This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Bibl. de Lille

Rés. 23721 e. 21

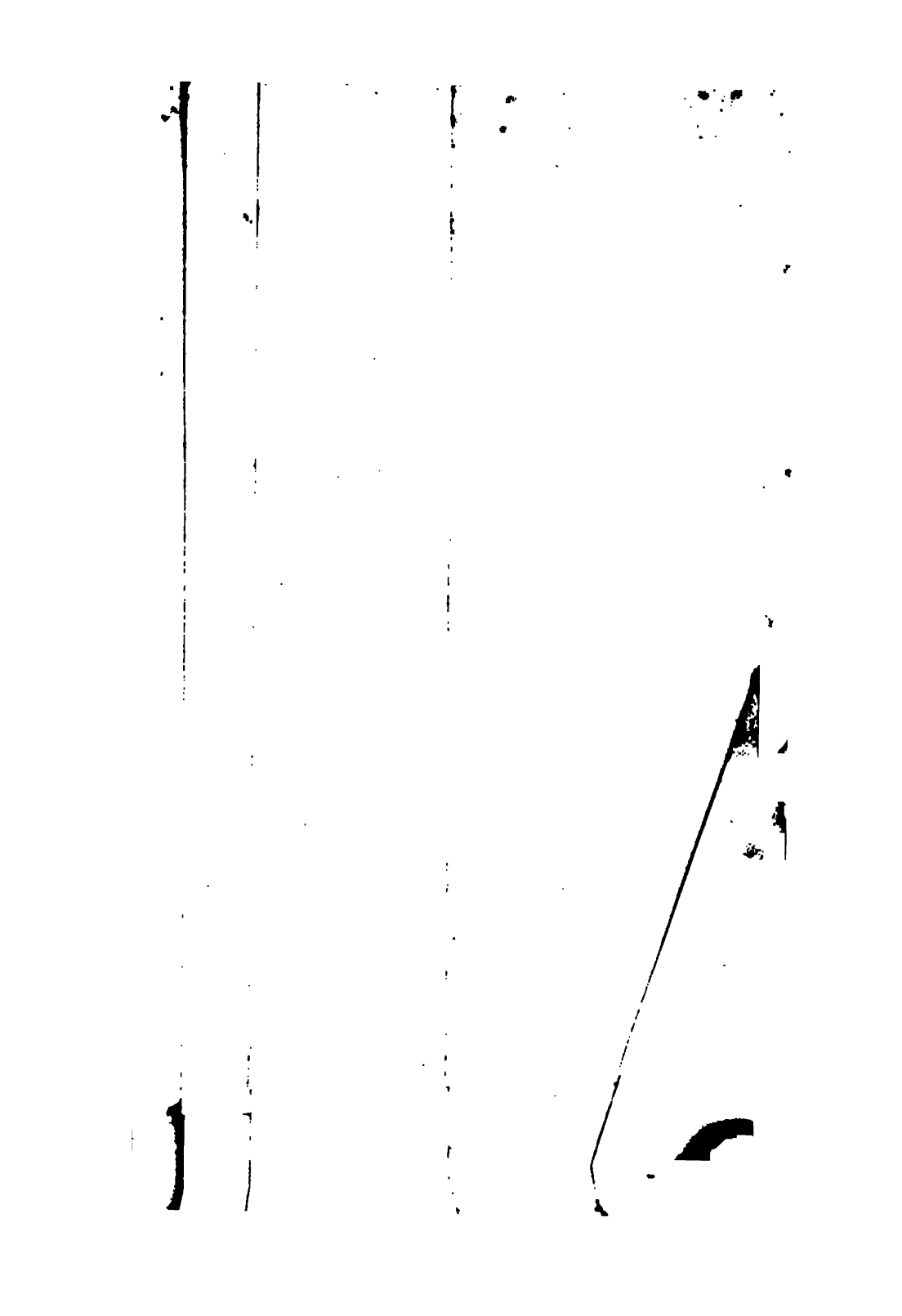

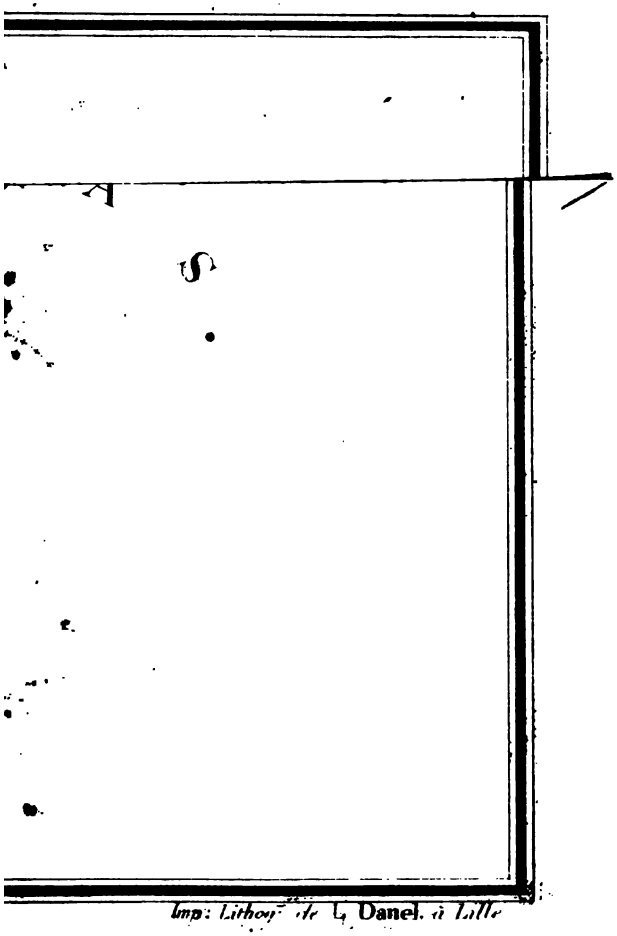

Imp: Lithog.de L. Danel. à Lille

ANNUAIRE

STATISTIQUE

Du département du Nord,

RÉDIGÉ

PAR MM. DEMEUNYNCK ET DEVAUX,

Employés de la Préfecture.

A LILLE,

Chez L. DANEL, Imprimeur du Roi et de la Préfecture.

2.e ANNÉE. — 1830.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

CALENDRIER.

ANNÉE de la période Julienne.....	6548.
de la fondation de Rome, selon Varron.	2583.
de l'époque de Nabonassar.....	2577.
de l'ère des Chrétiens.....	1830.

L'année 1245 des Turcs commence le 3 juillet 1829, et finit le 21 juin 1830, selon l'usage de Constantinople, d'après l'art de vérifier les dates.

L'année 2606 des Olympiades, ou la 2.e de la 652.e Olympiade, commence en juillet 1830.

Comput Ecclésiastique.		*Quatre-Temps.*	
Nombre d'or.....	7.	Les 3, 5 et 6	mars.
Épacte.....	VI.	Les 2, 4 et 5	juin.
Cycle solaire.....	19.	Les 15, 17 et 18	septembre.
Indiction romaine....	3.	Les 15, 17 et 18	décembre.
Lettre dominicale....	C.		

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 7 février.	LA PENTECÔTE, 30 mai.
Les Cendres, 24 février.	La Trinité, 6 juin.
PAQUES, 11 avril.	La Fête-Dieu, 10 juin.
Les Rogat., 17, 18 et 19 mai.	Avent, 28 novembre.
ASCENSION, 20 mai.	

ÉCLIPSES.

Le 23 février, Éclipse de Soleil, invisible à Paris.
Le 9 mars, Éclipse totale de Lune, invisible à Paris.
Le 24 mars, Éclipse de Soleil, invisible à Paris.
Le 18 août, Éclipse de Soleil, invisible à Paris.
Le 2 septembre, Eclipse totale de Lune, visible à Paris. Commencement à 8 h. 58' 3/4 du soir ; milieu à 10 h. 47' 1/4 du soir ; fin à 0 h. 35' 3/4 du m. le 3 septembre.
Le 17 septembre, Éclipse de Soleil, invisible à Paris.

JANVIER.

P. Q. le 2, à 2 heures 43 minutes du matin.
P. L. le 9, à 3 heures 42 minutes du matin.
D. Q. le 17, à 4 heures 12 minutes du matin.
N. L. le 24, à 5 h. 4 m. du s.
P. Q. le 31, à 10 h. 56' du m.

1	vend.	CIRCONCISION.
2	sam.	s. Macaire.
3	*Dim.*	ste. Geneviève.
4	lundi.	s. Rigobert.
5	mardi	s. Siméon Stylite.
6	merc.	L'ÉPIPHANIE.
7	jeudi.	s. Lucien, évêque.
8	vend.	ste. Gudule.
9	sam.	s. Julien.
10	*Dim.*	s. Guillaume.
11	lundi.	s. Hygin, pape.
12	mardi	s. Arcade.
13	merc.	Baptême de N. S.
14	jeudi.	s. Hilaire, évêque.
15	vend.	s. Nom de Jésus.
16	sam.	s. Fursi, abbé.
17	*Dim.*	s. Antoine, abbé.
18	lundi.	Ch. s. Pierre à R.
19	mardi	s. Canut, r. m.
20	merc.	ss. Fabien et Séb.
21	jeudi.	ste. Agnès, v.
22	vend.	s. Vincent, mart.
23	sam.	s. Raymond de P.
24	*Dim.*	s. Timothée.
25	lundi.	Conversion s. Paul.
26	mardi	s. Polycarpe.
27	merc.	s. Jean Chrysost.
28	jeudi.	s. Charlemagne.
29	vend.	s. François de S.
30	sam.	ste. Aldegonde.
31	*Dim.*	s. Pierre Nolasque.

FÉVRIER.

P. L. le 7, à 7 heures 52 minutes du soir.
D. Q. le 16, à 0 heure 37 minutes du matin.
N. L. le 23, à 4 heures 45 minutes du matin.

1	lundi.	s. Ignace, évêque.
2	mardi	PURIFICATION.
3	merc.	s. Blaise, évêque.
4	jeudi.	s. André Corsin.
5	vend.	ste. Agathe, v.
6	sam.	s. Vaast, évêque.
7	*Dim.*	*Septuagésime.*
8	lundi.	s. Jean de M.
9	mardi	ste. Apolline.
10	merc.	ste. Scholastique.
11	jeudi.	s. Séverin.
12	vend.	ste. Eulalie, v.
13	sam.	s. Martinien.
14	*Dim.*	*Sexagésime.*
15	lundi.	s. Faustin et J.
16	mardi	ste. Julienne.
17	merc.	s. Donat, m.
18	jeudi.	s. Siméon, évêque.
19	vend.	s. Gabin, m.
20	sam.	s. Eleuthère.
21	*Dim.*	*Quinquagésime.*
22	lundi.	Ch. s. P. à Ant.
23	mardi	s. Florent.
24	merc.	*Les Cendres.*
25	jeudi.	s. Césaire.
26	vend.	s. Alexandre, év.
27	sam.	ste. Honorine.
28	*Dim.*	*Quadragésime.*

MARS.

P. Q. le 1, à 8 heures 11 minutes du soir.
P. L. le 9, à 1 heure 40 minutes du soir.
D. Q. le 17, à 5 heures 45 minutes du soir.
N. L. le 24, à 2 h. 53' du s.
P. Q. le 31, à 7 h. 7' du m.

1	lundi.	s. Aubin, évêque.
2	mardi	s. Simplice.
3	merc.	ste. Cunég. . 4 *T.*
4	jeudi.	s. Casimir.
5	vend.	s. Théophile. 4 *T.*
6	sam.	ste. Colette. 4 *T.*
7	*Dim.*	*Reminiscere.*
8	lundi.	s. Jean de Dieu.
9	mardi	ste. Françoise.
10	merc.	Les 40 Martyrs.
11	jeudi.	s. Firmin, abbé.
12	vend.	s. Grégoire, pape.
13	sam.	ste. Euphrasie.
14	*Dim.*	*Oculi.*
15	lundi.	s. Longin.
16	mardi	s. Abraham.
17	merc.	s. Patrice, évêque.
18	jeudi.	s. Gabriël.
19	vend.	s. Joseph.
20	sam.	s. Joachim.
21	*Dim.*	*Lætare.*
22	lundi.	s. Basile, martyr.
23	mardi	s. Victorien, c.
24	merc.	s. Siméon, m.
25	jeudi.	ANNONCIATION.
26	vend.	s. Ludger, év.
27	sam.	s. Rupert, év.
28	*Dim.*	*La Passion.*
29	lundi.	s. Eustase, abbé.
30	mardi	s. Amédée, d.
31	merc.	s. Benjamin.

AVRIL.

P. L. le 8, à 7 heures 38 minutes du matin.
D. Q. le 16, à 6 heures 58 minutes du matin.
N. L. le 22, à 11 heures 36 minutes du soir.
P. Q. le 29, à 8 heures 3 minutes du soir.

1	jeudi.	s. Hugues.
2	vend.	s. François de P.
3	sam.	s. Richard, év.
4	*Dim.*	*Les Rameaux.*
5	lundi.	s. Isidore.
6	mardi	s. Célestin, pape.
7	merc.	s. Hégésipe, c.
8	jeudi.	*La Sainte-Cène.*
9	vend.	Mort de N. S.
10	sam.	s. Fulbert.
11	*Dim.*	PAQUES.
12	lundi.	*Pâques.*
13	mardi	s. Herménégilde.
14	merc.	s. Tiburce, m.
15	jeudi.	ste. Anastasie.
16	vend.	s. Druon, conf.
17	sam.	s. Anicet, pape.
18	*Dim.*	*Quasimodo.*
19	lundi.	s. Théodore.
20	mardi	s. Sulpice, évêque.
21	merc.	s. Anselme.
22	jeudi.	ss. Soter et Caïus.
23	vend.	s. Georges, martyr.
24	sam.	s. Fidèle, martyr.
25	*Dim.*	s. Marc, évangél.
26	lundi.	ss. Clète et M. *Abst.*
27	mardi	s. Anthime.
28	merc.	s. Vital, martyr.
29	jeudi.	s. Pierre, martyr.
30	vend.	ste. Catherine de S.

MAI.

P. L. le 8, à 0 heure 12 minutes du matin.
D. Q. le 15, à 4 heures 27 minutes du soir.
N. L. le 22, à 7 heures 22 minutes du matin.
P. Q. le 29, à 10 heures 58 minutes du matin.

1	sam.	ss. Jacques et Ph.
2	*Dim.*	s. Athanase.
3	lundi.	Invention ste. Cr.
4	mardi	ste. Monique.
5	merc.	s. Maurant.
6	jeudi.	s. JEAN P. L.
7	vend.	s. Stanislas.
8	sam.	Appar. s. Michel.
9	*Dim.*	Transl. de s. Nic.
10	lundi.	s. Antonin.
11	mardi	s. Gengoul, martyr.
12	merc.	s. Nérée, m.
13	jeudi.	s. Servais.
14	vend.	s. Boniface.
15	sam.	s. Isidore, m.
16	*Dim.*	s. Honoré.
17	lundi.	s. Célestin, m. *Rog.*
18	mardi	s. Venant, m. *Rog.*
19	merc.	s. Yves, conf. *Rog.*
20	jeudi.	ASCENSION.
21	vend.	s. Hospice.
22	sam.	ste. Julie.
23	*Dim.*	s. Didier, évêque.
24	lundi.	ste. Jeanne.
25	mardi	s. Urbain.
26	merc.	s. Phil. de N.
27	jeudi.	s. Jules, m.
28	vend.	s. Germain, év.
29	sam.	s. Maxime. *V.-J.*
30	*Dim.*	PENTECOTE.
31	lundi.	*Pentecôte.*

JUIN.

P. L. le 6, à 2 heures 28 minutes du soir.
D. Q. le 13, à 10 heures 59 minutes du soir.
N. L. le 20, à 3 heures 12 minutes du soir.
P. Q. le 28, à 3 heures 25 minutes du matin.

1	mardi	s. Fortuné, c.
2	merc.	s. Erasme, év. 4 *T.*
3	jeudi.	ste. Clotilde, v.
4	vend.	s. Quirin, év. 4 *T.*
5	sam.	s. Boniface. 4 *T.*
6	*Dim.*	*La Trinité.*
7	lundi.	s. Robert, abbé.
8	mardi	s. Médard, évêque.
9	merc.	ste. Pélagie.
10	jeudi.	*Fête-Dieu.*
11	vend.	s. Barnabé, ap.
12	sam.	s. Onuphre.
13	*Dim.*	s. Ant. de P.
14	lundi.	s. Basile-le-Grand.
15	mardi	s. Vite.
16	merc.	s. François Régis.
17	jeudi.	*Oct. de la Fête-D.*
18	vend.	ste. Marine.
19	sam.	ss. Gerv. et Prot.
20	*Dim.*	s. Sylvère.
21	lundi.	s. Louis de Gonz.
22	mardi	s. Paulin, évêque.
23	merc.	s. Liébert.
24	jeudi.	*Nativité de s. J.-B.*
25	vend.	Transl de s. Eloi.
26	sam.	ss. Jean et Paul.
27	*Dim.*	s. Ladislas.
28	lundi.	s. Irénée, év.
29	mardi	*ss. Pierre et Paul.*
30	merc.	*Comm. de s. Paul.*

JUILLET.

P. L. le 6, à 2 heures 34 minutes du matin.
D. Q. le 13, à 3 heures 46 minutes du matin.
N. L. le 20, à 0 heure 23 minutes du matin.
P. Q. le 27, à 8 heures 45 minutes du soir.

1	jeudi.	s. Rombaut.
2	vend.	Visitation de N.-D.
3	sam.	ste. Hyacinthe.
4	*Dim.*	Transl. de s. Martin.
5	lundi.	ste. Zoé, martyre.
6	mardi	ste. Godelive.
7	merc.	s. Willebaud.
8	jeudi.	ste. Élisabeth.
9	vend.	Les 19 Martyrs de G
10	sam.	ste. Félicité.
11	*Dim.*	Transl. de s. Benoît.
12	lundi.	s. Jean Gualbert.
13	mardi	s. Anaclet.
14	merc.	s. Bonaventure.
15	jeudi.	s. Henri, emp.
16	vend.	N.-D. du M. C.
17	sam.	s. Alexis, confess.
18	*Dim.*	s. Arnould.
19	lundi.	s. Vincent de Paule.
20	mardi	ste. Marguerite.
21	merc.	s. Victor.
22	jeudi.	ste. Marie-Magd.
23	vend.	s. Apollinaire.
24	sam.	ste. Christine.
25	*Dim.*	ss. Jacques et Ch.
26	lundi.	ste. Anne.
27	mardi	s. Désiré, évêque.
28	merc.	s. Nazaire.
29	jeudi.	ste. Marthe.
30	vend.	s. Abdon.
31	sam.	s. Ignace de Loyola.

AOUT.

P. L. le 4, à 1 heure 6 minutes du soir.
D. Q. le 11, à 8 heures 17 minutes du matin.
N. L. le 18, à 0 heure 2 minutes du soir.
P. Q. le 26, à 2 heures 13 minutes du soir.

1	*Dim.*	s. Pierre ès-liens.
2	lundi.	N.-D. des Anges.
3	mardi	Inv. de s. Étienne.
4	merc.	s. Dominique.
5	jeudi.	N.-D. aux Neiges.
6	vend.	Transfig. de N. S.
7	sam.	s. Cajétan.
8	*Dim.*	s. Cyriaque.
9	lundi.	s. Romain.
10	mardi	s. Laurent.
11	merc.	ste. Suzanne.
12	jeudi.	ste. Claire, vierge.
13	vend.	s. Hippolyte.
14	sam.	s. Eusèbe. *V.-J.*
15	*Dim.*	ASSOMPTION.
16	lundi.	s. Roch, confess.
17	mardi	s. Mammès.
18	merc.	ste. Hélène.
19	jeudi.	ste. Thècle.
20	vend.	s. Bernard.
21	sam.	ste. Jeanne.
22	*Dim.*	s. Symphorien.
23	lundi.	s. Philippe.
24	mardi	s. Barthélémi.
25	merc.	s. Louis, roi.
26	jeudi.	s. Zéphyrin.
27	vend.	s. Césaire.
28	sam.	s. Augustin.
29	*Dim.*	Déc. s. Jean-Bapt.
30	lundi.	ste. Rose de Lima.
31	mardi	s. Raymond N.

SEPTEMBRE.

P. L. le 2, à 10 heures 47 minutes du soir.
D. Q. le 9, à 2 heures 8 minutes du soir.
N. L. le 17, à 2 heures 38 minutes du matin.
P. Q. le 25, à 7 heures 2 minutes du matin.

1	merc.	s. Gilles, abbé.
2	jeudi.	s. Étienne, roi.
3	vend.	ste. Séraphie.
4	sam.	ste. Rosalie.
5	*Dim.*	s. Bertin, abbé.
6	lundi.	s. Zacharie.
7	mardi	ste. Reine, vierge.
8	merc.	*Nativité de N.-D.*
9	jeudi.	s. Omer, évêque.
10	vend.	s. Nicolas de Tol.
11	sam.	ss. Prote et Hyac.
12	*Dim.*	s. Guidon.
13	lundi.	s. Aimé, archev.
14	mardi	Exalt. ste. Croix.
15	merc.	s. Nicomède. *4 T.*
16	jeudi.	ste. Euphémie.
17	vend.	s. Lambert. *4 T.*
18	sam.	ste. Sophie. *4 T.*
19	*Dim.*	s. Janvier, évêque.
20	lundi.	s. Eustache.
21	mardi	s. Matthieu.
22	merc.	s. Maurice.
23	jeudi.	s. Lin, p. m.
24	vend.	N.-D. de la M.
25	sam.	s. Firmin, évêque.
26	*Dim.*	ste. Justine.
27	lundi.	ss. Côme et Damien
28	mardi	s. Wenceslas.
29	merc.	Dédicace s. Michel.
30	jeudi.	s. Jérôme.

OCTOBRE.

P. L. le 2, à 8 heures 6 minutes du matin.
D. Q. le 8, à 10 heures 41 minutes du soir.
N. L. le 16, à 7 heures 41 minutes du soir.
P. Q. le 24, à 10 h. 29' du s.
P. L. le 31, à 5 h. 28' du s.

1	vend.	ss. Remi et Piat.
2	sam.	ss. Anges gardiens.
3	*Dim.*	s. Denis, martyr.
4	lundi.	s. François d'Ass.
5	mardi	s. Placide.
6	merc.	s. Bruno, confess.
7	jeudi.	s. Marc, pape.
8	vend.	ste. Brigitte.
9	sam.	s. Ghislain.
10	*Dim.*	s. François Borgia.
11	lundi.	s. Nicaise, évêque.
12	mardi	s. Maximilien.
13	merc.	s. Édouard.
14	jeudi.	s. Calixte.
15	vend.	ste. Thérèse.
16	sam.	s. Martinien.
17	*Dim.*	s. Florentin.
18	lundi.	s. Luc, évangéliste.
19	mardi	s. Pierre d'Alcant.
20	merc.	s. Caprais.
21	jeudi.	ste. Ursule.
22	vend.	s. Mellon.
23	sam.	s. Sévérin.
24	*Dim.*	s. Magloire.
25	lundi.	ss. Crépin et Crép.
26	mardi	s. Évariste.
27	merc.	s. Frumence.
28	jeudi.	ss. Simon et Jude.
29	vend.	s. Narcisse.
30	sam.	s. Lucain.
31	*Dim.*	s. Quentin.

NOVEMBRE.

D. Q. le 7, à 11 heures 2 minute du matin.
N. L. le 15, à 2 heures 5 minutes du soir.
P. Q. le 23, à 11 heures 54 minute du matin.
P. L. le 30, à 3 heures 18 minutes du matin.

1	lundi.	TOUSSAINT.
2	mardi	*Les Morts.*
3	merc.	s. Hubert.
4	jeudi.	s. CHARLES Borr.
5	vend.	s. Zacharie.
6	sam.	s. Léonard.
7	*Dim.*	s. Ernest.
8	lundi.	Les 4 SS. couronn.
9	mardi	s. Mathurin.
10	merc.	s. Juste.
11	jeudi.	s. Martin.
12	vend.	s. Réné, évêque.
13	sam.	s. Homobon.
14	*Dim.*	s. Albéric.
15	lundi.	s. Eugène.
16	mardi	s. Edmond.
17	merc.	s. Grégoire.
18	jeudi.	s. Odon, abbé.
19	vend.	ste. Élisabeth de H.
20	sam.	s. Félix de Valois.
21	*Dim.*	Présentation N.-D.
22	lundi.	ste. Cécile.
23	mardi	s. Clément.
24	merc.	s. Florimond.
25	jeudi.	ste. Catherine.
26	vend.	s. Pierre d'Alexand.
27	sam.	s. Maxime.
28	*Dim.*	*Avent.*
29	lundi.	s. Saturnin.
30	mardi	s. André, apôtre.

DÉCEMBRE.

D. Q. le 7, à 3 heures 25 minutes du matin.
N. L. le 15, à 8 heures 29 minutes du matin.
P. Q. le 22, à 10 heures 52 minutes du soir.
P. L. le 29, à 2 heures 11 minutes du soir.

1	merc.	s. Éloi, évêque.
2	jeudi.	ste. Bibiane.
3	vend.	s. François-Xav.
4	sam.	ste. Barbe.
5	*Dim.*	s. Sabbas.
6	lundi.	s. Nicolas, évêque.
7	mardi	s. Ambroise.
8	merc.	*Concept. de N.-D.*
9	jeudi.	ste. Léocadie.
10	vend.	ste. Valère.
11	sam.	s. Damase.
12	*Dim.*	ste. Constance.
13	lundi.	ste. Luce.
14	mardi	s. Nicaise.
15	merc.	s. Mesmin. 4 *T.*
16	jeudi.	ste. Adélaïde.
17	vend.	ste. Olimpiade. 4 *T.*
18	sam.	s. Gatien. 4 *T.*
19	*Dim.*	s. Timothée.
20	lundi.	s. Philogone.
21	mardi	s. Thomas.
22	merc.	s. Flavien.
23	jeudi.	ste. Victoire.
24	vend.	s. Delphin. *V.-J.*
25	sam.	NOEL.
26	*Dim.*	*s. Etienne*, pr. m.
27	lundi.	s. Jean, évangél.
28	mardi	ss. Innocens.
29	merc.	s. Thomas de Cant.
30	jeudi.	ste. Colombe.
31	vend.	ste. Mélanie.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

Ordre royal du Saint-Esprit.

✠, *les Chevaliers-Commandeurs.*

Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

(G. ✠), *les Grands'Croix.*
(C. ✠), *les Commandeurs.*
✠, *les Chevaliers.*

Ordre royal de la Légion-d'Honneur.

(G. C. ✲), *les Grands'Croix.*
(G. O. ✲), *les Grands-Officiers.*
(C. ✲), *les Commandeurs.*
(O. ✲), *les Officiers.*
✲, *les Chevaliers.*

AVERTISSEMENT.

L'accueil bienveillant qu'a reçu l'Annuaire de 1829, nous a déterminés à continuer la rédaction de cet Ouvrage.

L'Annuaire de 1830 que nous offrons au public, présente, ainsi que l'annonçait notre Prospectus, des notices historiques et statistiques sur toutes les communes de l'arrondissement de Lille, le personnel de toutes les administrations et un grand nombre de renseignemens utiles et curieux sur la population, les sciences et les arts, l'agriculture et l'industrie de notre département.

La tâche que nous nous sommes imposée de donner l'historique de chaque commune, nous a présenté plus de difficultés dans son exécution que nous ne l'avions pensé d'abord, et peut-être eussions-nous reculé devant notre entreprise sans les judicieux conseils de M. Lebon, conseiller de préfecture, et de M. Lafuite, bibliothécaire de la ville de Lille, qui nous ont dirigé dans nos recherches, et surtout sans la généreuse intervention de M. Guilmot, conservateur de la bibliothèque de Douai qui, avec une complaisance sans égale, nous a communiqué des notices sur les villes et villages des anciennes provinces de la Flandre, précieux résultats de ses longues et laborieuses investigations.

Après avoir offert à ces messieurs l'hommage de notre

reconnaissance, nous devons à la vérité de déclarer que M. Guilmot nous ayant autorisé à puiser dans son travail, c'est à lui que nous sommes redevables de la majeure partie des notes historiques insérées dans l'Annuaire.

PRÉCIS

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

L'arrondissement de Lille est formé à-peu-près du même territoire que l'ancienne châtellenie de Lille. Il a en plus quelques communes de l'Artois, sur la Deûle, et en moins plusieurs villages aujourd'hui réunis à l'arrondissement de Douai et au district de Tournai.

Cette châtellenie était une grande portion de la Flandre wallonne, qui, elle-même, avant sa réunion à la France, faisait partie du comté de Flandre. Elle comprenait, outre le chef-lieu, quatre villes : Lannoy, Comines, La Bassée et Armentières, et environ 130 bourgs et villages. Elle se divisait ainsi qu'il suit, en sept quartiers ou cantons, savoir : — Le quartier de Mélantois, ou du milieu, situé au centre de tous les autres, entre la Deûle et la Marque, et dans lequel se trouvait la ville de Lille; — le quartier de Carembault, tenant au précédent, situé au sud et au sud-ouest, et limité également par la rivière de la Marque et celle de la Deûle; — le quartier de Weppe (*ad Vesperum*), ainsi appelé comme étant le plus occidental, borné au nord par la Lys, au midi et au levant par la Deûle et l'Artois, et au couchant par l'Artois et le pays de Lalleu; — le quartier de Férain, séparé du précédent par la rivière de la Basse-Deûle et comprenant l'espace situé entre cette rivière, la ville de Menin et le Tournaisis; — le quartier de Pévèle (*pabula*, *pagus pabulensis*, pays des pâturages), canton formant dans l'origine un comté assez étendu et limité, dans les derniers temps, par la Marque et le territoire de Tournai; — le quartier, dit Outre-l'Escaut, composé d'un petit territoire de trois lieues de long sur une lieue et demie de large, entre Tournai et le mont de Trinité; — le Comté, consistant en quelques villages et hameaux dispersés et enclavés dans les cantons précédemment désignés et qui, appartenant à l'empire, ne ressortissaient pas des juridictions ordinaires de la châtellenie.

L'arrondissement de Lille occupe, avec celui de Douai, le

centre du département. Il est limité au nord et à l'est par le royaume des Pays-Bas, au sud et au sud-est par l'arrondissement de Douai, à l'ouest et au sud-ouest par le département du Pas-de-Calais, et au nord-ouest par l'arrondissement d'Hazebrouck. Sa forme est à-peu-près ronde. Sa longueur du nord au sud est de 9 lieues métriques, et sa largeur, prise de l'est à l'ouest, est de 7 lieues. Il est arrosé par trois rivières, qui sont la Lys, la Deûle, la Marque et le canal de La Bassée. Il est traversé par sept grandes routes pavées, savoir : celle de Lille à Arras, celle de Lille à Béthune, celle de Lille à Dunkerque, celle de Lille à Ypres, celle de Lille à Menin et celle de Lille à Tournai. Cet arrondissement compte huit villes : Lille, qui en est le chef-lieu, place forte, Armentières, Comines, La Bassée, Lannoy, Roubaix, Seclin et Tourcoing; 123 communes rurales; 48,639 maisons; 53,408 feux; sa superficie est de 86,839 hectares, et sa population de 279,931 ames, ce qui fait un habitant par 31 ares 02 centiares.

Le territoire de l'arrondissement de Lille offre une surface plane sur laquelle il n'existe que quelques petites éminences, dont les principales sont le Mons-en-Pévèle et le mont de Wervick. La partie située vers le nord et l'ouest comprend, principalement aux environs de la Lys et de la Deûle, de très-belles et très-vastes prairies. Le terrain y est gras et de la plus grande fertilité. Le sol de la partie située au sud et à l'est n'est pas de la même nature; il est généralement sec et marneux, et marécageux sur plusieurs points, ce qui n'empêche pas que les récoltes y soient également belles et très-abondantes.

Cet arrondissement est incontestablement le plus riche et l'un des plus fertiles du royaume. L'agriculture y a atteint une grande perfection. On y récolte toutes céréales, tous légumes, toutes plantes à fourrages, toutes plantes filamenteuses, oléagineuses et tinctoriales, et du tabac de la meilleure qualité; mais ce qui surtout distingue cet arrondissement, c'est la qualité et l'abondance des récoltes, dues autant à la bonté du sol qu'aux engrais qu'emploient les cultivateurs et à l'excellence de leur méthode.

Les laboureurs de l'arrondissement de Lille se servent de chevaux dans une proportion moindre que dans les autres parties du département, parceque les exploitations étant plus divisées, les hommes sont chargés de la majeure partie des travaux. On tire une grande partie des chevaux de la Belgique, et cette race croisée avec celle du pays donne une espèce qui convient à la méthode de culture en usage. On croise également les races de bestiaux de l'arrondissement avec celles de la Hollande, qui s'acclimatent parfaitement et procurent de bons élèves. Les fermiers qui ont employé ce moyen de production, n'ont eu qu'à s'en féliciter;

ils tirent de leurs troupeaux un profit considérable par la vente du beurre et du laitage ; c'est ce qui fait que peu d'entr'eux mettent des bestiaux à l'engrais, et de là vient que l'on est obligé de tirer de l'étranger les sujets nécessaires à la consommation.

Cette dépendance de l'extérieur n'existe pas sous le rapport des bêtes à laine. L'arrondissement en possède de nombreux troupeaux, qui fournissent amplement aux besoins du pays. Les fermiers en font même tous les ans des envois considérables à Paris et à Poissy, où ils sont recherchés.

Le commerce et l'industrie embrassent une immense quantité d'objets dans cet arrondissement. Voici un relevé fait sur les matrices de patentes et indiquant le nombre de fabriques et d'établissemens de commerce y existant, dans chaque espèce de produits :

Agens de change, 10 ; amidonniers, 12 ; apprêteurs d'étoffes, calendreurs, 8 ; apprêteur de lin, 1 ; architectes, 9 ; armuriers, 2; arpenteurs, 17 ; aubergistes, restaurateurs, 67 ; bimbelotiers, 11 ; blanchisseur de cire, 1 ; blanchisseurs de fils, 9 ; blanchisseurs de toiles, 35 ; boisseliers, 13 ; bonnetiers, marchands et fabricans de bas, 71 ; bouchers, 221 ; boulangers, 397 ; bouquiniste, 1 ; bourreliers, 72 ; brasseurs, 103 ; briquetiers, 58 ; brossiers, 18 ; cafetiers, 11 ; cartonniers, 3 ; chapeliers, 37 ; charcutiers, 72 ; charpentiers, 234 ; charrons, 190 ; chasublier, brodeur, 1 ; chaudronniers, 35 ; chaufourniers, 12 ; ciriers, 4 ; cloutiers, 12 ; coffretiers, 20 ; colporteurs, 32 ; commissionnaires et courtiers de marchandises, 23 ; commissionnaires de roulage, 12 ; confiseurs, 6 ; constructeurs de bateaux, 10 ; cordiers, 31 ; cordonniers et bottiers, 310 ; corroyeurs, 14 ; couteliers, 12 ; couturières, 20 ; couvreurs, 55 ; débitans de bière, cabaretiers, 1477 ; débitans et marchands de liquides, 244 ; dégraisseurs de chapeaux, 3; dégraisseurs d'habits, 6 ; dentistes, 3 ; directeurs de messageries, 4 ; distillateurs, 10 ; droguistes, marchands de couleurs, 18 ; échoppiers, 5 ; écrivains publics, 3 ; entrepreneur de barques, 1 ; entrepreneurs de bâtimens et routes, 3 ; entrepreneur du chauffage militaire, 1 ; entrepreneur du ramonage, 1 ; entrepreneur des travaux militaires, 1 ; épiciers, 777, dont 332 à Lille ; épurateurs d'huile, 5 ; étainiers, 4 ; FABRICANS d'acide sulfurique, 1 ; de blanc de céruse, 7 ; de bleu, 4 ; de calicots, 4 ; de cardes, 6 ; de cartes, 1 ; de chandelles, 25 ; de charbon animal, noir d'ivoire, 6 ; de chicorée, 1 ; de cylindres, 1 ; de cirage, 2 ; de colle forte, 1 ; de cordon, 1 ; de couvertures, 10 ; d'écangs, 1 ; d'étoffes, 389, dont 173 à Tourcoing et 147 à Roubaix ; de fayence, 1 ; de fils, 103, dont 81 à Lille ; d'hydromel, 4 ; d'huile, 340 ; d'huile de poisson, 1 ; d'indiennes, 6 ; de

lacets, 2; de lattes, 2; de linge de table, 1; de ouate, 1; de pannes, 3; de papiers, 2; de peignes, 5; de peignes à tisser, 4; de pipes, 1; de produits chimiques, 2; de ressorts de voitures, 1; de rubans de fil, 13, tous à Comines; de soude, 1; de sucre de betteraves, 7; de toiles, 30; de toiles imperméables, 2; de tuiles, 7; de tulle, 30, tous à Lille; de vinaigre, 5; de visières, 3; facteur des bateliers, 1; facteur de farine, 1; facteurs de grains, 9; facteurs de graines grasses, 2; facteur d'orgues, 1; facteur de pianos, 1; ferblantiers, 27; filateurs, 199; fondeurs, 16; foreur de puits, 1; foulonnier, 1; forgeur, 1; fripiers, 75, dont 64 à Lille; fumiste, 1; gantiers, 2; gargotiers, 17 à Lille; grainetiers, 20; graveurs, 6 à Lille; herbagers, 4; herboristes (cultivateurs de plantes médicinales), 2; horlogers, 36; imprimeurs, 10; imprimeur en taille-douce, 1; lamiers, 19; laveur de cendres, 1; libraires, 13; loueur de chevaux, 1; loueurs de voitures, 15; luthiers, 4; maçons, 113; marbrier, 1; maréchaux, 277; MARCHANDS d'ardoises, 1; de bestiaux, 59; de beurre, 22; de bois, 34; de bouchons, 1; de cages, 1; de cendres, 1; de charbon, 114; de chaux, 1; de chevaux, 12; de chicorée, 1; de chiffons, 11; de comestibles, 1; de cordons, 9; de coton, 18; de couvertures, 5; de crins, 1; de cuirs, 17; de cuivre, 1; de dentelles, 29, tous à Lille; de draps, 30, dont 17 à Lille; d'épingles, 1; d'étoffes, 106, dont 71 à Lille; de farine, 12; de fayence, 19; de fer, ferrailles, 51; de figures en plâtre, 3; de fil, 65, dont 56 à Lille; de filasse, 55; de fleurs artificielles, 1; de fourrages, 2; de fromages, 14; de fruits, 14; de grains, 72; de graines grasses, 1; de gravures, 1; de grès, 1; d'huile, 7; de houblon, 3; de laine, 16; de lait, 1; de lattes, 1; de levure, 6; de lin, 181; de linge fait, 136; de modes, 5; de musique, 3; de nouveautés, 4; d'ornemens d'église, 1; de paille, 1; de pain d'épice, 14; de papiers, 11; de papiers peints, 4; de parapluies, 9; de peignes, 4; de poisson, 16; de son, 5; de tableaux, 4; de thé, 1; de toiles, 117, dont 72 à Lille; de tourteaux, 7; de tuiles, 2; de verre, bouteilles, 4; maîtres de bains, 5; maître de moulins à scier le bois, 1; maîtres de moulins à tan, 7; maître de moulins à piler le bois de teinture, 1; mécaniciens, 4; médecins, chirurgiens, etc., 208; menuisiers, 102; merciers, 32; meuniers, 172; miroitiers, 3; négocians et banquiers, 29; opticiens, 2; orfèvres, bijoutiers, 31; parfumeurs et perruquiers, 52; passementiers, 12; pâtissiers, 8; paveurs, 6; peigneurs de laine, 7; peigneur de lin, 1; peintres en bâtimens, 36; peintres en équipages et vernisseurs, 4; peaussiers et pelletiers, 7; pharmaciens, 37; plafonneurs, 11; plaqueurs, 2; plâtriers, 5; plieurs et embal-

leurs, 9; plombiers, 7; poëliers, 33; potiers, 34; poulailliers, 7; quincailliers, 25; raffineurs de sucre, 7; relieurs, 6; revendeurs, 481; sabotiers, 29; salineurs et savonniers, 19; selliers et carossiers, 15; serruriers, 58; taillandiers, 2; tailleurs d'habits, 179; tailleurs de pierres, 7; tanneurs, 37; tapissiers, matelassiers et marchands de meubles, 30, tous à Lille; teinturiers, 61; tisserands, 23; tonneliers, 137; tourneurs et pompiers, 59; vanniers, 15; vitriers, 31; voituriers, 39.

Cet arrondissement est divisé en seize cantons, dont voici la désignation, avec des notes sur l'importance et les ressources de chacun d'eux.

CANTON D'ARMENTIÈRES, composé de sept communes. — Superficie: 6,201 hectares. — Population: 15,644 habitans. — Nombre de maisons: 3,164. — Nombre de feux: 3,228. Le sol de ce canton est très-productif. Il contient de belles prairies naturelles et d'excellens pâturages qui servent à l'éducation des bestiaux. On y récolte des blés de première qualité, que les cultivateurs des pays voisins recherchent pour l'ensemencement des terres. Le tabac, quoiqu'inférieur à celui des cantons environnans, est d'un produit considérable. Les lins y sont beaux, mais n'ont pas la finesse et la brillante couleur qui distingue ceux de la partie *est* de l'arrondissement. Le colza est aussi une branche notable de produits; cependant comme on le plante souvent après le tabac, dont le terrain est resté pourvu d'un engrais considérable, la tige devient trop forte et la maturation s'opère inégalement. Au total, ce canton est très-florissant; tous les produits agricoles y réussissent bien. Les habitans fabriquent des toiles d'une belle qualité, inférieures, toutefois, à celles de Courtrai. Le filage du coton, les tanneries, etc., complètent l'industrie de cette partie de l'arrondissement.

CANTON DE LA BASSÉE, composé de onze communes. Superficie: 7,017 hectares. — Population: 13,517 habitans. — Nombre de maisons: 2,780. — Nombre de feux: 2,946. — Ce canton, le plus éloigné de la ville de Lille, est bien cultivé depuis Fournes jusqu'au chef-lieu; mais en-deçà, vers la limite du département du Pas-de-Calais, les terres n'ont pas la même qualité et sont moins productives. Dans la partie *est*, à proximité des rives de la Deûle, sont des marais qu'on n'a pu encore défricher. Ce pays souffrirait beaucoup de l'état de son territoire, si le voisinage du canal de La Bassée et de celui de la Deûle, n'offrait aux habitans des facilités pour le transport de leurs denrées et des lins dont ils font un grand commerce.

CANTON DE CYSOING, composé de quatorze communes. — Superficie: 9,617 hectares. — Population: 15,045 habitans. — Nombre de maisons: 2,991. — Nombre de ménages: 3,091. — Ce

canton n'est pas aussi généralement fertile que celui de Lannoy auquel il est contigu, surtout sur les points qui avoisinent les bois de Wannehain, Bachy, Bourghelles et Cobrieux. Il possède des prairies naturelles sur lesquelles on récolte du foin de bonne qualité et qui, après la coupe des premières herbes, servent au pâturage des chevaux et des bestiaux.

CANTON D'HAUBOURDIN, composé de seize communes. — Superficie : 8,731 hectares. — Population : 16,619 habitans. — Nombre de maisons : 3,334. — Nombre de feux : 3,399. — Ce canton peut être placé en première ligne, autant sous le rapport de l'agrément que sous celui de l'utilité. Il réunit tous les avantages qui résultent de l'agriculture et d'une heureuse situation. D'un côté on aperçoit de belles plaines fertiles qui s'étendent jusqu'à la rivière de la Deûle, de l'autre des maisons de campagne charmantes que bordent de longues avenues plantées d'arbres des plus belles essences, et qui font de ce pays un très-joli séjour. Tous les produits de culture sont propres à ce canton. Les lins y sont beaux ; les colzas y ont une grande réputation de rapport ; on y cultive aussi le tabac, mais seulement dans la partie nord. L'extrémité opposée du territoire, vers les rives de la Deûle, offre des parties de marais qu'on n'a pu encore dessécher et dont les eaux servent au rouissage du lin.

CANTON DE LANNOY, composé de seize communes. — Superficie : 7,779 hectares. — Population : 18,160 habitans. — Nombre de maisons : 3,472. — Nombre de feux : 3,511. — Ce canton est très-fertile. On y récolte tous les produits dont la culture est en usage dans les pays environnans, même le tabac, quoique en faible quantité. On s'y livre avec succès à la culture du lin, qui passe pour le plus fin et le plus beau de l'arrondissement. Les fileurs, très-nombreux dans les communes, portent chaque semaine le produit de leur travail au marché de Lille. Le canal de la Marque, qui traverse une portion de ce canton, contribuera à l'accroissement de sa prospérité et fournira les moyens de dessécher quelques parties de marais qui, souvent inondées, ont été jusqu'ici d'un très-faible rapport.

CANTONS DE LILLE, comprenant ensemble, avec le chef-lieu, quatorze communes. — Superficie : 6,915 hectares. — Population : 91,430 habitans. — Nombre de maisons : 11,158. — Nombre de feux : 14,810. — Les communes dépendant des cinq cantons de Lille offrent toutes le plus grand intérêt. D'un côté sont des terres exploitées avec soin et produisant d'abondantes récoltes en tout genre ; au sud règne un commerce d'huile très-étendu, qui fournit aux consommations d'une grande partie du royaume ; la portion qui regarde le couchant possède, outre un sol très-productif, de

belles prairies, qui, après la coupe des premières herbes, servent au pâturage des bestiaux ; enfin dans les communes les plus rapprochées du chef-lieu, sont de nombreux jardins d'agrément et des jardins potagers qui fournissent amplement aux besoins de la consommation.

CANTON DE PONT-A-MARCQ, composé de quinze communes. — Superficie : 11,645 hectares. — Population : 16,172 habitans. — Nombre de maisons : 3,233. — Nombre de feux : 3,364. — Le sol de ce canton est assez productif dans les communes situées en-deçà de la Marque ; mais, de l'autre côté de la rivière, le pays est sablonneux et les récoltes se ressentent de cette disposition du terrain.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE, composé de neuf communes. — Superficie : 6,498 hectares. — Population : 17,058 habitans. — Nombre de maisons : 3,323. — Nombre de feux : 3,516. — L'excellent territoire de ce canton est propre à toutes espèces de productions, notamment à la culture du tabac, qui y est de la meilleure qualité. Les blés, le lin, le colza et généralement tout ce qui est du ressort de l'agriculture, y obtiennent le plus grand succès. Le commerce du lin, autrefois si florissant dans cette contrée, continue d'être en activité, mais il a beaucoup perdu de son importance. Les nombreuses briqueteries qui existent le long des rives de la Deûle, la fabrication des rubans de fil et des fils retors, dans la partie nord, sont les autres branches d'industrie de ce canton.

CANTON DE ROUBAIX, composé de quatre communes. — Superficie : 3,781 h. — Population : 20,419 habitans. — Nombre de maisons : 4,286. — Nombre de feux : 4,540. — Le système agricole n'est pas porté dans ce canton au même degré de perfection que dans beaucoup d'autres. On y cultive les produits ordinaires de l'arrondissement ; mais on s'y occupe peu d'améliorations. Les habitans, essentiellement commerçans, ne portent leur attention que sur les diverses fabrications qui ont donné à leur pays la réputation qu'il a acquise, à juste titre, par l'importance de ses manufactures ; cependant, cette prospérité se trouve notablement altérée par le ralentissement des affaires. L'intérêt qu'inspire cette population industrielle, fait vivement désirer la fin d'un état de choses qui compromet le bien-être d'une foule d'existences.

CANTON DE SECLIN, composé de seize communes. — Superficie : 9,487 hectares. — Population : 17,145 habitans. — Nombre de maisons : 3,445. — Nombre de feux : 3,581. — Cette contrée offre plusieurs natures diverses de terrain. — Depuis le hameau de l'Arbrisseau jusqu'au chef-lieu, toutes les terres situées à droite de la route sont bien cultivées et très-productives. La partie

gauche est moins favorable à la végétation ; cependant l'on y récolte les graines oléagineuses dans une assez grande proportion, à cause du voisinage des nombreux moulins à huile qui se trouvent de ce côté, vers la ville de Lille. Le reste du canton ne présente qu'un terrain marécageux moins convenable à la culture dont nous venons de parler. Le tabac y est traité avec beaucoup de soin ; mais il ne peut acquérir la même qualité que dans les autres parties de l'arrondissement.

CANTONS DE TOURCOING-NORD ET SUD, composés ensemble de neuf communes, y compris le chef-lieu. — Superficie : 9,168 hectares. — Population : 37,829 habitans. — Nombre de maisons : 7,093. — Nombre de feux : 7,422. — Ces deux cantons ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'agriculture ; mais leur plus grande importance réside dans le commerce très-étendu qui se fait au chef-lieu et auquel participent la plupart des communes environnantes. Ce commerce a pour objet les laines, la fabrication des étoffes, le filage du coton, etc.

NOTES HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

ALLENNES-LES-MARAIS est situé à droite du canal de Douai à Lille, à deux lieues et demie de cette dernière ville.

Gossuin, évêque de Tournai, par des lettres du mois d'août 1210, confirma à l'abbaye de Saint-Martin, de la même ville, la chapelle d'Allennes, dépendant alors d'Annœullin, qui lui avait précédemment été donnée par l'évêque Girald.

Ce village contenait, en 1553, 229 bonniers 10 cents 3 quartiers, non compris un bois divisé en sept tailles et un marais commun ; on y comptait 30 feux, 53 chevaux, 86 vaches et 23 bêtes à laine. Les terres labourables étaient estimées, à l'époque ci-dessus, rendre 19 livres de gros du bonnier.

Les marais des environs furent bornés et partagés, le 12 novembre 1741, par les subdélégués de l'intendant de Flandre et d'Artois, selon la force de chaque communauté, entre Annœullin, Provin, Bauvin, Allennes, Sainghin et Carnin.

Allennes a 734 habitans, dont 142 secourus par le bureau de bienfaisance et 10 mendians.

La superficie totale du territoire de cette commune est de 547 hectares, ainsi divisés : 410 en terres labourables, 2 en prés, 9 en terrains plantés, 77 en bois, 4 en superficie des propriétés bâties, 27 en marais et 18 en routes, rivières et autres objets non imposables.

On cultive à Allennes le blé, l'avoine, les betteraves, le colza, le lin, l'olliette et la cameline.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Il y a dans cette commune un pensionnat de demoiselles dirigé par les D.es Garin ; — 2 moulins à l'huile et 1 moulin au blé.

SAINT-ANDRÉ est à un quart de lieue de Lille, sur la grande route de cette ville à Ypres, par Quesnoy-sur-Deûle.

La population de cette commune est de 504 habitans, dont 54 indigens et 7 mendians.

Son territoire contient 309 hectares ainsi divisés : 189 en terres labourables, 62 en prés et prairies, 3 en bois, 37 en vergers, 5 en superficie des propriétés bâties, et 13 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire consiste en blé, seigle, orge, avoine, fèves, tabac, lin, colza et légumes.

Sa culture principale est le blé.

On trouve à Saint-André 2 blanchisseries de fil, une fabrique de blanc de céruse, 1 moulin à l'huile, une fabrique d'huile de poisson, 3 moulins au blé.

ANNAPPES est à une lieue de Lille, à gauche de la chaussée qui mène à Tournai.

Ce village appartenait à Saint-Evrard, comte de Frioul, fondateur de l'abbaye de Cysoing, qui, par son testament de l'an 837, donne une ferme, à Anaspes, à son second fils Berenger.

L'autel d'Annappes fut donné, l'an 1110, par l'évêque Baudry, au chapitre de Saint-Pierre de Lille.

Des lettres de l'official de Tournai, du 24 avril 1259, portent que 8 bonniers de terres labourables situées à Annappes, et un manoir, ont été vendus pour 300 livres aux Béguines de Lille, par Sara, femme d'Adam Duflos, et Ermentrude, sa mère.

D'autres lettres du mois de février 1282, nous laissent une idée des sacrifices que faisaient les seigneurs pour acquérir des vassaux. Elles sont de Jean de la Fonteine et portent qu'il donne à Wautier d'Anaspes, 25 livres de Flandre de rente annuelle, sa vie durante, à charge de les tenir de lui en fief et hommage, à une blanche lance de service quand on va à l'armée.

Annappes avait sa coutume particulière et un marais commun avec plusieurs autres villages, qui fut partagé par arrêt du conseil du 10 septembre 1774, à charge aux habitans du même lieu, de curer la rivière de Marque passant dans leur part dudit marais.

En 1553 on comptait à Annappes 132 feux, 60 chevaux, 200 vaches, 77 bêtes à laine et une grande quantité d'oisons qu'on élevait dans le marais. Son territoire renfermait 512 bonniers 300 verges. Les terres labourables étaient évaluées à 23 livres de gros de rendage par bonnier.

La population d'Annappes est aujourd'hui de 1,588 habitans ; sur ce nombre 152 figurent sur la liste des indigens et 4 se livrent à la mendicité.

La superficie totale de cette commune est de 1,157 hectares, dont 945 en terres labourables, 67 en prés, 64 en terrains plantés, 36 en bois, 1 en canaux, 7 en superficie des propriétés bâties, et 37 en routes, rivières, etc.

On y cultive le blé, l'avoine, le colza et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Sa principale industrie est l'agriculture.

Les seuls établissemens de commerce ou d'industrie que l'on trouve à Annappes, sont 3 moulins à l'huile et deux moulins au blé, dont l'un à l'eau et l'autre au vent.

ANNŒULLIN est situé à trois lieues et demie de Lille et quatre et demie de Douai. Le châtelain de Lille était autrefois l'avoué de ce village et jouissait, à ce titre, de différens droits dont les principaux, d'après une transaction du mois de mai 1220, étaient la connaissance du meurtre, du rapt, de l'incendie et du vol sur les chemins.

Annœullin avait sa coutume particulière; sa monnaie de compte était de 20 gros ou 10 patars, faisant 12 sous 6 deniers de France pour la livre. Le bonnier était compté pour quatre mencaudées; chaque mencaudée contenait 100 verges, la verge 20 pieds et le pied 11 pouces.

Les habitans de ce village jouissaient d'un grand marais où ils pouvaient faire de l'herbe et des tourbes pour leur consommation seulement, en payant chaque année, à l'abbaye de Saint-Waast, une poule et demi-gros. Ceux qui étaient chargés de terrages ou qui n'avaient point de bestiaux, étaient exempts de ce droit. Long-temps après, le 12 novembre 1741, ce marais, auquel étaient joints ceux de Provin, Bauvin, Allennes, Sainghin et Carnin, fut borné et partagé par les subdélégués de l'intendant de Flandre et d'Artois, selon la force de chacune de ces communautés.

Annœullin avait payé, avec les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, sa part de l'aide de 30,000 florins, levée en 1553. Le produit de ses terres labourables avait été estimé, à cette époque, à 12 livres de gros, 90 livres de France, le bonnier. Le terroir contenait, non compris le marais, 388 bonniers 15 cents, 159 feux, 87 chevaux, 66 vaches et 520 bêtes à laine.

Annœullin avait, en 1795, 2,500 habitans, il en a aujourd'hui 2,932, dont 339 sur la liste des indigens et 52 mendians.

Son territoire renferme, d'après les opérations cadastrales, 1,114 hectares, ainsi divisés: 925 en terres labourables, 1 en prés, 27 en terrains plantés, 20 en bois taillis, 83 en marais, 10 en

superficie de propriétés bâties et 48 en routes, rivières et autres objets non imposables.

Sa principale culture est le blé et le colza.

On y cultive annuellement le blé, l'avoine, le tabac, le colza, l'olliette, le lin, la cameline et des plantes légumineuses.

Son industrie principale est, après l'agriculture, le filage du lin au Rouet.

Il existe à Annœullin 4 moulins au blé, 2 moulins à l'huile, une tannerie et une briqueterie.

Jean Huchon, docteur en théologie et curé de Saint-Sauveur, à Lille, auteur de quelques ouvrages de théologie et de piété, était natif d'Annœullin.

ANSTAING est proche de la Marque et du grand chemin de Lille à Tournai, à deux lieues de la première et trois de la seconde de ces villes.

Dans des lettres-patentes du mois de février 1669, qui confirment les privilèges de l'hôpital Comtesse, à Lille, sur tout le droit qu'avaient les religieuses d'empêcher que personne ne bâtit de moulins à eau ou à chevaux, sans leur permission, dans l'amenée de Lille, Anstaing est repris comme bornant cette amenée, qui s'étendait depuis Tressin jusqu'à Seclin.

Anstaing avait un hôpital fondé pour les passans; mais certains d'entr'eux ayant égorgé ceux qui le desservaient, on ne trouva personne pour leur succéder. Ses biens ont été donnés à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

En 1553, on comptait dans ce village 33 feux, 9 chevaux, 43 vaches et 100 moutons. Son terroir contenait 416 bonniers 6 cents et un marais commun.

Anstaing a maintenant 465 habitans, dont 78 indigens et 2 mendians. La superficie totale de son territoire est de 227 hectares, dont 197 en terres labourables, 10 en prés, 9 en terrains plantés, 2 en superficie des propriétés bâties et 9 en routes, rivières, etc.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, le colza, le lin et les pommes de terre.

Les ouvriers qui ne sont point employés à l'agriculture, confectionnent des étoffes pour les fabriques de Roubaix.

On trouve à Anstaing 1 moulin à l'huile, 1 horloger, 1 moulin au blé, une tannerie.

ARMENTIÈRES est situé sur la Lys, à trois lieues ouest, par nord, de Lille.

Cette ville, connue par un diplôme de Charles-le-Chauve, dès l'an 867, eut infiniment à souffrir des guerres qui ont tant de fois désolé la France. Les Anglais et les Flamands, commandés par le

comte de Salisbury, la prirent, en 1339, sur Louis de Nevers, comte de Flandre, malgré la vigoureuse résistance que leur opposèrent les Genevois qui y étaient en garnison, la pillèrent et la brûlèrent. Les Français, venus au secours de Louis de Male, la pillèrent encore en 1382. De cruels incendies la réduisirent en cendres en 1420, 1467, 1518 et 1589, et les gueux, ou hérétiques de Flandre, renversèrent et pillèrent son église, en 1566.

L'empereur Charles-Quint fit agrandir et fortifier cette ville en 1509. Il paraît que jusqu'alors elle n'avait été entourée que d'un fossé et d'un faible rempart. Les maréchaux de Gassion et de Rantzau la prirent en 1645; l'archiduc Léopold la reprit en 1647, après 14 jours de tranchée ouverte; enfin les Français s'en rendirent maîtres de nouveau, en 1667, et la démantelèrent. Cependant le maréchal d'Aumont étant resté à Armentières avec son armée, durant le siège de Douai, qui eut lieu la même année, fit rétablir une partie de ses fortifications. Elle est demeurée à la France par la paix conclue à Aix-la-Chapelle le 2 mai 1668.

Cette ville était autrefois renommée par ses fabriques de différentes étoffes : celles qu'on appelait étamettes étaient répandues par-tout, et celles connues sous le nom de quatre couleurs, fort recherchées dans l'Italie et dans le Levant. Charles-Quint, après avoir mis autant qu'il dépendait de lui les habitans d'Armentières en sûreté en fortifiant leur ville, fit fleurir leur commerce par des privilèges.

Armentières a 6,396 habitans, dont 428 indigens et 187 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 1,976 hectares (*), dont 1,316 en terres labourables, 269 en prés, 283 en terrains plantés, 7 en bois, 1 en landes, 28 en contenances des propriétés bâties et 72 en routes, rivières, etc.

On cultive à Armentières les blés de toutes espèces, l'avoine, le lin, le colza, les fèves, le trèfle, le tabac et des légumes.

Sa culture principale est le blé, le colza et le lin.

Sa principale industrie est la fabrication des toiles et des calicots.

On compte à Armentières 225 métiers à fabriquer les calicots, 55 à fabriquer toiles à matelas et cotonnettes, 15 à fabriquer du linge de table, 5 filatures de coton, une imprimerie d'indiennes, une distillerie de genièvre, 6 brasseries, 6 tanneries, une fabrique de poteries, 1 moulin à tan, 3 moulins au blé, dont 2 au vent et 1 à eau.

Armentières est la patrie de Bernard Everard, auteur de quelques pièces de vers latins; de Pierre Hassard, auteur de plusieurs ouvrages de médecine et d'astronomie; de Martin Lhermite, dont

(*) *Nota.* Sur cette contenance totale de 1,976 hectares, 664 hectares seulement appartiennent à Armentières, les 1,312 hectares restant composent le territoire de la Chapelle-d'Armentières, érigée en commune postérieurement aux opérations cadastrales.

nous avons une histoire des saints de la Flandre gallicane et une chronique des ducs et duchesses de Douai, imprimée en 1638; et de Philippe Dumont, dit Montanus, docteur en théologie de l'université de Paris, qui a revu les œuvres de S.t-Chrysostôme et traduit du grec en latin quelques traités de l'écriture sainte et de théologie.

ASCQ est à une lieue et demie de Lille, à gauche et proche de la route de Tournai.

Gérard, évêque de Tournai, confirma à l'abbaye de Cysoing, l'an 1164, la possession de l'autel d'Ascq, avec la terre du douaire de l'église, ce qui fut aussi confirmé en d'autres termes, savoir : toute la dîme, les terres, les hôtes et la manse du curé, par une bulle d'Alexandre III, de l'an 1179.

La paroisse d'Ascq, dont l'église était dédiée à Saint-Pierre, s'étendait autrefois sur tout le territoire de Forest; mais en 1640, Maximilien de Gand, évêque de Tournai, restreignit ses limites et érigea la chapelle de ce village en paroisse.

Le marais d'Ascq, confondu avec ceux de beaucoup d'autres villages, fut partagé d'après un arrêt du conseil du 15 juin 1774.

La population d'Ascq est de 1,487 habitans, dont 123 indigens et 21 mendians.

Le territoire de cette commune contient 659 hectares, ainsi divisés : 530 en terres labourables, 54 en prés, 45 en vergers et terrains plantés, 2 en bois, 7 en superficie des propriétés bâties et 21 en routes, rivières, etc.

On cultive à Ascq le blé, le colza, l'avoine et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il y a dans cette commune 1 moulin à l'huile et 1 moulin au blé.

Ascq est la patrie de Jean Capet, célèbre professeur de philosophie à Louvain et auteur de plusieurs ouvrages de théologie.

ATTICHES est à deux lieues et demie de Lille et trois et demie de Douai, à égale distance des grandes routes qui mènent de Lille à Arras et de Lille à Douai.

L'autel et la dîme de ce village appartenaient au chapitre de la collégiale de Seclin, qui les avait cédés au chantre. Le pape Clément III lui en confirma la possession en 1187.

Guyotte, châtelaine de Lille, donna, entr'autres biens, 12 bonniers de terre situés à Attiches, pour servir à la fondation qu'elle fit de la chapelle de la Neuville. La seigneurie d'Attiches passa à ses successeurs châtelains de Lille, jusqu'à Louis XIV, qui la vendit dans les guerres qu'il eut à soutenir pour la succession à la couronne d'Espagne.

Attiches a 911 habitans, dont 93 à la charge du bureau de bienfaisance et 28 mendians.

Son territoire contient 668 hectares, dont 467 en terres labourables, 49 en terrains plantés, 15 en prés, 5 en superficie des propriétés bâties, 22 en routes, rivières, etc., et 110 en bois, qui sont de la dépendance de la forêt royale de Phalempin.

On cultive à Attiches le blé, l'avoine, l'orge et les graines oléagineuses.

Sa culture principale est le blé.

On ne trouve dans cette commune aucun autre établissement qu'un moulin au blé.

AUBERS est à deux lieues de La Bassée, deux et demie d'Armentières et quatre de Lille.

Les évêques d'Arras jouissaient de l'autel d'Aubers, qui leur fut confirmé par le pape Eugène III, l'an 1152.

Le village d'Aubers paraît avoir appartenu autrefois à une branche cadette des châtelains de Lille, dont étaient Guillaume du Plouich d'Auberch, vivant avec sa femme, Jeanne de Bouchain, en 1324, et Pierron d'Aubers, écuyer, nommé parmi les bannières d'Artois qui marchèrent, en 1340, sous celle du duc de Bourgogne, contre Robert d'Artois, qui faisait le siège de Saint-Omer.

Aubers a 1,500 habitans, dont 235 indigens et 8 mendians.

Son territoire contient 1,007 hectares, ainsi divisés : 662 en terres labourables, 26 en prés, 108 en vergers et terrains plantés, 171 en bois, 2 en fossés et étangs, 7 en superficie des propriétés bâties, et 31 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire consiste en blé, colza, lin, fèves, avoine, pommes de terre, carottes, betteraves et un peu d'orge d'été.

Sa culture principale est le blé, le colza et le lin.

Sa principale industrie est l'agriculture et la fabrication de toiles de lin.

On trouve à Aubers une brasserie, une briqueterie, 2 moulins à l'huile, 1 moulin au blé.

AVELIN est à deux lieues et demie de Lille, à droite du grand chemin de Douai.

L'église d'Avelin était du patronat du chapitre de Tournai et sous l'invocation de Saint-Quentin. La dîme s'y levait à raison de huit du cent. Le chapitre de Tournai en avait sept huitièmes, l'autre huitième appartenait au curé et à un seigneur laïc.

Dans ce village se trouve le hameau d'Ennetières, sur la grand'route de Lille à Douai, où il y avait une chapelle succursale desservie par un vicaire. Le centre de l'armée française, placé à Avelin, tira inutilement toute la journée du 10 septembre 1708

sur ce hameau, dans l'intention d'en déloger les alliés, qui avaient alors leurs principales forces devant Lille.

Avelin a 1,622 habitans, dont 233 secourus par le bureau de bienfaisance et 8 mendians.

Son territoire contient 1,376 hectares, dont 1,198 en terres labourables, 22 en prés, 43 en vergers, 59 en bois, 2 en étangs, 11 en superficie des propriétés bâties et 41 en routes, rivières et autres objets non imposables.

Sa principale culture est le blé et le colza.

On y cultive annuellement le blé, le seigle, l'avoine, l'orge, les graines oléagineuses et des légumes.

Il existe à Avelin une briqueterie, 1 four à chaux, 6 moulins à l'huile, 2 moulins au blé, une fabrique de poteries, une tannerie.

BACHY est à une lieue et demie au nord d'Orchies, sur le chemin de Lille à Saint-Amand; il marquait la frontière de France vers le Tournaisis.

En 1553, les terres en jardinage au village de Bachy étaient estimées devoir donner 10 livres de gros de revenu au bonnier; celles à labour, 4 livres 10 sous; les prés et pâtures, 8 livres 10 sous; les bois, 8 livres; et les viviers, au nombre de trois bonniers, 11 livres l'un. Le terroir contenait en tout 393 bonniers 1,100 verges.

La population de Bachy est de 868 habitans, dont 52 indigens et 13 mendians.

La superficie actuelle de son territoire est, d'après les opérations cadastrales, de 636 hectares, dont 494 en terres labourables, 35 en prés, 23 en terrains plantés, 62 en bois, 6 en superficie des propriétés bâties et 16 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, l'olliette, la cameline et toutes les plantes légumineuses.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture.

On trouve à Bachy 3 moulins à l'huile, 1 moulin au blé.

BAISIEUX est sur la route de Lille à Tournai, à trois lieues de la première et deux de la seconde de ces villes.

Gérard, évêque de Tournai, approuva, en 1164, la possession que l'abbaye de Cysoing avait de l'autel de Baisieux, et le pape Alexandre III lui confirma en 1179 celle de l'église, de toute la dîme, de la grange et des hôtes du même lieu.

Ce village était frontière de France du côté du Tournaisis.

L'armée d'Angleterre, faisant partie de celle des alliés, campa à Baisieux et aux environs, en attendant l'ouverture de la campagne de 1712. Pendant son séjour, qui fut d'environ quatre mois, le prince Eugène de Savoie vint l'y passer en revue.

Baisieux avait, en 1553, 146 feux, 163 vaches et 257 moutons. Son terroir contenait 449 bonniers 600 verges, non compris le marais.

Sa population est aujourd'hui de 1,698 habitans, dont 118 indigens et 19 mendians.

Son territoire comprend 761 hectares, dont 660 en terres labourables, 18 en prés, 46 en vergers, 1 en bois, 1 en canaux, 8 en superficie des propriétés bâties et 27 en routes, rivières, etc.

Ses productions consistent en blé, avoine, colza, lin et pommes de terre.

Ses principales sont le blé et le colza.

Son industrie principale est, après l'agriculture, le tissage d'étoffes pour la fabrique de Roubaix.

Il y a à Baisieux une brasserie, 1 moulin à l'huile, une fabrique de pannes, 1 moulin au blé.

LA BASSÉE, chef-lieu du canton de ce nom, est une ville ouverte à cinq fortes lieues de Lille, six de Douai et d'Arras, trois de Béthune et deux de Lens, sur le grand chemin romain d'Arras à Cassel, par le pont d'Estaires.

Cette ville appartenait autrefois aux châtelains de Lille, qui l'ont fortifiée, embellie, et lui ont procuré son commerce. Il en est fait mention sous l'an 1054, que Bauduin de Lille, comte de Flandre, craignant une nouvelle attaque de la part de l'empereur Henri III, fortifia son pays d'un retranchement et d'un large fossé du couchant au levant, depuis la mer jusqu'à l'Escaut par l'Aa, la Lys, La Bassée, la Deûle, le Boulenrieu et la Scarpe. La ville de Lille sentant combien il lui serait avantageux de rendre ce fossé navigable de La Bassée à la Deûle, et, par suite, la Deûle elle-même, engagea, en 1271, Jean, son châtelain, à agrandir ce canal et le lit de la rivière. Ce seigneur fit exécuter cet ouvrage, qui contribua, autant et même plus qu'aucune autre chose, à donner de l'importance à La Bassée.

L'église de cette ville avait été singulièrement fortifiée par les Flamands en 1302. Les Français, inquiétés par les courses fréquentes que sa garnison faisait en Artois, partirent de Lens dans l'intention de la détruire. Mais ils furent entièrement défaits en route et obligés de renoncer à leur dessein. Cependant ils réussirent peu après à s'en rendre maîtres ou la trouvèrent abandonnée, puisqu'en 1303, l'on voit les Flamands, revenant d'une expédition en Artois, prendre cette ville sur les Français, la piller, la brûler et détruire ses fortifications. Ces derniers la rétablirent immédiatement après, et continuèrent leurs courses dans la châtellenie de Lille. Mais, au mois de juillet 1304, les Flamands l'assiégèrent de nouveau et l'obligèrent à se rendre. Cette ville

était d'une bien grande importance pour les Français, puisqu'ils l'occupaient encore en 1347, qu'elle donna passage à l'une des colonnes de leur armée qui allait attaquer les Flamands dans le pays de Lalleu; qu'ils là possédaient encore, en 1486, que Maximilien, roi des Romains, tenta inutilement de s'en rendre maître, ainsi qu'en 1488, époque où le maréchal d'Esquerdes en fit démolir les fortifications.

Cette ville avait essuyé, quelques années auparavant, un incendie qui l'avait presque totalement réduite en cendres avec l'hôtel-de-ville et les titres qu'il renfermait. Au mois de juillet 1501, le tonnerre lui causa de grands dommages, et immédiatement après suivit une grêle énorme qui ravagea son territoire, tua le gibier de toute espèce et anéantit la récolte.

La Bassée retourna au pouvoir de Maximilien : il en fit détruire les fortifications qui furent relevées en 1594. Elle fut prise en 1641 par les Français, qui la fortifièrent. Les Espagnols en firent le siège l'année suivante. Elle était défendue par M. de Bourdonnet, qui avait avec lui une garnison de plus de 3,500 hommes; elle se rendit le 13 avril de la même année, et ses fortifications furent démolies par les Espagnols en 1667. Cette ville est restée à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle de 1668.

La population de La Bassée n'a guère varié depuis 40 ans : elle était, en 1789, de 2,300 habitans; on y en compte aujourd'hui 2,544, dont 360 sont à la charge du bureau de bienfaisance et 88 se livrent à la mendicité.

La superficie totale de son territoire est de 348 hectares, ainsi divisés : 297 en terres labourables, 2 en prés, 20 en terrains plantés, 8 en contenance des propriétés bâties et 21 en routes, rivières et autres objets non imposables.

Ses productions consistent en blé, avoine, colza, lin, olliette, cameline, trèfles et légumes.

Sa principale culture est le blé, le colza et le lin.

Il y a à La Bassée une filature de coton, plusieurs fabriques de chandelles qui étaient autrefois très-renommées, 5 brasseries, une saline, une savonnerie, une amidonnerie, un entrepôt de charbon de terre, une briqueterie, une corroyerie, 1 four à chaux, 8 moulins à l'huile, 2 fabriques de tuiles, 2 moulins au blé, 3 tanneries, 2 teintureries.

Dans cette ville naquirent Adam de La Bassée, chanoine de Saint-Pierre, à Lille, qui a fait un petit ouvrage intitulé : *Ludus Adœ de Basseia, etc.;* Louis de Pipre, professeur de philosophie au collège du roi, auteur d'un ouvrage sur les obligations des paroissiens; et Eloi Facon, capucin, sous le nom d'Eloi de La Bassée, mort le 25 novembre 1670, qui a composé le livre intitulé : *Flores totius theologiæ practicæ.*

BAUVIN est à droite du canal de Douai à Lille, à cinq lieues de la première et quatre de la seconde de ces villes.

Ce village était du domaine de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, et avait pour avoué le châtelain de Lille, qui jouissait à Bauvin des mêmes droits qu'à Annœullin, avec cette différence qu'il n'y recevait qu'un demi-marc d'Artois pour son avouerie, et, qu'en cas de guerre, deux échevins et quatre hommes seulement, au lieu de six, étaient dispensés de se rendre à l'armée.

Par l'assiette de l'aide de 1553, on voit qu'il y avait à Bauvin 65 feux, 33 chevaux et 51 vaches; que son terroir, non compris le marais commun qui fut séparé de ceux des communautés voisines et borné par le subdélégué de l'intendant, le 12 novembre 1741, contenait 123 bonniers 800 verges 3 quartiers, dont 10 bonniers 10 cents en jardins, estimés rendre 18 livres de gros par bonnier; 109 bonniers 13 cents en terres à labour, estimés 13 livres, et 3 bonniers 1 cent de prés, estimés 17 livres.

Le nombre des habitans de Bauvin qui, en 1795, était de 730, est aujourd'hui de 984, dont 188 indigens et 31 mendians.

La superficie de son territoire est de 394 hectares, ainsi divisés: 303 en terres labourables, 1 en prés, 13 en terrains plantés, 3 en bois, 4 en superficie des propriétés bâties, 41 en marais et 29 en routes, rivières, etc.

La principale culture, à Bauvin, est le blé et le colza, qui occupent à eux seuls les deux tiers des terrains cultivés; les productions du dernier tiers consistent en avoine, olliette, lin, cameline, tabac et légumes.

L'industrie de cette commune a pour objet, après l'agriculture, le filage du lin au rouet et le tissage des toiles.

Il existe à Bauvin une briqueterie, 3 moulins à l'huile, 1 moulin au blé.

BEAUCAMPS est à deux lieues de Lille, à droite de la chaussée de La Bassée à Béthune, à peu de distance de l'ancienne voie militaire de Tournai au pont d'Estaires et Casset.

L'église de ce village était sous l'invocation de Saint-Pierre. La nomination à la cure appartenait autrefois au recteur des jésuites de Tournai, comme prieur d'Englos. Il jouissait de deux gerbes dans la dîme.

On comptait à Beaucamps, en 1553, 75 feux, 17 chevaux, 100 vaches et 208 bêtes à laine; son territoire contenait 252 bonniers 500 verges de terre, dont 32 bonniers 6 cents en jardinage, évalués à un rendage de 18 livres de gros le bonnier, et 219 bonniers 15 cents en terres à labour, évalués 12 livres de gros le bonnier.

La population de Beaucamps est aujourd'hui de 787 habitans, dont 176 indigens et 6 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 423 hectares, ainsi divisés : 349 en terres labourables, 59 en terrains plantés, 4 en superficie des propriétés bâties et 11 en routes, rivières, etc.

On cultive dans cette commune le blé, le lin, le colza et un peu de tabac.

Sa culture principale est le blé.

Il n'existe à Beaucamps d'autre établissement de commerce ou d'industrie qu'un moulin au blé.

BERSÉE est à trois lieues de Douai, à droite de la chaussée de Lille, dont il est éloigné de 4 lieues.

Ce village relevait en partie du Forest, en justice vicomtière ressortissant au bailliage de Lens, en Artois. Une autre partie était tenue de la principauté d'Epinoy et notamment une pairie appartenant au seigneur de Raches, d'où dépendaient douze ou treize fiefs. Enfin un fief dit de Buvry, contenant 20 bonniers, était une enclave du Tournaisis. Ce dernier fut cédé, quant au ressort, à la France par une convention confirmée par lettres-patentes du 22 août 1769.

On compte à Bersée 1,588 habitans: sur ce nombre, 235 sont secourus à domicile et 20 se livrent à la mendicité.

Le territoire de Bersée contient 1,081 hectares, dont 852 en terres labourables, 104 en prés, 63 en bois, 9 en jardins potagers, 2 en étangs, 8 en superficie des propriétés bâties et 43 en routes, rivières et autres objets non imposables.

On cultive dans cette commune le blé, le lin, le colza et des légumes.

Sa principale culture est le blé.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture. On trouve à Bersée beaucoup d'ouvrières brodant des tulles ou confectionnant des sarraux.

Il existe dans cette commune 2 moulins à l'huile, 2 moulins au blé.

Bersée est la patrie de Jean du Joncquoy, abbé de Marchiennes, mort en 1651.

BONDUES est à une lieue et demie de Lille, sur la route de Menin.

Gautier, évêque de Tournai, donna à son église cathédrale l'autel de Bondues ; ses lettres sont de l'an 1171.

Louis, dit le Hutin, roi de France, faisant la guerre aux Flamands, vint camper, avec toute son armée, entre Bondues et Mouveaux. Il y fut assailli de pluies continuelles qui détrempèrent les terres grasses de ces cantons, au point que les chevaux les plus vigoureux, qui enfonçaient jusqu'aux genoux, ne pouvaient s'en tirer, et que les vivres n'arrivaient plus au camp.

Cette position critique força le roi, qui craignait d'être entouré et de voir son armée périr de faim et de misère, à décamper, ce qu'il exécuta la nuit du 11 au 12 septembre 1315, avec perte de beaucoup de monde, abandonnant toutes ses tentes et son bagage, parmi lesquels se trouvèrent les objets les plus précieux qui tombèrent entre les mains des Flamands.

L'église de Bondues et beaucoup de maisons furent brûlées en 1580 par la garnison de Menin composée d'Ecossais et de Français à la solde des rebelles des Pays-Bas.

Bondues a 2,756 habitans dont 218 portés sur la liste des indigens et 21 mendians.

La superficie totale du territoire de cette commune est de 1,271 hectares, ainsi divisés : 947 en terres labourables, 189 en terrains plantés, 51 en prés, 19 en bois, 4 en étangs, canaux, etc., 12 en superficie des propriétés bâties et 49 en routes, rivières et autres objets non imposables.

On cultive à Bondues le blé, le seigle, l'avoine, l'orge, les graines oléagineuses, le lin et les légumes de toute espèce.

Sa principale culture est le blé.

Son industrie principale est l'agriculture.

On trouve dans cette commune 1 moulin à l'huile, une fabrique de sucre de betteraves, 3 moulins au blé.

BOURGHELLES est à deux lieues et demie de Lille et à un peu moins de Tournai, sur le chemin de Lille à Saint-Amand.

Simon, évêque de Tournai, donna, au 12.e siècle, l'autel de ce lieu et quelques autres, pour l'établissement de deux grandes vicaireries dans son église cathédrale.

Le pape Alexandre III confirma à l'abbaye de Cysoing le droit qu'elle avait de faire couler le ruisseau de Bourghelles dans les endroits où elle pourrait en avoir besoin. Sa bulle est de l'an 1179. Cette maison avait, en 1286, 47 sous 5 deniers de rente, à Bourghelles.

Guillebert, seigneur de Bourghelles, châtelain de Lille, pendant la minorité des enfans de Jean et de Mahaut de Béthune, fut choisi pour l'un des administrateurs de la Flandre, durant l'absence de Bauduin, empereur de Constantinople. Il est nommé, avec cette qualité, dans les lettres de Guillaume de Flandre, du mois d'octobre 1209, portant fondation d'un canonicat dans l'église de Notre-Dame-de-Courtrai. Guillebert et son frère Boissard avaient précédemment garanti aux habitans de Tournai, pour le comte de Flandre, l'exécution du traité de paix fait entr'eux et le comte Bauduin, le 20 juillet 1197.

On comptait à Bourghelles, en 1553, 391 bonniers de terre, dont 78 seulement étaient de la dépendance de Lille ; le reste

était du Tournaisis. Cette partie fut cédée à la France par la convention du 16 mai 1769, et son terroir marquait la frontière de France vers le Tournaisis.

Bourghelles a 1,081 habitans dont 120 indigens et 11 mendians.

Son territoire renferme 646 hectares, ainsi divisés : 452 en terres labourables, 29 en terrains plantés, 86 en bois, 52 en prés, 6 en superficie des propriétés bâties et 21 en routes, rivières, etc.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture.

On cultive à Bourghelles les blés blanc, roux et méteil, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, l'olliette, la cameline et des légumes.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Il existe dans cette commune une brasserie, 2 moulins à l'huile, 2 fabriques de lattes.

BOUSBECQUE est situé sur la Lys, à trois lieues de Lille, une de Menin et une de Comines.

Le pape Célestin II confirma la possession de l'autel de Bousbecque au chapitre de Saint-Pierre, de Lille, par une bulle de l'an 1143. Il n'en avait cependant que la moitié qui lui fut donnée par Baudri, évêque de Tournai, l'an 1101.

On voyait autrefois à Bousbecque un château fortifié qui servait de demeure à ses seigneurs. Auger, de Bousbecque, fils naturel de Giles Gislain, seigneur de Bousbecque, habile négociateur et savant antiquaire, a illustré ce nom. Ses talens le firent connaître de l'empereur Ferdinand I.er, qui le fit son conseiller. Maximilien II lui confia l'éducation de ses enfans et l'envoya ensuite en ambassade en Turquie. Il y occupa ses loisirs à en étudier l'histoire naturelle, à recueillir une grande quantité d'inscriptions antiques, et donna tous ses soins à la recherche de manuscrits grecs et latins, dont il orna ensuite la bibliothèque de Vienne. A son retour, il fut choisi pour conduire en France l'archiduchesse Isabelle, épouse du roi Charles IX, à la cour duquel il remplit les fonctions d'ambassadeur. Il y mourut le 28 octobre 1592, âgé de 70 ans. Son cœur fut apporté à Bousbecque. Il a laissé plusieurs ouvrages dont on trouve la notice dans la bibliothèque belgique de Valère André.

La population de Bousbecque est de 1,997 habitans : sur ce nombre 225 sont à la charge du bureau de bienfaisance et 8 se livrent à la mendicité.

La superficie totale du territoire de cette commune est de 637 hectares, dont 469 en terres labourables, 7 en terrains plantés, 97 en prés, 29 en bois, 1 en étangs, 7 en superficie des propriétés bâties et 27 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire consiste en blé, seigle, orge, avoine, fèves, trèfle, navets, choux collets, betteraves pour bestiaux, pommes de terre, carottes, colza, olliette, cameline, lin, tabac et un peu de houblon.

Sa culture principale est le blé.

La principale industrie des habitans de cette commune est de rouir et d'écanguer le lin.

On trouve à Bousbecque une brasserie, 2 moulins à l'huile, 2 moulins au blé.

BOUVINES est sur la Marque, à deux lieues de Lille et trois de Tournai, sur le chemin de Lille à Saint-Amand.

Ce village fut donné à l'abbaye de Saint-Amand, avec des serfs de l'un et de l'autre sexe, l'an 1002, par un seigneur nommé Ernould et Richilde, sa femme. Leur donation fut approuvée par Bauduin, comte de Flandre, et Harduin de Croy, évêque de Tournai et de Noyon, confirmée par Paschal II, en 1107, et Calixte II, en 1119.

Par un concordat passé, l'an 1422, entre les échevins de Lille et les religieux de l'abbaye de Saint-Amand qui jouissaient d'un droit de péage au pont de Bouvines, il est dit que les bourgeois de Lille sont exempts de *passaige*, *vinaige* et *pontenaige* du pont à Bouvines, pour leurs denrées et marchandises quand ils ne paient aulcune chose à aultruy pour la voiture.

Bouvines est célèbre par la bataille qui s'y donna le 27 juillet 1214, entre Philippe Auguste, roi de France, d'une part, l'empereur Othon IV, le comte de Flandre Ferrand et leurs alliés, de l'autre.

Vers la mi-juillet de l'année 1304, les Flamands côtoyant toujours l'armée française commandée par le roi Philippe-le-Bel en personne qui, pour la cinquième fois, entrait en Flandre, campèrent à Bouvines et de là sur le Mont dit Mons-en-Pévèle, au bas duquel se donna la bataille du même nom.

Les habitans de Bouvines virent une seconde fois leur terroir couvert de troupes françaises au mois d'août 1340. Philippe de Valois y était venu camper dans l'intention de secourir Tournai assiégé par les Anglais et les Flamands. Il y fut attaqué par dix mille Anglais et Hennuiers venus du camp de devant cette ville; mais il les défit, leur tua quatre cents hommes parmi lesquels se trouva le sénéchal de Londres, et retira de leurs mains l'élu évêque de Liège, qu'ils avaient pris au commencement du combat.

Outre les deux victoires remportées par les Français à Bouvines, Philippe, au moyen d'une trêve signée dans l'église d'Esplechin, le lundi 20 septembre 1340, fit encore lever de son camp de Bouvines le siége de Tournai.

Ce village fut occupé et fortifié en 1478 par les troupes de Maximilien, archiduc d'Autriche, pour empêcher qu'on ne portât des vivres de l'Artois à Tournai; mais elles ne tinrent pas long-temps dans ce poste.

On compte à Bouvines 505 habitans, dont 21 indigens.

Son territoire contient 269 hectares, dont 214 en terres labourables, 13 en terrains plantés, 27 en prés, 3 en superficie des propriétés bâties et 12 en routes, rivières, etc.

Les céréales que l'on y cultive sont le blé, l'avoine, le seigle et l'orge; les plantes oléagineuses sont le colza, l'olliette et la cameline; les plantes légumineuses sont les pois, les vesces, les feveroles, les haricots, les pommes de terre, les navets, les carottes et les betteraves.

Ses productions principales sont les blés et le colza.

L'agriculture est la seule industrie de cette commune dont le commerce n'a pour objet que les produits de ses récoltes.

Il existe à Bouvines 2 moulins à l'huile, 1 moulin au blé.

CAMPHIN - EN - CAREMBAULT est situé à trois lieues de Lille, sur la route d'Arras, à une demi-lieue de Carvin.

L'autel de ce village fut donné à perpétuité, l'an 1111, par Baudri, évêque de Tournai, à l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand. Simon, dernier évêque de Tournai et de Noyon réunis, renouvela cette donation par des lettres de l'an 1140, à différentes conditions, entr'autres à celle que l'abbé de cette maison serait tenu d'assister aux synodes de Tournai. Les papes Eugène III, en 1145, Urbain III, en 1187, et l'évêque Gérard, en 1150, confirmèrent ce don.

Le châtelain de Lille jouissait de quelques droits sur ce village, en qualité d'avoué de l'abbaye.

Camphin-en-Carembault avait sa coutume particulière.

Sa population est de 950 habitans dont 188 indigens et 10 mendians.

Son territoire contient 738 hectares, ainsi divisés : 691 en terres labourables, 4 en prés, 13 en terrains plantés, 5 en superficie des propriétés bâties et 25 en routes, rivières et autres objets non imposables.

On y cultive le blé, l'avoine, le colza, l'olliette, le lin et la cameline.

Sa culture principale est le blé et le colza.

On trouve dans cette commune une briqueterie, 2 moulins à l'huile, 1 moulin au blé.

CAMPHIN-EN-PÉVÈLE est à trois petites lieues de Lille, à droite du grand chemin de Tournai. Il est à deux lieues de cette dernière ville.

Ce village appartenait à S.t-Evrard, comte de Frioul, fondateur de l'abbaye de Cysoing. Il le donna à Adelard, son troisième fils, par son testament de l'an 837, et l'on croit que ce dernier le laissa à ladite abbaye où il fut enterré avec sa mère.

Gérard, évêque de Tournai, par ses lettres de l'an 1164, et le pape Eugène III, par une bulle de l'an 1179, confirmèrent à l'abbaye de Cysoing la propriété de l'église, de la totalité de la dîme et des hôtes de Camphin.

Les armées des alliés, avant la campagne de 1712, se rassemblèrent à Camphin et aux environs, où elles séjournèrent pendant trois à quatre mois. C'est là que le prince Eugène vint les passer en revue. Les députés de l'empereur et du roi de France s'y réunirent aussi en 1713, pour régler les limites de leurs pays respectifs.

Camphin demeura frontière de France par une nouvelle convention, entre les mêmes souverains, du 16 mai 1769.

Cette commune a 1,344 habitans dont 93 indigens et 5 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 639 hectares, dont 568 en terres labourables, 43 en terrains plantés, 4 en bois, 1 en prés, 7 en superficie des propriétés bâties et 16 en routes, rivières, etc.

On cultive à Camphin le blé, l'avoine, le colza, le lin et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Son principal genre d'industrie est, après l'agriculture, le tissage d'étoffes pour les fabriques de Roubaix.

Il existe dans cette commune 1 moulin à l'huile et un moulin au blé.

CAPINGHEM est situé sur la route de Lille à Armentières, à une lieue et demie de l'une et de l'autre de ces villes.

L'autel de ce village avait été donné au chapitre de Saint-Pierre, de Lille, par Simon, évêque de Tournai; donation qui fut confirmée par le pape Célestin II, l'an 1143.

La population de Capinghem est de 323 habitans dont 49 indigens secourus et 3 mendians.

Son territoire contient 184 hectares, dont 146 en terres labourables, 4 en prés, 26 en terrains plantés, 2 en superficie des propriétés bâties et 6 en routes, rivières, etc.

Ses productions consistent en blés, avoine, colza, lin, trèfle, fèves, un peu de tabac et des légumes.

Sa principale culture est le blé, le lin et le colza.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture et le tissage des toiles.

CAPPELLE est à une lieue et demie d'Orchies, sur la route de Lille.

Ce village faisait autrefois partie de celui de Templeuve. Il doit son nom à une chapelle dédiée à Saint-Nicolas, que Wautier de Marvis, évêque de Tournai, érigea en paroisse, du consentement de l'abbé d'Anchin, patron du lieu, l'an 1221. On l'appelait précédemment Cappelle-à-Wattines, parce qu'elle avait été bâtie pour les habitans de cette terre.

Le village de Cappelle avait sa coutume particulière. On y comptait, en 1553, 186 feux, 54 chevaux, 214 vaches et 165 moutons.

Sa population est aujourd'hui de 1,323 habitans, dont 72 indigens et 29 mendians.

Son territoire contient 806 hectares, dont 700 en terres labourables, 55 en terrains plantés, 3 en bois, 20 en prés, 6 en superficie des propriétés bâties et 22 en routes, rivières, etc.

On cultive à Cappelle le blé, le seigle, l'avoine, les fèves, le colza et le lin.

Sa culture principale est le blé.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture.

On trouve dans cette commune une brasserie, 3 moulins à l'huile, 2 moulins au blé.

CARNIN est à une demi-lieue de Carvin-Épinoy, à droite de la route de Lille à Lens et à Arras.

Le pape Clément III, par une bulle du 26 avril 1187, confirma à l'église collégiale de Seclin, l'autel de Carnin, avec tous les revenus qu'elle pouvait y avoir.

Carnin n'avait, en 1553, que 33 feux, 24 chevaux, 42 vaches et 100 moutons; en 1724, on y comptait 100 communians, ainsi sa population ne s'est augmentée que lentement. Son territoire renfermait 139 bonniers de terre, indépendamment d'un marais commun qui fut affecté à ce village et borné le 12 novembre 1741, par le subdélégué de l'intendant.

Sa population est aujourd'hui de 403 habitans, dont 69 indigens et 5 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 232 hectares, ainsi divisés : 214 en terres labourables, 8 en prés, 2 en superficie des propriétés bâties, 1 en marais et 7 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, les betteraves, le colza, l'olliette, le lin et la cameline.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture et le filage du lin au rouet.

Il y a à Carnin une briqueterie, 4 moulins à l'huile.

LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES est à trois lieues de Lille. Avant la révolution et depuis un temps immémorial, la partie

extrà muros d'Armentières formait à elle seule une paroisse connue sous le nom de Chapelle-d'Armentières, entièrement indépendante de cette ville, soit quant à l'exercice de la justice, soit relativement à l'administration civile ; elle avait ses administrateurs, son curé, ses échevins, et était enfin organisée et régie comme toutes les autres paroisses du royaume.

Des raisons de convenance ayant déterminé le gouvernement à réunir cette commune à celle d'Armentières, cette réunion fut opérée en vertu d'un décret de la convention du 13 prairial an II.

Sur la demande des habitans de la Chapelle-d'Armentières, intervint, le 22 novembre 1820, une ordonnance du Roi, par laquelle cette ancienne commune fut distraite de la ville d'Armentières et rétablie en état de commune, ayant un maire, un adjoint et un conseil municipal choisis parmi ses habitans.

La Chapelle-d'Armentières a 1,843 habitans, dont 151 indigens et 11 mendians.

Son territoire contient 1,312 hectares, dont nous ne pouvons donner la division par nature de culture, attendu que les opérations cadastrales pour le canton d'Armentières ont été faites avant que la commune de la Chapelle ait été distraite de la ville d'Armentières.

Sa culture ordinaire consiste en blé, avoine, fèves, trèfle, lin, colza, tabac et légumes.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Il y a deux moulins au blé dans cette commune.

CHEMY est à deux lieues et demie de Lille, à droite de la grand'route de cette ville à Lens et à Arras.

Clément III, en 1187, confirma au chapitre de Seclin l'autel de Chemy qui jouissait de la dîme à raison de sept huitièmes; l'autre huitième appartenait au curé.

L'église de Chemy était dédiée à Saint-Martin. Le curé, présenté par le chapitre de Seclin, outre sa part de dîme, recevait 200 livres parisis d'augmentation congrue, et était seigneur de Chemy.

On comptait dans ce village, en 1553, 44 feux, 30 chevaux, 53 vaches, 100 moutons et 200 bonniers de terre, non compris un marais commun.

Sa population est aujourd'hui de 427 habitans. Sur ce nombre 61 sont à la charge du bureau de bienfaisance, et 2 se livrent à la mendicité.

Son territoire contient 344 hectares, dont 315 en terres labourables, 14 en terrains plantés, 3 en superficie des propriétés bâties, et 12 en routes, rivières, etc.

On y cultive le blé, l'avoine, les graines oléagineuses et des légumes.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture et le filage du lin.

Il ne s'y trouve qu'un seul moulin au blé.

CHÉRENG est à deux lieues et demie de Lille et autant de Tournai, sur la grand'route de l'une à l'autre de ces villes.

L'autel de Chéreng fut donné à l'abbaye de Cysoing en 1145, par Simon, évêque de Tournai; cette donation lui fut confirmée par le pape Alexandre III, en 1146, et par l'évêque Gérard, en 1164.

Il y eut à Chéreng, en 1340, de fréquentes escarmouches entre les troupes françaises commandées par Philippe de Valois et les Anglais, Flamands et Liégeois. L'armée des alliés y campa pendant près de trois mois avant l'ouverture de la campagne de 1712, et le prince Eugène y vint la passer en revue.

On comptait à Chéreng, en 1553, 51 feux, 25 chevaux, 45 vaches, 140 moutons et 181 bonniers de terre, non compris un marais, autrefois commun à plusieurs villages, et qui fut partagé en exécution d'un arrêt du conseil-d'état du roi, du 10 septembre 1774, à charge de pourvoir au curement de la rivière de la Marque dans la partie échue à ses habitans.

La population de Chéreng est de 1,257 habitans, dont 30 indigens et 5 mendians.

Son territoire contient 412 hectares, dont 337 en terres labourables, 33 en prés, 18 en vergers, 1 en bois, 5 en superficie des propriétés bâties et 18 en routes, rivières, etc.

On y cultive le blé, l'avoine, le colza, le lin et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Son principal genre d'industrie est, après l'agriculture, le tissage d'étoffes pour les fabriques de Roubaix.

Il existe à Chéreng 2 moulins au blé et 5 moulins à l'huile.

Michel Ange, baron de Worden, vicomte de l'Angle, qui a fait imprimer, en 1684, un journal historique écrit en français pour servir à l'histoire de Louis-le-Grand, et qui a composé le livre intitulé *Annales bellici et triomphales Ludovici magni, Franciæ et Navariæ regis*, était seigneur de Chéreng et fut enterré dans cette commune en 1699.

COBRIEUX est situé à trois lieues et demie de Lille et à une et demie d'Orchies, à droite de la route de Lille à Saint-Amand, sur un petit ruisseau qui forme à-peu-près un demi-cercle, et se jette dans la Marque.

Il est parlé de ce village dans une bulle d'Alexandre III, de l'an 1179, en faveur de l'abbaye de Cysoing, par laquelle la possession de l'autel de Cobrieux lui est confirmée.

Il y avait ci-devant à Cobrieux une commanderie de l'ordre de Malte, nommée de Haute-Avesne. Elle consistait en la seigneurie, en une maison autrefois occupée par le commandeur, une petite église dite le Temple, et 15 bonniers 10 cents de terre. L'abbé de Cysoing, pour ne plus fournir à la cure, dont la dépense surpassait les revenus qu'il tirait de ce lieu, céda, en 1700, au commandeur, la dîme qu'il y prélevait et le patronat.

La population de Cobrieux est de 373 habitans, dont 82 indigens et 19 mendians.

Son territoire contient 279 hectares, dont 186 en terres labourables, 15 en terrains plantés, 36 en bois, 27 en prés, 3 en superficie des propriétés bâties et 12 en routes, rivières, etc.

On y cultive les blés, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, la luzerne, le colza, l'olliette, la cameline et des légumes.

Sa culture principale est le blé blanc, le blé roux et le colza.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture.

On ne trouve dans cette commune d'autre établissement qu'une brasserie.

COMINES est à trois lieues de Lille, deux et demie d'Armentières et deux de Menin.

Si l'on en croit les Martyrologes, Comines était de quelqu'importance en 303, que saint Chrysole vint y déposer le sommet de sa tête, qu'on avait coupé à Verlinghem, distant de deux lieues de Comines. Ce qui est beaucoup plus vraisemblable, est que cette petite ville fut détruite par les Normands, l'an 880. Depuis lors jusqu'au 12.me siècle, les monumens ne nous en disent plus rien. Seulement on lit le nom de quelques-uns de ses seigneurs au bas de plusieurs diplômes des comtes de Flandre. Mais en 1176, on voit le comte Philippe, confirmant les propriétés de l'abbaye de Messines, faire mention d'un pré et d'une terre nommée Ploietz et des hôtes qu'un certain Iwan avait donnés à cette maison ; le tout dans le territoire de Comines.

Hellin, sire de Waziers et de Comines, du consentement des échevins, accorda par ses lettres du 9 septembre 1359, au corps des drapiers, différens privilèges, entr'autres une cloche et un scel, et régla ce qui pouvait concerner la police de ce corps. Ces lettres furent confirmées par le roi Jean aux mois d'octobre 1361 et de septembre 1364. Il paraît que jusqu'alors les draps de Comines étaient d'une fabrique particulière. Des drapiers d'Ypres étant venus s'établir à Comines en 1385, y introduisirent leur manufacture, dont les draps étaient plus larges et plus longs. Les

habitans d'Ypres s'en étant plaints à Charles V, ce prince défendit à ceux-là, par ses lettres du mois de mai 1367, de faire de pareils draps, et ordonna que tous ceux qui étaient faits seraient enlevés et payés suivant leur valeur.

Il y avait à Comines un couvent de filles, dites Sœurs-Grises, et un hôpital pour les malades, dirigé par des religieuses. Ce dernier établissement subsiste encore.

Les Français, durant le siége de Lille, en 1197, s'emparèrent de Comines. Les Flamands qui l'ignoraient, vinrent, avec toute la garnison d'Ypres, composée de trois mille allemands, pour s'y poster. Il y eut à cette occasion un combat soutenu de part et d'autre avec beaucoup de valeur, et enfin les allemands furent mis en déroute. Les Flamands, en 1382, rompirent le pont de Comines et le couvrirent de fumier. Trois cents hommes de cavalerie que le comte Louis de Male avait envoyés contr'eux, y périrent en grande partie en se sauvant vers Lille. Mais peu après, les Français, arrivant au secours du comte, défirent, proche de ce même pont, après un combat opiniâtre, neuf mille flamands qui laissèrent trois mille des leurs sur la place. Comines fut alors pillée et brûlée. Le soldat français y trouva une telle quantité d'étoffes qu'il ne savait qu'en faire. Un incendie vint, depuis, accroître les malheurs de cette ville. Une partie de ses maisons furent brûlées le 16 mars 1427.

Le fameux La Noue, dit Bras-de-Fer, fortifia, en 1579, l'hôpital et l'église de Comines, et y mit une garnison de trois mille hommes, pour ôter toute communication aux troupes qui s'étaient retirées dans le château. Il empêcha en même-temps les catholiques de remplir aucun acte de religion. Le comte de Mansfeld vint l'y attaquer peu après et l'obligea de lui céder la place. L'église et bon nombre de maisons furent encore alors la proie des flammes.

Le château dont il vient d'être fait mention, grand et très-fort, était situé dans un lieu bas et entouré par la Lys. Jean, seigneur de Comines, l'avait fait bâtir en 1384. Le maréchal d'Humières le fit sauter le 9 août 1674. Dans les guerres précédentes, les Français s'en étaient emparés au mois de septembre 1645, mais les Impériaux l'avaient repris en juin 1647. La partie de Comines qui était sur la rive droite de la Lys, fut cédée à la France par le traité d'Utrecht, du 11 avril 1713.

Comines avait sa coutume particulière et donnait à son possesseur le titre et les droits de seigneur haut-justicier de la châtellenie de Lille.

Sa population est aujourd'hui de 5,299 habitans : sur ce nombre, 985 sont portés sur la liste des indigens, et 47 se livrent à la mendicité.

Son territoire contient 1,579 hectares, ainsi divisés : 1,257 en terres labourables, 23 en prés en coupes régulières, 178 en herbages ou prairies, 21 en bois taillis, 19 en jardins potagers, 3 en mares et abreuvoirs, 16 en superficie des propriétés bâties et 61 en routes, rivières et autres objets non imposables.

On y cultive le blé, le tabac, le colza, le lin, l'avoine, le trèfle, les navets et les pommes de terre. On y cultive aussi, mais en très-petite quantité, le seigle, l'orge d'été, les fèves, la cameline, l'olliette, les vesces et l'hivernage.

Sa principale culture est le blé, le colza et surtout le tabac, qui l'emporte sur celui des autres communes par les soins qu'on lui donne et par la qualité des produits.

L'industrie principale de Comines est la fabrication de cordons en fil de lin et d'étoupes, en coton et en laine. On trouve dans cette ville plusieurs fabriques de fils retors, 3 brasseries, une distillerie, 2 tanneries, 2 moulins à l'huile et 3 moulins à moudre le blé.

Colart de la Clite, mieux connu sous le nom de Philippe de Comines, profond historien qui doit être considéré comme un modèle de goût, d'urbanité et de majesté, naquit en 1445 au château de Comines.

Cette ville est encore la patrie d'Auger Gislen de Bousbecques, savant recommandable et habile négociateur, né en 1522. Les écrivains français et flamands s'accordent sur le mérite d'Auger, soit comme diplomate, soit comme historien ; les ouvrages sortis de sa plume sont tous écrits en latin.

CROIX est à une lieue et demie de Lille, sur la route de Roubaix, proche et au-delà de la Marque.

Lors de la dédicace de l'église collégiale de Saint-Pierre, de Lille, on y fit venir tous les corps saints du pays. Celui de saint Eubert y fut porté de Seclin ; mais les chanoines de Saint-Pierre le retinrent et donnèrent en échange, à ceux de Seclin, le patronat de Croix. Le 26 avril 1182, le pape Clément III confirma à ces derniers la propriété de l'autel de Croix et tous les revenus qui en dépendaient.

On comptait à Croix, en 1553, 94 feux, 14 chevaux, 109 vaches, 208 moutons et 295 bonniers de terre.

La population actuelle de cette commune est de 1,169 habitans, dont 30 indigens secourus et 10 mendians.

Son territoire contient 466 hectares, ainsi divisés : 344 en terres labourables, 15 en prés, 74 en terrains plantés, 13 en bois, 1 en canaux, 6 en superficie des propriétés bâties et 13 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire consiste en blé, avoine, fèves, seigle, cameline, lin, colza, tabac et légumes.

Sa culture principale est le blé.

Il y a deux moulins au blé dans cette commune.

CYSOING, chef-lieu du canton de ce nom, est situé sur la route de Lille à Saint-Amand, à deux lieues et demie de Lille et de Tournai, et à quatre de Saint-Amand.

Cet endroit était un fisc ou domaine royal. Il fut donné en dot à Gisle, fille de Louis-le-Débonnaire, épouse d'Evrard, duc de Frioul, fondateur de l'abbaye de Cysoing, qu'il dota richement.

Bauduin, dit Bras-de-Fer, devenu premier comte de Flandre par son mariage avec Judith, fille de Charles-le-Chauve, n'eut rien de plus pressé, en prenant possession de la Flandre, que de s'attacher les familles les plus puissantes, presque toutes ou alliées ou descendues de nos rois, qui pouvaient être jalouses de son élévation. Il en trouva l'occasion dans la nécessité où il se vit de s'opposer aux Normands. Il établit donc des *Bers*, ou grands barons, dont il fit ses généraux et ses conseillers, des châtelains qui pussent défendre les villes et les châteaux, en même-temps qu'ils y rendraient la justice, à qui il attribua tous les droits féodaux et autres, dont quelque temps auparavant avaient joui les comtes et vicomtes. Il était naturel que le seigneur de Cysoing, cousin germain de Judith, femme de Bauduin, eût part à ces grâces. Il fut en effet nommé premier ber de Flandre, et ses enfans ou ses neveux, châtelains de différens endroits.

Cysoing, protégé par un château habité par des seigneurs puissans, décoré d'une riche abbaye, devint un endroit considérable. Dès le 6 avril 1219, Jean, l'un de ses seigneurs, y avait établi un échevinage à l'instar de celui de La Bassée, origine de la coutume particulière.

Ce lieu essuya de grands dommages sous Philippe-Auguste, au temps de la bataille de Bouvines, et sous Philippe de Valois, lors du siége de Tournai par les Anglais. Enfin il fut totalement brûlé par les Français en 1478. L'abbaye avait aussi été réduite en cendres en 1393. Le clocher et quelques bâtimens essuyèrent encore le même sort, par l'effet de la foudre, en 1520, et elle fut pillée par les gueux en 1566.

Louis XV était campé à Cysoing et avait son quartier-général dans l'abbaye même, lorsqu'il partit pour aller en personne être témoin de la victoire mémorable remportée le 11 mai 1745, à Fontenoy, par l'armée française sur celle commandée par le duc de Cumberland, le prince de Waldeck et le feld-maréchal comte de Konigsegg.

Les chanoines de Cysoing élevèrent une pyramide en mémoire

de l'ouverture des glorieuses campagnes de Sa Majesté ; ce monument, qu'ils placèrent dans le centre de la grande étoile de leur jardin, est construit en pierres bleues du pays, et s'élève à la hauteur de cinquante pieds. La première pierre, posée le 3 septembre 1750, par M. de Rocque, abbé de Cysoing, avait 27 pieds de circonférence. Sur les trois faces de la pyramide se trouvaient les inscriptions suivantes :

Ludovico XV regi christianissimo, quod felicibus auspiciis Cysonii prima belli castra locavit ; pridie id. maii MDCCXLIV.

(A la gloire du Roi, pour avoir, sous d'heureux auspices, fait l'ouverture de sa première campagne, à Cysoing, le 14 mai 1744.)

Ludovico XV regi christianissimo, quod Cysonii exercitum ad victorias erectum imperator ipse lustravit, ibid. maii MDCCXLIV.

(A la gloire du Roi, pour avoir fait à Cysoing la revue de son armée, que sa présence animait à la victoire, le 15 mai 1744.)

Ludovico XV regi christianissimo, quod Cysonii devinctâ sibi victoriâ exercitum in fines hostium invexit, XVI kal. junii MDCCXLIV.

(A la gloire du Roi, pour avoir conduit son armée dans le pays ennemi, après s'être attaché la victoire à Cysoing, le 17 mai 1744.)

Les inscriptions n'existent plus sur cette pyramide, dont tous les ornemens ont été arrachés. Mais ce monument subsiste encore et se trouve dans les jardins de M. Charvet, propriétaire actuel de l'emplacement de l'abbaye de Cysoing.

La population de Cysoing s'est singulièrement accrue depuis 1553 ; on n'y comptait alors que 186 feux, 30 chevaux, 128 vaches, 240 moutons et 721 bonniers de terre ; il s'y trouve aujourd'hui 499 feux et 2,279 habitans, dont 157 indigens et 69 mendians.

Cette commune, cadastrée depuis peu de temps, contient 1,352 hectares, dont 904 en terres labourables, 27 en terrains plantés, 196 en bois, 167 en prés, 1 en canaux, 11 en superficie des propriétés bâties, et 46 en routes, rivières et autres objets non imposables.

Ses productions consistent en blés blanc, roux et méteil, seigle, orge, avoine, colza, olliette, un peu de cameline, trèfle, luzerne et légumes de toutes espèces.

Ses produits principaux sont les blés blanc et roux, et le colza.

On fabrique à Cysoing le molleton et le bazin, et l'on y tisse de légères étoffes de laine et coton dans le genre de Roubaix.

Ses principaux établissemens sont une brasserie, 5 fabriques.

de tissus, 1 moulin à l'huile, 2 filatures de coton, 1 moulin au blé, une tannerie.

DEULÉMONT est proche de Warnêton, à trois lieues de Lille, au confluent de la Deûle et de la Lys.

Bauduin de Lille, comte de Flandre, après avoir bâti l'église de Saint-Pierre de la même ville, dota, par son diplôme de l'an 1066, les chanoines qu'il y avait établis. Il leur donna entr'autres biens 15 manses et 6 bonniers de terre à Deûlémont.

On comptait dans ce village, en 1553, 72 feux, 30 chevaux, 208 vaches et 639 moutons; son territoire contenait 494 bonniers, non compris la partie qui fut cédée à la France, en 1769, par l'impératrice-reine.

Deûlémont a 2,205 habitans, dont 186 indigens et 75 mendians.

Sa superficie totale est de 966 hectares, dont 732 en terres labourables, 137 en prés, 43 en vergers, 10 en jardins potagers, 6 en mares et abreuvoirs, 9 en superficie des propriétés bâties et 29 en routes, rivières et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé, le tabac, l'avoine, le seigle, le colza et le lin.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture; beaucoup de ses habitans sont employés au halage des bateaux.

Il y a dans cette commune 2 brasseries, 3 briqueteries, 2 moulins à l'huile, 2 moulins au blé, une clouterie, etc.

EMMERIN est à une lieue et demie de Lille et à trois quarts de lieue d'Haubourdin, sur l'ancien chemin romain de Cassel à Tournai, par le pont d'Estaires.

Ce village, avec Haubourdin, formait une souveraineté indépendante. Il faisait partie du domaine des anciens châtelains de Lille, passa dans les maisons de Luxembourg, de Vendôme, de France, de Duchastel, etc., et eut toujours les mêmes seigneurs qu'Haubourdin, dont il ne fut jamais séparé. Ces deux communautés eurent cependant entr'elles de grands procès sur le tourbage et le pâturage de leurs marais. Un arrêt du conseil, du 4 avril 1752, qui en ordonna le partage, mit fin à ces contestations, dont l'origine remontait à l'an 1689.

Emmerin a 1,156 habitans, dont 47 indigens et 75 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 490 hectares, ainsi divisés: 362 en terres labourables, 22 en terrains plantés, 54 en bois, 10 en prés, 9 en canaux, 12 en marais, 5 en superficie des propriétés bâties, et 16 en routes, rivières, etc.

On cultive à Emmerin le blé, l'avoine, le seigle, le colza, l'olliette, la cameline et le lin.

Sa culture principale est le colza et l'olliette.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture. La plupart des habitans d'Emmerin sont employés, pendant la belle saison, au pavage des routes.

Il y a dans cette commune 2 moulins à l'huile.

ENGLOS est à une lieue et demie de Lille et à un peu plus d'Armentières, à égale distance des deux grandes routes qui mènent de Lille à La Bassée et à Armentières.

Saint Calixte, pape, qu'on honorait à Englos, donnait lieu à de fréquens pélérinages. Ils y furent sans doute établis par les religieux de Saint Eloi, de Noyon, qui y avaient un prieuré. On ignore comment ils le perdirent ou à quelles conditions ils s'en dessaisirent; mais on sait que Jean de Vendeville, évêque de Tournai, le donna aux jésuites de la même ville, et qu'après la dissolution de ce corps, les biens en furent vendus, conformément à un arrêt du conseil d'état du 5 mars 1783.

La population d'Englos est de 339 habitans, dont 54 indigens et 12 mendians.

Le territoire de cette commune contient 132 hectares, divisés comme suit : 100 en terres labourables, 25 en terrains plantés, 2 en superficie des propriétés bâties et 5 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, les fèves, le tabac, le lin, le colza et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Son principal genre d'industrie a pour objet le filage du lin au rouet et le tissage de la toile.

Il existe à Englos 2 moulins, l'un à l'huile et l'autre au blé.

ENNETIÈRES-EN-WEPPES est à une lieue et demie de Lille et d'Armentières, à gauche de la chaussée qui conduit de la première à la seconde de ces villes.

Baudri, évêque de Tournai, donna l'autel de ce lieu à l'abbaye de Blandain, dite depuis Saint-Pierre de Gand, par des lettres de l'an 1111. Par les siennes de l'an 1140, Simon, autre évêque de Tournai, confirma cette donation, ainsi que le pape Eugène III, par une bulle du 1.er janvier 1145.

L'abbé de saint Pierre était patron, seigneur et décimateur d'Ennetières; il y possédait en outre un terrage. Le châtelain de Lille était avoué de cette terre, qui avait un maire héréditaire et sa coutume particulière.

Ennetières a 1,698 habitans, dont 172 sont portés sur la liste des indigens et 40 se livrent à la mendicité.

Son territoire contient 1,038 hectares, dont 815 en terres

labourables, 136 en terrains plantés, 10 en bois, 36 en prés, 9 en superficie des propriétés bâties et 32 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire est le blé, le colza, le lin, l'avoine, le tabac, les fèves et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Son principal genre d'industrie est la préparation, le filage au rouet et le tissage du lin.

On trouve dans cette commune 7 moulins à l'huile, 2 moulins au blé.

ENNEVELIN est proche de la Marque, à deux lieues et demie de Lille, à gauche de la route de Douai,

Baudri, évêque de Tournai, donna, l'an 1106, à l'abbaye de Saint-Quentin d'Isle, l'autel d'Ennevelin, que jusqu'alors elle n'avait tenu qu'en personnat.

Marguerite, comtesse de Flandre, par un diplôme de l'an 1258, confirma aux habitans d'Ennevelin, Fretin et Templeuve, le droit de poisson dans les marais qui sont entre ces trois villages, à charge de payer tous les ans, à la recette de Lille, quarante sols, monnaie de Flandre, de reconnaissance.

La droite de l'armée française, commandée par le duc de Bourgogne, marchant au secours de Lille assiégée par les alliés, au mois de septembre 1708, fut placée derrière ce village.

Il y avait au hameau d'Aigremont, dépendant d'Ennevelin, un fort beau château qui fut presque détruit par les fréquentes attaques qu'en firent les Autrichiens pour en déloger les Français, qui y avaient un avant-poste du camp de Pont-à-Marcq, au commencement de la campagne de 1794.

Ennevelin a 1,626 habitans, dont 127 indigens secourus et 34 mendians.

Son territoire contient 995 hectares, ainsi divisés : 764 en terres labourables, 21 en prairies artificielles, 80 en prés et prairies, 4 en bois taillis, 32 en vergers et jardins potagers, 2 en oseraie, 22 en marais, 8 en superficie des propriétés bâties, 2 en étangs et 60 en routes, rivières et autres objets non imposables.

On y cultive le blé, le seigle, l'avoine, l'orge, les graines oléagineuses, le lin et les légumes.

Sa culture principale est le blé et les graines oléagineuses.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture.

Ses seuls établissemens sont 2 moulins à l'huile et 2 moulins au blé.

ERQUINGHEM-LE-SEC est à deux lieues de Lille, à droite du grand chemin qui mène de Lille à La Bassée.

L'église d'Erquinghem était dédiée à Notre-Dame, fête du 2 juillet, et du patronat de saint Éloi, à Noyon, qui avait un sixième de la dîme, le curé un autre sixième, avec 1,300 verges de terre et 300 livres que lui payait par supplément l'abbaye de Loos, propriétaire des deux autres tiers de la dîme.

On comptait, en 1553, à Erquinghem-le-Sec, 21 feux, 6 chevaux, 28 vaches et 114 bonniers de terre.

Sa population est aujourd'hui de 270 habitans, dont 6 indigens et 1 mendiant.

Son territoire contient 175 hectares, dont 150 en terres labourables, 19 en terrains plantés, 2 en superficie des propriétés bâties et 4 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'avoine et les graines oléagineuses.

Sa culture principale est le blé.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture.

ERQUINGHEM-LYS est situé sur la rive droite de la Lys, à une demi-lieue d'Armentières et trois lieues et demie de Lille.

Philippe-le-Bel, roi de France, maître d'une partie de la Flandre, en 1213, tenait une bonne garnison dans le château d'Erquinghem, qui était très-fort. Le comte Ferrand l'assiégea d'abord inutilement durant quinze jours, avec la même armée qui le rendit maître de Tournai. Il tomba cependant peu après en son pouvoir. Sa belle défense ne put engager Philippe, de retour en Flandre, à le conserver. Il le fit démolir, de crainte que le comte, venant à rentrer dans ce poste, n'inquiétât ses nouvelles conquêtes.

Jean, 4.e du nom, châtelain de Lille, vendit la terre d'Erquinghem à Guy, comte de Flandre, en 1283. Le comte rétablit le château d'Erquinghem et le donna, avec tout ce qu'il possédait au même lieu, à Guy, dit de Namur, comte de Zélande, son fils de second lit.

Erquinghem-Lys a 2,116 habitans, dont 281 indigens et 79 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 1,312 hectares, dont 900 en terres labourables, 75 en prés, 259 en terrains plantés, 6 en bois, 1 en canaux, 16 en superficie des propriétés bâties et 55 en routes, rivières, etc.

On y cultive les blés de toutes espèces, l'avoine, le lin, le colza, les fèves, le trèfle, le sainfoin, le tabac et des légumes.

Sa culture principale est le blé, le colza, le lin et les fèves.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture. L'on s'y occupe, pendant l'hiver, à filer du lin et à tisser des toiles.

On trouve dans cette commune une blanchisserie de toiles, une brasserie, une distillerie, 1 moulin à l'huile, 2 moulins au blé.

ESCOBECQUES est à deux lieues de Lille et à un peu moins d'Armentières.

L'église de ce lieu était sous l'invocation de Notre-Dame, fête du 2 juillet. Elle avait pour patron l'abbé de Saint-Eloi de Noyon, qui jouissait sur toutes les terres de ce village de deux gerbes et demie de dîme au cent, saisies, en 1595, par les Espagnols, à cause de la guerre déclarée entr'eux et les Français.

On comptait à Escobecques, en 1553, 18 feux, 8 chevaux, 38 vaches, 130 moutons et 123 bonniers de terre.

Sa population est aujourd'hui de 283 habitans, dont 48 indigens et 2 mendians.

Son territoire contient 184 hectares, dont 150 en terres labourables, 26 en terrains plantés, 1 en prés, 2 en superficie des propriétés bâties et 5 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine et les graines oléagineuses.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture.

ESQUERMES. Ce village est à une demi-lieue de Lille, à droite du chemin de La Bassée.

Bauduin-le-Pieux, comte de Flandre, fondateur du chapitre de Saint-Pierre de Lille, lui donna, en 1066, 2 manses et 7 bonniers de terre, situés à Esquermes. Cette donation fut confirmée par Philippe-Auguste en 1202, et par le comte Louis de Nevers en 1380.

Un péage établi sur la route de Lille à La Bassée, terroir d'Esquermes, gênait singulièrement le commerce. Les Etats de Lille l'obtinrent du roi, par arrêt du conseil du 24 juin 1738, et le supprimèrent.

La population d'Esquermes est de 1,548 habitans, dont 361 indigens et 7 mendians.

Son territoire contient 575 hectares, dont 393 en terres labourables, 47 en prés et prairies, 62 en bois, 42 en vergers, 4 en canaux, 10 en superficie des propriétés bâties et 17 en routes, rivières, etc.

On y cultive le blé, l'avoine, le colza, le lin, l'olliette et des légumes.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Il y a dans cette commune 6 blanchisseries de toiles, une

blanchisserie de fil, 2 brasseries, 18 moulins à l'huile, une fabrique de charbon animal, une fabrique de papier, une filature de coton, 1 moulin à scier le bois, 1 moulin à tan, 1 moulin au blé, une tannerie, une teinturerie.

FACHES est à une lieue de Lille, à droite de la route de Douai.

L'autel de ce village fut donné, en 1104, à l'abbaye de Saint-Quentin de Rheims, par Herman, chanoine de Lille; cette donation fut confirmée la même année par Baudri, évêque de Tournai.

La terre de Faches et le royaume des Estimaux passèrent d'une branche de la maison de Wavrin dans la famille de Lemonnoyer. Ce royaume était le premier fief des cinq pairies de la châtellenie de Lille. Il consistait en rentes seigneuriales sur Faches, Fretin et environs, et en une pairie dont le chef-lieu était une maison appelée l'hôtel Delesaulx, située sur la place Saint-Martin, à Lille. Le locataire de cet hôtel était obligé de donner place au bailli, ou lieutenant dudit fief, pour y tenir les plaids, et de lui livrer le service de table s'il voulait y dîner. Quand quelque duel devait avoir lieu à Lille, le roi des Estimaux, ainsi nommait-on le possesseur de ce fief, devait conduire l'appelant en lice et y porter les armes des deux combattans. Si le duel avait lieu, il recevait, pour son droit, dix livres, sinon il était remboursé tant de ses dépens que de ceux de sa suite. Lorsque le châtelain de Lille marchait en campagne, le roi des Estimaux l'accompagnait, était logé dans son pavillon, et défrayé, lui et ses gens, jusqu'au retour du châtelain.

La principale fonction des Estimaux, ainsi nommés du latin *existimari, porter jugement*, était d'accorder la saisine ou investiture de tous les alleux de la châtellenie de Lille, par un jugement définitif.

On comptait à Faches, en 1553, 34 feux, 14 chevaux, 100 moutons et 288 bonniers de terre.

Cette commune a aujourd'hui une population de 1,548 habitans, dont 128 indigens et 19 mendians.

Son territoire contient 463 hectares, ainsi divisés : 423 en terres labourables, 19 en vergers, 4 en superficie des propriétés bâties et 17 en routes, rivières, etc.

On y cultive les céréales, les graines grasses et un peu de tabac.

Sa culture principale est l'olliette et le colza.

Sa principale industrie est l'agriculture et la fabrication des huiles. Une grande partie des habitans de Faches vont travailler à Lille comme ouvriers maçons, charpentiers, couvreurs, tailleurs de pierres, etc.

On trouve à Faches une brasserie et 20 moulins à l'huile.

FIVES n'est éloigné de Lille que d'un quart de lieue. Une partie de ce village a été renfermée dans le dernier agrandissement de cette ville.

Il se tint à Fives, le 1.er juillet 875, une de ces assemblées appelées *mallum publicum*, présidée par Reinhelin et le comte Odeleric, tous deux commissaires du Roi (*missi dominici*), dans laquelle Gisle, dame de Fives, veuve du comte Evrard, fit une donation à l'abbaye de Cysoing.

Il y avait à Fives un prieuré fondé par Herman, chanoine de Lille, en 1104, confirmé, la même année, par Baudry, évêque de Tournai. Sa dotation primitive consistait dans les autels de Fives et de Faches, ainsi que dans quelques privilèges qui lui avaient été accordés par Thieri d'Alsace, comte de Flandre, en 1135.

Au mois de mai 1285, Henri, seigneur de Marbaix et du Breucq, auquel appartenaient les fontaines et eaux de Fives et la régie de l'eau vulgairement connue sous le nom de la rivière du Becquerel, dite aussi Chaude-Rivière, audit Fives, vendit à la ville de Lille tous ses droits de propriété auxdites fontaines, eaux et rivière.

La garnison de Menin, composée d'Écossais et de Français, à la solde des rebelles des Pays-Bas, brûla plusieurs maisons à Fives en 1580.

C'est à Fives, et dans une ferme qui existe encore aujourd'hui, que Louis XIV signa, en 1667, la capitulation de Lille. Une inscription qui consacrait la mémoire de cet événement, avait disparu par suite des troubles révolutionnaires. Mais M. le comte Alexandre de Sainte-Aldegonde, pair de France, propriétaire de la ferme dont il s'agit, vient de faire rétablir au-dessus de sa principale entrée, cette inscription, que voici :

Obsessa urbs insularum ancipiti de sorte dubia hærebat, sed fœdere novo Ludovicus XIV, hoc in ipso conclavi ejus quietis pactum propriâ manu conscripsit.

VI kalendas augusti, anno MDCLXVII.

Les Autrichiens faisant le siège de Lille, en 1793, jetèrent, de Fives, une grande quantité de bombes et de boulets rouges qui causèrent beaucoup de dommages à cette ville.

Fives a 1,262 habitans, dont 69 indigens et 4 mendians.

Son territoire contient 542 hectares, ainsi divisés : 447 en terres labourables, 11 en prés, 58 en vergers, 1 en canaux, 4

en superficie des propriétés bâties et 21 en routes, rivières, etc.

On cultive dans cette commune le blé, l'avoine, les graines oléagineuses et les légumes de toutes espèces.

Sa culture principale est le blé et le colza.

On trouve à Fives une filature de coton, une fabrique de produits chimiques, une fabrique de feutres imperméables, une fabrique de blanc de céruse, une fabrique de sucre de betteraves, 2 brasseries, 15 moulins à l'huile, 2 moulins au blé et 2 moulins à tan.

FLERS est à trois quarts de lieue de Lille, sur la route de Lannoy.

Bauduin, comte de Flandre, donna au chapitre de St.-Pierre, à Lille, par son diplôme de dotation de l'an 1066, une manse au village de Flers, qui est aussi mentionné dans un autre diplôme de Philippe-Auguste, confirmatif du précédent, de l'an 24 de son règne (1204), et dans un vidimus de Louis de Nevers, du mois de juillet 1380.

Le même chapitre possédait aussi l'autel de Flers, comme l'apprend une bulle de Célestin II, du 3 mars 1143. Il lui avait été donné par Lambert, évêque de Tournai, l'an 1120.

Flers avait autrefois un marais commun avec d'autres villages, qui fut partagé par arrêt du conseil du 10 septembre 1774.

La population de cette commune est de 1,567 habitans, dont 143 indigens et 9 mendians.

Son territoire contient 907 hectares, dont 658 en terres labourables, 54 en prés, 93 en terrains plantés, 65 en bois, 1 en canaux, 7 en superficie des propriétés bâties et 29 en routes, rivières, etc.

Ses productions consistent en blé, avoine, graines oléagineuses et légumes de toutes espèces.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Il y a à Flers 2 moulins, l'un à l'huile et l'autre au blé, une blanchisserie de toiles, une teinturerie, une peignerie de laine et une passementerie.

FOREST est situé dans une île formée par deux bras de la Marque, à deux petites lieues de Lille, à gauche de la route de Tournai.

Il n'y avait autrefois à Forest qu'une chapelle bénéficiale du patronat de l'abbaye de Cysoing. Les habitans y trouvaient quelques secours spirituels, mais dépendaient de la paroisse d'Ascq. L'évêque de Tournai, Maximilien de Gand, du consentement de l'abbaye, l'érigea en paroisse, sous l'invocation de Notre-Dame, l'an 1640.

Forest a 562 habitans, dont 26 indigens et 7 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 103 hectares, ainsi divisés : 82 en terres labourables, 4 en prés, 10 en terrains plantés, 2 en superficie des propriétés bâties et 5 en routes, rivières et autres objets non imposables.

On y cultive le blé, le colza, l'avoine et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Il n'existe dans cette commune aucun établissement de commerce ou d'industrie.

FOURNES est à trois grandes lieues de Lille, sur la chaussée de La Bassée.

Gérard I.er, évêque de Cambrai et d'Arras, avait donné à l'abbaye de Saint-André, du Catteau, l'église de Fournes et ses dépendances, dès l'an 1046, sans rachat ni aucun autre droit que celui de lui payer annuellement douze deniers par forme de reconnaissance. Une chose assez singulière est que l'empereur Conrad, qui n'avait aucune autorité en Flandre, et l'évêque de Cambrai, Nicolas, dans le diocèse duquel Fournes n'était plus, aient confirmé, l'un en 1033, l'autre en 1153, cette donation faite treize ans après la confirmation du premier.

L'église de ce village, que la piété des fidèles envers la sainte Vierge s'était plu à orner et à enrichir, fut totalement dépouillée par les hérétiques, en 1566.

Depuis 1553, la population de Fournes est plus que doublée. On y comptait alors 140 feux, il y en a aujourd'hui 298 et 1,459 habitans, dont 167 sont à la charge du bureau de bienfaisance et 42 se livrent à la mendicité.

Le territoire de cette commune contient 839 hectares, dont 682 en terres labourables, 7 en prés, 93 en terrains plantés, 15 en bois, 3 en canaux, 8 en superficie des propriétés bâties et 31 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire consiste en blé, colza, lin, fèves, avoine, pommes de terre, carottes, betteraves et un peu d'orge d'été.

Sa culture principale est le blé, le colza et le lin.

Son industrie a pour objet l'agriculture et la fabrication de toiles de lin.

Ses principaux établissemens sont une blanchisserie de toiles, 2 brasseries, une briqueterie, 4 moulins à l'huile, 1 moulin au blé, une tannerie et une teinturerie.

FRELINGHIEN est sur la Lys, à une petite lieue d'Armentières et de Warnêton et trois de Lille, sur le chemin de cette dernière ville à Messines.

Bauduin, dit de Lille, comte de Flandre, donna, par son diplôme de dotation de l'an 1066, au chapitre de Saint-Pierre, de Lille, 3 manses et 6 bonniers de terre, situés à Frelinghien.

La terre et le bac de ce village ont été vendus par lettres-patentes du roi d'Espagne, du 18 juin 1628, à Pierre de Croix, seigneur du Bus, qui se chargea d'entretenir la chaussée de Frelinghien.

Un arrêt du conseil, du 19 février 1748, permit au marquis de Croix d'Heuchin, de continuer à tenir un bac sur la Lys, à Frelinghien, et de percevoir les droits, en conformité du tarif y annexé.

Des 626 bonniers de terre qui composaient le territoire de ce village, 97 étaient ci-devant dits terre d'empire.

Frelinghien a 2,226 habitans, dont 269 indigens et 29 mendians.

La superficie totale du territoire de cette commune est de 1,106 hectares, dont 848 en terres labourables, 29 en prés, 174 en terrains plantés, 2 en canaux, 9 en superficie des propriétés bâties et 44 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire consiste en blés de toutes espèces, avoine, lin, colza, fèves, trèfle, tabac et des légumes.

Sa culture principale est le blé, le colza et le lin.

Sa principale industrie est l'agriculture, le filage du lin et la fabrication des toiles. On y fait un assez grand commerce de beurre.

Il existe à Frelinghien une briqueterie, 1 moulin à l'huile, une brasserie, 4 marchands de lin, plusieurs marchands de grains, de beurre, etc.

FRETIN est à deux lieues et demie de Lille, trois d'Orchies et cinq de Douai.

Les habitans de ce village obtinrent de la comtesse Marguerite, au mois de mai 1258, le droit de faire paître leurs bestiaux dans les marais de leur voisinage, à charge de quarante sols, monnaie de Flandre, de reconnaissance annuelle, payables à la recette de Lille.

En 1480, Louis XI étant en guerre avec la maison de Bourgogne, cent vingt cavaliers français firent des courses dans les environs de Lille et en enlevèrent un grand butin. Mais à leur retour, ils furent attaqués, sur le territoire de Fretin, par un grand nombre de paysans qui en tuèrent quinze et prirent les autres qu'ils conduisirent à Lille.

Fretin eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des rois de France contre les Flamands et dans celles de la république française contre les puissances coalisées.

On compte dans cette commune 1,878 habitans, dont 240 indigens secourus à domicile et 40 mendians.

Son territoire contient 1,320 hectares, ainsi divisés : 1,149 en terres labourables, 45 en prés, 2 en bois, 42 en terrains plantés, 9 en superficie des propriétés bâties, 27 en marais et 46 en routes, rivières et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire consiste en blé, avoine, seigle, scourgeon, fèves, colza, olliette, cameline, lin, trèfle, luzerne, choux cavaliers, betteraves, navets, etc.

Sa culture principale est le blé froment.

Outre l'agriculture, on s'occupe à Fretin du filage du lin à la main.

Il y a dans cette commune 2 moulins à l'huile et 3 moulins au blé.

FROMELLES est situé sur le chemin romain d'Estaires à Tournai, à deux lieues d'Armentières, d'Estaires, de La Bassée et trois de Lille.

Guy, comte de Flandre, permit, par des letfres du 15 avril 1281, aux sœurs de la nouvelle abbaye dite l'Abbiette, à Lille, d'acheter, d'un habitant de Sainghin, un fief, à Fromelles, dans le val de Pietre, tenu de Jakemes-Delebarre, bourgeois de Lille, et de s'en faire adhériter pour le tenir de lui sans service de fief.

Le nombre des feux de ce village était, en 1553, de 152, il est aujourd'hui de 292. On y compte 1,215 habitans, dont 111 indigens et 31 mendians.

La superficie totale du territoire de la commune de Fromelles est de 865 hectares, dont 642 en terres labourables, 65 en prés, 67 en terrains plantés, 59 en bois, 2 en canaux, 1 en landes, 5 en superficie des propriétés bâties et 24 en routes, rivières, etc.

On cultive à Fromelles le blé, l'avoine, l'orge d'été, le colza, le lin, les pommes de terre, les fèves et les betteraves.

La culture principale est le blé, le colza et le lin.

La principale industrie de cette commune est la fabrication de toiles de lin.

On trouve à Fromelles une blanchisserie de toiles et 1 moulin au blé.

GENECH, autrefois Geneych, atelier public ou plutôt tisserande publique, *de Gynœicum*, *Genacium* et *Genicium*, est à une lieue et demie d'Orchies, trois de Lille et de Tournai.

Les génechs étaient des établissemens considérables dans lesquels on filait et travaillait toutes sortes d'étoffes en laine ou en lin, pour servir à l'habillement des armées romaines et au luxe

des empereurs. Les capitulaires prouvent que nos rois ont aussi eu leurs genechs, où presque toutes les femmes étaient obligées ou d'aller travailler, ou au moins d'envoyer une partie de leur travail par forme de redevance.

Les Romains avaient quinze procurateurs en Occident pour diriger ces sortes d'établissement. Celui sous lequel Genech se trouvait, faisait sa résidence à Tournai. Il est appelé, dans la notice de l'empire romain, *procurator Gynæcii tornacensis Belgicæ secundæ*. Il y en avait d'autres à Rheims, à Trèves, etc., qui remplissaient les mêmes fonctions dans leurs territoires respectifs.

Suivant un compte du 18 décembre 1286, l'abbaye de Cysoing possédait à Genech une manse et une grange, qui rapportaient annuellement 49 livres de revenu.

On prétend qu'avant la révolution, la tête de sainte Hélène, mère du grand Constantin, apportée de Constantinople par un seigneur de Sainte-Aldegonde, était dans la chapelle du château de Genech.

La superficie totale du territoire de Genech est de 740 hectares, dont 533 en terres labourables, 36 en terrains plantés, 90 en bois, 52 en prés, 6 en superficie des propriétés bâties et 23 en routes, rivières et autres objets non imposables.

La population de ce village est de 998 habitans, dont 85 à la charge du bureau de bienfaisance et 25 mendians.

On cultive à Genech, le blé, l'avoine, le seigle, les fèves, le lin et le colza.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe dans cette commune 1 moulin à l'huile et 1 autre à moudre le blé.

GONDECOURT est à deux grandes lieues de Lille, entre le chemin d'Arras et le canal de Douai.

Le chapitre de Seclin possédait l'autel de ce village, avec des terres et des rentes. Le pape Clément III lui en confirma la propriété par une bulle du 26 mars 1182.

En 1566, les hérétiques, après avoir dévasté l'église de Fournes, se portèrent sur Seclin. Mais les habitans des villages voisins, ayant eu avis de leur marche, surtout ceux de Gondecourt, les arrêtèrent, les culbutèrent dans les marais et dans la Deûle, où presque tous furent tués ou noyés.

Depuis longues années, les gens de loi donnaient des portions du marais de Gondecourt aux nouveaux mariés, dans l'intention d'augmenter la population de ce village. Ce moyen réussit plei-

nement, puisqu'on ne comptait, en 1553, que 124 feux à Gondecourt, et qu'il y en a aujourd'hui 341.

Cette commune a 1,561 habitans, dont 378 indigens secourus et 25 mendians.

Son territoire contient 797 hectares, ainsi divisés : 700 en terres labourables, 7 en prés, 18 en terrains plantés, 32 en bois, 5 en marais, 8 en superficie des propriétés bâties et 27 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire consiste en blé, avoine, betteraves et graines oléagineuses.

Sa culture principale est le blé et le colza.

On trouve à Gondecourt une brasserie, 3 moulins à l'huile, 2 moulins au blé.

GRUSON est à deux lieues et demie de Lille, à droite du chemin de Tournai, à un peu plus de distance de cette ville et peu éloigné de la Marque.

Ce village était possédé par Evrard, comte de Frioul, seigneur de Cysoing. Il le donna, par son testament de l'an 868, à Adalard, son troisième fils. Mais comme il ne jouissait de cette terre qu'à titre de bénéfice, dont il ne pouvait disposer sans le consentement du roi, elle retourna au fisc, et la disposition d'Evrard n'eut point d'effet.

Les hérétiques, en 1576, pillèrent l'église de Gruson et tuèrent le curé, nommé Jean Renart.

On compte à Gruson 385 habitans, dont 16 indigens et 3 mendians.

Son territoire contient 311 hectares, dont 274 en terres labourables, 14 en prés, 10 en vergers, 2 en superficie des propriétés bâties et 11 en routes, rivières, etc.

On y cultive le blé, l'avoine, le colza, le lin et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Son industrie a pour objet l'agriculture et le tissage d'étoffes pour les fabriques de Roubaix.

Il y a à Gruson 1 moulin au blé.

HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN est à deux petites lieues de Lille, sur la voie romaine du pont d'Estaires à Tournai, à droite du grand chemin de La Bassée.

L'église d'Hallennes était sous l'invocation de saint Vaast. L'abbesse de Denain présentait à la cure et levait la dîme, dont le curé avait un tiers, et en outre 1 bonnier et demi de terre.

Le chapitre de S.t-Piat, de Seclin, avait un fief dit de la Pré-

vôté, qui s'étendait en partie sur le terroir de la même paroisse. Les terres qui en étaient tenues devaient, pour relief, une année de revenu.

On comptait à Hallennes, en 1553, 37 feux, 8 chevaux, 44 vaches, 200 moutons et 261 bonniers de terre.

Sa population est aujourd'hui de 426 habitans, dont 57 indigens et 1 mendiant.

Son territoire contient, d'après les opérations cadastrales, 432 hectares, ainsi divisés : 377 en terres labourables, 33 en terrains plantés, 5 en prés, 3 en superficie des propriétés bâties et 14 en routes, rivières, etc.

Ses productions consistent en blé, seigle, orge, avoine, colza, olliette, cameline et des légumes.

Sa culture principale est le blé et le colza.

L'agriculture est la seule industrie de cette commune.

Il existe à Hallennes une filature de coton, 4 moulins à l'huile et 1 moulin à moudre le blé.

HALLUIN est situé sur la rive droite de la Lys, à un quart de lieue de Menin, à droite du grand chemin de Lille, éloigné de quatre lieues de cette ville.

Bauduin de Lille, fondateur du chapitre de S.t-Pierre, de la même ville, lui donna, par son diplôme de l'an 1066, 4 manses et 6 bonniers de terre à Halluin.

Ce village devint considérable par ses manufactures et son commerce. Il existe des lettres de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, du mois de mai 1397, par lesquelles ce prince accorde à la ville de Halewyn de pouvoir mettre un second scel aux draps bons et léaux qui sont faits audit lieu, à condition qu'il lui sera payé 6 deniers de chaque drap. Par les mêmes lettres, Philippe confirme les privilèges, coutumes et usages de ladite ville, et lui permet de faire tous statuts et réglemens sur le fait de la draperie.

Par d'autres lettres du 12 mars 1403, les quatre échevins d'Halluin promettent de payer au comte de Flandre le droit de 6 deniers, établi par celles qui précèdent.

Dans les guerres civiles de Flandre, Halluin, son château et son église furent brûlés. Les rebelles au roi d'Espagne, maîtres de Menin en 1579, faisaient des courses qui ruinaient la châtellenie de Lille. Alexandre, duc de Parme, à la demande des Lillois, se rendit à Halluin, le 12 septembre 1582, et y fit ériger, à leurs dépens, un fort à quatre bastions, dans l'endroit même où avait été l'église, lequel fut démoli l'année suivante, après que les rebelles eurent abandonné Menin.

Depuis lors, Halluin eut encore à souffrir par les sièges de Menin en 1658, 1667, 1706, 1744, et surtout dans les campagnes de 1793 et 1794 que, comme avant-poste, il fut pris et repris plusieurs fois par les Français et par les Autrichiens.

Halluin a 3,494 habitans, dont 300 à la charge du bureau de bienfaisance et 37 mendians.

Son territoire contient 1,223 hectares, ainsi divisés : 911 en terres labourables, 14 en terrains plantés, 186 en prés, 34 en bois, 1 en étangs, 28 en landes, 9 en superficie des propriétés bâties et 40 en routes, rivières, etc.

Sa culture ordinaire consiste en blé, seigle, orge, avoine, fèves, trèfle, légumes, colza, olliette, cameline, lin et tabac.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est la fabrication de toiles à matelas et de divers tissus en coton.

On compte à Halluin une brasserie, une briqueterie, 3 moulins à l'huile, 8 fabriques de toiles, 1 moulin au blé.

HANTAY est à une lieue de La Bassée, sur la rive gauche du canal qui communique de cette ville à la Deûle.

On présume que ce village doit son origine aux Saxons, que Charlemagne transplanta en Flandre, et qu'un canal au moyen duquel ils auront fait écouler les eaux du terrain marécageux qui leur était assigné, lui aura donné son nom.

Toutes les fois que l'intérêt des habitans d'Hantay se trouvait en opposition à celui qu'avaient eu leurs ancêtres, ils perçaient la digue du canal de La Bassée, et mettaient l'eau dans leurs marais, soit pour faciliter le tourbage, le rouissage des lins, ou pour tout autre motif. Cette opération interrompait la navigation de la Deûle ; elle leur fut défendue. Nonobstant cela, ils la renouvelèrent en 1407 et 1409, ce qui, sur la plainte des échevins de Lille, les fit condamner à de fortes amendes.

On comptait à Hantay, en 1553, 35 feux et 90 bonniers de terre, non compris le marais commun, savoir : 18 bonniers en maisons et jardins, 57 en labour et 15 en bois.

Il y a aujourd'hui 91 feux et 457 habitans, dont 34 indigens et 32 mendians.

Son territoire contient 208 hectares, dont 173 en terres labourables, 5 en prés, 12 en terrains plantés, 1 en bois, 2 en superficie des propriétés bâties et 15 en routes, rivières, etc.

On y cultive le blé, l'avoine, le colza, le lin, l'olliette, la cameline, le trèfle et les plantes légumineuses.

Sa culture principale est le blé, le colza et le lin.

Son principal genre d'industrie est, après l'agriculture, le

filage du lin pour les femmes, et le tissage de la toile pour les hommes.

Il y a dans cette commune une blanchisserie et une fabrique de toiles.

HAUBOURDIN, chef-lieu du canton de ce nom, est situé sur la Deûle, à cinq quarts de lieue de Lille.

Ce village jouissait autrefois de toutes franchises, et ne dépendait absolument que de son seigneur, qui était le châtelain de Lille.

Il y avait à Haubourdin, outre l'église paroissiale dédiée à saint Maclou, une chapelle dotée, en 1347, avec les 200 florins auxquels les Crespin, riches bourgeois d'Arras, avaient été condamnés par Wallerand de Luxembourg, pour avoir enlevé de force de ce lieu deux gentilshommes et les avoir mis à mort.

Il existait aussi dans ce bourg un hôpital fondé pour les pélerins et les malades, qui sert aujourd'hui d'asile aux vieillards indigens.

On faisait autrefois à Haubourdin beaucoup d'étoffes en laine.

Après le siège de Douai, en 1667, le maréchal d'Aumont vint camper à Haubourdin, afin de resserrer la garnison de Lille, qui faisait tous les jours des courses sur les convois des Français.

Le péage établi par terre au même lieu, fut supprimé par arrêt du conseil du 18 février 1738.

Haubourdin a dû ses accroissemens à différentes causes, principalement à la faveur que lui fit Jean, châtelain de Lille, de rendre la Deûle navigable; à ses marais, dont ses seigneurs lui accordèrent l'usage et ensuite la propriété, moyennant une faible redevance, à la chaussée de Lille à La Bassée, Béthune, S.t-Omer et Calais; au droit de n'y être jugé que par ses concitoyens, et depuis, par appel en dernier ressort, à une cour souveraine du pays, sans pouvoir être attrait ailleurs, conformément au privilège commun aux habitans de l'ancienne Flandre, et enfin à la franchise et à l'exemption de tous droits sur les consommations, avantages qui ont accru sa population et l'ont rendue riche, commerçante et industrieuse.

Haubourdin gagna en raison de l'augmentation progressive de ces derniers droits chez ses voisins. La fraude qui s'y faisait excita les plaintes des états de Lille, et il y fut pourvu. Mais alors les habitans des environs allèrent consommer, dans le lieu même, ce qu'ils ne pouvaient plus en tirer, ce qui obligea M. le Pelletier, intendant de Flandre, à défendre, par une ordonnance du 16 janvier 1682, aux habitans d'Haubourdin et d'Emmerin, de tenir aucun entrepôt d'eau-de-vie, ni d'en vendre en gros ou en détail aux habitans de Lille et de la châtellenie, et à ceux-ci d'aller boire dans ces lieux ou autres appelés terres franches ou terre d'empire.

Les marais d'Haubourdin furent partagés, en vertu d'un arrêt du conseil du 4 avril 1752.

La population d'Haubourdin est de 1,922 habitans; sur ce nombre, 378 sont secourus à domicile et 12 se livrent à la mendicité.

La superficie totale du territoire de cette commune est de 528 hectares, ainsi divisés : 289 en terres labourables, 30 en terrains plantés, 115 en bois, 32 en prés, 14 en canaux, 8 en marais, 9 en superficie des propriétés bâties et 31 en routes, rivières et autres objets non imposables.

On y cultive en céréales, le blé, le seigle, l'orge, l'avoine et les féverolles; en graines oléagineuses, le colza, l'olliette et la cameline; en légumes, les pommes de terre, les betteraves, les carottes et les navets.

Sa principale culture est le blé et le colza qui emploient les 4 cinquièmes des terrains cultivés.

Il y a à Haubourdin une filature de coton, une fabrique de blanc de céruse, 2 brasseries, 3 tanneries, 2 blanchisseries, 2 briqueteries, 1 four à chaux, 4 moulins à l'huile, 1 moulin au blé et une saline.

HELLEMMES est à trois quarts de lieue de Lille, sur la grande route de Tournai.

L'église paroissiale de ce village était sous l'invocation de saint Denis l'Aréopagiste; il s'y était établi un pélerinage en l'honneur de saint Ghislain. Elle fut brûlée par les hérétiques pendant les troubles des Pays-Bas.

Louis XIV, durant le siège de Lille, en 1667, eut son quartier-général à Hellemmes, où il alla loger en quittant celui de Loos.

La population de cette commune est de 610 habitans, dont 33 indigens et 4 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 329 hectares, dont 284 en terres labourables, 33 en vergers, 3 en contenance des propriétés bâties et 9 en routes, rivières, etc.

On cultive à Hellemmes le blé, le colza, l'avoine et les légumes de toutes espèces.

Sa culture principale est le blé et le colza.

On trouve dans cette commune la fabrique de sucre de betteraves de M. Wery-Cogez, 3 moulins à l'huile, 1 moulin au blé, 1 moulin à moudre les os.

HEM est à deux lieues de Lille, près de la Marque et à droite de la route de Lannoy.

L'église et une partie de ce village furent brûlés en 1480, dans

la guerre que l'archiduc Maximilien eut à soutenir contre Louis XI. Elle fut rebâtie du produit des indulgences que Ferri de Clugny, évêque de Tournai, lui accorda l'année suivante. Saint Corneil y avait un pélerinage fort suivi ; les offrandes qu'on lui faisait communément étaient des coqs.

Le péage qui était établi dans la paroisse d'Hem, au pont de l'Empenpont, sur la Marque, fut confirmé par arrêt du conseil du 13 septembre 1729.

Hem a 1,925 habitans, dont 137 indigens et 40 mendians.

Son territoire contient 957 hectares, dont 697 en terres labourables, 111 en prés, 89 en bois, 11 en terrains plantés, 4 en canaux, 9 en superficie des propriétés bâties et 36 en routes, rivières, etc.

On y cultive le blé, le colza et le tabac.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il y a dans cette commune 2 brasseries, une briqueterie, une distillerie, 2 moulins à l'huile, 1 moulin au blé.

HÉRIN est à deux lieues et demie de Lille et de La Bassée, à droite du canal de Douai à Lille.

L'église de ce village fut détruite au 16.e siècle, rebâtie, puis bénite, en 1539, par Nicolas Burette, suffragant de Tournai. Elle était sous l'invocation de saint Quentin. Le curé, qui était un religieux de Phalempin, levait deux tiers de la dîme et jouissait de 6 cents de terre. L'autre tiers était au chapitre de Saint-Pierre, de Lille.

On comptait à Hérin, en 1553, 69 bonniers de terre et 32 feux ; le nombre de ceux-ci est maintenant de 67.

La population de cette commune est de 319 habitans, dont 42 indigens et 8 mendians.

Son territoire contient 215 hectares, dont 176 en terres labourables, 1 en prés, 3 en terrains plantés, 16 en bois, 2 en superficie des propriétés bâties, 5 en marais et 12 en routes, rivières et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé, le colza, le lin, l'olliette, la cameline.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Son principal genre d'industrie est l'agriculture et le filage du lin.

Il ne se trouve à Hérin qu'un moulin au blé.

HERLIES est à une lieue et demie de La Bassée, à gauche du grand chemin de cette ville à Lille, dont il est distant de trois lieues et demie.

Les noms d'Herlies, Illies, Lorgies et Marquillies, quatre villages contigus, sont des témoins incontestables d'une bataille sanglante qui eut lieu sur leur territoire, puisque le premier signifie champ de bataille, le deuxième, champ du malheur, le troisième, bornes du champ de malheur, et le quatrième, détruit et mis dans les fers; mais on ignore à quelle époque et entre quels peuples se donna cette bataille. On conjecture que ce fut avant l'arrivée des Romains dans la Belgique, et entre les Ménapiens et les Atrébates. Les premiers, chassés des bords du Rhin, furent obligés de chercher une nouvelle patrie. Ils conquirent le Tournaisis et la châtellenie de Lille, et probablement le village de Lorgies placé, jusqu'en ces derniers temps, sur l'extrême frontière du pays des Atrébates, lequel peut avoir été pour ces peuples, le Terrouane de Charles V et de François I.er

La terre d'Herlies faisait autrefois partie du gros du fief du châtelain de Lille. Elle fut engagée à temps par Jean, 3.e du nom, châtelain de Lille, à Mahaut, sa tante, femme de Robert de Wavrin, seigneur de Dranoutre.

Herlies eut beaucoup à souffrir d'un incendiaire qui, à plusieurs reprises, brûla environ trente maisons. Il fut pris et exécuté par le feu, à Lille, en 1725.

La population de cette commune est de 1,106 habitans, dont 143 indigens secourus à domicile et 32 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 694 hectares, ainsi divisés: 594 en terres labourables, 2 en prés, 70 en terrains plantés, 1 en bois, 2 en marais, 6 en superficie des propriétés bâties et 19 en routes, rivières, etc.

On cultive à Herlies le blé, l'avoine, les fèves, les pommes de terre, les betteraves et les graines oléagineuses.

Sa culture principale est le blé et le colza.

On trouve à Herlies une briqueterie, 1 moulin à l'huile.

Roland Leroy, chanoine de Saint-Pierre, à Douai, en 1592, mort en 1633, fondateur de plusieurs bourses en l'université de la même ville, était natif d'Herlies.

HOUPLIN, surnommé lez-Seclin, est à deux lieues de Lille, à une demi-lieue du grand chemin de cette ville à Arras, par Lens, et à même distance du canal de la Deûle.

L'église de ce village était dédiée à saint Martin. Le chapitre de Seclin présentait à la cure et jouissait de la totalité de la dîme en donnant 400 florins au curé. L'une et l'autre lui furent confirmées par une bulle de Clément III, du 26 mars 1182.

MM. de Saint-Amé, à Douai, y avaient un maire héréditaire qui tenait d'eux, en fief, 12 rasières de terre à 30 sols parisis de relief.

Houplin a 1,049 habitans, dont 155 indigens secourus à domicile et 26 mendians.

Son territoire contient 639 hectares, ainsi divisés : 503 en terres labourables. 6 en prés, 25 en terrains plantés, 33 en bois, 41 en marais, 6 en superficie des propriétés bâties et 25 en routes, rivières, etc.

On y cultive le blé, l'avoine et les graines oléagineuses.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Il y a dans cette commune une brasserie et 1 moulin au blé.

HOUPLINES est situé sur la rive droite de la Lys, à une demi-lieue d'Armentières.

Radbod, évêque de Tournai et de Noyon, donna à l'abbaye de Saint-Basle, près Rheims, au temps de Burchard I.er, treizième abbé, en 1095, l'autel d'Houplines. Les religieux y établirent un prieuré qui existait encore en 1453. Le prieur était l'administrateur des biens de son abbaye dans ce canton, et nommait à la cure. Lesdits biens ne consistaient, en 1595, qu'en une ferme dite de la Barderie, et 8 bonniers en terres labourables et en bois, le tout loué 60 livres tournois.

On ne comptait à Houplines, en 1553, que 164 feux ; il y en a aujourd'hui 456. Le nombre de ses habitans est de 1,908, dont 192 indigens et 82 mendians.

La contenance totale de son territoire est de 1,113 hectares, dont 847 en terres labourables, 28 en prés, 176 en terrains plantés, 3 en bois, 2 en canaux, 8 en superficie des propriétés bâties et 49 en routes, rivières et autres objets non imposables.

Ses productions consistent en blés de toutes espèces, avoine, lin, colza, trèfle, fèves, tabac et des légumes.

Ses principales sont les blés, le lin, le colza.

Ses prairies produisent d'excellens foins.

Ses principaux genres d'industrie sont l'agriculture, le filage du lin et de la laine, et le tissage des toiles.

On trouve à Houplines la filature de coton de MM. Woussen frères, qui occupe beaucoup d'ouvriers, les moulins à fouler de M. Dansette, une brasserie, 4 moulins à l'huile et 2 tanneries.

Jean Bourgeois, seigneur de la Caserie, auteur de quelques ouvrages sur la médecine et la politique, était natif d'Houplines.

ILLIES, ancien patrimoine des châtelains de Lille, est à une petite lieue de La Bassée, à gauche du grand chemin de Lille.

Quelques parties de biens dans ce village appartenaient au fisc de Harnes. Arnulphe II, comte de Flandre, les donna à l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, par un diplôme du 31 janvier 972.

Guillaume de Béthune, premier du nom, et Elisabeth, sa femme, donnèrent, au mois de septembre 1240, à l'abbaye de Loos, deux bonniers de terre, dits de l'Aulnois, situés au terroir d'Illies, et tous les droits qu'ils avaient sur ces deux bonniers.

La population d'Illies est de 1,237 habitans: sur ce nombre, 72 sont secourus à domicile et 67 se livrent à la mendicité.

Le territoire de cette commune renferme 782 hectares, ainsi divisés: 678 en terres labourables, 71 en terrains plantés, 1 en bois, 7 en superficie des propriétés bâties et 25 en routes, rivières, etc.

Ses productions consistent en blé, avoine, colza, lin, cameline, trèfle, pommes de terre, choux, betteraves et autres plantes légumineuses.

Le blé, le colza et le lin y forment la culture principale.

Son industrie a pour objet l'agriculture, le filage du lin et le tissage de la toile.

Il y a à Illies 4 moulins à l'huile et 2 moulins au blé.

Jean Carpentier, maître de pension, à Armentières, au 16.me siècle, auteur d'un commentaire sur le Décalogue à l'usage des jeunes gens, était natif d'Illies.

LAMBERSART est situé à trois quarts de lieue, au couchant, de Lille.

L'autel de ce village fut donné au chapitre de Saint-Pierre, de Lille, par Baudry, évêque de Tournai, l'an 1101. Le pape Célestin II lui en confirma la possession par une bulle donnée à la demande des évêques de Noyon et de Therouenne, et de Thieri, comte de Flandre, en date du 3 mars 1143.

Lambersart fut pillé par la garnison de Menin, le 14 août 1581.

Les députés des états généraux de Hollande étaient logés dans dans ce village, pendant le siége de Lille, en 1708.

On compte à Lambersart 967 habitans, dont 79 indigens et 6 mendians.

La superficie totale du territoire de cette commune est de 620 hectares, dont 423 en terres labourables, 63 en prés, 59 en herbages, 2 en bois taillis, 49 en vergers, 1 en canaux, 9 en contenance des propriétés bâties et 14 en routes, rivières, etc.

Ses productions consistent en blé, seigle, orge d'été, avoine, fèves, vesces, tabac, lin, colza et légumes.

Sa culture principale est le blé et l'avoine.

On trouve à Lambersart une brasserie, 2 moulins à l'huile et 1 moulin au blé.

LANNOY, chef-lieu du canton de ce nom, est à deux lieues et

demie de Lille, à un peu plus de Tournai et communique par de grandes routes à ces deux villes et à Courtrai.

Il est parlé de cette petite ville dans un titre du 27 avril 1294, donné par Hellin d'Armentières, seigneur de Wez, et Sara, sa femme, fille de Regnier, dit le Borgne d'Aigremont, avoué de Tournai, par lequel ils accordent toutes franchises aux bourgeois de Tournai, dans leur ville de Lannoy. Ce qui seul ferait croire qu'elle faisait dès-lors un commerce important, quand même les priviléges subséquens accordés aux mêmes bourgeois n'en donneraient pas la preuve complète. En effet, elle doit tout ce qu'elle est à ses manufactures et à ses seigneurs.

Jean de Lannoy, chevalier de la Toison-d'Or, mort le 18 mars 1492, la fit entourer de murailles et de fossés, construisit l'église et le château. Le château était considérable et bien fortifié ; mais le seigneur de Lannoy n'osa y braver la colère du comte de Charollois, irrité contre les seigneurs de Croy, dont il était le neveu, pour avoir engagé le duc de Bourgogne à rendre à Louis XI les villes qu'il tenait sur la Somme.

Lannoy faisait partie de la paroisse de Lys. L'abbé de Cysoing, dans la permission accordée le 15 novembre 1458, à Jean de Lannoy, de bâtir une chapelle dans son château, se réserve tous les droits du patronat de Lys. Ce ne fut qu'en 1636 que l'église de Lannoy, qui n'était qu'une succursale, fut érigée en paroisse ; l'évêque de Tournai y nommait de plein droit.

Les habitans de Lannoy se défendirent courageusement contre les gueux, en 1566, et aidèrent les Lillois à leur tuer 1,500 hommes. Le duc d'Orléans prit leur ville en 1646, avant de former le siége de Courtrai. Elle eut 80 maisons brûlées en 1701. Il ne reste que des décombres de son château, et ses murailles, qui tombaient en ruines, furent détruites dans la campagne de 1792.

Lannoy a 1,381 habitans : sur ce nombre, 74 sont indigens et secourus à domicile et 42 se livrent à la mendicité.

La superficie totale de son territoire n'est que de 15 hectares, dont 6 en terres labourables, 1 en prés, 4 en contenance des propriétés bâties et 4 en routes, rivières, etc. ; aussi la culture y est elle, pour ainsi dire, nulle.

L'industrie de cette commune a pour objet principal le filage du coton, la fabrication de rases, basins, cotonnettes et surtout de couvertures de coton.

On trouve à Lannoy 3 filatures de coton, 15 fabriques à métiers, 3 tanneries, une brasserie et 2 fabriques d'huile.

Cette ville est la patrie de François Raulinghien, nommé en latin Raphelingus, beau-fils et successeur de l'imprimeur Plantin, dont il fut le prôte. Il a laissé plusieurs ouvrages sur les langues anciennes qu'il connaissait parfaitement.

LEERS est à trois lieues de Lille, autant de Tournai et une demi-lieue de Lannoy.

L'autel de Leers fut donné, l'an 1106, par Baudri, évêque de Tournai, à l'abbaye d'Hasnon qui déjà possédait la seigneurie de ce village.

Proche de Leers sont les ruines d'un vieux château appelé la Royère, célèbre dans les guerres des Flamands contre Philippe-le-Bel ; il était chef-lieu d'un fief qui a appartenu au prince de Soubise, gouverneur de la Flandre française.

En 1553 le terroir de Leers contenait 492 bonniers 809 verges 2 quartiers de terre, dont 124 bonniers 100 verges 2 quartiers étaient du Tournaisis. On y comptait 98 feux et 700 habitans ; à la fin du 18.me siècle il avait 204 feux et 1,015 habitans. Cet accroissement de population est dû en partie à la facilité qu'on trouvait à Leers de faire le commerce de contrebande, ce village étant frontière de France et des Pays-Bas autrichiens, conformément à la convention conclue entre le roi et l'impératrice-reine, le 16 mai 1769. Une portion de son territoire changea de domination, par lettres-patentes du 29 décembre 1779, enregistrées en vertu d'autres du 8 février 1781, par lesquelles le roi céda à l'impératrice 216 bonniers en échange de quelques autres parties du côté de Mortagne.

La population actuelle de Leers est de 1,582 habitans : sur ce nombre, 122 sont secourus par le bureau de bienfaisance et 10 se livrent à la mendicité.

Son territoire contient 525 hectares, dont 459 en terres labourables, 1 en prés, 44 en terrains plantés, 8 en superficie des propriétés bâties et 13 en routes, rivières, etc.

On y cultive le blé, le colza, le tabac et des légumes.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est l'agriculture.

Il y a dans cette commune 2 brasseries, 1 moulin à l'huile et 2 moulins au blé.

LESQUIN est situé à une demi-lieue de Lille, à gauche du grand chemin de Douai.

Bauduin de Lille, fondateur du chapitre de Saint-Pierre, de la même ville, donna à cette église, par un diplôme de l'an 1066, 3 manses et 4 bonniers de terre, situés à *Lechin*. Robert II, autre comte de Flandre, se disposant à partir pour Jérusalem, donna au même chapitre le *bode* de Lesquin, qu'il retira, à cet effet, des mains d'Engelbert, de Cysoing, et de Roger, châtelain de Lille, qui le tenaient de lui en fief.

Lesquin a une population de 994 habitans, dont 95 indigens et 10 mendians.

Son territoire se compose de 838 hectares, dont 777 en terres à labour, 34 en terrains plantés, 6 en fonds d'habitation et 21 en routes et objets non imposables.

Ses produits sont le blé, le colza, l'avoine, le seigle, l'orge, les fèves, l'olliette, la cameline, le lin, les betteraves, etc.

Le produit principal est le blé.

Il existe à Lesquin 8 moulins à l'huile, 1 moulin au blé, 1 four à chaux, une fabrique de sucre de betteraves et des carrières desquelles on extrait des pierres blanches qui servent à bâtir et à faire de la chaux.

Quelques habitans vont travailler à Lille comme ouvriers maçons et charpentiers.

LEZENNES est situé à une lieue de Lille, à droite de la route de Tournai.

L'évêque de Tournai ayant cédé au roi, au mois de mars 1320, la juridiction qu'il avait dans cette ville, reçut en échange tout le domaine que ce prince possédait à Lezennes; ce qui, peu de temps après, donna lieu à un procès très-onéreux aux échevins de Lille.

Il a été reconnu depuis long-temps que les carrières de Lezennes sont le réservoir qui a alimenté les eaux et fontaines de Fives. Le magistrat de Lille fit constater, en 1723, la hauteur des eaux des sources de Fives et celle des carrières de Lezennes. Le lieu superficiel de celles-ci fut trouvé de cinquante pieds un pouce et demi plus élevé que le sol de Fives, à l'endroit des sources, et il fut reconnu que la pente des eaux de ces carrières excédait celle des eaux de Fives de neuf à dix pouces.

Ces carrières, qui ont une assez grande étendue, ayant, à la suite de pluies abondantes, douze pieds d'eau et plus, en fournissent alors abondamment aux sources de Fives, qui tarissent au contraire ou à-peu-près, à la suite d'hivers peu pluvieux ou dans des étés de grande sécheresse, le fond des carrières se trouvant presqu'à sec.

Ce village, cédé à la France par la convention du 16 mai 1769, est repris dans l'acte comme ayant 678 habitans et 142 bonniers 5 cents et 1 quartier de terre. Sa population est aujourd'hui de 967 ames, dont 34 indigens et 1 mendiant.

Le territoire de Lezennes comprend 214 hectares, dont 188 en terres labourables, 16 en vergers, 3 en superficie des propriétés bâties et 7 en routes, chemins et autres objets non imposables.

La culture ordinaire de ce lieu est le blé, le colza, l'avoine et les légumes.

La culture principale est le blé et le colza.

Il existe à Lezennes une brasserie, 1 moulin au blé et des carrières d'où l'on extrait des pierres calcaires blanches, en grand usage dans le pays pour la bâtisse.

LIGNY est un petit village à droite du grand chemin de Lille à La Bassée, à deux lieues et demie de l'une et de l'autre de ces deux villes, et relevant autrefois de Wavrin.

D'après l'assiette de l'aide de 1553, ce village n'avait alors que 6 feux, 10 chevaux, 16 vaches et 96 moutons. Les jardins et prés étaient estimés produire annuellement 20 livres de revenu, et ses terres labourables 9 rasières de grains par bonnier, tant en jachère qu'en rapport.

La population de Ligny est actuellement de 142 habitans, dont 20 secourus.

Sa superficie est de 83 hectares, dont 67 en terres labourables, 8 en prés, 1 en bois, 2 en terrains plantés, 1 en superficie des propriétés bâties et 4 en routes et autres objets non imposables.

Son produit principal est le blé. Ses produits ordinaires sont le blé, le lin et le colza.

Cette commune ne possède aucune fabrique.

LILLE. Cette grande ville, chef-lieu du département, riche, belle, forte, très-peuplée et très-commerçante, est située sur la Deûle, à sept lieues de Douai, sept de Lens, trois d'Armentières, quatre de Menin, cinq de Tournai et cinq d'Orchies. Longitude, 2 degrés, 4 minutes, 16 secondes; latitude, 50 degrés, 37 minutes, 50 secondes. Population, 69,860 habitans, dont 29,000 indigens et 94 mendians.

Quelques auteurs, à dessein sans doute de donner plus d'intérêt à l'histoire de cette ville, ont raconté sur son origine des détails que nous ne répéterons pas, à cause de leur peu d'authenticité.

La ville de Lille a pris son nom d'un village entouré d'eau, qui, lui-même, devait son origine à un château bâti pendant les derniers siècles de l'empire des Romains dans la Belgique, et autour duquel quelques habitans, attirés par la sûreté qu'il procurait, vinrent s'établir. Elle ne formait encore qu'un bourg sous Bauduin IV, comte de Flandre, qui, en l'an 1030, l'entoura de murs et de fossés. Sa population s'accrut alors si promptement que Bauduin V, fils et successeur de ce prince, se vit obligé de l'agrandir. Son enceinte, qui fut percée de quatre portes, s'étendait depuis le lieu où depuis fut bâtie la paroisse St.-Pierre, jusqu'au marché sur lequel était l'église Saint-Étienne, la seule

qui existât à cette époque. Ses fortifications nouvellement construites ne l'empêchèrent pas de tomber, en 1054, au pouvoir de l'empereur Henri III, qui venait de ravager la Flandre. Elle fut en cette circonstance pillée et dévastée; mais ce malheur fut bientôt réparé par les bienfaits de Bauduin, qui la rétablit et releva ses murs abattus. L'année suivante, en 1055, ce prince érigea l'église collégiale de Saint-Pierre, qu'il dota richement en 1066. Sa prédilection marquée pour cette ville le fit surnommer *de Lille*, et les historiens le regardent, à juste titre, comme son fondateur, puisqu'en effet il jeta les fondemens de la grandeur de cette ci-devant capitale de la Flandre française.

Lille eut, avant de parvenir au point où nous la voyons, bien des malheurs et des vicissitudes à essuyer.

Elle fut prise trois fois dans l'année 1213, d'abord par Philippe-Auguste, après un siège de trois jours; puis par le comte de Flandre Ferrand, en faveur duquel elle se révolta; enfin par le même Philippe, qui, la trouvant sans défense et irrité de sa rebellion, la réduisit totalement en cendres. Rien n'échappa à la colère du vainqueur, et la terreur des habitans fut telle, que la plupart s'enfuirent et s'expatrièrent pour jamais. Cette ville, qui commençait à prospérer, fut réduite à la plus affreuse misère, et son commerce ne fit que languir pendant long-temps. Lorsqu'après ce désastre on la reconstruisit, elle fut agrandie considérablement, et ses portes furent au nombre de six.

Lille fut aussi attaquée par Philippe-le-Bel et prise en vertu de capitulation au commencement de septembre 1297, après onze semaines de siège. Le roi la confisqua ainsi que la Flandre, et la réunit à la couronne; mais les habitans, jaloux de leur liberté, rouvrirent leurs portes en 1302 à Jean de Namur, fils de Guy, comte de Flandre, qui venait de gagner sur les Français la bataille de Courtrai. Philippe-le-Bel, ayant à son tour battu les Flamands à Mons-en-Pévèle, revint assiéger Lille en 1303. Il ne la prit pas cependant par les armes; une trève eut lieu, et l'année suivante un traité de paix lui abandonna, pour ses frais d'expédition, les villes de Lille, Douai et Orchies.

Robert de Béthune, comte de Flandre, se repentit de cette cession, et, après la mort de Philippe, il prit les armes et vint devant Lille (en 1314), dans l'espoir de s'en rendre maître; mais cette tentative fut sans succès; il fut obligé de se retirer devant les forces supérieures envoyées contre lui. Quelques années après, une famine horrible, suite des troubles dont la Flandre avait été le théâtre, vint désoler le pays. En 1382, la ville vit renouveler ses désastres par un incendie qui en consuma la plus grande partie et que l'on attribua à la haine des Flamands flamingans contre leur comte.

La ville de Lille avait été rendue à la Flandre par le roi Philippe-le-Hardi. Elle passa en 1476 à la maison d'Autriche par le mariage de Marie, comtesse de Flandre, avec Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III. Vingt ans après, les Pays-Bas ayant été réunis à la couronne d'Espagne, elle fut soumise à la domination de cette puissance.

Lille resta pendant près de deux siècles sous le pouvoir des Espagnols. En 1667, Louis XIV, qui prétendait à la succession des Pays-Bas, vint à la tête d'une puissante armée et la prit le 27 août de la même année, après neuf jours de tranchée ouverte. Ce prince l'agrandit presqu'immédiatement, et y fit construire, par les soins du maréchal de Vauban, des fortifications nouvelles et une citadelle qui passe pour l'une des plus belles de l'Europe. Lors de la guerre de la succession d'Espagne, la ville fut reprise par les alliés, le 23 octobre 1708, à la suite d'un siège de quatre mois. Elle fut enfin cédée à la France par l'article 15 du traité d'Utrecht, du 11 avril 1713.

Le dernier événement de guerre dont cette ville fut le théâtre, est le bombardement effectué par les Autrichiens, en l'année 1792. L'ennemi, au nombre de plus de 30,000 hommes, commandés par le prince Albert de Saxe, attaqua la ville le 29 septembre, et jusqu'au 8 octobre y jeta une immense quantité de bombes et de boulets rouges qui ruinèrent plusieurs édifices publics et une grande quantité de maisons. La place, pourvue d'une faible garnison, fut vigoureusement défendue par ses habitans, et principalement par le corps des canonniers sédentaires, qui déploya en cette occasion un rare courage et le plus grand dévouement. Malgré l'opiniâtreté de l'ennemi et les désastres qu'il occasionnait, on ne parla pas de se soumettre. Le prince Albert ayant sommé la ville de se rendre à l'empereur, voici la réponse que lui fit la municipalité :

« Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à » la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à » notre poste. Nous ne sommes pas des parjures. »

C'est à ces courageux sentimens, partagés par les citoyens, que la ville dut son salut. L'ennemi, lassé enfin de ses infructueux efforts, se retira le 8 octobre sur Tournai, après avoir perdu plus de 2,000 hommes et laissant des traces profondes de son inutile fureur.

Après avoir tracé le narré succinct des vicissitudes essuyées par cette cité, il convient de parler de ses anciennes formes administratives.

Ces formes étaient un mélange d'aristocratie et de démocratie. Le corps municipal était composé de trente-trois officiers électifs,

dont vingt-cinq se renouvelaient chaque année par des commissaires du roi nommés à cet effet ; les huit autres étaient au choix des curés des quatre plus anciennes paroisses. Le chef de la municipalité, qui se nommait le *Rewart*, était aidé dans ses fonctions par douze échevins, dont le premier portait le nom de *Mayeur* et le second celui de *Cottereau*.

Lille, ainsi que la plupart des grandes villes, avait autrefois une banlieue, c'est-à-dire que la juridiction de ses magistrats s'étendait hors des murs de l'enceinte jusqu'à de certaines limites indiquées par des bornes que l'on avait grand soin d'entretenir, et dont plusieurs subsistent même encore aujourd'hui.

Les mayeur et échevins exerçaient, au nom du roi, toute justice, tant en matière civile que criminelle, aussi bien dans la banlieue que dans la ville, sous le ressort immédiat du parlement de Flandre.

Le corps du magistrat y avait également l'administration des finances et de la police, l'assiette des impôts connus sous le nom d'octrois et celle de la taille. Pour faciliter la perception des premiers et prévenir la fraude, il fut, à différentes époques, défendu de vendre aucune espèce de boissons dans l'étendue de la banlieue.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1790, la banlieue fut toujours régie par la *coutume* de la ville. On appelait ainsi le recueil des usages anciens en toute matière, transmis long-temps par tradition ; réuni au 13.e siècle, par ordre du magistrat, en un seul livre ou registre nommé *Roisin*, du nom de celui qui l'écrivit, et homologué enfin par Charles-Quint en 1533, avec les modifications que le temps y avait rendues nécessaires. La plus importante des dispositions de cette *coutume*, par rapport au temps où nous vivons, est celle qui qualifiait *meuble* les maisons, bâtimens, bois et autres propriétés adhérentes au sol, mais susceptibles de destruction. Par la *coutume* de la châtellenie (c'est-à-dire du territoire hors la banlieue qui comprend aujourd'hui, à peu de chose près, tout l'arrondissement de Lille), la même nature de propriétés était rangée parmi les immeubles. Or, pour faire maintenant une juste application des stipulations matrimoniales, testamentaires ou autres, antérieures à 1790, dans lesquelles se trouveraient compris des édifices situés à proximité de Lille, il est indispensable de connaître les limites de la banlieue de cette ville, au-delà desquelles cette sorte de biens changeait de nature. Voici à cet égard ce qui résulte des titres authentiques reposant dans les archives de la mairie de Lille.

D'après un procès-verbal de visite fait en 1267, il fut reconnu que la banlieue (déjà ancienne alors), était bornée, ainsi qu'on le verra décrit ci-après, depuis l'église de la Magdeleine (*extrâ*

muros) en tournant vers le sud et l'ouest, jusqu'au *moulin du Buquet*, qui fut détruit pour faire place aux fortifications de la citadelle. Vers le nord, à partir de ce moulin, la ligne passait un peu au-delà de l'ancienne église de Saint-André, et allait aboutir presque directement à celle de la Magdeleine.

Lors de l'agrandissement de la ville en 1670, le magistrat obtint de Louis XIV une extension de banlieue du côté de la nouvelle ville, et la démarcation générale fut fixée ainsi qu'il suit :

La borne la plus éloignée de la ville était placée sur le bord de la chaussée de Lille à Menin, au-delà de l'église de la Magdeleine, un peu avant le four à chaux.

La ligne de démarcation longeait ensuite la route, en se rapprochant de la ville, jusqu'à quelques toises de ladite église où se trouvait une seconde borne.

Cette ligne, coupant de là le chemin *des Vaches*, celui du *Romarin*, où était la troisième borne, celui de *l'Huile*, où était la quatrième, et celui du *Buisson*, où était la cinquième, allait aboutir à la sixième, placée sur le chemin de Mons-en-Barœul, ou *petit pavé de Roubaix*, un peu au-dessus de l'angle aigu formé par le sentier qui conduit au chemin de la Louvière.

La septième borne était placée sur le chemin qui conduit de la porte de Saint-Maurice à l'église de Fives, et à distance presqu'égale de l'une et de l'autre.

La huitième était sur la route de Lille à Tournai, à l'angle aigu formé par la piedsente du faubourg de Fives qui est à gauche de cette route.

Par un léger prolongement de cette ligne, on arrivait à la neuvième borne, placée sur le chemin appelé la *Large-voie*.

La dixième se trouvait à l'embranchement du sentier du petit bois et du chemin du même nom.

La onzième était placée sur le sentier de Saint-Sauveur, conduisant au chemin de Ronchin.

La douzième était à l'entrée du faubourg de Paris, au point de jonction des routes de Douai et d'Arras.

La treizième se trouvait sur le chemin conduisant à l'ancienne voierie dite *Bouvacque*.

La quatorzième était sur la chaussée de Lille à Béthune, à-peu-près vis-à-vis la fabrique de salpêtre qui est à l'entrée du faubourg.

La quinzième était placée proche le canal des Stations, sur le petit chemin qui conduit au *Jardin de la Compagnie*.

La ligne de démarcation passait de là près de la petite chûte d'eau qui coupe la digue, et allait aboutir à la seizième borne placée derrière le *Jardin du Prévôt*.

Les deux bornes suivantes étaient à droite et à gauche de la

chaussée de Dunkerque, en-deçà du pont tournant qui touche à l'écluse.

La ligne coupait ensuite la citadelle en deux parties presqu'égales pour aller joindre les dix-neuvième et vingtième bornes placées à droite et à gauche du chemin dit *la rue du Bois*.

La vingt-unième et la vingt-deuxième étaient dans des prairies voisines.

Cette dernière, formant la pointe d'un angle droit, répondait à la vingt-troisième, placée sur la piedsente de Lambersart.

La vingt-quatrième était un peu en-deçà d'une maison de campagne située près du grand coude que forme le chemin de Lille à Lambersart.

La vingt-cinquième borne se trouvait sur le grand chemin de Messine, à égale distance de la précédente et de la vingt-sixième, placée dans un champ, près du petit sentier qui conduit au hameau de Lommelet.

La vingt-septième était sur ledit sentier, un peu au-delà du moulin de briques.

La vingt-huitième se trouvait sur le grand chemin d'Ypres, passé l'entrée de l'avenue de Marquette.

La vingt-neuvième était sur ladite avenue, et la trentième se voit encore sur l'ancienne piedsente de Marquette, qui est aujourd'hui un chemin sans issue.

On communiquait de l'une à l'autre des cinq bornes précédentes par une ligne droite, et cette ligne se prolongeait jusqu'à la trente-unième, placée au bord de la Deûle, et même à la trente-deuxième, située entre cette rivière et le grand chemin de Marquette.

La trente-troisième existe encore sur ce grand chemin, à la sortie du hameau du *Trou de la Magdeleine*.

Enfin de cette dernière on passait en droite ligne à la trente-quatrième, placée sur la piedsente de Marquette, et de celle-ci à celle de la chaussée de Menin, par où commence cette description. (*)

Les ci-devant états de la province tenaient leurs séances à Lille. Ils faisaient anciennement partie des états-généraux de la

(*) Malgré le soin apporté à rendre claire la désignation de ces anciennes limites, on sent qu'elle pourrait être insuffisante dans certains cas où il s'agirait de propriétés fort à proximité de la ligne de démarcation; il faudrait alors consulter l'ATLAS TOPOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DE LA VILLE DE LILLE ET DE SA BANLIEUE, par M. *Brun-Lavainne*, ouvrage dans lequel cette démarcation est indiquée de manière à ne laisser aucun doute sur les propriétés qui s'y trouvaient enclavées.

Les cartes manuscrites composant cet ATLAS sont déposées à la mairie de Lille, où le public est admis à les voir.

Flandre, dont ils se séparèrent, parcequ'ils trouvèrent plus d'avantages à gouverner seuls leurs finances qu'avec le concours des Flamands proprement dits. Il paraît que ce qui donna aux Wallons l'idée de leurs états, fut le traité conclu à Wavrin le 14 décembre 1588, entre les trois ordres de la province et le maréchal d'Esquerdes, stipulant au nom du roi Charles VIII. Depuis cette époque, les états formèrent un corps particulier, composé seulement de quatre grands baillis, des seigneurs haut-justiciers représentant le plat pays, et des députés de Lille, Douai et Orchies, sans le consentement desquels les comtes de Flandre ne pouvaient établir de nouvel impôt. Les ecclésiastiques et les nobles ne faisaient point partie de ces états, mais ils s'assemblaient de leur côté et votaient leur part des contributions.

Il paraît que dans le 13.e siècle et antérieuremant, la partie nord de la ville était dépourvue de l'eau nécessaire à l'usage de ses habitans. C'est sans doute dans le but de lui en procurer que le magistrat de Lille fit, au mois de mai 1285, l'acquisition des fontaines et eaux de Fives, connues sous le nom de rivière du Becquerel ou de chaude rivière. L'établissement, dans l'enceinte de Lille, de neuf fontaines publiques alimentées au moyen de conduits par les eaux de Fives, porte nécessairement à le penser ainsi. Tout fait présumer que ces fontaines existent encore et n'ont été que recouvertes; les pompes que l'on voit aujourd'hui aux environs des lieux où elles se trouvaient et qu'elles paraissent avoir remplacées, semblent l'annoncer.

Lille avait autrefois une chambre des comptes, et immédiatement avant la révolution, un bureau des finances, une gouvernance, un bailliage, une chambre de commerce, une chambre consulaire, un hôtel des monnaies, une intendance, trois colléges et plusieurs autres établissemens.

Cette ville est aujourd'hui chef-lieu d'une division militaire et d'une préfecture. Elle possède un tribunal de première instance, un tribunal, une chambre et une bourse de commerce, une chambre consultative des manufactures, un conseil des prud-hommes, cinq justices de paix, six paroisses, un temple protestant, un hôtel des monnaies, un hôpital militaire, deux compagnies de canonniers sédentaires, deux compagnies de pompiers, un télégraphe, poste aux lettres, poste aux chevaux, une bibliothèque, deux musées, un jardin botanique, un collége, des écoles communales de dessin, d'architecture, de botanique, de physique et de chimie, etc., etc. Outre ces divers établissemens, il existe à Lille six hospices civils, qui sont : l'hospice général, créé par lettres-patentes du roi Louis XIV, du mois de juin 1738; l'hôpital Saint-Sauveur, l'hospice des Vieux-Hommes

et Bleuets, l'hospice Gantois, l'hospice Stappaert et le Béguinage. Ces diverses maisons de charité, dans lesquelles on entretient un nombre de 2,150 indigens, tant malades que vieillards et orphelins, ont ensemble un revenu annuel d'environ 500,000 francs. Elles sont toutes desservies par des religieuses, à l'exception du Béguinage.

Parmi le faible nombre de monumens que possède la ville de Lille, on doit citer l'arc de triomphe de la porte de Paris, élevé par le magistrat à la gloire de Louis XIV, ouvrage majestueux et de la plus belle architecture; le vaste et beau bâtiment de l'hospice général, malheureusement resté inachevé; le grand magasin, édifice remarquable par son élévation et le nombre de ses fenêtres, qui est de près de quatre cents; la salle de spectacle, construite dans le goût de celle des ci-devant Italiens, à Paris; l'ancien palais des comtes de Flandre, servant aujourd'hui d'hôtel-de-ville, bâtiment gothique, sur lequel on vient d'élever un beffroi dans le même style; enfin, la statue en bronze de S. A. R. monseigneur le duc de Berri, ouvrage du plus grand mérite, dû au génie de M. Bra, sculpteur, natif de Douai. L'inauguration de cette statue a eu lieu le 26 août 1829.

Les principales manufactures de Lille étaient, dans le dernier siècle, celles des sayetteurs et des bourgeteurs. Vers la fin du précédent, il existait à Lille plus de cinq cents maîtres de ces deux métiers, et l'on y fabriquait chaque année plus de cinq cent mille pièces de différentes étoffes, que l'on expédiait en Espagne, en Italie, en France et dans les Pays-Bas.

L'industrie et le commerce actuels de cette ville embrassent une grande quantité d'objets dont nous ne pouvons donner ici l'immense détail. Les principales branches de cette industrie sont le filage de coton, la fabrication des fils retors, la teinture des toiles, la fabrication du tulle, des dentelles, des sarraux, etc., etc.

Lille est la patrie d'Alain, connu sous le nom d'Alain de Lille, théologien du 16.e siècle, dont les ouvrages ont été imprimés à Anvers en 1653; de Gauthier de Châtillon, né dans le 12.e siècle, auteur d'un poème intitulé *l'Alexandriade;* de Doudegherst, auteur de chroniques et annales de Flandre; de Dujardin, jésuite, mort en 1633, et dont on a des poésies sacrées; de Théodore Vandewalle et Jean Vincart, auteurs de poésies latines; de Thiroux, compilateur d'une histoire de Lille; de Jean Godefroy, directeur de la chambre des comptes de Lille, éditeur d'un grand nombre de pièces relatives à l'histoire de France; de Panckoucke, libraire, auteur d'un abrégé chronologique de l'histoire de Flandre; de Toussaint Bridoul, rédacteur d'un cahier de notes

historiques, avantageusement cité par plusieurs biographes ; de Feutry, mort à l'époque de la révolution, auteur de plusieurs poëmes. Lille a également vu naître Vaillant, peintre de portraits, et Jean-Baptiste Monnoyer, peintre de fleurs.

LINSELLES est un fort village situé à trois lieues de Lille, à gauche de la route de Lille à Menin, et à deux lieues de Tourcoing, son chef-lieu de canton.

L'église de cette commune est grande et sous l'invocation de Notre-Dame. L'évêque de Tournai nommait autrefois à la cure.

Sur le territoire de Linselles se trouvait la ferme du *Bois-Blanc*, enclavement du chef-lieu de Valenciennes, et le fief du *Blaton*, terre d'empire qui ressortissait, par appel, du parlement de Flandre.

En 1553, ce village comptait 120 feux et 599 bonniers 1,400 verges de terre. Il a aujourd'hui 751 maisons ; ses habitans sont au nombre de 3,413, dont 331 à la charge de l'établissement de secours et 66 se livrant à la mendicité.

Son territoire est de 1,122 hectares, dont 891 en terres labourables, 1 en terrains plantés, 176 en prés, 4 en bois, 11 en fonds de maisons et 39 en routes, etc.

Ses produits ordinaires consistent en froment-blanc, avoine, féverolles, tabac et pommes de terre. Son produit principal est le blé.

On fait à Linselles le commerce du lin ; de plus, on y trouve 2 brasseries, 2 briqueteries, 2 moulins à l'huile et 2 moulins au blé.

LOMME est à une lieue de Lille, sur le grand chemin de Lille à Armentières.

Par ses lettres de dotation du chapitre de Saint-Pierre, à Lille, de l'an 1066, Bauduin, comte de Flandre, donne à cette église 8 manses de terre situées à Lomme. Cette donation fut confirmée en 1204 par Philippe-Auguste, et en 1380 par le comte Louis de Nevers.

L'autel de Lomme et quelques autres furent donnés au même chapitre, en 1101, par Baudri, évêque de Tournai. Le pape Célestin II confirma cette donation par une bulle du 3 mars 1143.

Lomme fut pillé le 14 août 1581, par les troupes de la garnison de Menin, qui se logèrent dans le château, d'où elles furent chassées le lendemain matin par le seigneur de Rassenghien, à qui il appartenait. Ce château fut démoli en 1746.

Près de ce village, vers le canal de Douai à Lille, était une ferme nommée *le Temple*, ainsi appelée parce qu'elle a appartenu aux Templiers. Elle avait sa chapelle où l'on célébrait la messe

les dimanches et fêtes; c'était, dans les derniers temps, une commanderie de l'ordre de Malte. Près de la grande route, à peu de distance de cette ferme, se trouvait aussi une chapelle dite Maladrerie.

Lomme n'avait, en 1553, que 140 feux et une superficie de 570 bonniers 7 cents 1 quartier et demi de terre, y compris 25 bonniers 10 cents de la cense du Temple. Il a aujourd'hui 369 feux et 1,896 habitans, y compris 387 indigens et 38 mendians.

Son territoire actuel est de 927 hectares, dont 746 en terres labourables, 26 en prés, 9 en bois, 105 en vergers et terrains plantés, 3 en canal, 10 en fonds d'habitations et 28 en routes, chemins, etc.

On cultive en cette commune les céréales, le tabac, les graines oléagineuses, le lin, les plantes à bestiaux et les légumes. Sa culture principale est le blé et le tabac.

On y trouve une blanchisserie de toiles, 1 four à chaux, 3 moulins à l'huile, 3 moulins au blé et une filature de coton.

Sur le clocher de l'église de Lomme est établi un poste télégraphique.

LOMPRET est à une lieue et demie de Lille et un peu plus d'Armentières.

Le pape Célestin II, dans une bulle du 3 mars 1143, confirmative de l'autel de Lompret, au chapitre de Saint-Pierre, à Lille, l'appelle *Longum-Pratum*. Ce chapitre était patron et décimateur du lieu en laissant au curé trois gerbes sur toute la paroisse.

Cette terre appartenait anciennement à la maison de Halluin. Elle fut pillée par la garnison de Menin le 14 août 1581.

La population de Lompret se compose de 567 individus, dont 67 indigens et 7 mendians.

Son territoire, rapporté dans d'anciens documens pour 226 bonniers 10 cents 2 quartiers de terre, contient, d'après le cadastre, 307 hectares, dont 244 en terres labourables, 9 en jardins, 4 en herbages, prés, prairies, 36 en vergers, 2 en mares, 3 en fonds d'habitations et 9 en routes et objets non imposables.

On y cultive le blé, le tabac, le colza, le lin, les légumes, etc. Son produit principal consiste en blé et tabac.

Il n'existe ni fabrique, ni commerce, à Lompret.

LOOS est à une lieue de Lille, sur la route de La Bassée, et à une demi-lieue d'Haubourdin, son chef-lieu de canton.

L'autel de Loos, anciennement donné aux chanoines de Seclin, leur fut confirmé par une bulle du pape Célestin III, du 26 mars

1182. Ce chapitre nommait à la cure et prenait deux gerbes sur la dîme qui était de neuf au cent.

Sur le territoire de Loos était une très-belle abbaye du même nom, fondée par des religieux de Clairvaux, qui achetèrent en ce lieu, d'un particulier nommé Bernard d'Annekin, un terrain pour y bâtir une maison, et qui furent autorisés à cet effet par des lettres de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, du 7 juin 1147. Cette abbaye fut pillée par les hérétiques en 1566. En 1732, l'église neuve, bâtie depuis quelques années, s'écroula en grande partie à cause du peu de solidité de ses fondemens.

Les vastes bâtimens de l'abbaye de Loos, conservés pendant la révolution, furent destinés à l'établissement d'un dépôt de mendicité; mais l'autorité renonça à ce projet; depuis, par une ordonnance du Roi du 6 août 1817, ils furent érigés en maison centrale de détention (1).

Sur le même territoire et à l'opposite de l'abbaye, se trouvait, avant la révolution, une chapelle bien bâtie, dédiée à Notre-Dame-de-Grâce, et qui avait été consacrée par l'évêque Michel d'Esne, en 1611. Les archiducs Albert et Isabelle, après leur joyeuse entrée à Lille, y allèrent en pélerinage et y laissèrent une belle lampe d'argent et des fonds pour en entretenir le luminaire. L'abbé de Loos nommait le chapelain.

Le village de Loos, traversé par la rivière de la Haute-Deûle, est un joli séjour. On y voit plusieurs maisons de campagne occupées, la plupart, par des personnes de Lille. C'est dans l'une d'elles que naquit Arnould Delecambe, dit Gantois, célèbre abbé de Marchiennes, et que logea Louis XIV pendant le siège de Lille, en 1667, après avoir quitté son quartier d'Esquermes, où il se trouvait trop incommodé par le canon de la place.

L'ancienne assiette de l'aide donne à la commune de Loos une superficie de 458 bonniers 1,100 verges de terre. Sa population est de 1,328 habitans, 134 indigens et 7 mendians compris.

Son territoire se compose de 528 hectares, dont 288 en terres labourables, 30 en vergers, 115 en bois, 32 en prés, 14 en canaux, 9 en superficie des propriétés bâties, 8 en marais et 32 en routes et chemins.

Ses productions territoriales consistent en blé, colza, seigle, orge, olliette, cameline, pommes de terre, betteraves, etc. Ses produits principaux sont le blé et le colza.

Il existe à Loos une briqueterie, 1 four à chaux, une fabrique de blanc de céruse, une fabrique d'acide sulfurique et de soude, une fabrique d'indiennes et 1 moulin à l'huile.

---

(1) Voyez au chapitre des prisons.

Placide Delobel, moine de l'abbaye de Loos, mort en 1706, a laissé un grand nombre d'écrits estimés.

LOUVIL est situé à quelque distance de la rive droite de la Marque, à trois petites lieues de Lille, deux lieues d'Orchies et trois lieues de Tournai.

Girald, évêque de Tournai, confirma à l'abbaye de Cysoing, en 1164, la possession de Louvil, tant en terres que prés et bois, sur lesquels l'*avoué* n'avait que le tiers des amendes.

Le revenu des terres labourables, prés, dîmes, rentes, terrages, eaux et manoirs que l'abbaye de Cysoing possédait à Louvil, s'élevait, suivant un état du 18 décembre 1286, à 154 livres 15 deniers.

La population de ce village est de 594 habitans, dont 34 secourus et 8 mendians.

Sa superficie est de 248 hectares, dont 189 en terres labourables, 12 en vergers, 31 en prés, 3 en fonds de maisons et 13 en routes et chemins.

Ses productions consistent en blé blanzé, blé roux, colza, blé méteil, seigle, orge, avoine, olliette, cameline, tabac, plantes à bestiaux, pommes de terre et autres légumes. Sa culture principale est le blé et le colza.

Louvil n'a ni commerce, ni fabrique.

LYS-LEZ-LANNOY est situé à un quart de lieue nord-ouest de Lannoy et deux lieues et demie de Lille.

Girald, évêque de Tournai, par des lettres de l'an 1164, confirma à l'abbaye de Cysoing la possession de l'autel de Lys, avec un muid de froment à la charge de la fabrique. Le pape Alexandre III lui accorda la même grâce par une bulle du 10 janvier 1179.

D'après l'ancienne assiette de l'aide, sa surface était de 200 bonniers 12 cents 2 quartiers de terre, dont 20 bonniers 1 cent 2 quartiers, qui étaient du Tournaisis, furent cédés à la France par la convention des limites, en 1769.

Lys est arrosé par un ruisseau nommé le riez Delbecq.

Sa population comprend 869 habitans, dont 66 indigens et 8 mendians.

Les 321 hectares qui composent le territoire de cette commune se divisent ainsi qu'il suit : 268 en terres labourables, 1 en prés, 38 en bois, 4 en fonds de maisons et 10 en routes, chemins, canaux, etc.

La culture ordinaire de Lys est le blé, le colza et le tabac. Le blé compose sa culture principale.

Il existe en cette commune une blanchisserie de toiles et 1 moulin au blé.

LA MAGDELEINE est un des faubourgs de Lille, situé au nord de la ville et sur la route de Menin.

Ce village était anciennement beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui. Une forte partie de territoire en a été distraite et réunie à la ville, lors de l'agrandissement de celle-ci, en 1670.

La Magdeleine est traversée par la rivière de la Basse-Deûle.

Cette commune a 735 habitans, dont 96 reçoivent les secours de la charité publique et 9 se livrent à la mendicité.

Son territoire a une superficie de 285 hectares, dont 261 en terres à labour, 12 en vergers, 3 en fonds d'habitations et 9 en routes, chemins et canaux.

Ses produits sont le blé, les graines oléagineuses, l'avoine et les légumes. Sa culture principale consiste en légumes, blé et colza.

On trouve en cette commune une fabrique de produits chimiques, une fabrique de soude, 2 poteries, 1 four à chaux, 2 amidonneries, 2 moulins à l'huile et 1 moulin au blé.

MAISNIL (LE). Le Maisnil est situé sur l'ancienne voie militaire de Cassel par le pont d'Estaires à Tournai, à quatre petites lieues de Lille, autant d'Estaires et un peu moins d'Armentières.

On voit, par une bulle du pape Clément III, en date du 26 mars 1282, que l'autel du Maisnil appartenait au chapitre de Seclin. Dans les derniers temps qui ont précédé la révolution, ce chapitre y levait une partie de la dîme; l'autre, qui était la plus considérable, appartenait au curé.

Des seigneurs puissans et fort considérés en Flandre ont porté le nom de cette terre, entr'autres Pierre du Maisnil, que les rôles formés sous Philippe-le-Bel, placent au rang des chevaliers de Flandre portant bannière. Ce seigneur alla à la terre sainte à la suite de Philippe d'Alsace. A la mort de ce prince, qui eut lieu en Palestine, en 1191, le roi Philippe-le-Bel le renvoya en Flandre, en le chargeant de faire tout ce qui dépendrait de lui pour déterminer les Flamands à le reconnaître pour leur souverain, au préjudice de Bauduin, comte de Hainaut. Le seigneur du Maisnil ne réussit point dans sa mission ou plutôt ne trama rien contre l'héritier légitime. On le voit plus tard, combattre courageusement avec le comte Ferrand contre le même Philippe, à la bataille de Bouvines. Mais il eut le malheur d'être fait pri-

sonnier et comme tel conduit à Paris et remis entre les mains du prévôt de cette ville, sans même être admis à rançon.

La commune du Maisnil a 669 habitans, y compris 127 indigens et 11 mendians.

Sa superficie, anciennement indiquée pour 214 bonniers 14 cents et 2 quartiers de terre, se compose, d'après le cadastre, de 346 hectares, dont 276 en terres labourables, 2 en bois, 56 en vergers, 3 en fonds de maisons et 9 en routes et chemins.

La culture ordinaire de ce lieu est le blé, le colza, le lin, les fèves, l'avoine, les pommes de terre, les carottes, les betteraves et un peu d'orge d'été. Sa culture principale est le blé, le colza et le lin.

Sa principale industrie consiste dans la fabrication des toiles.

MARCQ ou MARQUE-EN-BARŒUL est situé sur la rive droite de la rivière du même nom, à une petite lieue de Lille, sur la route de Tourcoing, dont il est distant de deux lieues.

Baudri, évêque de Tournai, donna, en l'an 1100, à la cathédrale de cette ville, l'église de Marque qu'un chanoine nommé Alulfe tenait en personnat.

Les hôtes du chapitre de Tournai, à Marque, n'étaient justiciables que de lui. En 1234, une femme nommée Ghelle, ayant été contrainte de payer une amende de 2 marcs, d'après un jugement du bailli de la comtesse de Flandre, le chapitre attaqua le bailli devant l'évêque et l'obligea à rendre la somme.

Les gueux ou hérétiques parurent en armes à Marcq, en 1566, et en dévastèrent l'église, mais ils y furent attaqués et battus par les Lillois. La garnison de Menin brûla beaucoup de maisons de ce village, en 1580.

Le territoire de Marcq contenait 844 bonniers 900 verges de terre, dont 16 bonniers 4 cents appartenaient au Tournaisis. Cet enclavement, dans lequel se trouvait l'église, fut cédé à la France par la convention conclue le 16 mai 1769.

Cette commune comptait, en l'an II - 1803, 2,715 habitans; il en existe aujourd'hui 2,967, dont 195 secourus et 14 se livrant à la mendicité.

Sa superficie aujourd'hui reconnue est de 1,375 hectares, dont 1,023 en terres labourables, 232 en vergers, 50 en prés, 11 en bois, 2 en mares ou étangs, 15 en fonds de maisons et 42 en routes, canaux, etc.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, les fèves, le seigle, la cameline, le lin, le colza, le tabac, les pommes de terre et les légumes. Sa culture principale est le blé.

Il existe à Marcq 2 brasseries, une grande filature de laine,

une filature de coton, une fabrique de pannes et carreaux, une tannerie, une teinturerie, 1 moulin à l'huile et 4 moulins au blé. De plus, beaucoup d'habitans s'occupent à la culture des légumes qu'ils vont vendre à Lille.

MARQUETTE est situé à une lieue de Lille, sur la rive gauche de la rivière de la Basse-Deûle.

Il existait dans ce village, avant la révolution, une riche abbaye de filles, de l'ordre de Citeaux, filiation de Clairvaux, connue sous le nom d'abbaye de Marquette et fondée sous celui du Repos-de-Notre-Dame, par Jeanne, comtesse de Flandre, et Ferrand, son mari. Les bâtimens de cette maison religieuse furent commencés, au mois d'octobre 1226, sur le territoire de Marcq-en-Barœul, dans un lieu nommé la Vieille-Cour, près le pont de la Marque. Mais les inconvéniens qui résultaient de leur situation sur le grand chemin de Lille à Courtrai, engagèrent les fondateurs à les abandonner et à en établir de nouveaux à Marquette. Ils firent, à cet effet, un échange de propriétés avec l'abbaye de Loos qui leur céda une ferme avec ses bâtimens et près de 40 bonniers de terrain, sur lesquels ils édifièrent l'abbaye. Cet établissement ne fut achevé qu'en 1236; et jusques-là, les religieuses étaient restées à Marcq.

La même comtesse avait disposé que les religieuses de l'abbaye recevraient et traiteraient les pauvres infirmes; elle les en dispensa cependant par lettres du mois de février 1236, et transféra à Lille sa fondation dite hôpital Comtesse.

L'abbaye de Marquette fut pillée et brûlée, le 25 juin 1297, par les troupes de Philippe-le-Bel qui faisait alors le siège de Lille. Elle fut encore pillée, en 1566, par les hérétiques, qui y commirent des dégâts estimés à plus de 10,000 florins. Les Français, sous le commandement de La Noue, l'attaquèrent sans succès, en 1579.

Les Anglais, après s'être rendus maîtres d'Armentières, en l'an 1340, passèrent par Marquette pour aller joindre Artevelde qui se disposait à faire le siège de Tournai. Les Lillois, commandés par le seigneur de Roubaix, vinrent les attaquer dans ce village et les défirent totalement après une vigoureuse résistance. Les comtes de Salisbury, de Suffolck, Guillaume de Montaigu et beaucoup de seigneurs anglais y demeurèrent prisonniers. Les habitans d'Ypres qui faisaient partie de cette armée furent les seuls qui se retirèrent sains et saufs.

Charles V, conduisant son armée contre les Flamands révoltés, logea à l'abbaye de Marquette, le 5 novembre 1382, peu de jours avant la bataille de Rosebecque qu'il gagna.

Près de l'abbaye, sur la Deûle, était un pont dormant, sous lequel beaucoup de bateaux ne pouvaient passer sans décharger en partie. Sur l'offre des bateliers de payer un droit de péage, les échevins de Lille construisirent un pont-levis et y perçurent des droits qui furent autorisés par lettres-patentes du mois d'août 1691.

L'abbaye de Marquette a été supprimée ainsi que tous les établissemens religieux, en 1790. Les bâtimens en ont été vendus et ont été démolis. Il n'en reste plus que le portique et la superbe avenue qui le précède.

C'est sur le territoire de Marquette que se trouve le confluent de la rivière de la Marque dans la Deûle.

Ce village, qui ne comptait que 903 habitans en 1803, a aujourd'hui une population de 1,149 individus, dont 74 indigens et 18 mendians.

Sa surface est de 485 hectares, dont 385 en terres labourables, 2 en canaux, 77 en vergers, 7 en fonds d'habitations et 14 en routes, chemins, etc.

On y cultive le tabac, le colza, le blé, l'avoine, les fèves, les hivernages, les pommes de terre et beaucoup de légumes. Ses produits principaux sont le tabac, le colza, les légumes et le blé.

Il y a à Marquette 2 blanchisseries à la minute de toiles et fils, une teinturerie en bleu, 1 moulin à l'eau à moudre blé et 1 moulin à vent pour le même usage.

MARQUILLIES est situé à gauche de la route de Lille à La Bassée, à trois lieues et demie de la première de ces deux villes et cinq quarts de lieue de la seconde.

Ce village est arrosé par un ruisseau nommé la Planche-Aubert.

Les habitans de Marquillies et ceux de quelques villages voisins qui avaient intérêt de faire arriver de l'eau dans leurs marais, rompirent, en 1407 et en 1409, la digue du canal de La Bassée. Sur la plainte des échevins de Lille, ils furent les deux fois condamnés à une amende et à la réparation des coupures.

La population de Marquillies n'a presque point varié depuis 25 ans; elle était en 1803 de 1,027 habitans; elle est actuellement de 1,081, dont 187 secourus et 58 se livrant à la mendicité.

Sa superficie se compose de 693 hectares, dont 578 en terres labourables, 37 en vergers, 1 en prés, 1 en bois, 1 en canaux, 5 en fonds d'habitations, 27 en routes, chemins, etc., et 43 en terrains incultes.

Ses productions consistent en céréales, graines oléagineuses, betteraves, navets, etc. Sa culture principale est le blé.

Il y a à Marquillies 3 fabriques de toiles, 1 moulin à l'huile et 1 moulin au blé.

MÉRIGNIES est situé sur la route de Lille à Douai, à égale distance de l'une et de l'autre de ces deux villes. Il est arrosé par la rivière de la Marque.

Sa population est de 718 habitans, y compris 56 indigens et 10 mendians.

Sa surface territoriale est de 857 hectares, dont 677 en terres à labour, 10 en jardins d'agrément et potagers, 40 en vergers, 58 en bois taillis, 46 en prés ou prairies, 2 en étangs, 1 en pépinières, 6 en superficie des propriétés bâties et 17 en objets non imposables, tels que routes, chemins, etc.

Sa culture ordinaire est le blé, le lin et le colza. Sa culture principale est le blé.

Il y a à Mérignies 1 moulin au blé.

Ce village a donné le jour à Gousselaire, moine de l'abbaye de Loos, qui a retouché et complété une chronique manuscrite de cette maison, en 2 volumes in-folio.

MONCHEAUX (*Petit-Mont*) est situé sur une petite hauteur, à droite de la route de Lille à Douai, à cinq lieues de la première et deux lieues de la seconde de ces villes.

La cure de ce lieu fut donnée, en l'année 1111, au chapitre de Saint-Pierre, de Lille, par Lambert I.er, évêque d'Arras. C'est près de ce village qu'eut lieu la plus vive mêlée de la bataille de Mons-en-Pévèle.

La population de Moncheaux comprend 964 individus, dont 50 indigens et 6 mendians.

Sa superficie est de 490 hectares, dont 421 en terres labourables, 38 en terrains plantés, 1 en prés, 7 en bois taillis, 3 en jardins potagers, 1 en marais ou landes, 1 en étangs, 4 en fonds de maisons et 14 en routes et chemins.

Sa culture principale est le blé. On y cultive, en outre, le lin et le colza.

Il existe en cette commune 1 moulin au blé et un grand nombre de pépinières.

MONS-EN-BARŒUL est situé à une demi-lieue de Lille, sur la route vicinale de Roubaix.

Cette commune a 800 habitans, y compris 30 indigens et 4 mendians.

Son territoire se compose de 288 hectares, dont 216 en terres labourables, 4 en prés, 58 en vergers, 3 en fonds de maisons et 7 en routes et chemins.

Ses produits principaux sont les légumes, le blé et le colza ; on y cultive en outre l'avoine, le lin et le tabac, mais en petites quantités.

Il y existe un moulin au blé.

MONS-EN-PÉVÈLE est situé à trois lieues et demie de Lille, à droite de la grand'route de cette ville à Douai. C'est l'un des villages qui furent donnés, vers l'an 673, à l'abbaye de Saint-Waast, d'Arras, par le roi Thierry I.er, son fondateur.

Ce lieu avait pour *avoué*, ou protecteur, le châtelain de Lille, qui, en cette qualité, jouissait de différens droits qui furent réglés par une transaction passée entre lui et les moines de Saint-Waast, en l'année 1220. Il y fut stipulé que le châtelain de Lille recevrait pour son *avouerie*, 60 sols *douisiens* (1), et qu'il aurait le droit de lever des hommes et des chevaux lorsqu'il serait obligé de se trouver en armes à Lille.

L'abbaye de Saint-Waast avait institué à Mons-en-Pévèle un échevinage qui connaissait de la haute, moyenne et basse justice.

Dans presque toutes les guerres qui désolèrent la Flandre, la situation avantageuse de Mons-en-Pévèle y attira les armées. C'est au pied de ce village que se donna, le 18 août 1304, la fameuse bataille qui porte son nom, entre l'armée française, commandée par le roi Philippe-le-Bel, et celle des Flamands. Les Français vinrent encore y camper à la fin d'août 1708, pendant que les alliés faisaient le siège de Lille ; ils y demeurèrent huit jours et allèrent ensuite à Seclin, puis au-delà de l'Escaut, sans rien faire pour délivrer la ville.

Le territoire de Mons-en-Pévèle, quoique très-difficile à cultiver, est cependant très-fertile et produit des grains d'une excellente qualité. On y extrait une pierre grise semblable à la pierre de moulin, mais moins dure. Au pied du mont, vers le midi et le couchant, se trouvent quelques fontaines qui sont d'une grande utilité aux habitans.

Mons-en-Pévèle tire son nom de sa situation assez escarpée ; il a une lieue de diamètre en tous sens. C'est sur son territoire que naît la rivière de la Marque qui, après avoir parcouru une partie de l'arrondissement, se jette dans la Deûle, à Marquette.

Sa population est de 1,768 habitans, dont 151 indigens et 28 mendians.

Sa surface est de 1,237 hectares, divisés ainsi qu'il suit : 1,047 en terres labourables, 9 en jardins, 27 en prés, 12 en bois taillis,

(1) Le sol douisien valait quatre deniers de Flandre.

80 en prairies et herbages, 3 en terrains incultes, 1 en étangs, 12 en fonds de maisons et 46 en objets non imposables.

Ses produits sont le blé, le lin et le colza. Sa culture principale est le blé.

On trouve à Mons-en-Pévèle 2 brasseries, 1 moulin à l'huile et 1 moulin au blé. Beaucoup de femmes sont occupées à broder le tulle et à confectionner les sarraux.

Jacques Legroux, curé de Marcq-en-Barœul, homme très-instruit et qui mourut vers l'an 1741, était natif de Mons-en-Pévèle. Il est auteur d'un ouvrage intitulé: *Summa statutorum Synodalium cum prævia Synopsi vitæ Episcoporum Tornacensium*, imprimé en 1726.

MOUCHIN est situé à cinq lieues de Lille et à une forte lieue d'Orchies, sur la droite de la route d'Orchies à Tournai.

Ce village existait en l'an 847. Charles-le-Chauve, par un diplôme du 23 mars de cette année, affecte aux moines de Saint-Amand la neuvième partie de son produit. Il nomme ce lieu, en latin, *Muscinium*.

Il existe à Mouchin une population de 1,213 habitans, y compris 58 secourus et 7 mendians.

La superficie de la commune est de 919 hectares, dont 756 en terres à labour, 29 en vergers, 35 en bois, 57 en prés, 2 en canaux, 8 en fonds de maisons et 32 en routes, chemins, etc.

Ses produits ordinaires sont le blé, le colza, le seigle, l'avoine, les fèves et le lin. Son produit principal est le blé.

Il existe à Mouchin une brasserie, une distillerie, 1 moulin à l'huile et 1 moulin au blé.

MOUVEAUX est situé à une lieue et demie de Lille et à une lieue de Tourcoing.

Gautier, évêque de Tournai, donna, en 1171, l'autel de Mouveaux pour la fondation de son anniversaire et d'une prébende sacerdotale dans son église collégiale. Par suite de cette donation, les grands-vicaires de Tournai étaient patrons de la cure.

La population de Mouveaux, qui, en 1803, était de 1,417 habitans, s'élève aujourd'hui à 1,811 individus, dont 83 secourus et 19 se livrant à la mendicité.

Sa contenance totale est de 412 hectares, savoir : 273 en terres labourables, 4 en vergers, 113 en prés, 1 en bois, 6 en fonds d'habitations et 15 en chemins, routes, etc.

Cette commune produit le blé, l'avoine, les féverolles et les pommes de terre. Sa culture principale est le blé.

Mouveaux ne possède aucune fabrique.

NEUVILLE-EN-FERRAIN est à cinq quarts de lieue de Menin et à une lieue de Tourcoing, son chef-lieu de canton.

La cure et une partie de la dîme de ce village appartenaient, depuis l'an 1148, au chapitre de Saint-Pierre, de Lille. La seigneurie de Neuville a été possédée par Jean Ruffaut, trésorier de l'empereur Charles V.

La population de Neuville s'est considérablement accrue depuis l'an 11. Elle était alors de 1,349 individus; elle s'élève aujourd'hui à 1,910 habitans, y comprenant 72 indigens et 14 mendians.

Six cent six hectares composent le territoire de cette commune; lequel se divise de la manière suivante: 463 hectares en terres labourables, 84 en vergers, 14 en prés, 12 en bois, 7 en fonds de maisons et 26 en routes et chemins.

La culture principale de ce lieu est le blé. On y cultive, en outre, le seigle, l'orge, l'avoine, les fèves, le trèfle, les navets, les choux-cavaliers, les betteraves pour les bestiaux, les betteraves à sucre, les pommes de terre, les carottes, le colza, les olliettes, la cameline, le lin et le tabac.

Il y existe une briqueterie, 1 moulin à l'huile et 1 moulin au blé. Une partie des habitans s'occupe de la fabrication des tissus de laine et de coton.

LA NEUVILLE est situé à quatre lieues de Lille et trois fortes lieues de Douai.

Ce lieu, qui forme aujourd'hui une commune particulière située entre Phalempin et Thumeries, était autrefois un hameau de la paroisse de Phalempin. Il avait sa coutume locale particulière, et les terres ne devaient ni *relief*, ni droit seigneurial à la mort, vente, don et transport.

Les habitans de La Neuville ont, en 1646 et à trois reprises différentes, défendu le château du Plouick contre les Lorrains qui venaient pour le piller.

La population de cette petite commune se compose de 375 individus, dont 102 indigens et 7 mendians.

Son territoire est de 394 hectares, dont 168 en terres labourables, 5 en prés, 26 en bois, 19 en vergers, 1 en jardins, 2 en fonds d'habitations, 166 en forêt royale et 7 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, le lin, le colza. Sa culture principale est le blé.

On trouve à La Neuville 1 moulin au blé et une fabrique de sabots. Beaucoup d'ouvriers sont employés à l'exploitation des bois.

NOYELLES. Ce village est à deux lieues de Lille, à droite du grand chemin d'Arras.

L'antiquité de ce lieu est constatée par un titre de l'an 825. Dans un plaid général, tenu à Fives le 1.er juillet de cette année, *Gisle*, sœur de Charles-le-Chauve et femme du comte Evrard, donna à l'abbaye de Cysoing, dont son mari était fondateur, un manoir et 12 bonniers de terre, situés à Noyelles-en-Mélantois.

Noyelles a une population de 330 habitans, y compris 47 indigens et 8 mendians.

Sa superficie est de 233 hectares, dont 212 en terres à labour, 1 en prés, 8 en vergers, 3 en bois, 2 en fonds de bâtimens et 7 en chemins, routes, etc.

Son principal produit consiste dans les graines oléagineuses. On y cultive aussi les céréales et le lin.

Beaucoup d'habitans vont travailler à Lille comme ouvriers maçons, charpentiers, tailleurs de pierres, etc.

Il y existe 1 moulin à l'huile et 1 moulin au blé.

OSTRICOURT est situé sur la droite du canal de Douai à Lille, à deux lieues de la première et à cinq lieues de la seconde de ces deux villes.

Ce lieu a appartenu de toute ancienneté au châtelain de Lille. Par une transaction passée au mois de mai 1220 entre lui et l'abbaye de Saint-Waast, d'Arras, il est reconnu qu'il a le droit de faire marcher dans ses guerres personnelles ou celles de ses amis, tous les hommes des terres possédées par l'abbaye dans la châtellenie, mais qu'il ne pourra les faire dépasser Ostricourt.

Les ci-devant états de Lille chargés de la confection des routes et de l'entretien des pavés, ont tiré de ce lieu une grande quantité de sable d'excellente qualité. On y a découvert des puits qu'on croit être l'ouvrage des Romains, à cause de leur voisinage de l'ancienne grande route d'Arras à Tournai.

La population d'Ostricourt est de 784 individus, dont 168 secourus et 20 mendians.

Le territoire de cette commune est de 751 hectares, dont 418 en terres à labour, 5 en prés, 203 en forêt royale, 83 en bois taillis, 4 en jardins, 8 en vergers, 5 en propriétés bâties, 1 en terrains incultes et 24 en routes, chemins, etc.

On cultive à Ostricourt le blé, le lin, le colza et le tabac en petite quantité. Le blé est la principale culture.

Les bois qui avoisinent ce village et les 2 tuileries qui y existent, sont l'objet du principal commerce du lieu. On y trouve, en outre, 2 moulins au blé. Beaucoup de femmes sont employées à broder le tulle et à confectionner les sarraux.

PÉRENCHIES est situé à deux lieues de Lille et à une forte lieue d'Armentières.

Baudri, évêque de Tournai et de Noyon, dans un synode tenu à Tournai en 1101, donna, à l'église de Saint-Pierre, de Lille, la cure de Pérenchies, à la charge d'en employer les revenus au soulagement des pauvres.

Ce village a une population de 872 individus, dont 58 indigens et 6 mendians.

Son territoire est de 298 hectares, dont 225 en labours, 14 en jardins, 36 en vergers, 3 en bois, 8 en prairies ou herbages, 1 en étangs, 3 en fonds de maisons et 8 en objets non imposables.

Ses produits sont le blé, le tabac, le colza, le lin, les légumes, etc. Sa culture principale est le blé et le tabac.

On trouve à Pérenchies une brasserie et 2 moulins à l'huile. Plusieurs habitans font le commerce du beurre.

PÉRONNE est situé à deux lieues et demie de Lille et sur la rive gauche de la Marque, qui y arrose de beaux pâturages.

Le plus ancien titre connu qui fasse mention de ce lieu est un diplôme du mois de septembre 1246, par lequel Marguerite, comtesse de Flandre, confirma à l'abbaye de Marchiennes la possession d'une terre de 12 bonniers, située à Péronne.

Ce village souffrit de cruelles dévastations lors de la bataille de Bouvines; c'est du moins ce que fait entendre Philippe Breton, dans sa Philippique, lorsqu'il dit : *nec clade Perona carebat.* En 1794, il servit long-temps de poste aux Français contre les Autrichiens.

La population de Péronne est de 549 habitans, 58 indigens et 8 mendians compris.

Son territoire est de 113 hectares, savoir : 61 en terres labourables, 16 en vergers, 17 en bois, 10 en prés, 3 en propriétés bâties et 6 en routes et chemins.

Cette commune produit les céréales, les graines oléagineuses, le lin, les betteraves, les navets, etc. Sa culture principale est le blé.

Il existe à Péronne 1 moulin à l'huile. Quelques habitans s'occupent du filage du lin et du tissage des étoffes de coton.

PHALEMPIN est situé à trois lieues de Lille et à trois lieues et demie de Douai.

Ce lieu est remarquable pour avoir été le fief principal des châtelains de Lille. *Saswalon*, le premier de ceux-ci dont l'histoire fasse mention, y fonda, en 1,039, un chapitre qui, peu après, se changea en une abbaye de chanoines réguliers.

Les châtelains de Lille possédaient, près de Phalempin, le château du Plouick, qu'ils habitaient souvent. Plusieurs y moururent et reçurent leur sépulture dans l'église de l'abbaye.

Phalempin a 1,202 habitans, dont 127 secourus et 15 se livrant à la mendicité.

Il a un territoire de 787 hectares, ainsi divisés : 494 en terres à labour, 6 en jardins, 10 en prés et herbages, 34 en vergers, 195 en forêt royale, 26 en bois taillis, 6 en propriétés bâties et 16 en routes, chemins, etc.

On cultive dans cette commune le colza, le blé, l'avoine, l'olliette, le lin, la cameline, le tabac, les betteraves et les légumes. La culture principale est le blé et le colza.

La principale industrie des habitans consiste dans le commerce de bois et dans la confection des sarraux.

Un chanoine de l'abbaye de Phalempin, François Piétin, mort en 1576, a laissé une chronique de cette maison et un cahier de notes sur la châtellenie de Lille, souvent consulté par plusieurs historiens.

PONT-A-MARCQ (avant l'an X *Marque-en-Pévèle*,) est situé sur la rivière du même nom et sur la route de Lille à Douai, à trois lieues de la première et quatre lieues de la seconde de ces deux villes.

L'alleu de Marque appartenait anciennement à l'abbaye de Phalempin. Baudri, évêque de Tournai, lui en confirma la propriété, en 1108, à la prière de Roger, châtelain de Lille, et d'Ogine, sa femme, qui venaient de rétablir et de libérer cette abbaye ruinée et presqu'abandonnée pour avoir été possédée par des laïques. Les châtelains de Lille, donateurs de cet alleu, conservèrent à Marque d'autres biens dont Louis XIV était encore propriétaire en 1648.

Un péage établi à Marque et un autre au pont Thibaut, à peu de distance l'un de l'autre, gênaient les communications. Les états de la Flandre wallonne obtinrent un arrêt du conseil, du 24 juin 1738, qui les autorisa à les racheter, et ils les supprimèrent.

Il existait autrefois dans ce village un hôpital dit la bonne maison des ladres, dont les biens furent donnés, par arrêt du conseil, du 4 juillet 1698, à l'hôpital Saint-Sauveur, de Lille, en indemnité des pertes que cet établissement avait essuyées.

Pendant le siége de Lille par les alliés, en 1708, l'armée française s'empara de Pont-à-Marcq et y séjourna les 11, 12 et 13 septembre. Le 17 mai 1794, les troupes républicaines, qui y étaient retranchées, furent forcées par les Autrichiens, qui, le lendemain, se retirèrent vers Orchies.

Pont-à-Marcq est un chef-lieu de canton. Il y existe un relais de la poste aux chevaux, un bureau des douanes et une recette de l'enregistrement et des domaines.

On y comptait dans le siècle dernier 412 habitans et 146 bonniers 100 verges de terre, non compris le marais.

Sa population est aujourd'hui de 659 individus, y compris 76 indigens et 11 mendians.

Sa superficie se compose de 222 hectares, dont 195 en terres labourables, 6 en prés, 4 en vergers, 4 en jardins, 4 en fonds de maisons et 9 en routes, rivières et chemins.

On y récolte le blé, le colza, le seigle, l'avoine, le lin, etc. Sa culture principale est le blé.

Il existe à Pont-à-Marcq une tannerie, une brasserie, une teinturerie, 1 moulin à l'huile et 1 moulin au blé.

PRÉMESQUES est situé à deux lieues de Lille et à une lieue et demie d'Armentières, à droite de la route qui communique à ces deux villes.

La donation de la cure de Prémesques à l'église de Saint-Pierre, de Lille, fut confirmée par une bulle du pape Célestin II, du 3 mars 1143.

La population de Prémesques est de 932 habitans, 86 indigens et 17 mendians compris.

Son territoire se compose de 510 hectares, dont 351 en terres à labour, 14 en prés, 85 en vergers, 31 en bois, 6 en fonds d'habitations et 23 en objets non imposables.

Ses productions consistent en blé, tabac, colza, lin, légumes, etc. Sa culture principale est le blé et le tabac.

On trouve à Prémesques une brasserie et 1 moulin au blé. Une partie des habitans est occupée à la fabrication des toiles.

PROVIN est situé dans des marais, à droite du canal de Douai à Lille, à quatre lieues de ces deux villes, deux lieues de Seclin et autant de La Bassée.

La population de ce village, qui était, en 1803, de 705 individus, s'est considérablement augmentée; elle est aujourd'hui de 1,002 habitans, y compris 126 secourus et 12 mendians.

Sa superficie est de 336 hectares, dont 288 en labours, 9 en vergers, 6 en bois, 2 en canal, 4 en fonds de maisons, 10 en routes, chemins, etc., et 17 en marais.

On cultive à Provin le colza, le blé, l'avoine, l'olliette, la cameline, le lin, le tabac et les betteraves. La culture principale est le tabac et le blé.

Les habitans s'occupent au filage du lin et à la confection des toiles.

QUESNOY-SUR-DEULE. — Quesnoy est un mot du vieux français, qui signifie lieu planté de chênes, appelés encore dans le pays *Quæsnes*.

Ce village, chef-lieu d'un canton composé de neuf communes, est situé sur la Deûle, à deux lieues de Lille et d'Armentières et une forte lieue de Comines.

Le pape Célestin II, par une bulle du 2 mars 1143, confirma au chapitre de Saint-Pierre, de Lille, la donation de l'autel de Quesnoy, qui lui avait été faite par Simon, évêque de Tournai.

Les Flamands révoltés, en 1347, contre Louis de Mâle, leur comte, passèrent la Lys dans l'intention de piller la châtellenie de Lille. Jean de Luxembourg et Charles de Montmorency, l'un châtelain et l'autre gouverneur de Lille, marchèrent à leur rencontre avec leur garnison composée de 900 hommes d'infanterie et de cavalerie. Ils les joignirent près de Quesnoy, où l'on se battit avec acharnement. 1,200 hommes, tant de part que d'autre, restèrent sur le champ de bataille qui demeura aux troupes de Lille.

Les protestans armés, appelés les *gueux*, se rassemblèrent à Quesnoy, en 1556, sous la conduite d'un serrurier nommé Cornille, qui s'était fait ministre. Ils y demeurèrent l'espace de sept jours, à l'issue desquels 400 d'entr'eux furent défaits par les seigneurs de Rassenghien. La Noue, commandant des troupes françaises appelées en Flandre par le parti dit des *mal contens*, s'empara, en 1579, du château de Quesnoy que la garnison lilloise, composée seulement de sept hommes, avait abandonné au bruit de son arrivée. Les gueux y vinrent ensuite et s'y fortifièrent si bien, que le comte Charles de Mansfeld, qui était venu les assiéger, fut obligé des les canonner et ne prit le château qu'après la plus vive résistance. Ce seigneur, au lieu d'honorer le courage des vaincus, les fit pendre. Le château, l'église et le village entier furent en cette occasion la proie des flammes.

La terre de Quesnoy appartenait, en 1241, à Wautier d'Avesnes, souche des comtes de Hainaut de ce nom. L'un de ses successeurs, Jean du Quesnoy, eut, avec la ville de Lille, relativement à la navigation de la Deûle, un différend, sur lequel il intervint des lettres de la comtesse Marguerite, du 21 avril 1266, qui déclarèrent ce seigneur non fondé à exiger un tribut pour l'ouverture et la clôture des écluses.

Quelques années après, en 1282, cette terre donna lieu à une querelle bien plus grave et qui faillit allumer la guerre

entre Gui, comte de Flandre, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. Ce dernier possédait Quesnoy et prétendait le garder comme héritage patrimonial. Gui soutenait que la Flandre lui ayant été adjugée, Quesnoy lui appartenait et il leva des troupes pour faire valoir ses droits. Les hostilités auraient été entamées, sans l'intervention du duc de Brabant qui réussit à faire jurer aux deux prétendans une trève qui fut prolongée jusqu'au mois d'août 1287. A cette époque, les comtes, se trouvant à Compiègne, soumirent leur différend à la décision du Roi, mais il paraît qu'ils s'arrangèrent avant que ce prince eût prononcé.

La terre de Quesnoy passa dans les mains du comte de Flandre. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, la vendit, en 1429, à Gui Guillebaut, son conseiller, trésorier-général de ses finances; elle fut ensuite possédée par la maison d'Ongnies, qui l'acquit par mariage. Philippe IV, roi d'Espagne, l'érigea en marquisat, le 25 avril 1661, en faveur de Philippe de Mailli.

L'église de Quesnoy est dédiée à Saint-Michel. Le chapitre de Saint-Pierre, de Lille, présentait à la cure et jouissait de la grosse d'une avec l'abbaye de Bourbourg.

Ce village avait, en l'an XI, 4,014 habitans; il en a aujourd'hui 4,355, dont 570 secourus et 81 mendians.

Son étendue est de 1,436 hectares, divisés ainsi qu'il suit: 1,123 hectares en terres labourables, 22 en jardins, 212 en prés, prairies ou herbages, 2 en pépinières, 1 en mares, 17 en propriétés bâties et 59 en chemins, routes et rivières.

On y récolte le tabac, le colza, le blé, l'avoine, les fèves, les hivernages, les pommes de terre, etc. Ses produits principaux sont le tabac, le colza et le blé.

Il existe à Quesnoy une blanchisserie de toiles, 4 brasseries, une briqueterie, une distillerie, 5 moulins à l'huile et 1 moulin au blé. Une partie des habitans se livre au commerce du lin.

RADINGHEM est situé sur l'ancienne voie romaine de Cassel à Tournai, par le pont d'Estaires, à deux lieues et demie de Lille et une lieue et demie d'Armentières.

Un placard du roi d'Espagne, publié à Lille le 25 février 1595, au sujet de la guerre déclarée au prince de Béarn (Henri IV), ayant obligé les habitans des Pays-Bas à déclarer à l'autorité les biens qu'ils connaissaient appartenir aux Français, ceux de l'abbaye de S.t-Eloi de Noyon furent dénoncés et saisis, entr'autres la dîme qu'elle possédait sur les deux tiers du village de Radinghem.

Radinghem a 1,239 habitans, 222 indigens compris.

Sa superficie se compose de 684 hectares, dont 539 en terres labourables, 4 en bois, 113 en terrains plantés, 7 en fonds de maisons et 21 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, le colza, le lin, l'avoine, le tabac et les pommes de terre. Sa culture principale est le blé.

Beaucoup d'habitans sont employés à la préparation et au filage du lin, et à la fabrication des toiles.

Il y a à Radinghem une blanchisserie de toiles, 2 moulins à l'huile et 2 moulins au blé.

RONCHIN est à une lieue de Lille, à gauche de la route de Lille à Douai. Son nom signifie *lieu plein de ronces*.

L'empereur Charles-le-Chauve donna, en l'an 877, aux religieuses et aux religieux de Marchiennes, le village de Ronchin-en-Mélantois. Le comte Philippe d'Alsace, en 1176, et la comtesse Marguerite, en 1246, confirmèrent la propriété des biens que cette abbaye possédait à Ronchin. Le diplôme de la comtesse porte, en outre, confirmation d'un droit nommé *songnies*, qui avait été donné à la même communauté par Thomas et Jeanne, sa femme, comtesse de Flandre. Ce droit consistait dans l'obligation où étaient les vassaux de loger et de soigner leur seigneur à son passage. Dans la suite, le mot *songnies* fut employé pour désigner toutes espèces de cens ou rentes seigneuriales.

Ronchin, qui n'avait que 809 habitans en 1803, en a actuellement 1,156, y comprenant 38 indigens et 5 mendians.

Son territoire a une superficie de 539 hectares, dont 488 en terres à labour, 26 en vergers, 8 en fonds d'habitations et 17 en routes, chemins, etc.

Cette commune produit les céréales, les graines oléagineuses, le lin, les betteraves, les navets, etc. Sa culture principale est le blé.

On y trouve 21 moulins à l'huile, 1 moulin au blé et des carrières d'où l'on extrait des pierres blanches propres à bâtir ou à faire de la chaux. Beaucoup d'ouvriers maçons, couvreurs, charpentiers et tailleurs de pierres vont travailler à Lille.

RONCQ est à trois lieues de Lille, sur la route de Menin.

Baudry, évêque de Tournai, donna, au commencement du 12.e siècle, l'autel de Roncq au chapitre de Saint-Pierre, de Lille. Cette donation fut confirmée par une bulle d'Eugène III, en 1148.

La Noue et les troupes françaises sous ses ordres, appelés en Flandre par le parti des mécontens, campèrent à Roucq en 1579 et y commirent quelques désordres.

La population de ce village était de 2,578 individus en l'an XI; on y compte aujourd'hui 2,853 habitans, dont 392 indigens et 20 mendians.

Sa surface comprend 1,047 hectares, dont 834 en labours, 149 en vergers, 16 en prés, 2 en bois, 1 en étangs, 11 en propriétés bâties, 33 en routes et chemins, et 1 en terrains incultes.

On cultive à Roncq le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les fèves, le trèfle, les navets, les choux-cavaliers, les betteraves, les pommes de terre, les carottes, le colza, les olliettes, la cameline, le lin et le tabac. La culture principale est le blé.

La principale industrie des habitans consiste dans la préparation et le commerce du lin.

On trouve dans cette commune 2 brasseries, une briqueterie, une fabrique de sucre de betteraves, 3 moulins à l'huile et 3 moulins au blé.

ROUBAIX est une ville située à deux fortes lieues de Lille et trois lieues et demie de Tournai.

Ce lieu, qui n'était qu'un faible village au 15.e siècle, donna son nom à une famille illustre qui, riche et protégée par les comtes de Flandre, lui procura toutes sortes d'avantages. Pierre de Roubaix, né en 1415, y fit bâtir un château, perça des rues, fit construire des maisons et entoura le tout de fossés et de haies vives. Ses prédécesseurs avaient fait différentes fondations pieuses à Roubaix; sa fille Isabeau, veuve de Jean de Luxembourg, suivit leur exemple en fondant un hôpital pour douze pauvres femmes infirmes, dont elle confia le soin à des religieuses qui entrèrent en fonctions en 1494. Avant la révolution, Roubaix n'était encore qu'un bourg considérable par sa population, son commerce et ses manufactures d'étoffes en tous genres. Depuis lors, et surtout depuis 1814, l'essor rapide que prirent ses fabriques, le mit promptement dans un état prospère qu'il n'avait point encore connu. Beaucoup de familles vinrent se fixer à Roubaix. De nouveaux et nombreux ateliers furent établis; des maisons s'élevèrent de toutes parts; des rues, des quartiers nouveaux furent construits, de telle sorte enfin que l'importance de cette ville est presque double de ce qu'elle était il y a 30 ans.

L'hospice fondé par Isabelle de Luxembourg a pris aussi beaucoup d'accroissement. Cet établissement a aujourd'hui un revenu de 24,000 francs, et l'on y entretient 120 vieillards des deux sexes. Il est desservi, depuis le 1.er janvier 1821, par six religieuses de la congrégation des filles de l'Enfant Jésus.

Roubaix possède une justice de paix, une chambre consultative des manufactures, un receveur des domaines et de l'enregistre-

ment, un bureau des douanes, un contrôleur des impositions indirectes.

Cette ville est traversée par le nouveau canal de la Marque actuellement en construction.

Sa population qui était, en l'an XI, de 8,703 habitans, est aujourd'hui de 13,132 individus, non compris les ouvriers étrangers qui, lorsque le commerce est florissant et les fabriques en pleine activité, sont au moins au nombre de quatre à cinq mille. Le nombre d'indigens est de 2,451 ; il n'y a point de mendians.

Le territoire de Roubaix se compose de 1,276 hectares, dont 949 en terres labourables, 45 en prés, 183 en vergers, 4 en bois, 46 en superficie des propriétés bâties et 49 en routes et chemins.

On y récolte les céréales, les graines oléagineuses, le lin, le tabac, les pommes de terre, etc. Sa culture principale est le blé.

Le commerce de Roubaix consiste dans une immense fabrication d'étoffes et dans le filage du coton. On trouve de plus en cette ville, 3 brasseries, 3 briqueteries, 1 distillerie, 1 fabrique de bleu, 1 fabrique de pannes, 2 tanneries, 13 teintureries, 1 moulin à l'huile et 4 moulins au blé.

SAILLY-LEZ-LANNOY, *lieu planté de saules ;* telle est l'étymologie du nom de Sailly. Ce village est situé à deux lieues et demie de Lille, trois lieues de Tournai et une demi-lieue de Lannoy.

Sailly appartenait, au 15e siècle, à la maison de Cuinghem. Le château de Neuville, qui était un franc-alleu, était situé sur son territoire. Jean de Ruene, chevalier, le remit, avec les terres qui en dépendaient, à Guy, comte de Flandre, qui les lui recéda sur-le-champ par des lettres du mois de juin 1293.

La population de ce village s'est considérablement augmentée depuis 1806, époque à laquelle elle était de 615 individus. On y compte aujourd'hui 836 habitans, 42 indigens et 2 mendians compris.

Sailly a un territoire de 430 hectares, dont 362 en labour, 7 en prés, 46 en vergers, 4 en fonds de maisons et 11 en chemins, etc.

Ses produits consistent en blé, colza et tabac. Le blé est sa principale culture.

On trouve en cette commune une brasserie et une fabrique d'huile.

SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS est à deux lieues de Lille, à gauche du chemin de Saint-Amand et à une lieue de Cysoing, son chef-lieu de canton.

L'abbaye de Saint-Quentin d'Isle, lorsqu'elle n'était encore gouvernée que par des prévôts, possédait déjà une ferme au village

de *Syngin*-en-Mélantois. L'abbé Arnould I.er s'étant adressé au roi Lothaire pour en obtenir quelque faveur, obtint, suivant un diplôme de ce prince du 5 août 972, l'exemption de toute juridiction sur cette ferme.

Philippe Breton, dans sa description de la plaine de Bouvines, fait mention de Sainghin en ces termes : *Sanguineum a zephiro cœsenam spectat ab ruro.*

Ce village, dont le territoire est traversé par la Marque, a une population de 1,535 habitans, y compris 159 indigens et 16 mendians.

Sa surface est en total de 1,037 hectares, dont 907 en terres à labour, 30 en vergers, 24 en bois, 36 en prés, 7 en fonds d'habitations et 33 en chemins et rivières.

Ses produits consistent en céréales, graines oléagineuses, lin, betteraves, navets, etc. Sa culture principale est le blé.

Il y a à Sainghin 1 moulin à l'huile et 1 moulin au blé. Quelques habitans s'occupent du filage du lin et du tissage des étoffes de coton.

Jean Vendeville, célèbre évêque de Tournai, mort le 15 octobre 1592, était natif de Sainghin-en-Mélantois. Sa vie a été écrite en latin par Nicolas Zoeze, évêque de Bois-le-Duc, qui avait été son secrétaire. Elle a été imprimée à Douai, chez Bogard, en 1598.

SAINGHIN-EN-WEPPES, situé à deux lieues de La Bassée et à trois lieues et demie de Lille, communique à la chaussée de l'une à l'autre de ces deux villes par un chemin pavé. Il est borné au sud-est par le canal de la Haute-Deûle.

Le premier titre qui fasse mention de ce village est un diplôme d'Eustache, comte de Boulogne, de l'an 1070, par lequel ce prince donne à l'église collégiale de Lens, deux courtils avec de la terre labourable, situés à Sainghin.

La seigneurie de Sainghin-en-Weppes appartenait aux châtelains de Lille et faisait partie du grand fief de la châtellenie.

Ce village a 1,978 habitans, dont 186 indigens et 41 mendians.

Sa superficie se compose de 784 hectares, ainsi divisés : 643 en terres labourables, 1 en prés, 36 en vergers, 1 en canal, 7 en fonds de maisons, 23 en routes et chemins, et 73 en marais.

Sa culture ordinaire comprend les céréales, les graines oléagineuses, les betteraves, navets, etc. Son produit principal est le blé.

On trouve à Sainghin une blanchisserie de toiles, une briqueterie, 4 moulins à l'huile et 2 moulins au blé.

SALOMÉ est à une forte demi-lieue de La Bassée et à près

de cinq lieues de Lille, entre la route qui communique à ces deux villes et le canal de La Bassée.

Robert, évêque d'Arras, donna, en 1133, l'autel de ce village à l'abbaye de Saint-Bertin, qui y possédait déjà des terres dont le châtelain de Lille était l'avoué ou protecteur.

Les pauvres de Salomé eurent part aux bienfaits de Michel d'Auchi, chevalier, sire du Mesnil, qui, pour sûreté de l'exécution de ses dernières volontés, fit approuver et sceller son testament par Guy, comte de Flandre, par sa femme, ses enfans, ses héritiers et autres seigneurs.

La population de cette commune est de 710 habitans, dont 178 indigens et 13 mendians.

Son territoire comprend 514 hectares, dont 465 en terres labourables, 16 en vergers, 4 en bois, 1 en canal, 3 en fonds de maisons et 25 en routes, chemins, etc.

Sa culture ordinaire consiste en blé, avoine, colza, lin, olliette, cameline, trèfle, hivernages, pommes de terre et autres légumes. Sa culture principale est le blé, le colza et le lin.

La principale industrie des habitans est le filage u lin et la confection des toiles.

Il existe à Salomé 1 moulin au blé.

SANTES est à deux lieues de Lille, à gauche du grand chemin de La Bassée à Béthune.

Les habitans de ce village furent, en 1409, condamnés à une amende, sur la plainte des échevins de Lille, pour avoir rompu la digue du canal, afin de donner de l'eau à leurs marais. Il paraît que cette année fut très-sèche, car plusieurs communes voisines furent condamnées pour le même motif.

Santes est traversé par le canal de la Haute-Deûle. Il a 1,404 habitans, dont 178 secourus et 14 mendians.

La superficie de ce village est de 764 hectares, dont 530 en terres labourables, 5 en prés, 100 en bois, 56 en vergers, 21 en étangs, 8 en fonds de maisons et 44 en canal, routes et chemins.

La culture ordinaire de Santes est le blé, le lin, le colza et un peu de tabac. Sa culture principale est le blé.

On y trouve une blanchisserie de toiles, 2 moulins à l'huile et 1 moulin au blé.

SECLIN est une petite ville située à deux lieues de Lille, sur la route de Lille à Lens et à Arras.

Les anciens écrivains du pays accordent à ce lieu une grande antiquité. Ils racontent que S.t-Piat, après avoir souffert le martyr à Tournai, vint mourir à Seclin en l'an 299, et que S.t-Eloi recueillit son corps vers l'an 659, rebâtit l'église qui existait du

temps de la mort du saint et institua, pour y célébrer le service divin, des clercs qui, dans la suite, furent érigés en chanoines. D'autres auteurs, qui méritent peut-être plus de confiance, ne font remonter qu'au 6.e siècle l'origine de la ville de Seclin.

Le chapitre de Seclin passait pour être le plus ancien de la Flandre française; on prétend qu'il a été fondé par le roi Dagobert, mais on n'a à cet égard aucune donnée certaine: ce n'est que dans une bulle du pape Clément III, de l'année 1187, que les clercs de Seclin sont pour la première fois appelés chanoines. Ces clercs, dans la crainte des Normands, transportèrent à Chartres le corps de S.t-Piat, en 783. Avant la révolution, le chapitre avait vingt prébendes.

Marguerite, comtesse de Flandre, accorda aux bourgeois de Seclin, par lettres du 11 octobre 1218, les mêmes lois, coutumes et privilèges qu'avait obtenus la ville de Lille. Sa sœur Marguerite de Dampierre, à qui Seclin avait été donné en dot, les confirma par les siennes, datées du dimanche *Repnu* (dimanche de la passion) 1224. Les rois de France Jean et Charles V confirmèrent aussi ces privilèges en 1353 et 1368.

Marguerite de Dampierre, devenue comtesse de Flandre, fonda à Seclin un hôpital pour les pauvres infirmes et les passans. Elle lui donna son manoir, avec les terres et prés qui en faisaient partie, 17 muids de froment, 10 muids d'avoine et 20 sols de Flandre à prendre sur l'*espier* de Lille, plus, cent bonniers de bois dans la forêt de Nieppe, près de Vieux-Berquin; 15,000 harengs à Mardyck et 15 bonniers de mœre, près d'Assenede. La même comtesse établit, le 15 octobre 1248, un réglement pour cet hôpital. Le comte Guy, son fils, le surveilla et ordonna, par un diplôme du 2 avril 1283, que les sœurs chargées de desservir cet établissement n'excéderaient pas le nombre de huit. Elles étaient de l'ordre de S.t-Augustin.

A l'époque de la bataille de Bouvines, en 1214, Seclin était une ville assez considérable; c'est ce qui l'a fait appeler par Philippe Breton *Crave Siclinium*; elle fut brûlée alors par l'armée de Philippe-Auguste. Philippe-le-Bel, marchant contre les Flamands, y campa le 9 juin 1297. Ses troupes la pillèrent, ainsi que l'église, qui éprouva de grandes pertes, quoique le prince eût ordonné que tout lui fût rendu. Seclin fût encore pillé et brûlé par le comte de Hainaut, le 10 août 1340, pendant que les Anglais faisaient le siége de Tournai. Charles V, roi de France, ayant rassemblé toute son armée, arriva à Seclin le 3 novembre 1382, et y tint conseil pour décider de quel côté il attaquerait les Flamands campés au-delà de la Lys, et pour établir son ordre de bataille. Il en partit le 5 et alla loger à l'abbaye de Marquette en

traversant la ville de Lille. En 1453, Seclin fut choisi pour le lieu des conférences de paix entre les Gantois et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne ; mais les partis ne purent alors s'accorder.

Les habitans de Seclin, réunis à ceux de quelques villages voisins, défirent, en 1566, les protestans, alors appelés les gueux, qui venaient pour piller leur église. Les mêmes habitans, formés en garde nationale, firent tête, en 1794, à un parti autrichien. Plusieurs d'entr'eux furent tués, quelques maisons furent brûlées ; mais leur résistance épargna à la ville de plus grands dommages.

L'hospice de Seclin est encore desservi par des sœurs de l'ordre de S.t-Augustin. Cet établissement possède un revenu de 22,000 f. On y entretient 45 malades des deux sexes.

Seclin est arrosé par un ruisseau nommé la Naviette.

Sa population, qui était en 1803 de 2,576 habitans, est aujourd'hui de 2,812 individus, dont 263 secourus et 8 mendians.

Cette ville possède une justice de paix, 1 bureau de recette des domaines et de l'enregistrement, et un poste télégraphique.

Le territoire de Seclin comprend 1,730 hectares, savoir : 1,490 en terres labourables, 69 en prés, 61 en vergers, 32 en bois, 1 en canal, 15 en fonds de maisons, 55 en routes, chemins, etc., et 7 en terrains incultes.

On y récolte les graines grasses, les céréales, le lin et le tabac. Son principal produit consiste en colza et olliettes.

Il existe à Seclin 4 brasseries, 1 four à chaux, 5 filatures de coton, 3 filatures de lin, une tannerie, 2 teintureries, 10 moulins à l'huile et 3 moulins au blé.

SEQUEDIN est situé à une lieue de Lille, à droite de la route de Lille à La Bassée.

L'autel de Sequedin fut donné au chapitre de Saint-Pierre, de Lille, par Simon, évêque de Tournai, et lui fut confirmé par une bulle du pape Célestin II, du 3 mars 1143.

Cette terre a appartenu à la maison de Gand.

Il existe à Sequedin 541 habitans, dont 18 indigens et 10 mendians.

Quatre cent huit hectares forment son territoire, savoir : 301 hectares en terres à labour, 10 en prés, 40 en bois, 44 en vergers, 3 en fonds d'habitations et 10 en routes, chemins, etc.

Ses productions territoriales consistent en blé, colza, seigle, orge, olliette, cameline, pommes de terre, betteraves, etc. Ses produits principaux sont le blé et le colza.

Il y a à Sequedin 1 moulin au blé.

TEMPLEMARS est situé à une lieue et demie de Lille, à gauche de la route d'Arras et à droite de celle de Douai.

Le nom de ce village a fait croire à quelques auteurs qu'il y avait existé un temple dédié au dieu Mars. On n'en trouve cependant aucun indice sur les lieux, ni dans les anciens écrivains.

Radbod, évêque de Tournai, donna l'autel de Templemars pour faire partie d'un canonicat qu'il fonda dans l'église cathédrale de la même ville, par lettres du 25 décembre 1090.

Ce village était autrefois visité par un peuple immense, le vendredi de la première semaine de carême, jour où le roi de l'Epinette, accompagné de ses chevaliers et d'un brillant cortège, s'y rendait à l'effet de prier S.t-George de lui accorder un heureux règne. Ce roi était le chef électif d'une société formée dans la ville de Lille, vers l'an 1283, par soixante-dix gentilshommes ou riches bourgeois.

Templemars fut pillé et brûlé par les Français, lors de la bataille de Bouvines. Philippe Breton dit de ce lieu : *nec martis templum, nec Clade Perona carebat.*

Templemars a 706 habitans, y compris 106 indigens et 3 mendians.

Sa superficie est de 457 hectares, dont 427 en terres labourables, 12 en vergers, 3 en fonds de maisons, 14 en routes et chemins, et 1 en terrains incultes.

Ses produits consistent en graines oléagineuses, céréales et lin. Les graines oléagineuses forment sa principale culture.

Beaucoup d'ouvriers maçons, charpentiers, couvreurs, etc., habitans de cette commune, vont travailler à Lille.

Il existe à Templemars une brasserie, une fabrique de pannes et 1 moulin au blé.

TEMPLEUVE est situé à gauche de la route de Lille à Douai, à trois lieues et demie de Lille, autant de Douai et une lieue et demie d'Orchies.

Le premier acte qui parle de Templeuve est un diplôme de l'an 1108, par lequel Roger, châtelain de Lille, et Ogine, sa femme, après avoir rétabli l'abbaye de Phalempin qui était ruinée parce qu'elle avait été possédée par des laïcs, confirment à cette abbaye diverses propriétés, parmi lesquelles se trouve une ferme située à Templeuve.

Marguerite, comtesse de Flandre, confirma aux habitans de Templeuve et de quelques autres villages, suivant un diplôme de l'an 1258, la jouissance du pâturage dans les marais voisins, à charge de payer annuellement 40 sols à la recette de Lille. Cette

princesse s'y réserve, par le même acte, toute justice haute et basse, et les entrées et issues, selon le bornage qui en sera fait.

Après le départ du duc d'Alençon, en septembre 1581, le duc de Parme vint camper à Templeuve, où il ne séjourna que peu de temps, ses projets sur Dunkerque l'ayant appelé dans la Flandre flamande.

Vingt-un hameaux font partie de ce village, dont la population totale est de 2,842 habitans, y compris 213 indigens et 94 mendians.

Templeuve a 1,565 hectares de superficie, dont 1,134 en terres labourables, 147 en vergers, 22 en bois, 202 en prés, 12 en fonds d'habitations et 48 en routes et chemins.

Ses produits sont le blé, le colza, le seigle, l'avoine, les fèves et le lin. On y cultive principalement le blé.

On trouve en cette commune une brasserie, plusieurs briqueteries, une fabrique d'étoffes, 3 moulins à l'huile et 3 moulins au blé.

THUMERIES est situé à quatre lieues de Lille et à trois lieues de Douai, à droite de la route qui communique à ces deux villes.

Une bulle du pape Clément III, du 26 mars 1187, confirme au chapitre de Seclin, la possession de tout le village de Thumeries, avec l'autel, la justice, le terrage et autres revenus. Le châtelain de Lille jouissait cependant de tous les bois de ce lieu, qui sont considérables.

Thumeries possédait une sauve-garde que lui avait accordée le duc de Bourgogne. Lambert Rayne, bourgeois de Douai, ayant contrevenu à ce privilège, fut arrêté par ordre de Gérard de Rassenghien, gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, et emprisonné sur la plainte du procureur du duc. Le procureur de la ville de Douai le réclama ; mais le gouverneur, par ses lettres du 5 avril 1385, ne promit de le rendre qu'autant qu'il serait accusé de méfaits autres que celui pour lequel il s'en était saisi. Ce Lambert Rayne est le même qui avait fait ôter à la ville de Douai son échevinage, à cause de la mort de son père, condamné injustement par les échevins ses collègues.

La population de ce village est de 764 habitans, dont 143 secourus et 17 mendians.

Son territoire se compose de 701 hectares, savoir : 377 en terres labourables, 6 en prés, 37 en bois, 37 en vergers, 4 en jardins, 217 en forêt royale, 4 en propriétés bâties et 19 en routes, chemins, etc.

Ses produits consistent en blé, lin, colza et betteraves à sucre.

On y récolte principalement le blé.

Une fabrique de sucre de betteraves et 2 genièvreries forment la principale industrie de ce lieu. Beaucoup d'ouvriers sont employés à l'exploitation des bois.

TOUFFLERS est situé à un quart de lieue, à l'orient, de Lannoy, sur le chemin de Tournai.

Simon, évêque de Tournai, et Gauthier, l'un de ses successeurs, fondèrent, en 1130 et en 1171, quatre grandes vicaireries dans leur cathédrale, à la dotation desquelles ils affectèrent des biens situés à Toufflers.

Toufflers est traversé par deux ruisseaux, dont l'un, nommé le riez Delbecq, coule de Lannoy dans l'Espierre, et l'autre va se jeter dans l'Escaut, à Pecq.

Cette commune a 552 habitans, 105 indigens et 8 mendians compris.

Sa surface est de 237 hectares, dont 206 en terres labourables, 1 en prés, 20 en vergers, 2 en fonds de maisons et 8 en routes, chemins, etc.

On y récolte le blé, le colza et le tabac, mais principalement le blé.

On trouve à Toufflers une brasserie, une fabrique d'huile et un moulin au blé.

TOURCOING est une ville située à deux lieues et demie de Lille, à droite de la grand'route de Menin.

Il est parlé de ce lieu, pour la première fois, dans un diplôme de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, de l'an 1146, par lequel ce prince confirme à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, à Tournai, un revenu de 6 rasières de froment.

Tourcoing eut à essuyer de nombreux malheurs. Dans la guerre de Louis XI contre Marie de Bourgogne, la ville avait été fortifiée et les Flamands y entretenaient quelques troupes. La garnison française de Tournai l'attaqua, le 31 juillet 1477, la prit et y mit le feu, après avoir pillé une grande quantité de draps et autres étoffes, dont les habitans faisaient déjà un commerce considérable. Elle fut pillée et brûlée de nouveau par les religionnaires révoltés, en 1566. La veille de Pâques de l'an 1607, un incendie accidentel y détruisit plus de quatre-vingts maisons, et un autre incendie qui eut lieu en 1710, le jour de la Fête-Dieu, consuma un grand nombre d'habitations. Tourcoing fut aussi dévasté par les armées française et autrichienne, pendant la guerre de la révolution, en 1794. Ces incendies contribuèrent, du reste, à l'embellissement de la ville, qui est assez bien bâtie et dont les rues sont régulières. La place est belle et bien carrée. L'hôtel-de-ville est vaste; il a été bâti il y a environ un siècle.

Tourcoing n'avait que 11,839 habitans en 1803; il a aujourd'hui une population de 16,628 individus, y compris celle des hameaux dépendans de la ville, lesquels sont au nombre de 25. On y compte 1,704 indigens et 37 mendians.

Il existe dans cette ville deux paroisses, deux justices de paix, un collége, une chambre consultative des manufactures, un receveur des domaines, un bureau de douanes, un contrôle des impositions indirectes et deux hospices, dont l'un, d'institution ancienne, sert à l'entretien de 20 vieilles femmes, et l'autre, fondé seulement depuis quelques années, est habité par 12 enfans orphelins.

Le territoire de Tourcoing et de ses dépendances comprend 1,475 hectares, dont 847 en labours, 510 en vergers, 23 en prés, 6 en bois, 41 en propriétés bâties et 48 en routes, chemins, etc.

Ses produits sont les céréales, les graines oléagineuses, le lin, le tabac, les pommes de terre, etc. On y cultive principalement le blé.

Cette ville est riche et très-renommée pour son commerce de laine et ses étoffes. Elle possède, de plus, 3 brasseries, plusieurs briqueteries, une fabrique de tapis, 2 fabriques de chandelles, une fabrique de fils, 2 tanneries, 5 teintureries, 1 moulin à l'huile, 3 moulins au blé, un grand nombre de filatures et de fabriques de tissus.

TOURMIGNIES est situé sur la rive gauche de la Marque, à trois lieues et demie de Lille et trois lieues de Douai.

Le pape Clément III, par une bulle du 26 mars 1187, confirma au chapitre de Seclin la possession de l'autel, d'un terrage et autres revenus de Tourmignies.

Cette terre a appartenu à la maison de Mallet-Berlettes, et est passée par mariage dans celle d'Ongnies. Le baron d'Assignies possède dans ce village un château, qui anciennement dépendait de l'Artois.

La population de Tourmignies était, il y a 25 ans, de 383 habitans; elle est actuellement de 455 individus, dont 99 indigens et 5 mendians.

Sa superficie est de 203 hectares, dont 144 en terres à labour, 5 en jardins, 31 en prés ou herbages, 15 en bois, 3 en fonds de maisons et 5 en routes et chemins.

On y récolte le blé, le lin et le colza. Son produit principal est le blé.

Il existe en cette commune 1 moulin au blé.

TRESSIN est situé à gauche de la route de Lille à Tournai, à deux lieues de la première et trois lieues de la seconde de ces deux villes. Il est traversé par la rivière de la Marque.

L'autel de Tressin appartenait au chapitre de l'église collégiale de Seclin ; il lui fut confirmé par une bulle du pape Clément III, du 26 mars 1187.

Le *Pont-à-Tressin*, situé sur la Marque et sur la route de Lille à Tournai, est assez connu dans l'histoire. Les Français vinrent y camper, en 1340, dans l'intention de secourir Tournai assiégé par Edouard VI, roi d'Angleterre, le comte de Hainaut, les Flamands et les Impériaux. Les Français s'étaient établis en deçà de la Marque, de sorte que l'une des deux armées ne pouvait se porter vers l'autre qu'en passant le pont de Tressin ou celui de Bouvines, les seuls qui existassent. Cette position donna lieu à plusieurs combats sanglans, tour à tour funestes aux deux partis. Dans l'un de ces combats, les Français vainqueurs firent prisonnier le seigneur de Croix, et le livrèrent aux Lillois, dont il était l'ennemi le plus acharné. Ceux-ci lui firent trancher la tête pour raison des grands dommages qu'il leur avait causés.

Le village de Tressin avait, en 1803, une population de 309 individus; il a aujourd'hui 409 habitans, dont 23 indigens et 2 mendians.

Sa surface est de 186 hectares, dont 160 en terres à labour, 8 en prés, 8 en vergers, 2 en fonds d'habitations et 8 en routes, rivières et chemins.

On récolte en cette commune le blé, l'avoine, le colza, le lin et les pommes de terre. La culture principale est le blé et le colza.

Il existe à Tressin 2 brasseries et 1 moulin à l'huile. Quelques habitans confectionnent des étoffes pour la fabrique de Roubaix.

VENDEVILLE n'était autrefois qu'un hameau ; il est situé à une lieue et demie de Lille et une lieue de Seclin, son chef-lieu de canton.

Grammaie appelle ce lieu *ville des Vandales*, avec aussi peu de fondement que d'autres auteurs ont vu un temple à Templemars.

Vendeville n'avait que 229 habitans en 1803 ; il en a aujourd'hui 363, dont 57 secourus et 2 mendians.

Son territoire comprend 253 hectares, dont 235 en labours, 8 en vergers, 2 en fonds de maisons et 8 en chemins, etc.

Ses produits sont les graines oléagineuses, les céréales et le lin. La culture principale est le colza et les olliettes.

Beaucoup d'habitans de cette commune vont travailler à Lille comme ouvriers maçons, charpentiers, couvreurs, etc.

VERLINGHEM est situé à une lieue et demie de Lille, à gauche de l'ancienne route de Messine.

Si l'on s'en rapportait aux actes du martyre de Saint-Chrysole, le village de Verlinghem tiendrait le premier rang parmi ceux que

les plus anciens monumens de notre histoire nous ont fait connaître ; ces actes, en effet, portent que le saint fut martyrisé à Verlinghem, soit en 287, soit en l'an 303. Dans la réalité, l'antiquité connue de Verlinghem ne l'emporte pas sur celle des autres villages du pays. Il en est fait mention, pour la première fois, dans les lettres de fondation du chapitre de Saint-Pierre, de Lille, par Bauduin, dit de Lille, comte de Flandre. Les lettres de Philippe-Auguste, de l'an 1204, et de Louis de Nevers, de 1380, confirmatives de la même fondation, rappellent aussi le nom de Verlinghem.

Ce village était très-connu par ses anciens seigneurs, qui appartenaient à la maison de Bourbourg. Il existe des lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, du 25 juillet 1296, par lesquelles cette princesse confirme un jugement rendu *en la salle de Lille par les Reneurs de Flandre, à la semonce* (réquisition) *de son cher sergent* (lieutenant) *et féal Philippon de Bourbourg, seigneur de Verlinghem, nommé par elle pour tenir les plaids de Renenghes.*

Verlinghem a 1,734 habitans, dont 286 indigens et 21 mendians.

Son territoire est de 998 hectares, divisés ainsi qu'il suit : 736 en terres labourables, 14 en jardins, 3 en pépinières, 42 en prés, 45 en bois, 113 en vergers, 3 en mares ou étangs, 9 en propriétés bâties et 33 en routes et chemins.

On cultive en cette commune le blé, le tabac, le colza, le lin, les légumes, etc. Ses produits principaux sont le blé et le tabac.

Il y a à Verlinghem 1 moulin au blé.

WAHAGNIES est situé à quatre lieues de Lille et trois lieues de Douai.

Cette commune, qui appartient au canton de Pont-à-Marcq, était autrefois réunie à celle de Thumeries ; elle en était cependant bien distincte dès l'an 1187, époque à laquelle Clément III confirma au chapitre de Seclin la possession de son autel.

La terre de Wahagnies appartenait, en 1609, à Richard de Mérode, seigneur d'Ongnies, du chef de Marguerite, dame d'Ongnies, sa mère.

Ce village a 649 habitans, y compris 101 secourus et 4 se livrant à la mendicité.

Sa surface territoriale comprend 563 hectares, ainsi divisés : 193 en labours, 3 en prés, 76 en forêt royale, 253 en bois particuliers, 12 en vergers, 2 en jardins, 4 en propriétés bâties et 20 en routes et chemins.

Ses produits principaux consistent en blé. Le reste de la culture est en lin, colza et tabac.

On trouve à Wahagnies 3 fabriques de pannes et carreaux, une

fabrique de lattes et une fabrique d'huile. Beaucoup d'ouvriers sont employés à l'exploitation des bois et à la confection des fagots.

WAMBRECHIES est un fort village situé à une lieue de Lille, sur la rive gauche de la Deûle, à droite de la route de Lille à Ypres.

Baudry, évêque de Tournai et de Noyon, donna, en 1110, au chapitre de Saint-Pierre, de Lille, l'autel de Wambrechies. Cette donation fut confirmée par une bulle du pape Célestin II, du 3 mars 1139.

Le 14 août 1581, la garnison de Menin brûla l'église de Wambrechies et les maisons qui l'avoisinent.

On lisait autrefois dans cette église plusieurs épitaphes inscrites sur un tableau armorié, attaché contre le mur du chœur. Au nombre de ces épitaphes était celle ci-après, que nous transcrivons à cause du style :

« Chy devant gist noble homme Gérard de Croix, fils de feu » Baulduin, en son vivant seigneur de Wambrechies, qui trespassa » le 29.e jour d'octobre, l'an 1524;

» Et dame Adrienne Des Fosses, son espeuse, dame de Ves» toultre, quy fust en premières nopces, femme et espeuse » de messire Jean de Lichterveld, laquelle ayant eu dix-sept » enfans de ses deux maris, décéda de ce monde le 9.e jour de » juillet, l'an 1507. »

La population de Wambrechies est diminuée d'un dixième depuis 25 ans; elle était, en 1803, de 3,456 habitans; elle ne s'élève plus aujourd'hui qu'au nombre de 3,154 individus, y compris 310 indigens et 36 mendians.

Ce lieu a un territoire de 1,434 hectares, dont 1,092 en terres labourables, 28 en canal, 52 en prés, 198 en vergers, 18 en propriétés bâties et 46 en routes et chemins.

On y récolte le tabac, le colza, le blé, l'avoine, les fèves, les hivernages, les pommes de terre, etc. Ses produits principaux sont le tabac, le colza et le blé.

Il y a à Wambrechies une fabrique de bleu de Prusse, une brasserie, 1 moulin à l'eau à moudre blé et 4 moulins au vent, dont 3 à l'huile et 1 à la farine.

WANNEHAIN est situé à quatre petites lieues de Lille, entre la route de Lille et celle d'Orchies à Tournai.

Sa population est de 341 habitans, dont 46 indigens et 4 mendians.

Sa superficie se compose de 368 hectares, dont 267 en terres labourables, 13 en vergers, 41 en bois, 33 en prés, 2 en propriétés bâties et 12 en routes et chemins.

Ses productions consistent en blé blanzé, blé roux, colza, blé méteil, seigle, orge, avoine, olliette, cameline, plantes à bestiaux, pommes de terre et autres légumes.

Wannehain n'a ni commerce, ni fabriques.

WARNÊTON-BAS est situé à quatre lieues de Lille et à une lieue et demie de Quesnoy, son chef-lieu de canton. Il est divisé en deux parties, savoir : la partie française, en deçà de la Lys, et la partie belge, au-delà de la même rivière.

La section française de Bas-Warnêton a une population de 365 habitans, dont 61 indigens et 6 mendians.

Sa superficie est de 273 hectares, dont 214 en terres à labour, 44 en prés et herbages, 4 en vergers, 2 en jardins, 2 en fonds de maisons et 7 en routes et chemins.

Ses produits ordinaires sont le blé, le tabac, le colza, le lin, l'avoine, les pommes de terre, les plantes à bestiaux, le seigle, l'orge, la cameline, l'olliette, etc. Ses produits principaux sont le blé, le colza et le tabac.

Il n'existe ni fabrique, ni commerce, en cette commune.

WARNÊTON-SUD est la partie française d'un autre village de Warnêton, contigu au précédent et divisé, comme celui-ci, en deux parties par la rivière de la Lys. Il est situé à quatre lieues de Lille.

La population de cette commune est de 86 habitans, y compris 8 indigens.

Son territoire comprend 134 hectares, savoir : 88 en terres labourables, 41 en prés ou herbages, 1 en jardins, 1 en fonds d'habitations et 3 en routes et chemins.

Ses productions principales sont le blé, le tabac et le colza. On y récolte, en outre, le lin, l'avoine, les pommes de terre, les plantes à bestiaux, le seigle, l'orge, la cameline, l'olliette, etc.

Warnêton-Sud ne possède aucune fabrique et n'a point de commerce.

WASQUEHAL est situé sur la rive gauche de la Marque, à cinq quarts de lieue de Lille et à gauche du chemin de Lille à Roubaix.

Louis, comte de Flandre, autorisa, par lettres du 20 juin 1337, le chapitre de Saint-Pierre, de Lille, à acheter, de Robert de Béthune, vicomte de Meaux, une partie de dîme située à Wasquehal. C'est le plus ancien titre connu où il soit parlé de ce lieu.

Cette terre a appartenu à Wautier, fils aîné de Wautier, châtelain de Douai, qui s'intitule chevalier, sire de Wasquehal, dans un acte du mois de juillet 1268, par lequel il vend aux

échevins de Douai tous les *afforages* qu'il avait en cette ville sur les miez (hidromels), gondales et chervoises (espèces de bière).

Wasquehal est habité par une population de 1,633 individus, dont 265 secourus et 12 se livrant à la mendicité.

Sa contenance territoriale est de 680 hectares, savoir : 500 en labours, 20 en prés, 122 en vergers, 11 en bois, 7 en fonds de maisons et 20 en chemins, etc.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, les fèves, le seigle, la cameline, le lin, le colza, le tabac, les pommes de terre et les légumes. Sa culture principale est le blé.

On trouve à Wasquehal une brasserie et 2 moulins au blé.

WATTIGNIES est situé à une forte lieue de Lille, près de la route de Lille à Arras et sur l'ancienne voie romaine du pont d'Estaires à Tournai.

Sa population, qui était en 1803 de 1,149 individus, s'est grandement accrue depuis lors; elle est aujourd'hui de 1,579 habitans, y compris 65 indigens et 18 mendians.

Cette commune contient 624 hectares, dont 550 en terres à labour, 9 en prés, 33 en terrains plantés, 9 en fonds d'habitations et 23 en routes et chemins.

On y récolte les graines grasses, les céréales, le lin et le tabac. Son principal produit consiste en colza et olliettes.

Une grande partie des habitans est employée à Lille, chez les maîtres maçons, charpentiers, couvreurs, etc.

On trouve à Wattignies 5 moulins à l'huile et 3 moulins au blé.

WATTRELOS est situé à une demi-lieue de Roubaix, trois lieues de Lille et trois et demie de Tournai. Son territoire est traversé par la petite rivière de l'Espierre, qui se jette dans l'Escaut.

Une lettre d'Othelbold, 26.e abbé de Saint-Bavon, à Gand, écrite vers l'an 1030, à Otgine, femme de Bauduin, dit le Barbu, comte de Flandre, porte que le village de Wattrelos, avec l'église et toutes ses dépendances, fut donné à son abbaye par l'empereur Othon, à la prière de l'abbé Odevin, mort en 998.

Les protestans révoltés, que l'on appelait les gueux, après avoir été battus par les Lillois, se retirèrent à Wattrelos, s'emparèrent du clocher et s'y défendirent opiniâtrement pendant quatre heures. On ne parvint à faire cesser leur feu qu'en incendiant le clocher, avec lequel ils périrent.

Wattrelos est l'un des plus forts villages de l'arrondissement de Lille. Sa population, y compris celle des 23 hameaux qui en dépendent, est de 4,485 individus, y compris 305 indigens et 74

mendians. Cette population n'était, en 1803, que de 3,902 habitans.

Il existe à Wattrelos un hospice fondé dans le siècle dernier par M. Du Chatel, et dans lequel on entretient 20 vieillards.

Cette commune a 1,359 hectares de superficie, dont 1,090 en terres labourables, 29 en prés, 187 en vergers, 2 en bois, 18 en fonds de maisons et 33 en routes, rivières et chemins.

On y récolte les céréales, les graines oléagineuses, le lin, le tabac, les pommes de terre, etc. Sa culture principale est le blé.

Il existe à Wattrelos 2 brasseries, 4 briqueteries, 7 fabriques d'étoffes, une filature de coton, 6 moulins à l'huile et 5 moulins au blé.

WAVRIN est situé sur la rive gauche de la Deûle, à près de trois lieues de Lille et à deux lieues et demie de La Bassée.

L'histoire est presque muette sur ce village, mais en revanche elle parle beaucoup de ses seigneurs, dont la postérité fut nombreuse et toute guerrière, et qui prirent part à presque tous les combats dont la Flandre fut le théâtre. Ces seigneurs possédaient le titre de sénéchaux de Flandre, office qui leur fut inféodé par Bauduin, premier comte de Flandre; dans la suite ils y réunirent celui de connétable. Le château de Wavrin, dans lequel ils résidaient, passait pour imprenable. Le maréchal d'Esquerdes l'assiégea pendant trois jours en 1488 et y tira plus de 300 coups de canon. Il ne s'en serait cependant pas rendu maître à ce prix si celui qui y commandait ne le lui eut livré avec la garnison. C'est dans ce château que, le 14 décembre 1488, les états de la Flandre-Wallonne, craignant de voir leur pays ravagé par les troupes françaises, signèrent un traité de paix entre les mains du maréchal d'Esquerdes, stipulant au nom du roi Charles VIII.

La population de Wavrin se compose de 2,519 individus, 91 indigens et 46 mendians compris.

Le territoire de ce lieu est de 1,368 hectares, dont 1,080 en terres labourables, 55 en prés, 41 en bois, 48 en vergers, 15 en propriétés bâties, 75 en routes, rivières, etc., et 54 en marais.

Son principal produit est le blé, et sa culture ordinaire le blé, le lin, le colza et un peu de tabac.

Il se fait dans cette commune un grand commerce de lin. Le lin qu'on y prépare peut être évalué de 80 à 100,000 bottes chaque année.

On trouve de plus à Wavrin une brasserie, une briqueterie, 2 moulins à l'huile et 1 moulin au blé.

WAZEMMES, l'une des communes les plus considérables de l'arrondissement, se compose des trois principaux faubourgs de

Lille. Elle est traversée par les grandes routes de Douai, d'Arras, de Béthune et de Dunkerque.

Bauduin le pieux, comte de Flandre, donna, en 1066, au chapitre de Saint-Pierre, de Lille, le bode de l'église de Wazemmes. Cette donation fut confirmée en 1204 et en 1380 par le roi Philippe-Auguste et par Louis de Nevers, comte de Flandre. Un moulin à l'eau, qui existe encore au faubourg de la Barre, fut donné, en 1236, à l'hôpital Comtesse, de Lille, par Jeanne de Constantinople, fondatrice de cette maison.

Wazemmes, quoique situé aux portes de la ville de Lille, dépendait en partie du Tournaisis. Il y existait anciennement un hospice où les évêques de Tournai, seigneurs du lieu, venaient quelquefois résider.

Le territoire de ce village est arrosé par la Haute-Deûle et par un ruisseau nommé le canal des Stations. Il y existe aussi une fontaine appelée la fontaine de le Saulx (le Saûle), dont il est fait mention dans l'histoire fabuleuse de Lille.

La commune de Wazemmes a pris, depuis quelques années, beaucoup d'accroissement; on y élève chaque jour de nouvelles constructions. Sa population, qui n'était en 1803 que de 5,129 habitans, est aujourd'hui de 7,170 individus, y compris 425 indigens et 25 mendians.

Cette commune a 576 hectares de territoire, dont 402 en terres labourables, 7 en canaux, 60 en prés ou herbages, 60 en vergers, 18 en fonds de maisons et 29 en propriétés non imposables.

Ses productions consistent en blé, graines oléagineuses, avoine, légumes et plantes à bestiaux. Sa culture principale est le blé et le colza.

Il existe à Wazemmes un très-grand commerce d'huiles. Ce lieu possède, en outre, une amidonnerie, 3 brasseries, 4 briqueteries, 4 fours à chaux, 2 distilleries, 3 fabriques de blanc de céruse, 2 fabriques de chandelles, une fabrique de charbon animal, 2 filatures de coton, une tannerie, 2 teintureries, une fabrique de toiles cirées, une fabrique d'étoffes, une raffinerie de sucre, 4 fabriques de vinaigre, une fabrique de pipes, grand nombre de moulins à l'huile, 1 moulin à papier et 4 moulins au blé.

WERVICK. Cette commune est à quatre lieues de Lille, une demi-lieue de Comines et deux lieues de Quesnoy, son chef-lieu de canton. Elle est située sur la rivière de la Lys qui la divise en deux parties. Celle qui est sur la rive droite fut assignée à la France par le traité des limites, et fait partie du département du Nord. L'autre partie, située sur la rive gauche, appartient au royaume des Pays-Bas, et est comprise dans la province de la Flandre occidentale.

Wervick remonte à une très-haute antiquité ; il en est fait mention dans l'itinéraire d'Antonin. On assure que l'église Saint-Martin, qui y subsiste encore, fut un temple dédié à Mars. Cet édifice, et les médailles des empereurs trouvées à différentes époques dans les fouilles, prouvent assez que ce lieu a été habité par les Romains.

Wervick fut long-temps l'une des villes les plus commerçantes de la Flandre. Elle était célèbre par ses nombreuses fabriques d'étoffes de laine et l'excellence de sa teinture. Ses foires étaient si fréquentées, que l'approvisionnement en vivres était l'objet d'une sollicitude continuelle.

Cette ville, souvent exposée aux horreurs de la guerre, fut, à différentes reprises, saccagée et incendiée : 2,000 maisons furent réduites en cendres en 1116 ; 2,260 fabriques eurent le même sort en 1282 ; les mêmes désastres se répétèrent en 1460, époque à laquelle 2,000 maisons furent encore la proie des flammes. Depuis cette époque, Wervick n'a pu réparer ses pertes ni se relever.

La partie française de cette commune a 1,568 habitans, dont 295 indigens et 12 mendians.

Sa superficie est de 507 hectares, savoir : 377 en terres labourables, 55 en prés ou herbages, 14 en bois, 28 en vergers, 7 en jardins, 1 en mares, 6 en propriétés bâties et 19 en routes, rivières et chemins.

Ses productions consistent en blé, tabac, colza, lin, avoine, pommes de terre, plantes à bestiaux, seigle, orge, cameline, olliette, etc. Ses produits principaux sont le blé, le tabac et le colza.

La principale industrie des habitans est la fabrication des fils retors. De plus, on trouve à Wervick une blanchisserie de toiles, 3 brasseries, 2 moulins à l'huile et 3 moulins au blé.

WICRES est situé à une forte lieue de La Bassée et à trois lieues et demie de Lille, sur le chemin qui communique à ces deux villes.

Sa population est de 230 habitans, dont 43 indigens et 15 mendians.

Sa superficie, de 283 hectares ainsi divisés : 245 en terres à labour, 3 en prés, 24 en vergers, 2 en fonds de maisons et 9 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire comprend les céréales, les graines oléagineuses, les légumes et les plantes à bestiaux. Son produit principal est le blé.

Cette commune n'a ni commerce, ni fabrique.

WILLEMS est situé à trois lieues de Lille et à une lieue de Lannoy, son chef-lieu de canton.

Ce village a appartenu aux maisons de Mortagne, de la Hamayde et de Beaufort. Son marais avait autrefois trois quarts de lieue d'étendue, depuis la ferme du Bus jusqu'à la Marque.

La population de Willems est de 1,597 habitans, y compris 157 indigens et 20 mendians.

Cette commune a une surface de 571 hectares, dont 449 en terres labourables, 57 en prés, 1 en bois, 35 en vergers, 5 en fonds d'habitations et 24 en propriétés non imposables.

On y récolte le blé, l'avoine, le colza, le lin et les pommes de terre. La culture principale est le blé et le colza.

Il existe à Willems 1 moulin au blé. Quelques habitans confectionnent des étoffes pour la fabrique de Roubaix, d'autres font le commerce de la filasse.

POPULATION.

La population du département du Nord a continué, en 1828, le mouvement progressif qu'elle a pris depuis plus de vingt ans, ainsi que nous l'avons établi dans notre précédent Annuaire; cependant, l'on peut remarquer que l'excédant des naissances sur les décès a été moindre qu'en 1827, d'un nombre de près de 1,200. Cette différence, dont il peut être intéressant de rechercher les causes, sera l'objet de quelques observations que nous transcrirons à la suite des tableaux ci-après, consacrés aux détails du mouvement de la population :

Naissances. — 1828.

ARRONDISSEM.ᵗ	Légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles	Mâles.	Femelles	Mâles.	Femelles	
Dunkerque ..	1594	1477	74	56	60	61	3322
Hazebrouck...	1573	1518	20	24	67	60	3262
Lille.....	4902	4625	390	394	190	180	10681
Cambrai.....	2572	2361	91	70	156	164	5414
Avesnes.....	1646	1538	39	31	103	96	3453
Douai.....	1340	1255	61	68	124	122	2970
Valenciennes.	1953	1746	82	71	119	129	4100
TOTAL....	15580	14520	757	714	819	812	33202

Mariages. — 1828.

ARRONDISSEMENS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque.....	539	60	88	34	721
Hazebrouck.....	570	28	105	20	723
Lille.....	1764	86	181	44	2075
Cambrai.....	913	41	99	24	1077
Avesnes.....	745	32	70	18	865
Douai.....	546	22	55	14	637
Valenciennes.....	723	26	93	25	867
TOTAL.....	5800	295	691	179	6965

Décès. — 1828.

ARROND.ᵉ	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 30 ans.	De 30 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans.	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque.	1046	871	730	865	85	5	»	3602
Hazebrouck.	820	762	660	1025	175	14	»	3456
Lille.....	2238	2025	1712	2119	299	21	»	8414
Cambrai...	818	830	609	972	162	14	»	3405
Avesnes...	464	404	457	708	211	36	2	2282
Douai.....	490	626	498	655	129	4	»	2402
Valenciennes..	688	879	625	799	150	16	1	3158
TOTAL..	6564	6397	5291	7143	1211	110	3	26719

La balance des naissances et des décès pendant l'année 1828, présente, pour les premières, un excédant de 6,483. Ce nombre, ajouté aux 970,296 individus formant la population au 1.er janvier 1828, donne, pour le 1.er janvier 1829, un total de 976,779 individus; c'est ce qui résulte du tableau suivant :

ARRONDISSEMENS.	Population au 1.er janvier 1828.	Accroissem.ᵗ en 1828.	Perte en 1828.	TOTAL au 1.er janvier 1829.
Dunkerque.....	94781	»	280	94501
Hazebrouck.....	105351	»	194	105157
Lille.....	282352	2267	»	284619
Cambrai.....	146315	2009	»	148324
Avesnes.....	123932	1171	»	125103
Douai.....	96647	568	»	94215
Valenciennes.....	123918	942	»	124860
TOTAL.....	970296	6957	474	976779

L'accroissement de population a été, pendant 1827 et 1828, dans la proportion moyenne d'un individu pour 138. En supposant, selon les probabilités, la même progression pour les années suivantes, le département du Nord comptera en 1833, plus d'un million d'habitans.

La population a augmenté, en 1827, de....	7,648 individus.
Et en 1828, ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessus, de.....	6,483
Différence.....	1,165

Cette différence ne provient pas d'une diminution dans le nombre des naissances, au contraire, celles-ci, en 1828, ont surpassé de 302 les naissances de 1827. Il faut donc que le ralentissement du mouvement progressif de la population ait sa cause dans les décès ; en effet, les décès se sont élevés, en 1828, à un nombre de 1,463 de plus qu'en 1827, et il est à remarquer que cette surabondance d'extinctions porte presque toute entière sur les enfans au-dessous d'un an et sur ceux d'un an à 15. La maladie de la petite vérole qui a régné dans plusieurs arrondissemens, en 1828, peut expliquer en partie le nombre extraordinaire de décès que nous venons de mentionner.

Un fait digne d'être observé, c'est que dans l'arrondissement de Dunkerque, la population paraît suivre un mouvement inverse de celui des autres parties du département ; c'est-à-dire que tandis qu'elle s'augmente dans celles-ci, elle décroît dans le premier. Le rapport des naissances à la population, dans cet arrondissement, est, comme nous l'avons établi dans l'Annuaire de 1829, d'un à 31, ce qui revient à-peu-près au terme moyen calculé pour le département (1 à 29) ; mais les décès sont dans une autre proportion ; leur rapport est d'un à 26, tandis que le nombre relatif pour le département est d'un à 38, et que dans l'arrondissement d'Avesnes, par exemple, les décès sont à la population d'un à 53. Ainsi la mortalité est un tiers plus grande dans l'arrondissement de Dunkerque, qu'elle ne l'est, nombre moyen, dans le département, et une fois plus considérable que dans l'arrondissement d'Avesnes particulièrement. Cette mortalité frappe surtout la classe des enfans au-dessous d'un an, dont il meurt presque toujours un tiers, proportion énorme, si l'on considère qu'elle n'est que de 2 à 9 dans l'arrondissement d'Hazebrouck, de 2 à 10 dans l'arrondissement de Lille, de 2 à 13 dans les arrondissemens de Cambrai et de Valenciennes, de 2 à 14 dans l'arrondissement de Douai, et de 2 à 17 dans l'arrondissement d'Avesnes. Nous laissons à décider par des personnes plus instruites, si l'on doit

attribuer à des causes morales ou à des causes physiques résultant de la nature du pays, le grand nombre de décès qui afflige l'arrondissement de Dunkerque.

L'arrondissement d'Hazebrouck, qui offrait en 1827 un excédant de 479 naissances, présente en 1828 un déficit de 194 individus. Cette différence, qui est de 673, a plusieurs causes : moins de naissances et plus de décès. La première est incontestablement produite par le hasard, et il est probable que la seconde est en partie l'effet des maladies qui ont régné parmi les enfans, comme nous l'avons dit plus haut.

Des calculs fondés sur les élémens de dix années ont fait reconnaître que les naissances masculines de toute la France, comparées avec les naissances féminines, étaient dans le rapport de 17 pour les premières et de 16 pour les secondes. Cette proportion se vérifie parfaitement dans le département du Nord, ainsi que le constatent les tableaux du mouvement de population, insérés dans l'Annuaire précédent et dans celui-ci. Il résulte de ces tableaux, que les naissances ont été,

En 1827, de.....	16,981	mâles et	15,923	femelles.
Et en 1828, de.....	17,156		16,076	

Dans la classe des enfans naturels les naissances des filles paraissent généralement se rapprocher plus de celles des garçons, que dans le cas ordinaire. Sur une période de 10 ans elles ont été pour toute la France, dans le rapport de 20 à 21 ; mais cette proportion ne se réalise pas pour le département du Nord, du moins lorsque l'on compare les résultats des deux dernières années. Ce résultat est de 15 à 14 pour 1827, et de 16 à 15 pour 1828.

Le rapport des naissances d'enfans naturels aux naissances d'enfans légitimes est, en général, d'un pour 13. Dans le département du Nord il est d'un pour 10 ; à Paris il est d'un pour 2, ce qui équivaut au tiers. Il est reconnu qu'il naît une plus grande proportion d'enfans naturels là où se trouve agglomérée une plus nombreuse population.

Des tables adoptées par le bureau des longitudes indiquent les proportions de la mortalité en France, dans chaque âge, et les proportions de la population divisée par âge. Nous croyons qu'il sera intéressant de donner à nos lecteurs la population du département du Nord, divisée d'après les bases contenues dans les tables dont nous venons de parler.

Voici cette division :

Individus au-dessous d'un an.....	29978
D'un an à 2.....	24441
De 2 à 3 ans.....	22015
De 3 à 4 ans.....	20774
De 4 à 5 ans.....	20069
De 5 à 6 ans.....	19633
De 6 à 7 ans.....	19332
De 7 à 8 ans.....	19122
De 8 à 9 ans.....	18946
De 9 à 10 ans.....	18797
De 10 à 11 ans.....	18645
De 11 à 12 ans.....	18491
De 12 à 13 ans.....	18354
De 13 à 14 ans.....	18203
De 14 à 15 ans.....	18045
De 15 à 16 ans.....	17880
De 16 à 17 ans.....	17709
De 17 à 18 ans.....	17530
De 18 à 19 ans.....	17345
De 19 à 20 ans.....	17153
De 20 à 21 ans.....	16956
De 21 à 22 ans.....	16753
De 22 à 23 ans.....	16545
De 23 à 24 ans.....	16333
De 24 à 25 ans.....	16117
De 25 à 26 ans.....	15898
De 26 à 27 ans.....	15676
De 27 à 28 ans.....	15451
De 28 à 29 ans.....	15224
De 29 à 30 ans.....	14996
De 30 à 31 ans.....	14766
De 31 à 32 ans.....	14535
De 32 à 33 ans.....	14303
De 33 à 34 ans.....	14071
De 34 à 35 ans.....	13838
De 35 à 36 ans.....	13604
De 36 à 37 ans.....	13370
De 37 à 38 ans.....	13135
De 38 à 39 ans.....	12900
De 39 à 40 ans.....	12664
TOTAL.....	689597

Report.....	689597
De 40 à 41 ans.....	12427
De 41 à 42 ans.....	12188
De 42 à 43 ans.....	11949
De 43 à 44 ans.....	11709
De 44 à 45 ans.....	11466
De 45 à 46 ans.....	11222
De 46 à 47 ans.....	10976
De 47 à 48 ans.....	10726
De 48 à 49 ans.....	10473
De 49 à 50 ans.....	10217
De 50 à 51 ans.....	9957
De 51 à 52 ans.....	9693
De 52 à 53 ans.....	9425
De 53 à 54 ans.....	9152
De 54 à 55 ans.....	8874
De 55 à 56 ans.....	8591
De 56 à 57 ans.....	8303
De 57 à 58 ans.....	8009
De 58 à 59 ans.....	7710
De 59 à 60 ans.....	7406
De 60 à 61 ans.....	7097
De 61 à 62 ans.....	6782
De 62 à 63 ans.....	6463
De 63 à 64 ans.....	6140
De 64 à 65 ans.....	5814
De 65 à 66 ans.....	5485
De 66 à 67 ans.....	5154
De 67 à 68 ans.....	4822
De 68 à 69 ans.....	4490
De 69 à 70 ans.....	4160
De 70 à 71 ans.....	3833
De 71 à 72 ans.....	3510
De 72 à 73 ans.....	3193
De 73 à 74 ans.....	2884
De 74 à 75 ans.....	2584
De 75 à 76 ans.....	2295
De 76 à 77 ans.....	2020
De 77 à 78 ans.....	1759
De 78 à 79 ans.....	1514
De 79 à 80 ans.....	1287
TOTAL.....	971356

Report.....	971356	*Report*.....	976563
De 80 à 81 ans.....	1080	De 93 à 94 ans...	58
De 81 à 82 ans.....	893	De 94 à 95 ans...	45
De 82 à 83 ans.....	727	De 95 à 96 ans...	34
De 83 à 84 ans.....	582	De 96 à 97 ans...	25
De 84 à 85 ans.....	460	De 97 à 98 ans...	18
De 85 à 86 ans.....	359	De 98 à 99 ans...	13
De 86 à 87 ans.....	278	De 99 à 100 ans...	9
De 87 à 88 ans.....	218	De 100 à 101 ans...	6
De 88 à 89 ans.....	178	De 101 à 102 ans...	4
De 89 à 90 ans.....	145	De 102 à 103 ans...	2
De 90 à 91 ans.....	118	De 103 à 104 ans...	1
De 91 à 92 ans.....	94	De 104 à 105 ans...	1
De 92 à 93 ans.....	75		
TOTAL.....	976563		

Total égal à la population du département, au 1.er janvier 1829..... 976779

Villes et communes dont la population s'élève à plus de 5,000 *habitans.*

Lille.....	69860	**Hazebrouck**.....	7644
Dunkerque.....	24517	**Wazemmes**.....	7170
Douai.....	19880	**Condé**.....	6889
Valenciennes.....	19842	**Estaires**.....	6443
Cambrai.....	17031	**Armentières**.....	6396
Tourcoing.....	16628	**Maubeuge**.....	6044
Roubaix.....	13132	**Merville**.....	5937
Bailleul.....	9461	**Bergues**.....	5179
Saint-Amand.....	9142	**Comines**.....	5299

ORDRE POLITIQUE.

PAIRS DE FRANCE APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU NORD.

MM. le maréchal, duc de Trévise (G. ✠ G. O. ✠)
le comte Alexandre de S.te-Aldegonde (C. ✠).
le comte Herwyn, } en état de minorité.
le comte de Brigode, }

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord fournit à la Chambre des Députés douze membres, savoir : quatre à la nomination du collége départemental et huit à la nomination des colléges d'arrondissement.

Députés élus par le Collége départemental.

MM. Barrois, ✻ ; de Francqueville ; le baron de l'Epine, ✻ ; le baron de Brigode, ✻.

Membres élus par les Colléges électoraux d'arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque,	MM. Benjamin Morel.
——— d'Hazebrouck,	le comte de Murat (C. ✠).
——— de Lille,	de Bully, ✻. Potteau d'Hancardrie (O. ✻).
——— de Cambrai,	Cotteau, ✻.
——— d'Avesnes,	de Caux (G. O. ✻).
——— de Douai,	Durand d'Elecourt, ✻.
——— de Valenciennes,	le baron Pas de Beaulieu, (✠, ✻).

LISTE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord, pour l'année 1830, a été définitivement arrêtée au nombre de 3,306 inscriptions. La première partie de cette liste comprend 2,663 électeurs, et se divise comme suit :

1.er	arrondissement	électoral,	Dunkerque.....	412
2.e	id.	id.	Hazebrouck.....	336
3.e	id.	id.	Lille.....	470
4.e	id.	id.	Lille.....	510
5.e	id.	id.	Avesnes.....	208
6.e	id.	id.	Cambrai.....	299
7.e	id.	id.	Douai.....	221
8.e	id.	id.	Valenciennes.....	207
			Total.....	2663

Ainsi, le nombre des électeurs est à la population comme 1 est à 367.

La liste du collége départemental a été arrêtée au nombre de 666 formant le quart de la totalité des électeurs. Le *minimum* de la cote qui donne entrée dans le collége est de 890 fr. 92 c.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est à Lille, est divisé en sept arrondissemens de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Préfet.

M. le vicomte Alban de Villeneuve Bargemont, conseiller-d'état, officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold d'Autriche, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Secrétaire général.

M. de Wildermeth (O. ✲).

Secrétaire particulier.

M. Alphonse de Contancin.

Conseil de préfecture.

MM. le préfet, président.
Aronio, ✲, doyen.
C. Bernard, ✲.
Potteau d'Hancardrie, ✲.
Lebon (O. ✲) ✠.
Delafonteyne, ✠ ✲.

Conseil général du département.

MM. Marescaille de Courcelles, ✲, président à la cour royale, à Douai.
Le comte de Muyssart (C. ✲), maire de Lille.
Rouvroy de la Mairie, ✲, propriétaire, à Lille.
Vanmerris Hynderick, ✲, maire de Bailleul.
Dhaubersart, ✲, avocat général, à Douai.
Vantourout, négociant, à Lille.
Lhomme, propriétaire et maire de Liessies.
Watelet de Messange, propriétaire et maire de Nieppe.
Le baron Coppens, ✲, propriétaire, ancien négociant, à Armbouts-Cappel.
Moreel, propriétaire et maire de Rubrouck.
Fizeaux de la Martel, ✲, négociant, à Valenciennes.

MM. Desvignes, propriétaire, maire d'Iwuy.
Dehau de Staplande, ✲, propriétaire, maire de Bergues.
Le baron de l'Épine, ✲, maire du Quesnoy.
Bricout de Cantraine, ✲, propriétaire, au Catteau.
Degravier (Florent), propriétaire, à Steene.
De Préseau, ✲ ✲, propriétaire, à Dompierre.
Le marquis de Lacoste, ✠ ✲, propr.re, maire de Sebourg.
Vanhoenacker-Luiset, ✲, négociant, à Lille.
Boniface de Beaumont, négociant, à Cambrai.
Béthune-Houriez, ✲, maire de Cambrai.
Le comte François de S.te-Aldegonde (C. ✠), officier de l'ordre de Guillaume, lieutenant-général en retraite.
Le comte de Brigode, propriétaire et maire de Camphin-en-Pévèle.

La session de 1829 du conseil général s'est ouverte le 29 août et s'est terminée le 10 septembre, sous la présidence de M. le comte de Muyssart, M. Béthune-Houriez étant secrétaire.

Voici les principaux votes émis ou renouvelés par le conseil :

Placer la maison d'arrêt de Douai dans une partie de la maison de justice de la même ville ; — construire une maison d'arrêt à Dunkerque ; — faire restaurer et curer les canaux d'Hazebrouck, de la Nieppe et de Préavin ; — faire construire une maison d'arrêt à Lille, sur le terrain du Raspuck ; — faire replacer l'ancienne inscription sur le côté de la pyramide de Denain regardant la chaussée ; — coloniser les forçats et condamnés libérés ; — augmenter le traitement des desservans et vicaires ; — rétablir l'école de droit de Douai ; — modifier la loi du 10 mars 1818, 1.° en soumettant les étrangers établis en France à la loi de recrutement comme les nationaux ; 2.° en appliquant l'exemption du service militaire au frère du remplacé et non à celui du remplaçant ; — échanger les enfans trouvés d'un arrondissement avec ceux d'un arrondissement éloigné, pour arrêter les progrès des abandons ; — établir un second aumônier à la maison centrale de Loos ; — réprimer les abus de la chasse ; — placer une station d'étalons des dépôts royaux dans la ville de Bergues ; — réprimer, par une mesure législative, les abus du colportage ; — concéder les canaux et rivières navigables à des compagnies chargées de leur entretien, moyennant l'abandon des droits de navigation ; — réviser les lois relatives aux partages, licitations et expropriations forcées, de manière à réduire de beaucoup les frais judiciaires ; — diviser Coutiches en deux communes, dont l'une sous le nom de Faumont et l'autre sous le même nom de Coutiches ; — établir des brigades de gendarmerie à Hondschoote et à Marchiennes ; — prohiber, ou au moins restreindre les ventes de marchandises

neuves aux enchères publiques ; — autoriser les propriétaires dont les champs bordent les routes royales et départementales, à planter des arbres sur le bord intérieur des routes ; — établir des commissaires-voyers salariés ; — supprimer le droit de succession par décès en ligne directe ; — abolir le droit du dixième perçu sous le nom de subvention de guerre sur les octrois ; — restaurer l'établissement thermal de Saint-Amand.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Chef, N.....
Expéditionnaires, MM. Deblock, — Bailly.
Surnuméraire, M. Bourdon.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture ; — distribution dans les bureaux ; — états de situation des affaires en retard dans leur instruction ou expédiées aux mairies, sous-préfectures, préfectures et ministères ; — renseignemens à donner au public sur cette situation ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du bulletin des lois, des ordonnances royales et des actes administratifs de la préfecture ; — tenue du registre de ces actes et de celui des arrêtés du conseil de préfecture ; — visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, conseil de préfecture, conseil général, conseils d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative et renouvellement quinquennal ; — réunion des élémens de la session du conseil général, et classement des papiers de ce conseil ; — congés des fonctionnaires ; — délégations. = Cérémonies religieuses ; — fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie ; — bouquinistes étalagistes ; — déclarations d'imprimer ; — dépôts ; — délivrance de brevets ; — gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques ; — théâtres ; — classement des ouvrages envoyés par le gouvernement : — annonces d'ouvrages par souscription ; — brevets d'invention. = Belles actions, traits de courage et de dévouement ; — récompenses ; — médailles et décorations. = Mouvement de la population ; — naturalisation et autorisation de domicile en France, sollicitée par des étrangers. = Exécution des lois sur les élections ; — formation et révision des listes électorale et du jury ; — convocation des jurés. = Ports d'armes ; — passe-ports à l'étranger.

1.re DIVISION.

Chef, M. Mallebranco.

Bureau des finances.

Chef, N.....

Expéditionnaires, MM. Fiévet, — Bailleul, — Delemer.

Surnuméraire, M. Lafuite.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes ; — répartement et sous-répartement ; — jugement des réclamations ; — emploi des fonds de non-valeurs ; — nomination des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droits sur les boissons ; — droits d'entrée ; — culture du tabac ; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissemens dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — réglement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état civil. = Loterie. = Chambres et tribunaux de commerce ; — chambres consultatives des manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Sociétés d'agriculture ; — primes pour l'amélioration des chevaux et des bêtes à laine. = Formation des budgets départementaux.

Bureau de comptabilité.

Chef, M. Duhamel.

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitemens administratifs et des dépenses départementales ; — traitement des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Bureau des domaines et hospices.

Chef, M. Grodée.

Expéditionnaires, MM. Devaux, — Demeunynck, — Delaphalecque.

Surnuméraires, MM. Dufresne, — Dhailly.

ATTRIBUTIONS. Le contentieux des affaires domaniales ; — les ventes de biens nationaux ; — les ventes des coupes de bois de

l'état et des établissemens publics ; — l'exécution des lois et réglemens sur l'administration forestière ; — la dette publique. = Le contentieux de tous les hospices et bureaux de bienfaisance ; — réglement des budgets et apurement des comptes de ces établissemens. = Exécution de la loi du 27 avril 1825, relative à l'indemnité due aux anciens propriétaires dépossédés pour cause d'émigration.

2.e DIVISION.

Chef, M. Pallette.

Bureau de police.

Chef, M. Bertémont ; — *chef-adjoint*, M. Lionet.
Expéditionnaire, M. Carez.
Surnuméraires, MM. Laine, — Lambret.

ATTRIBUTIONS. Police des cultes. = Instruction publique ; — colléges ; — collations de bourses communales ; — écoles primaires ; — élèves du département aux institutions des sourds-muets, des aveugles nés, à l'école des arts et métiers. = Police générale ; — municipale ; — rurale ; — paisson. = Passe-ports d'indigens. = Prisons ; — maisons d'arrêt et de justice ; — dépots de sûreté ; — maison centrale de détention à Loos ; — surveillance des forçats et condamnés libérés. = Police de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie ; — maison de santé ; — maisons de force pour les aliénés. = Vaccine ; — épidémies ; — épizooties. = Eaux thermales de Saint-Amand. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Enfans trouvés et abandonnés. = Commerce et manufactures ; — exposition publique des produits de l'industrie ; — encouragemens ; — sociétés d'assurances ; — foires et marchés ; — police de la boulangerie.

Bureau militaire.

Chef, M. Lehaut.
Expéditionnaires, MM. Dehau, — Joly.
Surnuméraire, M. Maréchal.

ATTRIBUTIONS. Recrutement de l'armée ; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle ; — répartition du contingent ; — tirage au sort ; — conseil de révision ; — remplacemens ; — substitutions ; — mise en activité ; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité ; — frais de recrutement ; — vétérans et militaires libérés ; — congés de renvoi ; — congés de réforme ; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite, et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Ordres royaux et militaires.

= Renseignemens. = Contentieux de l'habillement des troupes; — service des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre; — service des vivres et fourrages; — hôpitaux militaires; — dépôts d'armes; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnemens de siége; — vivres et fourrages; — abattage et transports de bois pour l'armement des places; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers. = Dépenses d'occupation militaire; — comptes à régler. = Inscription maritime. = Pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie; — emplacement des brigades; — casernement à loyer; — indemnité de literies; — fourrages. = Garde nationale; — son service dans les places fortes. = Mercuriales; — subsistances; — produits des récoltes.

3.e DIVISION.

Chef, M. Thurin.

Bureau des travaux publics.

Chef, M. Thierry.
Expéditionnaires, MM. Biencourt, — Petit, — Lechien.
Surnuméraire, M. Thurin fils.

ATTRIBUTIONS. Routes royales et départementales. = Navigation; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Desséchemens. = Moulins à eau et usines; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voierie; — police, poids des voitures; — roulage; — barrières de dégel; — alignemens; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts et chaussées; — bacs et bateaux; — droits de navigation; — péages; — concessions; — expropriations pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines; — traitement des substances minéralogiques; — police et surveillance des exploitations; — redevances fixes et proportionnelles; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables; — police et entretien. = Établissemeus insalubres ou incommodes; — formation; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretien des chemins vicinaux; — travaux qui s'y rattachent; — contentieux et exécution de la loi du 28 juillet 1824. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places; — Instruction des affaires; —

poursuite des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. — Postes et messageries ; — correspondance ; — exécution des ordonnances du roi des 4 février 1820 et 27 septembre 1827, relatives à la visite des voitures publiques sous le rapport de leur solidité. = Correspondance relative à l'établissement des lignes télégraphiques ; — comptabilité.

Archives du département.

MM. Rapy, employé en chef, — Delhaye, — Landremont.

Imprimeur de la préfecture.

M. Danel, imprimeur du roi.

Graveur de la préfecture.

M. Jouvenel.

Audiences de M. le préfet.

Lundi, mercredi et vendredi, depuis midi jusqu'à deux heures. MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du Conseil de préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

Huissier de la préfecture.

Le sieur Masquelier.

Concierge de l'hôtel.

Le sieur Édouard Lemaire.

SOUS-PRÉFECTURES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. Coffyn-Spyns, ✻.
Secrétaire, M. Gallois, ✻.

Conseil d'arrondissement.

MM. Boubert, ancien négociant, à Dunkerque.
Vandenkherckove, propriétaire, maire de Bollezeele.
Liebaert, juge de paix, à Dunkerque.
Decarpentry, maire de Gravelines.
Depape, propriétaire, à Bourbourg.
Beck, à Dunkerque.

MM. Herbout, propriétaire, à Watten.
Dhalewyn, Druon, ✲, à Bergues.
Baelen, Benoît, rentier, à Wormhoudt.
Gallois, ✲, propriétaire, à Dunkerque.
Debuyser, ✲, propriétaire, maire des Moëres.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Saullay de Laistre, ✲.
Secrétaire, M. Salomé.

Conseil d'arrondissement.

MM. Decoussemacker-Baert, propriétaire, à Bailleul.
Duvet, Joseph, à Hazebrouck.
Decoussemacker-Joets, rentier, à Bailleul.
Duvet, Alexandre, propriétaire, à Cassel.
Salomé, notaire, à Estaires.
Huyghe, Aimable, propriétaire, à Hazebrouck.
Olivier, maire de Merville.
Bieswal-Vanmerris, propriétaire, à Bailleul.
Joets, juge au tribunal d'Hazebrouck.
Warein, Louis, propriétaire, à Hazebrouck.
Delencquesaing, propriétaire, à Oxelaere.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le Préfet remplit, pour cet arrondissement, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

MM. Révoire, ✲, négociant, à Lille.
Durant, maire de La Bassée.
Lorain père, propriétaire, à Lille.
Clarisse, propriétaire, à Haubourdin.
Cogez, propriétaire, à Thumeries.
Imbert de la Phalecque, propriétaire, maire de Lompret.
Moroy, ✲, juge de paix, à Ascq.
Castrique, notaire, à Armentières.
Dumaisniel, propriétaire, à Lille.
Lepers-Delebecque, à Roubaix.
Destombes-Rousselle, maire de Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Cardon de Garsignies, ✲.
Secrétaire, N.....

Conseil d'arrondissement.

MM. Hachin, propriétaire, à Eswars.
Canone, juge de paix, à Saulzoir.
Boniface, Théodore-Désiré, à Cambrai.
Willetard, Maximilien, propriétaire, à Crévecœur.
Leleu, Prosper, maire de Tilloy.
De Noyan, ✻, propriétaire, à Cambrai.
Hannequand, propriétaire, au Catteau.
Van Cappel de Prémont, propriétaire, maire de Villers-Guislain.
Desvignes-Dinoir, maire de Raillencourt.
Bricout fils aîné, au Catteau.
Coteau, ✻, membre de la chambre des députés, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. le vicomte de Bardonenche, ✻.
Secrétaire, M. Lescut.

Conseil d'arrondissement.

MM. le baron Dusart de Molembaix, maire de Bellignies.
Godefroy, médecin et propriétaire, à Avesnes.
Cordier, Hyacinthe, propriétaire, à Saint-Hilaire.
Delcroix, juge de paix, à Berlaimont.
Crinon, pharmacien, à Landrecies.
Gobert, propriétaire, à Ellesmes.
Lagorce, Maurice, à Maubeuge.
Goffart, juge de paix, au Quesnoy.
Abraham, maire de Maresches.
Jeoffroy, négociant, à Cousolre.
Barbier de la Serre, propriétaire, à Trélon.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Becquet de Mégille, ✻.
Secrétaire, M. Ch. Pourtalès.

Conseil d'arrondissement.

MM. Defaulx, procureur du roi, à Douai.
Foucques, propriétaire, à Douai.
Sy-Butruille, juge de paix, à Douai.
Degouve de Nuncques, conseiller à la cour royale, à Douai.
Varlet, propriétaire, à Douai.
Deforest de Lewarde, propriétaire, à Douai.
Martin, avocat, à Douai.
Leboucq de Ternas, propriétaire, à Douai.

Le baron de la Grange, ✲, propriétaire, à Douai.
Lambert, ✲, avocat général, à Douai.
N.....

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Godefroy, ✲.
Secrétaire, M. W. Wehe.

Conseil d'arrondissement.

MM. Blareau, juge de paix, à Bouchain.
Degheugnies, ✲, maire de Condé.
Baron de Grouard, ✲, propriétaire, à Raismes.
Dubois-Fournier, négociant, à Valenciennes.
Dupont de Saint-Ouen, ✲, propriétaire, à Valenciennes.
Hamoir-Boursier, négociant, à Valenciennes.
Merlin de Beaugrenier, ancien député, à Valenciennes.
Moreau de Bellaing, propriétaire, à Bellaing.
Waché, juge de paix, à Saint-Amand.
Desespringalle-Lescalliez, maire de Saint-Amand.
Serret, A.-P., négociant, à Valenciennes.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

MAIRIES DE PREMIÈRE CLASSE.

LILLE.

M. le comte de Muyssart (C. ✲), maire.

Adjoints.

MM.	MM.
Bonnier de Layens, ✲.	Decroix.
De Formigier de Beaupuy, ✲.	Valery de Renty.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Charles Fievet.	Danel, Paul.	Charvet-Defrennes.
Dehau-Cardon, ✲.	Rouvroy de la Mairie, ✲.	Defontaine, ✲.
Danel, Léonard.	Le c. de Vidampierre, ✲✲	De Bourghelles, ✲.
Fevez-Ghesquière.	Dubosquiel, ✲.	De Basserode, ✲ ✲.
Lancel-Vandenbruel.	Revoire, ✲.	Barrois, ✲.
Lethierry-Virnot.	Vanhoenacker-Luiset, ✲.	Bernard-Serret.
Reynart-Mathon.	Carpentier-Leperre.	Dehau, Félix.
De Renty, Louis.	Dutilloy.	E. Lemesre.
Burette-Martel.	Barbier de la Serre.	Smet.
Barrois-Virnot.	Dusart-d'Escarnes, ✲	Marescaille de Courcelles.

Secrétaire de la mairie.

M. Marteau.

CAMBRAI.

M. Béthune-Houriez, ✲, maire.

Adjoints.

MM. Cotteau, ✲, — Vallez.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Caudron.	Pommerol de Grammont.	Duchange.
Cordier-d'Hautprès.	Cordier de Ribeauville.	Lallier.
Demadre-Lussiez.	Watier aîné.	Leglay.
De Thieffries.	Lepage.	Calory.
Lemayeur de Simencourt.	Lepot-Deloffre.	Boniface.
Lussiez.	Piettre.	Proyart.
Jean Goude.	Bouly.	Leroy.
Mallez-Delabre.	Casier-Dehollain.	Toussaint.
Cacheux.	Debeaumont.	Motte-Copie.
Pagniez-Oudart.	Delloye.	N....

Secrétaire de la mairie.

M. Cotteau.

MAIRIES DE DEUXIÈME CLASSE.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque.

M. Gaspard, ✲, maire.

Adjoints.

MM. Bigorgne, ✲, — Thévenet (✲ O. ✲).

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Olivier.	Chamonin.	Dehau de Staplande.
Bonvarlet aîné.	Debaecque.	Morel, Benjamin.
Demeyer.	De Prud'homme.	Dekitspotter.
Bicays.	Spyns-Lhermite.	Pol.
Castrique.	Thélu.	Vandalle-Gaspard.
Bouly de Lesdain.	Dupouy aîné.	Darras.
Vandewalle.	Boulle-Delbaere.	Darras, F.-C.
Tacquet.	Morel-Darras.	Choquet.
Degravier aîné.	Thévenet ainé.	Dupouy, Auguste.
Henderycksen.	Desticker.	Sergent-Debeacque.

Secrétaire de la mairie.

greux.

BERGUES.

hau de Staplande, ✻, maire.

Adjoints.

Kien, — d'Halewyn-Druon, ✻.

Conseil municipal.

	MM.	MM.
	Goutier.	Dumoulin.
.	Joos.	Deblocq.
l.	Michiels.	Taverne.
	Mouveau.	Beuzelin.
ue père.	Olyve.	Dehan de Staplande, L.-H.
ue fils.	Pluvier.	Duhamel.
Walweede.	Vangraefschepe.	Vernaelde.
e aîné.	Vankempen.	Delaroière.
uès.	Lauwereyns,	Minart.
ynck.	Zyloff d'Aubigny.	N....

Secrétaire de la mairie.

schamps.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck.

'arein, Louis, maire.

Adjoints.

Massiet, — Pouvillion.

Conseil municipal.

	MM.	MM.
	Beesau.	Clodorez.
	Huyghe.	Revel.
.	Piel.	N.....
ue.	Leleu.	N.....
	Podevin.	N.....
pen.	Duriez.	N.....
alle, Ch.	Debaecker.	N.....
n.	Cleenewerck.	N.....
alle, P.	Loingeville.	N.....
otter.	Joets.	N.....

Secrétaire de la mairie.

M. Lamotte.

BAILLEUL.

M. Van Merris Hynderick, ✱, maire.

Adjoints.

MM. Behaghel-Dehaene, — Decoussemacker.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Declercq, Louis.	Cortyl, Benoît.	Dehaene.
Declercq, Joseph.	Flahault, Robert.	Joets-Bieswal.
Flahault-Seriez.	Bieswal, Benoît.	Tant.
Flahault-Meurille.	Decherf-Verbaere.	Vanmerris.
Cleenewerck.	Decoussemacker-Joets, L.	Craye.
Chatteleyn.	Ducornetz.	Vandermersch, I
Vanlerberghe, L.	Decoussemacker-Joets, Ch.	Bieswal, Charles.
Boulet.	Decoussemacker-Baert, L.	N.....
Vanlerberghe, P.	Decoussemacker, L.	N.....
Vandermersch, L.	Degheus.	N.....

Secrétaire de la mairie.

M. Leroy.

ESTAIRES.

M. Vermersch, maire.

Adjoints.

MM. Hennion-Théry, — Salomé.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Detournay.	Theeten.	Decleene.
Hameau.	Teinturier.	Charles.
Peckèle.	Leclercq.	Desfossez.
Robichez.	Cambier.	Vermersch.
Dassonville.	Lesage.	Blanquart.
Ledieu.	Hadou-Vermersch.	Turbié.
Taffin.	Delcambre.	Robichez-Tyrant.
Lecomte.	Costenoble.	Dehaisne.
Brehon.	Dumont-Messéant.	Degruson.
Courdent.	Lemaire.	N.....

Secrétaire de la mairie.

M. Courdent.

MERVILLE.

M. Olivier, maire.

Adjoints.

MM. Bouton, ✻, — Hardmin.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Chassaing.	Delassus, Séraphin.	Lefebvre.
Hadou, Ph.	Dupont, L.-B.	Depretz-Dubail.
Leturgie.	Courty.	Delassus, Célestin.
Bouton-Gombert.	Barizel.	Fauconnier.
Roussel.	Senellart.	Boudeville-Wiscart.
Hadou, Henri.	Maes, Hubert.	Bourel.
Crinquette-Lotte.	Crinquette, Prosper.	Dupont-Leroy.
Verhaeghe-Ledieu.	Crinquette, Sérap.	Gatière.
De S.t-George.	Clarisse.	Deroide.
Delassus, Étienne.	Wallart.	N.....

Secrétaire de la mairie.

M. Maes, Hubert.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières.

M. Ghesquier-Malingié, maire.

Adjoints.

MM. Walckiers-Obert, — Loridant.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Butruy-Luttun.	Viart-Delacroix.	Musin-Lespagnol.
Joire-Lamerand.	Parent-Lefebvre.	Roussel-Baron.
Leblon-Dansette.	Brame-Lemesre.	Mahy-Ghesquière.
Nottelle-Delangre.	Parent-Detournignies.	Theeten, Louis.
Delangre-Mathon.	Desmazières-Vaast.	Delangre, Louis.
Castrique J.-B.te	Notelle-Martial.	Pollet-Dassonville.
Delannoy.	Cary-Mahieu.	Annoite-Butin.
Vanoye-Delangre.	Delemerre-Delecroix.	Salembier-Six.
Boussemaer.	Ramery.	Deleforterie-Decool.
Dillies-Delacroix.	Beghin-Duflot.	Lescornez-Dubuche.

Secrétaire de la mairie.

M. Delecambre.

COMINES.

M. Lambin, maire.

Adjoints.

MM. Wellens, — Froidure.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Vaché.	Massil.	Pollet.
Reumaux.	Comère.	Capelle.
Hasbroucq-Lecomte.	Ghesquière, Aug.te	Degroux.
Caulié.	Ghesquière-Goeman.	Hovyn-Vaché.
Leroy.	Meurillon.	Catteau, Antoine.
Beaghe.	Cuvelier.	Desprez-Damase.
Blanquart.	Gondrexon.	Roussel-Thévèle.
Montaigne.	Desbonnets.	Cornil.
Lecomte, P.-J.	Bonduel.	Vermes-Desbonnets.
Lecomte, Louis.	Catteau-Lauwick.	Goeman.

Secrétaire de la mairie.

M. Delvaux.

ROUBAIX.

M. Boyaval-Roussel, maire.

Adjoints.

MM. Lepers-Delebecque, — Lepoutre-Decottignies.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Roussel-Grimonprez.	Bossut fils.	Delaoutre, Achille.
Duthoit-Leclercq.	Delannoy, P.-F.	Parent, Pierre.
Montaigne-Petit.	Despret, Jacques.	Florin-Wattinne.
Duhamel-Gros.	Salembier-Bulteau.	Florin-Bossut.
Tiers-Roussel.	Holbecq-Reuflet.	Prouvost-Defrenne.
Delcroix-Bulteau.	Delcourt-Chombart.	Bulteau-Florin.
Delespaul, P.-J.	Desaint-Florin.	Florin, Carlos.
Desreumaux-Duthoit.	Defrenne, Louis.	Duhamel-Housez.
Grimonprez-Bulteau.	Piat, Louis.	Dervaux-Tiberghien.
Wattel-Coursier.	Bulteau-Prouvost.	Wattinne-Wattel.

Secrétaire de la mairie.

M. Grimonprez.

TOURCOING.

M. Destombes-Rousselle, maire.

Adjoints.

MM. Defontaine, — Delobel-Dewitte.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Bigo-Boyaval.	Delepoulle-Houzet.	Dewavrin-Frys.
Cospain, Fidèle.	Masurel, Guillaume.	Roussel de Livry.
Crombez, Aimable.	Tiberghien-Delcourt.	Wattinne-Dervaux.
Delobel-Desurmont.	Dewavrin, Charles.	Roger, J.-B.te
Desurmont-Carton.	Luiset, Louis.	Desurmont-Gaspard.
Desurmont, Louis.	Cordonnier, Auguste.	Duquennoy-Delepoulle.
Dewavrin-Dervaux.	Glorieux-Flipo.	Nollet-Frys.
Dewitte, Simon.	Caulliez-Nollet.	Frys-Nollet.
Duriez, Benjamin.	Delahaye.	Motte, fils aîné.
Gahide-Tharin.	Delobel, Antoine.	Destombes-Allard.

Secrétaire de la mairie.

M. Delabroise.

WAZEMMES.

M. Louis Faure, maire.

Adjoints.

MM. Mazinghien, Antoine, — Guichard.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Lefebvre, Ignace.	Marchand, Florent.	Despatures, Louis.
Morelle, J.-B.te	Bonnier, François.	Dutilleul, Xavier.
Lemoine, Germain.	Guermonprez, Louis.	Nauwelaerts, P.re-Fr.
Collette, Barthélémi.	Nauwelaerts, Jean.	Ramaux, Charles.
Juille, Jean.	Lefebvre, P.re-Louis.	Meresse-Hovyn.
Letellier, François.	Vigneron.	Guichard père.
Splette, J.-B.te	Guermonprez, P.re-J.	Gremel, J.-B.te
Bauvin, Séraphin.	Rohart, Antoine.	Sarazin-Moreau.
Bonnier, Louis.	Crombet, Hippolyte.	Olivier, Adolphe.
Lhermitte, François.	Lecherf, Romain.	N.....

Secrétaire de la mairie.

M. Ch. Six.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE.

M. Martin, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Sainte-Anne de Russie de 2.e classe, maire.

Adjoints.

MM. Wautier, — Broisa.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Lenclud.	Laloux.	Toussaint.
Bottieau.	Lejeune.	Walrand.
Bouscaren.	Mailliar.	Lebeau.
Quivy.	Picquery de Cuvillers	Autier.
Darche.	Pouillaude de Carnières.	Marchant.
Deharvengt.	Boulet.	Feret-Drangville.
Bisiaux.	Journée.	Giguet.
Favarcq.	Petremant.	De Mauraige.
Julien.	Sculfort.	Pecriot.
Lagorce.	De S.t-Leger.	Etienne.

Secrétaire de la mairie.

M. Levecque.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

M. de Warenghien, ✠ ✲, maire.

Adjoints.

MM. Delecroix, ✲, — Leboucq de Ternas, ✲.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Baumal.	B.on de Scalfort, C. ✲	Martin.
Reytier.	Plouvain.	Huret-Villoz.
Malotau de Guerne.	Dubois de Nehaut, ✠	Debailliencourt dit Courel
Marescaille de Courcelles, ✲	Bommart-Paix.	M.s d'Aoust de Jumelles, ✠
De Gouves de Nuncques, ✲.	B.on de la Grange, ✲.	Leleu.
Demasur.	Bouhez.	Durand d'Élecourt, ✠
Deforest de Quartdeville, O. ✲.	Defaulx, ✠.	Paix de Wever.
Taranget, ✲.	Piedfort, ✲.	Debeaumaretz, ✠.
Taffin.	Bonnal.	N....
Dupont, ✲.	Desfontaines d'Azincourt, O. ✲.	N....

Secrétaire de la mairie.

M. Pilate-Prévost.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

CONDÉ.

M. Degheugnies, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Caudron, — Pureur.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Garret.	Camberlin.	Godin.
Housez, A.-Z.	Demoulin.	Douchement.
Abrassart.	Houzé.	Petit, Joseph.
Lefebvre, L.-A.	Noel.	Montreuille.
Lefebvre, Ph.	Mention.	Vast.
Bourgogne.	Housez, Hyac.	Rousseau.
Dubruille.	Touillez.	Sougniez.
Cornu.	Fernez.	Dervaux.
Pureur.	Dumont.	N....
Housez, J.-P.	Kaille.	N....

Secrétaire de la mairie.

M. Houzé.

SAINT-AMAND.

M. Desespringalle-Lescailliez, maire.

Adjoints.

MM. Druon, — Waché.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Hornez.	Delcourt, Joachim.	Sando-Gorez.
Joly, Jean-Baptiste.	Delerue.	Sterlin.
Derecq.	Davaine, Jacob.	Druon Barbieux.
Flescher.	Vanlooy.	Waché père.
Raviart.	Delcourt, Théodore.	N....
Mairesse.	Decourriére-Bouchard.	N....
Davaine-Vanautrève.	Melot.	N....
Basiez-Coqueriaux.	André.	N....
Davaine, François.	Havez.	N....
Duchateau.	Vanautrève.	N....

Secrétaire de la mairie.

M. Godry.

VALENCIENNES.

M. Desfontaines de Preux, ✲, maire.

Adjoints.

MM. Dinaux, ✲, — Waymel.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Dewallers.	Hamoir, Edmond.	Leroy.
Dusart de Thuin.	Budin.	Mabille.
Debailliencourt.	Desars de Brême.	Caffeau-Leroy.
Serret, Georges.	Girard.	Rhoné.
Charpentier.	Derbaix.	Merlin de Beaugrenier.
Boca.	Parent.	Lecocq de la Fontaine.
Serret, Auguste.	Boursier, ✲.	Pas de Beaulieu.
Dubois-Fournier.	Dupont de Saint-Ouen, ✲.	Dupont.
Royer.	Hamoir, Amédée.	N....
Fizeaux de la Martel, ✲.	Mathieu de Quenvignies.	N....

Secrétaire de la mairie.

M. Hécart.

MAIRIES DE TROISIÈME CLASSE.

Les noms des maires et adjoints des mairies de 3.e classe sont portés au tableau statistique des communes qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

A Dunkerque, M. Lefebvre. — A Bergues, M. Houzé.

Arrondissement d'Hazebrouck.

A Hazebrouck, M. Decool. — A Bailleul, M. Flahault. — A Estaires, M. Perrey. — A Merville, M. Pruvost.

Arrondissement de Lille.

A Lille, M. Parison, commissaire central.

MM.	MM.
Masurel.	Lambry, ✲.
Noé.	Lalo, ✲.
Faille aîné.	

A Armentières, M. Danniaux. — A Comines, M. Marcy. — A Roubaix, M. Deladerière. — A Tourcoing, M. Honoré. — A Wazemmes, M. Tissier.

Arrondissement de Cambrai.

A Cambrai, M. Carion.

Arrondissement d'Avesnes.

A Maubeuge, M. Duvernay-Duplessis.

Arrondissement de Douai.

A Douai, M. Potier-Defroom.

Arrondissement de Valenciennes.

A Valenciennes, M. Boduin. — A Condé, M. Dumoulin. — A Saint-Amand, M. Dubois.

REVENUS COMMUNAUX.

L'administration communale, établie sur des bases fixes et régulières, a pris dans ce département une marche et une direction tout-à-fait conforme aux dispositions des lois et réglemens.

Aux termes des règles en vigueur sur cette matière, tous les actes d'administration ordinaire et toutes les dépenses qui ont pour objet le service municipal, la conservation et l'entretien des établissemens, des édifices et des biens communaux, peuvent s'effectuer sur la simple approbation du Préfet, d'après des délibérations prises par les conseils municipaux. L'autorisation du Roi n'est nécessaire que pour les acquisitions, les aliénations, les échanges de propriétés et pour les impositions extraordinaires.

Il est peu de communes de ce département qui aient des revenus suffisans pour couvrir leurs dépenses annuelles. 500 d'entr'elles sont obligées de recourir annuellement à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire et pour faire face aux travaux urgens et aux autres objets d'intérêt local.

Voici le montant des impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1828 :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres..	144946f	50c
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires.....	245633	»
3.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.....	184295.	41
TOTAL.....	574874	91

Cette somme, comparée à la masse des principaux des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 3,219,570 francs, présente un taux moyen de 18 centimes additionnels.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *francs.*

Dunkerque.	Bailleul.	Tourcoing.	Douai.
Bergues.	Lille.	Wazemmes.	Condé.
Gravelines.	Armentières.	Cambrai.	Valenciennes.
Hazebrouck.	Roubaix.	Maubeuge.	

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *francs.*

Bourbourg.	Haubourdin.	Avesnes.	Marchiennes.
Hondschoote.	La Bassée.	Fourmies.	Orchies.
Cassel.	Quesnoy-sur-Deûle.	Landrecies.	Sin.
Estaires.		Le Quesnoy.	St.-Amand.
Merville.	Seclin.	Trélon.	Hasnon.
Morbecque.	Le Catteau.	Coutiches.	
Steenvorde.	Anor.	Flines-lez-Raches.	

Etat nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *francs et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Noms des Receveurs. MM.	Communes.	Noms des Receveurs. MM.
Dunkerque	Versmée.	Tourcoing	Debuigne, ✻.
Bergues	Lambrechts.	Wazemmes	Vallois.
Hazebrouck	De Taverne.	Cambrai	Delcroix.
Bailleul	Van Merris.	Douai	Courtray.
Estaires	Dhennin.	Condé	De Saint-Marcq.
Lille	Sachon.	Marchiennes	Foulon.
Armentières	Boussemaer.	Saint-Amand	Dumoulin.
Roubaix	Daguin-Bulteau.	Valenciennes	Mallet-Dufresnoy.

OCTROIS.

Voici l'état des communes où des octrois sont établis, et du produit total des octrois de chaque commune, pour les consommations de toute espèce en 1828 :

NOMS des COMMUNES.	NOMS DES Préposés en chef.	NOMS DES Recev. principaux.	PRODUITS.
Bergues	»	Verleye	35775 65
Bourbourg-Ville	»	Flandryn	11661 79
Bourbourg-Campagne	»	Belleville	2439 86
Coudekerque-Branche	»	Morel	4036 96
Dunkerque	Hovelt	Morel	196576 15
Gravelines	»	Demarle-Hubert	16794 92
Hondschoote	»	Haeghens	9145 25
Bailleul	»	Leroy	43535 35
Cassel	Letombe	Bon	20228 52
Estaires	»	»	22109 96
Hazebrouck	Legras	Pigalle	44637 87
La Gorgue	»	Beun	6067 59
Merville	»	Deroide	15902 61
Morbecque	»	Salomé	9696 54
Steenvoorde	»	Vanbambèke	8942 »
Annœullin	»	Panckoucke	4166 82
Armentières	Camblain	Héron	38891 15
Allennes-lez-Marais	»	Testelin	» »
Bassée (La)	»	Pollet	9384 13
Croix	»	Delbecq	2089 50
Esquermes	»	Duchastelle	7060 48
Gondecourt	»	Favre	» »
Lannoy	»	Semet	2992 24
Lille	Fruict Desparcs	Loth fils	913680 89
Quesnoy-sur-Deûle	»	Brisoux	8124 22
Roubaix	Carpentier	Boyaval	82846 02
Seclin	»	Frion	11370 55
Tourcoing	Bévière	Herwyn	80622 47
Wazemmes	Jeannet	»	42705 83
Cambrai	Dhailly	»	147320 41
Catteau (Le)	»	Thiéry	24128 49
Saulzoir	»	Turquin	3217 07
Avesnes	»	»	21836 23
Bavay	»	Pouillaude	8277 49
Landrecies	»	Laurent	12411 59
Maubeuge	»	Prisse	40367 82
Quesnoy (Le)	Damlincourt	Vélut	9807 47
Solre-le-Château	»	Gérard	3146 25
Douai	Anciaume, ✲	Vanhacken	245892 96
Orchies	»	Martin	8361 80
Amand (St.)	Waché-Deroo	Derecq	25919 01
Anzin	»	Loriaux	6126 94
Condé	Villain	Houzé	21482 52
Valenciennes	Martelle	Debaralle	177767 71
Vieux-Condé	»	Michaux	2459 81

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1828, ont donné lieu à une dépense de 996,359 fr., dans laquelle chacun des sept arrondissemens du département a contribué ainsi qu'il suit :

Arrondissement	de Dunkerque.....	76924f »c
Idem	d'Hazebrouck.....	55124 »
Idem	de Lille.....	400542 »
Idem	de Cambrai.....	130510 »
Idem	d'Avesnes.....	78246 »
Idem	de Douai.....	177536 »
Idem	de Valenciennes.....	77477 »
	Total.....	996359 »

Dans cette dépense se trouve comprise celle relative aux constructions neuves suivantes :

Une maison-commune	à Rainsart.....	9206f »c
Une idem	à Hergnies.....	5825 »
Une idem	à Waziers.....	3360 »
Une salle des spectacles	à Cambrai.....	111248 »
Un presbytère	à Landrecies.....	18500 »
Une école pour les frères de la doctrine chrétienne,	à Roubaix.....	33800 »

Une somme de 8,000 francs a été assignée au département du Nord par Son Exc. le Ministre des affaires ecclésiastiques, sur les fonds de 1829, pour être distribuée, à titre de secours, pour aider les communes dans les acquisitions, constructions et réparations d'édifices du culte; cette somme a été répartie de la manière suivante :

Aux Moëres.....	1000f »c	A Neuvilly.....	400f »c
A Morbecque.....	500 »	A Beaurain.....	300 »
A Roucq.....	300 »	A Busigny.....	600 »
A Cysoing.....	500 »	A Colleret.....	500 »
A Ennetières-en-Wep.	500 »	A Recquignies.....	600 »
A Sainghin-en-Wepp.	500 »	A Noyelles.....	400 »
A Nomain.....	300 »	Au Quesnoy.....	500 »
A Roucourt.....	300 »	A Avesnes-le-Sec....	800 »

Le ministre a en outre accordé directement des secours particuliers aux communes ci-après :

Au Quesnoy, 2,000 fr. — A Ennetières-en-Weppes, 1,500 fr.

De sorte que le total des secours assignés au département, a été de 11,500 francs.

En comparant les résultats qui précèdent avec ceux de 1827, on remarque que les travaux autorisés en 1828 dépassent ceux de 1827 de 298,360 francs.

ORDRE JUDICIAIRE.

Nous avons donné, dans notre Annuaire de 1829, une notice assez étendue sur l'organisation judiciaire. Nous ne la répéterons point cette année, parce que nous désirons, ainsi que nous l'avons annoncé, ne fournir, tous les ans, à nos lecteurs, que des documens nouveaux.

COUR ROYALE DE DOUAI.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, de neuf heures et demie du matin à une heure et demie.

La deuxième chambre civile tient ses audiences les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, pendant les mêmes heures.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement les vendredis, de dix à deux heures.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les jeudis, vendredis et samedis, de dix à deux heures.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert de huit heures du matin jusqu'à une heure et de trois heures jusqu'à six heures du soir.

Composition de la cour royale.

Premier président, M. Deforest de Quartdeville (O. ✲), E.-A.-N.

Premier président honoraire, M. Blanquart de Bailleul (O. ✲).

Présidens, MM. Lenglet, Etienne-Géry.
Marescaille de Courcelles, ✲, Hipp.-Ad.-Jos.
Delaetre, ✲, Philippe-Joseph.
Dupont, ✲, Mathieu-Joseph.

Président honoraire, M. Bruneau, marquis de Beaumez (O. ✲).

Conseillers.

MM.

Ducrez, ✲, Jean-Baptiste-Jos.
Waymel, Amand-Jules-Herc.
Devinck, Henri-Franç.-Marie.
Taffin, Jean-Baptiste.
Vigneron, Marc-Antoine-Gab.
Plouvain, Pierre-Ant.-Sam.-J.
Asselin, Albert-Marie-Joseph.
Delegorgue, Pierre-Louis-Jos.
Lefebvre de Troismarquet, Th.-Fr.-J.
Courtin, Félix-Louis-Bruno-J.
Baumal, Philippe.
Degouve de Nuncques, ✲, L.
Enlart de Guemy, Th.-Ed.-A.

MM.

Dubrulle, Jacques-Chrétien.
Delepouve, Engelbert-Just.-J.
Duriez, Louis-Joseph.
Gavelle, Antoine-Augustin-J.
Durant-d'Elecourt, Georg.-L.-J.
Guerin de Valleton, Pierre-M.
Nepveur, Alex.-Dom.-Franç.
Fougeroux de Campigneulles, A.
Quenson, Franç.-Louis-Jos.
Leroux de Bretagne, Auguste.
Petit, ✲, Pierre-Felic.-Vict.-A.
Debaillon, Benoît.

Conseillers honoraires.

MM. Billacoys de Boismont, — Becquet.

Conseillers auditeurs.

MM. Cotteau, — Corne, — Souquet, — Grimbert.

PARQUET.

Procureur-général du Roi, M. Dubard.

Avocats-généraux, MM. Dhaubersart, ✲, premier avocat-général; — Lambert, ✲; — Maurice, ✲.

Substituts pour le service du parquet, MM. Bruys des Gardes, — Piéron.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde, Ambroise-Julien-Joseph.

Commis-greffiers assermentés, MM. Lagarde, Constant-Louis, — Braine, — Lavoix, — Duclerfays, — Danel.

Commis d'ordre, M. Debonte.

LISTE DE SERVICE ET COMPOSITION DES CHAMBRES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE COMMENCÉE AU 1.er NOVEMBRE 1829.

Première chambre civile.

Premier président, M. Deforest de Quartdeville.

Président, M. Lenglet.

Conseillers, MM. Ducrez, — Vigneron, — Dubrulle, — Delepouve, — Durand-d'Elecourt, — Guérin de Valleton, — Leroux de Bretagne.

Deuxième chambre civile.

Président, M. Dupont.

Conseillers, MM. Taffin, — Lefebvre de Troismarquet, — Courtin, — Degouve de Nuncques, — Duriez, — Nepveur, — Fougeroux de Campigneulles, — Petit.

Chambre des mises en accusation.

Président, M. Marescaille de Courcelles.

Conseillers, MM. Waymel, — Devinck, — Asselin, — Baumal.

Chambre des appels de police correctionnelle.

Président, M. Delaetre.

Conseillers, MM. Plouvain, — Delegorgue, — Enlart de Guemy, — Gavelle, — Quenson, — Debaillon.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.
Roty, Martin, } anciens bâtonniers.	Leroy de Falvy, ancien bât.r
Desmoutiers, Philippe-Marie.	Laloux, Léon-Ange-Joseph.
Delecroix, ✻, Ignace-Joseph.	Castille, Pierre-Marie-Louis.
Billiet, Pierre-Théodore.	Leroy de Béthune, Emm.-Ch.
Martin père, Louis-François-J.	Honoré, Adrien-Amé.
Ramont, Antoine-Paschal-Jos.	Danel, Paul-Liévin.
Caullet, Jean-Augustin-Jos.	Wagrez, Aimable-Marie.
Duquesnes, Ch.-Godefroy.	Bruneau, César-Ernest-Joseph.
Minart, Pierre-Désiré.	Dumon, J.-B.-Augustin-Jos.
Lagarde, Constant-Louis.	Dennetier, Adolphe.
Mastrick, André-Germain.	Legrand, Pierre.

Avocats admis au stage.

MM.	MM.
Eudes, André-Pierre-Joseph.	Leroy, Emile.
Dehau de Staplande, L.-P.-M.	Chevalier, Joseph-Boniface.
De Wavrechin, Fr.-Eust.-Ang.	Rossignol, Apollon.
Leroux du Châtelet, Et.-Marie.	Desmoutiers, Henri-Fr.-Reg.

Avoués près la cour.

MM.	MM.
Déprés, André.	Deusy, Adolphe-Hippolyte.
Brachelet, Paul-Désiré-Joseph.	Cuvelle, François.
Delegorgue, Louis-Augustin.	Pla, Joseph-Charles.
Loy, Constant-Zacharie.	Sauyage, Théophile-Désiré.
Debeaumont, Romain-Joseph.	Lonquety, Louis-François.
Guilmot, Ant.-Philippe-Joseph.	N.....

Huissiers audienciers.

MM.	MM.
Courtecuisse, Melchior-Jos.	Boulanger, Camille-Antoine.
Biencourt, Alexandre-Joseph.	Bracq, Pierre-Aimé.
Boniface, Philippe-Augustin.	Cuny, Louis-Joseph.
Meuse, Célestin-Joseph.	Bernard, François-Chrisost.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président, les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, MM. Buffin, — Francoville, — Tiffret, juge d'instruction.
Juges suppléans, MM. Duval, — Vandewynckel, — Lavoisier.
Procureur du Roi, M. Dekytspotter.
Substitut, M. Darras.
Greffier, M. Duplessis.
Commis-greffier, M. Gombert fils.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Destouches.	Kien.	Lemaire.
Balardelle, ✲.	Delattre.	Beck.
Debret.	Fontemoing.	Duval.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Lavoisier.	Pérard.	Carpentier-Vausse.
Delattre.	Boutillier.	E. Tetut.
Hovelt jeune, ✲.	Bonnel.	

Huissiers.

MM.
Vollaeys, à Dunkerque.
Calbet, id.
Pignon, id.
Breyne, id.
Delangue, id.
Verhaeghe, id.
Henotte, id.
Béthune, à Bergues.
Bellinck, id.
Dupuy, id.

MM.
Devaecke, à Bergues.
Lemaire, à Bourbourg.
Dewintre, id.
Delahaye, id.
Stranne, à Gravelines.
Ryngaert, à Hondschoote.
Marchand, à Rexpoëde.
Casella, à Watten.
Decoopman, à Wormhoudt.
Schelle, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Dunkerque-Est.*

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Liebaert aîné. — Suppléans, MM. Demeyer et Beck.— Greffier, M. Vitest.— Huissier audiencier, M. Delangue.
Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Dunkerque-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Debaecque. — Suppléans, MM. Vaillant et Willems. — Greffier, M. Chassaing. — Huissier audiencier, M. Breyne.
Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque.

MM. Castrique, certificateur. — Vaillant. — Beck, certificateur. — Poulain. — Demeyer. — Vandewynckel aîné.
Commissaires-priseurs, MM. Evrard et Naghel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix : le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.
Greffier du tribunal, M. Blavoet.

3.e CANTON. — *Bergues.*

Il est composé de treize communes.— Juge de paix, M Caigniez. — Suppléans, MM. Demeezemacker et Dehau de Staplande aîné.

— Greffier, M. Wyts. — Huissiers audienciers, MM. Béthune et Dupuy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vandewynckel, certificateur, — Delaroière, — Willeman fils, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — *Bourbourg.*

Il réunit treize communes. — Juge de paix, M. Mougey, ✻✻. — Suppléans, MM. Warin et Buret. — Greffier, M. Dewintre-Bande. — Huissier audiencier, M. Lemaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

5.e CANTON. — *Gravelines.*

Il réunit quatre communes. — Juge de paix, M. Torris. — Suppléans, MM. Daullé et Auguste Decarpentry. — Greffier, M. N.... — Huissier audiencier, M. Stranne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Evrard, certificateur, — Waguet, à Gravelines.

6.e CANTON. — *Hondschoote.*

Il est composé de huit communes. — Juge de paix, M. Delafontaine. — Suppléans, MM. Debavelaere, à Hondschoote, et Devys, à Warhem. — Greffier, M. Deman. — Huissier audiencier, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Zoete, certificateur, et Cornette, à Hondschoote, — Ryngaert, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — *Wormhoudt.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Baelen. — Suppléans, MM. Brisbois, à Wormhoudt, et Leys, à Esquelbecq. — Greffier, M. Leys. — Huissiers audienciers, MM. Decoopman, Schelle.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Cornette, certificateur, à Wormhoudt, — Warin, à Bollezeele, — Devaecke, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les jeudis, vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mardis pour les rapports du juge d'instruction.

Président, M. Tiffret.
Juges, MM. Joëts, — Leclercq, juge d'instruction, — Quenson.
Juge-auditeur, N....
Juges-suppléans, MM. Vandewalle, Henri, — N..., — N...
Procureur du Roi, M. Loingeville.
Substitut, M. Verleye.
Greffier, M. Delhomel.
Commis-greffiers, MM. Deblonde et Vitse.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Vandewalle, Pierre.	Vandewalle, Ch.	Sta.
Delaflotte.	Duvet.	Mouton.
Bollaert.	Vandewalle, Henri.	

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Monet.	Pasquier.	Potier.
Leleu.	Berteloot.	N....

Huissiers.

MM.		MM.
Réant père, à Hazebrouck.		Stevenoodt, à Bailleul.
Fieux,	id.	Crendale, id.
Halinck,	id.	Testelin, id.
Decool,	id.	Decuyper, à Cassel.
Chieux,	id.	Delannoy, à Merville.
Bruneel,	id.	Vanvergelot, id.
Foos,	id.	Servant, à Steenvoorde.
Lamotte,	id.	Ryckebusch, id.
Réant fils,	id.	N....
Stove, à Arnêke.		N....

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Hazebrouck-Nord.*

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu.— Juge de paix, M. Podevin.— Suppléans, MM. Debaecker-Itsweire et Huyghe. — Greffier, M. Boulangier. — Huissiers audienciers, MM. Fieux et Réant père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Hazebrouck-Sud.*

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu.— Juge de paix, M. Cleenewerck. — Suppléans, MM. Taverne et Massiet.— Greffier, M. Tybou.— Huissier audiencier, M. Halinck.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck.

MM.	MM.
Waeterloot, à Hazebrouck.	Degroote, à Wallon-Cappel.
Smagghe, cert.r, id.	David, à Caestre.
Lamotte, id.	Deram, à Steenbecque.
Fachau, à Renescure.	

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Deberdt.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Itsweire.

3.e CANTON. — *Bailleul-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Decoussemacker. — Suppléans, MM. Dewulf et Lotthé. — Greffier, M. Depuydt. — Huissier audiencier, M. Stevenoodt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — *Bailleul-Sud-Ouest.*

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu.— Juge de paix, M. Bieswal-Huyghe. — Suppléans, MM. Cortyl et N.... — Greffier, M. Flahault. — Huissier audiencier, M. Crendale.

rs d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et is, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul.

	MM.
lgast, cert., à Bailleul.	Portebois, à Nieppe.
ghe, id.	Plouvier, à Steenwerck.
cq, id.	Savaete, à Vieux-Berquin.

missaires-priseurs, MM. Sénéchal et Colpaërt.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

ribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire ce y remplit les fonctions du ministère public.
fier du tribunal, M. Flahault-Decool.

5.e CANTON. — *Cassel.*

t composé de treize communes. — Juge de paix, M. Bon. pléans, MM. Duvet et N. ... — Greffier, M. Aernouts. — r audiencier, M. Decuyper.
s d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, ieures.

Notaires du canton de Cassel.

	MM.
dschoewercker, certifica-	Venem, à Cassel.
, à Cassel.	D'hondt, à Rubrouck.
, id.	

6.e CANTON. — *Merville.*

st composé de cinq communes. — Juge de paix, M. s, à Estaires. — Suppléans, MM. Lequien et Olivier. effier, M. Ernould, à Merville. — Huissier audiencier, nvergelo.
s d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, ieures.

Notaires du canton de Merville.

	MM.
ghe, cert., à Merville.	Salomé fils, à Estaires.
ie, id.	Duflos, id.

missaires-priseurs, MM. Ernould, à Merville, — Vienne, ires.

7.e CANTON. — *Steenvoorde.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Hidden, à Terdeghem. — Suppléans, MM. Deschodt et Cazein. — Greffier, M. Popelier. — Huissier audiencier, M. Servant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde.

MM. Vanhoutte, — Haeu, certificateur, à Steenvoorde, — Sockeel, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. E. Defontaine, ✲.

Vice-Président, M. Waymel-Rouzé, ✲.

Juges, MM. Danel, — Boutry, — Lorain fils, — Planchat.

Juges d'instruction, MM. Fievet, — Dubois.

Juges auditeurs, MM. Dufresne, — Buisson.

Juges suppléans, MM. Artaud, — Delefosse, — L. Defontaine, ✲.

Juge honoraire, M. Wartel.

Procureur du Roi, M. Dutilleul, ✲.

Substituts, MM. Menche, — Delespaul.

Greffier, M. Bruneau.

Commis-greffiers, MM. Capron, — Lutun, — Longhaye.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à cinq heures et demie du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Artaud, bâtonnier.	Doyen.	Blondeau.
Delerue.	Roussel.	Genevoise.
Lippens.	Lefebvre.	Bougenier.
Comère.	Brielman.	L. Desrousseaux.
Delefosse.	Delebecque.	Mulle.

Avocats stagiaires.

MM. Delannoy, — Blondeau, — Thery.

Avoués.

	MM.	MM.
l.	J.-B. Desrousseaux.	Ad. Cousin.
rousseaux.	Hurtrel.	Flamen.
e.	Duchaufour.	Lemoine.
zieres.		

Huissiers.

	MM.
queren, à Lille.	Agache, à Lille.
d, id.	Boutry, à Lannoy.
, id.	Régnault, à Armentières.
l, id.	Lestoquoy, à Haubourdin.
nin, id.	Neuviarts, à Pont-à-Marcq.
ix, id.	Couvreur, à Quesnoy.
t, id.	Planque, à La Bassée.
ice, id.	Mouflière, à Roubaix.
ult, id.	Burette, à Roubaix.
te, id.	Sailly fils, à Seclin.
efebvre, id.	Dumoulin, à Cysoing.
id.	Delahaye fils, à Tourcoing.
e, id.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Lille-Nord-Est.*

t composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu.
ge de paix, M. Waymel-Colle. — Suppléans, MM. Félix
et Faucompré. — Greffier, M. Dusart fils. — Huissier
icier, M. Brixy.
rs d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis,
heures.

2.e CANTON. — *Lille-Centre.*

seule commune rurale est réunie à une partie de celle
f-lieu. — Juge de paix, M. Lefranc-Duplouy. — Suppléans,
Carlier et Cousin. — Greffier, M. Him. — Huissier audien-
M. Ernoud.
rs d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf
du matin.

3.e CANTON. — *Lille-Sud-Est.*

e compose de trois communes et d'une partie de celle du
eu. — Juge de paix, M. Meurisse. — Suppléans, MM.
art et Leroy. — Greffier, M. Charlet. — Huissier audiencier,
hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis e vendredis, à neuf heures.

4.e CANTON. — *Lille-Sud-Ouest.*

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef lieu. — Juge de paix, M. Lejosne. — Suppléans, MM. Roussel à Esquermes, et Hinault. — Greffier, M. Dubois. — Huissie audiencier, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis e samedis, à dix heures.

5.e CANTON. — *Lille-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dancoisne. — Suppléans, MM Cogez l'aîné et N.... — Greffier, M. Wacquez. — Huissier audiencier, M. Vanloqueren.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin, pendant les 2.e et 3.e trimestres, et à dix heures, durant les 1.er et 4.e

Notaires des cinq cantons de Lille.

MM.		MM.	
Salembier,	à Lille.	Doyen,	à Lille.
Desrousseaux,	id.	Dujardin,	id.
Delerue,	id.	Serrurier,	id.
Defontaine, ✻,	id.	Desmottes, cert.,	id.
Delahaye,	id.	Musias, cert.,	id.
Carlier,	id.	Coustenoble,	id.
Gruloy,	id.	Mas, cert.,	id.
Dehau aîné, cert.,	id.	Mélot,	id.
Leroy, cert.,	id.	Duhayon,	à Ronchin.
Dehau, Félix,	id.	Flory,	à Wambrechies.

Commissaires-priseurs.

MM.		MM.	
Delfosse,	à Lille.	Lesage,	à Lille.
Olivier,	id.	Bauduin (1),	id.
Ducoroy,	id.		

(1) Place du Lion-d'Or, *Hôtel Bullion*, bureau de ventes.

Cet établissement, dirigé par M.e *Bauduin*, commissaire-priseur, renferme de belles salles d'encan qui permettent d'y recevoir les mobiliers les plus riches et les plus complets; des salons sont destinés aux ventes de livres, tableaux, gravures, curiosités, etc. Dans les caves on peut entreposer 200 pièces de vin. Un libraire, un tonnelier, un ébéniste, six crieurs de ventes sont attachés à cet établissement. Les ventes ont lieu tous les jours; les vendeurs reçoivent comptant et ne supportent jamais aucun frais.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Planchon.

6.e CANTON. — *Armentières.*

Il est composé de sept communes. — Juge de paix, M. Butruy-Lutun. — Suppléans, MM. Ghesquier et Viart-Delacroix. — Greffier, M. Duthoit. — Huissier audiencier, M. Béghin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières.

MM. Castrique, cert., — Boussemaer, à Armentières, — Dancoisne, à Frelinghien.

7.e CANTON. — *Cysoing.*

Il réunit quatorze communes. — Juge de paix, M. Scheppers-Cuvelier. — Suppléans, MM. Lezaire, à Cysoing, et Fourmant, à Cappelle. — Greffier, N..... — Huissier audiencier, M. Dumoulin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing.

MM. Lezaire, cert., à Cysoing, — Baratte, à Templeuve.

8.e CANTON. — *Haubourdin.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Blondeau. — Suppléans, MM. Duhamel et N.... — Greffier, M. Fleurquin. — Huissier audiencier, M. Lestoquoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin.

MM.	MM.
Coppin, cert., à Haubourdin.	Blondeau-Piat, à Radinghem.
Lesage, à Lomme.	Binauld fils, à Wavrin.

9.e CANTON. — *La Bassée.*

Il réunit onze communes. — Juge de paix, M. Legrand. —

Suppléans, MM. Durant et Beghin. — Greffier, M. Leleux. — Huissier audiencier, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée.

MM. Glorian, certificateur, — Mannier fils, à La Bassée, — Picquet, à Aubers, — Faucompré, à Fournes.

10.e CANTON. — *Lannoy.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Moroy, ✻, à Ascq. — Suppléans, MM. Dillies et Duchatelet. — Greffier, M. Truffaut. — Huissier audiencier, M. Boutry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy.

MM. Mulle, à Lannoy, — Reuflet, certificateur, à Ascq.

11.e CANTON. — *Pont-à-Marcq.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Delannoy, à Ennevelin. — Suppléans, MM. Six, à Pont-à-Marcq, et Baudoux. — Greffier, M. Coustenoble, à Attiches. — Huissier audiencier, M. Neuviarts.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq:

MM. F. Dupont, certificateur, à Pont-à-Marcq, — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — *Quesnoy-sur-Deûle.*

Il est composé de neuf communes. — Juge de paix, M. Guillard. — Suppléans, MM. Lelong et Lienart. — Greffier, M. Poullier-Monnier. — Huissier audiencier, M. Couvreur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle.

MM. Dhalluin, certificateur, à Quesnoy, — Meurillon, — Lambin, à Comines.

13.e CANTON. — *Roubaix.*

Il est composé de quatre communes. — Juge de paix, M. Mimerel. — Suppléans, MM. Roussel-Grimonprez et Cuvru-De-

surmont. — Greffier, M. Werquin. — Huissier audiencier, M. Mouflière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Roubaix.

MM. Decourcelle, certificateur, — Piat, — Bourdon, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Bernard.

14.e CANTON. — *Seclin.*

Il réunit seize communes. — Juge de paix, M. Quecq. — Suppléans, MM. Claeys et Tresca. — Greffier, M. Cornillot. — Huissier audiencier, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin.

MM. Collette, certificateur, — Heroguer, à Seclin.

15.e CANTON. — *Tourcoing-Nord.*

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Roussel de Livry. — Suppléans, MM. Dumortier, à Halluin, et Dervaux, François, à Tourcoing. — Greffier, M. Bernard. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

16.e CANTON. — *Tourcoing-Sud.*

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Cospain. — Suppléans, MM. Luiset et Motte-Destombes. — Greffier, M. Dujardin. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à huit heures du matin.

Notaires des deux cantons de Tourcoing.

MM.	MM.
Defontaine, à Tourcoing.	Adam, à Linselles.
Delahaye, certificateur, id.	Rouzé, à Roncq.
Bernard, à Tourcoing.	Mulle, à Marcq-en-Barœul.

Commissaires-priseurs, MM. Debuchy, — Mourette, à Tourcoing.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, le troisième mercredi du mois excepté. Elles s'ouvrent à dix heures depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi, et pour les causes qui intéressent les administrations, le troisième mercredi du mois; elles commencent à neuf heures et demie depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le mercredi, à quatre heures de relevée.

Président, M. Proyart.

Juges, MM. Laloux, juge d'instruction, — Quecq, — Asselin.

Juge-auditeur, M. L. Cotteau.

Juges suppléans, MM. Douay-Mallet, — Cacheux, — Leroy.

Procureur du Roi, M. Boniface.

Substitut, M. Pley.

Greffier, M. Dourlez.

Commis-greffiers, MM. Beauvais, — Dourlez fils.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Farez père, ✻.	Leroy.	Lobry.
Cacheux, bâtonnier.	Moniez.	Dron.
Lefranc.	Farez, Fénélon.	

Avocat stagiaire.

M. Eugène Bouly.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Mallet-Delabre.	Dienne fils.	Chomez.
Durieux.	Legrand.	Cambray.
Caudron-Bouly.	Buzin.	Bouchez.

Huissiers.

MM.	MM.
Demarquez, à Cambrai.	Harduin cadet, à Cambrai.
Devrez, id.	Hulot, id.
Daigremont, id.	Picard, à Quiévy.
Brias, id.	Salé, au Catteau.
Blanchard, id.	Morcrette, id.
Bommier, id.	Molinier aîné, à Walincourt.
Sénéchal, id.	Molinier, Aug.te, id.
Harduin aîné, id.	Bultez, à Marcoing.
Boudry dit Daniau, id.	Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Cambrai-Est.*

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu.— Juge de paix, M. Callory. — Suppléans, MM. Lefranc et N.... — Greffier, M. Fliniaux. — Huissiers audienciers, MM. Harduin aîné et Brias.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures, pendant les premier et troisième trimestres, et aux jeudis, à neuf heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

2.e CANTON. — *Cambrai-Ouest.*

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu.— Juge de paix, M. Leglay.— Suppléans, MM. Poulet et Duchange. — Greffier, M. Delaistre. — Huissier audiencier, M. Devrez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai.

MM.	MM.	MM.
Tabary, à Cambrai.	Piettre, à Cambrai.	Déjardin, à Cambrai.
Leroy, cert.r, id.	Savary, id.	Duchange, id.
Foulon, id.	Defremery, id.	Douay, cert. id.

Commissaires-priseurs, MM. Bouly, — Renard, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit, auprès de ce tribunal, les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON. — *Carnières.*

Il comprend seize communes. — Juge de paix, M. Tellier. — Suppléans, MM. Thobois et Vaillant. — Greffier, M. Gaffet. — Huissier audiencier, M. Picard, à Quiévy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au lundi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières.

MM. Lefebvre, à Avesnes-lez-Aubert, — Huet, certificateur, à Quiévy.

4.e CANTON. — *Le Catteau.*

Il comprend la ville du Catteau, le bourg de Catillon et quatorze communes. — Juge de paix, M. Maréchal. — Suppléans, MM. Béthune et George. — Greffier, M. Rodriguez. — Huissiers audienciers, MM. Salé et Morcrette.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Catteau.

MM.		MM.
Deudon,	au Catteau.	Mollet, au Catteau.
Mallet,	id.	Selon, à Catillon.
Bricout, certific.,	id.	

5.e CANTON. — *Clary.*

Il contient dix-sept communes. — Juge de paix, M. Druesnes. — Suppléans, MM. Malésieux et Taisnes. — Greffier, M. Fignier. — Huissier audiencier, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary.

MM. Piettre, à Caudry, — Leroux, certificateur, à Clary, — Millot, à Walincourt.

6.e CANTON. — *Marcoing.*

Il comprend vingt communes. — Juge de paix, M. de Villepin. — Suppléans, MM. Roger et Bancourt. — Greffier, M. Ringeval. — Huissier audiencier, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing.

MM. Bommier, à Flesquières, — Gérard, cert., à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — *Solesmes.*

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — Juge de paix, M. Canonne. — Suppléans, MM. Duez et Réal. — Greffier, M. Lobry. — Huissier audiencier, M. Lobry fils.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes.

MM. Lempereur, certificateur, — Lallier, certific., à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis aux rapports du juge d'instruction; les mercredis aux affaires correctionnelles; les jeudis aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc.; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau.

Juges, MM. Wallerant, — Marit, juge d'instruction.

Juge honoraire, M. Bevière.

Juges suppléans, MM. Hennebert, — Maurice Hannoye, — Bonnaire.

Procureur du Roi, M. Cousin.

Substitut, M. Cochet d'Hattecourt.

Greffier, M. Jonquoy.

Commis-greffiers, MM. Dubois, — Mellier.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à cinq heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.
Hennebert, à Avesnes.	Pillot, à Avesnes.
Lebeau, id.	Hannoye, Desiré, id.
Fostier fils, id.	Maurice, id.
Clavon, id.	Hannoye, Prosper, id.
Guillemin, id.	

Avocats stagiaires, MM. Meunier et Poulliande-Decarnière.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Pillot.	Maireau.	Lemesle.
Wallerand.	Paul.	Lavicé.
Gobled.		

Huissiers.

MM.	MM.
Cambrelin père, à Avesnes.	Madoulé, à Landrecies.
Lautier, id.	Bonneau, à Maubeuge.
Cambrelin fils, id.	Guilain père, id.
Meunier, id.	Guilain fils, id.
Caniot, id.	Laurent fils, au Quesnoy.
Deraisme, id.	F. Delsart, id.
Derely, id.	P. Delsart, id.
Lebrun, id.	Duchateau, id.
Delsart, Alexandre, à Bavay.	Guillain, id.
Guilain, id.	Bourgeois, à Solre-le-Château.
Lalou, à Berlaimont.	Devroede, à Trélon.
Froment, à Landrecies.	Hazard, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Avesnes-Nord.*

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Maurice Hannoye. — Suppléans, MM. Lebeau, avocat, et Gossart. — Greffier, M. Farce. — Huissier audiencier, M. Lautier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Avesnes-Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Fostier père. — Suppléans, MM.

Maireau et Clavon. — Greffier, M. Lambret. — Huissiers audienciers, MM. Cambrelin père et Derely.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à onze heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes.

MM.		MM.
Evrard, tab. et cert.,	à Avesnes.	Puyramaure, à Avesnes.
Davoine, certificat.,	id.	Lamendin, à Dourlers.
Georges,	id.	Clavon, à Etrœungt.
Pasqual,	id.	Émond, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Devise.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures. L'adjoint commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Renau.

3.e CANTON. — *Bavay.*

Il est composé de vingt communes. — Juge de paix, M. Vachin, ✻. — Suppléans, MM. Crapez et Rousseau. — Greffier, M. Erouard. — Huissiers audienciers, MM. Guilain fils aîné et Delsart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Cagnon, certificateur, — Marchal, tabellion, — Evrard.

4.e CANTON. — *Berlaimont.*

Il est composé de quatorze communes. — Juge de paix, M. Delcroix père. — Suppléans, MM. Delcroix fils et Lasnes. — Greffier, M. Honoré fils. — Huissier audiencier, M. Lalou.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Paul, certificateur, — Emond, à Berlaimont.

5.e CANTON. — *Landrecies.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Gigon. — Suppléans, MM. Lerch et Meurice. — Greffier, M. Madoulé père. — Huissiers audienciers, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Béthune, cert., à Landrecies.	Ancelet, à Landrecies.
Douay, cert., id.	Evrard, à Maroilles.

6.e CANTON. — *Le Quesnoy-Est.*

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Laisney. — Suppléans, MM. Eraux et Lenglet. — Greffier, M. Lansel. — Huissier audiencier, M. Duchateau fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — *Le Quesnoy-Ouest.*

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Goffart. — Suppléans, MM. Heller et Crapez. — Greffier, M. Eraux. — Huissier audiencier, M. Delsart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy.

MM.	MM.
Canquelain fils, au Quesnoy.	Lustrement, à Wargnies-le-P.
Eraux fils, cert., id.	Legros, à Gommegnies.
Vallet, cert., id.	

8.e CANTON. — *Maubeuge.*

Il est composé de trente-une communes. — Juge de paix, M. Lagorce. — Suppléans, MM. Caulier et Lalou. — Greffier, M. Passage. — Huissier audiencier, M. Guilain père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Bottieau, à Maubeuge.	Giquet, tabellion, à Maubeuge.
Marchant, cert., id.	Walrand, certificateur, id.

Commissaire-priseur, M. Demanet.

9.e CANTON. — *Solre-le-Château.*

Il est composé de dix-huit communes. — Juge de paix, M. Lecocq. — Suppléans, MM. Lempereur et Grau. — Greffier, M. Geoffroy, à Cousolre. — Huissier audiencier, M. Bourgeois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Hazard, — Delebecke, certificateur, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — *Trélon.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Delannoy. — Suppléans, MM. Flayelle et Lalou. — Greffier, M. Bourgeois. — Huissier audiencier, M. Hazard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Dubois, certificateur, à Trélon, — Clavon, Xavier, à Féron, — Demorgny, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les lundis sont destinés au rapport du juge d'instruction ; les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles ; les mardis et samedis, aux affaires de commerce et de police correctionnelle.

Président, M. Josson.

Juges, MM. Quesnoy, — Dubreuil, — Bigant, juge d'instruction.

Juge auditeur, M. Paul Devinck.

Juges suppléans, MM. Caullet, — Martin fils, — N....

Procureur du Roi, M. Defaulx.

Substitut, M. Preux.

Greffier, M. Nepveur père.

Commis-greffier, MM. Desmazières, — Wantiez.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

(Les mêmes que ceux de la cour royale.)

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Billiet-Blondelu.	Valin.	N....
Vigneron.	Nutly.	N....
Leroy.		

Huissiers.

MM.	MM.
Courtecuisse, à Douai.	Delahaye, à Douai.
Biencourt, id.	Bernard, id.
Boniface, id.	Campion, id.
Meuse, id.	Smeyers, à Arleux.
Boulanger, id.	Delannoy, à Marchiennes.
Bracq, id.	Dufour, id.
Cuny, id.	Lemaire, à Orchies.
Vanheddeghem, id.	Dubus, id.
Doredonville, id.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Douai-Nord.*

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Deprès. — Suppléans, MM. N.... et N.... — Greffier, M. Duhen. — Huissier audiencier, M. Boniface.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — *Douai-Sud.*

Il est composé de onze communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléans, MM. Deforest de Lewarde et de Bailliencourt. — Greffier, M. V.r Nepveur. — Huissier audiencier, M. Boniface.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. *Douai-Ouest.*

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Butruille. — Suppléans, MM. Leroy de Falvy et Lemaire-Herbo. — Greffier, M. Deusy. — Huissier audiencier, M. Boniface.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai.

MM.	MM.
Custers, à Douai.	Cœuret, à Douai.
Allard, id.	Dancoisne, id.
Becq, id.	Valentin, cert., id.
Caland, id.	Tarlier, id.
Capon, cert., id.	Foulon, id.
De Bailliencourt, dit Courcol, cert., à Douai.	

Commissaires-priseurs, MM. Porret-Carpentier, — Milot, — Fuzier, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Wauqier, à Douai.

4.e CANTON. — *Arleux.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Leglay. — Suppléans, MM. Lepeuple et N.... — Greffier, M. Peugnier, à Aubigny-au-Bac. — Huissier audiencier, M. Smeyers.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux.

MM. Lepeuple, cert., — Varlet, à Arleux.

5.e CANTON. — *Marchiennes.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Foucau. — Suppléans, MM. Gumez et N.... — Greffier, M. Leconte. — Huissiers audienciers, MM. Delannoy et Dufour.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes.

MM. Stievenard, — Thery, cert., à Marchiennes.

6.e CANTON. — *Orchies.*

Il réunit huit communes. — Juge de paix, M. Simon. — Suppléans, MM. Waroquier et N.... — Greffier, M. V. J. Warocquier. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Dubus.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à ne heures.

Notaires du canton d'Orchies.

MM. Estevez, — Dubus, cert., — Caudreliez, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et den et finissent à midi et demie. Les mercredis et jeudis sont destin ux affaires civiles, les vendredis et samedis aux affair correctionnelles ; néanmoins l'audience des vendredis est pl spécialement affectée aux affaires des douanes, des cont butions indirectes et des eaux et forêts ; aux audiences d mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations fo cées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et, apr celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont li les rapports du juge d'instruction, en chambre de conseil les affaires civiles de nature à être jugées sur requête, sont vidé au commencement ou à la fin de toutes les audiences indi féremment.

Président, M. Perdry, ✲.

Président honoraire, M. Thellier de Pontcheville, chevalier d l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de celui de St.-Wladim de Russie, ancien procureur du Roi.

Juges, MM. Desfontaines, — Benoist, — Lecuyer, jug d'instruction.

Juges suppléans, MM. Boca, — Grar père, — Girard.

Procureur du Roi, M. Daman.

Substitut, M. de Warenghien.

Greffier, M. Leconte.

Commis-greffiers, MM. Manach et Hottelart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heur du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Boca, bâtonnier.	Bara.	Dubus.
Grar père.	Dubois.	Vanderwallen.
Girard.	Dupont.	Danis.
François.	Lebihan.	

Avocats stagiaires.

MM.	MM.	MM.
Grar fils.	Regnard.	Royer père.
Dupont.	Gobert.	Delannoy.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Martin.	Royer fils.	Douchy.
Vast.	Lebarbier.	François.

Huissiers.

MM.	MM.
Delacourt, à Valenciennes.	Leflan, à Valenciennes.
Fournier, id.	Pillion, id.
Dessain, id.	Béthune, à Bouchain.
Ducret, id.	Vallez, id.
Loth, id.	Taquet, à Condé.
Duhuin, id.	Dubois, id.
Leblanc, id.	Horrie-Duwez, à St.-Amand.
Tournay, id.	Godry, id.
Boulart, id.	Pierre Hédon, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Valenciennes-Nord.*

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Mortier. — Suppléans, MM. Seigneuret et Lebihan. — Greffier, M. Baboma. — Huissier audiencier, M. Duhuin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — *Valenciennes-Est.*

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Menu. — Suppléans, MM. Lachèze-Leroy et Royer père. — Greffier, M. Gobert. — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Valenciennes-Sud.*

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Boulan. — Suppléans, MM. Bracq-

Dubois et Barbet. — Greffier, M. Lempereur. — Commis-greffi M. Podevin. — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercr et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes.

MM.		MM.	
Mabille, cert.,	à Valenciennes.	Dugimont,	à Valencienne
Roland,	id.	Lebret,	id.
Guislain, cert.,	id.	Beauvois,	id.
Dufont,	id.	Dupire fils,	id.
Lefebvre, cert.,	id.	Brabant, cert.,	id.
Paillart,	id.		

Commissaires-Priseurs, MM. Laplace, — Rhoné, — Bonni à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audien tous les lundis, à dix heures du matin. Il est présidé alter tivement par MM. les juges de paix. Le commissaire de polic remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire.

4.e CANTON. — *Bouchain.*

Il est composé de vingt-une communes. — Juge de pa M. Blareau, à Bouchain. — Suppléans, MM. Ch. Lestoille Haspres, et N.... — Greffier, M. Déprès, à Bouchain. Huissier audiencier, N....

Notaires du canton de Bouchain.

MM. Cogé, cert., — Regnier, — Boucher fils, à Bouchain

5.e CANTON. — *Condé.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Fort Degheugnies, à Vieux-Condé. — Suppléans, MM. Montreuil Petit, à Condé. — Greffier, M. Noel fils. — Huissier audiencie N.....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé.

MM. Mention, — Vast, — Pureur, cert., à Condé.
Commissaire-Priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé

6.e CANTON. — *Saint-Amand, rive droite de la Scarpe.*

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix : M. Waché père. — Suppléans, MM. André et Delcourt. — Greffier, M. Guislain. — Huissier audiencier, M. Hedon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — *Saint-Amand, rive gauche de la Scarpe.*

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Simon. — Suppléans, MM. Desespringalle et Vanlooy. — Greffier, M. Druon. — Huissier audiencier, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand.

MM.	MM.
Baligand, à Mortagne.	Massart, à Saint-Amand.
Lemaire, à Saint-Amand.	Waché fils, cert., id.
Combe, id.	Bossaut, id.

Commissaires-Priseurs, MM. Guislain, — Saudemont, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les 1.er et 3.e trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les 2.e et 4.e trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. H. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce ; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Bonvarlet aîné.

Juges, MM. Aubert, — Vandalle, — Casteleyn-Carnier, — Hector Feron.

Juges suppléans, MM. Chamonin, — Choquet aîné, — Alard, — Carlier.

Greffier, M. Blaisel.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Charvet-Barrois.

Juges, MM. Bernard-Serret, — Degrimonpont-Vernier, — Lethierry, Urbain, — Tilloy-Casteleyn.

Juges suppléans, MM. Desmazières-Beaussier, — Th. Barrois, — Herlin, — Auguste Descamps.

Greffier, M. Houzé de l'Aulnoit.

Commis-greffier, M. Ch. Houzé.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Amédée Lallier.

Juges, MM. Poulet, — Lepot-Deloffre, — François Deloffre, — Duchange.

Juges suppléans, MM. Aimé Bris, — Pagniez-Hachin, — Durieux-Ponsart.

Greffier, M. Leroy.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Georges Serret.

Juges, MM. Dinaux, — Dubois-Fournier, — Charpentier, — Debailliencourt.

Juges suppléans, MM. Delamme-Lelièvre, — Budin, — Lefebvre-Coppin, — Nicolle-Carpentier.

Greffier, M. Miot.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

L'on compte dans le département du Nord six conseils de prud'hommes dont la désignation suit:

ROUBAIX.

Président, M. A. Mimerel.

Membres du conseil, MM. Defrenne, Bon-Ami, — Duhamel-Housez, — Notte-Lefort, — Wattinne-Wattel, — Grimonprez-Bossut. — Cuvru-Desurmont.

Suppléans, MM. Roussel-Dazin et Cuvru-Dazin.

Secrétaire du conseil, M. Bulteau, Florentin.

LILLE.

Président, M. Bacq-Mahieu.

Membres du conseil, MM. Villette, vice-président, — Verly, — Derasse, — Auguste Descamps, — Machu, — Debuchy.

Suppléans, MM. Mille-Desmons et Lecomte.

Secrétaire du conseil, M. Legrand-Mallet.

CAMBRAI.

Président, M. Casiez-Dehollain.
Membres du conseil, MM. Lepot-Deloffre, vice-président, — Thiery-Montigny, — Van Ruymbeke, — Vigneron, — Morelle-Goutière, — Catelain-Lemaire.
Suppléans, MM. Lussiez-Brabant et Bertrand.
Secrétaire du conseil, M. Faille.

TOURCOING.

Président, M. Leloir.
Membres du conseil, MM. Motte fils aîné, vice-président, — Flipo, Jean-Baptiste, — Wattinne, Louis, — Delattre-Libert, — Nollet-Frys, — Debuchy, Désiré.
Suppléans, MM. Caulliez-Petillon et Tiberghien-Delcourt.
Secrétaire du conseil, M. Dujardin, Fidèle.

DOUAI.

Président, M. Desmoutier.
Membres du conseil, MM. Bris, — Duthillœul, — Delafontaine, — Rougeaux.
Suppléans, MM. Massy-Coupez et Desmaret.
Secrétaire du conseil, M. Pilate-Prevost.

ARMENTIÈRES.

Président, M. Leblon-Dansette.
Membres du conseil, MM. Six-Philippo, — Cartier, — Vanoye-Delangre, — Bacon-Florent.
Suppléans, MM. Reynaert et Leleu.
Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

GOUVERNEUR DE LA DIVISION.

S. Exc. le maréchal duc de Bellune, pair de France (C. ✠ G. C. ✠).

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

MM.

Le baron de Rottembourg (C. ✠ G. C. ✲, chevalier de 4.e classe de St.-Ferdinand d'Espagne, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, etc.), lieutenant-général, commandant la division.

Lenormant de Kgré, (O. ✲ ✲), lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 16.e division.

Girot (✠ O. ✲, chevalier de l'ordre de St.-Ferdinand d'Espagne de 2.e classe), chef de bataillon, sous-chef d'état-major.

De Burgat, ✠ ✲,
Bonjouan de Lavarenne, ✠ ✲,
Despinoy, ch. de St.-Ferdinand de 1.re cl.,
Patau, ✲, id.
} capitaines au corps royal d'état-major.

Première subdivision.

M. le baron Gougeon (✠ C. ✲, chevalier de 1.re classe de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, chevalier de l'ordre de St.-Ferdinand de 4.e classe), maréchal-de-camp, commandant le département.

Ducamp, capitaine, aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Le vicomte Dejean (✠ C. ✲), maréchal-de-camp, commandant de place.

Cassard (✠ O. ✲), lieutenant-colonel, major de place.

Campbell, ✠,
Dupuy de Dienne, ✠,
Julliot de Rouvrelle, ✲,
Guiot, ✠ ✲,
Picot, ✠ ✲,
} capitaines, adjudans de place.

Durand, ✲, secrétaire-archiviste.

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Le baron Lebon (✠ O. ✲), lieutenant-colonel, commandant de la citadelle.

Lemaitre, ✲, capitaine, adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES.

M. le marquis Odart de Rilly (✠ O. ✲), colonel, commandant de place.

ilippi, capitaine,
n, ✲, id.
ie, lieutenant,
rt, id.
} adjudans de place.
d, lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

ris, ✲ ✲, colonel, commandant de place.
nan, ✲, capitaine,
is, lieutenant,
✲, lieutenant,
} adjudans de place.
lieutenant, secrétaire-archiviste.
el de la Charbonnelais, ✲, lieutenant, commandant le Louis.

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

valier Rochelle de Brécy, ✲ ✲, colonel, commandant place.
✲ ✲, capitaine,
en, ✲, lieutenant,
tie, ✲, lieutenant,
} adjudans de place.
secrétaire-archiviste.
d, capitaine, commandant le fort de Scarpe.

PLACE DE CAMBRAI.

on de Charlus (✲ O. ✲), colonel, commandant de place.
al, ✲, capitaine,
lieutenant,
} adjudans de place.
et, secrétaire-archiviste.

PLACE DE MAUBEUGE.

nce de Santa-Croce (✲ C. ✲), colonel, commandant de e.
l, ✲, capitaine,
de Saint-Génis, ✲, lieutenant,
} adjudans de place.
, secrétaire-archiviste.

PLACE DE CONDÉ.

(O. ✲), lieutenant-colonel, commandant de place.
ie, ✲ ✲, lieutenant, adjudant de place.
re, secrétaire-archiviste.

PLACE DU QUESNOY.

MM.

Le vicomte de Beauregard (✠ O. ✠), lieutenant-colonel, commandant de place.
Delattre, ✠, lieutenant, adjudant de place.
Boutin, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE D'AVESNES.

MM.

Ponssot, ✠, chef de bataillon, commandant de place.
Wery, ✠, lieutenant, adjudant de place.
Mirande, secrétaire-archiviste.

PLACE DE LANDRECIES.

MM.

Le comte de Couronnel, ✠, chef de bataillon, commandant de place.
Domengie, lieutenant, adjudant de place.
Malon, secrétaire-archiviste.

PLACE DE BOUCHAIN.

MM.

Le baron Lecler-Durivaud, ✠ ✠, lieutenant-colonel, commandant de place.
Mayeur, ✠, lieutenant, adjudant de place.
Lenain, ✠, lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

MM.

Lesbros, ✠ ✠, lieutenant-colonel, commandant de place.
De Mesmay, ✠, capitaine, adjudant de place.
Deluchy, lieutenant, commandant le fort Français.

PLACE DE GRAVELINES.

MM.

Le baron Royer de St.-Julien (✠ O. ✠), chef de bataillon, commandant de place.
Mathiot, ✠, capitaine, adjudant de place.
Croisier, secrétaire-archiviste.

ARTILLERIE.

ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Le maréchal-de-camp Filhiol, baron de Camas (✠ C. ✠), commandant l'école d'artillerie.
Gosse de Serlay (✠ O. ✠), lieutenant-colonel.

capitaine, aide-de-camp du général commandant.
Louis, ✲, professeur de mathématiques.
, Charles, professeur de dessin.
ın, Joseph, répétiteur de mathématiques.
y, Jean-Ferdinand, garde d'artillerie.
l, Jean, garde d'artillerie.
ger, Quentin, maître artificier.

FONDERIE.

ıssoy, ✲ ✲, chef de bataillon, directeur.
— Noizet de St.-Paul, — Rabaïoye, — Varin, — Gaillard,
taines.
gnies, ✲, capitaine, régisseur.
contrôleur.
rt, trésorier.
t, contrôleur-adjoint.

MANUFACTURE ROYALE D'ARMES DE MAUBEUGE.

t de Poncharra (✲ O. ✲), chef de bataillon, directeur de
ıanufacture royale d'armes.
ver, sous-directeur.
t de Gourville, régisseur.
ıer de la Veronerie,
c,
ɔeaux,
a,
ıont,
uignon,
} capitaines d'artillerie.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

eu (✲ O. ✲), colonel, directeur,
t (✲ O. ✲), chef de bataillon,
, capitaine,
inia, capitaine,
} à Lille.
t (✲ O. ✲), chef de bataillon, à Dunkerque.
y, capitaine, à Bergues.

DIRECTION DE DOUAI.

t (✲ O. ✲), colonel, directeur,
dre (✲ O. ✲), lieut.-col., sous-dir.,
nt, ✲, — Brun, — Bertin, — Chapuis,
Moricourt, — Jarry, capitaines,
} à Douai.

MM.

Barré, ✠ ✲, chef de bataillon,
Henon, ✠ ✲, capitaine, } à Cambrai.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.

Bergier, ✠ ✲, colonel, directeur,
De Villarsy, ✠ ✲, chef de bat., sous-dir.,
Yernaut, capitaine, } à Valencienne

Anselin, capitaine-commandant, à Maubeuge.

Lambert (✠ O. ✲), chef de bataillon,
Perrin, ✲, capitaine, } à Condé.

Fraissignes, ✠ ✲, capitaine, à Avesnes.
Girard, ✠ ✲, capitaine, au Quesnoy.
Maucherat de Longpré, capitaine, à Bouchain.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

MM.

Daullé (✠ O. ✲), colonel, directeur des fortifications.
Répécaud (✠ O. ✲), chevalier de 2.e classe de l'ordre roy militaire de St.-Ferdinand d'Espagne, lieutenant-colo ingénieur en chef.
Bergère (O. ✲), capitaine en premier de l'état-major du gé
Daigremont, capitaine en second.
Pottier, id.
Fuchsamberg, id.
Schoelcher, id.

PLACE DE DOUAI.

MM.

Plazanet (✠ O. ✲), chef de bataillon, commandant du gé
Lecamus,
Crestin,
Brochier, } capitaines.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

Guillemain, ✠ ✲, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Charon,
Pastey, ✲,
Gaullier, } capitaines.

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Paris, ✠ ✲, capitaine, ingénieur en chef.
Jourdain, capitaine en second.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Sorel, ✠, capitaine.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.

Michaud (✠ O. ✲), lieutenant-colonel, commandant du génie.
Pichot, ✲,
Lelièvre, } capitaines.
Dessin, }

PLACE DE BERGUES.

M. Honoré, ✠ ✲, capitaine.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Gageot, ✲, capitaine.

DIRECTION DE CAMBRAI.

M. de Cossigny (✠ O. ✲), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Foucault, ✠ ✲, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Leroux Douville, ✲,
Challaye, } capitaines.
Bureaux de Pusy, }

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Jeulain, ✠ ✲, chef de bataillon.
Vallenet,
Noizet de St.-Paul, } capitaines.

POUDRES ET SALPÊTRES.

LILLE.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

M. Mallet, commissaire pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, résidant à la raffinerie.
M. Dupré, ✲, capitaine d'artillerie, inspecteur de la raffinerie et y résidant.

Salpêtriers du département du Nord.

MM.

Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille.
Veuve Thiebaut, à Cambrai, pour les cantons de Cambrai, Marcoing, Carnières et Clary.
Lefebvre, à Valenciennes, pour les cantons de Valenciennes, Bouchain et du Quesnoy.
Veuve Thiebaut, à Douai, pour les cantons de Douai et Orchies.
Moulan-Hubert, à Seclin, pour les cantons de Seclin, Pont-à-Marcq et Cysoing.
Lenoble, à La Bassée.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.

Le baron Lebarbier de Tinan (✠ C. ✲), intendant, } à Lille.
Bénard (✠ O. ✲), sous-intendant, } à Lille.
Roch, ✲, sous-intendant, } à Lille.
De la Martelière, adjoint, } à Lille.
Armand, ✠ ✲, sous-intendant, } à Douai.
Dubois, adjoint, } à Douai.
Behaghel, ✲, sous-intendant, à Maubeuge.
Defarge, sous-intendant, à Valenciennes.
Gilbert, ✠ ✲, sous-intendant, à Dunkerque.
Pety, ✠ ✲, sous-intendant, à Cambrai.

PLACE DE LILLE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Vaidy, ✲, médecin en chef, premier professeur, } à Lille.
De Chamberet, ✲, médecin ordinaire, 2.e professeur, } à Lille.
Jeauffret, médecin adjoint aux professeurs, } à Lille.
Fabre (O. ✲), chirurgien en chef, premier professeur, } à Lille.
Léonard, ✲, chirurgien-major, deuxième professeur, } à Lille.
Soudan, chirurgien démonstrateur, } à Lille.
Charpentier, ✲, pharmacien en chef, 1.er professeur, } à Lille.
Lacarterie, pharmacien aide-major, 2.e professeur, } à Lille.
Fée, pharmacien aide-major, démonstrateur, } à Lille.
Lefebure, pharmacien-major, chargé du dépôt des médicamens, } à Lille.

Officiers d'administration.

MM.
Léo, officier comptable.
Vanheddeghem, adjudant d'administration de première classe.
Candelé, idem.
Dareix, idem.
Dourlen, adjudant d'administration de deuxième classe,
Lecorbeiller, idem.
Thibault, sous-adjudant.
Pique, idem.

Magasin principal des hôpitaux militaires.

MM.
Fornier, garde-magasin principal, } à Lille.
Corroyé, aide-garde-magasin, }

Magasin de campement et d'habillement.

MM.
Allais, garde-magasin, } à Lille.
Fondard, aide-garde-magasin, }

Service des subsistances militaires.

MM.
Bourquenot, ✻, directeur, }
Moguez, commis de première classe, }
Huet de Guerville, commis de troisième classe, } à Lille.
De Clebsattel, idem, }
Alquié, agent comptable des vivres, }

Service des fourrages.

M. Escher, agent comptable, à Lille.

Service du chauffage.

M. Falque, agent en chef.

Service des lits militaires.

MM.
Salavie, directeur divisionnaire.
Paquin fils, garde-magasin.

Service des transports de la guerre.

M. Champon, agent principal et préposé.

Service des convois militaires.

M. Mallebrancq, agent en chef.

PLACE DE DUNKERQUE. — **Hôpital militaire.**

Officiers de santé.

MM.

Angelot, médecin,
Delherbe, ✲, chirurgien-major,
Ollagnier, pharmacien-major,
Vignard, chirurgien aide-major,
Cogez, pharmacien aide-major,
} **à Dunkerque.**

Officiers d'administration.

MM.

Aubugeois, officier comptable,
Raffron, adjudant d'administr. de 1.re classe,
Pelletier, sous-adjudant d'administration,
Disetter, aumônier,
} **à Dunkerque.**

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Peysson, médecin,
Gibassier, chirurgien,
Lefebvre, aide-major,
Beaucamps, pharmacien-major,
Redouin, aide-major,
} **à Cambrai.**

Officiers d'administration.

MM.

Darcy, officier comptable,
Fellier, adjudant d'administration,
Jonde, sous-adjudant,
Dor, sous-adjudant,
De Roizel, aumônier,
} à Cambrai.

Service des vivres-pain.

M. Desgruseillier, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Denniée, garde-magasin.

Service des convois militaires.

M. Brée, préposé.

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital militaire.

MM.
Pinel, médecin en chef,
Révillon, chirurgien-major,
Aulanier, pharmacien-major,
Fichet, agent comptable,
Bisiaux, agent comptable des vivres-pain et fourrages,
Serre, garde-magasin des lits militaires,
} à Maubeuge.

GENDARMERIE ROYALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.

Les officiers de cette arme employés dans le département, sont:

MM.
Pinel, ✠ ✻, chef d'escadron, à Lille.
Carré, lieutenant-trésorier, à Lille.
Delfosse, lieutenant, à Dunkerque.
Janssens, lieutenant, à Hazebrouck.
Saulnier, lieutenant, à Lille.
De Corbie, lieutenant, à Cambrai.
Hamon, lieutenant, à Avesnes.
Daigremont, sous-lieutenant, à Douai.
Pomme, lieutenant, à Valenciennes.

Nous avons indiqué dans l'Annuaire de 1829, page 128, les localités dans lesquelles sont placées les brigades qui composent la compagnie du Nord.

MARINE.

ÉTAT NOMINATIF des officiers civils et militaires et autres agens du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

PORT DE DUNKERQUE.

MM.
Angebert, ✠, commissaire de la marine de première classe, chef maritime au port et sous-arrondissement de Dunkerque.
Trudin, commis principal de la marine, préposé aux revues, armemens et inscription.
Descroix, commis principal de la marine, chargé de l'inspection.
Deherrypon, commis principal de la marine, préposé aux approvisionnemens et fonds.

MM.

Crispin, commis ordinaire de la marine de 1.re classe, aux revues, armemens et inscription.
Hermel, idem, à l'inspection.
Margat, idem, aux revues, armemens et inscription.
Martin, idem, idem.
Quiquet, commis ordinaire de la marine de deuxième classe, chef du secrétariat de M. le chef maritime et secrétaire du conseil d'administration.
Larmet, syndic des marins.
Zandyck, médecin de l'hôpital civil, à Dunkerque, chargé du service de santé de la marine.
Cordier, ✲, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées du département du Nord, chargé de la surveillance des constructions hydrauliques de la marine.
Bosquillon, ✲, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service des constructions hydrauliques de la marine, à Dunkerque.
Piquet, garde-magasin, chargé du service des subsistances de la marine.
Petit-Genet, ✲, professeur d'hydrographie.
Kesner, ✲, receveur particulier des finances, chargé de payer les dépenses de la marine.
Gallet, trésorier des invalides de la marine.
Munier, sous-lieutenant, commandant la gendarmerie maritime du sous-arrondissement de Dunkerque.

Officiers de port de commerce.

MM.

Marbaisse, capitaine de première classe.
Dupays, capitaine de deuxième classe.

PORT DE GRAVELINES.

MM.

Angois, préposé de l'inscription maritime.
Lavallée, syndic des marins.
Torris, préposé du trésorier des invalides de la marine.

ASSOCIATION PATERNELLE

DES CHEVALIERS DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE St.-LOUIS.

Comité central du département.

M. le baron de Rottembourg (G. C. ✲ ✠, etc.), président.

MM.

Le comte d'Hespel, ✠ ✲,
Lebon (✠ O. ✲),
Vanzeller, ✠,
Fouan, ✠ ✲, commandant le 2.e bataillon de grenadiers de la garde nationale de Lille, secrét.re,
N....., trésorier,
} membres.

Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.

De Céris, ✠ ✲, colonel, commandant de place, président.
Gilbert, ✠ ✲, sous-intendant militaire,
Angebert, ✠, commissaire de marine,
Michaud (✠ O. ✲), chef de bataillon du génie,
Thévenet (✠ O. ✲), maréchal-de-camp, secrétaire-trésorier,
} membres.

Comité de l'arrondissement de Douai.

MM.

Le chevalier de Brécy, ✠, colonel, commandant de place, président.
Le baron de Camas (✠ C. ✲), maréchal-de-camp, vice-président.
Defaulx, colonel de la garde nationale,
Le vicomte de Cugnac,
Dubois, sous-intendant militaire, trésorier,
Plazanet, chef de bataillon du génie, secrétaire,
Le chevalier Dambrines d'Esquerchin, ✠,
Armand, sous-intendant militaire, ✠ ✲,
} membres.

Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.

Le baron de Charlus (✠ O. ✲), commandant de place, président.
D'Hermy, capitaine d'infanterie, secrétaire,
De Lasalle, capitaine, trésorier,
} membres.

Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.

De Préseau, ✠ ✲, ancien capitaine de cavalerie, président.
Ponsot, ✠, lieutenant de Roi,
De Veilhau, ✠ ✲, capitaine du génie, secrétaire-trésorier,
} membres.

CULTES.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissemens de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques Israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Saint-Omer, de Tournai, d'Ypres et de Liège.

Le département forme seul aujourd'hui un diocèse, dont le siége est à Cambrai, et qui est suffragant de l'archévêché de Paris.

Evêque, M. le baron Louis Belmas (O. ✻).

Vicaires-généraux, MM. Servois, — Saint-Leger.

Secrétariat de l'évêché, MM. de Muyssart, secrétaire-général; — Filhol, chanoine, secrétaire; — Duprez, pro-secrétaire.

Jours d'audience de Mgr. l'évêque: les mardi et jeudi de chaque semaine, de dix heures à midi.

Le secrétariat de l'évêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis quatre heures jusqu'à six.

Chanoines titulaires, MM. Algan, — Lely, — Lescut, — Evrard, — Lalou, — Goulard, — Filhol, — Dordain, — Bonce, — De Muyssart.

Chanoines honoraires, MM. Carion, — Plaisant du Chateau, — Reynaud.

Séminaire diocésain.

Membres du bureau.

Mgr. l'évêque, président.
MM. St. Léger.
Dordain.
De Muyssart.
Laloux.
Aernout.
Durot.
Supérieur, M. Laloux.
Econome, M. Durot.

Professeurs.

MM. Delautre.
Leleu.
Possoz.
Vandeville.
Herrengt.

Nombre d'élèves, 320.

Ecole secondaire ecclésiastique.

Les membres du bureau sont les mêmes que ceux du séminaire du diocèse.

Nombre d'élèves, 130.

Supérieur, M. Aernout.

Professeurs.

MM. Joveniaux.
Chretien.
Gadenne.
Courtecuisse.

Maître d'études, M. Roussel.

DÉCANATS.

Le diocèse de Cambrai est divisé en neuf grands décanats qui ont la même circonscription que les arrondissemens de sous-préfecture, sauf les arrondissemens de Lille et d'Avesnes qui, à cause de leur étendue et du grand nombre de communes, forment chacun deux grands décanats.

Les neuf grands décanats sont divisés en soixante-un décanats ou cures dont l'arrondissement est le même que celui des justices de paix et qui ont pour chefs-lieux ceux des cantons, à l'exception des six décanats suivans :

Canton d'Hazebrouck-Sud, chef-lieu de cure, Morbecque.
——— de Cysoing, ——— Templeuve.
——— de Pont-à-Marcq, ——— Mons-en-Pév.
——— de S.t-Amand (riv. g.) ——— Lecelles.
——— d'Avesnes-Sud, ——— Etrœungt.
——— du Quesnoy-Ouest, ——— Gommegnies.

Ces soixante-une cures sont elles-mêmes divisées en cinq cents succursales, en vertu du décret du 30 septembre 1807 et de la démarcation concertée entre Mgr. l'évêque et l'autorité administrative.

GRANDS-DOYENS.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Palmaert, doyen-curé de Saint-Éloi, à Dunkerque.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Revel, doyen-curé de Saint-Vaast, à Bailleul.

Arrondissement de Lille, 1.re section. — M. Wicart, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille.

Arrondissement de Lille, 2.e section. — M. Roussel, doyen-curé de Roubaix.

Arrondissement de Cambrai. — M. Lewille, doyen-curé de Notre-Dame, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes, 1.re section. — M. Semaille, doyen-curé d'Avesnes.

Arrondissement d'Avesnes, 2.e section. — M. Bevenot, doyen-curé de Maubeuge.

Arrondissement de Douai. — M. Levesque, doyen-curé de Saint-Jacques, à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. — M. Meurice, doyen-curé de Saint-Géry, à Valenciennes.

DOYENS-CURÉS.

Bergues, M. Vandeputte.
Bourbourg, M. Dedecker.
Dunkerque, Saint-Éloi, M. Palmaert.
——— St.-Jean-Baptiste, M. Stoveu.
Gravelines, M. Janssoone.
Hondschoote, M. Vandenbussche.
Wormhoudt, M. Dumoulin.
Bailleul, St.-Amand, M. Masselis.
——— St.-Vaast, M. Revel.
Cassel, M. Vantroyen.
Hazebrouck, M. Debreyne.
Merville, M. Hannotte.
Morbecque, M. Berton.
Steenwoorde, M. Piel.
Armentières, M. Leclercq.
Bassée (La), M. Gérin.
Haubourdin, M. Bellain.
Lannoy, M. Dumez.
Lille, St.-André, M. Heroguer.
—— Ste.-Catherine, M. Wicart.
—— St.-Étienne, M. Lefebvre.
—— La Magdeleine, M. Bézu.
—— St.-Maur, M. Deleruyelle.
—— Saint-Sauveur, M. Lecœuvre.
Mons-en-Pévèle, M. Ghemar.
Quesnoy-s.-Deûle, M. Hurtrez.
Roubaix, M. Roussel.
Seclin, M. Delaux.
Templeuve, M. Desrumaux.
Tourcoing, Saint-Christophe, M. Deregnaucourt.
——— St.-Éloi, M. Philippe.
Cambrai, N.-D., M. Lewille.
——— St.-Géry, M. Lengle.
Carnières, M. Lancel.
Catteau (le), M. Delabre.
Clary, M. Maréchal.
Gommegnies, M. Lescuyer.
Marcoing, M. Quentin.
Solesmes, M. Delcroix.
Avesnes, M. Semaille.
Bavay, M. Tilmant.
Berlaimont, M. Fournier.
Étrœungt, M. Michel.
Landrecies, M. Desmoutiers.
Maubeuge, M. Bevenot.
Quesnoy (le), M. Tilmant.
Solre-le-Château, M. Gérard.
Trélon, M. Duhot.
Arleux, M. Pitoux.
Douai, Notre-Dame, M. Flory.
——— St.-Pierre, M. Rousseau.
——— St.-Jacques, M. Levesque.
Marchiennes, M. Messager.
Orchies, M. Carpentier.
Bouchain, M. Caron.
Condé, M. Bury.
Lecelles, M. Lahaye.

mand, M. Vanaigue.	Valencien. N.-D., M. Delannoy.
iennes, Saint-Nicolas, Mazure.	——— Saint-Géry, M. Meurice.

2. Les noms de MM. les desservans sont indiqués dans le 1 statistique qui se trouve à la fin du volume.

GRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

ction. — *Communautés dépendant d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

ieu a g^{on}	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
...	Lille (Hospice-Général).	Sœurs de la Charité ..	Soin des vieill. et enf.
...	Lille (h. des V.-H. et B.).	Idem.....	Idem.
...	Lille (h. de Stappaerts).	Idem.....	Soin des enfans.
...	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
...	Lille.....	Sœurs du Bon-Secours.	Soin des mal. en ville.
on.	Lille.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Inst. des jeunes filles p.
...	Lille.....	Cheriottes.....	Soin des mal. en ville.
...	Roubaix (hospice)....	Sœurs de l'Enf. Jésus.	Soin des vieillards.
...	Seclin.....	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
...	Bourbourg (hospice)...	Sœurs de l'Enf. Jésus.	Soin des v. et inst. des j. f.
...	Bailleul (idem).....	Idem.....	Soin des vieillards
...	Cambrai (Hospice-Gén.)	Sœurs de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
...	Cambrai (secours à dom.)	Idem.....	Idem.
es..	Anor.....	Sœurs de Ste-Thérèse.	Instr des jeunes filles.
es..	Bavay.....	Idem.....	Idem.
es..	Landrecies.....	Idem.....	Idem
es..	Maubeuge (hospice)...	Idem.....	Soin des malades.
es..	Wignehies.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.

2.e section. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOMS de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Dunkerque	Pénitentes récollectines	Instruction des jeunes filles.
Dunkerque	Hospit. de la mis. de Jésus	»
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Clairisses anglaises	Idem.
Gravelines	Sœurs de la Providence	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Cassel	Filles de l'Enfant Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Estaires	Sœurs bénédictines	Idem.
Lille (hôp. St.-Sauveur)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soin des vieilles femmes.
Lille	Filles de Sainte-Thérèse	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Ursulines	Idem.
Lille	Sœurs de l'Enfant Jésus	Idem.
Lille	Sœurs carmélites	Idem.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de S.t-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Sœurs carmélites	»
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de S.t-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de charité	Idem.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai (hosp. St.-Julien)	Sœurs de l'ordre de S.t-Aug.	Soin des malades.
Cambrai (hosp. Vanderb.)	Sœurs de Sainte-Agnès	Soin des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Catteau	Sœurs de la comp. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	»	Soin des malades.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Thér.	Instr. des jeunes filles pauvr.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Douai	Sœurs carmélites	Enseign.t gr. des j. filles p.
Orchies (hospice)	Sœurs de l'ordre de S.t-Aug.	Soin des vieillards et des m.
Valenciennes	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre de personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales ; mais il existe trois oratoires à Lille, Quiévy et Walincourt.

Pasteurs, MM. de Félice, à Lille; — Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy; — Larchévêque, à Walincourt.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Les Juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Rabbin, M. Joseph Isaac.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de Cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par S. Exc. le grand-maître, parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie. Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des colléges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers, chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

Une ordonnance du Roi du 26 mars 1829 a prescrit plusieurs modifications dans l'organisation des établissemens d'instruction publique. Voici les principales dispositions de cette ordonnance:

Les professeurs et maîtres d'études des colléges royaux et les régens des colléges communaux, sont nommés par le grand-maître de l'Université.

Le nombre des maîtres d'études dans les colléges royaux sera fixé de manière à ce qu'il y en ait au moins un pour vingt-cinq élèves.

Les proviseurs et les censeurs des colléges royaux devront être licenciés, soit dans la faculté des sciences, soit dans celle des lettres.

Nul ne pourra remplir, même provisoirement, les fonctions de maître d'étude, s'il n'est promu au grade de bachelier-ès-lettres.

Des réglemens universitaires prescriront les mesures nécessaires, 1.° pour que l'étude des langues vivantes, eu égard aux besoins des localités, fasse partie de l'enseignement dans les colléges royaux, 2.° pour que, dans ces colléges, l'étude de l'histoire ne se termine que dans la classe de rhétorique, 3.° pour que la philosophie soit enseignée en français.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend, dans son arrondissement, les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

Fonctionnaires de l'académie.

MM.	MM.
Martineaud, recteur.	Landon, inspecteur.
Caillat, inspecteur.	Chatain, secrétaire.

Membres du conseil académique.

MM.

Martineaud, recteur.
Deforest de Quartdeville (O. ✲), 1.er président de la cour royale.
N....
Becquet de Mégille, ✲, sous-préfet.
Lambert, ✲, avocat général.
Leroux de Bretagne, conseiller à la cour royale.
De Warenghien, ✲, maire.
Caillat, inspecteur.
Landon, id.
Vinay, professeur au collége royal, officier de l'Université.
Delétoile, professeur de philosophie, id.
Jeannet, professeur de rhétorique, id.

Commission d'examen pour le baccalauréat-ès-lettres.

MM.

L'abbé Vinay, proviseur, officier de l'Université.
Devallée, censeur des études, id.
Delétoile, professeur de philosophie, id.
Jeannet, professeur de rhétorique, id.
Avignon, professeur de sciences physiques, id.
Chenou, professeur de mathématiques spéciales, id.

COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

MM.
L'abbé Vinay, proviseur.
Devallée, censeur.

MM.
Lazera, aumônier.
Campion, économe.

Sciences.

MM.
Delétoile, prof. de philosoph.
Mallet, professeur d'histoire.
Avignon, prof. de scienc. phys.
Chenou, prof. de math. spéc.
Warmé, prof. de math. élém.
Maugin, prof. d'histoire nat.
De Lestang, pr. de lang. angl.
Wallez, prof. de dessin.
Carrière, prof. d'écriture.

Lettres et langues anciennes.

MM.
Jeannet, prof. de rhétorique.
Delage, prof. de seconde.
Rara, prof. de troisième.
Cadart, prof. de quatrième.
Duflos, prof. de cinquième.
Lingrand, prof. de sixième.
Régulier, prof. de septième.
Clochet, prof. de huitième.

Maîtres d'étude.

MM. Lefranc, Boutoille, Sueur, Thomassin, Manessier, Desprès, Ortille.

Médecin, M. Foulon. — Chirurgien, M. Maugin.

Nombre d'élèves : boursiers royaux, 48 ; boursiers communaux, 29 ; pensionnaires libres, 80 ; externes, 137.

Une ordonnance du Roi du 10 octobre 1829, porte, qu'à compter du 1.er janvier 1830, le nombre d'élèves entretenus aux frais du gouvernement dans chaque collége royal, à pensionnat, sera de 45, dont 10 à bourse entière, 10 à trois quarts de bourse et 25 à demi-pension.

COURS PRÉPARATOIRE ÉTABLI AU COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

Ce cours est destiné à préparer les jeunes gens qui demandent à être admis à l'école royale polytechnique, à l'école spéciale militaire de St.-Cyr, au collége royal de la marine et à l'école royale forestière.

Directeur, M. l'abbé Vinay, proviseur.

MM.
Jeannet, prof. de littérature.
Avignon, prof. de scienc. phys.
Chenou, prof. de math. spéc.
Warmé, prof. de math. élém.

MM.
Delage, professeur d'allemand, d'histoire et de géographie.
Wallez, prof. de dessin.

COLLÉGE COMMUNAL DE LILLE.

MM.
L'abbé Poiret, officier de l'Université, principal.
L'abbé Eloi, sous-principal et aumônier.

Professeurs.

MM.
Macartan, officier d'académie, licencié en médecine, régent de philosophie, physique, chimie et histoire naturelle.
Delezenne, régent de mathém.
Bal, rég. de math. élémentaires.
Descamps, rég. de rhétorique.
Anciaux, régent de seconde.
Avril de St. Firmin, rég. de 3.e

MM.
L'abbé Desmazières, rég. de 4.e; suppléant, M. Broudehoux.
Maignien père, régent de 5.e; suppléant, M. Faucompré.
Broudehoux, régent de 6.e; suppléant, M. Théry.
Faucompré, régent de 7.e; suppléant, M. Pochet.

Maîtres d'étude.

MM. Raviez, Deneckre, Anciaux jeune.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 50; externes, 230.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

M. Rosin, principal.

Professeurs.

MM.
Jacquerye, régent de math.
Rosin, rég. de seconde et 3.e
Chatain, régent de 4.e et 5.e

MM.
Lefebvre, régent de 6.e
Hacot, régent de 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 20; externes, 49.

COLLÉGE COMMUNAL DE TOURCOING.

M. Flageolet, principal.

Professeurs.

MM.
Thomas, rég. de seconde et 3.e
Moguez, rég. de 4.e et 5.e

MM.
Prouvost, régent de 6.e et 7.e
Chanvan, régent de mathém.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 55; externes, 42.

COLLÉGE COMMUNAL DE BERGUES.

M. l'abbé Devin, principal.

Professeurs.

MM.
Joly, régent de 3.e
Bomart, régent de 4.e

MM.
L'abbé Devin, rég. de 5.e et 6.e
Gruson, régent de 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 34; externes, 34.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

M. Gobert, principal.

Professeurs.

MM. Warin, régent de 6.e — Carlier, régent de 7.e

Ce collége n'est formé que depuis le 1.er novembre 1829.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

M. Coache, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Coache, régent de mathémat.	Coache, régent de 4.e
Debuschère, rég. de math. él.	Robert, régent de 5.e et 6.e
Boone, rég. de seconde et 3.e	Serreboo, régent de 7.e

Nombre d'élèves : 103 externes.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

M. Verdel, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Verdel, rég. de seconde et 3.e	Wallé, régent de 6.e
Froissart, rég. de 4.e et 5.e	Lenglebert, régent de 7.e

Nombre d'élèves : 8 pensionnaires ; 37 externes.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

M. Boone, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Boone, régent de 4.e et 5.e	Deroo, régent de 7.e
Bachelet, régent de 6.e	Bachelet, régent de mathém.

Nombre d'élèves. — 41 externes.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

M. Ritoit, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Ritoit, régent de 3.e et 4.e	Bailleul, régent de 7.e
Kien, régent de 5.e et 6.e	

Nombre d'élèves. — 5 pensionnaires ; 39 externes.

COLLÈGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

M. l'abbé Duhem, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Gourdin, rég. de mathématiq.	Bouchez, rég. de 4.e
Bouzeran, rég. de rhétorique.	Angouard, rég. de 5.e
Foisset, rég. de seconde.	Prévost, rég. de 6.e
Fliniaux, rég. de 3.e	Cousin, rég. de 7.e

Nombre d'élèves. — 14 pensionnaires ; 183 externes.

COLLÈGE COMMUNAL DU CATTEAU.

M. l'abbé Tuboise, principal.

Professeurs.

MM.
Bourlet, rég. de 3.e et 4.e
L'abbé Tuboise, rég. de 5.e et 6.e
Nombre d'élèves. — 37 externes.

COLLÈGE COMMUNAL D'AVESNES.

M. Joly, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Joly, rég. de 3.e et 4.e	Desprès, rég. de 9.e et des classes élémentaires.
Damery, rég. de 5.e et 6.e	
Brunnin, rég. de 7.e et 8.e	

Nombre d'élèves. — 20 pensionnaires ; 56 externes.

COLLÈGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

M. Fournier, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Maignien, rég. de rhétorique.	Duwez, rég. de 5.e et 6.e
Fournier, rég. de seconde.	Defrance, rég. de mathémat.
Duchatelet, rég. de 3.e et 4.e	

Nombre d'élèves. — 28 pensionnaires ; 40 externes.

COLLÈGE COMMUNAL DU QUESNOY.

M. Nimal, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Nimal, rég. de seconde et 3.e	N...., rég. de 6.e et 7.e
Cailleau, rég. de 4.e et 5.e	

Nombre d'élèves. — 7 pensionnaires ; 35 externes.

COLLÈGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

M. Dardenne, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Rouge, rég. de philosophie.	Dereux, rég. de 4.e
Charles, rég. de mathématiq.	Martin, rég. de 5.e ; suppléant, M. Faverot.
Cordival, rég. de rhétorique.	Faverot, rég. de 6.e ; suppléant, M. Lempereur.
Gourdin, rég. de seconde.	
Gambart, rég. de 3.e	

Nombre d'élèves. — 46 pensionnaires ; 93 externes.

COLLÈGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

M. Boutoille, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Boutoille, rég. de seconde et 3.e	Dissaux, rég. de 6.e et 7.e
Doutriaux, rég. de 4.e et 5.e	

Nombre d'élèves. — 5 pensionnaires ; 55 externes.

CHEFS D'INSTITUTION.

A Lille, M. Gachet, 60 élèves.
A Esquermes, M. Derode, 50 élèves.
A Walincourt, M. Delebarre, 12 élèves.
A Douai, M. Boulanger, 70 élèves.
A Anzin, M. Lecasse, 37 élèves.

MAÎTRES DE PENSION.

A Dunkerque, M. Desylva, 30 élèves.
A Lille, MM. Boyce, 23 élèves. — Delattre, 63 élèves. — Hebbelynck, 52 élèves. — Maignien, 6 élèves. — Mullié, 40 élèves. — Paradis, 20 élèves.
A Haubourdin, M. Perriquet, 20 élèves.
A La Bassée, M. Bochart, 12 élèves.
A Roubaix, M. Collas, 30 élèves.

A Cambrai, MM. Fliniaux, 55 élèves. — Pavo, 30 élèves. — Pagniez, 30 élèves. — Farez, 40 élèves.

A Landrecies, M. Courboulis, 25 élèves.

A Douai, MM. Chemet, 65 élèves. — Bilhaut, 45 élèves. — Laoust, 35 élèves.

A Valenciennes, MM. Dufour, 22 élèves. — Moneuse, 40 élèves. — Maniette, 45 élèves.

Écoles destinées à l'éducation commerciale et industrielle.

A Lille, MM. Gachet, 15 élèves. — Mullié, 17 élèves. — Hebbelynck, 14 élèves.. — Delattre, 16 élèves.

A Cambrai, MM. Farez et Cambrai, 20 élèves.

A Douai, M. Boulanger, ... élèves.

Ces écoles sont établies en vertu des dispositions suivantes de l'ordonnance royale du 26 mars 1829 :

Tout chef d'institution ou maître de pension pourra joindre à l'enseignement ordinaire le genre d'instruction qui convient plus particulièrement aux professions industrielles et manufacturières.

Il pourra aussi se borner à cette dernière espèce d'enseignement.

Les élèves qui suivront les cours spécialement destinés aux professions industrielles et manufacturières seront dispensés de suivre les classes des collèges, soit royaux, soit communaux.

Écoles d'enseignement suivant la méthode de Jacotot.

A Dunkerque, M. Herpreck, 15 élèves.

A Lille, M. Gachet, 25 élèves.

A Cambrai, MM. Farez et Cambrai, 20 élèves.

A Valenciennes, M. Maniette, 30 élèves.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Pensionnats de demoiselles.

A Dunkerque, M.elle Camus, 26 élèves. — M.me Herrewyn, 40 élèves. — M.elle Gallois, 10 élèves.

A Bergues, M.me Journet, 60 élèves.

A Steenwoorde, M.elle Levavasseur, 30 élèves.

A Lille, la congrégation des sœurs Franciscaines, 90 élèves. — les dames du Sacré-Cœur, 74 élèves. — M.elles Crueq, 50 élèves. — M.elles Samain, 50 élèves. — M.elle Bouvier, 35 élèves. — M.mes Comère et Mairesse, 70 élèves. — M.elle Faille, 15 élèves. — M.me Lalou, 50 élèves. — M.elle Faucompré, 32 élèves. — M.elle Grauwin, 35 élèves. M.elle Legrand, 41 élèves. — M.elle Masquelez, 24 élèves. — M.elle Luiset, 60 élèves. — M.me Possoz, 30 élèves. — M.elle Empis, 45 élèves.

A Allennes-les-Marais, M.elle Garin, 40 élèves.
A Esquermes, les dames Bernardines, 100 élèves.
A La Bassée, M.elle Dubrulle, 25 élèves.
A Haubourdin, M.elle Legrand, 28 élèves.
A Loos, M.elle Fourrure, 50 élèves.
A Lannoy, M.elle Capron, 50 élèves.
A Roubaix, M.elle Bottin, 85 élèves. — M.elle Hénin, 70 élèves.
A Cambrai, M.me Cambrai (méthode de Jacotot), 50 élèves. — M.me V.e Fliniaux, 25 élèves. — M.elle Cartémont, 48 élèves. — M.elle Morlet, 40 élèves. — M.elle Lefebure, 70 élèves. — M.elle Perriquet, 60 élèves. — M.elle Dupuis, 30 élèves.
A Catillon, M.elle Bertin, 24 élèves.
A Avesnelles, M.me Semaille, 20 élèves.
A Bavay, M.elle Montignies, 33 élèves.
A Landrecies, M.elle Joré, 94 élèves.
A Maroilles, M.elle Midy, 24 élèves.
Au Quesnoy, M.me Moreau, 30 élèves. — M.elle Paradis, 20 élèves. — M.elle Dupont, 20 élèves.
A Douai, M.elle Mairesse, 100 élèves. — M.elle Boudailliez, 60 élèves. — M.elle Durazot, 30 élèves. — M.elle Descarpentries, 45 élèves. — M.elle Debarge, 50 élèves. — Les dames de Flines, 35 pensionnaires et 100 élèves gratuites. — Les sœurs de la Providence, 10 pensionnaires et 300 élèves gratuites.
A Orchies, M.elle Arpin, 50 élèves.
A Beuvrages, M.me Joly, née Mutin, 41 élèves.
A Condé, M.elle Thouesny, 15 élèves.
A Saint-Saulve, M.elle Cathelotte, 25 élèves.
A Valenciennes, les dames Ursulines, 180 élèves, dont 150 gratuites.

Écoles tenues par des frères de la Doctrine Chrétienne.

Une à Dunkerque, six frères, 450 élèves.
Une à Bergues, cinq frères, 310 élèves.
Quatre à Lille, 1,060 élèves.
Une à Tourcoing, trois frères, 200 élèves.
Une à Cambrai, neuf frères, 600 élèves.
Une au Catteau, cinq frères, 300 élèves.
Deux à Douai, huit frères, 380 élèves.
Deux à Valenciennes, six frères, 450 élèves.

Ecoles de garçons d'après la méthode de l'enseignement mutuel.

A Dunkerque, une, 162 élèv.
A Drincham, une, 45 élèves.
A Gravelines, une, 100 élèves.
A Herzeele, une, 100 élèves.
A Berthen, une, 75 élèves.
A Meteren, une, 72 élèves.
A Wallon-Capp., une, 77 élèv.
A Lille, deux, 226 élèves.
A Deûlémont, deux, 140 élèv.
A Genech, une, 116 élèves.
A Halluïn, une, 57 élèves.
A Marcq-en-B., une, 100 élèv.
A Mérignies, une, 101 élèves.
A Mons-en-Bar., une, 35 élèves.
A La Neuville, une, 49 élèves.
A Roncq, une, 92 élèves.
A Cambrai, deux, 167 élèves.
A Caudry, une, 60 élèves.
A Fressies, une, 64 élèves.
A Gouzeaucourt, une, 70 élèv.
A Ribécourt, une, 50 élèves.
A Villers-Plouich, une, 60 élèv.
A Avesnes, deux, 186 élèves.
A Amfroipret, une, 25 élèves.
A Dourlers, une, 56 élèves.
A Ferrière-la-Gr., une, 80 élèv.
A la Flamengrie, une, 14 élèv.
A Jeumont, une, 85 élèves.
A Liessies, une, 75 élèves.
A Maubeuge, une, 90 élèves.
A Villers-sire-Nicole, une, 115 élèves.
A Douai, deux, 185 élèves.
A Aniche, une, 75 élèves.
A Esquerchin, une, 80 élèves.
A Nomain, une, 97 élèves.
A Somain, une, 80 élèves.
A Valenciennes, une, 120 élèv.
A Anzin, deux, 250 élèves.
A St.-Amand, une, 200 élèves.
A Fresnes, une, 186 élèves.
A Hergnies, une, 135 élèves.
A Rombies, une, 30 élèves.
A Vieux-Condé, une, 216 élèv.

Ecoles de filles d'après la méthode de l'enseignement mutuel.

A Dunkerque, une, 165 élèves.
A Lille, une, 25 élèves.
A Halluin, une, 45 élèves.
A Marcq-en-B., une, 80 élèves.
A Roncq, une, 92 élèves.
A Wattrelos, une, 42 élèves.
A Hon-Hergies, une, 15 élèves.
A Douai, une, 45 élèves.
A Nomain, une, 24 élèves.
A Orchies, deux, 44 élèves.
A Somain, une, 75 élèves.

Écoles primaires d'après la méthode de l'enseignement simultané ou de l'enseignement individuel.

Arrond.t de Dunkerque.	Éc. de garçons,	75	—	Éc. de filles,	31
—— d'Hazebrouck.	——	80	—	——	15
—— de Lille.....	——	200	—	——	81
—— de Cambrai...	——	154	—	——	61
—— d'Avesnes.....	——	193	—	——	55
—— de Douai.....	——	95	—	——	52
—— de Valencienn.	——	129	—	——	43

RÉSUMÉ STATISTIQUE.

1	collège royal ayant un nombre d'élèves, de	294
16	collèges communaux	1366
6	institutions particulières	229
21	pensionnats de garçons	728
53	pensionnats de demoiselles	3094
13	écoles de frères de la Doctrine Chrétienne	3750
60	écoles d'enseignement mutuel	5049
1264	écoles d'enseignement individuel ou simultané	69270
Total : 1433	établissemens d'instruction ayant un nombre d'élèves de	83780

Le nombre des enfans de 5 à 14 ans existant dans le département du Nord est approximativement de 169,523, suivant la division établie par nous à l'article de la population. Comparant ce chiffre avec celui qui précède, il en résulte que les enfans qui reçoivent l'instruction sont dans la proportion d'un sur 2.

Toutes les communes du département ne possèdent pas des instituteurs ou des institutrices. Voici le tableau de celles qui ne jouissent point de cet avantage.

	Communes privées d'instituteurs.	Communes privées d'institutrices.
Arrond.t de Dunkerque	4	27
——— d'Hazebrouck	»	43
——— de Lille	15	84
——— de Cambrai	5	81
——— d'Avesnes	8	110
——— de Douai	5	40
——— de Valenciennes	7	51
	44	436

DISTRIBUTION DE MÉDAILLES.

Un arrêté du conseil royal de l'instruction publique, du 7 février 1829, porte qu'il sera distribué dans les diverses académies du royaume des médailles d'encouragement en argent et en bronze, aux instituteurs primaires qui se seront distingués par la meilleure tenue des écoles, les progrès des élèves et la supériorité des méthodes d'enseignement.

En conséquence de ces dispositions, le conseil royal a pris,

dans sa séance du 21 juillet 1829, sur l'avis du conseil académique de Douai, une décision qui a été approuvée par le ministre et qui porte que des médailles et des mentions honorables seront accordées aux instituteurs primaires ci-après désignés ; savoir :

Médailles en argent.

MM.

Buisine, Désiré-Joseph, instituteur primaire, à Lille.
Basselart, Polydore-Nicolas-Joseph, idem, à Villers-sir-Nicole.
Bernard, Hippolyte, idem, à Dunkerque.

Médailles en bronze.

MM.

Dequidt, Louis-Alexandre, instituteur primaire, à Caestre.
Caille, Charles-Désiré, idem, à Mons-en-Barœul.
Lagrange, Louis-Joseph, idem, au Quesnoy.
Hallez, Antoine-Honoré, idem, à Lille.
Beaucertain, Jean-François, idem, à Roubaix.
Dernoncourt, Louis, idem, à la Chapelle-d'Armentières.
Lequisne, Louis-Isidore-Napoléon-Joseph, idem, à Dompierre.

Mentions honorables.

MM.

Les frères des écoles chrétiennes de Cambrai.
Idem, idem du Catteau.

Pour les médailles d'argent précédemment obtenues.

M. Mutuel, Aimable-Jean, instituteur primaire, à Merville.

Pour les médailles en bronze précédemment obtenues.

M. Coupey, Louis-François, instituteur primaire, à Annœullin.

SCIENCES ET ARTS.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

Académie royale de musique, succursale de l'école de chant et de déclamation de Paris.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de S. Exc. le ministre de l'in-

eur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction tuite de la musique.

'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs :ts distingués, dont deux principalement, MM. Franchomme Divoir, aujourd'hui artistes de la capitale, font le plus grand neur à cette institution. Tous les ans, la distribution solen-le des prix est précédée d'un concert, dans lequel les élèves cutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les eurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision n ensemble dont on ne peut faire trop d'éloge.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative ıcée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les mbres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs.

MM.	MM.
maire de Lille (O. ✲), prés.	Legrand fils.
Bernard, ✲, cons. de préf.	Tilloy-Casteleyn.
Formigier de Beaupuy, ✲, a.	Cuvelier, Henri.
croix, ✲, adjoint.	Fremaux, Alexandre.
C.te de Vidampierre, ✠ ✲.	Crespel, Félix.

Secrétaire-caissier, M. Landremont.

Professeurs.

sse de chant, M.me Petit.	Classe de piano, M.me Petit.
ppléante, N....	Suppléante, M.lle Petit.
cl. de solfège, M. Leplus.	Classe d'instrumens à vent, M. Brun-Lavainne.
ppléant, M. Montluisant.	Suppléant, M. Noguer.
cl. de solfège, M. Lavainne.	Cl. de plain-chant, M. Leplus.
ppléant, M. Montluisant.	Suppléant, M. Sélick.

Ecole de dessin.

MM. Liénard, peintre, directeur, — Cadet de Beaupré, pro-seur de dessin et de plastique.

Ecole d'architecture.

M. Leplus, Victor, professeur.

Cours de botanique.

M. Lestiboudois, Thém., docteur en médecine, professeur.

Cours de physique.

M. Delezenne, professeur.

Cours de chimie appliquée aux arts.

M. Kuhlmann, professeur.

DUNKERQUE.

Ecole de mathématiques et d'hydrographie, établie dans les bâtimens du collége et entretenus par la marine.

M. Petitgenet, professeur.

Ecole communale de dessin.

M. Dubuisson, professeur.

Ecole d'architecture.

M. Gravez, professeur.

CAMBRAI.

Ecole de musique.

MM.	M.
Saint-Amans, professeur.	Tronville, professeur.
Delattre, id.	

Académie de dessin.

N...., professeur.

Cours d'anatomie.

N...., professeur.

DOUAI.

Ecole de musique.

MM.	MM.
Ponce, professeur de chant.	Lecomte, prof. de violoncelle.
Ponce, professeur de basson et de hautbois.	Lecomte, prof. de flûte.
Bauduin, pr. de violon et d'alto.	Nourrit fils, prof. de cor.
Bauduin, prof. de clarinette.	Mouton, prof. de solfège.
	Nourrit père, surv. des études.

Ecole de peinture, créée par arrêté de M. le maire, du 23 septembre 1829.

M. Wallez, professeur.

Ecole de dessin.

M. Wallez, professeur; — M. Chevalier, professeur adjoint.

Ecole de modelure.

M. Moreau, professeur.

Ecole d'architecture.

lallet, professeur.

Cours d'anatomie.

oulon, professeur.

Cours de botanique.

oulon, professeur.

Ecole de dessin pour la broderie.

obaut, professeur.

le géométrie et de mécanique appliquées aux arts et à l'industrie.

henou, professeur.

Ecole d'écriture.

arrière, professeur.

VALENCIENNES.

ie de peinture et de sculpture, affiliée à l'académie royale de Paris.

Membres administrateurs.

	MM.
iine de Preux, ✲,	Baudart.
ɛ, président.	Dubois, avocat.
ı de Quenvignies.	Rousseau, géomètre.
, secrétaire perpétuel.	Piérart.
	Perdry, président du tribunal.
Ch.	Benoist aîné, ex-maire.
ier-Arnoux.	Dusart de Thuin.

démie est surveillée alternativement par tous les membres. mois, l'administration tient une séance dans laquelle on ɛ sur les besoins des écoles, d'après les rapports des es surveillans.

Professeurs.

	M.
, professeur de peinture.	Parent-Aubert, professeur d'ar-
de Fieuzal, professeur	chitecture.
ulpture.	

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Il en existe cinq dans le département, savoir : à Lille, Cambrai, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Cette bibliothèque est riche de quatorze à quinze mille volumes, classés avec ordre d'après les cinq grandes divisions bibliographiques généralement suivies : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire. Elle est placée dans un vaste et beau local. Un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du 15.e siècle, les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque de Lille est ouverte tous les jours, les dimanches et vendredis exceptés, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir. Les vacances scholastiques règlent celles de la bibliothèque.

MM. Lafuite, ✠ ✲, bibliothécaire.
Lehoucq, sous-bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

Cette bibliothèque, riche en bons ouvrages et tenue bien en ordre, se compose de plus de vingt-sept mille volumes, dont le catalogue est terminé depuis quelques années.

Bibliothécaire, M. Leglay.
Sous-bibliothécaire, M. Houillon.

Jours d'ouverture : les mardis, jeudis et samedis, de deux à cinq heures du soir en été, et de deux à quatre en hiver.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville, contient environ quatre mille cent volumes, classés avec ordre et dont le catalogue est formé.

Il est ouvert le lundi et le vendredi, depuis deux heures du soir jusqu'à cinq.

Bibliothécaire, M. Vigreux.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

La bibliothèque de Douai ne le cède pas à celle de Lille pour le nombre des ouvrages et pour l'ordre parfait dans lequel ils sont classés. On y compte trente mille ouvrages dont six cents manuscrits. Plusieurs de ces derniers sont regardés comme très-précieux.

Les jours d'ouverture sont les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire, M. Guilmot père.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, quoique moins nombreuse que les précédentes, ne laisse pas d'offrir beaucoup d'intérêt. Les livres qui la composent sont classés dans un ordre exact.

Elle est ouverte les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Conservateur, M. Desars de Brême.
Sous-bibliothécaire, M. Noël.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Bonnier de Layens fils.

LILLE. — *Musée d'histoire naturelle.*

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par la munificence des autorités, le zèle de la société des sciences et les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles données par le Roi.

Ce musée est placé sous la surveillance de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM.	MM.
Macquart, président.	Th. Lestiboudois, doct. en m.
Degland, secrétaire.	Bailly, idem.
Desmazieres, négociant.	Verly fils, architecte.
Charpentier, pharmacien.	

DOUAI.

Le musée de Douai qui n'était, il y a environ vingt ans, qu'un dépôt peu considérable, est devenu, par les dons des amateurs et la munificence des autorités locales, un des plus riches établissemens de ce genre.

Ce musée se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au jardin des plantes de Paris. Il y existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Membres de la commission du musée.

MM.

Becquet de Mégille, ✲, sous-préfet, président honoraire.
De Warenghien, ✲, maire, président.
Potiez-Defroom, commissaire de police, conservateur du musée.
Reytier, docteur en médecine.
Degouves de Nuncques, ✲, conseiller à la cour royale.
Cocqueau, pharmacien.
Quenson, conseiller à la cour royale.
Potier-Valery, adjoint au conservateur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ cent tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

La direction de cet établissement est confiée aux administrateurs de l'académie de peinture et de sculpture.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est

annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, y sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du Roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de cinq mille plantes indigènes et exotiques.

EXPOSITIONS PUBLIQUES DES PRODUITS DES ARTS.

SALON DE DOUAI. — 1829.

La ville de Douai réalise tous les deux ans, à la satisfaction des artistes et des amateurs, l'idée qu'elle a conçue et exécutée la première, entre toutes les villes de France, d'une exposition publique des produits des arts et de l'industrie.

L'année 1829 a vu s'ouvrir à Douai une semblable exposition, plus brillante encore que les précédentes. A peine les sept vastes salles de l'hôtel-de-ville ont-elles pu contenir les nombreux objets exposés. La variété des sujets offrait un spectacle aussi agréable qu'intéressant, qui a attiré pendant deux mois une affluence considérable de curieux dans les salons de la mairie.

La peinture tenait le premier rang à cette exposition, et offrait aux regards du public les productions d'une foule de maîtres distingués. On a remarqué avec plaisir parmi celles-ci, plusieurs belles compositions de M. Serrure, élève de l'école de Lille, notamment un très-beau portrait de M. Hippolyte Bis et un épisode de la guerre des Grecs, dont nous avons parlé dans l'Annuaire de 1829 en rendant compte de l'exposition de Cambrai.

Les tableaux d'histoire étaient peu nombreux au salon de Douai, et cela devait être ; mais parmi ceux qu'on y a déposés, *la résurrection du Tabithe*, par M. Abel de Pujol, est sans contredit le plus éminent. On connaît la manière large, la touche hardie, le coloris vigoureux de ce maître ; toutes ces qualités se retrouvent dans son Tabithe ressuscité, et y sont unies à la plus heureuse disposition. Cette production est destinée à l'église Saint-Pierre.

M. Boisselier a exposé trois vues, parmi lesquelles on a surtout distingué celle de l'ancien château de Nesle, dans le département de l'Aisne, où se trouvent de belles ruines, de beaux

massifs de verdure, des eaux magnifiques et d'une vérité admirable.

Le morceau que l'on a le plus admiré est un tableau de M. Verbouckowen, peintre sans rival pour les scènes rurales et les groupes d'animaux. Il est impossible de rien voir de plus beau, de plus naturel que l'âne, les vaches et le taureau qu'il a groupés près d'un ruisseau dans cette composition pleine de chaleur et de vérité.

Les objets de sculpture étaient peu nombreux. On y a remarqué pourtant un buste du Roi et un autre du général Foy, par M. Bra, statuaire, natif de Douai. Le premier de ces bustes est connu ; il a déjà figuré dans une exposition à Lille ; c'est un ouvrage extrêmement distingué. L'autre joint au mérite d'une parfaite ressemblance, celui d'une exécution hardie et d'une admirable expression.

L'exposition de Douai était fort riche en produits de l'industrie. Parmi les objets particulièrement dignes d'attention, se distinguaient plusieurs cheminées en tôle et fer battu, par MM. Bassée et Delafontaine ; les meubles de bois indigène de M. Franchois ; la colle forte de gélatine d'os, de MM. Castel et Liénard, de Fives, et les tapis de laine de MM. Roussel et Requillard, de Tourcoing.

La distribution des médailles aux artistes qui ont concouru à cette exposition, a eu lieu le 1.er septembre, ainsi qu'il suit :

BEAUX-ARTS.

Médaille d'or. — MM. Bertin, Couder, Robert Lefebvre, de Paris ; Eug. Verbouckowen, de Bruxelles.

Grandes médailles d'argent. — MM. Beaune, Bellangé, Gassies, Ricois, Serrure, de Paris ; Vanregmorter, d'Anvers.

Médailles d'argent. — MM. Adam, de Paris ; Aly, de Boulogne ; Berré, Bessa, de Paris ; Blanquart, de Lille ; Bodumont, de Bruxelles ; Boisselier, Bourgeois (Amédée), Crignier, de Paris ; Decoene, de Bruxelles ; Dejonghe, de Courtrai ; Delange, de Paris ; Eeckont, de Bruxelles ; Frosté, Garneray, Jolivard, M.elle Legrand (Jenny), Lemaitre, Leprince (Léopold), de Paris ; Maes Cassini, de Gand ; Mozin, Noel, de Paris ; Paul, de Vincennes ; M.elle Penavère, Pigal, Renoux, Rochn, Saligo, Schmitz, Wafflard, Vanspaendonck, de Paris.

Médailles de bronze. — MM. Dunant, Féréol, de Paris ; Fournier-Desormes, de Chartres ; Foyatier, de Paris ; Gelissen, de Bruxelles ; Joly, Leroux, Lesaint, Maille-Saintprix, Monthelier, Olagnon, Perrot, Petit (Louis-Marie), Spindler, de Paris ; Storet, de Douai ; Vanhosterhoudt, Van Hove, de La Haye ; Walfaert, de Gand.

INDUSTRIE.

Médailles d'or. — MM. Houdart, de Villers (sucre); Roussel et Requillart, de Tourcoing (tapis moquettes).

Grandes médailles d'argent. — MM. Desmoutier, de Douai (coton filé); Lemaire, Randoing et compagnie, fabricans à Abbeville (draps); Miniscloux et Douchemont, de Valenciennes (tissus métalliques); Sirot, de Valenciennes (cloux à froid); Vincent-Lachez et compagnie, de Douai (fayencerie).

Médailles d'argent. — MM. Ason, de Douai (étoffes de coton et laine); Biersledt, de Paris (pianos); Laty, de Douai (lin filé); Massy, de Douai (pipes); Minart père et fils, de Douai (filateurs); Robaut, de Douai (corroyerie); Rougeaux, de Douai (enclumes); Ruffin, de Valenciennes (acier aimanté); Taylor, de Lille (roues d'engrenages en fer); Thurin, de Douai (marbre).

Médailles de bronze. — Ansman (peignes); Bassée (ciselure); Balcourt (métier dit *mull-Jenny*); M.elle Caron (peinture sur organdi); Coulmont (horlogerie); Dieulot (bijouterie); Dislère, de Douai (ferblanterie); V.e Duhamel, de Merville (linge de table); Franchois (ébénisterie); Henri, de Douai (fers à cheval); Lahure, de Wavrechain (sucre); Laurent, de Lille (guitares à dix cordes); Lecq (cheminées à colonne); Leroy (appareil à vapeur pour la cuisson des sirops); Maréchal et Milot (machine donnant les transformations du mouvement); Queny (mégisserie); Rogerol (alambic et son serpentin); M.me Sauveur (fourrures); Vandeneycken (salpêtre raffiné); Vigneron, de Douai (calicots).

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département :

Lille a un grand théâtre desservi par une troupe sédentaire qui y joue la comédie, l'opéra comique et le vaudeville.

Directeur, M. Bergeret.

Douai a aussi une troupe sédentaire qui joue, ainsi qu'à Lille, la comédie, l'opéra comique et le vaudeville.

Directeur, M. Méland.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai et Valenciennes, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Delorme et Tony.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

L'ordonnance royale du 9 janvier 1828 a disposé que le nombre d'exemplaires des écrits imprimés et des épreuves de planches et estampes dont le dépôt est exigé par la loi, et qui avait été fixé à

cinq par les articles 4 et 8 de l'ordonnance du 24 octobre 1814, serait réduit, outre l'exemplaire et les deux épreuves destinés à la bibliothèque royale, à un seul exemplaire et une seule épreuve pour la bibliothèque du ministère de l'intérieur.

Ainsi, pour les planches gravées, le dépôt doit se composer de trois épreuves, et pour les écrits imprimés, de deux exemplaires.

Nous avons recueilli et nous transcrivons ci-après le détail du nombre de chaque espèce d'ouvrages imprimés dans le département du Nord pendant l'année 1829.

Livres d'agrément	6	Poésies	15
Agriculture	4	Politique	3
Almanachs	42	Religion (heures, livres de prières, etc.)	71
Commerce et douanes	11	Sciences et arts	28
Contentieux	1	Statistique	1
Economie	4	Ventes de livres (catalogues de)	28
Education	8	Voyages extraits	3
Histoire	1		
Philantropie	1		

Le nombre total de ces ouvrages est de 217.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-Libraires.

A Lille. — MM. Blocquel; Cailleaux-Lecocq; Danel, imprimeur du Roi; Lefort, imprimeur du Roi; Leleux; Martin-Muiron; Reboux-Leroy; Vanackere fils.

A Bergues. — M. Focqueur.

A Douai. — MM. Deregnaucourt; V.e Villette.

A Cambrai. — MM. Berthoud, imprimeur du Roi; Hurez.

A Maubeuge. — M. Leveque.

Imprimeurs.

A Lille. — M. Jacqué.

A Roubaix. — M. Beghin.

A Dunkerque. — MM. Drouillard; Lorenzo; Vanwormhoudt, imprimeur du Roi; V.e Weins, née Berycke; V.e Lorenzo; Torris, imprimeur en lithographie; Lorenzo, Jacques-Emmanuël.

A Bergues. — M. Barbez.

A Hazebrouck. — M. Debaecker fils.

A Avesnes. — MM. Carton; Viroux, imprimeur en lithographie.

A Douai. — MM. Carpentier; Vinois, imprimeur du Roi; Wagrez aîné.

A Valenciennes. — MM. Henri, imprimeur du Roi; Prignet; Bécar, imprimeur en lithographie.

Libraires.

A Lille. — MM. Bronner-Bauwens; Vanackere père; Castiaux; Malo; Martin-Delahaye; Petit-Pilot; Laurent; Cabillaux; Laurent fils; Petitot; M.elle Fremeaux.

A Tourcoing. — M. Prevost.

A Roubaix. — M. le chevalier de Préville.

A Dunkerque. — MM. Lenoir; Lancel; Chenevier; M.elle Laurenz; Lorenzo, Octave-Jacques-Emmanuel; Olivier.

A Bergues. — M. Serleys.

A Bourbourg. — M. Vandenbrouque.

A Gravelines. — M. Leys.

A Hazebrouck. — M.elle Delessue; M. Debuscheire.

A Cassel. — M. Bachelet.

A Cambrai. — MM. Hurez; V.e Giard; Lesne-Daloin; Tafflin, Amand.

Au Catteau. — MM. Bonnaire; Terrin.

A Avesnes. — M. Viroux; M.elle Aubry.

A Maubeuge. — M. Wallerand.

A Landrecies. — M. Bonnaire.

Au Quesnoy. — M. Delsart.

A Douai. — MM. Tarlier; Dubourg-Delannoy; Lemâle; Bois; Foncart; Bettremieux.

A Valenciennes. — M.me V.e Carpentier; MM. Giard; Viart; Giard aîné; Boucher; Giard, François; Lemaitre; Marlier, Alexandre; Lemaire; Binois.

A Condé. — M. Durigneux.

A Saint-Amand. — MM. Druon; Lejeune.

A Anzin. — M. Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département, sont :

A Lille. — Les affiches et annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord, chez Danel, imprimeur du Roi.

Le journal du département du Nord, chez Reboux-Leroy, imprimeur.

L'écho du Nord, chez Leleux, imprimeur.

A Roubaix. — Le Narrateur Roubaisien, chez Beghin, imprimeur.

A Dunkerque. — La feuille d'annonces de Dunkerque, chez Drouillard, imprimeur.

Le journal de Dunkerque, bulletin commercial et littéraire, chez Vanwormhoudt, imprimeur.

A Hazebrouck. — Feuille hebdomadaire d'annonces judiciaires,

administratives, commerciales, affiches et avis divers, chez Debaecker, imprimeur-libraire.

A Cambrai. — Le journal de l'arrondissement de Cambrai, chez Berthoud, imprimeur du Roi.

La feuille de Cambrai, chez Hurez, imprimeur.

A Avesnes. — La feuille d'annonces et avis divers de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur.

A Douai. — La feuille d'affiches et annonces de l'arrondissement de Douai, chez Carpentier fils, imprimeur.

Le mémorial de la Scarpe, chez Wagrez, imprimeur.

A Valenciennes. — La feuille de Valenciennes, chez Henri, imprimeur du Roi.

L'écho de la frontière, chez Prignet, imprimeur.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et arts, établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives, par arrêté du 1.er octobre 1819. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

MM.

Le baron Louis Belmas (O. ✻), évêque de Cambrai.

Deforest de Quartdeville, ✻, premier président de la cour royale.

Dubard, ✻, procureur général.

Le baron de Rottembourg (✠ G. O. ✻), lieutenant-général de la division.

Le vicomte de Villeneuve (O. ✻), préfet du département.

Le baron Gougeon (✠ C. ✻), maréchal-de-camp commandant le département.

Josson, président du tribunal de première instance de Douai.

Defaulx père, procureur du Roi près le même tribunal.

Becquet de Mégille, ✻, sous-préfet de Douai.

De Warenghien, ✻, maire de Douai.

Le baron de Camas (✠ C. ✻), commandant de l'école d'artillerie de Douai.

Le chevalier Rochelle de Brécy, ✠, colonel, commandant la place de Douai.

Martineaud, recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.

Le maréchal duc de Trévise, pair de France.
Le maréchal duc de Raguse, idem.
Le comte Siméon, ministre-d'état.
Dupleix de Mézy, conseiller-d'état.
Cardon de Garsignies, ✲, sous-préfet de Cambrai.
Le vicomte de Bardonenche, ✲, sous-préfet d'Avesnes.
Godefroy, ✲, sous-préfet de Valenciennes.
Saullay de Laistre, ✲, sous-préfet d'Hazebrouck.
D'Haubersart, pair de France.
Taranget, ✲, docteur en médecine, à Douai.
Potiez-Defroom, commissaire de police, à Douai.
Ramont, avocat, à Douai.
Guilmot, bibliothécaire de la ville de Douai.
Plouvain, conseiller à la cour royale.
Reytier, docteur en médecine, à Douai.
Tarlier, libraire, à Douai.
Fouquay, propriétaire, à Douai.
Lagarde, greffier en chef de la cour royale.

Membres résidans.

MM.

Lambert, ✲, avocat général.
Durand d'Elecourt, conseiller à la cour royale.
Lefebvre de Troismarquet, idem.
Debailliencourt, notaire.
Preux, substitut du procureur du Roi, *deuxième vice-président de la société.*
De Campigneulles, conseiller à la cour royale.
D'Haubersart, ✲, avocat général.
Tressignies, artiste vétérinaire.
Daix-Deshayes, banquier.
Roty, avocat à la cour royale.
Lequeux, Henri, négociant.
Quenson, conseiller à la cour royale, *économe.*
Courtin, conseiller à la cour royale.
Delepouve, idem.
Bagnéris, docteur en médecine.
Mangin, docteur en chirurgie.
Bigant, juge d'instruction.
Wagrez, avocat.
De Courcelles, ✲, président à la cour royale.

MM.

Plazanet (✠ O. ✲), commandant du génie, *président de la société.*
Dubois de Néhaut, ✠, ex-commissaire des guerres.
Delagrange-Amaury, ✲, chef de bataillon d'artillerie.
Desfontaines d'Azincourt, propriétaire.
Lambrecht, receveur des contributions indirectes, *trésorier.*
Dubois, Auguste, sous-intendant militaire adjoint.
Minart, avocat à la cour royale.
Cocqueau, pharmacien.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Avignon, professeur de physique au collége royal.
Chenou, professeur de mathématiques spéciales, idem.
Corne, conseiller-auditeur.
Bruneau, avocat, *secrétaire général de la société.*
Le baron Gosse de Serlay (✠ O. ✲), lieutenant-colonel d'art.
Lagarde, Constant, avocat, *secrétaire adjoint.*
Lequien, docteur en médecine.
Dussaussois, ✠ ✲, chef de bataillon d'artillerie.
Delecroix, avocat, adjoint à la mairie.
Pronnier, homme de lettres.
Vicomte de Montozon, propriétaire.
D'Erbigny, inspecteur des domaines.
De Guernes, propriétaire.
Foulon, notaire.
Garde des archives et de la bibliothèque de la société, M. Brassart.

Prix décernés par la société en 1829, *aux élèves du cours industriel établi dans la ville de Douai.*

Premier prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 100 francs, décernée aux sieurs Milot, tourneur et maréchal, menuisier, auteurs d'une machine très-compliquée à transformation de mouvemens.

Second prix partagé entre les sieurs Bulcourt, mécanicien, et Leroy, chaudronnier, à Douai, auteurs, le premier d'une machine à carder, le second d'un appareil propre à cuire le sucre de betteraves et d'une presse autographique. Il a été décerné à chacun une médaille d'argent de la valeur de 50 francs.

Le sieur Schmidt, menuisier-ébéniste, auteur d'une scierie, et le sieur Maréchal, menuisier, auteur d'une machine à passementerie, ont reçu chacun une médaille de la valeur de 15 francs.

Le sieur Brias, ferblantier, auteur d'une machine à tailler le verre rond, a obtenu une mention honorable.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS, DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803), et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

Bureau.

Président, M. Guillot (✠ O. ✲), chef de bataillon d'artillerie, sous-directeur à l'arsenal.
Vice-président, M. Longer, vérificateur des domaines.
Secrétaire général, M. Soudan, chirurgien-major, professeur à l'hôpital militaire.
Secrétaire de correspondance, M. Murville, docteur en médecine.
Trésorier, M. Verly fils, architecte.
Bibliothécaire, M. Mallet, commissaire des poudres et salpêtres.

Membres honoraires.

MM.
Le vicomte Alban de Villeneuve (O. ✲), préfet du dép.t du Nord.
Le comte de Muyssart (O. ✲), maire de Lille.
Lambert, ancien commissaire des poudres.
Sachon, receveur municipal.

Membres résidans.

MM.
Peuvion fils, négoc. et fabric.
Charpentier, pharmacien en chef à l'hôpital militaire.
Macquart, propriétaire.
Delezenne, prof. de physique.
Burette-Martel, propriétaire.
Degland, docteur en médecine.
Desmazieres, naturaliste.
Liénard, peintre, professeur à l'école de dessin.
Loiset, médecin vétérinaire.
Vaidy, médecin en chef à l'hôp. militaire.
Lestiboudois (Thém.), doct. en médecine, prof. de botaniq.
Lorain, juge.
Musias, notaire.
Kuhlmann, prof. de chimie.
Bailly, docteur en médecine.
Heegmann fils, négociant.
Marteau, secrétaire en chef de la mairie.

MM.
Demesmay, négociant.
Barrois, idem.
Duhamel, pharmacien.
Delebecq, architecte.
Lacarterie, pharmacien-major, professeur à l'hôpital milit.
Lestiboudois (J.-B.), docteur en chirurgie.
Fée, pharmacien-major, prof. à l'hôpital militaire.
Dambricourt, négociant.
Delattre, maître de pension.
Desbrières, phar. à l'hôp. mil.
Jauffret, docteur en médecine, professeur idem.
Lefebure, docteur en médecine, pharmacien-major.
De Contancin, secrétaire part. de M. le préfet.
Decourcelle, propriétaire.
Danel, imprimeur du Roi.

Membres résidans, agriculteurs.

MM.	MM.
Hochart, à Hallennes.	Lepers, François, à Croix.
Lecomte, à Bousbecque.	Desquiens, J., à Ascq.
Descamps, à Croix.	Mortreux, à Gondecourt.
Delobel, à Sailly-lez-Lannoy.	Debuchy, à Noyelles.
Heddebault, à Faches.	Cordonnier, à Anstaing.
Loridan, à Flers.	Lefebvre, à Ronchin.
Beghin, à Thumeries.	Chuffart, à Ascq.
Adam, à Aubers.	Despature, à Marcq-en-Bar.
Wattelle, à Radinghem.	Masquillier, à Willems.
Pottier, à Allennes.	Liénard, à Annappes.
Delecourt, Louis, à Lomme.	Bonte, à Flers.
Delecourt, J.-B., à Lomme.	Lefebvre, Julien, à Hem.

Prix décernés par la société dans sa séance du 4 novembre 1829.

1.° Une médaille de la valeur de 200 francs à M. Lecomte-Lepoutre, de Bousbecque, possesseur de la houblonnière la plus étendue, la mieux cultivée et la plus abondante en produits.

2.° Une médaille de la valeur de 150 francs à M. Charlet, d'Houplin, propriétaire de la houblonnière la plus méritante après la précédente.

3.° Un prix de la valeur de 100 francs à M. Lecomte-Lepoutre, déjà cité, pour la plantation, en 1829, d'une nouvelle houblonnière de la contenance de 40 ares.

4.° Un prix de la valeur de 150 francs à M. Heddebault, d'Houplin, possesseur du plus beau taureau de race hollandaise présenté au concours.

5.° Un prix de la valeur de 100 francs à M. Masquelier, Benjamin, de Sainghin-en-Mélantois, pour le plus beau taureau après le précédent.

6.° Un prix de la valeur de 100 francs à M. Lepers-Laden, de Wazemmes, pour la plus belle génisse de race hollandaise.

7.° Deux prix de la valeur de 75 francs chaque à MM. Lemant, Alexandre, de Deûlémont, et Masquelier-Boet, à Sainghin-en-Mélantois, pour avoir élevé les deux plus belles génisses après la précédente.

8.° Quatre prix de 50 francs chaque à MM. Descamps, de Croix; Masquelier (Benjamin); Masquelier-Boet, et Hautrive et Champon, pour les génisses les plus méritantes après celles qui précèdent.

9.° Un prix de la valeur de 200 francs à MM. Hautrive et Champon, propriétaires d'un troupeau de race anglaise, à laine

longue, pour avoir présenté un superbe bélier du New-Leicester, destiné à la reproduction.

10.° Un prix de la valeur de 150 francs à M. Masquelier (Benjamin), propriétaire d'un troupeau de race indigène, pour avoir présenté au concours le plus beau bélier de race hollandaise, destiné à opérer, par le croisement, l'amélioration de son troupeau.

Prix proposés pour 1830.

SCIENCES ET ARTS.

1.° Une médaille d'or de la valeur de 250 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : « Vers le commencement » du 11.e siècle, époque à laquelle la ville de Lille fut fondée, » quel était l'aspect physique du pays? Faire connaître l'état » des mœurs, de l'industrie, du commerce et de l'administra- » tion, depuis cette époque jusqu'à la réunion définitive de cette » ville à la France. »

2.° Une médaille d'or de la valeur de 250 francs à celui qui trouvera un moyen économique de conserver pendant une année la levure de bière sans altération dans ses propriétés fermentescibles.

3.° Une médaille d'or de la valeur de 250 francs à l'auteur de la meilleure topographie médicale du département du Nord, ou seulement d'un arrondissement ou même d'une commune de ce département.

AGRICULTURE.

1.° Une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : « La Flandre, et par- » ticulièrement l'ancienne châtellenie de Lille, sont avec raison » considérées comme le berceau des systèmes réguliers de culture, » dont l'adoption a produit l'heureuse révolution agronomique » qui se propage et se naturalise chez tous les peuples civilisés. » Quelles sont les causes qui ont donné l'élan précoce à l'agri- » culture de cette intéressante province? Quelle est la situation » actuelle de l'agronomie du département du Nord, comparée » avec celle du reste de la France et des peuples les plus avancés » dans la théorie et la pratique de cette science? Quels sont » les moyens généraux et particuliers susceptibles d'accroître la » prospérité rurale de ce département? »

2.° Une médaille de la valeur de 200 francs à celui qui aura inventé ou importé un nouvel instrument aratoire propre aux grandes cultures et dont l'introduction dans l'arrondissement paraîtra la plus avantageuse. A défaut d'instrument nouveau, la

médaille sera accordée à celui qui aura perfectionné l'un des instrumens déjà en usage dans l'arrondissement.

3.° Une médaille de la valeur de 200 francs au propriétaire de la houblonnière la mieux cultivée, et qui, en 1830, fournira les meilleurs et les plus abondans produits.

4.° Une médaille de la valeur de 150 francs au cultivateur possédant la houblonnière la plus méritante après la précédente.

5.° Une médaille de la valeur de 150 francs au propriétaire de la plus belle houblonnière d'au moins 40 ares, établie en 1830.

6.° Deux médailles de la valeur de 75 francs chacune aux cultivateurs des deux plus belles houblonnières établies en 1830, et de la contenance de 20 à 40 ares.

7.° Un prix de la valeur de 150 francs au cultivateur qui aura introduit ou élevé dans l'arrondissement le plus beau taureau de race hollandaise, de race flamande, ou métis de ces deux races.

8.° Un prix de la valeur de 100 francs au propriétaire du taureau le plus beau après le précédent.

9.° Un prix de la valeur de 100 francs au cultivateur qui aura élevé la plus belle génisse de race hollandaise pure ou de race croisée hollandaise-flamande.

10.° Deux prix de la valeur de 75 francs chacun aux cultivateurs qui auront élevé les deux plus belles génisses après la précédente.

11.° Un prix de la valeur de 200 francs au propriétaire du troupeau faisant des élèves, qui introduira dans l'arrondissement le plus beau bélier à longue laine de pure race anglaise, destiné par le croisement à l'amélioration de la race ovine indigène.

12.° Un prix de la valeur de 150 francs au propriétaire qui, remplissant les conditions précitées, introduira dans l'arrondissement et pour le même usage le plus beau bélier à laine longue de pure race hollandaise.

13.° Une médaille de la valeur de 200 francs à l'auteur des meilleures expériences comparatives sur l'action fertilisante du plâtre, de la chaux, des cendres et de la suie, appliqués comme amendement sur les prairies artificielles de luzerne, de sainfoin et de trèfle.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, fondée le 16 novembre 1804 et autorisée par décision de Son Exc. le ministre de l'Intérieur, transmise par M. le préfet, le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Officiers du bureau.

MM.

Peysson, président.
Evrard, vice-président.
Lussiez, secrétaire perpétuel.

MM.

Tordeux, secrétaire annuel.
Laurent, trésorier.
Tribou, archiviste.

Membres résidans.

MM.

Le baron Belmas (O. ✲), évêque de Cambrai.
Berthoud, S.-Henri, éditeur de la gazette de l'arrondissement de Cambrai.
Béthune-Houriez, ✲, maire de Cambrai.
Boileux, Aimé, architecte.
Boniface, procureur du Roi.
Bouly, membre du conseil municipal.
Cacheux, avocat, idem.
Cambrai, docteur en médecine.
Cambrai jeune, avoué.
Cardon de Garsignies (✲, chev. de l'ordre de Ste.-Anne de Russie, de 2.e classe), sous-préfet de Cambrai.
Le baron de Charlus, ✠ ✲, lieutenant de Roi.
Cordier d'Hautprez, membre du conseil municipal.
Cotteau, ✲, 1.er adj. au maire, memb. de la ch. des députés.
Cotteau, A., secrét. de la mairie.
De Baralle, architecte de la ville.
De Beaumont, doct. en médec., membre du conseil municip.
Defrémery, notaire royal.
Delcroix, Fidèle, recev. munic.
Delloye, memb. du cons. mun.
Douai, Fénélon, notaire royal.
Evrard, conserv. des hypothèq.
Feneulle, pharmacien.

MM.

François-Deloffre, négociant.
Guyon, contrôleur des contributions indirectes.
Hardy, docteur en médecine.
Hurez, imprimeur.
Lalliez, ✲, membre du conseil municipal.
Laloux, juge d'instruction.
Laurent, entreposeur-receveur-central des impositions indir.
Leglay, doct. en méd., bibliothécaire de la ville et membre du conseil municipal.
Legros, pharmacien.
Leroy, artiste vétérinaire.
Lussiez, ex-procur. du Roi près la cour d'assises du Vaucluse.
De Noyan, ✲, membre du conseil d'arrondissement.
Pascal-Lacroix, ✠ ✲, lieuten.-colonel en retraite.
Peysson (✲, chev. de l'ordre de Charles III d'Espagne), médec. en chef de l'hôp. mil.
Pety, ✠ ✲, sous-intend. milit.
Pley, subst. du procur. du Roi.
Poulet, propriétaire.
Quecq, juge au tribunal.
Rogé, Adolphe, négociant.
Servois, vicaire-génér. du dioc.
Taffin-Sauvage, propriétaire.
Tordeux, pharmacien.
Tribou, Auguste, négociant.
Vallez, 2.e adjoint au maire.

Membres correspondans agriculteurs.

MM.

Béthune, Aimé, à Estrun.
Bricout, à Audencourt.
Canonne-Bernard, à Saulzoir.
Caudron, à Gonnelieu.
Desmoutier, à Viesly.
Desvignes, à Iwuy.

MM.

Desvignes-Dinoir, à Raillenc.
Devred, à Flines.
Dollez, à Crévecœur.
Farez, à Villers-Plouich.
Telliez, à Carnières.

Prix distribués par la société dans sa séance publique du 16 août 1829.

CONCOURS DE POÉSIE. — Sujet laissé au choix des concurrens. *La lyre d'argent* a été décernée à M. A. Bignan, de Paris, auteur d'un poëme lyrique sur *les Ruines de la France*.

Les prix proposés pour les autres sujets mis au concours, n'ont point été décernés.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talens et de répandre plus généralement le goût des arts.

Commission administrative.

MM.

Becquet de Mégille, ✲, sous-préfet, président.
De Warenghien, ✠ ✲, maire, vice-président.
Duthillœul, secrétaire.
Debailliencourt, notaire, trésorier.
Lambert, ✲, avocat général.
Le baron de Camas, ✠ ✲, commandant de l'école d'artillerie.
De Montozon, propriétaire et maire, à Lallaing.
Taffin-Mellez, membre du conseil municipal.
Malotau de Guerne, propriétaire.
Desprès-Baumal, avoué.
Martin fils, avocat.
Robert, capitaine d'artillerie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des amis de l'industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai du 7 février 1829, approuvé par M. le Préfet le 19 du même mois.

MM.

De Warenghien, ✠ ✲, maire, président.
Bommart-Dequersonnière, entrepreneur des fortifications, vice-président.
Chenou, professeur de mathématiques spéciales au collége royal, secrétaire.
Pinquet, brasseur, trésorier.
Becquet de Mégille, ✲, sous-préfet.
Deforest de Quartdeville, ✲, premier président de la cour royale.
Dablaing, manufacturier.
Desmoutier, idem.
Duthillœul, brasseur.
Honoré, avocat.
Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie.
Vincent-Lachez, manufacturier.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

Membres résidans.

MM.

Taranget, ✲, docteur en méd., président honoraire.
Foulon, licencié en médecine, vice-président honoraire.
Maugin père, maître en chir., membre honoraire.
Escalier père, pharmacien, id.
Midy, idem, idem.
Beaulieu, idem, idem.
Escalier fils, docteur en méd., président.
Lequien, docteur en médec., secrétaire.

MM.

Tesse, docteur en médecine, bibliothécaire.
Maugin fils, idem, trésorier.
Delannoy-Bonnaire, pharmacien, économe.
Reytier, docteur en médecine.
Gelez, idem.
Duhem, idem.
Bagnéris, idem.
Fontaine, idem.
Cramette, idem.
Cocqueau, pharmacien.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-cinq, savoir : cinq hôpitaux généraux à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai et Valenciennes ; six hôpitaux de malades à Lille, Comines, Seclin, Cambrai, Douai et Valenciennes ; un hospice pour les malades, vieillards et orphelins à Bergues ; six hospices pour les vieillards et orphelins à Bourbourg, Bailleul, Armentières, Lille, Roubaix et Maubeuge ; dix-neuf hospices destinés spécialement aux vieillards, à Hazebrouck, Cassel, Steenvoorde, La Bassée, Haubourdin, Lille, Tourcoing, Wattrelos, Avesnes, Landrecies, Maubeuge, Le Quesnoy, Solre-le-Château, Orchies, St.-Amand, Condé et Valenciennes ; huit hospices pour les orphelins, à Cassel, Lille, Tourcoing, Cambrai, Le Quesnoy, Orchies, St.-Amand et Valenciennes.

Voici le tableau du nombre de ces établissemens par arrondissement, de leurs revenus dotaux, des subsides qui leur sont accordés sur les octrois et de leur population moyenne en 1829.

ARROND.t	Nombre d'hospices.	REVENUS dotaux actuels.	Sommes allouées sur l'octroi.	Total.	POPULATION. Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Totaux.
Dunkerque...	3	73633 38	45000 »	118633 38	109	156	234	499
Hazebrouck...	5	21819 37	16400 »	38219 37	9	189	59	257
Lille.....	15	510648 27	124000 »	634648 27	332	1423	625	2380
Cambrai... ...	3	104589 78	4400 »	108989 78	56	118	147	321
Avesnes.....	7	34807 56	» »	34807 56	21	99	22	142
Douai..	4	116614 21	30000 »	146614 21	350	284	188	822
Valenciennes..	8	180468 52	19500 »	199968 52	176	483	97	756
Totaux...	45	1042581 09	239300 »	1281881 09	1053	2752	1372	5177

PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS DES HOSPICES.

Arrondissement de Dunkerque.

DUNKERQUE.

Membres du conseil de charité. — MM. le président du tribunal civil, président; — le procureur du Roi; — le président du tribunal de commerce; — le plus ancien des curés; — le vice-président de la chambre de commerce; — le plus ancien des juges de paix; — Chamonin; — Henderycksen; — Dehau de Staplande; — Olivier; — Demeyer père; — Vandalle-Gaspard; — Dequeux, F.-H.; — Buffin, C.; — Dessurne; — Vandewynckel.

Administrateurs. — MM. Boulle-Delbaere; — Poulain; — Choquet; — Debaecque; — Degravier-Bonvarlet.

MM. Pruvost, receveur; — Willay, contrôleur; — Cailliez, secrétaire.

BERGUES.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président; — le juge de paix du canton; — Gontier; — Lambrecht; — Lauwereyns; — Beyaert-Winoc; — Vangraefschêpe-Winoc; — Duhamel; — Demeunynck; — Delaroyère, Charles; — Delabaere, Jean; — Zylof.

Administrateurs. — MM. Clays de Wallewede; — Beuzelin; — Duhamel, Eugène; — Vernaelde, Philippe; — Sapelier-Quillot.

MM. Modewyck, receveur; — N...., secrétaire.

BOURBOURG.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président; — le juge de paix du canton; — Deschodt, Louis; — Vanwormhoudt, C.; — Vanwormhoudt, P.; — Vandenbrouque, L.; — Brasseur, Etienne.

Administrateurs. — MM. Brasseur, Ch.; — Blaevoet; — Malot, Louis; — De Bernes, P.-L.; — Delimeux, André.

M. Vandenbrouque, receveur et secrétaire.

Arrondissement d'Hazebrouck.

HAZEBROUCK.

Membres du conseil de charité. — MM. le président du tribunal civil, président; — le procureur du Roi; — le doyen-curé; — le plus ancien des juges de paix; — Joets, Louis; — Macquart, Louis; — Osten; — Massiet; — Pasquier, Jean-Joseph; —

Delbecq, Pierre ; — Smagghe ; — Delessue ; — Piel, Benoît ; — Itsweire, Pierre-François.

Administrateurs. — MM. Clenewerck, H. ; — Merchie, Laurent ; — Serpieter ; — Revel, Jean-Franç. ; — Huyghe, Aimable.

M. Salomé, receveur.

BAILLEUL.

Membres du conseil de charité. — MM. le plus ancien des curés, président ; — le plus ancien des juges de paix ; — Béhaghel, Jacques ; — Decoussemacker, B. ; — Vandermersch, Henri ; — Vanmerris ; — Stoppelgast ; — Henrion, Louis ; — Thooris ; — Cleenewerck de Crayencour ; — Bieswal-Vanmerris ; — Cortyl, Benoît.

Administrateurs. — MM. Decoussemacker-Baert ; — Flahaut, Robert ; — Decoussemaecker, Joseph ; — Liefooghe, Pierre-Joseph ; — Vanmerris, Louis.

MM. Thulie, receveur ; — Leroy, secrétaire.

CASSEL.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président ; — le juge de paix du canton ; — Verhaeghe, Dominique ; — Vanbambecke, Charles ; — Moreel, Philippe ; — Deschodt, Joseph ; — Soonen, François.

Administrateurs. — MM. Lauwerière ; — Vanstraceele ; — Decoster, Denis ; — Moreel-Liot ; — Chevalier, François.

M. Cortyl, receveur.

STEENVOORDE.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président ; — le juge de paix du canton ; — Gilloots, Pierre ; — Serlooten, François ; — Itsweire ; — Pruvost, Joseph ; — Frutsaert, Henri.

Administrateurs. — MM. Cazein ; — Bailleul, Marie ; — Klein, André ; — Gilloots, Pierre-François ; — Revel, Germain.

N...., receveur.

Arrondissement de Lille.

LILLE.

Membres du conseil de charité. — MM. le président du tribunal civil, président ; — le procureur du Roi ; — le président du tribunal de commerce ; — le plus ancien des curés ; — le président du consistoire ; — le vice-président de la chambre de commerce ; — le plus ancien des juges de paix ; — Castelain, Juvénal ; — Vandercruisse ; — Charvet-Defrennes ; — Leclercq-Pionnier ; —

Macquart-Aronio ; — Vanhœnacker-Luiset ; — Deledicque-Petit ; — Rouvroy de Beaurepaire ; — Cardon de Montreuil ; — Lethierry-Virnot.

Administrateurs. — MM. Dusart d'Escarnes, président ; — Fevez-Ghesquière ; — de Cugnac ; — de Bully ; — Moillet-Cuvelier ; — Lemesre-Dubrulle ; — Savarin-Ledoux.

MM. Longuespée, receveur ; — Lefebvre, contrôleur ; — Petit, secrétaire.

ARMENTIÈRES.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président ; — le juge de paix du canton ; — Parent-Detourmignies ; Delangre-Mathon ; — Theeten-Ployart ; — Loridan ; — Ferrier ; — Notelle-Delangre ; — Leblon-Dansette ; — Joire ; — Lamerand ; — Chieus-Salembier ; — Boussemaer, Xavier.

Administrateurs. — MM. Raguet ; — Vanoye-Delangre ; — Delangre-Delahaye ; — Clarisse-Leroy ; — Musin-Lespagnol.

MM. Marcotte, receveur ; — Desmazières, secrétaire.

LA BASSÉE.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président ; — le juge de paix du canton ; — Soille, Philippe ; — Alavoine, Aimé ; — Chombart-Colomban ; — Barbry, Michel ; — Candelier, Antoine.

Administrateurs. — MM. Beghin, Ch. ; — Poissonnier, A. ; — Bavière, H. ; — Lesage, Amand ; — Lepez, Constant.

M. Denabrif, receveur.

COMINES.

Il n'y a point de conseil de charité à Comines.

Administrateurs. — MM. Herrengt, A. ; — Catteau-Lauwyck ; — Waché-Bernard ; — Hovine-Waché ; — Degroux, J.-B.

MM. Ghesquière, receveur ; — Delvaux, secrétaire.

HAUBOURDIN.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président ; — le juge de paix du canton ; — Mallet-Grignart ; — Blondeau, Jean-Baptiste ; — Fleurkin ; — Butin-Dillies ; — Sy, Bonaventure.

Administrateurs. — MM. Bonnel ; — Cordonnier ; — Cottignies ; — Delpire, Antoine ; — Clarisse, Célestin.

M. Delannoy, receveur.

ROUBAIX.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président ; — le juge de paix du canton ; — Defrennes, Julien ; — Duhamel-Gros ; — Duquesne-Dervaux ; — Bossut, Jean-Baptiste ; — Screpel-Lefebvre ; — Mullié-Delesalle ; — Parent, Pierre ; — Roussel-Dazin ; — Cuvru-Desurmont ; — Castel-Petillon.

Administrateurs. — MM. Motte-Duthoit ; — Lecomte-Delerue ; — Lehembre-Wacrenier ; — Florin-Wattine ; — Motte-Bredart.

MM. Bourdon, receveur ; — N...., secrétaire.

SECLIN.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président ; — le juge de paix du canton ; — Dupire père ; — Collette, Jean-Baptiste ; — Baudelet, César ; — Delahaye, Louis ; — Dromont.

Administrateurs. — MM. Dujardin ; — Morel, P.-E. ; — Bocquet, François ; — Houzé, Pierre-Jos. ; Delefosse-Martial.

MM. Loüart, receveur ; — Sailly, secrétaire.

TOURCOING.

Membres du conseil de charité. — MM. le plus ancien des curés, président ; — le plus ancien des juges de paix ; — Masurel, Guillaume ; — Cospain-Nollet ; — Flipo ; — Wattine-Dervaux ; — Desurmont-Carton ; — Honoré, Pierre-Joseph ; — Delahaye, André ; — Motte-Destombes ; — Dewavrin-Dervaux.

Administrateurs. — MM. Duquesnoy-Delepoulle ; — Desurmont ; — Delepoule-Tharin ; — Delannoy, Joseph ; — Castel-Pettillon.

M. Duchâtel, receveur.

WATTRELOS.

Membres du conseil de charité. — MM. Bayart, Pierre ; — Carrette, Louis ; — Lefebvre-Lepers ; — Deleplanque, Pierre-Joseph ; — Mazure, Aimable.

Administrateurs. — MM. Beny, L. ; — Droulers, Constant ; — Dhalluin, P.-Fr. ; — Dubrulle, Louis ; — Tiers, Eugène.

MM. Fourlinnie, receveur ; — Bettremieux, secrétaire.

Arrondissement de Cambrai.

CAMBRAI.

Membres du conseil de charité. — Mgr. l'évêque, président ; — MM. le président du tribunal civil ; — le procureur du Roi ; — le

président du tribunal de commerce ; — le plus ancien des curés ; — le plus ancien des juges de paix ; — Leglay ; — Evrard ; — Guidez ; — de Muyssart ; — Lepot-Deloffre ; — Watier, Martial ; — Lepage ; — Cordier de Ribeauville ; — Fremin-Dusartel ; — Leglay.

Administrateurs. — MM. Piettre ; — Lalou ; — Demadre-Lussiez ; — Thieffries de Layens ; — Bouly père.

MM. Bruneau, receveur ; — Caudron, contrôleur ; — Fiévet, secrétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

AVESNES.

Membres du conseil de charité. — MM. le président du tribunal civil, président ; — le procureur du Roi ; — le doyen-curé ; — le plus ancien des juges de paix ; — Barry, Claude ; — Roustan ; — George, Célestin ; — Maillet, Maximilien ; — Tordeux, Constant.

Administrateurs. — MM. Bernard-Flore ; — Piérart-Ohry ; — Flobert, César ; — Fostier, Nicolas ; — Clavon, Augustin.

M. Houzé, receveur.

LANDRECIES.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président ; — le juge de paix du canton ; — Droisy ; — Fautelée, Pierre ; — Marchais ; — Contamine, Benjamin ; — Mary, Philippe.

Administrateurs. — MM. Despret ; — Laurent-Hubinet ; — Cherpin, Maximilien ; — Fostier, Élie ; — Briastre, Ignace.

M. Descamps, receveur.

MAUBEUGE.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président ; — le juge de paix du canton ; — Mauraige, Chris-ophe ; — Autier ; — Lagorce-Pinon ; — Picquery ; — Quivy, Étienne ; — Laloux, François ; — Dehaynin ; — West, Nicolas ; — Pécriaux, Joseph ; — Evrard, Stanislas.

Administrateurs. — MM. Mary, Stanislas ; — Giquet ; — Decarnières ; — Bottieau, Nicolas ; — Pircot, Étienne.

MM. Lucq, receveur ; — Chef, secrétaire.

LE QUESNOY.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président ; — le plus ancien des juges de paix ; — de Carondelet (le

baron) ; — Margerit, Jean ; — Manen, François ; — Delattre, Henri ; — Moucheron, Félicime.

Administrateurs. — MM. Tessier ; — Goffart, Auguste ; — Velut, Hippolyte ; — Crinon, Isidore ; — Brabant, Hubert.

MM. Baillion, receveur ; — Petit de Tivanche, secrétaire.

SOLRE-LE-CHATEAU.

Membres du conseil de charité. — MM. le doyen-curé, président ; — le juge de paix du canton ; — Grard ; — Pisson, Philippe, — Hazard, Paul ; — Legrand, Louis ; — Bernard, Philippe.

Administrateurs. — MM. Mahieu, Charles ; — Deropsy, Dieudonné ; — Devray, Archange ; — Pamart, Xavier ; — Bernard, Augustin.

M. Gérard, receveur.

Arrondissement de Douai.

DOUAI.

Membres du conseil de charité. — MM. le premier président de la cour royale ; — le procureur-général près la même cour ; — le plus ancien des curés ; — le plus ancien des juges de paix ; — Custers ; — Lambert, P.-J. ; — Duriez-Majault ; — Maurice ; — de Baillencourt ; — Enlart de Guémy ; — Taranget ; — Deforest de Lewarde ; — Mellez-Defaux ; — Lefebvre de Troismarquet.

Administrateurs. — MM. Martin, vice-président ; — Remy de Rombauld ; — Desfontaine d'Azincourt ; — Leboucq de Ternas ; — Nepveur, Alexandre.

MM. Fréchar, receveur ; — Cottrel, secrétaire.

ORCHIES.

Il n'existe point de conseil de charité à Orchies.

Administrateurs. — MM. Gruyelle-Mallet ; — Naveau ; — Warocquier, Jean-Baptiste ; — Delemer, Louis ; — Lefebvre, Pierre-Joseph.

MM. Martinache, receveur ; — Martin, secrétaire.

Arrondissement de Valenciennes.

VALENCIENNES.

Membres du conseil de charité. — MM. le président du tribunal civil, président ; — le procureur du Roi ; — le président du tribunal de commerce ; — le plus ancien des curés ; — le plus ancien des juges de paix ; — Dupont de Saint-Ouen ; — Hamoir,

mond ; — Jaspart-Houton; — Desars ; — Flouest ; — Hamoir, médée ; — Serret, Pierre-Augustin ; — Flamme, Jean-Baptiste ; Charpentier, P.-J. ; — baron Pas de Beaulieu.

Administrateurs. — MM. Odelant, Antoine ; — Rhoné, guste ; — Terwangne, Jean-Joseph ; — Hallette, Louis ; — spinoy, Eugène.

MM. Bourdon-Dusart, receveur ; — Barbotin, contrôleur ; — nonne, secrétaire.

SAINT-AMAND.

Il n'existe point de conseil de charité à Saint-Amand.

Administrateurs. — MM. Waché ; — Vanlooy ; — Delecourt-grand ; — Hornez-Dubois ; — Simon, Auguste.

M. Mériaux, receveur.

CONDÉ.

Il n'existe point de conseil de charité à Condé.

Administrateurs. — MM. Bury, Jacques ; — Montreuil, ictor ; — Lefebvre-Dumont ; — Caudron, Charles ; — Petit-efebvre.

M. Noel, receveur.

ENFANS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

La dépense des mois de nourrice et pensions des enfans trouvés abandonnés est une charge départementale.

Les hospices du département à qui le service de ces enfans est nfié, sont les hôpitaux généraux de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Suit le tableau du mouvement de la population des enfans trouvés et abandonnés, pendant l'année 1828 :

VILLES où LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1828.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1828.
Dunkerque.....	73	116	13	103	73	6625 60
Lille.....	1360	315	102	136	1437	103226 59
Cambrai.....	509	147	35	66	555	41225 45
Douai.....	418	144	11	63	488	30626 95
Valenciennes.....	792	129	52	63	806	68374 82
TOTAUX....	3152	851	213	431	3359	259079 45

Ces 259,079 francs 45 centimes répartis sur le nombre moyen des enfans trouvés et abandonnés, donnent, pour chacun et pour l'année, une dépense d'environ 80 francs, ce qui équivaut à 6 francs 66 centimes par mois et par individu.

Il résulte du tableau qui précède, que la proportion des décès parmi ces enfans est approximativement de 10 sur 19 à Dunkerque, de 10 sur 123 à Lille, de 10 sur 100 à Cambrai, de 10 sur 89 à Douai et de 10 sur 146 à Valenciennes.

Cette effrayante mortalité parmi les enfans trouvés et abandonnés confiés à l'administration de l'hospice de Dunkerque, a éveillé la sollicitude de l'autorité supérieure. M. Zandyck, médecin des épidémies de l'arrondissement, a été chargé de rechercher les causes de ce fléau, et a rédigé sur cet objet un rapport dans lequel se retrouve l'empreinte d'un talent connu depuis long-temps.

Le savant docteur que nous venons de citer considère cette mortalité en l'attribuant, 1.° au malheureux état où l'on vient déposer les enfans à l'hospice; 2.° aux vices de leurs parens, dont ils apportent en naissant le triste germe; 3.° à la privation du lait maternel; 4.° à l'extrême difficulté d'élever leur premier âge loin des soins d'une mère; 5.° enfin, au défaut d'un air pur, à un régime peu convenable et à la malpropreté, d'où le muguet ou les aphtes, le carreau, la diarrhée chronique et le marasme.

Aucune maladie particulière n'a régné, soit en 1828, soit dans les autres années les plus désastreuses pour ces orphelins; la vaccine les a constamment préservés de la variole, et d'heureuses améliorations se sont introduites dans l'éducation de leur première enfance depuis la fin de 1827.

Il faut donc que les causes rapportées par M. Zandyck aient été et soient encore bien puissantes pour produire un nombre d'extinctions aussi considérable et si peu en rapport avec ce qui se passe dans les autres hospices du département.

Nous extrayons du même rapport quelques passages où il est question des tours établis pour recevoir les enfans trouvés.

Les tours ne sont pas d'invention moderne. L'histoire rapporte que dans le 11.e siècle le pape Innocent III ayant appris que des pêcheurs avaient retiré du Tibre les corps de plusieurs enfans nouveaux nés, consacra sur-le-champ à Rome, dans l'hospice du St.-Esprit, un local pour recevoir 600 enfans, local qui prit le nom de conservatoire de la *Ruota*, parce qu'il y avait une roue ou un tour pour y déposer ces enfans.

Dans le principe de leur institution, les tours furent établis pour recueillir les enfans que la débauche et le déshonneur condamnaient à une mort certaine. Ce fut aussi l'intention de M. le préfet Pommereuil lorsqu'il institua les tours dans le département

du Nord. « Informé, dit-il dans son arrêté du 10 décembre 1806, qu'on trouve assez fréquemment dans les rues des principales villes du département des enfans nouveaux nés abandonnés par leur mère à la charité publique, et qui, n'ayant pas été recueillis à temps, périssent dans l'endroit même où ils ont été déposés. »... Considérant que la honte ou la crainte d'être découvertes a quelquefois porté les filles-mères à faire périr leur fruit..... arrête qu'il sera établi, etc.

L'on n'a pas toujours eu en France la même humanité pour les enfans trouvés, si l'on en juge par des lettres-patentes du roi Charles VII, de 1445, où il est dit « que l'hôpital du St.-Esprit, à Paris, fondé vers l'an 1362, ne doit servir qu'à recevoir les orphelins nés en légitimes mariages, et que, quant aux enfans trouvés et inconnus, on doit continuer seulement de quêter *en certain lit étant à l'entrée de l'église cathédrale de Paris*, de crier publiquement aux passans par-devant le lieu où sont ces enfans : *faites du bien à ces pauvres enfans trouvés*, et d'employer les aumônes provenant de ces quêtes à gouverner et nourrir ces enfans. » Le roi ajoute que si l'on obligeait l'hôpital du St.-Esprit à recevoir les enfans trouvés concurremment avec les orphelins, il y aurait une grande quantité des premiers, parce que *moult gens feraient moins de difficulté de eux abandonner à pécher, quand ils verraient que tels enfans bâtards seraient nourris, et qu'ils n'en auraient pas la charge première ni sollicitude.*

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes. Un sixième doit être établi provisoirement à Maubeuge.

Ces établissemens sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 10 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille, et de 15 à Cambrai, Douai et Valenciennes.

Les bénéfices des monts-de-piété appartiennent aux hospices des villes où ils sont établis.

Voici le tableau des opérations desdits monts-de-piété pendant l'année 1828.

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens ou les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 déc. 1828.	SOMME prêtée représentée par ce nombre de gages.
Bergues....	94174	472094 25	97739	493296 50	29581	229112 »
Lille.....	184404	1157477 50	177886	1096907 50	73294	515752 »
Cambrai....	43278	242961 »	43251	242995 50	15906	100906 50
Douai.....	46387	233704 50	44702	230867 50	15384	230867 50
Valenciennes..	50473	258063 50	59002	307903 »	19204	103770 50
TOTAUX..	418716	2364300 75	422580	2371970 »	153369	1180408 50

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — MM. Taverne, directeur; — Beck, contrôleur.
A Lille. — MM. Dehau, directeur; — Bernard, contrôleur.
A Cambrai. — MM. Maronniez, directeur; — Caudron, cont.
A Douai. — MM. Defaulx, directeur; — Rousselot, contrôl.
A Valenciennes. — MM. Lenglet-Deblonde, directeur; — Desars, Casimir, contrôleur.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigens; la plupart de ces établissemens possèdent des biens provenant d'anciennes fondations, et dont les revenus sont employés tant en distributions qu'en salaires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres, et des instituteurs chargés de l'enseignement des enfans indigens.

Nous présentons dans le tableau suivant la situation des ressources actuelles des bureaux de bienfaisance et du nombre d'indigens admis à participer aux distributions.

ARROND.ᵉ	NOMBRE de BUREAUX de bienfaisance.	MONTANT des REVENUS dotaux.	SUBSIDES accordés sur les caisses municipales en faveur des pauvres.	TOTAL.	NOMBRE D'INDIGENS secourus.
Dunkerque....	56	74911 85	25015 »	99926 85	14294
Hazebrouck....	53	64015 69	48900 »	112915 69	16889
Lille.....	131	169061 62	101535 »	270596 62	50795
Cambrai.....	102	144625 »	750 »	145375 »	23880
Avesnes.....	134	112545 56	2060 »	114605 56	16684
Douai.....	61	71210 63	15820 »	87030 63	11896
Valenciennes..	77	117650 »	31290 »	148940 »	27337
TOTAUX...	614	754020 35	225370 »	979390 35	161775

La cherté soutenue des subsistances, le peu d'activité du commerce et des fabriques, et la rigueur de plusieurs hivers, ont fortement aggravé le sort de la classe indigente, si nombreuse et déjà si malheureuse dans le département du Nord. Ces circonstances pénibles ont fait vivement sentir l'insuffisance des ressources affectées au service des bureaux de bienfaisance. Dans plusieurs localités, des souscriptions particulières ont été faites pour y suppléer; elles ont produit des recettes abondantes; mais, vu le grand nombre d'infortunes à soulager, elles n'ont pu suffire qu'à pallier une faible partie des souffrances. On ne peut malheureusement apporter de remède immédiat à un état de choses aussi déplorable. Tout ce que l'on peut faire, c'est d'améliorer les diverses parties du service dans lesquelles des abus s'étaient introduits. M. le préfet, animé de la plus grande sollicitude pour la population indigente de son département, a adressé dans ce but des instructions aux administrations charitables, et leur a donné un réglement général dont l'effet doit être d'assurer plus d'efficacité aux secours distribués, et plus d'ordre et plus de discernement dans cette distribution. Il n'est pas douteux que si, comme on doit l'espérer, les membres des bureaux de charité, suivent l'impulsion qui leur est donnée par le premier magistrat du département, l'on n'ait à se féliciter avant peu des notables améliorations qui doivent éclore de ces efforts mutuels.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque. — MM. Olivier ; — Blaisel ; — N....
A Hazebrouck. — MM. Vandewalle, Pierre ; — N... ; — N...
A Lille. — MM. Delefosse ; — Roussel ; — Blondeau.
A Cambrai. — MM. Leroy ; — Cacheux ; — Lobry.
A Avesnes. — MM. Lebeau ; — Clavon ; — Pillot.
A Douai. — MM. Bruneau ; — Dumont ; — Minart.
A Valenciennes. — MM. Girard ; — Dupont ; — Bara.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, sous la protection de S. A. R. M.me la Dauphine, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours : les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant ; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfans vivans ; toutes les grandes familles au moins de trois enfans vivans, dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. A. R. M.me la Dauphine daigne mettre tous les ans à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association.

Protectrice. — S. A. R. M.me la Dauphine.

Présidente. — M.me la vicomtesse de Villeneuve.

Vice-présidentes. — M.mes Cardon de Montreuil ; — la comtesse de Muyssart.

Trésorier. — M.e Dehau l'aîné, notaire.

Secrétaire. — N....

Dames administrantes.

1.er arrondissement. — M.mes Flamen-Dumortier ; — Dumon cadet ; — Muiron ; — Barbier de la Serre ; — Lefebvre-Smet.

2.e arrondissement. — M.mes Bernard-Serret ; — Bayart ; — de Corneillan ; — Lethierry-Virnot.

3.e arrondissement. — M.mes Vanhœnacker ; — Delebecque-Barrois ; — Théry-Falligan ; — Roussel.

4.e arrondiss.t — M.mes Gentil-Muiron ; — Cuvelier-Decroix.

5.e arrondissement. — M.mes Revoire ; — Rouvroy de Capinghem ; — des Beaurepaire ; — Fruict des Parcqs.

PRISONS.

Les prisons existant dans le département du Nord sont au nombre de dix ; savoir : une maison de justice, à Douai, près la cour d'assises ; sept maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes, près des tribunaux de police correctionnelle ; une prison à Lille, pour les condamnés à moins d'un an de détention, et une maison centrale de détention, à Loos (voyez ci-après), pour les individus condamnés à la réclusion et à un an et plus d'emprisonnement.

Tableau présentant la population moyenne des prisons du département, pendant l'année 1829.

DÉSIGNATION DES PRISONS.	Prévenus accusés et condamnés à moins d'un an.	Condamnés à un an et plus.	TOTAL.
Douai. — Maison de justice...	41	3	44
Dunkerque. — Maison d'arrêt.	25	2	27
Hazebrouck. — Idem.....	73	4	77
Lille. — Idem.....	61	5	66
Cambrai. — Idem.....	57	1	58
Avesnes. — Idem.....	23	2	25
Douai. — Idem.....	43	1	44
Valenciennes. — Idem.....	74	18	92
Lille. — Prison du Raspuck...	72	2	74
TOTAUX.....	469	38	507

L'article 15 de l'arrêté de Son Exc. le ministre de l'intérieur, du 20 octobre 1810, avait soumis le régime et la police intérieure des

prisons à l'inspection journalière d'un conseil gratuit, de cinq membres, présidé par le maire.

Ces conseils charitables qui, dès 1815, ont été établis dans le département du Nord, ont été réorganisés en vertu de l'ordonnance royale du 9 avril 1819.

D'après cette ordonnance, les conseils des prisons sont composés de trois à sept membres et prennent la dénomination de *commission pour la prison de.....*

Les membres de ces commissions sont nommés par Son Exc. le ministre de l'intérieur. Ils sont renouvelés par tiers tous les cinq ans. Les membres sortans sont désignés par la voie du sort; ils peuvent être réélus. Les nominations sont faites sur la présentation des commissions.

Le premier président et le procureur-général, dans les villes où siége une cour royale, et dans les autres villes, le président du tribunal de première instance et le procureur du Roi, sont, de droit, membres supplémentaires des commissions des prisons.

Ces commissions sont présidées par le préfet dans le chef-lieu du département, et par les sous-préfets dans les chefs-lieux d'arrondissement.

Les commissions sont chargées de la surveillance intérieure des prisons, en tout ce qui concerne la salubrité, la discipline, la tenue régulière des registres d'écrou, le travail, la distribution des profits du travail, l'instruction religieuse, la réforme morale des détenus et la conduite, envers ceux-ci, des concierges et gardiens. Elles passent, sous l'approbation du préfet, les marchés des fournitures relatives aux différens services de la prison. Elles dressent chaque année l'état des détenus qui, par leur bonne conduite et leur assiduité au travail, leur paraissent avoir acquis des titres à la clémence royale. Elles transmettent au préfet, pour être envoyés au ministre de l'intérieur et mis sous les yeux du conseil général des prisons, tous les renseignemens et documens relatifs à l'état et au régime de chaque prison, ainsi que leurs vues, propositions et demandes sur les améliorations dont cet état peut paraître susceptible.

Par ordonnance royale du 7 août 1819, M. le comte Dabu, pair de France et membre du conseil général des prisons établi auprès du ministère de l'intérieur, est chargé spécialement de la surveillance des prisons des départemens de l'Aude, de la Corse et du Nord.

NOMS DES MEMBRES DES COMMISSIONS DES PRISONS.

Dunkerque. — MM. Palmaert, curé de Saint-Éloi; — Schouteer père, rentier; — Prudhomme, entreposeur des tabacs; — Desticker, propriétaire.

Hazebrouck. — MM. Duranel, avocat; — Macquart, Louis, propriétaire; — Pierre, entreposeur des tabacs; — N.....

Lille. — MM. Deleruyelle, curé de Saint-Maurice; — Fruict des Parcqs, propriétaire; — Carpentier-Leperre, négociant; — De la Fonteyne, conseiller de préfecture; — Rouvroy de Beaurepaire; — l'abbé Lefebvre, curé de Saint-Étienne.

Cambrai. — MM. Cotteau, adjoint, membre de la chambre des députés; — Lewille, archi-prêtre; — Watier aîné, propriétaire; — Demadre, Charles, propriétaire.

Avesnes. — MM. Semaille, curé; — Lebeau, avocat; — Flobert, directeur des contributions indirectes; — Pillot, avocat.

Douai. — MM. Levêque, curé de Saint-Jacques; — Bonnal, membre du conseil municipal; — Dubois de Néhault, idem; — Taffin-Mellez, idem; — Degouves de Nuncques, membre de la chambre des députés; — Lemaire de Marne; — de Warenghien, ✱, maire.

Valenciennes. — MM. Delaunay, curé de Notre-Dame; — Barbotin, Michel, propriétaire; — Flouest, chef de bataillon en retraite; — Despinoy, ancien adjoint; — Kerpaen de Kersalo.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

Cette prison, établie dans les bâtimens de l'abbaye de Loos, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, est très-sûre et très-salubre, et contient de nombreux locaux divisés convenablement pour la séparation des différentes classes de détenus. Les prisonniers, tant hommes que femmes, sont employés à différens genres de travaux, et ceux qui, avant leur arrestation, n'avaient point de profession, y apprennent un métier. L'on y a organisé à cet effet divers ateliers, tels que filatures du lin et des étoupes, seransage, fabrication de calicots, de toiles, de couvertures, ateliers de couture, de sarraux brodés, de cordonnerie et de menuiserie.

Les détenus mangent ensemble dans des réfectoires; ils sont vêtus uniformément; ils couchent séparément et chaque individu a un lit de sangle, un matelas, un traversin, une couverture de laine et des draps.

La prison de Loos peut contenir 1,800 prisonniers. Sa population moyenne a été, pendant 1829, de 1,613 individus, dont 1,043 hommes et 570 femmes. Sur ces 1,613 individus, 831 appartenaient au département du Nord; 453 au Pas-de-Calais; 214 à la Somme; 81 à l'Oise; 16 à l'Aisne; 3 à la Moselle; 7 aux Ardennes; 3 à la Seine; 1 à la Seine-Inférieure; 2 à l'Aube et 2 au Doubs.

Employés de l'administration.

MM.
Marquet-Vasselot, directeur.
De Canela, inspecteur.
Talon, greffier.
Détrez, aumônier.
Dupille, commis aux écritures.

MM.
Boulet, médecin.
Lepoutre, chirurgien.
Sergent, pharmacien.
Kindt, gardien en chef.

Entrepreneurs des services et travaux.

MM. Alexandre Delier et Compagnie.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Nous avons donné dans l'Annuaire de 1829, page 212 et suivantes, des notices sur les attributions des administrations et régies financières, nous y renvoyons nos lecteurs.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction du Nord est une des treize directions de première classe; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. de Malézieu, ✻, à Lille.
Inspecteur, M. Marchand, à Lille.
Contrôleur principal, M. Alfred Pigalle, à Lille.

Contrôleurs de première classe.

MM.
Behaghel, à Cassel.
Chartier, à Cambrai.
Durazot, à Douai.

MM.
Gavet, à Saint-Amand.
Lobry, à Lille.
Vangraefschepe, à Bergues.

Contrôleurs de deuxième classe.

MM.
Canquelain, à Cambrai.
Carton, au Quesnoy.
Hennet, à Avesnes.
Lefebvre, à Valenciennes.

MM.
Picot de Magny, à Maubeuge.
Rey, à Lille.
Delespaul, à Lille.

Surnuméraires, MM. Regnault; — Vandergracht, à Lille.

CADASTRE.

Les opérations cadastrales se continuent dans ce département avec beaucoup d'activité.

Au 1.er janvier 1829, il y avait 443 communes de cadastrées; il en a été arpenté et expertisé 42 pendant le courant de l'année, de sorte qu'au 1.er janvier 1830, 485 ont eu des rôles cadastraux.

Il ne reste à cadastrer parcellairement que 173 communes, desquelles il s'en trouve déjà 130 de cadastrées sur plan de masses; sur ces 173 communes, 37 ont été portées au budget de 1829, pour être arpentées pendant cet exercice et expertisées dans les premiers mois de 1830.

Voici le projet de distribution annuelle des travaux à exécuter à partir de 1830, pour la confection du parcellaire des 136 communes restant à cadastrer:

DÉSIGNAT.on des ARRONDISSEM.s	DÉSIGNATION des CANTONS.	Nombre de communes.	Nombre de communes cadastrées par masses.	Nombre d'hectares	Année de l'arpentage parcellaire.	Année de l'expertise.
Valenciennes. .	St.-Amand rive dr..	9	1	4044	1830	1831
	St.-Amand rive g..	5	5	3281		
	Valenciennes-Nord.	6	1	4355		
	Valenciennes-Sud..	14	14	8422		
Avesnes.....	Bavay.....	16	16	10632	1831	1832
	Le Quesnoy-Est...	14	14	16570		
	Landrecies.....	9	9	8895		
Cambrai.....	Solesmes.....	16	16	11951	1831	1832
Lille.....	Armentières.....	7	7	6297	1832	1833
	La Bassée.....	10	10	6283		
Hazebrouck...	Cassel.....	13	13	11748		
Dunkerque...	Bourbourg.....	12	12	13340		
	Gravelines.....	4	4	6744		
Lille.....	Ville de Lille.....	1	»	»	1833	1834
6 arrondissem.s	14 cantons.	136 dont 122		112562		

EMPLOYÉS DU CADASTRE.

MM.

Vachier, géomètre en chef.
Maunier, employé de confiance.
D'urr, chef de bureau.
Joyminy, Alphonse, — Joyminy, Adolphe, dessinateurs.

MM.
D'urr, — Manem, — Mauduit, calculateurs.
Barbotin, géomètre délimitateur, à Roubaix.
Lecrosnier, géomètre triangulateur, à Lille.

Géomètres de première classe.

MM.	MM.
Lombois, François, à Ors.	Couderc, à Lille.
Lombois, Chrys., à Catillon.	Levan, à Maing.
Dequesne, Val., à Avesnes.	Dumez, id.
Dequesne, Antoine, id.	Rousseau, à Valenciennes.
Bertrand, à Berlaimont.	Bruyelle, à Cambrai.

Géomètres de deuxième classe.

MM.	MM.
Mathieu, à Bavai.	Tribout, à Cambrai.
Gonze, à Lille.	Dherbomet, à Saint-Amand.
Dufour, à Bouchain.	Perier, à Avesnes.
Bassez, au Quesnoy.	Denise, à Catillon.
Pierens, à Bergues.	Barbotin, Jacques, à Roubaix.
Carpentier, à Valenciennes.	Doyen, à Tourcoing.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur général des finances dans le département.

M. Baudon, ✻, à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissemens.

MM.	MM.
Kesner, ✻, à Dunkerque.	Pernot, à Avesnes.
Reynaert, à Hazebrouck.	De Villèle, à Douai.
De Liénard, à Cambrai.	Jauge, à Valenciennes.

Payeur du trésor royal.

M. de Bully fils, à Lille.

Par ordonnance royale du 1.er novembre 1829, les places de préposés-payeurs de la guerre et de la marine sont supprimées à partir du 1.er janvier 1830.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

LISTE NOMINATIVE DES EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

Service général.

M. le marquis d'Ambly, ✠ ✠, directeur du département, chargé de l'inspection générale de la culture des tabacs, à Lille.

Contrôleur de comptabilité, M. Maillart, à Lille.

Bureaux de la direction.

MM.	MM.
Jaunet, premier commis.	Quivault, quatrième commis.
Dernier, deuxième commis.	Bastin, cinquième commis.
Morel, troisième commis.	Ch. d'Ambly, sixième commis.

Contrôleurs ambulans.

MM.	MM.	MM.
Doé.	Paganon.	Levasseur.
Lamonet.	Lacase-Sarta.	Famechon.

Ces employés supérieurs sont sans résidence fixe; ils font partie des employés attachés au chef-lieu du département.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement, M. Hovelt, à Dunkerque.
Receveur principal, M. Joly, à Dunkerque.
Entreposeur des tabacs, M. Prud'homme, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville.

MM. Deladerière, — Cabrol, à Dunkerque.
M. Danvin, à Bergues.
Contrôleur de la garantie, M. Baraton, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement, M. Boquet, à Hazebrouck.
Receveur principal, M. Schmidt, à Hazebrouck.
Entreposeur des tabacs, M. Pierre, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville.

MM. Cousin, à Hazebrouck; — Bouchot, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.

Receveur principal, M. Bonnier, à Lille.
Entreposeur des tabacs, M. Vanblaremberghe, à Lille.

Contrôleurs de ville.

MM.	MM.
Lambert, à Lille.	Jeannet, à Lille.
Belin, à Lille.	Fréchon, à Lille.

Contrôleur de la garantie, M. Gengembre, à Lille.
Sous-contrôleur, M. Pinel, à Lille.
Préposé surveillant de la navigation, M. Sinet, à Lille.

Résidence d'Armentières.

M. Derenty, contrôleur de ville.

Résidence de Roubaix.

M. Carpentier, contrôleur de ville.

Résidence de Tourcoing.

M. Bevière, contrôleur de ville.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Boulanger, à Cambrai.
Receveur principal, M. Colinet de la Salle, à Cambrai.
Entreposeur des tabacs, M.me de Fénérols, à Cambrai.
Contrôleur de ville, M. Guyon, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Flobert, à Avesnes.
Receveur principal, M. Barbereaux, à Avesnes.
Entreposeur des tabacs, M. Boutard, à Avesnes.
Contrôleurs de ville, MM. Caneau, à Avesnes ; — Lefeure, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Debavay, à Douai.
Receveur principal, M. Lambrecht, à Douai.
Entreposeur des tabacs, M.me d'Ainval, à Douai.
Contrôleur de ville, M. Gréard, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

teur d'arrondissement, M. Recoing, à Valenciennes.
eur principal, M. de Parseval, à Valenciennes.
posteur des tabacs, M. Artus, à Valenciennes.
ôleurs de ville, MM. Lepage, à Valenciennes; — Bevière, Amand: — Villain, à Condé.
ôleur de la garantie, M. Budin, à Valenciennes.

TABACS.

onopole des tabacs a été maintenu jusqu'au 1.er janvier ar la loi du 19 avril 1829.
partement du Nord a été autorisé à planter, en 1829, 1,950 de terre en tabac, pour fournir à la Régie 4,300,000 nnes de feuilles.
quantité est répartie, ainsi qu'il suit, entre les arrondis- de Lille, Hazebrouck et Dunkerque.

Lille.....	1670	hectares.
Hazebrouck.....	245	id.
Dunkerque.....	35	id.
Total égal.....	1950	hectares.

SERVICE DE LA CULTURE.

lien, inspecteur de la culture et des magasins de feuilles,

Contrôleurs de culture.

	MM.
nand.	Foucart.
n.	Collache.
	Danvin.

le ces employés est attaché à chaque magasin; ils sont ésidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du ement.

SERVICE DES MAGASINS.

, *, garde du magasin	N.o 1,	à Lille.
e, *, id.	N.o 2,	à Lille.
d, id.	N.o 3,	à Lille.
and, id.	à	Dunkerque.
ne, id.	à	Hazebrouck.
lle, id.	à	Merville.
re, contrôleur du magasin	N.o 1,	à Lille.
id.	N.o 2,	à Lille.

MM.
Maillot, contrôleur du magasin N.° 3, à Lille.
Pauwels, id. à Dunkerque.
Delabarre, id. à Hazebrouck.
Anglas, id. à Merville.

SERVICE DE LA MANUFACTURE.

Régisseur, M. Kolb, à Lille.
Inspecteur, M. Roucher, à Lille.
Contrôleur, M. Alexandre, à Lille.
Garde-magasin, M. Duchateau, à Lille.

DIRECTIONS DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes : la direction de Dunkerque comprend huit lieues de côtes maritimes, depuis Gravelines jusqu'à Zuydtcoote, et vingt-huit lieues de frontières de terre, à partir de la mer jusqu'à Saméon, canton d'Orchies.

La direction de Valenciennes a 30 lieues de frontières ; elle est bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume des Pays-Bas.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue du royaume des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en cinq inspections, sept principalités et onze contrôles de brigades.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections, six principalités et dix contrôles de brigades.

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec l'indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Ferrier, ✻, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.
Mathorez, premier commis.
Cauchois, second id.
Bonjean, troisième, id.
Leroy, quatrième, id.
Pauwers, cinquième, id.
Vinchon, sixième commis.
Deruelle, septième id.
Mathorez fils, surnuméraire.
Morel, Victor, id.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

M. Saint-Quentin, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM.
Dron, receveur principal.
Jacques, sous-inspecteur sédentaire.
Demallevaud, contrôleur aux entrepôts.
Ménétret, commis principal à la navigation.

Vérificateurs.

MM.	MM.
Thuillier, liquidateur.	De Contreglise.
Deruelle.	Peilhon.
Tortel.	Gonet.
Cornemont.	Archambault, aide-vérificateur.
Collin.	Leroy, idem.

Receveurs aux déclarations.

MM.	MM.
De Saint-Amour.	Caboche.
Ternaux.	Germain.
Legrain.	

Commis aux expéditions.

MM.	MM.
Baillon.	Morel.
Lhermite.	Cailliez, 1.er commis de recette.
Simon, Victor.	Thevenet, id.
Cheret.	Blondeau, garde-magasin.
Crepin.	Hue, id.

Surnuméraires.

MM. Brienne; — Loisel.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. — MM. Perin, receveur; — Petiaux, visiteur; — Dyel de Graville, commis aux expéditions; — Boucher, garde-magasin.

Zuydtcoote. — MM. Glenisson, receveur; — Nollen, visiteur.

Ghyvelde. — M. Poulain-Lacroix, receveur.

Bergues. — MM. Manhes, receveur; — Guericy, visiteur; — Grout, commis aux expéditions; — Guericy fils, surnuméraire.
La Broustraete. — M. Vanwormhoudt, receveur.
Hondschoote. — MM. Cousin, receveur; — Lefebure, visiteur.
Killemlinde. — M. Legaigneur, receveur.
Oost-Cappel. — MM. Souplet, receveur; — Degravier, visiteur.
Bambecque. — M. Marchand, receveur.
Wormhoudt. — M. Chailly de Bellecroix, receveur.
Zermezeele. — M. Lefils, receveur.
Grand-Millebrughe. — M. Dubourg, receveur.
Petite-Synthe. — M. Bernard, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Dunkerque.

MM.
Tacquet, contrôleur de brigades, à Dunkerque.
Grimonprez, lieutenant principal, idem.
Jarry, lieutenant principal, à Gravelines.
Anquetil, lieutenant d'ordre, à Fort-Mardyck.
Doyelle, lieutenant d'ordre, à Leffrinckoucke.
Patte, capitaine de Patache, à Dunkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneau, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Paul, Dunkerque, Rosendael, Leffrinckoucke et Zuytcoote.

Contrôle d'Hondschoote.

MM.
Delvague, contrôleur de brigades, à Hondschoote.
Guillain, lieutenant d'ordre, à Uxem.
Foigne, lieutenant d'ordre, à Oost-Cappel.

Ce contrôle comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerke, Warhem, Bergues, Rexpoëde, Hondschoote, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

Contrôle d'Esquelbecq.

MM.
Duval, contrôleur de brigades, à Esquelbecq.
Foigne, Jean, lieutenant d'ordre, à Grand-Millebrughe.
Guericy, lieutenant d'ordre, à Zermezeele.

Ce contrôle comprend les brigades de Petite-Synthe, Grand-Millebrughe, Crochte, Bissezeele, Esquelbecq, Wormhoudt, Ledringhem, Zermezeele et Wemaers-Cappel.

INSPECTION DE BAILLEUL.

M. Fine, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CASSEL.

MM.
Thuillier, receveur principal.
Deruelle, vérificateur.
Dany, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CASSEL.

Houtkerque. — M. Delaunoy, receveur.
Steenvoorde. — MM. Bouvy, receveur ; — Hovelt, visiteur.
Labeele. — M. Philippe, receveur.
Boeschêpe. — M. St. Quentin, receveur.
Berthen. — M. Lefebure, receveur.
Caëstre. — M. Réant, receveur.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM.
Ducasse, receveur principal.
Boucher-Précourt, vérificateur.
Ecrement, idem.
Bouchez, commis aux expéd.

MM.
Delaetre, commis aux expéd.
Levavasseur, idem.
Woirhaye, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Lacdorne. — MM. Fleury, receveur ; — Manhes, visiteur.
Bailleul. — MM. Vantieghem, receveur ; — Turlutte, visiteur ; — Desoriez, commis aux expéditions.
Seau. — M. Forgeois, receveur.
Nieppe. — M. Coffigniez, receveur.
Bizet. — M. Venet, receveur.
Pont-de-Nieppe. — MM. Desbordes, receveur ; — Petit, visit.
Frelinghien. — M. Caboche, receveur.
Houplines. — M. Hugon, receveur.
Pont-Rouge. — MM. Deletombe, receveur ; — Bellon, visit.
Deûlémont. — MM. Collin, receveur ; — Noirmain, visiteur.
Pont-de-Warnêton. — M. Léo, receveur.
Quesnoy. — MM. Pion, receveur ; — Mogrion, visiteur.

SOUS-INSPECTION DIVISIONNAIRE D'HAZEBROUCK.

M. Jeanson, sous-inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM.
Vancassel, receveur principal.
Louis, vérificateur.
Roux-Dubourg, commis aux expéditions.
Parsy, idem.
Vancassel fils, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

La Bouteillerie. — M. Balahu de Noiron, receveur.
Sailly. — M. Lebon, receveur.
Estaires. — MM. Blanc, receveur; — Guye, visiteur.
Merville. — MM. Parsy, receveur; — Godart, visiteur.
Bavinchove. — M. Leleu, receveur.
Fleurbaix. — M. Delaporte, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Steenvoorde.

MM.
Fouquet, contrôleur de brigades, à Steenvoorde.
Labille, lieutenant d'ordre, à Caestre.
Leberton, lieutenant d'ordre, à Berthen.
Bauchet, lieutenant d'ordre, à Houtkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Steenvoorde, Herzeele, Houtkerque, Winnezeele, Cassel, Labeele, Boeschêpe, Berthen, Godewaersvelde, St.-Jans-Cappel, St.-Sylvestre-Cappel, Caëstre et Flêtre.

Contrôle d'Armentières.

MM.
Lefrançois, contrôleur de brigades, à Armentières.
Touloot, lieutenant d'ordre, à Bailleul.
Doublet, lieutenant d'ordre, à Frelinghien.

Ce contrôle comprend les brigades de Lacdorne, Bailleul, Seau, Steenwerck, Nouveau-Monde, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Bizet, Armentières, Quesnoy, Wez-Macquart, Houplines, Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont et Pont-de-Warnêton.

Contrôle de Merville.

MM.
Debeaune, contrôleur de brigades, à Merville.
Jumel, lieutenant d'ordre, à Hazebrouck.
Bastien, lieutenant d'ordre, à La Ventie.

Ce contrôle comprend les brigades de Bavinchove, Houdeghem, Hazebrouck, Morbecque, La-Motte-aux-Bois, Préavin, Merville, La Gorgue, Estaires, Sailly, La Ventie, La Bouteillerie et Fleurbaix.

INSPECTION DE LILLE.

M. Borelly, ✱, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

MM.	MM.
Labe, receveur principal.	Dellelis, commis aux expédit.
Martin, vérificateur.	Etienne, idem.
Temoingt, idem.	Decocq, commis de recette.
Narrat, commis aux expédit.	

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

Comines. — MM. Philippe, receveur; — Duperré, visiteur.
Wervick. — MM. Flahaut, receveur; — Philippe, visiteur.
Bousbecque. — MM. David, receveur; — Ménétret, visiteur.
Tourcoing. — MM. Dutrembley, receveur; — Appréderis, visiteur; — Cherpa, visiteur; — Cauchois, commis aux expéd.
Touquet-les-Moutons. — M. Martin, receveur.
Riscontout. — MM. Boucher, receveur; — Magnien, visiteur.
La Marlière. — M. Dumesrel, receveur.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM.
Letourneur, receveur principal.
Demeaux, sous-inspecteur sédentaire.

Vérificateurs.

MM.	MM.	MM.
Chabanel, liquidat.r	Collin.	Coulon.
Mangin.	Mogrion.	Demilsan.

Receveurs aux déclarations.

MM.	MM.	MM.
Lepauvre.	Faucheur.	Damiens.
Caffiéry.	Lemistre.	Didelot.

Commis aux expéditions.

MM.	MM.	MM.
Matran.	Santay.	Jacqué.
Chaumier St.-Gérant.	Haillot.	Boulay.
Bocquet.	Reyniers.	
Brasseur.	Chomel.	

MM.
Doublet, premier commis de recette.
Réville, deuxième commis de recette.
Farez, contrôleur aux soudes, à Loos.
Leroy, garde-magasin, à Lille.

Surnuméraires.

MM. Six; — Letourneur; — Borelly; — Leroy.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Wattignies. — MM. Salamon, receveur; — Mesnil, visiteur.
Haubourdin. — M. Hinet, receveur.
Beaucamps. — M. Novareze, receveur.
Douai. — M. Aumont Lacouture, agent de l'administration près les tribunaux.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Hailuin.

MM.
Blanc, contrôleur de brigades, à Halluin.
Saguier, lieutenant d'ordre, à Wervick.
Devaux, lientenant d'ordre, à Tourcoing.

Ce contrôle comprend les brigades de Bousbecque, Comines, Wervick, Linselles, Halluin, Roncq, Neuville, Riscontout, La Marlière, Tourcoing, Mouveaux et Touquet.

Contrôle de Lille.

MM.
Pessard, contrôleur de brigades, à Lille.
Duval, lieutenant principal, à Lille.
Desfontaines, lieutenant d'ordre, à Wattignies.

Ce contrôle comprend les brigades de Beaucamps, Haubourdin, Fives, Lille, Hellemmes (cavalerie), Emmerin, Wattignies et Ennetières.

INSPECTION D'ASCQ.

M. Decarrey, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM.
Carnaud, receveur principal.
Demol, vérificateur.
Renique, vérificateur.
Leroy, commis aux expédit.

MM.
Peyssard, commis aux expédit.
Carnaud fils, commis de recette.
Leroy, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Pont-à-Marcq. — M. G. Mathorez, receveur.
Wattrelos. — MM. Esbacque, receveur ; — Bomberg, visiteur.
Roubaix. — MM. Parenthou, receveur : — Angois, visiteur ; — ouville, commis aux expéditions ; — Ménétret, commis aux xpéditions.
Lannoy. — M. Lecavelé, receveur.
Toufflers. — M. Huet, receveur.
Leers. — MM. Morette, receveur ; — Cailliez, visiteur.
Willems. — M. Alexandre, receveur ; — Casaux, visiteur.
Cysoing. — M. Crochart, receveur.
Bourghelles. — M. Vanderhaeghe, receveur.
Mouchin. — MM. Rolier, receveur ; — Largent, visiteur.
Orchies. — M. Lesur, receveur.
Marchiennes. — M. Poiron, receveur.
Raches. — MM. Labarre, receveur ; — Coulon, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Ascq.

MM.
'ital, contrôleur de brigades, à Ascq.
'orcinal, lieutenant d'ordre, à Roubaix.
lutel, lieutenant d'ordre, à Baisieux.

Ce contrôle comprend les brigades de Wattrelos, Roubaix, rimaupont, Leers, Lannoy, Toufflers, Ascq, Lesquin (cava- rie), Sailly, Willems, Baisieux, Camphin-en-Pévèle, Sainghin t Bouvines.

Contrôle d'Orchies.

MM.
Vattin, contrôleur de brigades, à Orchies.
uère, lieutenant d'ordre, à Genech.
'inteaux, lieutenant d'ordre, à Aix.

Ce contrôle comprend les brigades de Cysoing, Bourghelles, achy, Genech, Nomain, Orchies, Ennevelin, Cappelle, Auchy, lanard, Aix, Landas, Saméon et Mouchin.

Contrôle de Raches.

MM.
énéca, contrôleur de brigades, à Raches.
hiery, lieutenant d'ordre, à Bersée.
ouai, lieutenant d'ordre, à Marchiennes.

Ce contrôle comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, aumont, Raches, Vred, Flines, Grande-Rue de Flines, Mar- hiennes et Warlaing.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. Laugier-Pléville, ✲, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.

Bertherand, premier commis.
Tatereau, second commis.
Teinturier, Ad., trois.e commis.
Pesier, quatrième commis.
Teinturier, C., cinq.e commis.
Lelièvre, sixième commis.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

MM.

Guespereau, inspecteur, à Valenciennes.
Lemor, sous-inspecteur divisionnaire, à Condé.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM.

Coupin, receveur principal.
Mahieu, s.-inspecteur sédent.
Smets-Jamar, commis principal à la balance du commerce.
Besnier, vérificateur.
Largent, id.
Dubé, vérificateur.
Brochon, id.
Rochez, commis aux expédit.
Poitevin, id.
Rogier, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Rumegies. — MM. Haudry, receveur; — Gerard, visiteur.
Maulde. — MM. Hencart, receveur; — Léonard, visiteur.
Hasnon. — M. Derbecq, receveur.
Mortagne. — MM. Perret, receveur; — Morel, visiteur; — Thouvenin, commis aux expéditions.
Bonsecours. — MM. Houdeyer, receveur; — Tricot, visiteur.
Hergnies. — MM. Lefebvre, receveur; — Milcamps, visiteur.
Saint-Amand. — MM. Martin, receveur; — Henocque, visiteur; — Ternisien, commis aux expéditions.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM.

Barbier de la Serre, receveur principal, à Valenciennes.
Delas, sous-inspecteur sédentaire.
Legal, — Denisot, vérificateurs.
Petit, receveur aux déclarations, chargé de la balance du commerce.

MM.

Dagneau, receveur aux déclarations.
Danel, — Chambé, — Varlet, commis aux expéditions.
Feste, — Vandeville, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin. — MM. Archen, receveur; — Gimel-Barthez, visiteur.
Marly. — MM. Guerin, receveur; — Mineur, contrôleur aux soudes.
Denain. — M. Musset, receveur.
Douchy. — MM. Bejot, receveur; — Danel, visiteur; — Martin, visiteur; — Gardin de Classe, commis aux expéditions.
Haspres. — M. Belval, receveur.
Saulzoir. — M. Bourgeois, receveur.
Hamsay. — M. Bouteleux, receveur.
Bermerain. — M. Archen, receveur.

PRINCIPALITÉ DE BLANC-MISSERON.

MM.

Lebrun, receveur principal, à Blanc-Misseron.
Romagny, sous-inspecteur sédentaire.
Mineur, — Girardin, — Wilbrood Clery, vérificateurs.
Honoré, — Hebert, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BLANC-MISSERON.

Crespin. — M. Duparcq, receveur.
Marchipont. — M. Morin de la Pillière, receveur.
Sebourg. — MM. Lhote, receveur; — Fecheroulle, visiteur.
Onnaing. — M. Docteur, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Saint-Amand.

MM.

Louette, contrôleur de brigades, à Saint-Amand.
Pacmor, lieutenant principal, à Condé.
Defontaine, lieutenant d'ordre, à Mortagne.

Ce contrôle comprend les brigades de Rumegies, Lecelles, Maulde, Mortagne, Rosult (cavalerie), Saint-Amand, Hasnon, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Macou, Fresnes, Vicogne (brigade ambulante), et Thivencelles.

Contrôle de Saultain.

MM.

Magnier, contrôleur de brigades, à Saultain.
Chuquet, lieutenant principal, à Valenciennes.

MM.

Danel, lieutenant d'ordre, au Blanc-Misseron.

Ce contrôle comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Onnaing, Marchipont, Sebourg, Saultain (cavalerie), Bry, Jalain (brigade ambulante), Villers-Pol (cavalerie), Valenciennes et Anzin.

Contrôle de Douchy.

MM.

Millevoix, contrôleur de brigades, à Douchy.
Choffez, lieutenant d'ordre, à Escaudain.
Danton, lieutenant d'ordre, à Saulzoir.

Ce contrôle comprend les brigades d'Escaudain (brigade ambulante), Hélesmes, Haveluy, Herrin, Denain, Douchy, Maing (brigade ambulante), Haspres, Saulzoir, Bermerain, Haussy.

INSPECTION DE BAVAY.

M. Morel, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM.

Gauthey, receveur principal, à Maubeuge.
Exibart; — Brochard, vérificateurs.
Boutté, receveur aux déclarations.
Meurisse, — Besançon, commis aux expéditions.
Rozy, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

La Flamengrie. — M. Erouard, receveur.

Bellignies. — MM. Claude, receveur; — Sautteau, visiteur; — Léveillé, commis aux expéditions.

Honhergies. — MM. Godde, receveur; — Delfosse, visiteur.

Bavay. — MM. Ducornu, receveur; — Dyel de Graville, visiteur; — Louveaux, commis aux expéditions.

Pont-sur-Sambre. — M. Dorgères, receveur.

Villers-sire-Nicole. — M. Godfroy, receveur.

Malplaquet. — MM. Rocard, receveur; — Couvreur, visiteur.

Gognies-Chaussée. — MM. Nicolas, recev.; — Fournier, vis.

Bettignies. — MM. Delamarre, receveur; — Boyer, visiteur; — Fontaine, commis aux expéditions.

Vieux-Reng. — MM. Givon, receveur; — Aubril, visiteur.

PRINCIPALITÉ DE LANDRECIES.

MM.

atel, receveur principal, à Landrecies.
elhomel, — Katègre, vérificateurs.
ecerf, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE LANDRECIES.

Le Quesnoy. — MM. Fournier, receveur; — Mauris, visiteur; — de Montenay, commis aux expéditions.
Englefontaine. — M. Rousseau, receveur.
Maroilles. — MM. Cabaret, receveur; — Mathieu, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Bavay.

MM.

révost, contrôleur de brigades, à Bavay.
ournay, lieutenant d'ordre, à la Flamengrie.
lorimont, lieutenant d'ordre, à Hon-Hergies.

Ce contrôle comprend les brigades de la Bocrette, la Flamengrie, ermeries, Frasnoy, Bettrechies, Bellignies, Bavay, Hon-Hergies, alplaquet, la Longueville, Pont-sur-Sambre et Berlaimont.

Contrôle de Gliswelles.

MM.

oquille, contrôleur de brigades, à Gliswelles.
ostert, lieutenant principal, à Maubeuge.
atel, lieutenant d'ordre, à Bettignies.
uart, lieutenant d'ordre, à Ferrière-la-Grande.

Ce contrôle comprend les brigades de Gognies - Chaussée, des ottes, Bettignies, Villers-sire-Nicole, Vieux-Reng, Boussois, liswelles (brigade ambulante), Maubeuge, Rousies, Ferrière-a-Grande, Ferrière-la-Petite et Hautmont.

Contrôle d'Englefontaine.

MM.

emy, contrôleur de brigades, à Englefontaine.
ette, lieutenant principal, à Landrecies.
ournier, lieutenant d'ordre, à Vendegies.

Ce contrôle comprend les brigades du Quesnoy, de Baudignies, omeries, Vertigneul, Vendegies, Louvignies - lez - Quesnoy (cavalerie), le Plateau (cavalerie), Robersart, Englefontaine, ocquignol, les Fontaines, Landrecies et Maroilles.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Vanoosterom, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE SOLRE-LE-CHATEAU,

MM.

Delapparent, receveur principal, à Solre-le-Château.
Jœglé, vérificateur.
Avoyne de Chantereyne, commis aux expéditions.
Fécheroulle, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Jeumont. — MM. Harou, receveur; — Hague, visiteur.
Cousolre. — MM. Landru, receveur; — Parnet, visiteur; — Lallement, commis aux expéditions.
Hestrud. — M. Blancho; receveur.
Beugnies. — M. Degage, receveur.
Clairfayts. — M. Adam, receveur.
Eppe-Sauvage. — M. Matis, receveur.
Baives. — M. Dorigny, receveur.
Trélon. — MM. Hugo, receveur; — Ducheylard, visiteur.
Anor. — MM. Gaspart, receveur; — Forestier, visiteur.
Fourmies. — M. Boillot, receveur.
Sains. — M. Coquelet, receveur.
Wignehies. — M. Gamain, receveur.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM.

Regnaud, receveur principal.
Rochez, vérificateur.
Brongniart, — Chouffe, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Taisnières. — M. Schillinger, receveur.
Dompierre. — M. Gaffiot, receveur.
Etrœungt. — MM. Courtin, receveur; — Durut, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Solre-le-Château.

MM.

Platrier, contrôleur de brigades, à Solre-le-Château.
Thevenin, lieutenant d'ordre, à Colleret.
Adam, lieutenant d'ordre, à Beaurieux.

Ce contrôle comprend les brigades de Jeumont, Marpent, Cousolre, Colleret, Ostergnies, Wattignies, Solre-le-Château, Felleries, Beugnies (brigade ambulante), Berelles, Hestrud et Beaurieux.

Contrôle de Trélon.

MM.

Cordier de Crouste, contrôleur de brigades, à Trélon.
Delahaye, lieutenant d'ordre, à Liessies.
Gillet, lieutenant d'ordre, à Anor.

Ce contrôle comprend les brigades de Clairfayts, Lépine, Ramousies, Liessies, Willies, Eppe-Sauvage, Moustier, Baives, Wallers, Trélon, Glageon (brigade ambulante), Féron (cavalerie), Sains, Ohain, Anor, rue d'Hirson, Fourmies et Wignehies.

Contrôle d'Avesnelles.

MM.

Ardoin, contrôleur de brigades, à Avesnelles.
Couthaud, lieutenant principal, à Avesnes.
Caudron, lieutenant d'ordre, à Taisnières.
Gréterin, lieutenant d'ordre, à Etrœungt.

Ce contrôle comprend les brigades de Noyelles, Taisnières, Dompierre, Saint-Hilaire, Avesnes, Avesnelles (cavalerie), Flaumont, Semeries, Haut-Lieu, Etrœungt et la Rouillies.

INSPECTION DU CATTEAU.

Ligne spéciale.

M. Gorsas, inspecteur.

Il n'y a point d'employés de bureaux dans cette division; l'inspecteur est chargé de surveiller le service ambulant qui se fait sur les derrières du rayon, et le service d'observation établi à Saint-Quentin et à Cambrai.

Service actif.

MM.

Dewèvre, lieutenant d'ordre, à la Groise.
Lerebours, lieutenant d'ordre, à Villers-en-Cauchies.

La ligne spéciale comprend les brigades de la Groise, Abscon, Villers-en-Cauchies et Le Catteau (cavalerie).

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

La direction des domaines de ce département est une des directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit:

Directeur, M. Vialla, ✻, à Lille.
Premier commis de la direction, M. Devienne.

Inspecteurs.

MM.	MM.
Fouant, à Lille.	D'Erbigny, à Douai.
Lequoy, à Dunkerque.	Wiart, à Cambrai.

Vérificateurs.

MM.	MM.	M.
Longer.	Fallot.	Demachy.
Pierard.	Guilliot.	

Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Dulocle.
Receveur du timbre extraordinaire, M. Chassin.

BUREAUX.

Nota. Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Première division d'inspection.	*Receveurs.* MM.
Armentières	Bertrand.
Cysoing	Lebel.
Haubourdin	Duchastelet.
La Bassée	Bailleul.
Lille (Enregistrement)	Leconte.
Lille (Domaines et actes judiciaires)	Corda.
Lille (Hypothèques)	Pieron.
Pont-à-Marcq	Waymel.
Quesnoy-sur-Deûle	Dapremont.
Roubaix (pour les cantons de Roubaix et Lannoy)	Leconte.
Seclin	Dulocle.
Tourcoing (pour les deux cantons)	Delesalle.

Deuxième division.

	MM.
Bailleul	Suchet.
Bergues	Delabaere.
Bourbourg (pour les cantons de Bourbourg et Gravelines)	Malot.
Cassel	Malot.
Dunkerque (Enregistrement)	Lefebvre.
Dunkerque (Domaines et actes judiciaires)	Dureteste.
Dunkerque (Hypothèques)	Ferot.
Hazebrouck (enregistrement)	Debaecker.
Hazebrouck (domaines et hypothèques)	Watelet.

	MM.
Bondschoote	Demool.
Merville	Soalhat.
Steenvoorde	Girard-Labrely.
Wormhoudt	Trachet.

Troisième division.

		MM.
Carleux		Leconte.
Cavay		Mortier.
Douchain		Deprès.
Condé		Langlet.
Douai	Enregistrement	Balthazar.
	Domaines et actes judiciaires	Martin.
	Hypothèques	Perret.
Le Quesnoy		Dhaisne.
Marchiennes		Cornet.
Orchies		Lahaussois.
Saint-Amand (pour les deux cantons)		Meurice.
Valenciennes	Enregistrement	Primois.
	Domaines	Majorelle.
	Hypothèques	Pailliard.

Quatrième division.

		MM.
Cambrai	Enregistrement	Morel.
	Actes judiciaires et domaines	Lambelin.
	Hypothèques	Evrard.
Carnières		Froment.
Landrecies		Cherpin.
Le Catteau (pour les cantons du Catteau et de Clary)		Belin.
Marcoing		Lefrançois.
Solesmes		Pierrart.
Vesnes (enregistrement)		Saffroy.
Vesnes (hypothèques et domaines)		Coopman.
Berlaimont		Leconte.
Maubeuge		Déprès.
Solre-le-Château		Dureteste.
Trélon		Delaforge.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valen-

ciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins ; il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissemens publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont, la belle forêt royale de Mormal, de la contenance de 6,000 hectares ; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares ; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le bois l'Evêque, de 900 hectares ; la forêt de Vicogne, de même contenance ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt d'Hamon, de 750 hectares ; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

Voici le tableau du produit des coupes de taillis et futaie usées pour l'ordinaire 1829 dans les bois de l'État.

ARRONDISSEM.ts	CONTENANCE des coupes.			PRODUIT.		*Observations.*
	H.	A.	C.	F.	C.	
Dunkerque.....	25	72	»	4668	18	
Hazebrouck.....	94	69	»	104704	05	
Lille.....	65	63	»	79080	65	
Cambrai.....	38	51	»	45914	77	
Avesnes.....	453	87	80	615979	03	
Douai.....	41	53	»	20470	56	
Valenciennes....	224	29	»	134573	88	
TOTAUX.....	944	23	80	1005391	12	

PÊCHE.

La loi du 15 avril 1829 a réglé les droits respectifs de l'État et des particuliers relativement à la pêche.

Le droit de pêche sera exercé au profit de l'État, 1.° dans tous les fleuves, rivières, canaux et contre-fossés navigables ou flottables avec bateaux, trains ou radeaux, et dont l'entretien est à la

charge de l'État ou de ses ayant-cause ; 2.° dans les bras, noues, boires et fossés qui tirent leurs eaux des fleuves et rivières navigables ou flottables, dans lesquels on peut, en tout temps, passer ou pénétrer librement en bateau de pêcheur, et dont l'entretien est également à la charge de l'État.

Pour ce qui concerne les rivières et canaux autres que ceux ci-dessus désignés, les propriétaires riverains auront, chacun de leur côté, le droit de pêche jusqu'au milieu du cours de l'eau, sans préjudice des droits contraires établis par possession ou titres.

Des ordonnances royales détermineront les parties des fleuves et rivières et les canaux dans lesquels le droit de pêche sera exercé au profit de l'État.

Dans le cas où des cours d'eau seraient rendus ou déclarés navigables ou flottables, les propriétaires qui seront privés du droit de pêche, auront droit à une indemnité préalable qui sera réglée d'après les formes prescrites par les articles 16, 17 et 18 de la loi du 8 mars 1810.

Les contestations entre l'administration et les adjudicataires, relatives à l'interprétation et à l'exécution des conditions, baux et adjudications, et toutes celles qui s'éleveraient entre l'administration ou ses ayant-cause, ou des tiers intéressés, seront portées devant les tribunaux.

Tout individu qui se livrera à la pêche sur les fleuves et rivières navigables ou flottables, canaux, ruisseaux ou cours d'eau quelconques, sans la permission de celui à qui le droit de pêche appartient, sera puni d'une amende de 20 à 100 francs, indépendamment des dommages-intérêts.

Néanmoins, il est permis à tout individu de pêcher à la ligne flottante tenue à la main, dans les fleuves, rivières et canaux navigables ou flottables, le temps du frai excepté.

Les rivières du département du Nord susceptibles d'être soumises au régime de la pêche fluviale, sont la Bourre, la Basse-Deûle, l'Escaut, la Lawe, la Lys, la Sambre et la Scarpe.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord fait partie de la 4.e conservation forestière dont le chef-lieu est Douai, et qui comprend les départemens de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Conservateur. — M. de Croy-Chanel, ✻, à Laon (1).

Il existe dans le département deux inspections forestières, qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

(1) La résidence de M. de Croy-Chanel est à Laon, par exception.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur. — M. Potonié, chargé du service pour l'arrondissement de Lille.
Garde à cheval. — M. Petit.

Arrondissement de Valenciennes.

M. Guiroux, sous-inspecteur à Valenciennes, chef du service.
Garde général. — M. Joly, à Saint-Amand.

Arrondissement de Douai.

M. Deroquefeuille, garde à cheval, à Douai.

Arrondissement d'Hazebrouck.

M. de Berthoult, garde général, à Hazebrouck, chef du service.
Garde à cheval. — M. Becquet, à La-Motte-au-Bois.

INSPECTION DU QUESNOY.

Inspecteur. — M. Delattre, Henri, au Quesnoy.

Sous-inspection d'Avesnes.

Sous-inspecteur. — M. Herwyn-Bernard, Hyacint., à Avesnes.
Gardes-généraux. — MM. Baudrillart, Jean-Baptiste, à Trélon; — Lemoyne, Réné-François-Joseph, à Maubeuge.
Arpenteur. — M. Lacourte, Nicolas-Joseph, à Cartignies.

Sous-inspection de Landrecies.

Sous-inspecteur. — M. Lemoyne, Louis-Vincent, à Landrecies.
Gardes-généraux. — MM. Corduant, Jacques-Joseph, au Locquignol; — Grisard, Jean-Baptiste, à Catillon.
Garde à cheval. — Desprez, Prosper-Auguste, au Locquignol.
Arpenteur. — M. Wattaux, Gabriel-François, au Quesnoy.

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES ET AUX CHEVAUX.

POSTES AUX LETTRES.

Une ordonnance du Roi du 11 janvier 1829 a établi un mode nouveau de service pour les lettres arrivant à Paris.

En vertu de cette ordonnance, il est reçu, depuis le 1.er mars 1829, dans tous les bureaux de poste du royaume, mais à la destination de Paris seulement, des lettres qui sont enregistrées à présentation, et qui ne sont délivrées aux destinataires que sur leurs récépissés.

Ces lettres prennent la dénomination de lettres recommandées.

Pour qu'une lettre soit admise à recommandation, elle doit être sous enveloppe et scellée de deux cachets en cire, avec empreintes; la suscription doit être lisible et porter le nom et la demeure du destinataire.

Elle ne peut être affranchie et peut être adressée poste restante.

D'après les dispositions d'une ordonnance du Roi du 8 mars 1832, portant règlement du service de la correspondance entre la France et les cantons suisses y dénommés, le public de France est libre d'affranchir ou de ne point affranchir ses lettres et paquets pour les cantons de Berne, Fribourg, Soleure, Unterwalden et Genève; pour ceux de Vaud et du Valais; pour celui de Neufchâtel; pour ceux de Bâle, Schaffouse, Argovie, Lucerne, Ury et Tessin; pour ceux de Zurich, Schwitz, Glaris, Zug, Appenzel, Saint-Gall, les Grisons et Thurgovie.

L'affranchissement est cependant obligatoire jusqu'à destination pour les lettres et paquets chargés ou recommandés.

Les échantillons de marchandises peuvent, comme les lettres, être affranchis ou non affranchis; dans les deux cas, ils doivent être expédiés séparément des lettres, être présentés sous bandes ou d'une manière à ne laisser aucun doute sur leur nature, et ne contenir d'autre écriture à la main que des numéros d'ordre.

Aux termes de la loi du 3 juin 1829, relative à l'établissement d'un service de poste dans toutes les communes du royaume, l'administration des postes fera, à partir du 1.er avril 1830, transporter, distribuer à domicile et recueillir de deux jours l'un au moins dans les communes où il n'existe pas d'établissement de poste, les correspondances administratives et particulières, ainsi que les journaux, ouvrages périodiques et autres imprimés dont le transport est attribué à l'administration des postes.

Toute lettre transportée, distribuée ou recueillie par les facteurs établis à cet effet, à l'exception des correspondances administratives, paiera, en sus de la taxe progressive résultant du tarif des postes, un droit fixe d'un décime.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention, ne seront pas applicables à ceux qui feront prendre et porter leurs lettres dans les bureaux de poste circonvoisins de leur résidence.

PERSONNEL.

Inspecteur de la ligne, M. Marmin, à Lille.

Il y a dans le département du Nord trente bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Armentières, M.elle Planckaert.
Avesnes, M.elle Loiff.
Bailleul, M.me Blavet.
Bavay, M.elle Gerin.
Bergues, M. Tesnières.
Bouchain, M. de Wavrin.
Bourbourg, M. Debernes.
Cambrai, M. Robert.
Cassel, M.elle Vanvelsen.
Condé, M.me Boissel.
Douai, M. Dufour de la Motte.
Dunkerque, M. Boulanger. — *Sous-inspecteur*, M. Lambert.
Estaires, M. Dehaisne.
Gravelines, M.me Lemoine.
Hazebrouck, M. Spetebroot.
La Bassée, N....
Landrecies, M.me Duvillier.
Le Catteau, M. Waroquier.
Le Quesnoy, M.me Crinon.
Lille, M. Waresquiel. — *Sous-inspecteur*, M. Fleury.
Marchiennes, M. Théry.
Maubeuge, M. Levesque.
Merville, M.elle Maes.
Orchies, M. Bisez.
Roubaix, M.me Trousseau.
Saint-Amand, M. Bouiller.
Solre-le-Château, M. Grard.
Tourcoing, M. Guilhaudin.
Valenciennes, M. Lecointe. — *Sous-inspecteur*, M. Cordier.
Wormhoudt, M. Galle.

POSTES AUX CHEVAUX.

Une ordonnance du Roi du 1.er mars 1829 a modifié le tarif de la poste aux chevaux.

Aux termes de cette ordonnance, le prix d'un franc cinquante centimes par cheval et par poste, fixé par les anciens réglemens, ne se paie plus, depuis le 1.er mai 1829, que pour les chevaux réellement employés tant dans les localités ordinaires que dans celles où l'usage du cheval de renfort est prescrit.

Il est payé un franc par poste en sus du prix des chevaux, pour chaque personne excédant le nombre que comportent le genre et l'attelage des voitures, conformément au tableau ci-après.

Un enfant âgé de plus de dix ans est compté pour une personne ; un enfant de dix ans et au-dessous n'est point compté dans le prix de la course ; deux enfans de dix ans et au-dessous comptent pour une personne.

Il est payé en sus cinquante centimes par poste pour chaque enfant de dix ans et au-dessous excédant le nombre de deux. Dans aucun cas, les enfans du premier âge, c'est-à-dire, âgés de moins de trois ans, ne sont comptés dans le prix de la course.

Voici le tarif de la poste aux chevaux.

1.re DIVISION.	Nombre de personnes	Nombre de chevaux.	Prix à payer pour chaque cheval.	Prix total des chevaux par poste.	Nombre de postillons.
ises ou cabriolets.	1, 2,	2	1f 50c	3f »c	1
	3	3	1 50	4 50	1
es calèches à un seul ec timon.....	2	2	1 50	3 »	1
e trouve une troisième ie, il sera payé un ir poste en sus du prix vaux.					
r a plus de trois per-, la calèche sera con- comme berline, et les réglemens de la ie division.					
2.e DIVISION.					
Limonières.					
ires fermées et cou- t calèches avec bran-	1, 2, 3	3	1 50	4 50	1
a payé un franc par n sus pour chaque ie excédant le nombre					
3.e DIVISION.					
Berlines.					
ires fermées ou non, fonds égaux, et ca- à deux fonds avec	1,2,3,4	4	1 50	6 »	2
a une cinquième per- il sera payé un franc te en sus.					
nêmes voitures.....	6	6	1 50	9 »	2
a payé un franc par n sus pour chaque ie excédant le nombre					

LOTERIE ROYALE.

Une ordonnance du Roi du 22 février 1829 porte : 1.° que la loterie ne pourra être établie dans les huit départemens ci-après, où elle n'existe pas présentement, savoir : Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Aveyron, Cantal, Corrèze, Corse, Creuze, Lozère.

2.° Que la loterie est supprimée définitivement dans les vingt-huit départemens dont les noms suivent : Allier, Ardèche, Ariège, Aude, Charente, Côtes-du-Nord, Dordogne, Drôme, Eure-et-Loir, Gers, Indre, Landes, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Nièvre, Haute-Saône, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vendée, Haute-Vienne, Vosges, Yonne.

3.° Que l'article 2 de l'arrêté du 28 octobre 1797 demeure rapporté en ce qui concerne la fixation du minimum de chaque mise à cinquante centimes.

4.° Qu'il ne pourra être placé sur chaque billet une mise inférieure à la somme de deux francs.

Les dispositions de cette ordonnance seront exécutées à dater du 1.er janvier 1830.

PERSONNEL DE LA LOTERIE.

MM.

Obled, inspecteur en chef, à Lille.
Saint-Sauveur, inspecteur en second, à Lille.
Dulac, sous-inspecteur, à Lille.

Noms des receveurs.

Bureaux 600. — M.me Bailly, } à Lille.
601. — M.me Duval, }
602. — M.me Fiévet, }
603. — M.me Réville, }
604. — M.elle Savary, }
605. — M.me Degatz, }
606. — M.me Lelong, }
607. — M.me Paradis, à Wazemmes.
610. — M.me Pacqué, } à Valenciennes.
611. — M.me Lefebvre, }
612. — M.me V.e Bailly, }
613. — M.me V.e Gachet, à Maubeuge.
614. — M.me Bevenot, au Quesnoy.
615. — M.elle Perrin, } à Douai.
616. — M. Contrejean, }
617. — M.me Lavoix, }

bureaux 619. — M.me Maclagan, } à Dunkerque.
620. — M. Power, }
621. — M.me Lemercier, }
622. — M.elle Boudernelle, }
623. — M. Beens, }
624. — M.elle Savary, à Armentières.
626. — M. Ringuet, à Avesnes.
627. — M. Vancraeylynghe, à Bergues.
629. — M.me Callory, à Cambrai.

Le bureau de Saint-Amand portant le N.o 608, et le bureau e Cambrai numéroté 628, ont été fermés.

HOTEL DES MONNAIES.

D'après la loi du 14 juin 1829, les écus de six livres, trois vres, les pièces de vingt-quatre sous, douze sous et six sous ournois, ainsi que les pièces d'or de quarante-huit livres, de ingt-quatre livres et de douze livres, cesseront d'avoir cours orcé pour leur valeur nominale actuelle au 1.er avril 1834. Néanoins les percepteurs, receveurs particuliers et généraux, les ecevront au compte du gouvernement pour leur valeur nomiale actuelle jusqu'au 1.er juillet suivant. A compter de cette poque, ils ne seront plus reçus aux hôtels des monnaies que our le poids qu'ils auront conservé, savoir : les espèces d'arent, comme lingots, et payées comme lingots au titre de neuf ent sept millièmes, sur le pied de cent quatre-vingt dix-huit rancs cinquante-trois centimes le kilogramme, et les espèces l'or au titre de neuf cent millièmes, sur le pied de trois mille uatre-vingt-onze francs le kilogramme, conformément au tarif lu 17 prairial an XI.

PERSONNEL DE L'HÔTEL DES MONNAIES DE LILLE.

MM.
h. de Rouvroy, commissaire du Roi.
eaussier, ✻, directeur de la fabrication.
. Decroix, contrôleur au change.
ay-Duboissieu, contrôleur au monnayage.

POIDS ET MESURES.

Une circulaire de M. le préfet du 2 mai 1829 rappelle à M. les maires qu'ils sont chargés par la loi d'exercer leur surillance sur la fidélité du débit des marchandises et le fidèle age des poids et mesures. Leur attention doit s'exercer prinpalement à l'égard des objets qui se vendent par paquets ou

sous une forme quelconque, comme représentant un poids déterminé, tels que les tourteaux, le chocolat, le beurre, les bougies, etc., ces objets étant susceptibles de favoriser les fraudes sans que les acheteurs soient à même de s'en garantir.

Les vérificateurs des poids et mesures suivent avec activité les opérations dont ils sont chargés. Depuis la mise en vigueur de l'ordonnance royale du 18 décembre 1825, un grand nombre de commerçans qui n'avaient point encore été soumis aux vérifications y ont été astreints. Le détail suivant fera connaître la progression que présentent les opérations du service.

Les rôles des poids et mesures pour l'exercice 1826 comprenaient 25,686 articles et une somme de..... 37,300f 43c
Les rôles de 1827, 28,110 articles et une somme de 41,128 53
Ceux de 1828, 30,202 articles et une somme de 44,781 72
Ceux de 1829, 32,138 articles et une somme de 45,378 98

Voici les noms des vérificateurs des poids et mesures du département du Nord :

A Lille, MM. Brame (✠ O. ✲), vérificateur.
———— Douchez, vérificateur-adjoint.
———— Soitière, aide-vérificateur.
A Dunkerque, M. Dawint, vérificateur.
A Hazebrouck, M. Debaecker, idem.
A Cambrai, M. Protez, idem.
A Avesnes, M. Benevot, idem.
A Douai, M. Bigand, idem.
A Valenciennes, M. Bonnaire, idem.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM.

Roussigné, ✲, inspecteur divisionnaire, dont l'arrondissement est composé des départemens de l'Oise, de la Somme, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord.

Cordier, ✲, inspecteur divisionnaire, directeur à Lille, pour le département du Nord.

Bosquillon, ✲, ingénieur en chef de 1.re classe, à Dunkerque.

Cuel, ingénieur ordinaire de 1.re classe, à Lille, remplissant les fonctions d'ingénieur en chef.

Lamarle, ingénieur ordinaire de 2.e classe, à Douai.

Foulon, aspirant ingénieur, remplissant les fonctions d'ingénieur ordinaire, à Cambrai.

Delaserre, aspirant ingénieur, remplissant les fonctions d'ingénieur ordinaire, à Avesnes.

Davainne, élève de 1.re classe, à Lille, remplissant les fonctions d'ingénieur ordinaire.

Conducteurs embrigadés.

MM.	MM.
Thory, à Avesnes.	Buret, à Dunkerque.
Dulieu, à Cambrai.	Longuépée, à Douai.

Conducteurs non embrigadés.

MM.	MM.
Merlin, à Lille, pour le service des routes.	Hette, à Valenciennes, pour le service de la navigation.
Langagne, à Dunkerque, id.	Duhem, à Hazebrouck, id.
Marquette, à Hazebrouck, id.	Mignon, à Lille, id.
Gosson père, idem, id.	Leplé, à Dunkerque, pour les travaux du port.
Gosson fils, à Lille, id.	Potonié, à Dunkerque, id.
Decourchelle, à Douai, pour le service de la navigation.	

Préposés aux ponts à bascule.

MM.	MM.
Cliquennois, à Lille.	Defossez, à Valenciennes.
Foucart, à Cambrai.	Hansénius, ✻, à Avesnes.

Officiers et préposés à la navigation.

MM.	MM.
Babeau, inspecteur, à Cambrai.	Lebon, préposé à la police de la navigation, à Condé.
De Margentin, sous-inspecteur à Valenciennes.	

GRANDES ROUTES.

Nous avons omis de rapporter dans l'Annuaire de 1829 la loi du 12 mai 1825, concernant la propriété des arbres plantés sur le sol des routes royales et départementales, et dont voici les principales dispositions : « Sont reconnus appartenir aux particuliers, » les arbres actuellement existant sur le sol des routes royales et » départementales, et que ces particuliers justifieraient avoir » légitimement acquis à titres onéreux ou avoir plantés à leurs » frais, en exécution des anciens réglemens.

» Toutefois, ces arbres ne pourront être abattus que lorsqu'ils » donneront des signes de dépérissement, et sur une permission » de l'administration. »

Une loi en date du 28 juin 1829 et relative à la répression des contraventions aux ordonnances sur les voitures publiques, porte ce qui suit :

« Seront punis de l'amende portée par le paragraphe 4 de » l'article 475 du code pénal, ceux qui contreviendront aux » ordonnances royales ayant pour objet la solidité des voitures » publiques, leur poids, le mode de leur chargement, le nombre » et la sûreté des voyageurs ; l'indication, dans l'intérieur des » voitures, des places qu'elles contiennent et du prix de ces » places ; l'indication, à l'extérieur, du nom du propriétaire.

» Les tribunaux pourront, en outre, suivant les circonstances » appliquées aux quatre premiers cas de contravention ci-dessus, » prononcer la peine de l'emprisonnement d'un à trois jours, » portée par l'article 476 du même code. »

ROUTES ROYALES.

De 1.re classe, N.o 2. — *De Paris à Maubeuge et Mons.*

Sa longueur, depuis la limite des départemens de l'Aisne et du Nord jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 35,895 mètres, dont 26,976 mètres en chaussée pavée, et 8,919 en chaussée d'empierrement.

Cette route est montueuse et a été mal tracée ; elle est moins fréquentée que les autres qui vont en Belgique.

De 2.e classe, N.o 16. — *De Paris à Dunkerque, par Hazebrouck, Cassel, Wormhoudt et Bergues.*

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 53,824 mètres, dont 46,991 mètres en chaussée pavée et 6,833 mètres en empierrement.

Sa largeur en chaussée est de 5 mètres, et de 17 mètres compris les accotemens et les fossés.

N.o 17. — *De Paris à Lille et Menin, par Bonavis, Cambrai, Aubencheul-au-Bac, Douai, Pont-à-Marcq et Lille.*

Sa longueur, dans le département, est de 93,260 mètres, dont 92,000 mètres environ en chaussée pavée et le reste en chaussée d'empierrement.

Cette route est la plus fréquentée du département.

De 3.e classe, N.o 25. — *Du Hâvre à Lille, par Seclin.*

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 15,540 mètres. Elle est toute entière en chaussée pavée.

N.o 29. — *De Rouen à Valenciennes et Mons, par Boursies, Cambrai et Bouchain.*

La longueur de cette route, depuis son embranchement avec la route N.o 17 dans Cambrai jusqu'à la limite du département, est de 58,111 mètres entièrement en chaussée pavée.

N.o 39. — *De Mézières à Montreuil-sur-mer, par La Capelle, Le Catteau et Cambrai.*

Sa longueur, dans le département, est de 40,317 mètres, dont 30,017 en pavés et 10,300 en empierrement.

N.o 40. — *De Paris à Dunkerque et Ypres, par Gravelines.*

Sa longueur se compose de deux parties ; la première, depuis la limite de la Belgique à Oost-Cappel jusqu'à Bergues, où cette route se réunit à celle N.o 16, sur un développement de..... 13,890

La deuxième partie s'étend depuis la porte de Dunkerque jusqu'à la limite du département du Pas-de-Calais, au-delà de Gravelines, sur une longueur de... 20,751

} 34,641 mètres.

Cette route est entièrement pavée.

N.o 41. — *De St.-Pol à Lille et Tournai, par La Bassée et Haubourdin.*

Sa longueur, depuis la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais jusqu'à la frontière du royaume des Pays-Bas, est de 32,989 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.o 42. — *De Lille à Boulogne, par Cassel.*

Sa longueur, depuis Lille jusqu'à l'Hazevinde et de Cassel jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 54,990 mètres, dont 2,402 mètres seulement en chaussée de cailloutis et le reste en chaussée pavée.

N.o 43. — *De Bouchain à Calais, par Lewarde et Douai.*

Cette route, entièrement pavée, a, dans le département du Nord, une longueur de 28,695 mètres.

N.o 44. — *De Châlons à Cambrai, par Bonavis.*

Cette route s'étend depuis la limite des départemens du Nord et de l'Aisne jusqu'à la route N.o 17, à Bonavis.

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 6,745 mètres, dont 4,352 mètres en chaussée et 2,393 mètres en chaussée d'empierrement.

N.o 45. — *De Marles à Saint-Amand et Tournai, par Landrecies, Le Quesnoy et Valenciennes.*

Sa longueur dans le département, depuis la limite du département de l'Aisne jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 56,535 mètres, dont 42,595 mètres en chaussée pavée et 13,940 mètres en chaussée d'empierrement.

N.o 48. — *De Valenciennes à Condé et Audenarde.*

Sa longueur dans le département du Nord, depuis Valenciennes jusqu'à la frontière, est de 18,124 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.o 49. — *De Valenciennes à Maubeuge, par Jenlain et Bavay.*

Sa longueur est de 40,524 mètres, dont 25,859 en chaussée pavée et 14,665 mètres en chaussée d'empierrement.

L'administration départementale va faire exécuter les travaux nécessaires pour la confection de la partie de cette route située entre Cousolre et la frontière.

N.o 50. — *De Douai à Arras.*

Sa longueur dans le département du Nord, depuis Douai jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 3,924 mètres entièrement en chaussée pavée.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

N.o 1. — *De Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies et Saint-Amand.*

Sa longueur, de Pont-à-Marcq à Saint-Amand, est de 26,093 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.o 2. — *De Lille à Ypres, par Quesnoy-sur-Deûle.*

Sa longueur, de Lille à la frontière, est de 15,445 mètres. Elle est pavée sur toute sa longueur.

N.o 3. — *De Douai à Tournai, par Orchies.*

Sa longueur, à partir de la route royale N.o 17 au-dessous du Mont-Écouvé jusqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,007 mètres. Elle est entièrement pavée.

N.o 4. — *De Cambrai à Tournai, par Bouchain, Marchiennes et Orchies.*

Sa longueur, depuis son embranchement sur la route royale N.o 43 de Bouchain à Calais jusqu'à Orchies, est de 18,533 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.o 5. — *D'Avesnes à Philippeville, par Solre-le-Château.*

Sa longueur, depuis la route royale N.o 2 jusqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,328 mètres, dont 555 mètres en chaussée pavée, 9,393 mètres en chaussée d'empierrement et 6,380 mètres en lacune.

N.o 6. — *De Landrecies à Chimay, par Avesnes et Trélon.*

Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département du Nord, est de 38,726 mètres, dont 12,251 mètres en chaussée pavée, 19,113 mètres en chaussée d'empierrement, et 7,362 mètres en terrain naturel.

N.o 7. — *De Condé à Mons, par Quiévrain.*

Cette route a, dans le département du Nord, une longueur de 9,030 mètres. Elle est entièrement pavée.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux sont toujours régis par les diverses dispositions dont nous avons donné l'analyse dans notre Annuaire de 1829. Conformément à la loi du 28 juillet 1824, il doit être pourvu à la réparation de ces chemins au moyen de prestations votées tous les ans par les conseils municipaux. Cette disposition s'exécute d'une manière satisfaisante dans le département du Nord. Voici le résumé des rôles de prestations rendus exécutoires en 1828.

Arrond.t de Dunkerque.	45	rôles,	s'élevant ensemble à	35517	84
—— d'Hazebrouck.	46	id.	——	52371	05
—— de Lille.....	60	id.	——	48018	36
—— de Cambrai...	105	id.	——	63527	98
—— d'Avesnes....	138	id.	——	76351	58
—— de Douai.....	54	id.	——	29227	75
—— de Valencienn.	35	id.	——	29097	36
Total.....	483	rôles	s'élevant ensemble à	334111	92

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres, ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse.

Voici leur nomenclature et leur description.

N.o 1.er — *Rivière de l'Aa.*

La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer.

Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres.

Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.o 2. — *Canal de la Colme.*

Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux, dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.o 3. — *Canal de Bourbourg.*

Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindel, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.o 4. — *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondtschoote.*

Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.o 5. — *Canal de Dunkerque à Furnes.*

Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone, à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

Ce canal n'avait qu'un bief de niveau. L'administration a reconnu la nécessité d'y faire construire, à la hauteur de Zuydcoote, une écluse à sas, avec doubles portes et avec pont-levis. Ces travaux ont été exécutés et le canal, ainsi amélioré, a été rendu à la navigation à compter du 6 août 1829.

N.o 6. — *Canal de Bergues à Dunkerque.*

Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Wattringues, et les déverse dans le port de Dunkerque.

Sa longueur est de 8,701 mètres ; sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.o 7. — *Canal des Moëres.*

Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine, près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres.

Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Wattringues.

N.o 8. — *Canal de la Cunette.*

Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque.

Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse, à la mer, est de 2,303 mètres.

Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête, de 44 mètres.

N.o 9. — *Canal de Mardyck.*

Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette.

Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N.o 10. — *Canal de Saint-Omer au Neuf-Fossé.*

Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.o 11. — *Rivière de la Lys.*

La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervick, est de 55,000 mètres.

N.o 12. — *Canal de la Nieppe.*

Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.o 13. — *Canal d'Hazebrouck.*

Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint à celui de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.o 14. *Canal de Préavin.*

Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.o 15. — *Rivière de la Bourre.*

La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres.

Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, du Préavin et de la Bourre, coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement locale, communiquant, par ses deux extrêmités, avec la Lys.

Un arrêté de M. le préfet, du 30 décembre 1828, approuvé le 24 février 1829 par M. le directeur général des ponts et chaussées, fixe à 75 centimètres le tirant d'eau des bateaux naviguant sur les quatre canaux dont il vient d'être parlé.

N.o 16. — *Rivière de la Lawe.*

Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.o 17. — *Canal de la Haute-Deûle.*

Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.o 18. — *Canal de la Basse-Deûle.*

Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.o 19. — *Canal de La Bassée.*

Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.o 20. — *Canal de la Marque.*

Le canal de la Marque, actuellement en construction, commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume des Pays-Bas.

Les travaux de ce canal sont toujours en activité.

N.o 21. — *Rivière de la Scarpe.*

Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut, à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

N.o 22. — *Rivière de l'Escaut.*

L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissemens de Cambrai et de Valenciennes et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.o 23. *Canal de Saint-Quentin.*

Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerrannée et l'Océan.

Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres.

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 24. — *Canal de la Sensée.*

Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brébières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 25. — *Canal de Mons à Condé.*

La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 26. — *Rivière de la Sambre.*

Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

Le canal projeté pour la jonction de la Sambre à l'Oise et son embranchement sur Avesnes, ont été ajournés sur les réclamations de l'autorité militaire.

DESSÉCHEMENS.

Cinq grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque ; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissemens de Douai et Valenciennes ; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, et celui des marais de l'Epaix et de Bruai, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces cinq systèmes de dessèchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du Préfet, entre les propriétaires et les riverains intéressés. Les surfaces soumises au dessèchement présentent un total de 47,617 hectares.

MOËRES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres, sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ onze mille hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques, 1,192 hectares ; les Moëres françaises, 1,910 hectares, et la petite Moëre française, 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

L'administration générale des Moëres est confiée à M. De Bayser, ✲, maire de la commune des Moëres.

WATTERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans leur état de culture et de production. Le pays à Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres, sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites à Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section.

Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Ferrier, ✲, directeur des douanes, à Dunkerque; — Torris, à Gravelines; — Bray, François; — Landron, Pierre-François; — Hamerel, Jacques-Charles.

Conducteur. — M. Deterre.

Percepteur. — M. Demarle, à Gravelines.

Deuxième section.

Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — MM. Depape, Ignace, maire de Bourbourg; — Guerzen, Jacques; — Vanwormhoudt-Deny, à Bourbourg; — Tattard; — Bachelier-Beke.

Conducteur. — M. Poncin.

Percepteur. — M. Vanwormhoudt fils, à Bourbourg.

Troisième section.

Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondegracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Clays-Vanderhulst, à Bergues; — Herwyn, Jean-Bernard, à Bergues; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Degravier, Florent, à Steene; — Declebsatel, Joseph, à Dunkerque.

Conducteur. — M. Planckeel.

Percepteur. — M. Beck, à Bergues.

Quatrième section.

Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Gourdin aîné, à Dunkerque ; — D'Halewyn, à Bergues ; — Lemaire, Paul, à Dunkerque ; — Morel, Benjamin, à Dunkerque ; — Zylof d'Obigny, à Bergues.

Conducteur. — M. Robert.

Percepteur. — M. Debaecque fils, à Bergues.

Par suite des pluies continuelles qui ont eu lieu pendant l'été de 1829, les Watteringues et les Moëres ont été totalement inondées; il en est résulté des dommages très-considérables.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres, et une superficie de 12,259 hectares. Elle est divisée en deux sections qui se composent, l'une, des communes de la vallée, situées dans l'arrondissement de Douai, et l'autre, de celles situées dans l'arrondissement de Valenciennes.

Section de Marchiennes.

Commission administrative. — MM. De Montozon, président; — Leroy de Béthune ; — D'Haubersart ; — Petry ; — Lubrez.

Conducteur. — M. Longuespée.

Percepteur. — M. Bonnaire, à Raches.

Section de Saint-Amand.

Commission administrative. — MM. Waché, président ; — André ; — Balligand ; — Petitbois ; — Davaine-Vanantrève.

Conducteur. — M. Hette.

Percepteur. — M. Wibaut, à Saint-Amand.

La vallée de la Scarpe est depuis long-temps exposée à des inondations immenses. Les causes de ces désastres affligeans sont, d'une part, le mauvais état des écluses et des digues, et l'envasement du lit de la Scarpe; et de l'autre, l'excessive hauteur à laquelle les eaux de l'Escaut et de la Scarpe sont tenues en Belgique à l'écluse d'Anthoin, hauteur telle que les eaux refluent dans la Scarpe jusqu'à l'écluse de Thun, et dans l'Escaut jusqu'à celle de Rodignies. Le niveau des eaux dans le bassin inférieur et commun

de ces deux rivières étant ainsi relevé, les canaux de desséchement qui y débouchent ne peuvent plus y verser leurs eaux, qui se trouvent arrêtées comme celles des rivières principales, refluent avec ces dernières dans les canaux de desséchement, et se répandent à de grandes distances sur les terres en culture.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. — MM. Renard, président; — de Gheugnies, ✻, Amé, maire de Condé; — Gilmant, Albert; — Pureur; — Brouillard.

Conducteur. — M. Raout.

Percepteur. — M. Houzé.

MARAIS DE L'EPAIX ET DE BRUAY.

Le marais de l'Epaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand ; celui de Bruay, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. — MM. Girard, président; — Serret; — Charpentier; — Landrieux; — Mallez-Dufresnoy.

MINES.

Les concessions de mines dans ce département sont au nombre de huit ; savoir : six de charbon et deux de fer.

Ingénieur chargé du service des mines dans les départemens du Nord et des Ardennes, M. Clere, à Anzin.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-St.-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Ellesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain et Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilom., 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes ou de Valenciennes. — Elle comprend

les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrœux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quarouble, Marchipont, Ecaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Ces mines sont d'un très-grand produit. On y travaille jour et nuit, toute l'année, et l'on y occupe environ 5,000 ouvriers, dont 3,080 à Anzin. On y compte 29 puits d'extraction, 7 avaleresses et 9 machines pour l'épuisement des eaux.

La compagnie des mines d'Anzin, Fresnes, Vieux-Condé, etc., est administrée par un agent général, sous la surveillance d'un comité de sociétaires-régisseurs, composé de MM. Casimir Perrier, comte Hocquart, prince d'Aremberg, Taffin et Renard.

Agent général, M. Jennings.

Concession d'Aniche. — Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Cette mine appartient à une compagnie d'actionnaires. Il y existe cinq puits d'extraction, deux machines à vapeur pour l'épuisement des eaux, une de rotation et deux à chevaux. L'on y emploie environ 500 ouvriers.

MINES DE FER.

Trélon. — La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Onain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. le comte de Mérode Westerloo, par arrêt du conseil d'état du 25 janvier 1785, confirmée par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et 8 lavoirs.

Féron. — Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à M.me V.e Hufty, par ordonnance royale du 7 décembre 1825.

TRAVAUX PUBLICS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtimens civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou autres établissemens publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la commission.

MM.
Lafuite, ✻ ✻, bibliothécaire de la ville, président.
Cuel, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.
Leplus, ✻, architecte, à Lille.
Leplus, Victor, architecte de la ville de Lille, secrétaire.
Delebecque, architecte, à Lille.
Deswarlez, id. id.

Architectes correspondans de la commission.

MM.	MM.
Poncin, à Dunkerque.	Thory, à Avesnes.
Gervais, à Hazebrouck.	Malet, à Douai.
De Baralle, à Cambrai.	Vallez, à Valenciennes.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de M. l'abbé Chappe, d'Hauteroche, de l'académie des sciences.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne ; elle a été établie en 1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an 10 ; en 1816, il a été transféré à Calais.

Postes télégraphiques du département du Nord en partant de Paris.

1.er Seclin. — Sur le clocher. — Deux stationnaires.

2.e Lille. — Sur la tour S.te-Catherine ; deux télégraphes, dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour S.te-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y à Lille un directeur et un inspecteur du télégraphe.

Directeur. — M. Chaviale, Antoine.

Inspecteur. — M. Margerie.

SANTÉ PUBLIQUE.

ART DE GUÉRIR.

La liste générale des personnes autorisées à exercer l'art de guérir, dans le département du Nord, vient d'être formée par M. le préfet. Ce travail, qui n'a point encore été publié, comprend 867 officiers sanitaires, ainsi qu'il résulte du tableau suivant:

ARRONDISSEM.s	Médecins.	Chirurgiens.	Officiers de santé.	Pharmaciens.	Sages-femmes.	Herboristes.
Dunkerque.....	24	6	22	27	30	1
Hazebrouck.....	13	5	28	10	15	»
Lille.....	39	12	90	37	66	1
Cambrai.....	7	2	45	23	40	»
Avesnes.....	21	6	34	29	32	»
Douai.....	23	9	22	18	22	1
Valenciennes	16	4	31	28	28	»
TOTAUX.....	143	44	272	172	233	3

Les officiers de santé sont compris pour le tiers et les sages-femmes pour le quart environ dans le nombre total.

Le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir, dans le département, est, dans la proportion, d'un pour 1,127 habitans.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

MM.	MM.
N.....	Delezenne, pharmacien, à Lille.
Taranget, ✻, docteur en médecine, à Douai.	Fée, idem.
Brigandat, docteur en médecine, à Lille.	Charpentier, idem.
	N.....

Dix officiers de santé, sept pharmaciens et deux sages-femmes ont été reçus par le jury dans la session de 1829.

Visite des pharmacies.

Les membres du jury sont chargés, d'après la loi, de faire tous les ans l'inspection des pharmacies et drogueries du département. De nombreuses contraventions constatées dans chaque tournée attestent l'utilité de la mesure et les soins apportés dans ce travail par les membres du jury.

Son Exc. le ministre de l'intérieur a ordonné un nouveau mode de perception de droit d'inspection et de l'amende encourue. Jusqu'à ce jour, les membres du jury en avaient été chargés eux-mêmes; cette mesure était à la fois inconvenante et pénible pour eux. Le recouvrement se fait aujourd'hui par les percepteurs des contributions directes, au moyen d'un rôle spécial.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par Son Exc. le ministre de l'intérieur sont chargés du traitement des indigens en cas de maladie épidémique. Ce sont:

MM.	MM.
Zandyck, à Dunkerque.	Godefroy, à Avesnes.
Thibaut, à Hazebrouck.	Foulon, à Douai.
Dourlen, à Lille.	Wattecamps, à Valenciennes.
Evrard, à Cambrai.	

Une maladie grave s'est manifestée, au mois de janvier 1829, au hameau du Long-Champ, dépendant de la ville de Comines, et a attaqué un assez grand nombre d'habitans. M. le docteur Dourlen s'étant rendu sur les lieux, à l'effet d'examiner et de constater la nature du mal, a reconnu qu'il consistait dans une irritation vive des

organes pulmonaires ou gastriques. Cette maladie fut attribuée à l'influence et à la durée d'une constitution atmosphérique froide et sèche, entretenue par l'action constante des vents de nord et de nord-est. Grâce aux moyens curatifs prescrits par M. le docteur Dourlen et suivis avec beaucoup de zèle par M. Delacroix, médecin, à Comines, la maladie qui, du reste, ne présentait aucun caractère contagieux, a entièrement cessé vers la fin du mois de mars. On n'a heureusement que peu de victimes à regretter.

Une maladie jugée d'abord contagieuse s'est aussi manifestée, dans l'hiver de 1828 à 1829, en la commune de Landas; et a sévi particulièrement sur les personnes les plus pauvres. M. le docteur Foulon, envoyé sur les lieux par M. le sous-préfet de Douai, n'y reconnut aucun caractère épidémique. Il en attribua la cause à l'état de misère et de dénûment dans lequel se trouvaient les indigens de cette commune et à l'humidité dont leurs misérables cabanes ne pouvaient les préserver. Un traitement méthodique a été prescrit et la maladie a heureusement cessé.

La commune d'Anor, canton de Trélon, arrondissement d'Avesnes, a subi les déplorables effets d'une maladie beaucoup plus grave que les précédentes et qui s'est manifestée dans le même temps, c'est-à-dire, dans l'hiver de 1828 à 1829. Celle-ci présentait véritablement le caractère épidémique. Sa nature était une fièvre ataxo-adynamique très-pernicieuse qui a effecté plus spécialement des jeunes gens des deux sexes, la plupart bien robustes et vivant dans une honnête aisance. 81 personnes ont été atteintes de cette maladie, et sur ce nombre 9 sont mortes. M. le docteur Godefroy, médecin des épidémies de l'arrondissement, s'est transporté plusieurs fois sur les lieux, et, aidé de M. Chaumont, officier de santé, demeurant à Anor, il est parvenu à diminuer considérablement l'intensité du mal. Mais, vers le commencement du printemps, le fléau épidémique s'est représenté sous un nouveau caractère. Deux à trois cents individus ont été affectés de fièvres intermittentes d'un genre très-grave, irrégulier et opiniâtre. Un grand nombre de convalescens qui avaient subi la fièvre ataxo-adynamique sont tombés dans un état déplorable par l'effet de cette malheureuse complication. Il a fallu de nouveaux soins et de nouveaux efforts pour combattre cette maladie, et ce n'est que dans le courant du mois de juin qu'elle a entièrement cessé.

Il paraît, du reste, que l'épidémie d'Anor et les fièvres endémiques qui règnent assez fréquemment dans cette commune ainsi que dans celles voisines, n'ont d'autre cause que les exhalaisons délétères des nombreux étangs dont le territoire est parsemé.

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils:

Dunkerque, à l'hospice civil.
——— au sas octogone.
——— à la citadelle.
——— au Pont-Rouge.
——— au port.
Gravelines, à la mairie.
Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien.
Estaires, chez M. Playout, officier de santé.
Merville, chez M. Decourchelles, chirurgien.
Nieppe, chez M. Deledicque, chirurgien.
Lille, chez M. Demortain, médecin.
——— chez M. Tilman, idem.
——— chez M. Cuvelier père, chirurgien.
Armentières, à l'hospice civil.
Comines, chez M. Delacroix, officier de santé.
Haubourdin, chez M. Deledeuille, idem.
Frelinghien, chez M. Lecornez, idem.
La Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien.
Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé.
Cambrai, chez le portier-consigne de la porte Cantimpré; au bureau du commissaire de police.
Crévecœur, chez M. Dhouailly, officier de santé.
Avesnes, chez M. Azambre.
Landrecies, chez M. Crinon, pharmacien.
Leval, chez M. Caverne, médecin.
Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien.
Douai, chez M. Foulon, médecin.
Marchiennes, chez M. Petit, idem.
Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien; — chez M. Raviart, officier de santé.
Condé, chez M. Caudron, médecin.
Valenciennes, au bureau de police de la mairie; — chez M. le commissaire de police.

SAGES-FEMMES POUR LE SERVICE DES INDIGENTES.

Le département du Nord entretient toujours un certain nombre d'élèves sages-femmes à l'école d'accouchement établie à l'hospice de la Maternité, à Paris.

Lorsque ces élèves ont acquis les capacités nécessaires pour l'exercice de la profession à laquelle elles se destinent, elles sont renvoyées dans le département et placées dans un arrondissement de plusieurs communes comme accoucheuses des femmes indigentes.

VACCINE.

L'usage de la vaccine n'est pas aussi répandu dans le département du Nord qu'on pourrait le désirer, et quoique les mesures prises en 1828 pour la propager aient obtenu un heureux succès, il est encore beaucoup de familles qui refusent de recourir à ce préservatif salutaire. Pour détruire le préjugé qui continue malheureusement à régner contre l'efficacité de la vaccine, on ne peut mieux faire que de donner la plus grande publicité aux remarques nouvelles que ses effets ont pu faire naître. C'est dans ce but que nous consignons ici quelques observations que nous extrayons du dernier rapport sur les vaccinations, présenté à S. E. le ministre de l'intérieur, par l'académie royale de médecine.

« On demande si la vaccine prévient la variole dans toutes les circonstances et dans toutes les organisations. Il faut l'avouer, la vaccine n'éteint pas entièrement dans toutes les organisations l'aptitude à la petite vérole. Mais où l'a-t-on prise en défaut? c'est pendant les épidémies les plus terribles, dans les mêmes circonstances où la variole n'offre pas une garantie certaine contre le retour de la variole. Dans les temps ordinaires, il est inoui que des sujets bien vaccinés aient eu la petite vérole, et on ne dira pas que les occasions de la contracter aient manqué, car elles se répètent au moins tous les ans.

» Ce n'a donc été que lorsqu'elle régnait épidémiquement, c'est-à-dire, lorsqu'elle était la plus grave et la plus meurtrière, que la petite vérole a sévi contre quelques vaccinés. Mais, outre que le nombre en est peu considérable, il ne faut point oublier que les médecins qui vaccinent n'ont pas toujours l'attention de vérifier le résultat de l'opération, en sorte que tel enfant que l'on croit bien vacciné ne l'est réellement pas; il ne faut pas oublier que beaucoup de personnes étrangères à l'art de guérir se mêlent de vacciner, et quoique la distinction entre la vraie et la fausse vaccine soit très-facile, encore demande-t-elle un peu d'habitude, sur tout lorsque les boutons offrent quelqu'irrégularité dans leurs formes.

» L'académie de Marseille, dans ses remarques sur l'épidémie variolique qui a régné dans cette ville, observe que la contagion n'atteignit que les individus au-dessous de 30 ans. Elle estime qu'il pouvait y avoir à Marseille 40,000 habitans de cet âge. Elle

les a divisés en trois classes : 30,000 vaccinés, 8,000 non vaccinés et 2,000 variolés.

» Sur les 30,000 vaccinés, 2,000 environ furent atteints de la maladie régnante, et sur ce nombre, il en périt 20. Sur les 8,000 non vaccinés, 4,000 furent atteints de la maladie, et sur ce nombre il en périt 1,000. Sur les 2,000 variolés, ainsi appelés parce qu'ils avaient eu la petite vérole naturelle, 20 environ furent atteints de la maladie régnante, et sur ce nombre il en périt 4.

» D'où il suit que les vaccinés ont perdu 1 homme sur 1,500, les non vaccinés 1 sur 8, et les variolés 1 sur 500. Il y a dans ces résultats de quoi confondre tous les détracteurs de la vaccine. »

Effets extraordinaires du développement de la vaccine.

Il n'est pas de maladie si uniforme qu'elle soit qui ne présente quelques irrégularités ; la vaccine elle-même a les siennes. Elle affecte quelquefois une marche très-lente ; on croirait que le vaccin est perdu sans retour, il n'est qu'endormi ; on pratique une nouvelle vaccination, et la première se développe en même-temps que la dernière avec un nombre de boutons égal à celui des piqûres des deux opérations. D'autres fois, la vraie et la fausse vaccine se rencontrent simultanément sur le même sujet. On a vu aussi la vaccine marcher avec la variole, comme si chaque éruption eût été seule, excepté que la seconde présentait une grande bénignité à laquelle la première ne paraissait pas étrangère. Le virus de cette vaccine, inoculé à d'autres enfans, n'a produit que la vaccine, tant il est vrai que le vaccin ne se mêle jamais à d'autres principes de maladie, ces principes fussent-ils contagieux comme celui de la petite vérole.

Nouvelle méthode de recueillir le vaccin.

M. Pourcelot, à qui l'on doit un nouveau procédé de recueillir le vaccin, a démontré que ce virus ne s'altérait en rien par le mélange de l'eau. Voici quelle est sa manière d'opérer. Entre le 7.e et le 9.e jour, il ouvre largement les boutons et dépose à leur surface une goutte d'eau qu'il mêle avec le fluide à mesure qu'il transsude ; ensuite il en approche un tube capillaire dans lequel le vaccin, étendu d'eau, monte avec d'autant plus de facilité et de promptitude qu'il est plus clair et plus abondant. Ce mélange a plus d'un avantage ; outre celui que lui reconnaît M. Pourcelot, il a celui de hâter la récolte du vaccin, et l'on sait qu'il n'est jamais plus énergique que lorsqu'il est plus jeune. Malheureusement, il est alors très-peu abondant, mais on y supplée par l'addition de l'eau.

Par arrêté du 26 décembre 1828, S. E. le ministre de l'intérieur a décerné des médailles d'or et d'argent aux personnes qui ont opéré le plus grand nombre de vaccinations pendant l'année 1827. Dans la liste de ceux qui ont obtenu des récompenses, sont compris MM. Hibon, officier de santé, à Dunkerque, et Demortain, médecin, à Lille, chacun pour une médaille d'argent.

Nous avons dit au commencement de cet article que les mesures prises en 1828 par M. le préfet pour la propagation de la vaccine, avaient été suivies d'un heureux succès; en effet, presque tous les vaccinateurs, jaloux de s'associer aux vues philantropiques de notre premier magistrat, ont rivalisé de zèle pour répandre l'usage de ce préservatif. Il est résulté de ces efforts réunis un nombre de vaccinations beaucoup plus considérable que les années précédentes, et qui commence à se rapprocher du nombre des naissances.

On peut juger de ce succès en comparant le tableau ci-après avec celui inséré dans notre Annuaire de 1829.

ARROND.t	Nombre de vacc.ons opérées en 1828.	Nombre de naissances en 1828.	Rapport du nombre des vaccinations à celui des naissances	Nombre d'individ.s atteints de la petite vérole en 1828.	Défigurés ou infirmes par suite de la petite vérole.	Morts par suite de la petite vérole.
Dunkerque...	3330	3322	20 sur 20	»	»	»
Hazebrouck...	2953	3262	18 sur 20	38	1	»
Lille.....	7998	10681	15 sur 20	1010	158	36
Cambrai.....	4161	5414	15 sur 20	57	13	2
Avesnes.....	3224	3453	19 sur 20	8	1	»
Douai.....	2842	2970	19 sur 20	417	26	11
Valenciennes..	2666	4100	13 sur 20	7	1	7
TOTAUX...	27174	33202	164 sur 20	2607	200	56

Voici la désignation des médailles distribuées aux personnes qui ont opéré le plus de vaccinations pendant l'année 1828.

Grandes médailles d'argent.

MM.

Demay, officier de santé, à Wattrelos..... 893 vaccinations.
Hibon, idem, à Dunkerque..... 638
Demortain, médecin, à Lille..... 623
Moraël, docteur en médecine, à Wormhoudt. 590

Médailles d'argent.

[illegible].		
ine, officier de santé, à Felleries....	473	vaccinations.
, idem, à Bourbourg.....	470	
ut, idem, à Bailleul.....	423	
ont, idem, à Carnières.....	397	
roix, idem, à Comines.....	392	
nce, idem, à Hondschoote.....	332	
s, idem, à Fresnes.....	313	
n, idem, à Hem.....	303	
s, médecin, à Anzin.....	295	
en, docteur en médecine, à Douai..	294	

Grandes médailles de bronze.

[illegible].	
gnol, docteur en méd., à Roubaix..	284
ier père, maître en chirurgie, à Lille.	266
nd, officier de santé, à Bruille.....	250
umont, docteur en méd., à Cambrai.	249
u, officier de santé, à Willems.....	247
riff, médecin, à Cassel.....	244
ois, officier de santé, à Merville.....	241
ue, idem, à Quesnoy-sur-Deûle.....	234
t, idem, à Beaufort.....	230
e, idem, à Ligny, arr. de Cambrai.	229
, docteur en médecine, à Lille.....	227
oudois aîné, idem, à Lille.....	226
labille, sage-femme, à Wargnies-le-P.	223
bois, officier de santé, à Boëseghem.	221
Deletombe, sage-femme, à Armentières.	219
, officier de santé, à Linselles.....	214
, idem, à Mortagne.....	209
, idem, à Morbecque.....	207
tre, idem, à Estaires.....	203
, idem, à Bourbourg.....	203
n, idem, à Willems.....	202
ltre, idem, à Radinghem.....	201
, docteur en médecine, à Douai....	200

Médailles de bronze.

I.	
', docteur en médecine, à Douai,...	191
ix, officier de santé, à Wambrechies.	190
Vanthorenberg, sage-femme, à Douai.	183
Carbonnier, idem, à Roubaix.....	177

MM.

Lemaire, officier de santé, à Quiévy..... 176 vaccinati
D.e Chotteau, sage-femme, à St.-Amand.. 169
Duhot, officier de santé, à Hélesmes, arrondissement de Valenciennes..... 164
Amas, idem, à Trélon..... 163
Penaut, idem, à Steenvoorde..... 163
Lebeau, docteur en médecine, à Maubeuge. 157
D.e Paturiaux, sage-femme, à Roubaix... 156
Deblock, officier de santé, à Deûlémont.. 156
Brissez, idem, à Cantin..... 154
Carlier, médecin, à Solesmes..... 154
Vanuxem, offic. de santé, à Hondeghem.. 154
Durant, idem, à Flêtre..... 153
Cambrai, docteur en médec., à Cambrai.. 151
Duparcq, officier de santé, à Halluin. ... 148
Mairesse, idem, à Marcoing..... 147
Bruneau, idem, à Wallers..... 145
Hotricht, idem, à Caëstre..... 143
Sockeel, idem, à Winnezeele..... 138
D.e Tissenne, sage-femme, à Condé..... 135
Mériau, officier de santé, à Haussy..... 132
Dazin, idem, à Gommegnies..... 131
Crepinet, docteur en méd., à Landrecies. 129
Dubuisset, officier de santé, à Ronchin... 126
Staes, offic. de santé, à Camphin-en-Pév.. 125
D.e Desaunois, sage-femme, à Gravelines. 124
D.e Maury, idem, au Catteau..... 122
Lautiaux, officier de santé, à Bousbecques.. 120
Lemaire, idem, à Gonnelieu..... 114
Lamour, idem, à Sin..... 112
Lahaye, maître en chirurgie, à Rexpoëde. 111
Abadie, officier de santé, à Marchiennes.. 111
Bailly, docteur en médecine, à Lille..... 107
Desaunois, officier de santé, à Warhem.. 107
Dewaele, idem, à Marcq-en-Barœul..... 106
Simon, idem, à Abancourt..... 106
Duchaufour, docteur en méd., à St.-Amand. 105
Fombourg, offic. de s., à Raimbeaucourt. 103
Bouillet, docteur en méd., à Gravelines.. 102
Douden, officier de santé, à St.-Martin.. 102
Chocquel, idem, à Bergues..... 101

COMITÉS DE VACCINE.

comités, institués par M. le préfet, sont chargés de faire pports sur la manière dont les vaccinateurs se sont acquittés ırs fonctions, sur les progrès de la vaccine et sur les me- qui seraient jugées propres à améliorer le mode de pro- ion de ce préservatif.

comité central est chargé de signaler les médecins, chi- ens, etc., qui, ayant montré le plus de zèle, obtenu le le succès, fait les observations les plus utiles, ont mérité rix, des récompenses, des primes d'encouragement.

Comité central du département

M.	MM.
›rtain, médecin, chargé lépôt du vaccin, président.	Morel, docteur en médecine.
ure, docteur en médecine, rétaire-général.	Vanderhaeghen, chirurgien en chef des hospices.
›oudois, J.-B., doct. en m.	Brielman, docteur en médec.
rtan, méd. des hospices.	Boussemaer, médecin.
len, méd. des épidémies.	Delmar, chirurgien.
ır, docteur en chirurgie.	Cuvelier, docteur en médecine.
ier père, ch. des hospices.	Tilman fils, médecin.
', docteur en médecine.	Tison fils, docteur en médecine.
ınd, idem.	Parison, commissaire central de police.

bureau de correspondance du comité central fait l'office de é particulier de l'arrondissement de Lille.

comité central vient de rédiger, sur les vaccinations, une ıction que M. le préfet a transmise aux vaccinateurs et à les maires du département.

Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

M.	MM.
yck, méd. des épidémies.	de la chambre de commerce.
erbe, docteur en médecine.	Morel-Darras, négociant.
uy aîné, vice-président	Cavrois, négociant.

Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

M.	MM.
eter, adm. des hospices.	Vandewalle, doct. en médec.
›st, docteur en médecine.	Beesau, chirurgien.
ıut, idem.	Huyghe, propriétaire.

Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.	MM.
Evrard, docteur en médecine.	Faille, médecin et chirurgien.
Debeaumont, idem.	Watier aîné, propriétaire.

Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.	MM.
Flobert, administrat.r de l'hospice d'Avesnes.	Saulnier, chirurg.-maj. en retr.
Godefroy, méd. des épidémies.	Pillot, Louis, avocat.

Comité de l'arrondissement de Douai.

MM.	MM.
Taranget, ✻, doct. en médec.	Deforest de Lewarde, membre du conseil d'arrondissement.
Reytier, méd. en chef de l'H.-D.	Bonnal, membre de la commission des prisons.
Gronnier, docteur en médecine.	Taffin-Mellez, idem.
Mangin fils, id.	Defaux, conseiller municipal.
Lequien, id.	Demasur, idem.
Bagnéris, chirurgien de l'hospice général.	Fouquay, ancien chef d'institut.
Tesse, docteur en chirurgie.	

Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.	MM
Wattecamps, méd. des épidém.	De Mathieu, propriétaire.
Charpentier, méd. des hospices.	N.....
Terwangne, adm. des hospices.	

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Il existe à Dunkerque et à Gravelines, comme dans tous les ports de France, une commission chargée de prévenir l'introduction dans le royaume, des maladies contagieuses que pourraient apporter les navires venant de l'étranger.

Ces navires, leurs équipages et chargemens sont, en conséquence, assujettis à une quarantaine plus ou moins longue, suivant les circonstances, lorsqu'ils proviennent des pays affectés ou suspects d'être affectés de la contagion.

Port de Dunkerque. — *Conseil de santé.*

MM.

Le maire de Dunkerque, président né.
Debaecque, Bertrand, négociant.

MM.
Alard, Philibert, négociant.
Dehau de Staplande, membre du conseil municipal.
Boulle-Delbaere, Jacques, ancien négociant.
Zandyck, docteur en médecine.

Port de Gravelines. — *Conseil de santé.*

MM.
Le maire de Gravelines, président né.
Thomas, François, docteur en médecine.
De Carpentry, Auguste, négociant.
De Carpentry, Nicolas, courtier-interprête.
Demarle, Hubert, ancien pharmacien.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Ces conseils, dont l'établissement dans le département est dû à M. le vicomte de Villeneuve, sont composés des médecins et pharmaciens les plus instruits et sont institués pour éclairer l'autorité administrative sur les demandes relatives à la création des fabriques et ateliers incommodes et insalubres, sur la construction des divers édifices publics et sur toutes les questions qui intéressent la santé des habitans.

Les conseils de salubrité ont déjà rendu de nombreux services à l'administration. L'on n'a qu'à se féliciter de cette heureuse institution.

Conseil central du département.

MM.
Vaidy, ✲, médecin en chef de l'hôpital militaire, à Lille.
Fabre, ✲, chirurgien en chef, idem.
De Chamberet, ✲, médecin, idem.
Murville, docteur en médecine, aide-major, idem.
Brigandat, docteur en médecine.
Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine, professeur de botanique.
Charpentier, ✲, pharmacien en chef de l'hôpital militaire.
Fée, pharmacien-major, idem.
Kuhlmann, professeur de chimie.
Delezenne, professeur de physique.
Duhamel, pharmacien.
Delezenne, idem.
Loiset, médecin vétérinaire du département.

Le conseil central fait l'office de conseil particulier pour les arrondissemens d'Hazebrouck, de Lille et d'Avesnes.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.

Zandyck, médecin des épidémies.
Delherbe, docteur-médecin.
Grauwez, architecte de la ville.
Prudhomme, vice-président de la commission des prisons.
Duriau fils, pharmacien.
Delattre, artiste vétérinaire.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.

Evrard, médecin des épidémies.
Leglay, docteur en médecine.
De Beaumont, idem.
Cambrai, docteur-médecin et chirurgien.
Tordeux, pharmacien.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Douai.

MM.		MM.	
Taranget, ✲,	doct. en médec.	Foulon,	docteur en médecine.
Reytier,	idem.	Escalier fils,	idem.
Lequien,	idem.	Bagnéris,	idem.
Gronnier,	idem.	Fontaine,	idem.
Gelez,	idem.	Craniette,	idem.
Mangin fils,	idem.	Duhem,	idem.
Beaulieu,	pharmacien.	Mangin père,	maître en chirurg.
Escalier père,	idem.	Tesse,	docteur en chirurgie.
Midy,	idem.	Delannoy,	pharmacien.
Cocqueau,	idem.	Avignon,	profess. de physique.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.

Hamoir, Edmond, conseiller municipal, juge au tribunal de commerce, membre de la chambre consultat. des manufactures.
De Mathieu, conseiller municipal et membre de la commission des prisons.
Wattecamps, médecin des épidémies.
Charpentier, docteur en médecine.
Delaunay, ✲, idem.
Charpentier, Benoît, pharmacien.
Blanquet, propriétaire et fabricant.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Ces eaux jouissent d'une grande réputation ; elles ont été autrefois très-fréquentées et elles le seraient sans doute encore aujourd'hui si l'établissement était convenablement restauré. Il est certain que bien entretenu, il serait un des plus agréables de ce genre et un des plus susceptibles d'attirer chaque année un grand concours de personnes.

Les eaux et boues ont eu quelqu'efficacité cette année, malgré la température constamment contraire. On en jugera par le tableau suivant :

NOMBRE DE PERSONNES qui ont fréquenté les eaux.		MALADIES dont elles étaient affectées.	TRAITEMENT et EFFETS.
Hommes.	Femmes.		
7	4	Paralysie.....	Ces sept personnes ont éprouvé un mieux très-sensible, deux surtout qui étaient affectées d'une manière grave.
4	»	Cicatrices adhérentes et faiblesse consécutive.	Ont pris 25 à 30 bains de boue et autant de douches, et sont partis beaucoup mieux.
2	3	Tumeurs blanches....	L'état de ces 5 malades était grandement amélioré à leur départ.
2	»	Rhumatisme arthritique chronique.....	Ces 2 personnes ont pris sans succès les boues et douches et les eaux en boisson.
4	3	Rhumatismes musculaires chroniques....	Un mieux sensible est résulté de l'usage des boues et des bains et des eaux en boisson.
6	2	Maladies des voies urinaires. — Gravelle..	De ces 8 malades, 4 ont été guéris, 2 beaucoup mieux ; les 2 graveleux ont éprouvé du soulagement.
»	3	Engorgement des organes génitaux.....	Grande amélioration produite par l'usage des bains et des eaux en boisson.
1	1	Dartres invétérées, — éléphantiasis.....	L'un de ces malades s'est trouvé mieux; l'autre, vieill. presqu'octogénaire, n'a pu être soumis aux remèdes.
2	»	Entorse ancienne ; — claudication.....	Après 28 bains généraux et autant de douches, ces deux malades ont été guéris.
28	16		

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est a par bail de neuf années.

Adjudicataire-Directrice. — M.elle Honorine Lemaire.

Médecin-Inspecteur des eaux. — M. Delaunay, ✻, doct médecine.

MAISONS DE SANTÉ POUR LE TRAITEMENT DES ALIÉNÉS

Armentières.

La maison de santé d'Armentières est très-vaste et com de beaux bâtimens, de cours et de jardins très - étendus. E située dans un lieu très-sain, près la porte de la ville. E destinée au traitement des hommes atteints de démence.

Cet établissement peut contenir 200 individus.

Directeur-Econome. — M. Leroy.

Médecin. — M. le docteur Butin.

Il existait dans cet établissement au 1.er juillet 1828	179	indiv
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1829	16	
	195	
Il en est sorti dans le même intervalle, soit par guérison, soit par décès	28	
Reste au 1.er juillet 1829	167	

Lille.

Les bâtimens de la maison de santé de Lille sont plus ress que ceux de la maison d'Armentières, cependant ils peuvent tenir 150 individus. Cet établissement a besoin d'être restau assaini. Il est affecté au service des femmes atteintes de folie

Médecin. — M. le docteur Dourlen.

Chirurgien. — M. le docteur Vanderhaeghen.

Cette maison avait au 1.er juillet 1828 une population de	121	aliéné
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1829	35	
	156	
Il en est sorti dans le même intervalle, savoir: par guérison, 12 / par décès, 42	54	
Reste au 1.er juillet 1829	102	

Cette maison va être desservie, à compter du 1.er janvier 1830, par six religieuses de l'ordre de l'Enfant-Jésus.

MAISON DE-SANTÉ, DITE DÉPÔT DE VÉNÉRIENNES, A LILLE.

Cette maison est destinée au traitement des filles publiques affectées de la maladie syphilitique. Les filles arrêtées par la police comme atteintes du mal vénérien, sont conduites dans cette maison où elles sont traitées aux frais de leurs communes ou aux frais du département.

Directeur. — M. Wagon.

Chirurgien. — M. le docteur Latour.

Le nombre de femmes et filles traitées en 1828, dans la maison de santé de Lille, a été de 363; savoir:

Existant au 1.er janvier 1828		49
Entrées dans le cours de cette année		314
		363
Sorties par guérison,	304	310
——— par décès,	6	
Reste au 1.er janvier 1829		53

SURETÉ PUBLIQUE.

Tous les ans, dans la saison de l'hiver, des mesures sont prises par M. le préfet, dans le but de maintenir la sûreté des personnes et des propriétés dans les communes rurales. Ces mesures consistent dans un service de patrouilles de nuit, exécuté à l'instar du service de la garde nationale par les habitans de chaque localité.

Un grand nombre de vols ayant été commis dans les campagnes au commencement de la saison rigoureuse de 1829, M. le préfet a ordonné, par arrêté du 26 octobre, que le service des patrouilles serait immédiatement organisé. Il est maintenant en activité dans toutes les communes.

SECOURS CONTRE LES INCENDIES.

Une instruction de S. Exc. le ministre de l'intérieur, du 6 février 1815, a déterminé les formes à suivre pour l'organisation des compagnies de pompiers.

Il existe de ces compagnies dans la plupart des communes qui

possèdent des pompes à incendie, mais toutes ne sont pas nisées régulièrement. Voici le détail de celles instituées défi ment en vertu des autorisations du Gouvernement.

DUNKERQUE.

Compagnie organisée en vertu de l'ordonnance royale décembre 1814, et composée de 36 hommes, y compris 2 off 3 sous-officiers, 2 caporaux et 1 tambour. Elle possède 13 p et accessoires.

BERGUES.

Compagnie composée de 40 hommes, y compris 2 off 3 sous-officiers, 4 caporaux et 1 tambour. Son organi définitive a été opérée en vertu de la décision ministériell novembre 1828.

MM. Dehau de Staplande, Louis, capitaine.
Pareydt-Josse, lieutenant.

LILLE.

Le corps des sapeurs-pompiers de la ville de Lille a été réor en vertu d'une décision ministérielle du 31 mai 1825. Son est de 217 hommes, compris 14 officiers, 16 sous-officie caporaux, 6 tambours. Il fait le service de 14 pompes ré en 9 dépôts.

Officiers du corps. — *État-major.*

MM. Leplus, ✻, chef de bataillon.
Jonville, adjudant-major.
Reboux, quartier-maître trésorier, capitaine.
Duhem, capitaine-ingénieur.
Godin, Jules, lieutenant porte-drapeau.
Tilman, François, chirurgien-major.

Première compagnie.

MM. Bottin, Étienne, capitaine en premier.
Leclercq, capitaine en second.
Bottin fils, lieutenant en premier.
Courtecuisse, lieutenant en second.

Deuxième compagnie.

MM. Desplanques, Désiré, capitaine en premier.
Crucq fils, capitaine en second.
Durdan, Louis, lieutenant en premier.
Desplanques fils, lieutenant en second.

ANNŒULLIN.

mpagnie composée de 30 hommes, y compris 2 officiers, -officiers, 1 caporal, 4 sapeurs et 1 tambour, organisée en de l'autorisation ministérielle du 16 août 1828. Elle fait le e d'une pompe.

[. Waterlot, Jean-François, lieutenant.
Waterlot, Auguste, sous-lieutenant.

ARMENTIÈRES.

te compagnie a été organisée en vertu d'une décision minis- e du 24 mai 1821. Elle est composée de 61 hommes, y ris 2 officiers, 5 sous-officiers, 8 caporaux, 4 sapeurs, 1 : et 1 tambour, et fait le service de 3 pompes.

I. Mille, capitaine-commandant.
Dewarlez, lieutenant.

COMINES.

mpagnie organisée en vertu de l'autorisation de S. Exc., en du 26 janvier 1829, et composée de 36 hommes, y compris ciers, 2 sous-officiers, 4 caporaux, 2 sapeurs, 1 bourrelier ambour. Elle fait le service de 2 pompes.

Masson, lieutenant-commandant.
sous-lieutenant appartient à la partie belge de Comines; il la nomination du gouverneur de la Flandre occidentale.

ROUBAIX.

corps des pompiers de cette ville est établi sur le même que celui d'Armentières. Il est composé comme celui-ci ixante-un hommes, et fait le service de trois pompes. La ion ministérielle qui a autorisé son organisation est du 18 1822.

I. Fertie, lieutenant-commandant.
Petit, Jean-Baptiste, sous-lieutenant.

SECLIN.

mpagnie organisée en vertu d'autorisation du 25 septembre , et composée de cinquante-deux hommes, y compris officiers, six sous-officiers, huit caporaux, quatre sapeurs 1 tambour, et faisant le service de trois pompes.

M. Dujardin, capitaine.
Sailly, lieutenant.
Quignon, lieutenant en second.

TOURCOING.

Cette compagnie est composée de trente-huit hommes ; savoir: deux officiers, deux sous-officiers, quatre caporaux, huit sapeurs, quatorze pompiers, six aspirans, un sellier et un tambour, et fait le service de deux pompes. Elle a été organisée en vertu de la décision ministérielle du 31 octobre 1821.

MM. Morel, Eugène, lieutenant-commandant.
Scohi, Pierre, sous-lieutenant.

WATTIGNIES.

Compagnie pour le service de trois pompes, organisée en vertu de décision ministérielle du 7 juillet 1829, et composée de vingt-trois hommes, y compris deux officiers, trois sous-officiers, trois caporaux, deux sapeurs et un tambour.

MM. Duburcq, Louis-Félix, capitaine.
Béat, Louis-Auguste-Joseph, lieutenant.

WAZEMMES.

Compagnie composée de cinquante-cinq hommes, y compris trois officiers, quatre sous-officiers, six caporaux et six sapeurs, faisant le service de trois pompes. Elle a été organisée en vertu de l'autorisation de Son Exc.

MM. Mouquet, Stanislas, capitaine.
Quille, Michel, lieutenant en premier.
Mille, Célestin, lieutenant en second.

CAMBRAI.

Le corps des pompiers de la ville de Cambrai, organisé définitivement en vertu de la décison ministérielle du 7 décembre 1824, est composé de cent hommes, compris cinq officiers, neuf sous-officiers, un fourrier, huit caporaux, dix sapeurs, deux tambours et deux trompettes, et fait le service de quatre pompes.

MM. Berthoud, Samuel, capitaine.
Julien, Charles, lieutenant en premier.
Tobie-Morel, lieutenant en second.
Evrard, Cléomède, sous-lieutenant en premier.
Laborde, François, sous-lieutenant en second.

LE CATTEAU.

Compagnie composée de vingt-deux hommes, et faisant le service de trois pompes, organisée en vertu de la décision ministérielle du 19 novembre 1827.

M. Collet, François, lieutenant-commandant.

AVESNES.

Cette compagnie, organisée en vertu d'autorisation du 15 décembre 1828, est composée de 47 hommes, y compris trois officiers, deux sous-officiers, quatre caporaux, huit servans, quatre sapeurs, un ouvrier des équipages, deux tambours et 10 surnuméraires.

MM. Thory, Pierre-Augustin, capitaine-commandant.
Ducarne, Henri, lieutenant.
Flament, Maximilien, sous-lieutenant.

BAVAY.

Compagnie organisée définitivement en vertu de la décision ministérielle du 18 décembre 1824. Elle est composée de vingt hommes, compris un officier, un sous-officier, deux caporaux, un sellier et un tambour, et fait le service de deux pompes.

M. Bardoux, lieutenant-commandant.

GOMMEGNIES.

Section de gardes-pompiers composée de trente-deux hommes, compris quatre sous-officiers, quatre caporaux et un tambour, organisée en vertu de l'autorisation ministérielle du 28 janvier 1826, et faisant le service de quatre pompes.

M. Colmant, sergent-major, commandant.

LANDRECIES.

Section de gardes-pompiers organisée en vertu de l'autorisation ministérielle du 23 juillet 1824, et faisant le service de trois pompes. Elle est composée de vingt-neuf hommes, compris un officier, un sous-officier, trois caporaux, un sellier, deux sapeurs et un tambour.

M. Potier, lieutenant-commandant.

MAROILLES.

Compagnie composée de 22 hommes, compris 1 officier, 1 sous-officier, 2 caporaux, 2 sapeurs, 1 bourrelier et 1 tambour, et faisant le service de trois pompes. Son organisation a eu lieu en vertu de la décision ministérielle du 3 novembre 1828.

M. Barthomœuf, Antoine, ✲, lieutenant-commandant.

DOUAI.

La compagnie de pompiers de Douai a été réorganisée définitivement en vertu de la décision de Son Exc. le ministre de

l'intérieur, du 14 janvier 1825. Elle est composée de 8 escouades formant un effectif de 121 hommes, compris 4 officiers, 9 sous-officiers, 16 caporaux et 2 tambours. Cette compagnie fait le service de 7 pompes.

MM. Desprès, capitaine-commandant.
Desmarets, Dominique, capitaine en second.
Gibson, Georges, lieutenant.
Dislaire, Guislain, sous-lieutenant.

MARCHIENNES.

Compagnie organisée en vertu d'autorisation ministérielle du 26 octobre 1829, et composée de 30 hommes, compris 1 officier, 1 sous-officier, 2 caporaux, 1 tambour et 1 bourrelier. Elle fait le service de deux pompes.

N....., lieutenant-commandant.

ANZIN.

Compagnie organisée en vertu de décision du 7 février 1826, composée de 20 hommes, compris 1 officier, 2 sous-officiers, 1 caporal, 4 sapeurs et 1 tambour, et faisant le service d'une pompe.

M. Quinet, lieutenant-commandant.

MORTAGNE.

Section composée de 14 hommes, 1 sous-officier et 1 caporal, pour le service d'une pompe. Son organisation définitive a eu lieu en vertu de la décision du ministre, en date du 28 juillet 1828.

M. Dumont, sergent-commandant.

Communes en instance pour obtenir, soit l'établissement de compagnies de pompiers, soit l'organisation définitive de celles qu'elles possèdent.

Gravelines, Hondtschoote, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Merville, Steenwoorde, Orchies, Saint-Amand, Bouchain et Valenciennes.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Compagnie d'assurances mutuelles pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes.

Administrateurs. — MM. Danel, juge; — Salembier, notaire; — N.....; — N.....; — N.....

Suppléans. — MM. Lancel, propriétaire; — Bigo fils; — N.....; — N.....; — N.....

Commissaires à la caisse de réserve. — MM. Ghocquière, négociant ; — Délier, entrepreneur ; — Boniface, négociant.

Commissaire du Roi près la compagnie. — M. Demadre des Oursins.

Directeur. — M. Ch. Bonnier, à Lille.

Sous-directeurs. — MM. de Bertrand, à Dunkerque ; — Dewinck-Cuvelier, à Bailleul ; — Maronniez aîné, à Cambrai ; — Guillemin père, à Avesnes ; — Valin, avoué, à Douai ; — Teinturier-Wallerand, à Valenciennes.

Compagnie royale.

Agens généraux de la compagnie. — MM. Delattre, à Dunkerque ; — Salomé, à Hazebrouck ; — Louis Decroix, à Lille ; — Lallier, négociant, à Cambrai ; — Demortain, à Avesnes ; — de Ligny, à Douai ; — Hamoir, négociant, à Valenciennes.

Compagnie d'assurances générales.

Agens principaux de la compagnie. — MM. Gaspard, à Dunkerque ; — Defontaine, ✲, notaire, à Lille, pour les arrondissemens de Lille et d'Hazebrouck ; — Déjardin, notaire, à Cambrai ; — Davoine, notaire, à Avesnes ; — Capon, notaire, à Douai ; — Dinaux, adjoint, à Valenciennes.

Compagnie française du Phénix.

M. Bernos, ✲, directeur divisionnaire des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme, à Lille.

Agens. — MM. Pieters, à Dunkerque ; — Sénéchal, à Bailleul ; — Thomas, à Cambrai ; — Deharme père, à Avesnelles ; — Sauvage-Marlier, à Douai ; — Teinturier, à Valenciennes.

Compagnie du Soleil, assurance en participation contre l'incendie, rue du Helder, N.° 13, à Paris.

M. Ch. Bonnier, à Lille, agent principal pour les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

Compagnie de l'Union.

Directeur. — M. Chamonin, à Lille.

Assurances mutuelles contre la grêle, pour les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

M. Blanquart fils, directeur particulier pour le département du Nord.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une surface totale de 581,424 hectares, il fournit à la culture une quantité de 442,052 hectares de terres, savoir :

En terres ensemencées	287,773
En prairies naturelles	116,773
En prairies artificielles	28,247
En jardins potagers et parcs	9,259
Total égal	442,052 hect.

La quantité de terres en jachères est de 36,192 hectares ; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares ; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,880 hectares.

Les plantes céréales cultivées dans le département, sont :

Le blé barbu et non barbu ; le blé de mars ; l'épeautre, dans l'arrondissement d'Avesnes ; le méteil ; le seigle ; l'orge d'hiver (soucrion dans le pays, ou scourgeon) ; l'orge d'été ; la pamelle au nord du département ; l'avoine ; le sarrasin.

Les plantes légumineuses sont :

Les pois, les fèves, les haricots dans les environs de Bergues et dans la vallée de la Scarpe.

Les plantes destinées à être converties en fourrages, sont :

Le trèfle, la luzerne, le sainfoin.

Les plantes dont les racines ou tubercules servent de nourriture aux hommes et aux bestiaux, sont :

La pomme de terre, les navets, les carottes, la betterave champêtre ou disette, le grand chou dit chou-collet, la chicorée sauvage, dans les environs de Valenciennes ; la chicorée amère, sur le territoire et dans les souterrains de Lezennes, près de Lille.

Les plantes oléagineuses sont :

Le colza, très en grand au centre du département ; la navette, l'olliette ou pavot ; la cameline, au centre du département.

Les plantes qui donnent du fil sont :

Le chanvre, dans les arrondissemens de Dunkerque et de Douai ; le lin ramé, dans les arrondissemens de Douai et de Cambrai et dans celui de Lille un peu ; le lin non ramé partout.

Les autres plantes qui complètent la culture dans le département, sont :

Le tabac, le houblon.

NATURE DES GRAINS récoltés.	PRODUIT. Nombre d'hectares ensem.cés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1829.	Produit par hectare en 1829.	Produit total de chaque espèce de grains en 1829.	POIDS moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la réc.te de 1829.
		Hect.			Hectol.	Hectol.	Kilog.
Froment.....	108164	2	9 87/100	10 23/100	20 46/100	2213035	74, 08
Méteil.....	20330	2	9 81/100	10 55/100	20 70/100	420831	68, 65
Seigle.....	12503	2	9 69/100	10	20	250060	66, 75
Orge.....	14059	2	16 62/100	15	30	421770	52, 15
Sarrasin.....	365	1	22	19 30/100	19 50/100	7044	»
Avoine.....	40117	2, 40	15	15 13/100	36 32/100	1457049	39, »
Légumes secs.....	18450	2, 50	9	8	20	369000	»
Autres menus grains	11749	2, 25	9	9	20 25/100	238717	»
TOTAUX.....	225737					5377506	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.t NÉCESSAIRE pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment.....	2214090	41000	216328	83560	2554918
Méteil.....	238794	5800	40660	8500	343754
Seigle.....	96264	80000	25006	57060	258270
Orge.....	»	35600	28118	643000	706718
Sarrasin.....	»	3600	365	3079	7044
Avoine.....	»	1250000	96280	24000	1370280
Légumes secs.	48132	239000	46125	»	333257
Autres menus grains.....	»	210000	26425	7000	243425
TOTAUX...	2647280	1865000	479307	826079	5817666

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1829 ayant donné un nombre d'hectolitres de..... 5,377,506

Et les consommations étant de..... 5,817,666

Il en résulte un déficit de..... 440,160 hect.

Equivalent à peu près au douzième des produits.

POMMES DE TERRE.

ℓ ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1829,
ɔre d'hectares de..... 10,169
produit pour chacun, nombre moyen,
olitres, ce qui fait pour la totalité..... 1,789,744 hect.
nsommation de ce tubercule dans le dé-
nt du Nord, est évaluée de la manière
:

a nourriture des habitans.	770,118 hect.	
la nourriture des animaux		
ques.....	795,000	
les semences.....	101,690	
les distilleries, brasseries,		
.....	100,000	
	1,766,808 ci..	1,766,808

roduits ont conséquemment un excédant
..... 22,936 hect.

ɔnsommations en grains et farineux pour la nourriture des
ı, est calculée dans les proportions ci-après : froment,
itres 30 litres ; méteil, 30 litres ; seigle, 10 litres ; légumes
litres ; pommes de terre, 80 litres. Total par individu et
ée, 3 hectolitres 55 litres.
ℓcoltes en blé ont été généralement belles et d'une qualité
ıre en 1829 ; cependant, elles ont souffert dans plusieurs
à cause des pluies abondantes qui ont régné pendant la
. Au total, il y a très-peu de grain germé ; mais l'avoine et
nes de terre ont reçu de plus grands dommages. On évalue
:s la quantité de ces deux produits, pourrie ou avariée par
s et les inondations.
vu, par le résumé ci-dessus, que les récoltes en grains
lépartement du Nord sont insuffisantes pour la consom-

: qui regarde le blé, on y supplée par les excédans des
nens du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne. Ces
s arrivent le plus souvent en farine, dont la plus forte
est amenée de Saint-Omer sur Lille par la Lys et la Basse-
ou le canal de La Bassée et la Haute-Deûle. Il entre dans
ɔation de ces farines une portion de blés qui ne sont pas
's au département du Nord ; c'est celle que fournit le
de Bergues.

Arras et Péronne font aussi quelques expéditions de farines sur Lille, Douai et Cambrai. Arras expédie par terre quand les besoins sont pressans, et par la Scarpe et le canal de la Haute-Deûle quand les prix sont bas et stables. Péronne expédie par les voitures de retour qui conduisent ordinairement des huiles ou autres marchandises de notre département sur Paris.

Le département de l'Aisne fournit plus rarement à la consommation de Lille, mais il expédie quelquefois sur les environs de Maubeuge. Saint-Quentin et Soissons, sont ses deux points principaux de fabrication. Le transport de ces farines se fait presque toujours par terre.

Quant au seigle et à l'avoine, ce qui manque à la consommation pour les distilleries et la nourriture des chevaux, est fourni par le marché d'Arras.

Ces rapports commerciaux tiennent en partie à notre législation actuelle, qui défend l'importation aussi long-temps que les grains restent à bas prix. Si ces lois n'existaient pas, nous serions en tout temps approvisionnés par la Belgique pour une partie de notre consommation, comme nous le sommes maintenant que l'importation est momentanément permise.

DÉCOUVERTES ET PROCÉDÉS NOUVEAUX D'AGRICULTURE.

M. Havée, l'un des membres de la société d'agriculture d'Avesnes, a présenté une charrue à avant-train qu'il a fait construire et dont il a cherché à rendre l'emploi facile et avantageux par des perfectionnemens apportés dans ses diverses parties. L'essai de cette charrue, fait en présence de commissaires nommés par la société, a répondu à l'annonce de son auteur. Déjà plusieurs cultivateurs en ont fait construire de semblables.

Le même membre a imaginé une baratte au moyen de laquelle le beurre s'obtient plus promptement et plus facilement qu'avec les barattes ordinaires.

La découverte suivante a été faite en 1828 dans un département. Un propriétaire avait mis des branches de sureau garnies de leurs feuilles et de leurs fleurs dans un grenier où se trouvait du blé que les charançons avaient attaqué ; l'odeur de ces branches, ou plutôt celle de la fleur, a suffi pour éloigner ces insectes. L'expérience a été recommencée dans d'autres greniers, et chaque fois elle a donné le même résultat.

Un seigle inconnu en France vient d'être introduit dans le département de l'Ain avec un grand succès. Le grain de ce seigle est long, clair, net et fait de fort bon pain. Il doit être semé clair et produit beaucoup. On pourrait en introduire également la culture dans le département du Nord.

Voici un moyen de conservation des blés récoltés humides, tout en leur faisant perdre leur mauvaise qualité et sans presqu'aucune dépense. Ce moyen, dont l'expérience a garanti l'efficacité et démontré les avantages, consiste à faire étuver ou sécher le grain en le passant au four, suivant la méthode de l'Angoumois, qui a été dans le temps répandue par les soins des sociétés d'agriculture. L'essentiel est de connaître le degré de chaleur où l'on peut mettre le blé au four sans le brûler. Pour cela il faut procéder de la manière ci-après : jetez un morceau de papier dans le four; s'il est bien chaud le papier s'y enflammera. Laissez-le refroidir quelque temps; jetez un autre morceau de papier, il n'y fera que roussir. Le four alors n'est pas encore au point d'y mettre le blé; mais un quart-d'heure après, étendez dans le four une demi-feuille de papier; si elle ne roussit pas et qu'elle y devienne seulement sèche et cassante, le four sera au point d'y jeter le blé, et en l'y laissant pendant 48 heures, il sera suffisamment sec pour le conserver comme on le voudra. Cette chaleur aura même fait périr tous les insectes, s'il y en a. La farine que ce blé produira sera belle, prendra plus d'eau et levera facilement. Ce blé pourra aussi être semé comme le blé qui n'a pas été séché. On pratique cette méthode dans les Pays-Bas et dans les ports de la mer Baltique, pour les blés que l'on veut conserver pendant plusieurs années, ou dont on veut faire des expéditions dans les pays éloignés.

Un cultivateur éclairé des environs de Lille prétend avoir observé le fait suivant, dont nous invitons les agronomes à vérifier la justesse. L'enlèvement des fleurs de la pomme de terre après leur entier développement et avant la formation du fruit, produit une augmentation de tubercules égale au moins au tiers de la récolte ordinaire. Il assure avoir obtenu par ce procédé, sur une quantité donnée de plantes croissant sur le même terrain, quatre hectolitres de pommes de terre au lieu de trois qu'a fourni le même nombre de plantes qui n'avaient pas subi l'opération indiquée.

La précieuse faculté que possède le topinambourg, de résister à l'action des fortes gelées, a déterminé deux propriétaires des environs de Lille, MM. Beghin et Desquiens, à cultiver cette plante pour en tirer parti, en l'employant à la nourriture des bestiaux, vers la fin de l'hiver, lorsque la pénurie de fourrages se fait sentir et que la santé des animaux est plus ou moins affectée par la privation d'alimens frais; ils ont constaté que les vaches laitières et les moutons mangeaient avec plaisir ce tubercule charnu, que le lait des vaches devenait plus abondant et d'un bon goût par son usage; ils croient que la culture de cette plante peut être avantageuse dans un grand nombre de cas.

M. Hochart, d'Allennes, s'est livré à des expériences intéres-

santes sur l'action fertilisante d'un engrais peu répandu, mais d'une grande efficacité, c'est l'huile alcalinisée, nommée, dans l'art du corroyeur, *dégras*; il résulte de ses essais que cette substance est l'un des engrais les plus énergiques.

STATISTIQUE DU BÉTAIL.

D'après le dernier recensement opéré, il existait dans le département du Nord, un nombre de 1,340,236 animaux domestiques dont voici le détail :

Chevaux	63,552
Bêtes à corne	191,746
Bêtes à laine	188,157
Chèvres	3,792
Anes et mulets	6,166
Chiens	58,668
Porcs	41,400
Volailles	795,755
Total	1,349,236

HARAS.

Il existe trois stations d'étalons royaux dans le département du Nord, où le public est admis à faire saillir, depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

La première est à Lille, dans le ci-devant établissement des haras de Flandre. — Agent de la station, M. Cousin.

La deuxième est à Valenciennes, chez M. Maillard, artiste vétérinaire et agent de la station.

La troisième est à Bas-Lieu, près d'Avesnes. — Agent de la station, M. Delflache, artiste vétérinaire.

Ces trois stations dépendent, les deux premières, du dépôt royal d'Abbeville, et la troisième, de celui de Braisne.

Le prix de la monte est fixé, savoir : étalon de selle, 12 francs; de carrosse, 6 francs; de trait, 4 francs. Au moyen de ce prix, exigible au premier saut, le propriétaire de la jument peut la faire représenter jusqu'à trois fois, de neuf en neuf jours.

Outre les étalons royaux des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord 20 étalons approuvés et 13 étalons autorisés qui, comme les premiers, font le service de la monte; total, 33 étalons, dont 12 dans l'arrondissement de Dunkerque, 4 dans celui d'Hazebrouck, 7 dans celui de Lille, 3 dans celui de Cambrai; 4 dans celui de Douai et 3 dans celui de Valenciennes.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin-vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable, entr'eux et lui. A la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, un maréchal-vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin-vétérinaire du département.

Médecin-vétérinaire du département. — M. Loiset.

Maréchaux-vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Delaetre.
———— d'Hazebrouck. — M. Deschodt.
———— de Cambrai. — M. Leroy.
———— d'Avesnes. — M. Delflache.
———— de Douai. — M. Tressignies.
———— de Valenciennes. — M. Maillard.

Liste des vétérinaires brevetés des écoles royales, exerçant dans le département du Nord.

MM.
Cornette, Jean, à Wylder.
Desmuyck, à Bailleul.
Declercq, à Hazebrouck.
Pommeret, à Lille.
Baledent, à Wazemmes.
Farez, à Cambrai.
Jacquemart, au Catteau.
Gaveriaux, id.
Maniez, à Rumilly.
Delfolie, à Caudry.
Mignot, à Banteux.
Lobry, à Villers-Plouich.
Bertoux, à Solesmes.
Jacquemart, à Maresches.
Cauderlier, à Maroilles.

MM.
Courtin, à Maubeuge.
Joveniaux, à Poix.
Barbier, à Solre-le-Château.
Lecocq, id.
Fontaine, à Wargnies-le-Petit.
Delplanque, à Douai.
Lancelle, à Orchies.
Piédanna, à Marchiennes.
Delrue, id.
Bissez, à Bouchain.
Lemaire, à Condé.
Laderrière, à Escaudain.
Hyolle, à Valenciennes.
Mariage, à Haspres.

CORRESPONDANS DU CONSEIL SUPÉRIEUR D'AGRICULTURE.

Le conseil supérieur d'agriculture institué par l'ordonnance royale du 28 janvier 1819 et dont les séances avaient été long-temps interrompues vient d'être remis en activité par une autre

ordonnance, en date du 30 novembre 1828. Son premier vœu a été de voir rétablir l'institution de ses correspondans dont le concours, éminemment utile, a déjà rendu de si importans services.

Les correspondans du conseil supérieur d'agriculture sont au nombre de sept, dans le département, c'est-à-dire, un par arrondissement. Tous ont consenti à reprendre leurs anciennes relations. Ce sont; savoir :

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Cocquillier, premier adjoint au maire de Gravelines.
Pour l'arrondissement d'Hazebrouck. — M. N.....
Pour l'arrondissement de Lille. — M. Cogez, Alexandre, propriétaire et maire, à Thumeries.
Pour l'arrondissement de Cambrai. — M. Farez, cultivateur, à Villers-Plouich.
Pour l'arrondissement d'Avesnes. — M. Fournier, propriétaire, à Beaufort.
Pour l'arrondissement de Douai. — M. Bray, adjoint au maire de Cuincy.
Pour l'arrondissement de Valenciennes. — M. Delinsel, maire de Wavrechain-sous-Denain. (Ce dernier correspondant a été nommé par décision ministérielle du 10 octobre 1829.)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET COMITÉS CONSULTATIFS D'AGRICULTURE.

Le gouvernement paraît disposé à ne rien négliger de ce qui peut concourir au perfectionnement et à la prospérité de l'agriculture. Pour compléter l'institution dont il vient d'être parlé en l'article qui précède, Son Exc. le ministre de l'intérieur a décidé, par sa circulaire du 28 mars 1829, qu'il serait établi dans chaque département un conseil composé de propriétaires-cultivateurs qui se réuniraient périodiquement sous la présidence du préfet, et qu'en outre, chaque sous-préfet aurait auprès de lui un comité consultatif d'agriculture appelé à donner son avis sur les projets d'utilité générale et sur tout ce qui concerne le développement et l'amélioration de l'industrie agricole.

« En associant ainsi à ses travaux les principaux propriétaires » (dit le ministre), « en appelant à y concourir tous » ceux qui pourront et qui voudront lui offrir le tribut de » leurs paisibles et utiles recherches, l'administration propa- » gera ces idées saines et ces connaissances positives qui n'ont » pas encore assez pénétré dans nos campagnes; elle se créera » en peu de temps des auxiliaires capables de l'assister dans » l'accomplissement d'une tâche aussi étendue que difficile. Forte

» de ce concours, elle pourra marcher, enfin, sans crainte et » d'un pas ferme dans une voie où jusqu'à présent elle a ren- » contré tant d'obstacles. »

Le conseil et les comités d'agriculture du département du Nord sont composés ainsi qu'il suit, d'après la décision ministérielle du 12 septembre 1829 et l'arrêté de M. le préfet du 6 août précédent.

Conseil départemental.

MM.

Cordier, ✲, inspecteur-divisionnaire des ponts et chaussées, à Lille.
Dumaisniel, propriétaire, à Lille.
Le baron de Brigode, ✲, membre de la chambre des députés, à Annappes.
Le comte de Brigode de Kemlandt, à Camphin-en-Pévèle.
Dubosquiel, Albert, ✲, à Bondues.
Le comte de Rouvroy de Fournes, ✲, propriétaire, à Lille.
Descamps, propriétaire, à Croix.
Heddebault, propriétaire et maire, à Faches.
Delobel, propriétaire, à Sailly.
Delecourt, Jean-Baptiste, propriétaire, à Lomme.
Desquiens, propriétaire, à Ascq.
Hochart, propriétaire, à Hallennes-lez-Haubourdin.

Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.

Ferrier, ✲, directeur des douanes, à Dunkerque.
Degravier, Florent, propriétaire, à Steene.
De Saint-Laurent, Hippolyte, propriétaire, à Dunkerque.
Daudruy, Louis-François, propriétaire, maître de poste, à Dunkerque.
Cocquelin, propriétaire, à Coudekerque-Branche.
Demeunynck, Ignace, maire de Coudekerque.
De Buyser, ✲, propriétaire, maire des Moëres.
Hamerel, Jacques, maire de Grande-Synthe.
Delaetre, Joseph, artiste vétérinaire, à Dunkerque.

Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.

Huyghe, Aimable, propriétaire, à Hazebrouck.
Cortyl, Benoît, propriétaire, à Bailleul.
Cappon, François, propriétaire, à Vieux-Berquin.
Clodorez, Dominique, propriétaire, à Hazebrouck.
Deghaye, propriétaire, à Renescure.
Loonis, Alexandre, propriétaire, à Pradelles.

Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.

Farez, cultivateur, à Villers-Plouich.
Canonne, Bernard, juge de paix et cultivateur, à Saulzoir.
Desvignes-Dinoir, cultivateur, à Raillencourt.
Tellier, juge de paix et cultivateur, à Carnières.
Desmoutier, cultivateur, à Viesly.
Caudron, cultivateur, à Gonnelieu.

Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.

Godefroy, François, propriétaire et docteur en médecine, Avesnes.
De Préseau, Louis, propriétaire, membre du conseil gén[é]r[al] du département, à Dompierre.
Guillemin, Joseph, propriétaire, à Avesnes.
Culbat, Jean-Baptiste, maire d'Avesnes.
Tordeux, Emile, propriétaire, à Avesnes.
Delflache, artiste vétérinaire, à Avesnes.
Havée, André, propriétaire, à Boulogne.
Rousseau, Philippe, maire de Saint-Hilaire.

Comité de l'arrondissement de Douai.

MM.

Lauvin, Edouard, cultivateur, à Aniche.
Fiévet, cultivateur et maire, à Masny.
Jacquart, cultivateur et maire, à Sin.
Morelle, cultivateur et maire, à Somain.
Gruyelle, cultivateur et maire, à Coutiches.
Warlet, cultivateur, à Douai.
Cocquelet, cultivateur, à Cantin.

Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.

Brouillard, maire, à Escaupont.
Legrand, maire, à Rosult.
Lespagnol de Grimbry, maire, à Noyelles.
Delinsel, maire, à Wavrechain-sous-Denain.
Moreau de Bellaing, maire, à Bellaing.
Le comte Vanderburch, propriétaire, à Aubry.
Cheval, maire, à Etrœungt.
Lequipar, maire, à Thiant.
Mallez-Dufresnoy, propriétaire, à Marly.
Blanquet, propriétaire, à Famars.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de Son Exc. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM. les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La sagesse de cette mesure a été sentie, et l'administration du département du Nord s'est empressée d'organiser ces sociétés comme un moyen propre à accélérer les progrès de l'économie rurale.

La société royale d'agriculture établie à Douai depuis longtemps, est considérée comme société du chef-lieu du département, et sert de centre commun aux sociétés d'arrondissement qui correspondent avec elle.

La société royale des sciences et arts, de Lille, et la société d'émulation, de Cambrai, tiennent lieu de sociétés d'agriculture, au moyen d'une section spéciale établie auprès de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le préfet, mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

Société de Dunkerque.

MM.	MM.
Ferrier, ✻, dir. des douanes, président.	Lambrecht, à Bergues.
Degravier, Florent, à Steene.	De Buyser, ✻, aux Moëres.
Lancel, memb. de la chambre de commerce.	Baelen, à Wormhoudt.

Société d'Hazebrouck.

MM.	MM.
Cortyl, Benoît, à Bailleul.	Loonis, Alexand., à Pradelles.
Dieusaert, J.-B., à Flêtre.	Cappon, Franç., à Vieux-Berq.
Degay, à Renescure.	Devey, Ant., à Houtkerque.
Clodorez, Dom., à Hazebrouck.	Sockeel, Louis, à Winnezeele.
Debaine, Henri, idem.	Gantois, Louis, à Flêtre.
Deschodt, Louis, idem.	Inglard, Louis, à Steenbecque.

Société d'Avesnes.

MM.

Le vicomte de Bardonenche, ✻, sous-préfet, memb. honor.
Godefroy, médecin, à Avesnes, président.
Dollez, médec., à Landrecies, vice-président.
Guillemin, nég., à Avesnes, secrétaire.
Tordeux, pharm., à Avesnes, secrétaire-adjoint.
Flobert, direct. des contribut. indirectes, trésorier.
De Préseau, memb. du conseil général, à Dompierre.
Havée, And., propriétaire, à Boulogne.
Baillon, F.-J., au Quesnoy.
Guyot, médecin, à Forest.
Lecerf, médecin, à Sepmeries.
Manesse, propriét., à Favril.
Fostier, juge de p., à Avesnes.
Hazard-Mercier, propriétaire, à Solre-le-Château.
Delflache, artiste vétérinaire, à Avesnes.
Évrard, Emile, propriétaire, à Aibes.
Lecocq, juge de paix, à Solre-le-Château.
Culhat, maire, à Avesnes.
Roussel, propriét., à Solre-le-Château.
Godefroy, propr., à Avesnes.
Fiévet, pépiniér., à Louvroil.

MM.

Aubry, archit., à Avesnes.
Malingie, propriét., à Eppe.
Fournier, propr., à Beaufort.
Marit, Adrien, propriétaire, à Aymeries.
Manesse, Martial, propriét., à Bermeries.
Barbier de la Serre, propriét., à Trélon.
Lostiau, propriét., à Gognies-Chaussée.
Delannoy, propr., à Wallers.
Fauville, Nicol., propriétaire, à Saint-Vaast.
Piérard, propr., à Louvignies.
George, Antoine, propriétaire, à Solre-le-Château.
Godefroy, Eugène, propriét., à Avesnelles.
Deharme, propr., à Avesnelles.
Evrard, Jos., propr., à Aibes.
Dervaux, Pierre, propriétaire, à Wargnies.
Rousseau, propriétaire, à St.-Hilaire.
Cordier, Zacharie, propriét., à Salesches.
Darcy, propriétaire, à Sains.
Delannoy, maître de forges, à Trélon.
Mercier, propr., à Noyelles.
Vendois, Nicolas, propriét., à Maroilles.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques et de répandre le goût de la botanique.

La société d'horticulture qui n'est encore que dans la seconde année de son existence rend déjà d'importans services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Protecteur de la Société.

S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux.

Président honoraire.

M. le vicomte de Villeneuve, O. ✻, chevalier de l'ordre de Saint Jean-de-Jérusalem, préfet du département.

Membre honoraire.

M. le marquis de Saint-Simon, pair de France, grand d'Espagne, ministre de S. M. à Copenhague.

Président.

M. le lieutenant-général comte François de Sainte-Aldegonde (C. ✠, officier de l'ordre de Guillaume, etc.).

Vice-Présidens.

MM.
Lorain fils, juge au tribunal civil.
Le comte Albert de Rouvroy (O. ✻, officier de l'ordre du mérite de Saxe).

Secrétaire général.

M. Thémistocle Lestiboudois, docteur en médecine, professeur de botanique.

Secrétaire-adjoint.

M. Grodée-Alavoine, négociant.

Archiviste.

M. Paillart fils, propriétaire.

Trésorier.

M. Delecourt, ✠ ✻, intendant militaire en retraite.

Conseil d'administration.

MM.	MM.
Borelly, ✻, insp. des douanes.	Lecreux, négociant.
Danel fils, imprimeur du Roi.	Mallet, jardinier-fleuriste.
De Contencin, secrétaire particulier de M. le préfet.	Miellez, idem et pépiniériste.
Demortain, docteur-médecin.	Poirel, négociant.
Doyen, id.	Rameau, propriétaire.
Dumaisniel, propriétaire.	Smet, H., propriétaire.
Fays aîné, négociant.	De Saint-Sauveur, inspecteur de la loterie.
Genin (✻ O. ✻), colonel en retraite.	Vanderhelle, propriétaire.

Concours. — *Exposition de plantes en* 1829.

La fête communale de Lille a été embellie, en 1829, par la première exposition de la société d'horticulture. Un grand nombre d'amateurs de Lille, des environs et même de la Belgique, se sont empressés de concourir à cette exposition, qui a offert aux curieux le plus charmant spectacle formé par la réunion d'une multitude de fleurs toutes remarquables par leur rareté, leur beauté et l'éclat de leurs couleurs.

La distribution des médailles aux plantes exposées pour le concours a eu lieu, ainsi qu'il suit, le 29 juin 1829.

Concours général.

La médaille d'or destinée à la collection la plus riche en belles plantes fleuries, à M. P. Verleeuwen, de Gand.

Concours entre les membres de la société.

La médaille d'or destinée à la collection la plus riche en belles plantes fleuries, à M. H. Smet, de Lille.

Les médailles d'argent destinées aux collections jugées les plus belles après la première, à MM. Miellez, d'Esquermes ; Vanderhelle, de Lille ; Danel fils, de Lille, M.me la comtesse de Narp; M. le colonel Genin.

La médaille d'argent pour la plante jugée la plus remarquable parmi les plus nouvelles, au *Gloxinia Lutea* de M. Du Maisniel, à Lille.

La médaille d'argent pour la plante la plus remarquable par sa culture, au *Globba nutans* de M. Dereusme-Boyaval, de Tourcoing.

La médaille d'argent pour la collection venant du lieu le plus éloigné de Lille, à M. Verleeuwen, de Gand.

La médaille pour les fruits les plus remarquables par leur beauté et leur rareté, aux fraises de M. Rameau, de Lille.

Le jury a cru devoir ajouter une médaille pour les fruits; elle a été méritée par les ananas de M. Du Maisniel.

La médaille pour le jardinier qui aurait fourni le marché de Lille des plantes les plus rares, a été accordée à M. Seulin, de Wazemmes.

La médaille pour le jardinier qui aurait fourni le même marché des plantes les mieux cultivées, à M. F. Aldebert, de Wazemmes.

Le jury a accordé une mention honorable à MM. Delevoye, Carpentier et Grolez.

COMMERCE. = INDUSTRIE.

Les affaires commerciales de notre département étant restées dans le même état de souffrance et de stagnation, nous ne pourrions que répéter ce que déjà nous avons dit l'an dernier, sur la situation de notre commerce intérieur.

Malgré la gêne que ressentent en ce moment le commerce et l'industrie, 85 établissemens, pour la création desquels il doit intervenir une ordonnance royale ou une permission de l'administration, ont été autorisés en 1828, savoir:

Établissemens et ateliers de première classe.

2 fabriques d'huile de poisson. — 1 amidonnerie. — 1 triperie.

Deuxième classe.

4 machines à feu. — 6 distilleries de grains. — 3 tuileries et poteries. — 3 briqueteries permanentes. — 6 raffineries de sucre. — 1 poterie. — 1 atelier de corroyeur. — 1 fabrique de pipes. — 3 ateliers de salaison de poissons. — 5 fours à chaux permanens. — 1 fabrique de sulfate de soude à vases clos. — 1 tannerie. — 1 fabrique de chandelles.

Troisième classe.

10 moulins à huile. — 3 brasseries. — 3 teintureries. — 2 fabriques de gélatine d'os. — 1 blanchisserie. — 1 fonderie au creuzet. — 2 raffineries de sel. — 1 fabrique de sel de soude. — 2 savonneries. — 3 vinaigreries. — 11 briqueteries temporaires. — 4 fabriques de chicorée. — 1 four à chaux temporaire.

Ce nombre ne diffère que d'un, en moins, avec celui de 1827.

BREVETS D'INVENTION.

Un brevet de cinq ans a été délivré le 29 juillet 1829, au sieur Walle-Staes, à Steenwerck, pour un pupître montant qu'il a inventé et auquel il a donné le nom de pupître de Charles X.

Le 28 novembre 1829, un brevet de perfectionnement et d'addition de cinq ans a été délivré audit sieur Walle-Staes, pour son pupître ou bureau montant.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Il y a dans le département du Nord deux chambres de commerce, l'une à Lille et l'autre à Dunkerque; elles sont composées ainsi qu'il suit:

LILLE.

MM.	MM.
Le Préfet, président.	Vanhœnacker-Luiset, ✲.
Revoire, ✲, vice-président.	Degrimonpont-Vernier.
Faucille.	Fevez-Debully.
Dutilloy.	Barrois-Virnot.
Urbain Lethierry.	Th. Barrois.
André Charvet.	Alavoine.
Lefebvre fils, ✲.	Auguste Descamps.
Charvet-Defrenne.	Carpentier-Leperre.

Secrétaire de la chambre, M. Desrousseaux.

DUNKERQUE.

MM.	MM.
Le maire, président.	Morel-Darras.
Dupouy aîné, vice-président.	Bonvarlet aîné.
Lancel.	F. Degravier.
E. Hubert.	N.....
L. Debaecque.	N.....

Secrétaire de la chambre, M. Plaideau.

CHAMBRES CONSULTATIVES

DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives de manufactures sont établies dans ce département, à Valenciennes, à Tourcoing et à Roubaix; voici la nomenclature des membres qui les composent:

VALENCIENNES.

MM.	MM.
Desfontaines de Preux, ✲, maire, président.	Hamoir, Edmond.
Dumont, François.	Blanquet, Jean-Baptiste.
De Bailliencourt.	Gellé-Pièrard.
	N.....

TOURCOING.

MM.	MM.
Destombes-Rousselle, maire, président.	Duriez, Benjamin.
Caulliez-Nollet.	Delobel-Desurmont.
Desurmont-Carton.	Wattine-Dervaux.
	Motte fils aîné.

ROUBAIX.

MM.	MM.
Boyaval-Roussel, maire, prés.	Roussel-Grimonprez.
Defrenne, Louis.	Lecomte, Louis.
Mimerel-Delaoutre.	Salembier-Bulteau.
Florin, Carlos.	

Membres, pour le département, du conseil général des fabriques et manufactures, établi près le ministre de l'intérieur.

MM. Fiévet fils, à Lille.
Fizeaux, à Valenciennes.

Membre, pour le département, du conseil général du commerce, établi près le ministre de l'intérieur.

M. Vanhœnacker-Luiset, ✲, à Lille.

BOURSES DE COMMERCE.

Nous avons quatre bourses de commerce dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM.	MM.	MM.
Emmery.	Gauwin.	Toreille.
Carlier.	Herrewyn.	Vandercolme.
Debaecker.	Hubert.	Vandewalle.
Salomez.	Sergent-Debaecque.	Cailliez.

BOURSE DE LILLE.

Sur seize agens de change qu'il doit y avoir, sept seulement ont été nommés jusqu'à ce jour.

MM.	MM.	MM.
Gylles, syndic.	Jacquart.	Durieux.
Leveque.	Verbiest.	
Ducas.	Bronchin.	

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM.	MM.	MM.
Mille, syndic.	L. Durieux.	Herbaut.
Blancho.	Piquart.	Dequenne.
Sloovere.	Vanhoren.	
Guilbert.	Roland.	

BOURSE DE DOUAI.

Trois agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Famechon, — Choquet, — Courtray.

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agens de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Dunkerque. — Mercredi et samedi; samedi pour les grains.
Bergues. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
Bourbourg. — Mardi et vendredi; mardi pour les grains.
Bollezeele. — Mercredi.
Esquelbecq. — Dimanche, mercredi et vendredi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondschoote. — Mardi et vendredi.
Wormhoudt. — Mercredi.
Hazebrouck. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
Bailleul. — Mardi; mardi pour les grains.
Caëstre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel. — Jeudi; jeudi pour les grains.
Estaires. — Mercredi et jeudi; jeudi pour les grains.
Merville. — Tous les jours; mercredi pour les grains.

Steenwoorde. — Samedi; samedi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi; mercredi pour les grains.
Armentières. — Lundi, vendredi et samedi; lundi pour les grains.
La Bassée. — Mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains.
Comines. — Lundi et jeudi.
Cysoing. — Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains.
Linselles. — Vendredi.
Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi, jeudi et samedi.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains.
Cambrai. — Tous les jours; mercredi et samedi pour les grains.
Le Catteau. — Mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains.
Solesmes. — Samedi.
Avesnes. — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavay. — Mercredi et samedi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Samedi.
Landrecies. — Tous le jours; lundi et samedi pour les grains.
Maubeuge. — Tous les jours; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Mardi et vendredi; mardi et vendredi pour les grains.
Solre-le-Château. — Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.
Douai. — Tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
St.-Amand. — Mardi et vendredi; mardi et vendredi pour les grains.
Bouchain. — Mardi et vendredi.
Condé. — Mercredi et samedi.
Valenciennes. — Tous les jours; tous les jours pour les grains.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

Arrondissement de Dunkerque.

BERGUES.

Le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours. — Le deuxième lundi après Pâques, trois jours. — Le lundi après la Trinité, trois jours. — Le jour de la St.-Luc, 18 octobre, si c'est un lundi, et dans le cas contraire, le lundi suivant, trois

jours. — Le 2 novembre, si c'est un lundi, et, dans le cas contraire, le lundi suivant, trois jours.

BOURBOURG.

Le 25 juin, trois jours. — Le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours. — Franc marché, le premier mardi de chaque mois.

DUNKERQUE.

Le 1.er janvier, dix jours. — Le jour de la St.-Jean, 24 juin, dix jours.

ESQUELBECQ.

Le mardi avant la Pentecôte, un jour. — Le mardi après la St.-Jean, un jour. — Le mardi après la nativité de la Vierge, un jour.

GRAVELINES.

Le 15 août, neuf jours.

HERZEELE.

Le 16 août, un jour.

HONDSCHOOTE.

Le vendredi après la Pentecôte, un jour. — Le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

WORMHOUDT.

Le mercredi qui précède immédiatement la Pentecôte, un jour. — Le premier mercredi après la St.-Jean-Baptiste, un jour. — Le premier mercredi après le 8 septembre, un jour.

Arrondissement d'Hazebrouck.

BAILLEUL.

Le mardi gras, un jour. — Le dernier mardi de juillet, un jour. — Le dernier mardi d'avril, un jour. — Le dimanche après la Trinité, sept jours. — Le 9 septembre, un jour.

CASSEL.

Les premier, troisième, cinquième, septième, neuvième et onzième jeudis de l'année, et le Jeudi-Saint, un jour. — Le jeudi après la Trinité, huit jours. — Le premier jeudi d'août, un jour. — Le dernier jeudi d'octobre, un jour. — Le dernier jeudi de novembre, un jour.

CAESTRE.

Le dimanche qui précède immédiatement le premier jeudi de novembre, un jour.

ESTAIRES.

Le quatrième jeudi de juillet, deux jours. — Le troisième jeudi d'octobre, deux jours. — Le troisième jeudi de chaque mois, un jour.

LA GORGUE.

Le premier mardi de mai, deux jours. — Le premier mardi d'octobre, deux jours.

HAZEBROUCK.

Le premier lundi de février, un jour. — Le lundi de la mi-Carême, un jour. — Le troisième lundi d'avril, un jour. — Le 11 juin, deux jours. — Le premier lundi d'août, un jour. — Le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours. — Le premier lundi après la Toussaint, un jour. — Le premier lundi de mai, un jour. — Le premier lundi d'octobre, un jour.

MERVILLE.

Le deuxième mercredi de septembre, deux jours. — Franc marché, le deuxième mercredi de chaque mois, un jour.

MORBECQUE.

Le mardi qui suit immédiatement le premier lundi de mai, un jour. — Le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour. — Le troisième dimanche de septembre, un jour. — Le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

NIEPPE.

Le troisième mercredi de mai, un jour.

STEENBECQUE.

Le mercredi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

STEENVOORDE.

Le premier samedi de mai, un jour. — Le premier samedi d'octobre, un jour. — Le deuxième samedi de novembre, un jour. — Le premier samedi d'avril, un jour. Le premier samedi d'août, un jour. — Le premier samedi de septembre, un jour.

STEENWERCK.

Le 24 juin, quatre jours. — Le quatrième samedi de juillet, un jour. — Le troisième samedi de novembre, un jour.

Arrondissement de Lille.

ARMENTIÈRES.

Le 9 mai, un jour. — Le 18 juin, un jour. — Le premier lundi de novembre, un jour. — Franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour.

LA BASSÉE.

Le 19 janvier, deux jours. — Le 19 avril, deux jours. — Le 19 juillet, deux jours. — Le 19 octobre, deux jours. — Franc marché, le deuxième mardi de chaque mois.

COMINES.

Le premier jour de marché après la St.-Denis, un jour.

CYSOING.

Franc marché, le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours.

LANNOY.

Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

LILLE.

Le 29 août, neuf jours. — Le 14 décembre, un jour.

ROUBAIX.

Le mardi après le 1.er dimanche de septembre, deux jours. — Franc marché, le samedi, de 15 en 15 jours, un jour.

SECLIN.

Le 21 octobre, quatre jours.

TOURCOING.

Le 25 juillet, dix jours.

Arrondissement de Cambrai.

CAMBRAI.

Le 1.er mai, neuf jours. — Le 28 octobre, neuf jours. — Franc marché, le 24 de chaque mois, un jour.

LE CATTEAU.

Le 22 mai, un jour. — Le 22 septembre, neuf jours. — Franc marché, le 22 de chaque mois, un jour.

CATILLON.

Franc marché, le 10 de chaque mois, un jour.

SOLESMES.

Franc marché, le 4 de chaque mois, un jour.

Arrondissement d'Avesnes.

AVESNES.

Le mercredi après le Quasimodo, un jour. — Le premier dimanche d'août, neuf jours. — Le premier septembre, un jour. — Franc marché, le 10 de chaque mois, un jour.

BAVAY.

Le 15 août, quatre jours. — Franc marché, le 8 de chaque mois, un jour.

BERLAIMONT.

Franc marché, le 17 de chaque mois, un jour.

ÉTRŒUNGT.

Le 12 novembre, trois jours. — Franc marché, le premier jour de chaque mois, un jour.

FOURMIES.

Franc marché, le deuxième mercredi de chaque mois, un jour.

LANDRECIES.

Franc marché, le quatrième jeudi du Carême, un jour. — Le jour de la St.-Luc, 18 octobre, un jour.

MAROILLES.

Franc marché, le premier lundi de chaque mois, un jour.

MAUBEUGE.

Franc marché, le 19 de chaque mois, un jour. — Le dimanche après la Saint-Barnabé, qui est le 11 juin, neuf jours.

LE QUESNOY.

Le 25 octobre, neuf jours. — Franc marché, le 12 de chaque mois, un jour.

SOLRE-LE-CHATEAU.

Le 1.er mars, un jour. — Le 1.er octobre, un jour.

Arrondissement de Douai.

DOUAI.

Le 1.er juin, cinq jours. — Le 1.er octobre, dix jours. — Franc marché, le dernier mercredi de chaque mois, un jour.

ORCHIES.

Le lendemain de la Trinité, un jour. — Le dimanche après la Nativité de la Vierge, qui est le 8 septembre, un jour. — Franc marché, le premier lundi de chaque mois, un jour.

Arrondissement de Valenciennes.

SAINT-AMAND.

Le lundi de la Pentecôte, dix jours.

BOUCHAIN.

Franc marché, le premier vendredi de chaque mois, un jour.

CONDÉ.

Le 1.er octobre, neuf jours.

VALENCIENNES.

Le 8 septembre, 8 jours. — Franc marché, les 10, 20 et 30 de chaque mois, un jour.

NÉCROLOGIE.

DUFAUX.

Louis-Jean-Baptiste Dufaux, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, conseiller à la cour royale de Douai, naquit à Calais, le 10 août 1752, et mourut à Douai, le 12 février 1829.

Dans un temps de déplorable mémoire, d'illustres infortunés avaient été jetés sur nos côtes par la furie d'une tempête ; ils étaient Français, ils étaient sans reproches, et pourtant ils étaient proscrits; on allait les envoyer à la mort! de généreux citoyens (M. Dufaux était du nombre) osèrent, non sans péril pour eux-mêmes, disputer la vie des naufragés à la sévérité révolutionnaire. Cette fois, du moins, les hommes ne furent pas plus cruels que ne l'avait été la mer en courroux; la cause du malheur et de l'humanité triompha.

Le sentiment dont ce succès remplit l'ame de M. Dufaux, fut si vif, qu'il refléta sur le reste de ses jours.

Brûlant du desir de continuer à être utile, on vit ce respectable magistrat donner long-temps à la cour royale l'exemple de l'assiduité; on le vit briguer à la fin de chaque année le service d'une chambre plus active, comme un autre aurait sollicité le privilège de la vétérance, et, durant sa dernière maladie, il se fit remarquer encore par cette sérénité que procure la certitude d'avoir consciencieusement rempli tous ses devoirs, par cette affabilité de manières qui dénote un ami des hommes, et par cet aimable enjouement que l'on a tant de plaisir à rencontrer chez un vieillard.

Pleuré par ses collègues et par tous ceux qui l'ont connu, M. Dufaux conservera toujours sa place dans leur cœur et dans leur mémoire.

DUSAERT.

Jean-Baptiste Dusaert, né à Hazebrouck, le 15 décembre 1786, a terminé, le 30 septembre 1829, son honorable et trop courte carrière.

Devenu conservateur des hypothèques à Hazebrouck, il se vit forcé d'abandonner, à 36 ans, et par suite d'une affreuse cécité, un emploi qui avait été la récompense de son zèle et de ses connaissances administratives. Sa retraite affecta vivement ceux qui s'étaient fait une douce habitude des formes polies et affables de ce fonctionnaire.

Depuis sept ans, malgré les maladies qui le minaient, oubliant pour ainsi dire qu'il était aveugle, M. Dusaert n'avait rien perdu de sa gaîté et de ces qualités aimables qui faisaient le charme de la société. Égayer un salon, en chasser la contrainte et l'ennui, tel était ordinairement son principal soin, et personne ne put jamais s'empêcher de sourire avec une douce émotion à ses ingénieuses saillies.

M. Dusaert a laissé une épouse inconsolable et deux enfans qui devaient faire un jour l'orgueil et la consolation de sa vieillesse.

JACOPS D'AIGREMONT.

Louis-Narcisse Jacops, marquis d'Aigremont, issu d'une des premières noblesses du pays, éprouva, dès son enfance, un instinct passionné pour les arts. Jeté jeune encore dans la carrière des armes, il ne cessa de cultiver la peinture, et lorsque la violence des commotions politiques le forcèrent à s'expatrier, son talent lui offrit des consolations et des ressources qui lui firent bientôt retrouver l'indépendance dans le pays où il avait cherché un asile.

Plus tard, le calme qui succéda à la tourmente révolutionnaire ayant rouvert aux émigrés le chemin de la France, on vit M. d'Aigremont rapporter dans sa patrie son amour toujours plus vif pour les beaux-arts, le fruit des nombreuses études auxquelles il s'était livré pendant l'exil et le desir de faire profiter à ses compatriotes l'expérience qu'il avait acquise en visitant les plus célèbres galeries de l'Allemagne.

Sa carrière n'a été depuis ce temps qu'une longue suite de services rendus à l'encouragement des arts et au perfectionnement de l'enseignement dans les écoles académiques de Lille, dont il était le plus zélé soutien.

Chargé depuis quelques années de la conservation du musée des tableaux de cette ville, M. d'Aigremont trouvait dans ces fonctions, qui convenaient si bien à son aptitude, une occupation conforme à ses goûts les plus chers, et le dédommagement des soins que son désintéressement lui avait fait donner avec tant de constance à cet établissement pendant les dernières années de M. Vanblarenberghe, son prédécesseur.

Doué d'une imagination ardente que l'âge n'avait pu refroidir, il apportait dans le culte des arts une chaleur qu'exaltait encore un zèle à toute épreuve et qui l'entraînait souvent au-delà de ses forces physiques au point de compromettre sa santé. Son amour pour la peinture ne s'est éteint qu'avec sa vie : non loin de ses derniers instans, en proie aux transports d'une fièvre brûlante,

ses idées se tournaient toutes vers son art chéri ; des rêves de peinture semblaient suspendre par moment les souffrances d'une maladie cruelle, et il souriait au milieu des crises qui consternaient ceux dont il était environné.

La bienfaisance de M. d'Aigremont, l'aménité de ses manières et son obligeance extrême, lui avaient concilié l'estime générale et l'amitié de tous ceux qui avaient eu quelques rapports avec lui.

Né à Lille le 18 juillet 1768, M. d'Aigremont est mort dans cette ville le 29 juin 1829.

JACQUART.

Eugène-Honoré-Louis Jacquart était né à Lille, le 25 décembre 1756 : nommé en 1793 commissaire de police en cette ville, il en exerça les fonctions pendant trente-trois ans sans interruption, et ce ne fut qu'en 1826 qu'on l'admit à la retraite. Personne ne déploya jamais dans cette place, que les temps rendirent si difficile et même si redoutable, plus de zèle, d'intelligence et d'activité que M. Jacquart ; personne aussi n'en recueillit plus douce récompense, puisque, malgré les difficultés des momens et les exigences des partis, qui tour-à-tour s'enlevaient le pouvoir, il sut conserver l'estime et l'affection de tous les citoyens.

Malgré une apparence de brusquerie qui allait parfois jusqu'à la dureté, M. Jacquart avait un cœur bon et généreux. Chargé, pendant la tourmente révolutionnaire, de missions délicates et désagréables, il s'en acquitta avec une rigidité extérieure qui donna souvent le change sur ses sentimens ; c'est ainsi qu'il put rendre et qu'il rendit en effet d'importans services à ceux contre lesquels il était obligé d'exécuter des ordres rigoureux. Un grand nombre de personnes recommandables de la ville de Lille lui ont dû la conservation de leur liberté et de leur fortune ; quelques-unes même lui doivent la vie, car alors la vie d'un homme était presqu'aussi légèrement sacrifiée que sa liberté. De pareils services auraient pu être largement récompensés ; mais M. Jacquart faisait profession d'un désintéressement complet, d'une intégrité parfaite, et jamais il ne voulut rien accepter de ceux qu'il avait obligés.

M. Jacquart était un homme précieux pour la police de sûreté, si nécessaire dans les grandes villes : il savait au besoin unir la ruse à la finesse et l'audace à la fermeté, de sorte qu'il était devenu l'épouvantail de tous les malfaiteurs.

Doué de toutes les vertus d'un bon chef de famille, entouré de ses enfans et de l'estime de toutes les ames honnêtes, M. Jacquart a terminé sa carrière le 3 décembre 1829.

MEURICE.

Alexandre Meurice, né à Landrecies, le 8 avril 1765, est décédé le 29 janvier 1829 dans cette ville, où, pendant seize années consécutives, il avait exercé les fonctions de maire.

Magistrat intègre et actif, il emporta dans la tombe les regrets de tous ses administrés, et plus particulièrement des pauvres, dont il était le père et le soutien.

Les qualités estimables qui le distinguaient lui avaient concilié l'affection des fonctionnaires qui avaient des relations fréquentes avec lui et qui l'ont sincèrement pleuré.

Non moins recommandable dans sa vie privée, il donnait l'exemple de toutes les vertus; bon époux et bon père, il a laissé une veuve et trois enfans inconsolables de sa perte.

Il n'est point de sacrifices que M. Meurice n'ait faits dans l'intérêt des habitans de Landrecies pendant tout le temps qu'a duré son administration, et sur-tout lors des dernières invasions; aussi le conseil municipal, en témoignage de reconnaissance, a voté, à la mémoire de ce respectable magistrat, l'érection d'un monument funèbre qui sera placé dans l'église de Landrecies, et sur lequel sera gravée l'inscription suivante :

« La ville de Landrecies à la mémoire de M. Meurice, maire, en » reconnaissance de sa longue et paternelle administration. »

PLAYOULT.

Marie-Joseph-Quentin Playoult, naquit à Hesdin, département du Pas-de-Calais, le 31 octobre 1774.

Entré au service militaire, M. Playoult fit ses premières armes dans la compagnie de cavalerie de Dunkerque; nommé commissaire des guerres le 13 juin 1795, il fit, en cette qualité, les campagnes de 1795 et 1796. Réformé par suite de mesure générale, il ne reprit du service dans son grade qu'en 1811, et fut attaché, à cette époque, à une division du camp de Boulogne. Il fit la campagne de 1812 en Russie, comme commissaire des guerres de la division Partouneaux, au 9.e corps de la grande armée; celle de 1813 en Allemagne, celle de 1814 en France et au blocus de Verdun. Nommé commissaire des guerres des places de Givet et Charlemont en octobre 1814, il occupa ce poste jusqu'au mois de décembre 1816. Compris dans le corps de l'intendance militaire lors de son organisation, il fut d'abord attaché à la cavalerie anglaise, puis après le départ des troupes étrangères, il fut nommé sous-intendant militaire à Maubeuge, et en remplit les fonctions sans interruption, depuis le 29 janvier 1819 jusqu'au 24 mars

1829, qu'il termina sa carrière dans cette ville, à l'âge de 55 ans.

M. Playoult était chevalier des ordres royaux et militaires de St.-Louis et de la Légion-d'Honneur : administrateur intègre et éclairé, il avait su se concilier l'estime générale.

PROUVEUR DE LONGPRÉ.

Antoine-Joseph Prouveur de Longpré, né à Valenciennes, le 24 octobre 1764, fut d'abord avocat au parlement, membre du conseil particulier de la ville de Valenciennes, et exerça, jusqu'à la suppression des anciens tribunaux, l'office de prévôt le comte, chef du magistrat de Valenciennes.

Elu, en 1790, substitut et successivement procureur de la commune de Valenciennes, il demeura sans fonctions publiques pendant le régime révolutionnaire; nommé, sous le consulat, maire de Valenciennes, il occupa cette place pendant cinq années consécutives.

Il devint ensuite juge au tribunal du district de Valenciennes, et fut nommé membre du conseil de l'arrondissement de Douai.

Appelé par le Roi, en 1814, à la présidence du tribunal de première instance de l'arrondissement d'Avesnes, il a rempli cette charge jusqu'au 5 décembre 1829, qu'il termina sa carrière, succombant à une maladie cruelle dont il était atteint depuis peu de temps.

M. Prouveur de Longpré a exercé avec zèle et honneur les diverses fonctions qui lui furent confiées; l'estime et la considération publique ont été sa récompense.

SALADIN.

Nicolas-Joseph Saladin, né le 5 avril 1733, à La Bassée, fit ses premières études à Lille, où son père vint exercer la médecine. Il s'adonna particulièrement à l'art de guérir et reçut le titre de docteur en médecine de la corporation qui existait alors à Douai : il exerça plusieurs années la médecine, sous les auspices de son père, et lui succéda comme médecin dans un des hôpitaux civils de Lille.

Il avait un goût décidé pour les mathématiques. Instruit par un homme profond dans cette science, il y fit des progrès si rapides, qu'il obtint la chaire de professeur à l'académie de Lille. Il composa des élémens d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie, si clairs et si concis, que les magistrats les firent imprimer. Il composa ensuite des traités élémentaires de la sphère, de statique, de dynamique, d'astronomie et de géométrie pratique, qui pourraient encore aujourd'hui rivaliser avec les ouvrages de

nos grands maîtres : ces dernières productions sont restées inédites.

Il quitta Lille au commencement de la révolution et alla occuper la chaire de professeur de mathématiques et de physique au collège d'Anchin, à Douai ; mais il y resta peu : il quitta cette ville pour se rendre à Paris, à l'école normale ; il revint ensuite à Douai, puis à Lille, où la bibliothèque de cette ville lui fut confiée.

En 1803, il fut nommé professeur de mathématiques au collège de Strasbourg et y donna des leçons jusqu'en 1810, époque à laquelle il obtint sa retraite.

Il était correspondant associé de l'ancienne académie de médecine, membre correspondant des sociétés des sciences et arts de Lille, Douai, etc., et membre honoraire de la société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg.

Nourri des vérités mathématiques, il avait le sens droit, le jugement sain, repoussant tout ce qui n'était point dans l'ordre des choses naturelles ; il était sévère, mais juste. Excellent père et bon époux, il fut aussi bon citoyen.

Il mourut à Strasbourg, dans les premiers mois de 1829, à l'âge de 96 ans.

WACQUEZ.

Antoine Wacquez, doyen des juges de paix de la ville de Lille, magistrat aussi recommandable par son intégrité que par ses lumières et ses services, fut enlevé par la mort à son inconsolable famille et à ses nombreux amis, le 2 mai 1829.

Né à Lille en 1756, M. Wacquez commença ses études en cette ville, au collège des jésuites et les acheva à Douai, où il fit son droit et fut reçu avocat. De retour à Lille, il s'adonna spécialement à la jurisprudence commerciale, fut long-temps défenseur au tribunal de commerce et s'y fit distinguer par la justesse et la clarté avec lesquelles il développait les points difficultueux des causes dont il était chargé. Investi de l'estime et de la confiance de ses concitoyens, il fut élu par eux juge de paix en 1795 ; il fut maintenu et confirmé dans ces respectables fonctions par les diverses autorités qui prirent successivement les rênes du gouvernement, et il les remplit avec zèle, délicatesse et loyauté, jusqu'à la fin de son honorable carrière, c'est-à-dire, pendant près de 34 ans sans interruption. Il fut aussi appelé, dans cet intervalle, à faire partie du comité d'instruction primaire et du conseil de charité de Lille. Malgré les atteintes de l'âge qui, dans ces derniers temps, pouvaient lui faire désirer le repos, il ne négligea aucun des devoirs que ces diverses charges lui imposaient.

Les qualités de l'homme privé répondaient en lui à celles de l'homme public. Bon père, bon époux, ami fidèle et obligeant,

vertueux sans rigorisme, il aimait à essuyer les pleurs des malheureux et il ajoutait au mérite de répandre des bienfaits celui de les cacher.

TABLEAU HISTORIQUE ET MORAL DU DÉPARTEM.t

PENDANT L'ANNÉE 1829.

ÉVÉNEMENS. — BELLES ACTIONS. — DÉLITS. — CRIMES. — DONATIONS. — LEGS.

3 janvier. — Un incendie se manifeste, vers dix heures du soir, dans la filature de coton du sieur Jean-Baptiste Ducamp, à Villers-Outréau, et consume une partie des bâtimens, ainsi que les métiers et marchandises qui s'y trouvaient.

6 janvier. — Narcisse Degroite, journalier, à Wambrechies, tombe dans la Deûle, vis-à-vis du pont qui se trouve au centre de cette commune ; le bateau d'Armentières passait au même moment et l'eût infailliblement écrasé contre la maçonnerie de ce pont, sans les généreux efforts de Pierre Rabaut, éclusier, qui, au péril de ses jours, arracha Degroite de sa terrible situation et le ramena à bord.

9 janvier. — Un incendie considérable éclate, vers minuit, en la ville de Bailleul, dans la vaste filature de coton de MM. Genot frères. Les progrès du feu sont si rapides, qu'en moins d'une heure le bâtiment est totalement embrâsé. Les flammes gagnent bientôt un corps-de-logis de l'autre côté de la cour et, dès lors, on perd tout espoir de sauver aucune partie de cette manufacture. Ce n'est qu'entre huit et neuf heures du matin qu'on parvient à se rendre maître du feu. Les pompiers et les habitans de Bailleul ont fait preuve d'un zèle extraordinaire et du plus grand dévouement.

14 janvier. — Donation à la commune d'Eswars, par les sieur et dame Hachin, d'un terrain de 2 ares 58 centiares, pour agrandir le cimetière.

18 janvier. — Legs d'une rente annuelle et perpétuelle de 48 fr., fait aux pauvres de Berlaimont par la dame veuve Easnes.

23 janvier. — Guillaume Rigaut, cultivateur, à Rombies, que des affaires avaient appelé à Valenciennes, en sort, vers quatre heures du soir, pour retourner dans sa commune. La grande quantité de neige l'empêche de reconnaître sa route : il s'égare et se trouve, après une heure de marche, dans un petit chemin creux, à Etreux. Accablé de fatigue et de froid, il tombe et pendant trois

heures il appelle vainement à son secours. Ses cris amènent enfin près de lui Pierre-Joseph Cauche, journalier, à Marly, qui le retire d'abord de l'amas de neige où il était et qui, voyant que Rigaut est trop faible pour marcher, l'enveloppe de sa blouse, le met sur son dos et le transporte ainsi, après une lieue de chemin au milieu des neiges, à Marly, où les soins que réclamait son état lui sont prodigués. Rigaut, âgé de 70 ans, eût perdu la vie sans la courageuse assistance du sieur Cauche.

25 janvier. — Xavier Goffart, âgé de 47 ans, maréchal-ferrant, demeurant à Neuvilly, part de chez lui pour se rendre au hameau d'Amerval, dépendant de Solesmes; il doit en revenir vers le soir et ne reparaît pas. Plusieurs jours s'écoulent sans qu'on reçoive de ses nouvelles. On le croit noyé dans la rivière de Selle, ou mort de froid dans les neiges. Le 3 février, quelques personnes entendent de faibles cris qui semblent sortir d'une marnière. On y descend et l'on découvre dans ce trou, profond de 70 pieds, l'infortuné Goffart qui y était tombé sans se faire aucun mal, et qui, depuis neuf jours, y avait vécu d'un petit morceau de pain qu'il avait dans sa poche et de ses excrémens. On s'empresse de le retirer de ce lieu et déjà l'on espère le sauver; mais les facultés physiques de Goffart étaient anéanties; il mourut à Solesmes le 10 du même mois.

26 janvier. — Legs fait aux pauvres de Taisnières-sur-Hon, par le sieur Leroy, de 94 ares de terre et de 16 ares 50 centiares de pré, évalués à 1,415 francs.

28 janvier. — Legs d'une somme de 800 francs, fait aux pauvres de Lille par la dame Dhainaut.

31 janvier. — Gouadon, caporal de voltigeurs au 2.e bataillon du 61.e régiment de ligne, en garnison à Cambrai, étant de garde et chef de poste à la porte de Paris, entend tout-à-coup, dans la nuit, des cris plaintifs qui semblaient venir des fossés des fortifications. Il se transporte aussitôt, avec deux hommes du poste et muni d'un fallot, vers le lieu d'où partaient les cris. Après avoir cherché assez long-temps, il apperçoit quelque chose qui se débattait sur la glace. Il approche de plus près et voit un homme enfermé entre deux glaçons et qui avait déjà de l'eau jusqu'au dessus de la tête. Gouadon n'hésite pas à exposer ses jours pour sauver ce malheureux. Il se couche sur la glace et, recommandant à ses camarades de lui tenir le pied, il saisit par les cheveux l'infortuné qui allait périr et parvient, après de grands efforts, à le retirer de l'eau. Il le mène ensuite au corps-de-garde, pour l'y faire réchauffer et passer la nuit.

1.er février. — Jacques Beaussart, batelier de Lille, se trouvait en station à La Bassée. Vers une heure, étant dans son bateau, il entend crier qu'un enfant était tombé sous la glace, dans le

canal. Il court aussitôt à l'endroit qu'on lui désigne et est assez heureux pour rattraper une des mains de l'enfant, au moment où celui-ci allait disparaître et périr. Cet acte d'humanité du sieur Beaussart est d'autant plus digne d'éloges, que la glace sur laquelle il marchait et sur laquelle il fut obligé de se coucher pour retirer l'enfant, était fendue de tous côtés et menaçait de l'engloutir.

4 février. — Donation aux trois écoles de charité tenues à Lille par la communauté des religieuses carmélites, d'une rente au taux annuel de 36 francs, par la dame Thilloy.

12 février. — Son Excellence le ministre de l'intérieur décerne une médaille d'argent et accorde une récompense pécuniaire de 150 francs au sieur Laurent Queter, poissonnier, à Douai, qui, depuis 1823, a donné les plus grandes preuves de courage et de dévouement en sauvant la vie à un grand nombre de personnes, au péril de la sienne propre et en bravant la rigueur des saisons.

20 février. — Clôture de la chasse dans le département.

22 février. — Le commissaire de police de Tourcoing saisit, chez la veuve Delecluse, boulangère en cette ville, plusieurs petits pains (dits pains français), contenant des substances délétères, et parmi lesquels il s'en trouvait un qui renfermait une dose de vitriol assez forte pour causer la mort de la personne qui l'aurait mangé. Cette substance paraît avoir été employée pour donner plus de blancheur au pain et pour économiser le sel et le levain.

23 février. — Un événement déplorable est arrivé, vers sept heures du soir, à Hoymille, près Bergues. Un cabriolet attelé de deux chevaux et dans lequel se trouvaient quatre personnes, a été renversé accidentellement dans le canal qui conduit de Bergues à Hondschoote. Malgré la promptitude des secours, l'on n'a pu sauver que trois personnes ; la quatrième, l'épouse du sieur Aernouts, rentier, à Poperingue, a malheureusement péri, ainsi que les deux chevaux. Le corps de la dame Aernouts n'a été retrouvé que le 28 du même mois, près la porte d'Hondschoote, à Bergues.

25 février. — Louise Berteloot, domestique, à Watten, puisait de l'eau, vers midi, dans la rivière d'Aa ; elle y tombe et le courant l'entraîne promptement loin du rivage et sous un bateau qui passait en ce moment. Averti par les cris de plusieurs personnes, Jean-Baptiste Sénélar se précipite aussitôt dans la rivière, plonge sous le bateau, a le bonheur de ramener Louise Berteloot à bord et de la rappeler à la vie.

3 mars. — Un incendie, attribué à la malveillance, éclate dans la nuit et réduit en cendres la ferme occupée par le sieur Pierre Mazure, cultivateur, à Mouveaux. Arrêté sur les lieux et au moment de l'incendie, Jean-Baptiste Blicq, ancien domestique du sieur Mazure, est fortement soupçonné d'être l'auteur de ce crime ;

reconnu coupable peu de temps après par la cour d'assises, il fut condamné à la peine de mort.

4 mars. — L'un des fils du sieur Jovenet, emballeur des douanes, à Dunkerque, retournant chez lui vers une heure du matin et longeant le port pour arriver à la citadelle où il demeure, tombe dans le port et court le danger d'y périr. Heureusement le sieur Deman, marin, gardien du navire le Benjamin, est réveillé par le bruit de sa chûte. Il se lève aussitôt, se glisse le long du navire en se tenant suspendu aux amarres de poste, arrive ainsi jusqu'à l'individu qui se débattait dans l'eau, le saisit par le poignet, le soulève, et, après les plus grands efforts, l'attire dans la chaloupe du bâtiment.

18 mars. — Un violent incendie se manifeste, vers minuit, dans la filature de coton du sieur Moreau, rue du Plat, à Lille. Une demi-heure après, la couverture embrâsée de toutes parts s'écroule, et le feu s'étend alors sur toute la surface de la maison, qui était de quatre étages. Les secours arrivés promptement ont permis, non seulement de préserver les maisons voisines, mais encore de conserver le premier étage de cette fabrique où l'on s'est rendu maître du feu.

19 mars. — A sept heures trente minutes du soir, par un temps sec et serein, le vent au sud-ouest, le baromètre à 27 p. 11 l., le thermomètre à 10 d. de Réaumur, on a ressenti à Dunkerque une secousse de tremblement de terre. La commotion a été trop faible et de trop courte durée pour avoir été généralement remarquée au milieu du bruit ordinaire qui règne dans les quartiers fréquentés; mais dans les endroits isolés, et sur-tout dans quelques fermes voisines, un assez grand nombre de personnes l'ont ressentie pour mettre hors de doute la réalité du phénomène qui s'est annoncé par le bruit d'une forte explosion lointaine dans la direction du nord. Dans une maison située hors des barrières, le mouvement oscillatoire a fait soulever divers meubles et a fait fuir de frayeur les personnes qui se trouvaient dans les appartemens.

22 mars. — Legs fait à la fabrique de l'église de Cagnoncle par le sieur Theullez, d'une pièce de terre d'un revenu annuel de 15 francs.

23 mars. — Tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1828.

24 mars. — Un duel a lieu à Douai entre deux militaires du 32.e régiment de ligne. Le nommé Lelong, natif de Lille, l'un des deux combattans, reçoit de son adversaire un coup d'épée dans le bas-ventre dont il meurt, peu de temps après, à l'hôpital où il avait été transporté.

26 mars. — Legs fait par le sieur Leroy à l'hospice de Maubeuge, de deux maisons estimées 8,000 francs.

28 mars. — Legs d'une somme de 750 francs fait à l'hospice de Steenvoorde par la D.elle Vandermeersch.

2 avril. — Legs de 42 ares 50 centiares de terre, évalués à 160 francs, et d'une somme de 100 francs, fait par le sieur Guerit, au bureau de bienfaisance de Beaurepaire.

3 avril. — Le sieur Humblot, âgé de 19 ans, garçon de caisse chez un négociant à Lille, portant un sac d'argent qui contenait 1,200 francs, est accosté sur le marché aux fleurs par deux étrangers, dont l'un, qui paraissait s'exprimer difficilement en français, le prie de lui indiquer le chemin qui conduit à la porte de Béthune; Humblot le lui indique, mais l'étranger, lui mettant une pièce de 20 francs dans la main, l'invite à le conduire jusqu'à cette porte; il y consent et s'y achemine avec ces deux individus.

Arrivés à la porte de Béthune, le même étranger demande à être conduit à la porte de Paris, qu'il desire voir avant de quitter Lille. Humblot objecte qu'il n'a point le temps, toutefois la promesse d'une pièce de 40 francs le décide, et tous trois se rendent à la porte de Paris en suivant les remparts. Parvenus à cette porte, l'étranger manifeste l'intention d'aller dans une maison publique, mais ce qui le retient, c'est qu'il a beaucoup d'or sur lui et qu'il craint d'être volé. On convient de cacher cet or sur le rempart, et l'on creuse à cet effet un trou dans lequel on dépose des rouleaux que l'on recouvre d'une brique. Ces trois hommes se dirigent ensuite vers la rue du Molinel et entrent, pour se rafraîchir, dans un cabaret où Humblot dépose son sac d'argent sur une table. Tout en buvant, l'étranger dit qu'il a réfléchi et qu'il n'ira point dans une maison publique; il voudrait reprendre l'or qu'il a caché, mais il ne saurait reconnaître l'endroit. Le second étranger s'offrirait volontiers à l'aller chercher s'il ne craignait de se perdre dans la ville. Après plusieurs pourparlers, on décide encore Humblot à retourner sur le rempart pour déterrer le trésor. Il y court, lève la brique et ne trouve rien dessous. Il revient au plus vîte au cabaret, les deux étrangers en étaient partis avec son sac de 1,200 francs. Toutes les recherches faites immédiatement dans la ville et ses environs pour découvrir ces deux escrocs ont été infructueuses.

5 avril. — Donation faite à la fabrique de l'église de Merville, par la dame Vourm, d'une maison vicariale avec cour et jardin.

14 avril. — Palmire Descarpentries et Joseph Broutin, âgés de 13 ans, demeurant à Saint-Amand, se jettent dans la Scarpe et risquent leur existence pour sauver celle de deux jeunes filles de 5 et 7 ans qui étaient tombées accidentellement dans cette rivière et qui étaient sur le point de s'y noyer.

22 avril. — Legs de 3,000 francs fait à la fabrique de l'église de Mouveaux, par M. de Boutillier.

25 avril. — Un domestique de ferme conduisant un taureau, passait, vers huit heures du soir, dans la rue des Vitriers, à Cambrai, au moment où l'on battait la retraite. Effrayé par le bruit des tambours, cet animal devient furieux : il renverse son conducteur, le blesse grièvement et s'enfuit à travers les rues de la ville. On le poursuit quelque temps sans pouvoir l'atteindre, et, pour prévenir des accidens plus graves, on le tue à coups de fusil.

29 avril. — Vers trois heures du soir, le smack danois *Speculant*, capitaine Ariansen, du port de 70 tonneaux, venant de Tonning, en destination pour Rouen, avec un chargement de blé, échoua près de la balise, à l'ouest du port de Gravelines.

La mer était affreuse depuis deux jours et semblait rendre impossible toute espèce de secours; mais, malgré l'impétuosité du vent et la prodigieuse élévation des eaux de la mer, un canot pilote de ce port, monté par les nommés Ch. Lemaire et J.-J. Merlin, accompagnés de cinq autres marins, affronta le danger pour sauver les naufragés. Après avoir lutté pendant deux heures contre les flots, ces hommes intrépides parvinrent à s'approcher du navire et à en retirer trois hommes de l'équipage qu'ils conduisirent au rivage, le capitaine ayant refusé d'abandonner son poste. Mais bientôt ce dernier, couvert de lames terribles qui s'élevaient de 20 pieds au-dessus de sa tête, fut forcé de se jeter dans un faible canot et de s'abandonner à la mer. Le canot pilote, toujours dirigé par Lemaire et Merlin, se porta de nouveau au secours de ce marin, et, après des difficultés inouies; l'atteignit et le ramena également à terre.

Ces deux pilotes, qui plusieurs fois déjà se sont distingués par leur humanité, ont fait preuve en cette occasion d'un courage étonnant et d'un dévouement entier.

6 mai. — Un incendie se manifeste, vers onze heures du soir, dans la maison du sieur Mouret, boulanger, à Armentières, et le feu s'accroît avec une telle violence que, malgré la promptitude des secours, la maison est consumée en peu d'instans. Le sieur Mouret, sa femme et trois de leurs enfans, âgés de 22, de 11 et de 8 ans, périssent dans les flammes. Leurs cadavres ont été trouvés dans les décombres. Trois autres enfans et un garçon boulanger échappèrent au même malheur en sautant par les croisées du second étage où ils étaient couchés. Ce sinistre est l'effet d'une fatale imprévoyance.

8 mai. — Donation faite à l'hospice de Bergues, par M. et M.me Coppens, de deux maisons et de 4 hectares 70 ares de terre, le tout évalué à 16,300 francs.

11 mai. — Donation aux pauvres de la commune de Gœulzin, par M. Taffin d'Heursel, d'une pièce de terre d'un revenu de 30 francs.

13 mai. — Donation d'une pièce de terre d'un revenu annuel de 6 francs, faite au bureau de bienfaisance de La Bassée, par les D.elles Lenglart.

16 mai. — Un coup de fusil a été tiré, pendant la nuit, à travers une des fenêtres de la maison du sieur Lecluse, cultivateur, à Saméon. La balle ayant frappé contre une serrure d'armoire, a été trouvée le lendemain, aplatie sur le pavé, dans une chambre voisine de celle où couchait ce fermier avec sa famille. On a découvert, le 19 mai, dans un champ de colza, près de la demeure du sieur Lécluse, un vieux fusil qui paraît avoir servi à cette tentative d'assassinat, dont l'auteur est inconnu.

17 mai. — Legs fait à la fabrique de l'église d'Hestrud, par la demoiselle Poireaux, d'une maison servant de presbytère et des bâtimens, jardin et verger contigus, estimés ensemble 1,500 francs.

20 mai. — Un enfant nouveau né, du sexe masculin, est trouvé dans le canal de la Marque, territoire de Wasquehal. Les officiers de santé chargés de l'inspection de ce cadavre ont déclaré que l'enfant avait eu les os de la tête fracassés avant d'avoir été jeté dans l'eau et qu'il pouvait y être resté trois à quatre jours. Les auteurs de ce crime n'ont point été découverts.

24 mai. — Henri Petit, journalier, à Armentières, retire de la Lys, en plongeant à plusieurs reprises, le jeune Duquenne, âgé de dix ans, qui y était tombé.

29 mai. — Un esturgeon du poids de 153 livres a été pris dans la rivière de l'Escaut, près de Condé.

7 juin. — Donation d'une rente annuelle de 18 francs faite à la fabrique de l'église de Merris par la demoiselle Vitse, sous condition de services religieux.

12 juin. — La société de charité maternelle, présidée par M.me la vicomtesse de Villeneuve Bargemont, ayant conçu l'heureuse idée de faire une vente au profit des mères pauvres qu'elle soulage, un très-grand nombre de dames se sont empressées, sur l'invitation de ladite société, de déposer des ouvrages de tous genres qu'elles avaient confectionnés elles-mêmes. On a principalement remarqué dans cette espèce de bazar des broderies du plus beau fini, des vases de fleurs, des écrans à main brodés en perles, en or et en soie, des tapisseries en laine, des bourses, etc., offerts par les respectables religieuses d'Esquermes et leurs pensionnaires, par plusieurs maisons

d'éducation de Lille, entr'autres par les pensionnats de M.elles Luiset et M.elles Crucq; des arbustes artificiels d'une admirable imitation et une grande quantité d'objets brodés présentés par les dames religieuses du Sacré-Cœur, à Lille, et par leurs élèves. Plusieurs personnes qui cultivent avec succès l'art de la peinture, avaient envoyé des tableaux à l'huile, des miniatures, des dessins et des écrans. On a particulièrement distingué un dessin d'une exécution parfaite, représentant une sainte famille, et une tête d'étude en miniature, offerts par des amateurs de Lille.

La vente de tous ces objets a duré trois jours; son produit s'est élevé à plus de trois mille francs.

17 juin. — Legs de trois mille francs fait aux pauvres de la commune de Mouveaux par M. de Boutillier.

20 juin. — Des médailles d'argent sont décernées par S. E. le ministre de l'intérieur aux sieurs Peters, Deledicque, Dernoncourt, Bonte et Vanbroucq, pompiers de la compagnie d'Armentières, qui se sont signalés par leur intrépidité et leur dévouement dans l'incendie de la maison du sieur Mouret, boulanger en cette ville.

23 juin. — Des agriculteurs ont trouvé sur le territoire de Bavay un petit cheval de bronze antique, pesant environ un kilogramme et dont les formes indiquaient que les Romains n'avaient pas l'usage d'appliquer la castration à leurs chevaux. On a également trouvé, sur le même territoire, une bague en or, à la chevalière, renfermant un saphir sur lequel un bœuf était gravé en creux.

24 juin. — Menace d'incendie faite à un habitant de Montigny, au moyen d'un bouchon de paille et de quelques allumettes déposés pendant la nuit sur une des fenêtres de sa maison.

28, 29 et 30 juin. — Fêtes de la procession de Lille, instituée en 1269 par Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre; ces fêtes, qui furent extrêmement brillantes, attirèrent un grand concours d'étrangers.

La journée du 28 fut marquée par l'inauguration de l'église de Saint-Maurice rendue toute entière à l'exercice du culte; une messe d'actions de grâces fut célébrée à cette occasion dans ladite église, et M. le doyen-curé de la paroisse prononça le discours d'inauguration. La musique de cette messe fut exécutée par près de quatre cents musiciens, artistes et amateurs de Lille et de plusieurs villes de France et de l'étranger.

Le 29, après la marche du cortège, commencèrent les tirs au canon, à la cible, à l'arc, à la grande et à la petite arbalète et la course dans les sacs.

Le 30, à dix heures du matin, eut lieu l'ouverture du marché

St.-Nicolas, et à onze heures le jeu du mât de cocagne horizontal sur l'eau. A quatre heures se fit le concours d'harmonie, auquel prirent part les musiques de Bruxelles, de Gand, de Douai et de plusieurs bourgs et communes rurales. Les sociétés de Bruxelles et de Gand ayant exécuté avec la même supériorité, obtinrent chacune un premier prix ; le deuxième prix fut décerné à la société de Douai.

4 juillet. — Des voleurs s'introduisent, à l'aide de fausses clefs, dans l'église de Waziers, forcent le tabernacle et emportent deux ciboires qui s'y trouvaient, l'un en argent, l'autre en cuivre argenté.

6 juillet. — Le sieur Théophile Watris, demeurant à Sains, arrache à une mort certaine deux enfans tombés dans un étang grossi par les pluies.

7 juillet. — Donation d'une rente au cours annuel de 45 francs, faite à la fabrique de l'église de Wemaers-Cappel, par le sieur Dehandschoewercker.

8 juillet. — Ouverture de la nouvelle église de la commune des Moëres. Cette solemnité religieuse a eu lieu sous les yeux et pour l'édification d'une colonie d'agriculteurs qui compte à peine quelques années d'existence. Une double cérémonie a marqué l'ouverture du nouveau temple : l'inauguration de l'édifice et la bénédiction de la cloche, qui eut pour parrain M. le comte de Murat, ancien préfet de ce département, et pour marraine M.me Coppens d'Hondschoote.

10 juillet. — Clôture de la liste départementale du contingent.

14 juillet. — Vers le soir, un fort orage accompagné de grêle détruit une grande partie des tabacs nouvellement plantés sur le territoire des communes d'Haverskerque, Vieux-Berquin et Merville.

17 juillet. —Vol, dans l'église d'Artres, de divers objets servant à l'exercice du culte. Le ciboire abandonné par les voleurs a été trouvé le lendemain matin, à peu de distance de l'église.

20 juillet. — Vers dix heures du matin, le sieur Debœuf, ancien militaire, à Armentières, retire de la rivière de la Lys un enfant qui s'y noyait.

21 juillet. — Jacques Lumière, fusilier au 7.e régiment d'infanterie de ligne en garnison à Dunkerque, était à se baigner sur la droite de l'estacade. Le flot le souleva et lui fit perdre pied ; il était entraîné devant plusieurs militaires qui ne se sentaient pas la force de le secourir, lorsque le sieur Jardel, sergent au même régiment, tenta de le sauver. Mais Jardel avait présumé de ses forces : il fut lui-même saisi par Lumière qui l'entraîna avec lui. Heureusement le sieur Herson, sergent-major à la 4.e com-

pagnie du 1.er bataillon, se promenait à quelque distance de là. Il entend les cris de détresse, et jugeant par l'agitation qu'il remarque sur le rivage que quelqu'un est en danger, il accourt, s'élance sans calculer un péril d'autant plus imminent que la mer croissait avec rapidité, et parvient à sauver les deux hommes, d'abord Jardel, qui, déchiré et ensanglanté, eut le courage, après avoir repris un peu ses sens, d'aider encore Herson à rapporter Lumière qui avait perdu connaissance.

22 juillet. — M. le préfet, pénétré de la pensée que les rigueurs dont on use envers les forçats libérés ne sont propres qu'à pousser ces malheureux au désespoir, puisque presque toujours elles les laissent sans moyen d'existence, recommande aux maires de n'employer à leur égard que des mesures douces, bienveillantes et humaines.

24 juillet. — La foudre tombe, pendant la nuit, sur un arbre, dans le verger du sieur Derycke, cultivateur à Winnezeele, et asphixie quatre bêtes à cornes qui se trouvaient couchées sous ce même arbre.

25 juillet. — Vers dix heures du matin, la foudre tombe sur la ferme occupée par M. Dhalluin, à Wattrelos, et consume une partie des bâtimens. Par une fatale coïncidence, il y a dix-huit ans que cette ferme fut incendiée et ce fut encore par la foudre.

30 juillet. — Donation faite par la dame veuve Geersen à la communauté des religieuses pénitentes de Bourbourg, de la propriété de 7 hectares 48 ares 68 centiares de terre à Craywick, évalués à 8,500 francs.

31 juillet. — Vol de vases sacrés commis avec effraction, pendant la nuit, dans l'église de Denain.

4 août. — Des voleurs s'introduisent dans l'église de Lezennes et en enlèvent un calice, une boîte aux saintes huiles et deux reliques.

5 août. — Ordonnance du Roi qui autorise la ville de Maubeuge à établir un abattoir public.

7 août. — Valentine Leleu, femme Pruvost, journalière à Boeseghem, traversait, vers six heures du soir, une pâture sur le territoire de cette commune, une vache s'élance sur elle et lui porte au nombril un coup de corne qui lui ouvre tout le ventre et occasionne sa mort une heure après. Cette femme était enceinte de huit mois; l'enfant qu'elle portait a pu encore être retiré vivant, mais il a expiré presqu'aussitôt.

8 août. — Vol avec effraction dans l'église de Lécluse, d'un ciboire en cuivre argenté, d'un ostensoir et d'une boîte en argent.

9 août. — Vol sacrilège commis avec effraction extérieure et intérieure dans l'église de Wahagnies, et consistant en un ciboire, deux petites croix en or, deux balles et six cœurs en argent.

11 août. — Un incendie attribué à l'imprévoyance, consume entièrement l'habitation, le mobilier et les récoltes de la veuve Ségard, à Linselles.

13 août. — Legs de 4 hectares 22 centiares de terre, évalués à la somme de 3,750 francs, fait par le sieur Leroy à la fabrique de l'église de Maubeuge.

18 août. — La cour d'assises de Douai condamne à 20 ans de travaux forcés le nommé Théophile-Constant Delplanque, officier de santé, à Saint-Aubert, convaincu d'avoir procuré un avortement. La malheureuse femme qui s'était confiée à ce misérable est morte peu de jours après l'avortement. Delplanque s'était réfugié en Belgique, mais son extradition fut accordée.

21 août. — Vol de vases sacrés dans l'église de Maurois.

23 août. — Des voleurs pénètrent, à l'aide de crochets, dans l'église d'Erre, et en enlèvent un ciboire renfermant des hosties consacrées, une boîte contenant les saintes huiles, plus, les couronnes en argent de la vierge et de l'enfant Jésus.

24 août. — Le sieur Joseph Bertin, sous-lieutenant des douanes, à Armentières, entend, vers onze heures et demie du soir, des gémissemens qui semblaient partir de la rivière de la Lys. Ne consultant que son courage et malgré l'obscurité de la nuit, il se jette à la nage et parvient, après avoir plongé deux fois, à ramener à bord un individu qui eût infailliblement péri sans son secours.

26 août. — Inauguration de la statue pédestre de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, jetée en bronze par M. Th. Bra, statuaire, né à Douai, et élevée à la mémoire de ce prince sur la place du Concert, à Lille, en conformité de la délibération du conseil général du 14 août 1820.

Après la célébration d'une messe solennelle à l'église Saint-Maurice, le cortège des autorités, composé de MM. les commissaires du Roi, de M. le lieutenant-général baron de Rottembourg, de Mgr. l'évêque de Cambrai, des maréchaux-de-camp commandant le département et la ville, des députés du Nord, des membres du conseil général du département, des autorités civiles, judiciaires et militaires, et précédé d'un détachement de chacun des corps de la garde nationale et de la garnison, avec tambours et musique, s'est rendu sur la place du Concert et a été annoncé par des fanfares.

MM. les commissaires du Roi et les principales autorités ont été conduits par la commission mixte sur l'estrade élevée pour les recevoir en face du monument.

Les autres parties du cortège se sont rangées à droite et à gauche, dans les emplacemens qui leur étaient destinés; l'enceinte était

enveloppée de toutes parts par la troupe rangée en bataille.

A midi, et au signal donné par M. le préfet, l'un des commissaires du Roi, MM. les membres de la commission ont quitté l'estrade, se sont approchés du monument et ont abaissé le voile qui enveloppait la statue. A l'instant tous les assistans se sont levés; les troupes ont présenté les armes, les tambours ont battu aux champs, une salve d'artillerie s'est fait entendre et la statue a été découverte aux acclamations de vive le Roi! vivent les Bourbons!

La commission et le cortège des principales autorités ont fait le tour de la statue et salué. Pendant ce temps des fanfares ont été exécutées. Le cortège ayant repris sa place, MM. les commissaires du Roi ont prononcé l'un et l'autre un discours à l'occasion de la cérémonie; ces discours ont été accueillis aux acclamations de vive le Roi!

Le canon a tiré de nouveau et les troupes ont défilé devant la statue, tambours et musique en tête, et drapeaux déployés.

Des médailles destinées à consacrer cet événement ont été distribuées aux fonctionnaires placés sur l'estrade et dans l'enceinte.

Le cortège s'étant ensuite retiré, toutes les issues ont été ouvertes et une foule innombrable s'est précipitée de toutes parts sur la place du Concert pour contempler les traits d'un prince qui sera à jamais l'objet de la tendre affection et des regrets des habitans de ce département.

5 septembre. — Son Exc. le ministre de l'intérieur autorise la vente des graines oléagineuses sur les marchés qui se tiennent dans la ville de Saint-Amand, le mardi et le vendredi de chaque semaine.

6 septembre. — Une botte d'allumettes brûlée à l'un des bouts, a été trouvée, vers sept heures du soir, dans la boîte aux lettres du bureau de poste de Marchiennes.

10 septembre. — Ouverture de la chasse dans les arrondissemens de Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

16 septembre. — Félix Delvallé, garde-champêtre de la commune de Rombies, étant sur la campagne, à quatre heures après midi, vers le moulin à eau de cette commune, est prévenu par une petite fille qu'un homme se noyait dans la rivière, un peu au-dessous dudit moulin. Le garde se porte à l'instant au lieu du danger, se précipite dans l'eau, aborde le malheureux qui, glacé par le froid et embarrassé par les broussailles et les racines croissant sur le bord de la rivière, allait expirer; le saisit par les cheveux et parvient, non sans peine, à le retirer de la rivière.

17 septembre. — M. le préfet, à l'occasion des vols répétés qui

se commettent dans les églises du département, recommande aux maires de prendre des mesures propres à faire cesser ces spoliations sacrilèges.

18 septembre. — La foudre tombe, vers cinq heures du soir, à Halluin, sur la maison du sieur Verhoust, tisserand. Cet individu en reçoit une forte commotion à la jambe et à la cuisse droite, ainsi qu'au bras gauche. Le métier sur lequel il travaillait a été très-endommagé.

19 septembre. — Ouverture de la chasse dans l'arrondissement d'Avesnes.

22 septembre. — Un clairon au 6.e régiment d'infanterie légère en garnison au Quesnoy, s'étant placé derrière la cible au moment où un militaire tirait son coup de fusil, est atteint par la balle et meurt victime de son imprudence.

25 septembre. — Le jury médical du département ouvre sa session, à Lille, dans une des salles de la préfecture.

26 septembre. — François Pouchain, porte-faix, à Armentières, sauve d'une mort inévitable, en exposant ses jours, un enfant de 11 ans qui était tombé dans la Lys. Cet enfant est le neuvième que le sieur Pouchain a sauvé depuis environ quatre ans.

28 septembre. — Legs d'une somme de 400 francs, fait par le sieur Dousinelle à la fabrique de l'église de Noordpeene.

1.er octobre. — Un incendie éclate avec violence, vers minuit, dans les magasins, situés rue de Tournai, à Lille, de MM. Delier, Cannissié et Dobigny, entrepreneurs du service général de la maison centrale de Loos. Malgré la promptitude des secours, l'on n'est parvenu à se rendre maître du feu que vers deux heures du matin. Cet incendie, attribué à l'imprévoyance, a consumé un corps-de-bâtiment, des effets mobiliers et quelques marchandises.

5 octobre. — Le prince royal de Prusse, voyageant sous le nom de comte de Grumbhein, passe à Valenciennes, à quatre heures du soir, venant de Bruxelles et allant à Paris.

6 octobre. — Vers trois heures du matin, incendie d'une boulangerie, à Lambersart; la maison a été en partie dévorée par les flammes. Ce sinistre est encore l'effet d'une fatale imprudence.

8 octobre. — Vol, à l'aide d'effraction, dans l'église de Sailly, arrondissement de Cambrai, des vases sacrés, ainsi que de l'argent qui se trouvait dans les troncs.

13 octobre. — André Mascot, ouvrier aux mines à charbon, à Aniche, sauve, au péril de ses jours, la vie à un jeune enfant qui se noyait.

16 octobre. — Vol sacrilège, dans l'église de Bugnicourt, de divers objets servant à l'exercice du culte.

19 octobre. — Eugénie Waymel, âgée de 9 ans, étant à jouer

sur le quai d'Aire, à Armentières, tombe dans la Lys. Le sieur Caulier, qui habite une maison sise sur ledit quai, entend des cris d'alarme, sort précipitamment de chez lui, aperçoit l'enfant que le courant entraînait, se jette à la nage tout habillé, l'atteint avant qu'il ne disparaisse et le ramène à bord.

24 octobre. — Vers une heure du matin, le feu se manifeste à Thumesnil, dans une petite ferme occupée par le sieur Dutilleul. Les bâtimens, les récoltes et les bestiaux ont été la proie des flammes ; l'on n'a pu sauver qu'une partie du mobilier.

26 octobre. — La veuve Six, de Capinghem, revenait de *Lille*, sur le chariot du messager d'Armentières ; arrivée, vers trois heures du soir, sur le territoire de sa commune, et voulant descendre dudit chariot, elle tombe sous une des roues de derrière qui lui écrase la tête. Cette malheureuse femme a expiré au même instant.

27 octobre. — Vol sacrilège d'objets servant à l'exercice du culte, dans l'église de la commune de Troisville.

3 novembre. — Un enfant nouveau né, du sexe féminin, est retiré de la rivière dite de l'ancienne Lys, à Merville. Cet enfant, avant d'être jeté à l'eau, avait reçu deux blessures mortelles faites avec un instrument tranchant au col et à la tête. L'auteur de cet infanticide n'a point été découvert.

4 novembre. — Inauguration de l'hôpital général de Cambrai, restauré, et installation des sœurs de la charité dans cet établissement.

7 novembre. — Les époux Henno, âgés de 73 et de 70 ans, demeurant à Beuvry, s'étant endormis près de leur poêle, vers neuf heures et demie du soir, le feu prît à leurs vêtemens et fit des progrès si rapides, que ces deux infortunés furent asphyxiés et en partie brûlés avant que leurs voisins aient eu le temps d'accourir à leur secours.

10 novembre. — Le sieur Bommy, portier-consigne à la barrière des canaux, à Dunkerque, se rendait à son poste au moment de la fermeture des portes. En passant sur l'un des petits ponts du sas octogone, il dévia et tomba dans le bassin de l'écluse. Le sieur Chaumont, préposé de l'octroi de Dunkerque, n'écoutant que son courage, se dépouilla à l'instant de sa redingotte et de ses souliers, se précipita du haut du quai, se dirigea, en nageant, vers Bommy qui se débattait et était près de disparaître, l'atteignit, le traîna avec les plus grands efforts et parvint à le placer sur la poutre qui, à quelques pouces de l'eau, borde l'avant-radier du bassin. Là, le sieur Looten père, éclusier, vint à leur secours et les aida à sortir du péril où ils étaient engagés.

17 novembre. — Une tentative de viol a été commise à Engle-

fontaine par un jeune homme de 18 ans sur une petite fille de 5 ans.

20 novembre. — Legs fait à la fabrique de l'église d'Herzeele, par la D.elle Denys, de 72 ares 51 centiares de terre, évalués 800 francs.

25 novembre. — Un enfant de 8 ans, nommé Jean-Louis Mayon, tombe dans le bassin du sas octogone, à Dunkerque, dont toutes les écluses étaient fermées. Le jeune Joseph-Désiré Looten accourt sur les lieux, se dépouille à la hâte de ses principaux vêtemens, s'élance d'une hauteur de 20 pieds dans le bassin où il ne se trouvait en ce moment que 8 pieds d'eau, plonge pour retrouver l'enfant, le saisit, nage en le soutenant de l'un de ses bras, le conduit jusqu'au pied de l'un des murs du sas, s'empare d'une corde qu'on lui tend du haut de la muraille, l'attache sous les bras de cet enfant et donne ainsi aux personnes qui l'aident les moyens de replacer ce dernier sur le rivage, où des secours administrés avec empressement le rendent à la vie.

Le sieur Looten, avant ce nouvel acte de dévouement, avait déjà obtenu de S. Exc. le ministre de l'intérieur, une médaille d'argent pour avoir arraché à la mort plusieurs personnes qui se seraient noyées sans son secours.

1.er décembre. — M. Ricourt, curé de Quarouble, entendant sonner la cloche de sa paroisse dans la soirée, reconnaît le signal d'un incendie et se rend de suite sur les lieux. Il trouve deux meules de blé en feu, auprès desquelles étaient plusieurs centaines de paysans découragés qui n'essayaient pas même d'apporter les premiers secours. A cette vue, ce respectable ecclésiastique, se rappelant un trait de l'histoire, s'élance sur une des meules embrâsées et s'écrie d'une voix forte : Habitans de Quarouble, laisserez-vous ainsi périr et votre pasteur et vos propriétés? ces paroles raniment le courage des habitans, et en moins d'une heure le feu est éteint, et plus de 1,500 gerbes de blé sont conservées à leur propriétaire.

6 décembre. — Un incendie accidentel se manifeste vers quatre heures et demie du matin, en la commune de Crévecœur, chez le sieur Ildephonse Maniez, cultivateur. Toute la ferme de ce particulier a été consumée en moins d'une heure de temps, avec vingt-cinq vaches, cent moutons, un cheval, tous les ustensiles aratoires, presque tout le mobilier et les produits considérables des récoltes de toutes espèces. La perte occasionnée par ce fâcheux événement a été évaluée à environ 80,000 francs.

19 décembre. — Mgr. l'évêque de Cambrai a ordonné, dans la chapelle du séminaire, neuf prêtres, trente-trois diacres et vingt-sept sous-diacres; le 21, Mgr. a ordonné, dans la même chapelle, dix-neuf minorés et vingt-trois tonsurés.

20 décembre. — Rosalie Glorieux, demeurant chez le sieur Jacques Poulain, à Montigny, s'est ôté la vie en avalant une dose de poison connu sous le nom de mort aux rats, et que le sieur Poulain avait chez lui pour la destruction de ces animaux. Quand il fut possible de lui administrer des secours, le poison avait trop opéré pour céder aux remèdes. Cette femme mourut dans des convulsions affreuses, après avoir déclaré à l'autorité locale qui l'interrogea, que si elle en revenait, elle recommencerait. Elle ne s'est pas expliquée sur les causes de son désespoir.

24 décembre. — Une grande quantité de cygnes a été vue dans les environs de Noyelles; on attribue l'arrivée de ces oiseaux, fort rares dans le pays, à la rigueur excessive du froid.

25 décembre. — La femme Castelain, âgée de 70 ans et réduite à la misère la plus complète, se coucha sur un peu de paille, à côté de son fils, dans un pauvre réduit du Petit-Premy. Elle était sans feu et à peine couverte de haillons. Quand son fils rouvrit les yeux le matin, ses mains roidies par le froid touchèrent le cadavre immobile et glacé de sa mère.

28 décembre. — Un événement malheureux a eu lieu, dans la nuit, en la commune de Flers, arrondissement de Douai. Une fille d'un âge avancé et un enfant au berceau ont été trouvés morts dans une chambre sans cheminée où l'on avait placé un vase contenant du charbon allumé.

29 décembre. — Installation du comité d'administration du collége de Dunkerque. Ce comité est composé de MM. Coffyn-Spyns, sous-préfet; Gaspard, maire; Bouly de Lesdain, président du tribunal civil; Palmaert, grand-doyen, curé de la paroisse St.-Eloi; Olivier, président honoraire du tribunal civil, et Bigorgne, adjoint au maire. La composition de ce comité est une garantie nouvelle des succès que les connaissances de M. Gobert, principal, et les soins de MM. les professeurs valent déjà à cet utile établissement.

RÉCOMPENSES ACCORDÉES EN 1829

Pour de belles actions, des traits de courage et de dévouement.

Son Excellence le ministre de l'intérieur a décerné, sur la proposition de M. le préfet, vingt-quatre médailles d'argent à un égal nombre d'individus qui se sont honorés par de belles actions ou des actes de dévouement.

Une somme de 1,040 francs a été en outre distribuée par M. le préfet, en gratifications, aux habitans du département qui, s'étant signalés comme il vient d'être dit, n'avaient point assez d'aisance pour préférer une médaille d'honneur à une récompense pécuniaire.

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE ROYALE,

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1829.

3 prévenus d'assassinats ; — 4 d'incendies ; — 3 de sommations minatoires ; — 233 de vol ; — 2 de vols sacrilèges ; — 37 de rebellion ; — 1 de cris séditieux ; — 35 de voies de fait ; — 3 d'infanticide ; — 3 de complicité d'infanticide ; — 9 d'offense à la loi ; — 5 de faux ; — 2 de complicité de banqueroute frauduleuse ; — 3 d'attentat à la pudeur et aux mœurs ; — 18 d'escroquerie ; — 9 d'émission de pièces fausses ; — 1 d'empoisonnement ; — 9 de viol ; — 108 condamnés ; — 27 condamnés libérés ayant enfreint leur ban ; — 54 fraudeurs de tabac ; — 8 perturbateurs du repos public ; — 49 étrangers sans passe-ports ; — 325 mendians, vagabonds, gens sans aveu ; — 44 condamnés pour recouvrement d'amendes ; — 119 prévenus de délits forestiers ; — 191 déserteurs ; — 78 militaires absens sans permission ; — 155 individus pour défaut de papiers ; — 26 individus par mandats d'amener.

Total, 1,564 individus.

SUICIDES.

D'après les renseignemens que nous nous sommes procurés, le nombre des suicides a été de 76 en 1829.

En faisant le recensement des suicides par arrondissemens, on en trouve dans l'arrondissement de Dunkerque, 7 ; — d'Hazebrouck, 4 ; — de Lille, 32 ; — de Cambrai, 15 ; — d'Avesnes, 11 ; — de Douai, 2 ; — de Valenciennes, 5.

Au nombre des suicidés se trouvent 54 hommes, dont 9 au service militaire, 19 femmes et 3 filles.

Trente-cinq de ces suicides sont dûs à l'aliénation mentale ; on compte au nombre des autres

Un militaire qui s'est brûlé la cervelle après une tentative d'assassinat sur une fille publique.

Une fille, enceinte de huit mois, qui s'est pendue parce que son séducteur se refusait à l'épouser.

Une femme qui s'est noyée de chagrin d'avoir perdu à la loterie presque tout ce qu'elle possédait.

Un homme qui s'est pendu de désespoir de se trouver compris dans une faillite pour une somme assez considérable.

Une femme qui s'est pendue par suite du départ de son fils pour l'armée.

Les autres individus qui se sont suicidés paraissent avoir été portés à cette extrémité, les uns par des chagrins domestiques,

d'autres par la misère, d'autres encore par l'ivrognerie, l'inconduite et le libertinage.

Le nombre des suicides a été de 6, en janvier; — 4, en février; — 8, en mars; — 9, en avril; — 8, en mai; — 7, en juin; — 4, en juillet; — 8, en août; — 6, en septembre; — 5, en octobre; — 7, en novembre; — 4, en décembre.

Tableau des incendies arrivés en 1829 *dans le département du Nord.*

	ARRONDISSEMENS DE							
	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	TOTAUX.
Filatures	»	1	3	1	»	»	»	5
Maisons	2	1	13	18	5	11	4	54
Fermes	»	»	5	3	»	2	1	11
Granges	»	3	4	3	2	4	1	17
Fournils	»	»	»	»	1	»	»	1
Bergeries	»	»	»	»	»	1	»	1
Chaumières	»	2	5	12	6	10	5	40
Moulins à vent	»	»	1	1	»	1	1	4
Magasins de charbon de bois	»	»	»	»	2	»	»	2
Écuries	»	»	»	1	1	1	2	5
Meules de colza	»	»	»	1	»	2	1	4
Meules de paille	»	»	1	»	»	»	1	2
Meules de grains	»	»	2	»	»	»	2	4
Incendies attribués à la malveillance	1	»	1	1	1	1	3	8
Incendies occasionnés par la foudre	»	»	1	1	»	»	»	2

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Une ordonnance du Roi en date du 1.er février 1829 a appelé 60,000 hommes sur la classe de 1828 et a fixé le contingent du département à 1,813 hommes.

7,817 jeunes gens qui, par leur âge, appartenaient à ladite

classe, ont été inscrits sur les tableaux de recensement et ont concouru au tirage au sort.

Sur ce nombre 3,801 savaient lire et écrire, 350 ne savaient que lire, 3,515 ne savaient ni lire, ni écrire, et 151 étant absens, leur degré d'instruction n'a pu être vérifié.

Les 3,801 jeunes gens sachant lire et écrire appartiennent à chaque arrondissement dans les proportions suivantes :

Dunkerque,	sur	713	admis au tirage,	417. — 58	sur 100.
Hazebrouck,	sur	855	———	397. — 46	sur 100.
Lille,	sur	2,221	———	984. — 44	sur 100.
Cambrai,	sur	1,137	———	494. — 43	sur 100.
Avesnes,	sur	1,059	———	634. — 60	sur 100.
Douai,	sur	741	———	365. — 49	sur 100.
Valenciennes,	sur	1,091	———	510. — 47	sur 100.

Pour fournir le contingent de 1,813 hommes, 5,433 jeunes gens ont été examinés devant le conseil de révision ; 2,604 ont été exemptés pour infirmités, difformités ou défaut de taille ; 70 comme aînés d'orphelins ; 367 comme fils ou petits-fils de veuves ; 41 comme fils ou petits-fils de vieillards ou d'aveugles, et 509 comme frères de militaires.

Plusieurs cantons n'ayant pu, attendu l'épuisement de la classe, fournir leur nombre d'hommes, 15 ont été perdus pour le contingent, qui s'est trouvé réduit à 1,798 hommes et qui a été formé de 1,432 individus déclarés bons pour le service et de 366 dispensés, en vertu de l'article 15 de la loi du 10 mars 1818, comme enrôlés volontaires, 239 ; marins, 40 ; officier de santé commissionné, 1 ; séminaristes, 61 ; membres de l'instruction publique, 21 ; élèves de l'école polytechnique, 4.

La taille moyenne des jeunes gens portés sur la liste du contingent est de 1 mètre 682 millimètres, environ 5 pieds 3 pouces.

88 desdits jeunes gens avaient 4 pieds 11 pouces ; — 160, 5 pieds ; — 286, 5 pieds 1 pouce ; — 304, 5 pieds 2 pouces ; — 342, 5 pieds 3 pouces ; — 240, 5 pieds 4 pouces ; — 186, 5 pieds 5 pouces ; — 72, 5 pieds 6 pouces ; — 33, 5 pieds 7 pouces ; — 12, 5 pieds 8 pouces ; — 4, 5 pieds 9 pouces.

Des 1,798 jeunes gens susdits, 108 étaient ouvriers en bois, 88 ouvriers en fer, 54 ouvriers en cuir, 60 ouvriers en pierre, 763 employés aux travaux de la campagne, 57 commis ou écrivains, 33 tailleurs d'habits, 57 bateliers, 427 exerçaient des professions diverses, 139 étaient sans profession et 12 vivaient de leurs revenus.

Les 2,604 jeunes gens exemptés, en vertu de l'article 14 de la loi, l'ont été pour les causes suivantes : 51 pour perte de doigts ;

— 30 pour perte des dents; — 20 comme sourds et muets, dont 9 dans l'arrondissement de Lille; — 85 pour perte de membres ou d'organes autres que ceux que nous venons de citer; — 34 pour goîtres, dont 9 dans l'arrondissement d'Avesnes, 12 dans celui de Cambrai, 6 dans celui de Lille; — 48 pour claudication, dont 20 dans l'arrondissement de Lille, 6 dans celui de Dunkerque, 8 dans celui d'Hazebrouck, 8 dans celui de Douai; — 368 pour difformités, à peu près également répartis dans chaque arrondissement; — 92 pour maladies des os, dont moitié dans l'arrondissement de Lille; — 21 pour myopie; — 124 pour maladies des yeux, dont 46 dans l'arrondissement de Lille, 22 dans celui de Cambrai et 16 dans celui d'Avesnes; — 58 pour teigne, dont 38 dans les arrondissemens de Lille, Hazebrouck et Dunkerque; — 1 pour lèpre; — 212 pour maladies de la peau, dont 85 dans l'arrondissement de Lille, 37 dans celui de Cambrai, 26 dans celui de Valenciennes; — 122 pour scrofules, dont 40 dans l'arrondissement de Lille, 22 dans celui de Cambrai, 16 dans celui d'Hazebrouck; — 169 pour maladies de poitrine, dont 55 dans l'arrondissement de Lille et 73, par égale portion, dans ceux de Cambrai, Valenciennes et Hazebrouck; — 250 pour hernies, dont 86 dans l'arrondissement de Lille, 40 dans celui d'Avesnes, 39 dans celui de Cambrai; — 26 pour épilepsie, dont 11 dans l'arrondissement de Lille; — 48 pour maladies diverses; — 460 pour faiblesse de constitution, dont 131 dans l'arrondissement de Cambrai, 115 dans celui de Lille, 56 dans celui d'Hazebrouck, 51 dans celui de Douai; — 385 pour défaut de taille, dont 113 dans l'arrondissement de Lille, 65 dans celui d'Hazebrouck, 60 dans celui de Cambrai, 42 dans chacun des arrondissemens de Valenciennes, Douai et Dunkerque, et 21 dans celui d'Avesnes.

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES.

Le département du Nord est divisé en sept arrondissemens, soixante cantons et six cent cinquante-huit communes, ainsi qu'il suit :

1.er	arrondissem.t,	Dunkerque,	7	cantons,	59	communes.
2.e	idem,	Hazebrouck,	7	id.,	53	id.
3.e	idem,	Lille,	16	id.,	131	id.
4.e	idem,	Cambrai,	7	id.,	117	id.
5.e	idem,	Avesnes,	10	id.,	152	id.
6.e	idem,	Douai,	6	id.,	66	id.
7.e	idem,	Valenciennes,	7	id.,	80	id.
		TOTAUX.....	60		658	

Les contributions du département, en 1829, ont été de 7906595f 33c, dont :

En contribution foncière.....	5726669	20
En contribution personnelle et mobilière...	991099	44
En contribution des portes et fenêtres. ...	490799	79
En patentes.....	698026	90
TOTAL.....	7906595	33

Cette somme a été répartie de la manière suivante entre les sept arrondissemens :

Arrondissement de Dunkerque.....	1046543	70
Hazebrouck.....	1024520	44
Lille.....	2327133	40
Cambrai.....	1020889	17
Avesnes.....	952651	72
Douai.....	688301	50
Valenciennes.....	846555	40
TOTAL ÉGAL.....	7906595	33

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS EN 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.	TO
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	5914 45	252 45	416 46	177 88	
Abscon.	V.	Bouchain.	7282 90	248 94	542 74	235 69	
Aibes.	A.	Seclre-le-Châ.	4206 92	103 68	280 17	54 47	
Aix.	D.	Orchies.	7983 07	356 54	877 87	202 35	
Allennes-lez-M.	L.	Seclin.	6137 23	253 32	486 23	120 04	
Alnes.	D.	Marchiennes.	1998 05	79 36	220 51	11 12	
Amand (St.)	V.	Saint-Amand.	28745 22	5276 51	13283 90	9769 51	5
Amfroipret	A.	Bavay.	1621 87	82 91	248 80	48 50	
André (St.).	L.	Lille-O.	6532 98	267 85	536 33	472 42	
Anhiers.	D.	Douai-N.	2193 58	120 88	217 82	52 25	
Anicne.	D.	Douai-S.	7818 24	573 89	1399 52	747 68	1
Annappes.	L.	Lannoy.	16211 44	476 32	1195 21	206 90	1
Anneux.	C.	Marcoing.	5804 57	189 03	351 41	95 61	
Annœullin.	L.	Seclin.	14379 89	997 49	2166 70	826 48	1
Anor.	A.	Trélon.	9425 53	667 60	1671 55	1151 77	1
Anstaing.	L.	Lannoy.	3937 66	166 05	285 32	97 37	
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	6682 33	1162 17	3872 47	2578 45	1
Arleux.	D.	Arleux	12305 87	663 03	1403 93	685 97	1
Armbouts-Cap.	Dk.	Bergues.	11138 08	259 71	465 52	283 68	1
Armbouts-C-C.	Dk.	Dunkerque-O.	6084 60	116 50	195 87	142 72	
Armentières.	L.	Armentières.	28871 04	4313 12	12044 65	9908 19	5
Arnèke.	H.	Cassel.	16758 46	440 50	1074 44	396 09	1
Artres.	V.	Valencienn.-S.	5126 90	156 20	207 26	111 18	
Ascq.	L.	Lannoy.	10477 04	484 80	1331 03	416 01	1
Assevent.	A.	Maubeuge.	1593 46	83 75	112 52	6 64	
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	7885 36	357 42	862 43	221 32	
Aubench.-au-B.	C.	Crambrai-O.	2358 69	162 19	305 32	213 46	
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	8544 39	432 25	879 71	363 55	1
Aubers.	L.	La Bassée.	13596 49	702 90	1469 77	344 13	1
Aubert (St.)	C.	Carnières.	7415 80	697 86	1352 82	295 41	
Aubigny-au-B.	D.	Arleux.	3817 »	357 77	728 91	326 31	
Aubin (St.)	A.	Avesnes-N.	6476 21	309 81	681 69	196 78	
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	6251 67	260 46	532 47	84 97	
Auby.	D.	Douai-O.	7193 59	404 16	640 27	245 70	
Auchy.	D.	Orchies.	7939 26	212 46	983 20	257 93	
Audencourt.	C.	Clary.	1817 25	70 73	164 40	33 36	
Audignies.	A.	Bavay.	2919 33	54 89	109 50	3 33	
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	5523 63	362 43	854 02	326 87	
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	3328 96	60 98	138 15	85 61	
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	18221 46	724 72	1231 57	626 76	1
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	7554 15	284 04	431 60	309 79	
Avesnes.	A.	Avesnes.	10292 21	1792 82	3980 04	5303 06	2

NOMS DES

	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Memal.	Pagniez.	Moulins.	Dufour.
	Lecot.	Lespagnol	Dupont.	Monchecourt.
	Carnoye.	Huart.	Renon.	Boudreaux.
	Bouilly.	Damman.	Nepveur.	Erchinger.
	Cuvelier.	Corbaux.	Bernard.	Desplanque.
	Debrabant.	V. Warlaing.	Becquet.	Midavaine
lle.	Druon et Waché.	Vanaigue.	Fleury.	Houzé, Broutin, Lejeune, Tailliez.
	Stordeur.	N...	Jenicq.	Couez.
	Dambre.	V. Lambersart.	Paix.	Legris.
	Deregnaucourt.	V. Raches.	Choulet.	Dupuis.
	Dubrulle.	Taffin.	Denuncques.	Dubroux.
Bri-				
	Mahieu.	Gahide.	Cuvelier, P.-C.	Duquesne.
	Goubet.	Dehon.	Moland.	Blas.
	Deleruyelle et Desreux.	Dupont.	Panckoucke.	Carré, Montreulle.
	Huart.	Vallez.	Staincq.	Leber, Jacquot.
	Delinselle.	V. Chereng.	Behague.	Belair, J.-B.
d.	Daubresse et Mathieu.	Trehaut.	Pigalle.	Pantignies, Dubois.
	Desprez.	Pitoux.	Lemaire.	Trémont.
	Debavelaere.	Dewaele.	Langangne.	Blaevoet.
	Delerue.	V. Armbouts-C.	Gallois.	Blaevoet.
Ma-	Loridant et Walckiers.	Leclercq.	Chardot.	»
:he.	Vandienste.	Jonghes.	Campagnie.	Godré.
	Guery.	Midavaine.	Thiebaut-Dehon	Greffe.
	Lamblin.	Boutry.	Cuvelier, P.-C.	Courier.
	Daynez.	V. Boussois.	Evrard.	Papin.
	Lorain.	Morin.	Delannoy.	Denneullin.
	Cochon.	V. Aubigny-au-B	Moulins.	Dumont.
	Domice.	Gerin.	Denuncques.	Descamps.
	Cordonnier.	Nonninck.	Delegrange.	Dannelle.
	Caulier.	Blanquart.	Carion.	Moreau.
	Charlon.	Defontaines.	Peugniez.	Hannois.
	Contesse.	Galisset.	François.	Legris.
	Leroy.	N...	Pigalle.	Depret.
	Dubois.	François.	Locoge.	Haccart.
	Martin.	Desmons.	Leleu.	Rompteau.
	Meresse.	V. Inchy.	Delhay.	Lanselle.
	Detourbe.	V. Bavay.	Balicq.	Huvelle.
	Miroux.	Dutemple.	Thiebaut-Dehon	Serret.
	N...	V. Aymeries.	Hennet.	Lecourt.
	Wacrenier.	Derache.	Delannoy.	Lambert.
	Evrard.	Douai.	Houzé.	Dumas.
	Leloup et Caverne	Semaille.	Houzé.	Pantenier.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS POUR 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.	TO ce
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	9596 61	532 04	1258 05	459 17	11
Avesnes-les-A.	C.	Carnières.	6831 12	787 83	1483 81	422 48	9
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	5729 30	154 89	292 14	92 28	6
Aymeries.	A.	Berlaimont.	3475 77	100 02	177 44	48 93	1
Bachant.	A.	Berlaimont.	5658 11	262 23	520 14	266 82	6
Bachy.	L.	Cysoing.	5910 53	319 97	516 81	150 47	6
Bailleul.	H.	Bailleul.	7238 86	5893 99	16779 85	4566 11	9
Baisieux.	L.	Lannoy.	12450 23	536 93	1566 77	465 80	15
Baives.	A.	Trélon.	1714 79	88 25	200 68	122 88	1
Bambecque.	Dk.	Hondschoote.	15760 21	524 28	836 38	296 23	17
Banteux.	C.	Marcoing.	4877 32	228 05	487 95	137 86	3
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	3512 25	158 54	311 29	73 38	4
Bantouzel.	C.	Marcoing.	5527 35	317 08	688 74	287 93	6
Bassée (La).	L.	La Bassée.	10034 71	1519 87	4113 62	3381 16	19
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	4884 96	258 59	683 90	204 57	6
Bauvin.	L.	Seclin.	4393 32	343 »	500 26	375 07	5
Bavay.	A.	Bavay.	5489 65	985 53	1938 99	1797 75	10
Bavinchove.	H.	Cassel.	10287 82	344 64	783 62	306 48	11
Bazuel.	C.	Le Catteau.	8149 10	362 21	615 46	273 50	9
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	7950 32	366 03	552 41	78 56	8
Beaufort.	A.	Maubeuge	8156 61	333 69	785 12	251 44	9
Beaumont.	C.	Le Catteau.	2290 63	182 94	374 91	286 84	3
Beaurain.	C.	Solesmes.	1034 29	123 18	251 88	95 61	1
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	4239 15	189 36	394 60	78 56	4
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	3100 98	85 79	166 94	90 49	3
Beauvois.	C.	Carnières.	2792 25	342 70	554 40	264 60	3
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	3035 58	129 34	283 30	97 84	3
Bellignies.	A.	Bavay.	3999 91	241 50	413 55	634 82	5
[illegible] (Et.)	C.	Le Catteau.	2848 77	133 50	290 14	173 71	3
[illegible].	A.	Solre-le-Chât.	2368 98	77 21	167 61	79 32	2
Bergues.	Dk.	Bergues.	23292 45	5325 37	15301 38	11688 70	55
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	12597 44	712 31	1906 24	1238 52	16
Bermerain.	C.	Solesmes.	5030 51	371 97	855 39	282 39	6
Bermeries.	A.	Bavay.	3435 03	127 45	332 25	117 30	4
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	13716 44	756 30	1397 81	554 86	16
Bersillies.	A.	Maubeuge.	2043 04	67 73	118 88	33 68	2
Berthen.	H.	Bailleul-S.-O.	7512 58	213 57	623 51	140 51	8
Bertry.	C.	Clary.	6261 68	540 27	1095 67	176 37	8
Béthencourt.	C.	Carnières.	5460 29	314 64	788 41	168 99	6
Bettignies.	A.	Maubeuge.	3186 92	41 87	90 41	34 80	3

NOMS DES

	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Lanthier.	Deligne.	Minne.	Blavier.
	Gabet.	Meriaux.	Gaflet.	Gernez, J.-B.
	Lesage.	V. Niergnies.	Broux.	Delhaye.
	Mary.	Carlier.	Hennet.	Locourt.
	Dollet.	Lecompte.	Hennet.	Courtin.
	Mathon.	Desruelles.	Fievet.	Bocquet.
Hyn-	Behaghel et Decoussemacker.	Revel, Masselis.	Decoussemacker.	Lahaine, Cortequisse, Vanlerenberghe, Blondel.
	Defontaine.	Squedin.	Béhague.	Belair, P.-F.
	Moreaux.	V. Wallers.	Lebrun.	Carpentier.
Jean.	Debreyne, Franç.	Hennebecque.	Dehorter.	Deramondt.
	Richard.	Dubois.	Carron.	Leclercq.
	Lelong.	Millot.	Delcroix.	Bauman.
	Pannequin.	V. Banteux.	Carron.	Legrand.
seph.	Graveline et Mannier	Gerin.	Denabrif.	Wallart.
	Deparis.	Tranchant.	Pierart.	Cuisinier.
	Chrétien.	Grauwin.	Panckoucke.	Lecuppre.
	Marchant.	Tilmant.	Balicq.	Caille-Delmotte.
	Trassaert.	Vandevelde.	Merchier.	Devynck.
	Lemaire.	Guyon.	Lempereur.	Morlet.
aville.	Desbonnets.	Schleim.	Pivion.	Lambelin.
	Couvreur.	Dumet.	Dumesnil.	Plumat.
	Boulet.	V. Inchy.	Delhay.	Lanselle.
	Briastre.	N...	Allouis.	Druesne.
	Mary.	Bottiaux.	Estassin.	Oblin.
:.	Gobert.	N...	George.	Barbier.
	Leveque.	V. Font.-au-Pir.	Caron.	Soupart.
laing.	Lengrand.	Roquet.	Parent.	Marissal.
rt de	Prevost.	Ravaux.	Balicq.	Malengreaux.
ix.				
	Nimal.	V. St.-Souplet.	Lefebvre.	Chaumont.
	Marcoux.	Duhot.	George.	Garit.
Sta-	Kien-d'Halewyn.	Vandeputte.	Herwyn.	
	Paul.	Fournier.	Hennet.	Taulet.
	Lemey.	Cousin.	Dugimont.	Gustin.
	Delmotte.	V. Amfroipret.	Jenicq.	Couëz.
de	Faille.	Regniez.	Bertin.	Cecchy.
	Hannecart.	V. Villers-sire-N	Fournier.	Landragin.
	Vanstavel.	Declunder.	Lecœuche.	Dehuyser.
	Taine.	Bury.	Lancelle.	Pelletier.
	Longatte.	Deleau.	Delhay.	Bourdon.
	Rochez.	V. Gognie-Ch.	Fournier.	Landragin.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS POUR 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.	TO co d'a se
Bettrechies.	A.	Bavay.	2815 68	144 78	241 42	49 62	3
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	4802 72	131 13	346 98	113 72	5
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	4100 40	292 66	648 08	144 94	5
Beuvry.	D.	Orchies.	10115 74	661 81	1633 40	342 43	12
Bévillers.	C.	Carnières.	4878 12	320 73	709 22	133 41	6
Bierne.	Dk.	Bergues.	14527 75	257 30	349 27	327 61	15
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	4683 68	201 46	333 34	113 30	5
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	2567 91	582 49	1413 29	258 90	27
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	4112 52	147 57	300 81	41 14	4
Boeschêpe.	H.	Steenvoorde.	16227 76	560 64	1404 06	337 45	18
Boëscghem.	H.	Hazebrouck-S.	12297 55	407 74	809 26	208 01	12
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	2345 61	740 32	1380 87	588 60	2
Bondues.	L.	Tourcoing-S.	2619 8 39	1345 33	3337 62	505 07	31
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	9238 94	343 42	713 16	122 81	10
Bouchain.	V.	Bouchain.	13967 08	713 87	1735 60	1642 66	18
Boulogne.	A.	Avesnes-S.	6636 13	171 16	354 14	118 38	
Bourbourg-V.	Dk.	Bourbourg.	12514 72	1534 01	4406 11	4142 25	2
Bourbourg-C.	Dk.	Bourbourg.	26922 16	746 38	1672 82	539 03	2
Bourghelles.	L.	Cysoing.	7272 32	380 56	686 67	259 45	
Boursies.	C.	Marcoing.	7232 43	368 30	596 48	264 60	
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	9511 62	757 51	2062 77	490 12	1
Bousies.	A.	Landrecies.	8509 98	486 45	1168 08	184 09	1
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	2559 39	171 98	442 64	333 72	
Bousignies.	V.	St.-Amand, r. g.	2280 26	109 82	214 71	73 38	
Boussières.	A.	Berlaimont.	2225 64	57 33	131 30	11 12	
Boussières.	C.	Carnières.	3608 31	281 71	546 37	128 97	
Boussois.	A.	Maubeuge.	4413 60	132 95	286 14	82 27	
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	9500 22	593 43	1489 35	216 80	1
Bouvines.	L.	Cysoing.	3511 14	191 50	266 60	109 53	
Briastre.	C.	Solesmes.	5858 54	291 48	712 70	587 02	
Brillon.	V.	St.-Amand, r. g.	2698 65	286 77	784 86	384 67	
Brouckerque.	Dk	Bourbourg.	9789 53	302 19	640 41	259 »	1
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	6184 37	153 14	443 86	107 58	
Bruay.	V.	Valencienn.-N.	6642 87	585 74	1387 47	385 79	
Bruille-lez-M.	D.	Marchiennes.	4326 16	247 87	538 75	108 95	
Bruille-St.-Am.	V.	St.-Amand, r. d.	7517 77	557 67	1330 61	437 46	
Brunemont.	D.	Arleux.	1765 26	173 39	369 99	92 29	
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	1995 31	86 60	220 12	28 91	
Bugnicourt.	D.	Arleux.	8089 47	224 67	590 96	243 48	
Busigny.	C.	Clary.	12871 54	740 28	1798 52	584 70	1
Buysscheure.	H.	Cassel.	8929 96	343 42	715 84	263 33	1
Caëstre.	H.	Hazebrouck-N.	16677 44	827 60	1747 32	549 88	1

NOMS DES

	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Carlier.	N....	Jenicq.	Delvigne.
	Herlacq.	V. Sars-Poteries.	Wargnies.	Prissette.
	Rachet.	Prevost.	Pigalle.	Basely.
	Vasseur.	Delahaye.	Nepveur.	Hemal.
	Vallez.	Coupé.	Millot.	Proye.
	Delabaere.	Osten.	Legrand.	Ryckebusch.
	Berteloot.	V. Socx.	Legrand.	Desaffre.
	Dormion.	Jansen.	Dewitte.	Lefort, Fauquemberghe.
	Vilette.	Prevost.	Bourdon.	Vilain.
	Ryckewaert.	Winckeel.	Lecœuche.	Waeles.
	Delbende.	Dehaene.	Debailleul.	Cornet.
ve.	Vantorre.	Vandercolme.	Leurs.	Vermeersch.
.	Dervaux et Tiers.	Hilst.	Vanzeller.	Deleroycre.
	Degrandel.	Flotten.	Ducatez.	Spillemacker.
	Boucher.	Caron.	Dupuis.	Hubert.
	Lardinois.	Martin.	Estassin.	Moutier.
	Debernes.	Dedecker.	Spilleux.	»
	Tettart.	V. Bourbourg-V.	Spilleux.	Vandewalle.
our-	Lefebvre.	Renard.	Fievet.	Leturcq.
	Dubois.	N....	Lhermitte.	Pochon.
uble.	Courouble.	Lescouf.	Thurin.	Theys.
	Marsy.	Carrion.	Courtin.	Maréchal.
	Grillon.	Debavay.	Renon.	Bever.
	Hennocq.	V. Brillon.	Guislain.	Hacart.
	Duquesnoy.	Musin.	Lion.	Berthau.
	Trieullet.	N....	Gaffet.	Couvez.
	Guillaume.	Collet.	Lucq.	Moulin.
	Lubrez.	Leleu.	Becquet.	Crunelle.
	Descamps.	Davaisnes.	Fievet.	Loyez.
	Laforge.	Gouttière.	Millot.	Duwez.
t de	Remy.	Loiseau.	Guislain.	Hennocq.
	Debavelaere.	Devoole.	Fleurynck.	Dumas.
	Pecro.	V. Volkerinckhove.	Lorenzo.	Emery.
	Deltombe.	Marchal.	Desylve.	Hautcœur.
	Gosselin	Vendeville.	Thurin.	Bourgeois.
	Delcourt.	Lebon.	Crevel.	Cambier, Gourdin.
	Duhem.	Gonet.	Lemaire.	Leteneur.
	Wattier.	V. Eth.	Lecerf.	Haussy.
	Duez.	Lecardez.	Peugniez.	Ansart.
	Maréchal.	Renaux.	Leflon.	Vilette.
	Vitse.	Wickaert.	Merchier.	Flamen.
	Savaetc.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS POUR 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.	TOTAL y compris les frais d'avertissement.
Cagnoncle.	C.	Cambrai-E.	7342 37	293 91	559 90	113 95	8333
Cambrai.	C.	Cambrai.	55012 28	10032 09	18385 18	17116 99	100683
			49239 07	9727 61	18831 77	24977 50	100894
Camphin-en-C.	L.	Seclin.	10964 49	345 42	662 68	115 06	12130
Camphin-en-P.	L.	Cysoing.	10530 63	566 66	889 94	216 17	12225
Cantaing.	C.	Marcoing.	7472 45	271 97	569 80	147 87	8484
Cantin.	D.	Arleux.	12185 57	318 69	718 38	346 87	13599
Capelle.	C.	Solesmes.	3410 50	81 71	213 11	97 79	3743
Capinghem.	L.	Armentières.	3132 99	139 38	265 30	17 71	3562
Capellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	13261 66	375 »	851 43	249 50	14757
Cappelle.	L.	Cysoing.	10631 37	512 68	963 84	379 50	12525
Carnières.	C.	Carnières.	7430 52	440 27	1064 84	254 60	9215
Carnin.	L.	Seclin.	3772 75	106 66	244 95	152 68	4291
Cartignies.	A.	Avesnes-S.	16070 95	565 64	1540 58	434 05	18648
Cassel.	H.	Cassel.	20673 32	2077 52	5685 26	3331 37	31819
Catteau (le).	C.	Le Catteau.	26701 51	2594 82	5088 25	8759 37	43238
Cattenières.	C.	Carnières.	4704 18	257 33	514 82	116 73	5610
Cattillon.	C.	Le Catteau.	23918 44	1119 56	3098 15	2262 47	30460
Caudry.	C.	Clary.	10494 18	959 78	2039 76	798 26	14337
Caullery.	C.	Clary.	2208 50	182 94	367 67	106 73	2877
Cauroir.	C.	Cambrai-E.	6169 39	263 43	475 80	74 48	7002
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	2425 59	91 48	221 78	50 03	2795
Chap.-d'Arm.	L.	Armentières.	25245 09	855 15	2180 82	162 95	28473
Château-l'Abb.	V.	St.-Amand, r. d.	4585 80	274 57	699 60	191 23	5772
Chemy.	L.	Seclin.	5407 88	172 10	285 85	53 11	5941
Chéreng.	L.	Lannoy.	6671 41	390 27	979 64	385 58	8452
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	728 01	30 79	73 10	17 96	852
Clary.	C.	Clary.	8900 67	800 02	1675 89	479 16	11809
Clairfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3784 87	137 27	358 73	75 97	4363
Cobrieux.	L.	Cysoing.	2682 88	168 47	259 69	73 03	3196
Colleret.	A.	Maubeuge.	8893 78	331 76	774 99	244 59	10276
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	35147 60	2461 09	7799 40	3840 57	49319
Condé.	V.	Condé.	16644 84	3355 35	9829 77	5289 70	35173
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	13196 94	199 03	313 40	117 72	13849
Coudekerq.-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	13023 28	735 45	1554 09	1192 70	16507
Courchelettes.	D.	Douai-O.	2117 94	97 68	105 93	327 96	2655
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	5180 09	362 25	1070 10	1263 53	7806
Coutiches.	D.	Orchies.	22078 04	1062 33	2378 16	356 88	25996
Craywick.	Dk.	Gravelines.	4985 41	71 61	143 64	34 30	5234
Crespin.	V.	Condé.	12334 61	483 22	1422 47	498 08	14784
Crévecœur.	C.	Marcoing.	32167 48	740 34	1809 61	573 12	35334

NOMS DES

	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Soyez.	Dhaussy.	Bonnay.	Zimmermann.
rriez	Cotteau et Vallez.	Lenglet, Lewille.	De St.-Aubin. De Pancy.	Daillez-Decisy.
	Leuridan.	Fournier.	Panckoucke.	Desplanque.
de.	Fièvet.	Remi.	Béhague.	Delbassée.
	Billoir.	Coleau.	Moland.	Wiart.
	Her.	Delannoy.	Deprieck.	Maréchal et Lanciaux.
	Malaquin.	V. Escarmain.	Dugimont.	Semaille.
	Ridez.	V. Lomme.	Lambert.	Hereng.
	Dehorter.	Venant.	Vanwormhout.	Coppey.
	Fichelle.	Desmadrille.	Delannoy.	Laurent.
	Bricout.	Lancelle.	Bonnay.	Dislair.
	Thery.	Dorchies.	Panckoucke.	Fusenne.
	Hulin.	Dhaussy.	Estassin.	Prissette.
	Joets et Vanstrazeele.	Vantroyen.	Dekytspotter.	Deraedt.
	Denisse et Debeaumont.	Delabre.	Lefebvre.	Despinoy-Hernoux.
	Dumont.	Engels.	Broux.	Hegot.
	Druon et Godefrin.	Saudemont.	Leblond.	Wallet, Lingrand, Doresse.
	N...	Corduant.	Delhay.	Lecluselle.
	Wargnies.	Soyez.	Lancelle.	Mairesse
	Dordain.	Pagniez.	Bonnay.	Dumont.
	Gillotaux.	V. Rousies.	Lucq.	Zélaire.
bvre.	Duhem.	Joire.	Chardot.	Descamps.
	Robert.	Dejardin.	Crevel.	Noyelle, André, Noyelle, Antoine.
	Caby.	Caudrelier.	Bernard.	Legroux.
	Wauquier.	Gombert.	Béhague.	Wanhout.
	Bultiaux.	V. Obrechies.	Dumesnil.	Dervillers.
	Millot.	Marchal.	Lancelle.	Cardon.
	Tenret.	Dumont.	George.	Danzin.
flor-	Wauquier.	Delmazure.	Fievet.	Laignel.
	Dessalle.	Fromont.	Renon.	Harcqz.
	Wellens et Froidure.	Reniez.	Coustenoble.	Badar, Béague.
s.	Caudron et Pureur.	Bury.	Michaux.	Blois, Bavay.
k.	Devey.	Vitse.	Delabaere.	Vasseur.
	Verbrugghe.	V. Dunkerque.	Delabaere.	Lefebure.
	Fournier.	V. Lambres.	Deprieck.	Leblanc ✲.
	Herbecq.	Lefrancq.	Renon.	Pelsez.
	Lespagnol et Picquet.	Dubois.	Leleu.	Deregnaucourt, Lespagnol.
	Meesemacker, W.	Blaevoet.	Demarle.	Fleurynck.
	Estoret.	Bailleux.	Jullion.	Blavier, Drouart.
	Delmotte.	Mocq.	Dumotiez.	Gaillard, Dhouailly.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS EN 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.
Crochte.	Dk.	Bergues.	11062 50	264 58	584 98	168 51
Croix.	A.	Landrecies.	2585 93	132 99	272 07	149 30
Croix.	L.	Roubaix.	7662 67	610 85	1045 93	147 15
Cuincy.	D.	Douai-O.	8318 69	335 78	526 66	53 37
Curgies.	V.	Valencienn.-E.	6102 09	268 47	605 37	495 29
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	3467 89	128 05	314 85	81 15
Cysoing.	L.	Cysoing.	22783 36	509 05	3251 60	1064 35
Damousies.	A.	Maubeuge.	2340 55	81 27	209 71	44 90
Dechy.	D.	Douai-S.	8927 12	334 57	1064 71	853 84
Dehéries.	C.	Clary.	1183 60	31 72	39 32	» »
Denain.	V.	Bouchain.	13313 43	436 85	1292 02	536 99
Deûlémont.	L.	Quesnoy-S.-D.	19601 60	950 28	2110 85	773 85
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	1445 93	78 82	283 74	99 90
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	3574 23	149 »	365 49	126 84
Doignies.	C.	Marcoing.	7965 79	375 62	624 29	153 43
Dompierre.	A.	Avesnes-N.	8886 50	436 66	815 70	305 74
Douai.	D.	Douai.	44335 88	11400 85	21837 22	17290 76
			45408 92	11932 50	21720 81	18382 46
Douchy.	V.	Bouchain.	9920 21	539 36	1291 33	607 03
Dourlers.	A.	Avesnes-N.	5200 25	382 39	912 95	644 03
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	4748 05	105 59	221 96	66 06
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	60983 05	10935 47	30592 05	28303 67
			59917 44	9943 60	29059 13	30932 29
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	10758 22	254 83	554 19	56 43
Ecaillon.	D.	Douai-S.	5156 42	272 29	646 06	150 09
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	1137 88	41 67	113 81	11 17
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	2942 82	101 24	248 98	151 21
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	2019 39	59 77	155 54	36 69
Eecke.	H.	Steenvoorde.	15546 16	605 54	978 43	308 69
Elincourt.	C.	Clary.	6810 20	385 38	1191 25	118 96
Elesmes.	A.	Maubeuge.	4676 68	206 89	312 65	80 83
Emerchicourt.	V.	Bouchain.	4883 49	34 17	28 33	6 67
Emmerin.	L.	Haubourdin.	7095 88	396 33	727 19	207 45
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	4287 47	507 37	1102 80	814 93
Englos.	L.	Haubourdin.	2616 67	110 29	226 97	64 17
Ennet.-en-W.	L.	Haubourdin.	18055 26	652 08	1740 84	428 18
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	13974 73	557 53	1225 55	337 45
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	8058 28	247 57	471 98	164 22
Erchin.	D.	Arleux.	5280 97	167 28	405 68	141 13
Eringhem.	Dk.	Bergues.	11168 32	273 06	479 49	135 42
Erquing.-le-S.	L.	Haubourdin.	3291 83	117 56	153 76	3 32
Erquing.-Lys.	L.	Armentières.	24390 10	874 40	2513 58	338 56
Erre.	D.	Marchiennes.	4438 15	300 38	642 53	167 88
Escarmain.	C.	Solesmes.	4851 79	242 69	779 »	189 »
Escaudain.	V.	Bouchain.	11035 46	322 15	820 31	234 58

NOMS DES

s.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
.	Thibauw.	Venant.	Legrand.	Minne.
	Ternand.	V. Forest.	Courtin.	Fontaine.
	Agache.	Hanguillart.	Delos-Questroy.	Catel.
oust.	Broy	Lefebvre.	Locoge.	Anicot.
	Cloet.	Raviart.	Crespin-Mottez.	Vion.
	Bernard.	V. Bantigny.	Delcroix.	N.....
	Damide.	Tribonte.	Fievet.	Collette.
	Alavoine.	Mariage.	Dumesnil.	Dervillers.
	Flament.	Lefrère.	Dupret.	Dervaux.
	Goubet.	V. Malincourt.	Charlet.	Franquelain.
	Macarez.	Delcambre.	Broquet.	Richet, Jesupret.
	Philippo.	Mallarme.	Denorguet.	Delahaye, Delesalle
	Durilleux.	V. Dimont.	Dumesnil.	Trichot.
·.	Demont.	Poupart.	Dumesnil.	Trichot.
	Coupez.	Lecerf.	Lhermitte.	Noureux.
	Carpentier.	Raout.	Colas.	Lequime.
ghien.	Delecroix.	V. page 189.	Thevenin.	Crombez, Crepieux.
	Leboucq de Ternas.		De Ligny.	
	Bera.	Descamps.	Broquet.	Delhaye, Hyolle.
	Haraman.	Desobin.	Wargnies.	Marquet.
l.	Degaey.	Venant.	Fleurynck.	Lenancker.
✲.	Bigorgne, ✲.	Palmaert.	Cosseron.	»
	Thévenet, ✲ O. ✲.	Stoven.	Peterynck.	»
	Deman.	Bollengier.	Iserby.	Bose.
	Houriez.	Potteau.	Thurin.	Marchand.
	Godbille.	V. Solrinnes.	George.	Louette.
	Carnoye.	V. Limont-Fontain.	François.	Durand.
	Splingard.	V. Saint-Remi-Ch.	François.	Delforge.
	Stoffaes.	Maes.	Debrock.	Verhille.
	Duprez.	Desforges.	Charlet.	Gibot.
let.	Gobert.	Gonnelieu.	Fournier.	Deguilage.
ne.	Bataille.	V. Aniche.	N.....	Cramette.
	Caziers.	Chaland.	Keguelin.	Pottier.
	Taquet.	Bourlet.	Tetu.	Michaux.
	Lecat.	V. Ennetières.	Vanwtberghe.	Carrelier.
.	Lefebvre.	Delesalle.	Vanwtberghe.	Leclercq.
	Desmons.	Pollet.	Delannoy.	Leperre.
	Moutier.	Jourdain.	Lebrun.	Hostelart.
	Devred.	V. Roucourt.	Dupret.	Manisse.
ghe.	Coppens.	Jourdains.	Leurs.	Deblock.
	Delpierre.	V. Hallennes.	Vanwtberghe.	Baillieux.
Déliot.	Legris.	Devisscher.	Chardot.	Marescaux.
	Martinache.	Dhalluin.	Bourlet.	Bedart.
	Leroy.	Bailleul.	Dugimont.	Fosse.
	Cartigny.	Remy.	Dupont.	Godefroy.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS POUR 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.	TOTAUX, y compris les frais d'avertissemens.
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-Est.	6550 78	441 48	996 75	285 72	8311 18
Escaupont.	V.	Condé.	2864 59	185 48	477 15	62 26	3603 33
Escobecque.	L.	Haubourdin.	3395 74	98 17	166 96	11 07	3677 3[illegible]
Esnes.	C.	Clary.	12659 68	517 93	1090 88	225 19	14517 08
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	16997 49	808 28	1662 14	692 06	20190 3[illegible]
Esquerchin.	D.	Douai-O.	5768 05	260 09	393 87	76 71	6514 72
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	11380 47	884 09	1852 96	2068 84	16210 51
Estaires.	H.	Merville.	52507 32	3980 30	11220 65	3954 91	71762 03
Estourmel.	C.	Carnières.	4122 18	207 32	396 15	172 33	4915 69
Estrées.	D.	Arleux.	4760 96	373 65	696 74	112 29	5969 89
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	5434 45	164 74	313 28	38 91	5968 1[illegible]
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	2158 35	135 39	374 95	153 43	2889 57
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	19109 83	844 05	2374 18	1169 58	23533 79
Etrun.	C.	Cambrai-E.	2637 05	179 27	434 15	104 51	3368 53
Ewars.	C.	Cambrai-E.	2400 86	182 94	342 74	105 62	3051 4[illegible]
Faches.	L.	Lille-S.-E.	7511 09	413 30	959 38	1037 80	9945 2[illegible]
Famars.	V.	Valencienn.-S.	5348 18	119 58	461 14	141 21	6081 2[illegible]
Favril.	A.	Landrecies.	7147 39	265 82	650 30	247 66	8329 97
Fayts (les).	A.	Avesnes-S.	13031 28	439 41	830 21	214 64	14545 49
Féchain.	D.	Arleux.	4933 14	327 24	793 20	357 99	6432 77
Feignies.	A.	Bavay.	14996 56	551 31	1159 36	239 03	16983 26
Felleries.	A.	Avesnes-N.	10924 76	563 56	1344 03	835 21	13687 9[illegible]
Fenain.	D.	Marchiennes.	6426 60	704 53	1553 12	528 10	9245 6[illegible]
Férin.	D.	Douai-S.	7782 33	210 01	441 61	331 29	8799 3[illegible]
Féron.	A.	Trélon.	7426 34	338 70	599 49	176 55	8551 7[illegible]
Ferrière-la-Gr.	A.	Maubeuge.	6796 50	379 33	975 18	361 34	8539 53
Ferrière-la-Pet.	A.	Maubeuge.	3314 23	220 77	523 12	351 32	4418 9[illegible]
Fives.	L.	Lille-N.-E.	14447 01	637 52	1476 53	1987 10	18577 21
Flamengrie (la).	A.	Bavay.	1759 96	126 21	248 90	23 68	2164 7[illegible]
Flaumont et W.	A.	Avesnes-N.	3835 15	139 59	400 37	132 77	4516 8[illegible]
Flers.	L.	Lannoy.	14400 49	826 60	1325 55	277 70	16854 8[illegible]
Flers.	D.	Douai-O.	9268 10	264 96	702 65	106 73	10380 6[illegible]
Flesquières.	C.	Marcoing.	6120 22	230 60	574 71	109 53	7061 36
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	14396 05	607 95	1198 51	314 22	16542 7[illegible]
Flines-lez-M.	V.	St.-Amand, r. d.	10675 64	513 74	1350 61	283 50	12884 4[illegible]
Flines-lez-R.	D.	Douai-N.	15259 10	1051 09	2338 39	521 12	19277 9[illegible]
Floursies.	A.	Avesnes-N.	3103 92	84 56	210 »	34 63	3438 6[illegible]
Floyon.	A.	Avesnes-Sud.	10470 68	574 48	1154 54	426 93	12654 5[illegible]
Fontaine-au-B.	A.	Landrecies.	4972 10	327 73	848 58	219 07	6383 1[illegible]
Fontaine-au-P.	C.	Carnières.	5895 28	404 89	748 56	128 41	7200 8[illegible]
Fontaine-N.-D.	C.	Cambrai-O.	10385 87	536 61	1193 76	412 47	12577 51
Forenville.	C.	Cambrai-E.	2902 96	9 76	46 19	27 79	2993 45
Forest.	L.	Lannoy.	1359 28	111 50	361 17	50 89	1892 54
Forest.	A.	Landrecies.	5698 13	475 35	956 37	260 99	7417 89

NOMS DE

	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Choain.	Denoyelles.	Bonnay.	Dantin.
	Morchipont.	Bury.	Jullion.	Senocq.
	Forterie.	V. Radinghem.	Vanwtberghe.	Ghesquiers.
	Dassonville.	Locquet.	Carron.	Gosselet.
teur.	Charle.	Coudewylle.	Deswarte.	Drieux.
	Humet.	V. Cuincy.	Locoge.	Leroy.
	Ghislain.	Plaetevoet.	Six.	Bourbier.
	Hennion et Salomé.	Dourlers.	Vienne.	Dhaisne G., Dhaisne, P., Godesenne.
	Leduc.	N...	Broux.	Basquin.
	Savary.	Cateau.	Deprieck.	Delambre.
	Bassez.	Colmon.	Crespin-Mottez.	Daulphin.
	Duquesnoy.	Roger.	Lecerf.	Haussy.
	Dieu.	Michel.	Maireau.	Bosquette.
	Deloffre.	Vallez.	Moulins.	Caillaux.
	Nacfer.	Devred.	Delcroix.	Dehon.
	Lamblin.	Clenquet.	Keguelin.	Lequien.
	Harpignies.	Lefranc.	Thiébaut-Dehon	Modeste.
	Carton.	Mathon.	Descamps.	Waroquier.
	Gosse.	Lebon.	Cauderlier.	Denis.
	Wiart.	Bassecourt.	Peugniez.	Volkerick.
	Marchant.	Longuet.	Lion.	Gray.
	Lecat.	Becart.	Vandermarcq.	Hannecart.
	Beffe.	Dupuis.	Bourlet.	Delangre, Gillon.
	Delille.	Rousseau.	Deprieck.	Jouvenaut.
	Lion.	N...	Stainco.	Fontaine.
	Neuillet.	Minguez.	Lucq.	Surlemont.
	Jenot.	Fontaine.	Lucq.	Baveux
	Lienart.	Delcourt.	Cuvelier, J.-B.	Tierce.
	Duhot.	Bringaux.	Jenicq.	Faigelez.
	Pascal.	Frison.	Houzé.	Savoye.
	Bonte.	Farvacques.	Cuvelier, J.-B.	Houzé.
	Marquette.	Piquet.	Locoge.	Bouché.
	Basquin.	Moriancourt.	Cotteau.	Chauwin.
	Vanuxem.	Vanmerris.	Baelde.	Herreman.
Dés.	Courouble, Hyac.	Picque.	Crevel.	Seruzelle.
	Lesage.	Legrain.	Courtin.	Mortelette, Delbaye.
	Thiroux.	V. Semousies.	Wargnies.	Druart.
	Lion.	Bucquoi.	Maireau.	Marion.
	Monnier-Potier.	Desprez.	Descamps.	Baudry.
	Balembois.	Druon.	Carron.	Soupart.
	Dinoir.	Ghyslinck.	Moland.	Machet.
	Herbet.	V. Séranvillers.	Broux.	Prevost.
	Delahaye.	Deltour.	Cuvelier, P.-C.	Courier.
	Cloez.	Martin.	Courtin.	Lebon.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS POUR 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.	TC c d' s
Fourmies.	A.	Trélon.	5697 16	663 96	1739 77	1423 06	9
Fournes.	L.	La Bassée.	14828 85	742 96	1753 59	833 11	18
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	3680 96	152 45	364 86	115 63	4
Frelinghien.	L.	Armentières.	20270 81	1195 05	2380 47	589 70	24
Fresnes.	V.	Condé.	9617 29	1160 49	3493 52	2839 49	17
Fressies.	C.	Cambrai-O.	3893 21	236 59	540 94	465 83	5
Fressin.	D.	Arleux.	7135 16	234 44	559 48	197 89	8
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	17034 32	726 »	1397 25	361 79	19
Fromelles.	L.	La Bassée.	11445 23	729 63	1200 83	151 58	13
Genech.	L.	Cysoing.	6770 39	379 36	638 97	141 62	7
Georges (St.)	D.	Gravelines.	4625 01	74 03	175 66	3 32	4
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	2928 56	135 39	259 33	167 88	3
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	12690 76	348 30	910 83	228 02	12
Glageon.	A.	Trélon.	5949 46	341 51	838 60	519 20	7
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	14986 92	612 82	1483 65	362 90	17
Gœulzin.	D.	Arleux.	6678 64	384 63	784 05	229 02	8
Gognie-Chauss.	A.	Maubeuge.	5024 31	213 06	450 06	113 38	5
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	12132 74	903 80	2302 35	546 99	15
Gondecourt.	L.	Seclin.	11387 94	687 22	1315 18	525 55	13
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	3791 09	296 35	580 44	191 23	4
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	8614 60	759 78	1512 97	733 76	11
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	14428 32	1754 90	4546 45	2573 93	23
Gruson.	L.	Lannoy.	4763 69	158 77	226 79	38 73	5
Guesnain.	D.	Douai-S.	5380 67	179 49	408 03	379 12	6
Gussignies.	A.	Bavay.	2970 85	170 75	357 79	295 36	3
Hallennes-l.-H.	L.	Haubourdin.	8028 47	203 62	343 61	204 68	8
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	16647 63	1317 45	4047 58	1104 74	23
Hamel.	D.	Arleux.	3750 58	199 03	400 59	71 16	4
Hantay.	L.	La Bassée.	3020 69	180 59	305 48	55 32	3
Hardifort.	H.	Cassel.	7553 04	206 30	474 68	116 17	8
Hargnies.	A.	Berlaimont.	3038 44	186 61	338 31	170 10	3
Hasnon.	V.	St.-Amand, r. d.	6948 12	865 18	2154 58	813 82	10
Haspres.	V.	Bouchain.	10861 60	793 18	1557 95	1189 60	12
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	10431 30	1361 09	2716 25	2253 73	16
Haucourt.	C.	Clary.	2965 31	154 89	346 77	115 62	3
Haulchin.	V.	Valenciennn.-S.	4984 76	176 94	437 32	192 34	5
Haussy.	C.	Solesmes.	11941 63	853 69	1991 04	383 56	15
Hautmont.	A.	Maubeuge.	7495 02	298 84	664 22	811 05	9
Haveluy.	V.	Bouchain.	4050 32	184 26	423 96	60 03	4
Haverskerque.	H.	Merville.	13805 43	527 88	1109 53	283 23	15
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	7504 10	209 76	474 49	151 92	8
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	50825 09	4191 45	12652 85	4464 07	71
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	1199 99	148 29	397 98	167 56	1
Hélesmes.	V.	Bouchain.	5048 54	187 93	430 91	188 63	5

NOMS DES

	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Carniaux.	Bonnaire.	Staincq.	Leprince.
	Vouters.	Butin.	Delegrange.	Copin.
	Crasquin.	Bucquoy.	Lecerf.	Barbé.
	Desrumeaux.	Daubresse.	Dumez.	Delattre.
	Poutrain et Seguin.	Ledent.	Jullion.	Legrand, Drumont.
	Lefebvre.	Pagniez.	Moulins.	Monscourt.
	Valin.	Bliecq.	Peugniez.	Taisne.
	Billon.	Larsonneur.	Bonnet.	Potier.
	Dubrule.	Chavatte.	Delegrange.	Loé.
	Ennique.	Marlier.	Delannoy.	Brunfaut.
	Fournier.	Vandaele.	Demarle.	Carré.
	Bottiaux.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Loris.
	Derudder.	Aernouts.	Fonteyne.	Decoutter.
	Descamps.	Dazin.	Desroches.	Douniaux.
el.	Devick.	Delessue.	Debrock.	Doutreland.
	Broquet.	Rousseau.	Deprieck.	Deloffre.
	Detrait.	Caron.	Fournier.	Mouspann.
	Levecq et Louvrier.	Lescüyer.	Lecerf.	Durin, Rousseau.
	Flourez.	Faucompré.	Bernard.	Cliquennois.
	Caille.	Chretien.	Carron.	Guilmont.
	Leroy.	Lussiez.	Carron.	Cattelain.
r.	Thomas et Waguet.	Janssoone.	Demarle.	Becquet.
	Decalonne.	V. Bouvines.	Béhague.	Dubeaurepaire.
	Ducatillon.	Legrand.	Dupret.	Paris.
aulr.	Porlier.	N...	Jenicq.	Lotteau, Delhaye.
	Castelin.	Leblanc.	Delannoy.	Peskens.
	Olivier et Lemaitre.	Roussel.	Thurin.	Dewailly, Desmaitre
	Delcourt.	V. Arleux.	Lemaire.	Remy.
	Pollet.	N...	Denabrif.	Polveche.
	N...	Camerlyncke.	Devey.	Vanhove.
	Maitte.	Hannequart.	Lion.	Rousseau.
	Briquet.	Catiaux.	Guillain.	Desproy, Baillie.
	Cossiaux.	Laleu.	Minne.	Cacheux, Valengin.
spel.	Duhamel et Florin.	Bellain.	Delannoy.	Dô.
	Decaudin.	V. Esnes.	Carron.	Petit.
	Basuaux.	V. Thiant.	Broquet.	Olivaux.
	Marchand.	Tacquet.	Canonne.	Duval.
	Leroy.	Carton.	Lion.	Gillet.
	Lambert.	Leclercq.	Parent.	Prévost.
	Deroo.	Jamar.	Leblon.	Meurillon.
	Dovillers.	Dollez.	Bourdon.	Delache.
	Massiet et Pouvillion.	Debreyne.	Smagghe.	Baudewyn, Paresys.
	Guyot.	Lecompte.	Pavot.	Michau.
	Varlez.	Lemaire.	Dupont.	Canivez.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS POUR 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	6636 62	258 16	627 50	216 86
Hem.	L.	Lannoy.	17577 79	952 65	1929 12	428 18
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	4033 97	231 71	508 15	223 46
Hergnies.	V.	Condé.	6907 67	516 11	1467 90	519 99
Herlies.	L.	La Bassée.	11598 74	504 20	916 37	209 11
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	4195 26	273 34	694 78	177 89
Herrin.	L.	Seclin.	3050 42	116 35	236 51	66 39
Herzeele.	Dk.	Wormhoudt.	24137 97	750 02	1638 35	620 69
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	2319 48	72 31	167 73	147 83
Hilaire (St.)	A.	Avesnes-N.	9657 31	277 97	756 2	191 40
Hilaire (St.)	C.	Carnières.	6116 29	498 80	1192 30	392 46
Holque.	Dk.	Bourbourg.	3242 16	140 78	337 47	100 35
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	18119 03	537 59	1156 27	339 67
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	33615 76	2019 46	4764 79	2480 66
Honhergies.	A.	Bavay.	10397 18	553 74	987 65	479 18
Honnechy.	C.	Le Catteau.	4286 65	324 40	712 92	434 70
Honnecourt.	C.	Marcoing.	10763 02	500 02	1061 65	221 41
Hordain.	V.	Bouchain.	6376 23	369 74	880 76	180 11
Hornaing.	D.	Marchiennes.	7158 90	296 71	557 98	272 39
Houdain.	A.	Bavay.	9170 64	318 35	618 51	498 08
Houplin.	L.	Seclin.	8752 32	367 25	764 23	177 02
Houplines.	L.	Armentières.	21394 56	802 57	2468 27	728 57
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	15752 82	490 26	956 47	351 84
Hoymille.	Dk.	Bergues.	8560 55	217 24	442 42	365 32
Illies.	L.	La Bassée.	12107 40	572 06	1015 03	209 11
Inchy.	C.	Le Catteau.	3172 49	414 65	932 35	848 28
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	11626 15	1241 58	3401 29	1857 65
Jans-Capp. (St)	H.	Bailleul-N.-E.	11762 76	294 08	896 22	221 77
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	5103 69	339 08	840 08	309 11
Jeumont.	A.	Maubeuge.	6031 16	234 09	519 66	265 51
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	3776 12	412 55	950 48	235 73
Killem.	Dk.	Hondschoote.	16527 16	508 51	1008 58	331 70
La Gorgue.	H.	Merville.	23577 10	969 72	3476 27	961 20
Lallaing.	D.	Douai-N.	5510 29	448 12	1030 93	263 48
Lambersart.	L.	Lille-O.	12371 08	540 56	1070 78	413 24
Lambre.	D.	Douai-O.	11723 09	313 81	606 07	563 67
Landas.	D.	Orchies.	14553 53	885 27	2226 09	482 51
Landrecies.	A.	Landrecies.	20426 31	1563 40	2262 09	4832 76
Lannoy.	L.	Lannoy.	2661 14	730 84	1987 18	896 18
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	3690 96	314 68	604 47	320 75
Lauwin-Planq	D.	Douai-O.	4479 41	200 25	425 98	143 97

NOMS DES

	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ı.	Corsin.	Duthoit.	Cuvelier, P.-C.	Debeune.
.	Braquaval.	Debancourt.	Semet.	Dupire.
	Laude.	Lemaire.	Moulins.	Foveau.
	Dupriez.	Prevost.	Michaux.	Jacqueray, Bezin, Jurion.
.	Legillon.	Leroy.	Brasme.	Behague.
.	Breucq jeune.	Hedon.	Parent.	Jonglet.
›ergue.	Chretien.	V. Allennes-lez-M.	Bernard.	Braye.
	Vanlerberghe.	Bourel.	Dehorter.	Looten.
	Dutrieux.	Vairet.	George.	Lion.
	Juniet.	Démont.	Houzé.	Malarme.
.	Ledue.	Brachelet.	Gaffet.	Gabet.
‹eph.	Cleuet.	Cailliau.	Bourgois.	Bigot.
	Vanuxem.	Deblonde.	Cortyl.	Beugin.
e.	Chocqueel et Debreyne.	Vandenbussche.	N...	Boulogne, Vanoosten
	Mathieu.	Ficheux.	Haca.	Bourlard.
	Lemaire.	Massart.	Leflon.	Bodechon.
	Anselin.	N...	Carron.	Bernard.
	Olivier.	Dieulot.	N...	Fontaine.
t.	Lubrez.	Leprêtre.	Bourlet.	Faidherbe.
	Lebrun.	Largillière.	Balicq.	Gerard, Flinois.
	Lienart.	Delécluse.	Bernard.	Leprêtre.
	Brame.	Guichard.	Dumez.	Bataille.
	Hindergek.	Devos.	Devey.	Vandewalle.
	Dawent.	V. Bergues.	Lherbon.	Cailliau.
	Desplanques.	Guermonprez.	Denabrif.	Riddez.
	Bricout.	Rigault.	Delhay.	Lasselle.
.	Fievet.	Ramon.	Carion.	Trannoy, Troyon.
	Sépiéter.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
l.	Bassez.	Sucar.	Pierart.	Demabre.
	Wautier.	Gravez.	Tretan.	Blanchart.
chel.	Denis.	Applincourt.	Têtu.	Bar, Louis.
	Dedryver.	Depoorter.	N...	Verlée.
	Lequien et Taffin.	Beydts.	Vienne.	Delacherie, Barizeel
e de	Dherbais.	Briez.	Choulet.	Lefebvre.
›n.				
	Becart.	Becuwe.	Paix.	Mazinghien.
	Delattre.	Pellet.	Deprieck.	Lefebvre.
	Bazin.	Douai.	Nepveur.	Ivernaux, Decarpentries.
	Pouscet et Bonnaire.	Desmoulins.	Descamps.	Moreau, Dudefoy.
	Vandenbogaert.	Dumez.	Semet.	Decourchelle, Bury.
	Gillon.	Brassart.	Maireau.	Wery.
	Cauchy.	V. Flers.	Locoge.	Demarets, Ph.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS POUR 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.
Lecelle.	V.	St.-Amand, r. g.	17464 14	890 80	1772 87	597 58
Lecluse.	D.	Arleux.	4605 36	498 18	1110 01	584 80
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	2557 4 65	576 47	1124 97	350 73
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	9458 21	269 43	536 46	134 98
Leers.	L.	Lannoy.	8354 87	412 08	1078 56	271 62
Leffrinckhouc.	Dk.	Dunkerque-E.	3572 63	86 17	177 54	51 67
Lesdain.	C.	Marcoing.	6893 99	294 92	703 61	192 51
Lesquin.	L.	Seclin.	11911 47	450 87	991 32	615 16
Leval.	A.	Berlaimont.	5016 20	132 94	350 23	266 83
Lewarde.	D.	Douai-S.	5514 10	450 57	1063 89	597 01
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	3546 28	289 68	687 32	160 98
Lez-Fontaine.	A.	Solre-le-Chât.	1948 82	95 60	347 68	25 69
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	3892 77	366 45	732 31	324 34
Lieu (bas).	A.	Avesnes-N.	4866 72	151 98	293 90	261 97
Lieu (haut).	A.	Avesnes-S.	4976 89	132 30	248 16	90 72
Lieu (St.-Am.)	V.	Bouchain.	4374 10	195 24	416 12	164 54
Ligny.	C.	Clary.	7738 05	562 43	1394 44	460 28
Ligny.	L.	Haubourdin.	1335 08	84 84	94 78	3 32
Lille.	L.	Lille.	96732 90	31040 07	54542 80	74658 17
			89734 14	30303 84	52089 50	83976 60
			97446 60	33270 65	57925 77	68192 16
Limont-Font.	A.	Maubeuge.	3708 24	174 42	380 04	261 27
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	20116 88	1547 74	4927 35	996 87
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	6940 01	204 42	428 12	79 47
Loffre.	D.	Douai-S.	3088 50	52 51	111 86	37 80
Lomme.	L.	Haubourdin.	18887 13	695 69	2128 99	585 28
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D.	5927 72	309 06	666 32	129 45
Longuevill.(la)	A.	Bavay.	14962 57	495 21	1095 42	574 78
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	14406 21	435 69	989 18	201 45
Loon.	Dk.	Gravelines.	15395 01	446 62	1163 19	307 03
Loos.	L.	Haubourdin.	13346 97	570 86	1318 47	772 25
Lourches.	V.	Bouchain.	2718 52	61 01	138 59	11 12
Louvignies-B.	A.	Bavay.	5678 79	235 41	426 12	237 73
Louvignies-Q.	A.	Le Quesnoy-E.	5857 56	358 60	859 59	260 71
Louvil.	L.	Cysoing.	3520 »	246 05	407 47	51 45
Louvroil.	A.	Maubeuge.	4662 59	186 92	454 68	312 56
Lynde.	H.	Hazebrouck-N.	13418 62	317 95	765 20	174 80
Lys-lez-Lannoy	L.	Lannoy.	5472 35	279 98	654 93	67 49
Magdelaine(la)	L.	Lille-C.	6696 »	402 39	832 02	698 13
Maing.	V.	Valencienn.-S.	9292 23	441 75	1183 91	356 88

NOMS DES

s.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Quensier.	Lahaye.	Derkenne.	Legrand, Wibaut.
	Honoré.	Cayez.	Lemaire.	Demarets, Cyp.
et.	Debroucker.	Gobrecht.	Lorenzo.	Persyn.
rck.	Sename.	Dejonghes.	Deswarte.	Baey.
.	Derache.	Haumont.	Semet.	Jonville.
J.-B.	Galloo.	V. Uxem.	Fonteyne.	Crepin.
	Delbarre.	Blary.	Dumoüez.	Wartelle.
	Chuffart.	Frassinetti.	Bonnet.	Stevens.
	Decaudin.	Fontaine.	Hennet.	Hallant.
	Leglay.	Thenard.	Dupret.	Pol.
gnies.	Baudoux.	Bonnier.	Cuvelier, P.-C.	Dufour.
	Delhaye.	Lermuseaux.	George.	Houssin.
	Dufosset.	Biziau.	Lebrun.	Dubois.
	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Dewastines.
	Lecuyer.	V. Avesnes.	Houzé.	Lodrigo.
	Prouveur.	Bouchart.	Dupuis.	Beaumont.
	Soyez.	Solez.	Carron.	Leveque.
e.	Delecourt.	V. Beaucamps.	Pivion.	Flament.
Muys-	Bonnier de Layens, ✲.	V. page 190.	Pruvost de Saulty.	»
	Formigier de Beaupuy, ✲.		Dibos, ✲.	»
	Decroix.		De la Bouglie.	»
	Valery de Renty.			
	Vandermarcq.	Bresson.	François.	Lemire.
	Ghesquière, Charlet	Brunelle.	Vanzeller.	Herbeaux.
	Corduant.	Balligand.	Têtu.	Boutteau.
	Legrand.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemont.
de	Ducrocq.	Singier.	Lambert.	Wattelle.
', ✲.				
: la	Delattre.	Wattinne.	Paix.	Lerouge.
rue.				
ie,	Lotteau.	Devrainne.	Lion.	Hainaut.
ker.	Banraet.	Lecauche.	Vanwormhout.	Raekelboom.
	Landron.	Dodigneul.	Demarle.	Pruvost.
.	Devernay.	Lemahieu.	Delannoy.	Odent.
	Fleury.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Dupont.	Renier.
	Gravis.	V. Bavay.	Balicq.	Huvelle.
	Dreumont.	Basuyau.	Dupont.	Bar, Philippe.
:s.	Bataille.	Delmer.	Fievet.	Ghillain.
	Lejeune.	V. Hautmont.	Evrard.	Menu, Bastien.
	Courtois.	Denecker.	Dewitte.	Wils.
	Depléchin.	Decarnin.	Semet.	Decourchelle.
	Bonnier.	Fontaine.	Cuvelier, J.-B.	Fossiez.
.	Dumetz.	Bricout.	Dumetz.	Jesupret, J.-B.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS POUR 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	4848 19	140 39	326 79	75 21
Maisnil (le).	L.	Haubourdin.	5484 90	283 61	442 06	120 04
Malincourt.	C.	Clary.	6819 34	337 81	588 80	66 71
Marbaix.	A.	Avesnes-Sud.	5027 01	359 82	803 29	541 98
Marchiennes-V	D.	Marchiennes.	11729 97	1271 09	2603 15	1480 89
Marchiennes-C	D.	Marchiennes.	3193 86	164 85	408 52	108 96
Marcoing.	C.	Marcoing.	13052 01	507 32	1069 20	383 92
Marcq.	D.	Arleux.	7877 43	150 21	400 25	64 48
Marcq-en-Bar.	L.	Tourcoing-S.	28042 05	1592 57	3825 59	1399 59
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	2667 52	178 40	479 75	19 91
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	3462 20	245 16	527 59	230 14
Maretz.	C.	Clary.	8754 51	615 87	1314 57	698 18
Marie-Capp. (Ste.)	H.	Cassel.	11093 98	360 41	747 68	140 51
Marly.	V.	Valenciennn.-E.	8518 52	342 90	774 39	872 76
Maroilles.	A.	Landrecies.	21979 19	1085 15	2785 77	1344 83
Marpent.	A.	Maubeuge.	3037 65	147 58	301 06	120 07
Marquette.	L.	Lille-O.	11508 10	416 93	1431 84	604 09
Marquette.	V.	Bouchain.	7786 71	499 10	1252 86	385 78
Marquillies.	L.	La Bassée.	9084 94	413 30	811 62	132 77
Martin (St.).	C.	Solesmes.	3547 76	210 98	436 63	115 63
Masnières.	C.	Marcoing.	8716 25	464 84	1095 93	534 39
Masny.	D.	Douai-S.	8470 17	288 16	634 52	100 06
Mastaing.	V.	Bouchain.	6515 54	318 44	517 26	153 42
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	23996 79	3889 07	5044 06	9134 44
Maulde.	V.	St.-Amand,r. g.	3098 46	325 82	885 69	243 47
Mauroy.	C.	Le Catteau.	2015 75	212 20	495 75	403 58
Mazinghien.	C.	Le Catteau.	4461 94	248 79	525 17	143 42
Meequignies.	A.	Bavay.	3703 39	301 27	631 67	306 85
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	9891 21	361 18	700 57	119 49
Merckeghem.	Dk.	Wormhoudt.	10328 38	296 12	568 70	201 36
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	15179 95	581 27	1062 39	201 36
Merville.	H.	Merville.	49696 32	3000 92	8786 70	2180 05
Meteren.	H.	Bailleul-S.-O.	30767 78	1109 15	2640 66	781 67
Millam.	Dk.	Bourbourg.	11458 79	367 72	755 89	211 77
Millonfosse.	V.	St.-Amand,r. g.	1680 26	170 84	414 52	87 83
Moëres (les).	Dk.	Hondschoote.	7584 10	106 80	327 95	32 09
Mœuvres.	C.	Marcoing.	7013 10	306 11	655 65	124 52
Momelin (St).	Dk.	Bourbourg.	2131 60	94 66	245 82	40 93
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	4483 65	178 07	610 60	157 21
Monchaux.	V.	Valenciennn.-S.	4040 34	126 90	296 30	80 71
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	6404 21	376 63	754 71	92 71
Monchecourt.	D.	Arleux.	9579 66	211 24	521 47	94 50
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	6409 79	328 46	926 97	96 25

NOMS DES

s.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Riche.	V. Elesmes.	Fournier.	Deguillage, Ad.
	Leroy.	Salomez.	Delegrange.	Marécaux.
	Lecarnel.	Havet.	Charlet.	Franquelain.
	Baligand.	Delattre.	Colas.	Barant.
gniez.	Lecocq.	Messager.	Becquet.	Pierreuse, Beginbal.
	Lesart.	V. Rieulay.	Becquet.	Dubois, Amb.
	Pamel.	Quentin.	Cotteau.	Harfaux.
	Delecolle.	V. Marquette.	Deunnoques.	Dubois, Clem.
	Ducroquet et Debailleul.	Delannoy.	Delos-Quesnoy.	Rousselle.
la.	Longueval.	Delecaille.	Gallois.	Gauduin.
	Carpentier.	Druet.	Pierart.	Leroy.
	Laude.	Vitoux.	Leflon.	Alvin.
	Dewynter.	Huyghe.	Dekytspotter.	Luteyn.
urt.	Spoulet.	Dutemple.	Crespin-Mottez.	Dèpre.
	Dubois.	Gobert.	Cauderlier.	Jean-Priez.
	Raoux.	V. Jeumont.	Lucq.	Carion.
	Lecat.	Lancel.	Darcy.	Desbonnets.
	Ledieu.	Baudrin.	N....	Desvignes.
	Brunel.	Brisse.	Brasme.	Leroy.
	Blas.	V. Bermerain.	Dugimont.	Lemoine.
	Charlet.	Crépin.	Dumoties.	Moreau.
	Marsy.	Dubrule.	Thurin.	Bisé.
	Lemerre.	Desvignes.	Dupuis.	Dufetelle.
	Wautier et Broisa.	Bevenot.	Evrard.	Menu-Bastien.
	Bout.	Chatelain.	Crevel.	Deshayes.
	Lemaire.	Coupé.	Leflon.	Bodechon.
	Richard.	N....	Leblond.	Marchandier.
	Gerin.	Paillez.	Lion.	Demeure.
gnies.	Roger.	Acquart.	Delannoy.	Gaultier.
	Laleuw.	Rooses.	Leurs.	Belvas.
ques.	Henebel.	Deboudt.	Ducatez.	Roseau.
	Bouton et Harduin.	Hannotte.	Degruson.	Wantier, Delpierre, Rouselle.
	Flahaut.	Baelde.	Baelde.	Weersteen, Desvignes.
	Deram.	Deschodt.	Bourgois.	Cocquempot.
Ant.	Debrabant Louis.	V. Hasnon.	Guislain.	Hère.
✲.	Bollengier.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Ryckebusch.
	Bricout.	Héroguer.	Lhermitte.	Carré.
	Degrave.	V. Lederzeele.	Lorenzo.	Coeart.
	Leporcq.	Roland.	François.	Bernier.
	Gilleron.	V. Maing.	Dumetz.	Claisse.
	Devienne.	Cocu.	Bertin.	Bauduin.
	Dupas.	Larsonneur.	Peugnies.	Villette.
	Dewas.	V. Hellemmes.	Cuvelier, J.-B.	Duponchel.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS POUR 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.
Mons-en-Pévèle	L.	Pont-à-Marcq.	17296 97	719 94	1364 05	268 30
Montay.	C.	Le Catteau.	3638 75	104 38	235 80	220 17
Montigny.	C.	Clary.	5087 71	293 91	626 43	105 62
Montigny.	D.	Douai-S.	5949 41	291 83	705 68	174 55
Montrécourt.	C.	Solesmes.	2627 33	107 32	206 60	64 48
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	23721 61	1388 26	2832 81	637 28
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	1493 63	73 18	81 96	3 34
Mortagne.	V.	St.-Amand, r.d.	3031 14	441 75	997 06	779 92
Mouchin.	L.	Cysoing.	9906 33	472 69	707 08	235 68
Moustier.	A.	Trélon.	2591 60	67 41	178 25	11 17
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	8988 42	689 64	1698 82	354 04
Naves.	C.	Cambrai-E.	6455 73	360 98	714 11	127 85
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	10699 30	276 68	1131 73	172 60
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	1063 31	80 51	125 56	35 58
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	2296 36	201 »	409 54	116 75
Neuville (la).	L.	Pont-à-Marcq.	2611 59	151 50	235 49	29 87
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	7709 82	739 32	1577 97	265 33
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	2336 79	223 18	378 51	299 07
Neuville-sur-l'Esc.	V.	Bouchain.	4771 61	175 72	435 38	192 34
Neuvilly.	C.	Le Catteau.	9368 27	602 46	1378 87	420 25
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	31879 19	906 92	3295 38	1124 16
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	5093 44	119 51	301 22	31 13
Nivelle.	V.	St.-Amand, r. g.	4494 89	228 20	937 64	222 35
Nomain..	D.	Orchies.	24312 21	764 37	1862 17	399 68
Noordpecne.	H.	Cassel.	16033 34	476 91	1123 46	284 35
Noyelles.	A.	Berlaimont.	9651 66	133 52	533 03	58 64
Noyelles.	C.	Marcoing.	5603 61	219 67	509 88	183 67
Noyelles.	L.	Seclin	3598 24	150 29	265 11	106 21
Noyelles-sur-Selle.	V.	Bouchain.	4559 93	224 53	512 52	216 80
Obies.	A	Bavay.	4834 79	330 54	730 45	91 17
Obrechies.	A.	Maubeuge.	2963 42	113 29	269 74	111 12
Ochtezeele.	H.	Cassel.	7838 21	246 34	390 98	144 94
Odomez.	V.	Condé.	1385 65	47 36	88 83	14 38
Ohain.	A.	Trélon.	4074 37	272 »	626 25	327 97
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	2128 62	56 14	105 65	3 34
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	12769 64	937 17	2082 84	1657 65
Oost-Cappel.	Dk.	Hondtschoote.	4344 11	203 89	455 85	214 30
Orchies.	D.	Orchies.	14822 56	1899 93	3925 86	3240 81
Ors.	C.	Le Catteau.	10834 21	384 17	914 98	338 54
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	2498 97	145 15	350 23	87 83
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	6264 69	376 93	745 01	158 76
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	10896 06	366 48	711 46	200 26
Oxelaere.	H.	Cassel.	5839 67	220 85	311 86	38 72

NOMS DES				
	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Vallois.	Ghemar.	Bertin.	Lagache.
	Danjou.	Bracq.	Lefebvre.	Duprez.
	Rousseau.	Gransart.	Laucelle.	Hutin.
	Porte.	Sion.	Thurin.	Jovenet.
	Devignes.	V. Saulzoir.	Canonne.	Dhaussy.
	Hellein et Becquart.	Berten.	Travet.	Huyghe, Leveque
	Balique.	V. Tilloy.	Delcroix.	Corniolle.
	Decourière.	Dance.	Crevel.	Delmotte.
	Choteau.	Hennion.	Delannoy.	Graveline.
	Canard.	V. Eppe-Sauv.	Lebrun.	Bry, Louis.
	Lepers.	Haen.	Vanzeller.	Ovlaque.
	Lemaire.	Laisnes.	Bonnay.	Louis.
	Bailleul.	Clarisse.	Vermersch.	Simoen.
t.	Leroy.	Derome.	Lion.	Gray.
	Delannoy.	Drumez.	Pavot.	Cattelain.
	Plachez.	Dubusche.	Bertin.	Vallet.
	Libert.	Desurmont.	Thurin.	Malfait.
	Luce.	Watel.	Bourdon.	Boidin.
	Fauville.	Pottier.	Broquet.	Payen.
	Desenfans.	Bricout.	Millot.	Cavrot.
: Mé-	Annot et Portebois.	Deconynck.	Messéan.	Lemaire, Goudezeene.
	Briez.	Lefils.	Broux.	Briez.
	Dumez.	Saumade.	Derkenne.	Tilleul.
	Delplanque.	Honoré.	Bocquet.	Riquier, Leleu.
	Permandt.	Goudewyn.	Merchier.	Fontaine.
	Boutteau.	Delvigne.	Cauderlier.	Gomez.
	Vilain.	Bonduelle.	Cotteau.	But.
	Lhermitte.	Lamour.	Keguelin.	Robert.
de	Morelle.	Caudron.	Minne.	Dubus.
	Delmotte.	Bringoux.	Lion.	Dupont.
	Durant.	Audry.	Dumesnil.	Dervillers.
›uis.	Cambie.	Jourdains.	Campagnie.	Chieux.
	Patoir.	V. Fresnes.	Michaux.	Camberlin.
	Poulet.	Denis.	Desroches.	Jonnequin.
	Caron.	V. Hérin.	Parent.	Marissal.
	Huart.	Benavois.	Desylve.	Finet, Lecerf.
	Vandenameele.	Dutoit.	Deroubaix.	Becue.
reau.	Warocquier et Josson.	Carpentier.	Bocquet.	Warocquier, Dubus.
	Seillier.	N....	Lempereur.	Poly.
	Cappelier.	V. Villers-Pol.	Pierart.	Farbu.
	Duflot.	Solon.	Bertin.	Lefebvre.
ndt.	Baelen.	Blaevoet.	Devey.	Boidin.
	Vandoorne.	Réant.	Dekytspotter.	N....

NOMS des communes.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS EN 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	6707 36	345 14	818 17	347 99
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	7821 27	570 22	1099 56	436 92
Pérenchies.	A.	Quesnoy-s.-D.	5544 21	427 84	863 70	330 81
Péronne.	L.	Cysoing.	1967 66	223 01	364 71	101 24
Petite-For.-de-B.	V.	St.-Amand, r. d.	4293 07	162 83	295 72	115 79
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	9506 74	586 62	1442 60	367 82
Pierre-Br. (St.)	Dk.	Bourbourg.	6996 79	175 98	327 21	77 45
Pitgam.	Dk.	Bergues.	29538 68	743 95	1423 47	356 36
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	6339 41	583 39	1087 54	711 06
Pommereuil.	C.	Le Catteau.	5044 88	353 67	851 37	111 18
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	3881 23	278 76	701 40	727 45
Pont-sur-Samb.	A.	Berlaimont.	9044 06	418 36	975 20	352 99
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	2729 92	83 73	138 68	101 03
Pradelles.	H.	Hazebrouck-S.	4893 52	156 54	273 70	66 39
Prémesques.	L.	Armentières.	8625 60	407 24	858 67	94 04
Préseau.	V.	Valencienn.-E.	6245 94	462 49	833 51	542 54
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	3044 31	373 85	983 02	289 32
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	3051 44	131 72	318 95	195 67
Prisches.	A.	Landrecies.	10599 44	580 21	1285 48	442 23
Prouvy.	V.	Valencienn.-S.	4145 37	221 09	545 50	101 73
Proville.	C.	Cambrai-O.	6847 19	152 46	349 46	352 44
Provin.	L.	Seclin.	4314 59	361 18	619 90	275 49
Python (St.)	C.	Solesmes.	6790 47	578 07	1347 69	580 33
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	31392 73	1004 87	1749 90	642 93
Quarouble.	V.	Valencienn.-E.	12990 05	573 54	1625 12	609 26
Querenaing.	V.	Valencienn.-S.	4105 42	128 12	285 11	36 69
Quesnoy (Le).	A.	Le Quesnoy.	13169 83	2032 04	2846 29	3256 40
Quesnoy-s.-D.	L.	Quesnoy-s.-D.	28986 95	2193 74	5126 38	2086 67
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	1804 34	74 40	173 63	13 34
Quiévrechain.	V.	Valencienn.-E.	5685 22	192 81	524 86	351 32
Quiévy.	C.	Carnières.	7162 10	845 15	1810 50	617 59
Raches.	D.	Douai-O.	4719 73	347 53	921 62	479 07
Radinghem.	L.	Haubourdin.	12263 51	426 63	1094 92	300 95
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	6788 43	219 52	505 18	376 89
Raimbeaucourt	D.	Douai-O.	15161 76	641 47	1602 58	254 04
Rainsart.	A.	Trélon.	1986 87	121 33	163 24	72 61
Raismes.	V.	St.-Amand, r. d.	15167 99	862 21	2196 61	2832 38
Ramillies.	C.	Cambrai-E.	5966 69	198 79	323 05	200 12
Ramousies.	A.	Avesnes-N.	4371 88	159 33	357 04	160 87
Recquignies.	A.	Maubeuge.	3380 62	121 97	233 94	53 38
Remy-C. (St.)	A.	Berlaimont.	4007 91	246 38	474 85	253 48
Remy-M.-B. (St.)	A.	Maubeuge.	3298 74	134 17	281 67	225 69
Renescure.	H.	Hazebrouck-N.	20728 16	576 42	1321 34	364 01
Reumont.	C.	Le Catteau.	2372 66	274 40	595 30	196 78
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	19164 15	901 71	1808 32	689 84

NOMS DES				
	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Degremont.	Tribou.	Moulins.	Laurent.
	Dupret.	Chevalier.	Thurin.	Marsy.
	Duriez.	Rohart.	Lambert.	Martin.
	Dewal.	Delouvain.	Bonnet.	Rochart.
oi.	Pillion, Etienne.	V. Aubry.	Pigalle.	Dautel.
	Delval.	Dassonville.	Pankoucke.	Candillier.
	Louf, Pierre.	Blaevoët.	Vanwormhout.	Bigot.
Alex.	Decroocq-Wemaere.	Hopsomer.	Fleurynck.	Swyngedauw.
	Carlier.	Caffiau.	Pavot.	Briatte.
	Polvent.	Chauwin.	Lempereur.	Poly.
	Durot.	Destombes.	Delannoy.	Wartelle.
	Delforge.	Collet.	Hennet	Lefebvre.
	Fromon.	V. Villereau.	Têtu.	Bar, L.-J.
	Degroote.	Florisoone.	Ducatez.	Houvenaghel.
	N...	Coupey.	Lambert.	Fouquart.
	Taquet.	Duchateau.	Thiebaut, Dehon	Dubois.
	Huvelle.	Desse.	Descamps.	Chandelier.
	Dupont.	Dubois.	Lecerf.	Caudron.
	Butlion.	Joveniaux.	Estassin.	Brassart.
	Lemaitre.	Descamps.	Dumetz.	Pamart.
	Crepin.	Gosselin.	Moland.	Richard.
i.	Cambier.	Delaeter.	Panckoucke.	Duriez.
	Robert.	Lemaire.	Allouis.	Decaux.
	Christiaens.	Serleys.	Debreyne.	Reveillon.
	Gernez.	Ricourt.	Desylve.	Brasseur, Alglave.
	Danhiez.	V. Artres.	Dumetz.	Goulard.
e,✲.	Crapet, Duchateau.	Tilmant.	Dupont.	Carlier-Dupont.
uzé.	Lelong, Farvaque.	Hurtrez.	Denorguet.	Dhalluin, Ghesquier
	Gilloteaux.	V. Aibes.	Renon.	Boudreaux.
	Pasquier.	N...	Jullion.	Cornette.
	Cagnoncle.	Jourdains.	Gaffet.	Gressillon.
	Roger.	François.	Courtin.	Beghin.
	Leroy.	Letoufflé.	Vanwtberghe.	Carrière.
	Panien.	V. Sailly.	Bourdon.	Waflard.
	Guisselin.	Leleu.	Courtin.	Geffroy, Duhem.
	Pecqueriaux.	Delhaye.	Vandermarcq.	Payen.
	Robida.	Tuboise.	Pigalle.	Lekieffre, Raux.
	Dherbecourt.	Décaudin.	Delcroix.	Segard.
	Rousseau.	Monchecourt.	Vandermarcq.	Durand.
	Tilmant.	Hutin.	Lucq.	Zélaire.
	Mercier.	Lemmens.	Colas.	Lemaire.
	Fauveau.	Lebeau.	François.	Lemire.
se.	Sockeel.	Cattoir.	Iserby.	Montagne.
	Poulain.	N...	Leflon.	Tirlot.
	Bollengier.	Marissoele.	Deroubaix.	Terssen.

NOMS des communes.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS pour 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.	TOTAUX y compris les frais d'avertissement.
Aibécourt.	C.	Marcoing.	7738 97	296 14	566 39	234 56	8851
Aieulay.	D.	Marchiennes.	1388 36	106 23	302 22	50 03	1857
Aieux.	C.	Carnières.	6649 42	582 56	1075 18	204 68	8548
Albersart.	A.	Landrecies.	1397 48	89 90	159 51	34 80	1686
Aeulx.	V.	Bouchain.	5155 73	317 25	651 65	130 08	6268
Aombies et March.	V.	Valenciennn.-E.	4958 16	106 16	275 30	142 31	5501
Aomeries.	C.	Solesmes.	5254 04	276 84	643 66	454 72	6649
Aonchin.	L.	Lille-S.-E.	8905 75	433 90	849 91	1269 04	11483
Aoneq.	L.	Tourcoing-N.	1[illegible]081 36	1180 85	3941 16	1254 21	24498
Aoost-Warend.	D.	Douai-O.	5589 28	419 22	619 13	99 58	6751
Aoult.	V.	St. Amand, r. g.	8163 82	589 41	1173 78	441 37	10408
Aoubaix.	L.	Roubaix.	31342 47	4404 46	16482 99	23173 55	75496
Aoucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	941 10	59 12	182 11	25 82	1214
Aoucourt.	D.	Douai-S.	4025 31	123 32	231 25	93 39	4483
Aousies.	A.	Maubeuge.	5370 97	154 90	400 16	369 11	6310
Aouvignies.	V.	Valenciennn.-S.	2798 99	56 13	113 68	82 04	3057
Aubrouck.	H.	Cassel.	20974 29	576 40	1171 08	339 67	23093
Auesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	4491 41	196 37	359 39	77 82	5138
Aumegies.	V.	St. Amand, r. g.	8239 18	658 94	1401 72	325 75	10654
Aumillies.	C.	Marcoing.	7547 66	490 32	1316 97	454 73	9846
Ailly.	C.	Cambrai-O.	3370 41	175 62	399 96	73 75	4033
Ailly.	L.	Lannoy.	7371 63	323 61	499 81	252 80	8462
Ainghin-en-M.	L.	Cysoing.	14601 73	566 02	851 61	318 64	16383
Ainghin-en-W.	L.	La Bassée.	13444 19	679 94	1497 83	294 30	15962
Ains.	A.	Avesnes-S.	9431 40	425 81	1025 32	574 30	11471
Alesches.	A.	Le Quesnoy-E.	2986 76	204 68	363 46	183 21	3752
Alomé.	L.	La Bassée.	6930 67	284 83	518 37	77 45	7837
Améon.	D.	Orchies.	10453 85	682 56	1573 81	309 08	13071
Ancourt.	C.	Cambrai-O.	4497 55	143 91	269 57	54 47	4982
Antes.	L.	Haubourdin.	13111 56	758 95	1646 98	407 49	15961
Ars et Rosièr.	V.	St. Amand, r. g.	2568 75	178 16	354 87	53 43	3171
Ars-Poteries.	A.	Solre-le-Châ.	3631 33	251 23	708 95	781 27	5384
Assegnies.	A.	Berlaimont.	4550 29	114 66	309 99	73 27	5059
Aultain.	V.	Valenciennn.-E.	6896 37	266 03	490 17	590 90	8262
Aulve (St.).	V.	Valenciennn.-N.	12698 58	626 01	1012 34	892 20	15262
Aulzoir.	C.	Solesmes.	7923 07	703 68	1633 78	480 29	10777
Ebourg.	V.	Valenciennn.-E.	13359 29	693 13	1121 28	469 17	15700
Eclin.	L.	Seclin.	27972 01	1493 20	3434 58	2260 40	35243
Elvigny.	C.	Clary.	3639 69	226 83	509 45	25 58	4421
Emeries.	A.	Avesnes-N.	7119 50	257 37	565 67	218 96	8181
Emousies.	A.	Avesnes-N.	1874 65	84 56	222 52	68 14	2258
Epmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	4157 80	213 45	512 89	85 62	4989
Equedin.	L.	Haubourdin.	7757 10	243 62	493 50	23 23	8529
Eranvillers.	C.	Carnières.	3555 90	204 89	427 83	51 14	4252

NOMS DES

s.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
.	Defontaine.	Courtecuisse,	Cotteau.	Carré.
	Lancelle.	Stievenard.	Thurin.	Williatte.
	Betrema.	Marquette.	Carion.	Paris.
	Leclercq.	V. Preux-au-B.	Courtin.	Chandelier.
	Risbourg.	Morcou.	Dupuis.	Legrand.
	Alglave.	V. Sebourg.	Crespin-Mottez.	Delvallée.
.	Dhaussy.	Lefrancq.	Allouis.	Moine.
	Duhayon.	Vercrusse.	Bonnet.	Desoubry.
e.	Courouble et Rouzé.	Delobel.	Thurin.	Cochon, Catteau.
	Hugot.	Milot.	Courtin.	Lefebvre.
	Dupret.	Tranchant.	Guislain.	Desespringalle.
oussel	Lepers et Lepoutre.	Roussel.	Leconte.	Ramser, Decarne.
	Deparis.	V. Englefontain.	Têtu.	Bar, Philippe.
	Gourdin.	Simon.	Dupret.	Poutrain.
	Thomas.	Duhot.	Lucq.	Devaux.
.	Lemaitre.	V. Prouvy.	Broquet.	Quinet.
	Jacobs.	Debreyne.	Campagnie.	Schryve.
	Bruyère.	Delcroix.	Pierard.	Delporte.
uelle:	Demory.	Balligand.	Derkenne.	Fleury.
	Maniez.	Queulain.	Dumotiez.	Perriez.
	Legentil.	Deguine.	Bourdon.	Botte.
	Rohart.	Dassonville.	Semet.	Cardon.
-L.	Pollet, L.-F.	Warocquiez.	Bonnet.	Delespaul.
	Lecocq.	Brassart.	Brasme.	Dilly.
	Maufroy.	Tanières.	Vandermarcq.	Watrice.
	Delcroix.	N...	Pavot.	Lefebvre.
	Lemaire.	Devos.	Denabrif.	Lecocq.
	Lemaire.	Laurent.	Nepveur.	Doby.
	Boudaillier.	V. Blécourt.	Bourdon.	Michelet.
	Hazebrouck.	Lefebvre.	Pivion.	Buisine.
	Sauvage-Cotrez.	V. Brillon.	Guislain.	Couteau.
	Huftier.	Blaise.	Dumesnil.	Houssin.
	Lenclud.	Boulfroy.	Hennet.	Lambert.
id.	Carlier, M.-J.	Dubois.	Thiebaut-Dehon	Desfossez.
	Durieu.	Prevost.	Crespin-Mottez	Hequet.
	Carpentier.	Lefebvre.	Canonne.	Seillier.
is de	Cloez.	François.	Crespin-Mottez.	Housé J.-B., Houzé L., Dupont.
	Collette et Carry.	Deloux.	Bernard.	Lagache, Ridon.
	Noclère.	Delcroy.	Carron.	Defontaine.
	Berlemont.	Pierchon.	Vandermareq.	Lefebvre.
	Ravaux.	Delattre.	Wargnies.	Bosseau.
	Wallerand.	Rapet.	Pierart.	Duez.
	Grimbel.	Palliez.	Delannoy.	Millot.
urt.	Grebet.	Broutin.	Broux.	Rose.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS POUR 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.	TOTAUX, y compris les frais d'avertissemens.
Sercus.	H.	Hazebrouck-N.	7197 74	214 79	527 82	100 69	8059 8[illegible]
Sylvestre-C. (St.).	H.	Steenvoorde.	11210 42	422 30	1045 67	353 48	13054 22
Sin.	D.	Douai-N.	12504 13	804 66	2054 63	844 95	16260 5[illegible]
Socx.	Dk.	Bergues.	11612 23	408 99	618 47	274 93	13096 7[illegible]
Solesmes.	C.	Solesmes.	21066 41	1817 14	4182 50	3767 78	30914 6[illegible]
Solre-le-Chât.	A.	Solre-le-Chât.	9776 55	1078 53	2213 48	2220 88	15313 2[illegible]
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	3442 66	50 25	138 27	63 30	3701 2[illegible]
Somain.	D.	Marchiennes.	9800 03	936 55	1981 82	764 90	13523 5[illegible]
Sommaing.	C.	Solesmes.	2695 67	136 59	339 27	90 05	3273 3[illegible]
Souplet (St.).	C.	Le Cateau.	6313 84	617 75	1229 24	850 82	9044 9[illegible]
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	7603 49	260 93	477 02	120 59	8472 2[illegible]
Staple.	H.	Hazebrouck-N.	13883 04	442 93	827 02	248 38	15423 8[illegible]
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	19269 24	739 02	1858 72	233 45	22138 9[illegible]
Steene.	Dk.	Bergues.	13327 51	345 88	548 58	291 85	14587 1[illegible]
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	38550 56	1440 43	3671 33	1469 30	45193 8[illegible]
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	43230 68	1876 63	4462 98	956 79	50620 1[illegible]
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	7233 80	230 57	435 63	66 38	7980 3[illegible]
Synthe (Gr.).	Dk.	Dunkerque-O.	10798 48	236 67	445 17	119 48	11611 8[illegible]
Synthe (Pet.).	Dk.	Dunkerque-O.	9674 45	491 52	977 89	308 79	11471 [illegible]
Taisnières-en-Th.	A.	Avesnes-N.	7490 28	374 46	919 12	244 03	9053 [illegible]
Taisnières-s.-Hon.	A.	Bavay.	13801 74	502 52	968 58	265 71	15570 [illegible]
Templemars.	L.	Seclin.	6287 19	252 11	635 67	245 62	7447 [illegible]
Templeuve.	L.	Cysoing.	20913 21	1153 84	3101 72	866 32	26114 [illegible]
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	12107 06	253 62	442 42	121 71	12940 8[illegible]
Teteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	19491 49	667 49	1407 66	192 96	21791 [illegible]
Thiant.	V.	Valenciennes-S.	7009 25	320 93	744 04	231 24	8336 [illegible]
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	11859 04	372 55	928 02	232 34	13425 [illegible]
Thivencelles.	V.	Condé.	3698 64	150 10	290 75	23 35	4176 [illegible]
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq.	6045 94	306 63	594 84	159 32	7138 [illegible]
Thun.	V.	St.-Amand, r. g.	2269 03	208 67	535 29	86 73	3124 [illegible]
Thun-Levêque.	C.	Cambrai-E.	5275 19	245 16	536 02	235 66	6334 [illegible]
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	4584 29	315 55	594 42	217 96	5747 [illegible]
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	3172 72	78 05	217 94	181 22	3661 [illegible]
Tilloy.	D.	Marchiennes.	3381 88	169 12	447 06	42 24	4064 [illegible]
Toufflers.	L.	Lannoy.	3756 77	208 47	385 31	138 30	4497 [illegible]
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	43436 28	9113 52	22080 66	19258 61	94015 [illegible]
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	2703 63	191 44	331 55	45 21	3283 [illegible]
Trélon.	A.	Trélon.	15757 95	628 15	1629 69	1804 42	19844 [illegible]
Tressin.	L.	Lannoy.	3323 87	169 69	316 04	150 45	3969 [illegible]
Trith-St.-Lég.	V.	Valenciennes-S.	9806 28	410 02	941 63	685 97	11871 [illegible]
Troisvilles.	C.	Le Cateau.	6731 40	569 54	1221 07	622 60	9176 [illegible]
Uxem.	Dk.	Dunkerque-E.	5969 65	133 50	313 93	96 26	6525 [illegible]
Vaast (St.).	C.	Solesmes.	4962 76	453 68	1268 82	264 60	6974 [illegible]

NOMS DES

	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Baeteman.	Vandewalle.	Dewitte.	Chaquet.
d.	Vanneville.	Meckercke.	Boidin.	Collaert.
	Craismes.	Destombes.	Choulet.	Mortelette, ✲.
	Carpentier.	Bazeel.	Legrand.	Gislot.
	Fontaine et Deloge.	Delcroix.	Allouis.	Demain, Dormegnies.
	Preux.	Gerard.	George.	Grard.
	Jouniaux.	N....	George.	Louette.
	Holbecque.	Rener.	Bourlet.	Frisa.
	Gobert.	Bajau.	Dugimont.	Bertin.
	Tuboise.	Lambert.	Lefebvre.	Teillet.
	Wemaere.	Capelle.	Langangne.	Lecae.
	Fovez.	Hidden.	Cortyl.	Debats.
	Debaeck.	Poreye.	Leturgie.	Loosen.
	Dupuy.	Storme.	Langangne.	Fournier.
	Vanbambeke, Vanboutte	Piel.	Dekytspotter.	Pourmente, Heneman.
	Deleval, Deweyne.	Roelans.	Messéan.	Tison, Montagne.
	Vandewalle.	Huyghe.	Ducatez,	Wils.
	Foutrein.	Jossaer.	Gallois.	Bal.
s.	Maegherman.	Emery.	Gallois.	Deprey.
›e	Michaux, Ad.	Musin.	Colas.	Baude.
	Pannier.	Renuart.	Haca.	Quinet.
	Gossart.	Wgeux.	Keguelin.	Dupire.
	Herbo et Jacquart.	Desrumaux.	Delannoy.	Desreux, Desprets.
	Beun.	Verbogh.	Boidin.	Derudder.
	Bescaert.	Cornille.	Delabaere.	Bourdon.
	Fontaine.	Roget.	Dumetz.	Dromby.
	Legrand.	Verhille.	Leblon.	Pihen.
	Godin.	V. Crespin.	Jullion.	Gosset.
	Lamblin.	Dupuis.	Bertin.	Delattre.
	Goudemant.	Descarpentries.	Crevel.	Bourdon.
	Boniface.	Carlier.	Carion.	Dufrenne.
	Tison	Druesnes.	Carion.	Raout.
	Copin.	V. Neuville-St.-R.	Delcroix.	Boidin.
	Debrabant.	V. Brillon.	Becquet.	Couvez.
	Cimetière.	Meplaux.	Semet.	Perche.
	Defontaine et	Philippe,	Fesneau.	
	Delobel.	Deregnaucourt.		»
/en-	Havez.	N....	Delannoy.	Facq.
	Lavandier.	Duhot.	Desroches.	Bourgeois.
	Leclercq.	V. Ascq.	Béhague.	Wanhout.
	Bassez.	Delbarre.	Thiebaut-Dehon.	Quiquempoix.
	Delbarre.	Lefebvre.	Delhay.	Mairesse.
	Hantschoote.	Gambiez.	Fonteyne.	Jubert.
	Dubois.	Blanquart.	Gaffet.	Noulin.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS POUR 1829. foncière.	portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	patentes.	TOTAUX, y compris les frais d'avertissement.
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	36544 46	11458 12	27138 90	22941 20	98182
			44556 84	11330 12	22736 06	23559 52	102300
Vendegies-s.-E.	C.	Solesmes.	4662 04	365 86	687 03	179 »	5917
Vendegies-au-Bois.	A.	Le Quesnoy-E.	6960 01	459 60	903 56	250 23	8800
Vendeville.	L.	Seclin.	3180 42	121 20	267 48	56 42	3638
Verchin et Maugré	V.	Valenciennes.-S.	8488 72	350 21	910 99	343 54	10119
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s-D.	16540 12	881 13	1476 96	235 10	19168
Vertain.	C.	Solesmes.	4935 71	317 08	744 78	207 90	6227
Vicq.	V.	Condé.	3371 58	250 16	503 98	138 97	4283
Viesly.	C.	Solesmes.	8171 40	738 65	1766 95	440 43	11165
Vieux-Berquin.	H.	Bailleul-S.-O.	28786 86	974 44	3107 32	560 94	33486
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	3501 72	119 53	281 15	58 92	3969
Vieux-Condé.	V.	Condé.	7167 98	837 93	2777 79	604 09	11459
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	7912 78	243 89	548 11	187 68	8916
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	5373 62	252 48	824 93	295 18	6766
Villers-au-Ter.	D.	Arleux.	5242 35	129 43	402 72	121 18	5911
Villers-Camp.	D.	Marchiennes.	2790 69	70 83	127 97	23 35	3034
Villers-Outréa.	C.	Clary.	6770 64	1029 29	1722 44	507 51	10063
Villers-en-C.	C.	Carnières.	8294 19	433 27	980 08	193 62	9936
Villers-Guisl.	C.	Marcoing.	8433 80	811 01	1485 06	511 42	11315
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	8138 79	330 12	704 79	235 66	9429
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	9207 52	461 05	1082 41	304 63	11090
Villers-sire-N.	A.	Maubeuge.	7175 19	390 97	1010 87	787 57	9386
Vred.	D.	Marchiennes.	2116 45	264 96	699 72	185 66	3290
Volckerinckh.	Dk.	Wormhoudt.	14604 08	367 72	936 34	393 88	16325
Waast (St.).	A.	Bavay.	5130 53	268 52	454 68	653 04	6519
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	5506 81	247 25	507 08	153 80	6439
Walincourt.	C.	Clary.	7521 03	853 27	1973 03	828 76	11201
Wallers.	A.	Trélon.	2611 38	155 64	344 22	91 61	3214
Wallers.	V.	Valenciennes.-N.	18053 80	850 53	2029 10	1281 88	22269
Wallon-Cappel	H.	Hazebrouck-N.	8155 49	279 10	506 99	131 66	9085
Wambaix.	C.	Carnières.	5178 47	236 59	442 82	54 47	5949
Wambrechies.	L.	Lille-O.	32375 16	1729 54	3919 63	1339 85	39448
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	2462 87	219 78	423 32	83 38	3215
Wannehain.	L.	Cysoing.	3826 82	132 42	192 53	18 72	4182
Wargnies-le-G.	A.	Le Quesnoy-O.	3701 81	220 76	521 84	247 93	4716
Wargnies-le-P.	A.	Le Quesnoy-O.	4425 55	256 14	691 22	141 20	5535
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	29986 60	993 95	1601 59	473 87	33099
Warlaing.	D.	Marchiennes.	774 09	82 42	196 59	18 90	1077
Warnêton-Bas.	L.	Quesnoy-s.-D.	4873 95	141 80	281 31	9 96	5295
Warnêton-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	2438 84	38 78	51 90	6 64	2538
Wasnes-au-Bac	V.	Bouchain.	4511 68	224 53	501 64	110 07	5365

NOMS DES

s.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
es de	Dinaux et Waymel.	V. Page 190.	Marissal.	»
			De Beaugrenier.	
	Lecomte.	Dehaine.	Dugimont.	Boucly.
de	Doison.	Velut.	Pavot.	Bauduin.
n.				
	Lelong.	V. Lesquin.	Keguelin.	Laurent.
	Pottier.	Desmaretz.	Minne.	Lenne.
	Parent.	Dalennes.	Paix.	Lambin.
	Douay.	Lesnes.	Canonne.	Malaquin.
	Deleau.	Bailleux.	Desylve.	Carpentier.
	Delsarte.	Quinquempoix.	Millot.	Poret.
	Loonis et Salomé.	Ruyssen.	Vermersch.	Lobbedez, Brisse.
	Minaire.	V. Boussières.	Lion.	Berthau.
	Trotin et Boisseau.	Joffrain.	Michaux.	Rousselot, Perin.
	Molliart.	Boulmant.	Trétan.	Chrétienot.
	Hacca.	Duez.	Dupont.	Marisselle.
	Capelle.	V. Monchecourt.	Peugniez.	Allard.
mpeau.	Hurteau.	V. Somain.	Bourlet.	Hernequet.
	Marlier.	Harnesse.	Charlet.	Mortier.
	Meresse.	Lesnes.	Carion.	Lemaire.
el de	Hagard.	Canonne.	Carron.	Wilbert.
t.				
	Lesage.	Direz.	Cotteau.	Noblecourt.
	Lancel.	Debercken.	Pierart.	Luez.
	Molliart.	Mandron.	Tretan.	Mathieu.
	Desor.	Catto.	Thurin.	Deneuvillers.
J.	Roussel.	Vanneufville.	Lorenzo.	Dewaele.
	Henniaux.	Holuin.	Jenicq.	Dehaut.
	N....	N....	Bertin.	Davril.
	Ferlier.	Jaclin.	Charlet.	Proye.
	Baudry.	Petit.	Lebrun.	Duval.
	Dulongpont.	Abraham.	Parent.	Foucaut, Briffaut.
	Serien.	Vandamme.	Cortyl.	Berroyer.
	Lasselin.	This.	Broux.	Leduc.
bert.	Delos et Pollet.	St.-Léger.	Darcy.	Therin, Destroifaux.
	Lesur.	N....	Becquet.	Houdart.
	Heddebault.	V. Bachy.	Fievet.	Mortiez.
	Valin.	Motte.	Lecerf.	Lelièvre.
	Valin.	Ravaux.	Lecerf.	Laine.
rnil.	Vandenbussche et Vanhoucke.	Decaesteker. Leclercq.	Lherbon. Becquet.	Cnockaert.
	Joly.			Rocquet.
e, J.B.	Horrent.	V. Deûlémont.	Coustenoble.	Descamps.
, M.J.	Dumont.	V. Deûlémont.	Coustenoble.	Descamps.
	Soyez.	Vendeville.	N....	Breda.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.	NOMS du canton.	CONTRIBUTIONS EN 18.. foncière		portes et fenêtres		personnelle et mobilière		patentes		TOT[illegible]
[illegible]	L.	[illegible]	[illegible]	88	[illegible]	53	[illegible]	81	[illegible]	54	15[illegible]
[illegible]	Dk.	[illegible]	[illegible]	57	483	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10[illegible]
[illegible]	A.	[illegible]	[illegible]	68	[illegible]	[illegible]	[illegible]	04	93	[illegible]	3[illegible]
[illegible]	L.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	36	586	[illegible]	11[illegible]
[illegible]	L.	[illegible]	[illegible]	69	1585	30	[illegible]	83	[illegible]	[illegible]	30[illegible]
[illegible]	V.	[illegible]	[illegible]	49	50	03	[illegible]	16	[illegible]	46	[illegible]
[illegible]	V.	[illegible]	[illegible]	44	101	59	453	[illegible]	195	[illegible]	4[illegible]
Warrin.	L.	[illegible]	17120	[illegible]	[illegible]	34	[illegible]	77	806	56	50[illegible]
[illegible]	L.	Lille-S.-O.	[illegible]	[illegible]	4533	84	[illegible]	[illegible]	8321	56	[illegible]
[illegible]	D.	Douai-N.	7230	68	344	93	[illegible]	75	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	H.	Cassel.	5992	56	195	38	459	98	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Werwick-S.	L.	Quesnoy-s.-D.	10828	[illegible]	671	46	[illegible]	[illegible]	979	16	14[illegible]
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	11486	57	423	56	660	32	211	[illegible]	19[illegible]
[illegible]	L.	La Bassée.	4850	99	118	78	[illegible]	18	26	56	5[illegible]
Wignehies.	A.	Trélon.	9464	49	685	81	1937	04	973	63	13[illegible]
Willems.	L.	Lannoy.	8859	39	466	62	1026	57	329	70	10[illegible]
Willies.	A.	Trélon.	1832	67	113	97	279	67	6	70	2[illegible]
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	17667	89	521	81	906	82	222	38	19[illegible]
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	40987	10	1527	94	3767	47	1708	84	4[illegible]
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	3029	67	144	42	379	35	59	75	3[illegible]
Wylder.	Dk.	Bergues.	3967	90	150	49	251	11	116	94	4[illegible]
Zeggers-Capp.	Dk.	Wormhoudt.	23564	75	678	56	1583	77	548	77	26[illegible]
Zermezeele.	H.	Cassel.	6559	47	144	41	263	67	49	79	7[illegible]
Zuytcoote.	Dk.	Dunkerque-E.	1205	84	77	67	182	63	66	39	1[illegible]
Zuytpeene.	H.	Cassel.	14971	42	340	99	774	51	165	96	16[illegible]

NOMS DES

	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
l de r.	Brulois.	Ducatillon.	Delos-Questroy.	Blanc.
ys.	Vandenbossche.	Turlutte.	Bourgois.	Delaplace.
	Carnoye.	V. Damousies.	Dumesnil.	Leprohon-Fournier.
el.	Hocedez.	Legrand.	Keguelin.	Carlier.
	Delplanque et Jubaru.	Carette.	Leconte.	Meurice, Lepers.
	Parent.	V. Denain.	Parent.	Delhay.
	Delcroix.	V. Wasnes-au-B.	N.....	Boubert.
	Waymel.	Charles.	Pivion.	Delesalle.
	Maxinghien et Guichard.	Rigaut.	Six.	Marescot, Dupire, Bluzenne.
	Behague.	Chavatte.	Choulet.	Tranchez.
	Devos.	Vanderbauwede	Merchier.	Decrock.
le.	Van Elslande, Ig.	Parent.	Coustenoble.	Ferrant.
	Loby.	Barbez.	Deroubaix.	Smagghe.
	Debarge.	N.....	Brasme.	Leroy.
	Joumiaux.	Gillon.	Staincq.	Mairesse.
	Truffart.	Cousin.	Béhague.	Watteau.
	Caniot.	V. Liessies.	Lebrun.	Collet.
	Wyckaert.	Herreman.	Devey.	Wexsteen.
ck.	Seize et Crappe.	Dumoulin.	Evrard.	Derudder, Brenne.
	Vergniete.	Bollaert.	Bourgois.	Pauwels.
e.	Teirlynck.	Duhoo.	Debreyne.	Renou.
	Dubois.	Delessue.	Deswarte.	Denys.
	Debaene.	Dekastecker.	Campagnie.	Toussaert.
	Vandenbroucke.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Decoutter.
	Debaene, Augustin.	Parein.	Merchier.	Loosen.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

	Pages.
Académie de Douai	194
Administrations financières	242
Administration militaire	182
Agriculture	310
Arrestations faites par la gendarmerie	357
Art vétérinaire	317
Artillerie (directions d')	179
Association paternelle des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis	186
Assurances contre l'incendie	308
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance).	
Avocats à la cour royale	147
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance).	
Avoués près la cour royale	147
Bibliothèques publiques	208
Boîtes fumigatoires pour les noyés et les asphyxiés	291
Bourses de commerce	327
Brevets d'invention	326
Bureaux de bienfaisance	236
Bureaux de la préfecture	124
Cadastre	243
Chambres de commerce	326
Chambres consultatives des manufactures	326
Chefs d'institution	199
Chemins vicinaux	277
Colléges communaux	196
Collége royal de Douai	195
Comités consultatifs	238
Commerce. — Industrie	325
Commissaires de police	140
Commissaires-priseurs. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance).	
Congrégations et communautés religieuses de femmes	191
Conseil départemental et comités consultatifs d'agric.re	318
Conseil général du département	122
Conseils d'arrondissemens	128
Conseil de préfecture	122
Conseils des prud'hommes	174

Pages.

Conseils de salubrité publique..... 259
Contributions directes (direction des)..... 242
Contributions indirectes (direction des)..... 245
Corps royal des ponts et chaussées..... 272
Correspondans du conseil supérieur d'agriculture..... 317
Cour royale de Douai..... 140
Culte catholique..... 188
Culte hébraïque..... 193
Culte protestant..... 192
Décanats..... 189
Découvertes et procédés nouveaux d'agriculture..... 314
Desséchemens..... 282
Diocèse de Cambrai..... 188
Domaines. (*Voyez* enregistrement).
Douanes (directions des)..... 248
— de Dunkerque..... 258
— de Valenciennes..... 256
Eaux et boues de Saint-Amand..... 300
Eaux et forêts (administration des)..... 263
École royale d'artillerie de Douai..... 178
Écoles spéciales communales..... 204
Enfans trouvés et abandonnés..... 233
Enregistrement et domaines (direction de l')..... 261
Épidémies..... 289
État-major des places..... 176
État militaire de la 16.me division..... 175
Expositions publiques des produits des arts..... 211
Foires et francs-marchés..... 329
Fonderie de Douai..... 179
Gendarmerie royale..... 185
Génie (directions du)..... 180
Grandes routes..... 273
Haras..... 316
Hôpitaux militaires..... 182
Hospices..... 226
Hôtel des monnaies..... 271
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance).
Imprimerie et librairie..... 213
Instruction publique..... 193
Intendance..... 182
Jardins botaniques..... 210
Journaux et écrits périodiques..... 215
Jury médical..... 289
Justices de paix. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance).

Pages.
Ligne télégraphique..... 287
Liste électorale..... 121
Loterie royale..... 270
Mairies de 1.re classe..... 131
——— de 2.e classe..... 132
——— de 3.e classe..... 140
Maison centrale de détention de Loos..... 241
Maisons de santé pour le traitement des aliénés..... 302
Maison de santé pour le traitement des vénériennes..... 303
Maîtres de pension..... 199
Manufacture royale d'armes de Maubeuge..... 179
Marais de l'Epaix et de Bruay..... 285
Marchés hebdomadaires..... 328
Marine..... 185
Mines de fer..... 286
Mines de houille..... 285
Moëres..... 282
Monts-de-piété..... 235
Musées..... 209
Navigation..... 278
Nécrologie..... 335
Notaires. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance).
Notes historiques et statistiques sur les communes de l'arrondissement de Lille..... 20
Notes sur l'importance et les ressources de chacun des cantons de l'arrondissement de Lille..... 17
Octrois..... 142
Ordre judiciaire..... 145
Ordre politique..... 120
Organisation administrative..... 122
Organisation financière..... 244
Pêche..... 264
Pensionnats de demoiselles..... 200
Poids et mesures..... 271
Police sanitaire des ports..... 298
Pompiers (Compagnies de)..... 304
Population..... 114
Postes aux chevaux..... 268
Postes aux lettres..... 266
Poudres et salpêtres..... 181
Précis historique et statistique sur l'arrond.t de Lille.... 13
Préfecture..... 122
Prisons..... 239
Receveurs municipaux..... 142

Pag.
Récoltes en grains de l'année 1829..... 31
Récompenses accordées pour de belles actions..... 35
Recrutement de l'armée..... 35
Revenus communaux..... 14
Routes départementales..... 27
Routes royales..... 27
Sages-femmes..... 29
Santé publique..... 28
Sciences et arts..... 20
Secours contre les incendies..... 30
Sociétés d'agriculture..... 32
Société de charité maternelle..... 23
Société d'horticulture..... 32
Société de médecine..... 22
Sociétés savantes..... 216
Sous-préfectures..... 128
Statistique du bétail..... 316
Suicides..... 357
Sûreté publique..... 303
Tabacs..... 247
Tableau historique et moral du département..... 341
Tableau des incendies arrivés en 1829..... 358
Tableau statistique..... 361
Théâtres..... 213
Travaux communaux..... 144
Travaux publics..... 287
Tribunaux de commerce..... 173
Tribunaux de première instance :
——— Dunkerque..... 148
——— Hazebrouck..... 151
——— Lille..... 154
——— Cambrai..... 160
——— Avesnes..... 163
——— Douai..... 167
——— Valenciennes..... 170
Tribunaux de simple police. (*Voyez* Tribunaux de première instance.)
Vaccine..... 292
Vallée de la Hayne et de l'Escaut..... 285
Vallée de la Scarpe..... 284
Votes émis par le conseil général dans sa session de 1829.. 123
Watteringues..... 283